



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

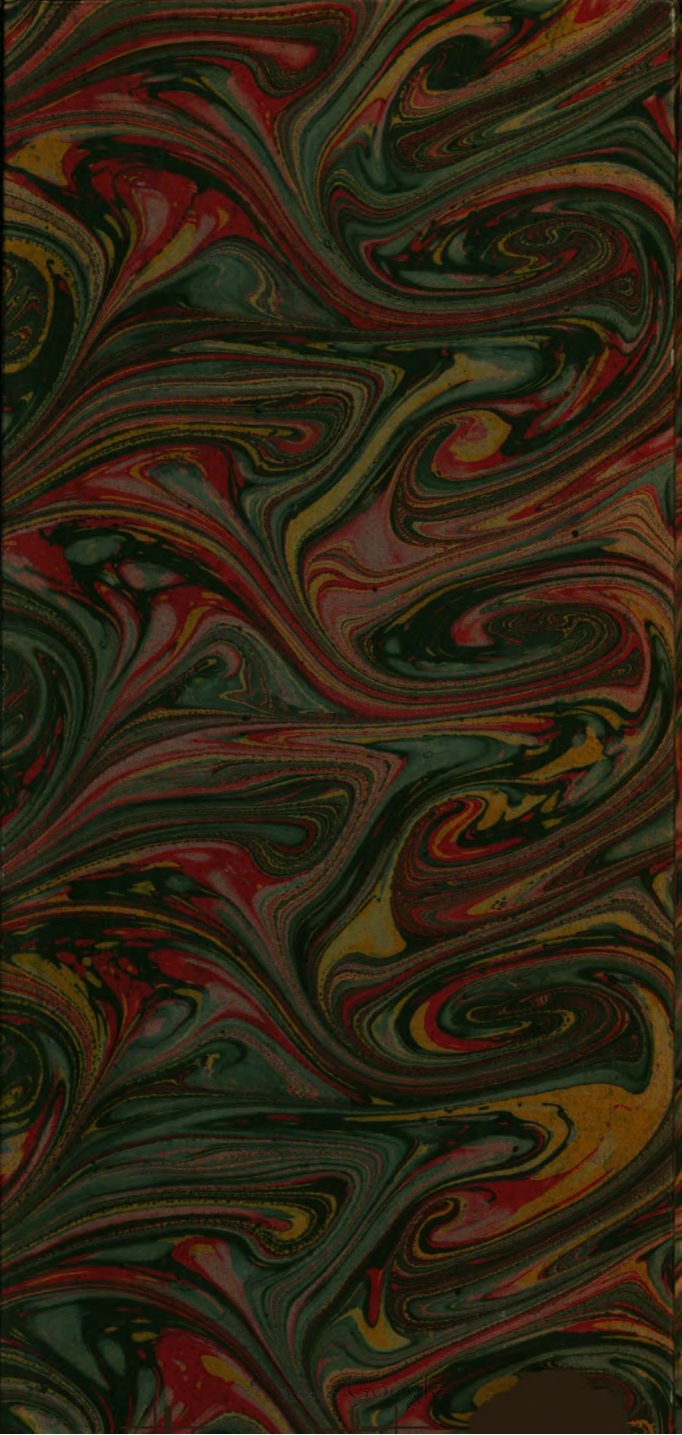
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BENOIT



FRANC-MAÇONNIE





RENÉ GOUDARD
RELIEUR
27, PLACE GRANDCLÉMENT
VILLERDANNE TEL. 84.73.07

481585

LA

FRANC-MAÇONNERIE

ou

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

II

a

481585

LA CITE ANTICHRÉTIENNE

AU XIX^e SIÈCLE

PAR D. P. BENOIT

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET EN THÉOLOGIE
ANCIEN DIRECTEUR DE SÉMINAIRE

II

LA FRANC-MAÇONNERIE

TOME SECOND



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE

HENRI TREMBLEY, ÉDITEUR

4, rue Corraterie, 4

1886

DEUXIÈME DIVISION

ORIGINÉ DES SECTES MAÇONNIQUES

692. Quelle est l'origine des sociétés secrètes (1)?

La plupart des maçons prétendent à une origine ancienne. Les uns vénèrent leurs ancêtres dans les ouvriers qui bâtirent la tour de Babel, dans ceux qui élevèrent les pyramides d'Égypte, et surtout dans ceux qui construisirent le temple de Salomon.

D'autres remontent plus haut encore.

« *La franc-maçonnerie se perd dans la nuit des temps, ou plutôt elle commence avec les hommes mêmes. Dès qu'il y a eu des êtres souffrants, il y a eu des maçons pour les protéger; dès qu'il y a eu des hommes*

1. Opinions diverses.
a. Dans les loges.

(1) Nous croyons être pour le fond dans le plus comple accord sur l'origine des sociétés secrètes avec le P. Deschamps et M. Claudio Jannet. Nous nous permettons de renvoyer de nouveau le lecteur à leurs si remarquables travaux.

injustes, il y a eu des maçons pour réparer les torts; dès qu'il y a eu des fourbes, des oppresseurs, il y a eu des maçons pour les haïr, les combattre et diminuer les maux dont ils désolaient la terre (1). » « La Maçonnerie vient des époques les plus réculées » ; elle a traversé tous les âges, « en s'assimilant le bon et le bien de toutes les époques de la civilisation humaine (2). »

« Quelques enthousiastes se persuadent que la première loge a été tenue dans le paradis terrestre, lorsque Dieu apparut à Adam et à Ève (3). »

« Pour se donner un air antique qui leur attire des respects, les maçons s'associent à tous ceux qui se sont distingués dans l'antiquité par quelque ouvrage mémorable, tels que Hiram, Adonhiram, Salomon, Noé, Adam; quelques-uns même ne craignent pas de s'élever jusqu'à Dieu, et de le prendre pour le maître de leur art, dont il a donné des leçons en formant la voûte des cieux (4). »

« Il en est qui font remonter l'origine de la franc-maçonnerie à l'apparition de Jésus-Christ sur les bords du Jourdain, lorsque les trois personnes de la sainte Trinité rendirent témoignage à sa mission divine; c'est pour cette raison que la fête de saint Jean-Baptiste est si célèbre dans tout l'ordre maçonnique (5). »

693. D'autres se contentent de faire remonter leurs sociétés à ces corporations d'ouvriers maçons qui, au moyen âge, couvrirent le sol de l'Europe de cathédrales et d'autres monuments, spécialement à ceux qui élevèrent le dôme de Strasbourg. Un grand

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours, tome II^e, p. 307.

(2) Maçonnerie pratique ou Cours d'enseignement supérieur de la franc-maçonnerie, tome I^{er}, p. 197.

(3) Le voile levé pour les curieux, 1791, p. 25.

(4) Ibid., p. 6.

(5) Ibid., p. 25.

nombre se donnent comme les héritiers de ces croisés qui en Asie se firent initiés aux mystères, comme les descendants des Albigeois en général, des Templiers en particulier.

« Jacques Molay, disent quelques-uns, a créé, avant son supplice et dans la prison même de la Bastille, quatre Loges Mères : Naples pour l'Orient, Édimbourg pour l'Occident, Paris pour le Midi et Stockholm pour le Nord. »

Beaucoup font venir la franc-maçonnerie des mystères d'Éleusis, de ceux de l'Égypte, du culte des Druides, et en général des mystères païens.

« Ceux qui font profession de cultiver les sciences abstraites, de découvrir les connaissances mystérieuses, cachées sous les allégories et les emblèmes, font remonter l'origine de la franc-maçonnerie à Misraïm ou Menès, à Thoz, Hermès ou Mercure-Trismégiste (1). »

A entendre celui-là, la franc-maçonnerie est née en Perse où « Zoroastre, il y a dix-neuf siècles, répandit la doctrine qui consiste à soumettre toute croyance à la raison humaine (2). » D'après celui-ci, « la franc-maçonnerie est venue de l'Inde et des bords du Gange; de ces peuples et de ces climats où la vertu et la science ont été enseignées de tout temps d'une manière si éclatante et pratiquée avec une constance si noble, un enthousiasme si beau, qu'ils sont devenus à jamais (surtout par l'adoration du *lingam* ou de la déesse-raison), la merveille et l'exemple de tous les siècles (de tous les maçons) (3). »

Quelques-uns en attribuent l'origine à la Cabale.

(1) Le voile levé pour les curieux, 1791, p. 25.

(2) Maçonnerie pratique, ou Cours d'enseignement supérieur....., tome I^{er}, p. 31

(3) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours, tome II^e, p. 312.

Il est peu de francs-maçons qui donnent leur institution comme récente.

694. Quant aux chefs, « peu curieux de retrouver la vraie origine de l'ordre, ils laissent volontiers leurs subalternes libres de choisir telle origine qu'ils veulent adopter », pourvu qu'un voile épais couvre leurs secrets desseins. « Il est libre à chacun de supposer à la franc-maçonnerie l'origine qui lui plaira, de la tirer de l'Inde ou de l'Égypte, de la faire naître de telle guerre, de telle secte, de telle révolution, de tel système astronomique ou religieux. Les chevaliers Kadosch » et tous les purs sectaires « abandonnent les plaisirs de l'érudition pour des avantages beaucoup plus grands : je veux dire l'application des principes de la Maçonnerie (3). »

b. En dehors
des loges.

695. On trouve la même diversité de sentiments chez les auteurs qui ne sont pas membres des sociétés secrètes.

Un grand nombre prétendent que la franc-maçonnerie ne date que d'un siècle et demi. Quelques-uns en font remonter l'origine aux sectes les plus avancées de la réforme, principalement à celle des Sociniens, ou à celle des Puritains. Fauste-Socin, Cromwel ou quelques autres sectaires du même genre en ont été, disent-ils, les premiers organisateurs.

Un plus grand nombre encore la font descendre des Templiers et des autres manichéens du moyen âge.

Plusieurs en attribuent l'institution aux Juifs.

Il en est peu qui regardent les maçons constructeurs du moyen âge comme de véritables ancêtres des francs-maçons actuels, en ce sens que les anciens maçons professaient déjà les doctrines des sectaires modernes.

(4) Ibid. Discours dans la confédération des Kadosch, tome II^e, p. 340.

La plupart pensent que le manichéisme a exercé une influence considérable dans l'établissement des sectes maçonniques.

696. Que faut-il penser de ces diverses opinions? Il n'est peut-être pas facile de démêler la vérité avec une entière certitude; mais nous croyons qu'il n'est pas impossible d'arriver à des conclusions très probables. Nous allons proposer modestement notre sentiment. Nous le ferons avec d'autant plus de confiance, que nous le voyons partagé par les auteurs les plus éminents.

1^o Division de la question.

Nous distinguons la *substance* de la franc-maçonnerie, et sa *forme actuelle*. Dans sa *forme actuelle*, elle est moderne; dans sa *substance*, elle est ancienne.

« La franc-maçonnerie, dirons-nous avec Lessing et Findel, existe de temps immémorial, » ou du moins remonte à une très haute antiquité; « mais l'ordre maçonnique, dans son organisation et quant à sa forme, ne date que du XVIII^e siècle (1). » C'est ce que nous allons chercher à expliquer.

CHAPITRE I

Origine de la franc-maçonnerie dans sa forme présente

697. Nous disons donc en premier lieu que *la franc-maçonnerie, dans sa forme présente, est une institution de date récente.*

698. Au moyen âge les ouvriers des mêmes professions

1^o Notions sur les corporations ouvrières du moyen âge en général, et sur celles des francs - maçons en particulier.

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples*, p. 3,

formaient des associations distinctes : il y avait les corporations des orfèvres, des serruriers, des libraires, des charpentiers, des menuisiers, etc. ; il y avait en particulier les corporations des *maçons*. Chaque corporation avait son organisation, son gouvernement et ses privilèges. Partout où un membre allait, il trouvait des frères prêts à l'accueillir et à l'aider.

Les corporations des maçons étaient très nombreuses et couvraient toute l'Europe. Comme elles rendirent d'immenses services dans la construction des édifices publics, spécialement des églises, elles furent favorisées de beaucoup d'exemptions et de *franchises* ; de là le titre de *francs-maçons*.

Les maçons, comme la plupart des ouvriers du moyen âge, étaient, suivant leur habileté dans leur art, distingués en *apprentis*, en *compagnons* et en *maîtres*. Les droits variaient avec le grade.

Les maçons avaient, comme les ouvriers des autres corporations, des signes de passe et de reconnaissance, qui leur permettaient de se reconnaître entre eux dans toutes les contrées du monde. Bien plus, chaque classe avait ses signes propres ; par exemple, les *maîtres* pouvaient se reconnaître à des signes inconnus des apprentis et des compagnons.

699. Pendant longtemps, nul ne pouvait entrer dans une corporation sans exercer la profession de ses membres. Mais à la fin du moyen âge, les corporations furent insensiblement envahies par des hommes étrangers au métier qui s'y exerçait. Dès lors beaucoup de personnes entrèrent dans les corporations des maçons, tout en ignorant les premiers principes de l'art des constructions et sans avoir l'intention de les apprendre ni de les pratiquer, en vue des exemptions et des privilèges, pour recueillir certains honneurs, trouver des moyens de communication au loin, etc.

700. D'après ce qui précède, on comprend que, quelque honnêtes que fussent d'abord les corporations de francs-maçons, elles pouvaient être facilement, à cause de leurs franchises, de leurs signes et de leurs secrets, transformées en sociétés secrètes, surtout depuis qu'elles se trouvèrent ouvertes à des hommes étrangers au métier des constructions.

2° Invasion des corporations de francs-maçons par le manichéisme.

Et, en effet, les doctrines antichrétiennes et anti-sociales pénétrèrent peu à peu dans leur sein. Les signes, les ornements et les instruments des maçons reçurent des sens qu'ils n'avaient jamais eus. Les membres se donnèrent comme les ouvriers d'un temple mystérieux ; la truelle, le marteau, l'équerre, le ciseau, devinrent des instruments pour la construction du nouvel édifice. Les emblèmes et les cérémonies des sectes manichéennes s'introduisirent et vinrent se mêler aux signes et aux outils des maçons. Quelques nouveaux symboles furent inventés. Les grades anciens ne furent plus la récompense d'une habileté croissante dans l'art des constructions ; ils correspondirent aux progrès des adeptes dans les doctrines manichéennes. Et ainsi peu à peu, les corporations publiques des francs-maçons constructeurs se trouvèrent changées en sectes secrètes de francs-maçons conspirateurs. « La confrérie des maçons, qui n'attachait elle-même pour ainsi dire plus de prix aux derniers vestiges des secrets de la corporation, grâce au *souffle nouveau* qu'elle reçut *du dehors*, devint le berceau des mystères de l'humanité (1). »

701. Il est manifeste que ce travail de transformation a dû être lent. Beaucoup d'auteurs en font remonter les premiers commencements à l'époque qui suivit la suppression des Templiers. D'après eux, ce seraient les chevaliers du Temple eux-mêmes qui en

a Date des commencements de cette invasion.

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie...*, p. 116.

certaines pays se seraient réfugiés dans les corporations des francs-maçons et y auraient porté leurs doctrines et leurs pratiques manichéennes, spécialement la haine de l'autorité ecclésiastique et de la puissance civile, qui de concert avaient aboli leur ordre.

D'autres auteurs assignent une date plus ancienne encore. Ils prétendent que les manichéens pénétrèrent dans les corporations des maçons presque aussitôt que dans l'ordre du Temple, mais en assez petit nombre pour ne pas éveiller l'attention et provoquer les rigueurs de la puissance publique. On voit en effet des plaintes et même des dénonciations se produire contre les francs-maçons dès les temps du concile de Vienne. Des églises même qui appartenaient aux chevaliers du Temple sont appelées les églises des francs-maçons. Les auteurs, dont nous rapportons le sentiment, concluent de ces faits et de quelques autres semblables, que dès le XIII^e et le XIV^e siècle, le manichéisme s'était glissé dans les corporations des francs-maçons, et que si les Templiers, lors de la suppression de leur ordre, reçurent un asile dans ces corps, c'est parce qu'ils y trouvèrent des frères initiés aux mêmes mystères. « Parmi ces ouvriers, dit Findel, régnait déjà, au XII^e et XIII^e siècle, un esprit libre et éclairé, émancipé des dogmes de l'Église, lequel au milieu des ténèbres générales, aidait à maintenir le flambeau de la vérité. Ils ne craignaient pas de tourner en ridicule les absurdités qu'on (que l'Église) cherchait à faire croire aux fidèles. Ils apprenaient et ils exerçaient la tolérance, et les ateliers étaient devenus ainsi un refuge pour les libres penseurs et pour ceux que poursuivait le fanatisme religieux (1). »

(1) Les principes de la franc-maçonnerie..., p. 82-84, 119.

702. Quoi qu'il en soit du moment précis où le manichéisme commença à pénétrer dans ces corporations, il mit plusieurs siècles à s'en rendre entièrement maître. Ce n'est qu'au xvi^e siècle que les associations ainsi transformées se mettent à jouer un rôle un peu apparent. A cette époque, en effet, on les voit en Allemagne et en Angleterre seconder les progrès de la Réforme. Dans le siècle suivant, elles concourent efficacement à l'établissement de la dictature de Cromwel. Enfin en 1717, les loges anglaises se réunissent, rédigent de nouveaux statuts, et font profession de rejeter toute révélation et de n'admettre que les seules vérités de la raison. A cette époque, le travail de transformation est achevé ; il ne reste plus des anciennes corporations de francs-maçons que le nom, les signes et les symboles ; les maçons constructeurs qui bâtissaient les cathédrales, ont fait place aux maçons sectaires qui travaillent à renverser le temple de Jésus-Christ et à élever celui de la nature.

b Date des premières loges régulièrement constituées.

Ragon célèbre souvent l'année 1717 comme l'année où est née la franc-maçonnerie moderne : « *De 1717 date l'Ordre maçonnique, dit-il. Cette année-là, la corporation des anciens maçons ne comptait plus à Londres que quatre sociétés, dites LOGES, possédant les registres et anciens titres de la confraternité et opérant sous le CHEF D'ORDRE D'YORK. Elles se réunissent en février ; elles adoptent les trois rituels rédigés par Ashmole ; elles secouent le joug d'York et se déclarent INDÉPENDANTES, ET GOUVERNEMENT DE LA CONFRATERNITÉ, sous le titre DE GRANDE LOGE DE LONDRES. C'est de ce foyer central et unique que la FRANC-MAÇONNERIE, c'est-à-dire la rénovation ostensible de la philosophie secrète des mystères anciens, partit, dans toutes les directions, pour s'établir chez tous les peuples du monde.* » « Un peu plus loin le même auteur ajoute : « *A compter de*

cette époque, la Franc-Maçonnerie se répand dans les différents États de l'Europe. Elle a débuté en France, dès 1721, par l'institution, le 13 octobre, de la loge L'AMITIÉ et FRATERNITÉ, à Dunkerque; à Paris, en 1725; à Bordeaux en 1732, la loge ANGLAISE, et à Valenciennes, le 1^{er} janvier 1733, LA PARFAITE-UNION. Elle pénètre en Irlande en 1729, en Hollande en 1730. La même année une loge s'établit à SAVANAH, État de Géorgie, Amérique, puis à Boston en 1733. Elle paraît en Allemagne en 1736; la Grande Loge de Hambourg est instituée le 9 décembre 1737; ainsi de suite dans les autres États de l'Europe et des pays extra-européens, toujours sous l'active et intelligente direction de la Grande Loge d'Angleterre (1). » Beaucoup d'auteurs maçonniques parlent comme Ragon. « La franc-maçonnerie, dit un haut initié dont nous citons souvent le témoignage, est née le 24 juin 1717, dans l'hôtel du Pommier, à Londres; » puis, « la propagande a été conduite avec une énergie telle, qu'en sept années, de 1723 à 1730, les émissaires de la Grande Loge d'Angleterre ont fondé des loges franc-maçonniques dans tous les pays de l'Europe (2). » « La transformation » des maçons constructeurs en maçons sectaires, dit à son tour l'un des principaux oracles des loges allemandes, « s'opéra sans trouble et sans bruit, et, comme un phénix renaissant de ses cendres, la nouvelle institution prit vie, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, pendant la fête des roses de l'an 1717 (3). »

704. Mais Ragon et ces auteurs sont peut-être trop exclusifs en affirmant que la Grande Loge d'Angleterre est l'unique source de la Maçonnerie. Ils se

(1) *Orthod. maçonnique*, ch. II.

(2) *Maçonnerie pratique, ou Cours d'enseignement supérieur*, tome I^{er}, p. 36, 38.

(3) *Findel, Principes de la franc-maçonnerie...*, p. 89.

trompent aussi, croyons-nous, en faisant dater de l'année 1717 l'établissement de toutes les sectes maçonniques modernes. De graves documents prouvent, en effet, que l'Écosse, la Suède, et peut-être d'autres pays ont eu des loges maçonniques, en même temps que l'Angleterre et même avant elle. Mais Ragon, interprète officiel du Grand Orient de France, qui est issu de la Grande Loge de Londres, se plaît à rehausser celle-ci afin de relever celui-là. Quant aux autres écrivains des loges, ils ne font souvent que copier « l'auteur sacré ». Toutefois nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que la Maçonnerie actuelle est d'une date relativement récente et que la fondation de la Grande Loge d'Angleterre a eu une immense influence sur son développement.

705. Quelques lecteurs auront peut-être conclu de l'exposé précédent que toutes les corporations des maçons constructeurs ont été envahies par le manichéisme. Ce serait une erreur. Il n'y eut guère que celles d'Angleterre, d'Écosse, d'Allemagne et de Suède, et en partie seulement, qui furent transformées en sociétés de sectaires. Aussi c'est de ces pays-là que la franc-maçonnerie s'est répandue dans le monde entier, et aujourd'hui encore un grand nombre de termes maçonniques attestent cette origine. Dans les autres pays, les corporations de maçons conservèrent leur caractère honnête et chrétien jusqu'au moment où diverses causes les firent disparaître comme toutes les autres corporations ouvrières.

706. En revanche d'autres corporations ont été transformées en sociétés secrètes. Nous voyons au xvii^e siècle une secte manichéenne redoutable, dont les membres se comptent par milliers et portent le nom d'*illuminés*, découverte et proscrite en France. A cette même époque, les *Frères de la Rose-Croix* étendent leurs nombreuses associations par toute l'Alle-

c Toutes les corporations de maçons n'ont pas été envahies par le manichéisme.

d En revanche d'autres corporations ouvrières l'ont été.

magne : ils professent les principes du manichéisme, et cependant ils n'ont pas de symboles empruntés à l'art de bâtir. Ce fut même du sein de ces anciens Rose-Croix que sortit Elias Aschmol, qui rédigea les rituels maçonniques adoptés en 1717 par la Loge de Londres. Nous avons parlé plusieurs fois de l'institut des *Carbonari* ; nous avons mentionné l'ordre des *Fendeurs*, celui de la *Cognée*. Or, dans le principe, les *Carbonari* étaient des ouvriers appliqués à la fabrication du charbon ; l'ordre des *Fendeurs*, celui de la *Cognée* étaient des corporations de bûcherons. Ces corps divers furent envahis par le manichéisme, comme les corps de maçons. Il en a été de même encore d'autres corporations ouvrières.

707. Mais aucune ne l'a été ni si largement ni si pleinement que celles des maçons. C'est pourquoi celles-ci sont devenues par excellence dans les temps modernes l'armée du rationalisme. Les premières loges d'Angleterre furent une pépinière d'impies, dont plusieurs se sont rendus célèbres par leurs écrits contre la foi. « L'ordre des francs-maçons, dit Findel, introduisit dans la vie pratique le déisme anglais et le résuma dans une liturgie (1). »

Avec la franc-maçonnerie, la *philosophie* envahit la France. Depuis un siècle et demi les progrès du rationalisme sont partout en rapport avec la diffusion des sectes maçonniques : il arrive avec elles, se développe comme elles ; si elles perdent de l'influence, il est en décroissance ; si elles dominent, il est maître. Aussi les anciennes corporations des maçons constructeurs, transformées en sectes manichéennes, président universellement à la grande lutte du monde moderne contre Jésus-Christ et son Église ; et leur nom sert aujourd'hui à désigner

(1) Les principes de la franc-maçonnerie..., p. 105.

toutes les sociétés secrètes, quelles qu'en soient l'origine et la nature. « La franc-maçonnerie, foyer du gnosticisme pur, s'élève en face de l'Église chrétienne, foyer du gnosticisme faussé et adultéré (1). » « Depuis que la *science* a vaincu la foi aux dogmes et à l'autorité de l'Église, la franc-maçonnerie est devenue l'incarnation vivante de l'homme libéré et autonome qui ne reconnaît d'autre autorité que celle de la raison (2). »

CHAPITRE II

Origine de la franc-maçonnerie dans son essence

708. Mais si, sous son nom actuel et dans sa forme présente, la franc-maçonnerie est récente, *dans son essence elle est fort ancienne*. Elle est, en effet, comme nous venons de l'énoncer, la fille et l'héritière du *manichéisme*, et par conséquent du *gnosticisme*, et par conséquent encore de tout ce qu'il y a de plus ignoble dans le culte public et les mystères secrets du polythéisme; elle est, ainsi que nous l'avons entendu dire à Grégoire XVI, « le cloaque où se sont réunies les doctrines impies, les pratiques sacrilèges et abominables de toutes les sectes les plus infâmes (3) ».

Thèse.

709. La démonstration de cette vérité exigerait un gros volume. Nous nous contenterons de quelques

(1) Maçonnerie pratique, ou Cours d'enseignement supérieur, tome I^{er}, p. 36.

(2) Findel, *Les Principes de la franc-maçonnerie...*, p. 101.

(3) Encyc. *Mirari vos*.

indications sommaires, qui suffiront, croyons-nous, pour établir la vérité de notre assertion.

Descendons d'abord la série de ces hérésies anti-sociales et antichrétiennes, en signalant quelques-uns de leurs traits de ressemblance avec la franc-maçonnerie; nous la remonterons ensuite, pour retrouver, avec leur genèse, celle de la franc-maçonnerie: de telle sorte qu'après avoir constaté que la franc-maçonnerie n'en diffère pas substantiellement, nous reconnaitrons qu'elle en est issue.

*Article I — Identité substantielle de la franc-maçonnerie
avec les sectes manichéennes et gnostiques*

§ I

**Parallèle entre les sectes des temps apostoliques
et les sectes maçonniques**

710. Les Apôtres eux-mêmes ont vu naître une foule de sectes, telles que celles des *Simonien*s, des *Nicolaites*, des *Cérinthiens*, des *Ébionites*, etc. : ce sont les premières sectes gnostiques. Les épîtres de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jude et de saint Jean suffiraient pour nous faire connaître tout l'ensemble de leurs doctrines. Or celles-ci ont la plus grande analogie avec celles des francs-maçons modernes.

711. 1° Les Apôtres signalent les premiers sectaires comme des apostats qui renient Jésus-Christ, comme des antéchrists

1° La franc-maçonnerie est essentiellement antichrétienne; elle rejette la révélation de Jésus-Christ, combat son règne,

qui combattent son règne, comme des impies qui blasphèment l'Éternel et son Verbe : « *Ils nient, dit saint Pierre, le Seigneur qui les a rachetés* (1). »

« *Il s'est glissé parmi nous, dit saint Jude, certains hommes impies qui rejettent le seul dominateur et Seigneur Jésus-Christ* (2). »

« *Il y a maintenant beaucoup d'antéchrists, dit saint Jean. Qui est menteur, sinon celui qui dit que Jésus n'est pas le Christ? Celui-là est un antéchrist qui ne confesse pas le Père et le Fils* (3). »

712. 2° Un second caractère de ces premiers sectaires était une affreuse immoralité, jointe à une profonde hypocrisie. C'est ce que flétrissent les trois apôtres : « *Livrés aux convoitises impures, dit saint Pierre, ils ne pensent qu'aux plaisirs charnels... Ils sont semblables à des animaux sans raison... Ils s'abandonnent à toutes*

fait la guerre au Père et à son Christ.

C'est ce que nous avons pu constater à chaque page de cet écrit.

2° D'une part, la franc-maçonnerie est une école de débauche ; d'autre part elle affecte tous les dehors de la vertu.

En effet, pendant qu'elle parle sans cesse de *morale* et de *vertu*, elle proclame la *liberté* absolue, la *bonté* de tous les penchants, l'*émancipation* du plaisir ; elle propose l'*état de nature* comme l'idéal ; elle a

(1) II Pet. II, 1.

(2) Jud. 1.

(3) I Joan. II, 18, 22.

sortes de dissolutions dans leurs festins ; ils ont les yeux pleins d'adultère et de péchés sans fin (1). »
« Prenez garde à ces chiens, ajoute saint Paul. Ils sont les ennemis de la croix et n'ont d'autre dieu que leur ventre ; ils mettent leur gloire dans des choses qui sont leur confusion (2)... Ils enseignent le mensonge avec hypocrisie, et ont une conscience cautérisée (3)... Ce qui se fait parmi eux, il est honteux même de le dire (4). »
« Ils changent la grâce de notre Dieu en licence de dissolution, dit saint Jude... Sodome et Gomorrhe et les villes voisines qui s'étaient aussi emportées à tous les excès de l'impureté et s'étaient laissées aller à abuser d'une chair étrangère, ont été proposées pour un exemple du feu éternel par la peine qu'elles ont soufferte ; c'est de la même manière que ceux-ci souil-

fait adorer publiquement la déesse-raison dans un temple de Jésus-Christ, et la fait adorer secrètement dans ses temples sous les noms de feu, de soleil, et même de Jéhovah et de Christ.

(1) II Pet. II, 10, 12, 13, 14.

(2) Philip. III, 2, 19.

(3) I Tim. IV, 2.

(4) Eph. V, 12.

lent leur chair :... ils condamnent avec exécration tout ce qu'ils ignorent, et ils se corrompent en tout ce qu'ils connaissent naturellement comme les bêtes dénuées de raison... Ils souillent leurs festins d'abominations, mangeant sans retenue, n'ayant soin que de se nourrir eux-mêmes, nués sans eau que le vent emporté çà et là, arbres qui ne fleurissent qu'en automne, stériles, doublement morts et déracinés, vagues furieuses de la mer d'où sortent, comme une écume, toutes sortes d'infamies(1).»

3° Les sectes primitives condamnaient le mariage, « *prohibitum nubere* » (2) non pour vivre dans la continence parfaite, mais afin de s'abandonner plus facilement à toutes sortes d'infamies. On sait, en effet, que les Nicolaïtes, les Simonien, admettaient la communauté des femmes avec toutes les conséquences de ce principe.

3° Les sectes maçonniques prêchent la *liberté de l'homme et de la femme*.

Certaines sectes mêmes, comme celles des Nihilistes, empêchent la conception des enfants par tous les moyens possibles. Dans la secte des Illuminés, le candidat au grade d'Épopote se présente nu et les parties sexuelles *liées*.

(1) Jud. 4, 7, 8, 10, 12, 13.

(2) I Tim. iv, 3.

713. 4° Les premiers sectaires professaient la révolte contre les autorités légitimes. « *Ils méprisent la domination* (1) », dit saint Pierre. « *Ils méprisent la domination,* » dit à son tour saint Jude, « *et blasphèment la majesté. Ce sont des murmureurs séditionnaires qui suivent leurs passions, dont les discours sont pleins de superbe* (2). »

714. 5° Les premiers sectaires, comme tous les gnostiques, admettaient un ou deux principes avec une série plus ou moins grande d'émanations. Ainsi Simon le Magicien reconnaissait un premier principe qui se dédoublait en deux et d'où émanait une double trinité. « *Je vous ai laissé à Ephèse,* écrivait saint Paul à Timothée, *pour que vous avertissiez quelques-uns de ne pas enseigner une doctrine différente de la nôtre, et de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies*

4° La franc-maçonnerie travaille à la ruine de la puissance civile et de toute autorité. « Liberté, égalité, fraternité! » « Dans l'état de nature, l'homme est son maître. » « L'homme a des droits; quant aux devoirs, il a ceux qu'il lui a plu de se donner. »

5° Swedenborg distinguait les anges mâles et les anges femelles, plaçait en eux l'union des sexes et la génération. « Les esprits ont, disait-il, les dernières voluptés de l'amour conjugal, et bien plus délicieuses que les mortels ne peuvent les avoir (1). » Fourrier, Considérant, Toussenel, croyaient à la différence des sexes dans les astres eux-mêmes, et se persuadaient que par « leur conjonction » ils produisaient les uns le vin muscat, d'autres de bonnes poires, etc.

(1) II Pet. II, 10.

(2) Jud. 4, 16.

(1) Voir Barruel, Mémoires..., t. IV, ch. IV.

sans fin (1). » Et ailleurs :
« *Evitez ces fables ineptes
et bonnes pour des vieilles
femmes* (2). »

715. 6° Les sectaires des
temps apostoliques s'ap-
pliquaient à séduire les
femmes et à en faire des
instruments de propa-
gande. « *Ils s'introduisent
dans les maisons, dit saint
Paul, et entraînent après eux
comme captives de mauvai-
ses femmes, chargées de
péchés et possédées de di-
verses passions* (3). »

716. 7° Les Juifs se fai-
saient remarquer à la tête
des sectaires des premiers

Le grave Ragon, à lieu
de rougir de ces fables
puérides, paraît les admi-
rer : « Toussenel, inspiré
par Fourier, dit-il, a,
dans sa *Zoologie passion-
nelle*, écrit des choses cu-
rieuses sur l'origine sidé-
rale de beaucoup de plan-
tes, fruits, animaux, mé-
taux (1). »

6° La franc-maçonnerie
cherche à s'emparer de
la femme : elle a créé dans
ce but les loges d'Adop-
tion; elle travaille au-
jourd'hui à créer des éco-
les professionnelles pour
les jeunes personnes.
« *L'élément le plus pré-
cieux, dit Bakounine dans
son Catéchisme révolution-
naire, ce sont les femmes
complètement initiées et
qui acceptent notre pro-
gramme tout entier : sans
leur concours, nous ne
pouvons rien faire* (2). »

7° Les Juifs ont la haute
direction dans les loges.
« Cette diplomatie mys-

(1) I Tim. I, 3, 4.

(2) Ibid., IV, 7.

(3) II Tim. III, 6.

(1) Orthod. maçonnique,
ch. XLV.

(2) *Revue des Deux-Mondes*,
1 juin 1880.

temps. « *Prenez garde aux circoncis* (1), » écrivait saint Paul aux Philippiens. « *Il y en a beaucoup, surtout d'entre les Juifs,* disait-il à Tite, *qui sont rebelles, vains de paroles et séducteurs* (2). »

térieuse de la Russie, qui est la terreur de l'Europe occidentale, disait en 1877 le premier ministre de la Grande-Bretagne, D'Israëli, est organisée par les Juifs, et ils en sont les principaux agents. Cette puissante révolution qui actuellement même se prépare et se brasse en Allemagne, où elle sera de fait une seconde réforme plus considérable que la première et dont l'Angleterre sait encore si peu de chose, se développe tout entière sous les auspices du Juif. »

Cette influence prépondérante des Juifs dans les sociétés secrètes a même fait croire à d'éminents auteurs qu'elles n'avaient guère d'autre fin que la restauration du royaume d'Israël.

717. 8° Les premiers sectaires se donnaient comme les *apôtres de la liberté* : « *Ils promettent la liberté aux hommes,* disait saint Pierre, *quoiqu'ils soient*

8° La franc-maçonnerie parle sans cesse de *liberté*, se donne comme l'organe de la *philosophie*, se dit en possession de la *science* et veut *illuminer*

(1) Philip. III, 2.

(2) Tit. I, 10.

les esclaves de la corruption (1). » Ils revendiquaient la qualité de *savants* et de *docteurs*, et débitaient leurs théories au nom de la *philosophie*.

« *Ils s'égarent en de vains discours*, disait saint Paul, *et prétendent à la qualité de docteurs de la loi* (2). »
« *Ne vous laissez pas tromper*, disait-il encore, *par une PHILOSOPHIE menteuse* (3). »

718. 9° Saint Paul nous a tracé le portrait des premiers sectaires : « *Il y aura, dit-il, dans les derniers jours des temps périlleux. On verra des hommes s'aimant eux-mêmes, cupides, enflés, superbes, blasphémateurs, n'obéissant pas à leurs parents, ingrats, pervers, dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, débauchés, inhumains, cruels, traîtres, insolents, pleins d'eux-mêmes, et plus amateurs de la volupté que de Dieu, ayant l'apparence de la*

le monde. Il y a des *grades* et même des *sectes* entières, dont les adeptes portent les noms de *Philosophes*, d'*Illuminés*, de *Sages*, de *Mages*.

9° En entendant les Apôtres, on croirait qu'ils dépeignent les sectaires de notre époque. Aussi depuis un demi siècle, on ne cesse, dans les chaires chrétiennes, de commenter les paroles de saint Paul et de saint Pierre et de les appliquer aux franc-maçons.

(1) II Pet. II, 9.

(2) I Tim. I, 6, 7.

(3) Coloss. II, 8.

piété, et en abjurant la réalité (1). »

Saint Pierre les dépeint à son tour comme « des imposteurs artificieux qui suivent leurs propres passions, » et qui se moquent de la parole divine (2); comme « des maîtres menteurs qui introduisent des sectes de perdition », qui « séduisent les simples par des paroles artificieuses et s'enrichissent à leurs dépens, sont audacieux, amoureux d'eux-mêmes, blasphémateurs de la sainte doctrine »; comme « des enfants de malédiction qui quittent le droit chemin et se sont égarés en suivant la voie de Balaam fils de Bosor, » comme « des fontaines sans eau, des nuées agitées par les vents, qu'attend la tempête des ténèbres (3). »

« Pour vous, mes bien-aimés, concluait saint Jude, souvenez-vous de ce qui a été prédit par les Apôtres de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous disaient

(1) II Tim. III, 2-5.

(2) II Pet. III, 3, 4.

(3) Ibid. II, 1, 3, 10, 14, 17.

qu'aux derniers temps il y aurait des imposteurs qui suivraient leurs passions dérégées et pleines d'impiété; ce sont ces hommes qui font des sectes, mènent la vie des animaux et n'ont pas l'esprit de Dieu (1). »

719. Ainsi les doctrines antichrétiennes et antisociales qui se sont développées dans la suite des âges chrétiens, ont apparu dès le temps des Apôtres, et ont reçu les premiers anathèmes des fondateurs mêmes de l'Église. C'est sans doute la vue de ces sectaires impies et impurs qui faisait dire à saint Jean que « beaucoup d'antéchrists existaient déjà : « *nunc antichristi multi sunt* (2) » ; et à saint Paul que « le mystère d'iniquité » qui doit se consommer un jour par la grande apostasie des derniers temps, « s'opérait dès lors : « *jam operatur mysterium iniquitatis* (3). »

§ II

Parallèle entre les sectes gnostiques du II^e et du III^e siècle et les sectes maçonniques

720. Des sectes de l'Église naissante passons à celles du II^e et du III^e siècle, désignées plus spécialement sous le nom de *sectes gnostiques*.

(1) Jud. 18-19.

(2) I Joan. II, 18.

(3) II Thess. II, 7.

1° Le mot *gnostique* signifie *savant, sage, illuminé*. Ces sectaires, en effet, prétendaient être en possession de la vraie *sciencē* et de la vraie *sagesse*, et traitaient les catholiques d'*ignorants* et de *profanes*.

2° Les *gnostiques* étaient divisés en sectes innombrables. Chaque novateur qui en avait le désir, pouvait en former de nouvelles. Ces sectes étaient loin d'avoir toutes le même degré de perversité; tout en s'accordant à affirmer certains principes généraux, elles différaient beaucoup dans la hardiesse à en tirer les conséquences. Aussi, pendant que certains *gnostiques* se plongeaient

1° Nous venons de rappeler que les francs-maçons en général et certains sectaires en particulier se donnent les titres de *philosophes* et d'*illuminés*. L'ensemble des doctrines maçonniques était exalté dans le dernier siècle sous le nom de *philosophie*, et l'est dans le siècle présent sous celui de *science*. Sans cesse dans les loges, on parle de la *lumière*, de la *vérité*, comme appartenant exclusivement aux adeptes; la foi catholique est traitée d'*ignorance*, de *préjugé*, de *ténèbres*.

2° La franc-maçonnerie comprend un grand nombre de rites et d'associations de toutes sortes. Rien n'empêche un franc-maçon de former un nouvel institut et même d'organiser un nouveau rite. Au sein des sectes maçonniques, l'initiation aux véritables secrets est très inégale dans les divers membres. Tous les rites possèdent les trois grades de la Maçonnerie symbolique. Dans quelques

sans retenue dans les dernières infamies, d'autres conservaient assez d'honnêteté. La plupart des sectes avaient trois classes de membres, dont les plus élevés avaient le titre d'*Élus*.

721. 3° Le gnosticisme reposait tout entier sur le *panthéisme* et le *dualisme*. Certaines sectes s'attachaient spécialement à la doctrine des deux principes, les autres au dogme de l'unité du premier principe, le *père inconnu*. Mais la plupart, sinon toutes, admettaient à la fois que deux puissances ennemies étaient perpétuellement aux prises l'une avec l'autre, et qu'au fond toutes deux n'étaient qu'une même essence.

hauts grades, les adeptes portent le nom d'*Élus*.

3° La franc-maçonnerie oscille sans cesse entre le panthéisme et le dualisme, et le plus souvent les réunit ensemble. Les deux principes sont souvent représentés dans les loges : dès le premier grade, ils le sont par les colonnes Booz et Jakin ; ils le sont ailleurs par le poignard au manche blanc et à la lame noire, ailleurs par un serpent entortillé autour du than égyptien, ailleurs par d'autres symboles. Le panthéisme est ouvertement enseigné dans les grades *hermétiques* ; il l'est sous des symboles dans la plupart des autres.

Les interprètes officiels, spécialement Ragon, professent tour à tour et souvent simultanément le panthéisme et le dualisme.

4° Tous les gnostiques admettaient des émanations successives; quelques-uns les multipliaient prodigieusement : ainsi, Basilide admettait trois cent soixante-cinq séries d'émanations; Valentin composait son *Plérôme* ou sa Divinité de trente Éons, et son monde inférieur d'une multitude de substances émanées.

722. 5° Les gnostiques faisaient de Jésus-Christ un *génie* ou *esprit inférieur*. Un grand nombre niaient la réalité de son Incarnation et de sa Passion. Plusieurs en faisaient un criminel.

4° Ce point est peut-être le seul où la franc-maçonnerie diffère de la Gnose. Cependant, certains sectaires, comme nous le rappelions plus haut, mettent l'union des sexes entre les anges, entre les astres eux-mêmes, et leur font produire d'autres êtres.

5° Les sectaires modernes nient la divinité de Jésus-Christ. Beaucoup d'entre eux le considèrent comme un mythe, présentent ses mystères, ses miracles, ses actions, comme des mythes. « *Un ange envoyé de Dieu* (la chaleur envoyée par le soleil), dit l'auteur de l'Orthodoxie maçonnique, *féconda la vierge* (la terre); (fécondée par le soleil), *elle conçut et enfanta les fruits et les moissons* (1). » « *La sphère chaldéenne peignait dans les cieux un enfant naissant appelé Christ et Jésus; il était placé dans les bras*

(1) P. 105.

de la Vierge céleste (1). » Ainsi, « la légende de Jésus-Christ » est venue d'une image grossièrement interprétée. Le *Rose-Croix* professe que Jésus-Christ était un juif quelconque justement mis à mort pour ses crimes.

6° Un très grand nombre de gnostiques prétendaient tirer leur doctrine de l'enseignement secret du Sauveur. Suivant eux, Jésus-Christ avait parlé aux foules en paraboles, et à des amis intimes sans figures; il avait donné aux multitudes une doctrine vulgaire et à des disciples de choix un enseignement plus profond; il avait organisé, à côté de la tradition publique et de l'Église de tous, la tradition secrète et l'école des initiés. C'était cette tradition dont les gnostiques se disaient en possession, cette école qu'ils prétendaient continuer (1).

6° Nous avons dans le cours de cet ouvrage, entendu les *Illuminés* célébrer « Jésus de Nazareth » comme « leur grand et à jamais célèbre Maître », les *Carbonari* acclamer « le Christ » comme « le fondateur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ». Nous avons vu souvent les sectaires se plaindre que l'Église romaine n'eût jamais eu ou eût perdu la vraie doctrine de Jésus-Christ, et prétendre qu'eux-mêmes la possédaient dans toute sa pureté. « Les *Carbonari*, dit un sectaire, et un fort grand nombre de maçons montrent une foi sincère dans la religion

(1) « Horum alii... Petro, Andreæ, Paulo, cæteris apostolis præstare sese dicunt cum abundantia quadam scientiæ. » Epiph. Hær., xxvii, 2.

(1) Ibid.

723. 7° Beaucoup de gnostiques pratiquaient les arts occultes. C'est ce que témoignent tous les historiens, entre autres saint Épiphane. « *Maleficas artes exercent; et ad machinanda quælibet, veneficia et cantiones excogitarunt; imo etiam familiares sibi quosdam dæmones alliciunt* (1). »

724. 8° Les gnostiques croyaient que les âmes animaient successivement différents corps. Les uns ne mettaient aucune limite aux migrations des âmes. Les autres disaient que celles qui ici-bas finissaient par atteindre

de Jésus, mais dans la religion de Jésus, telle qu'elle se trouve dans l'Évangile, et dégagée de tous les éléments étrangers que les théologiens y ont introduits pendant dix-huit siècles (1). »

7° Les plus illustres interprètes de la franc-maçonnerie recommandent l'étude de la magie à tous ceux qui veulent devenir de parfaits maçons. Des chefs célèbres, comme Cagliostro, Saint-Martin, Mesmer étaient des magiciens autant que des charlatans. Les hauts grades de certains rites sont des initiations aux arts occultes, spécialement à la cabale.

8° Rien n'est plus fréquent que de rencontrer la croyance à la métempsychose exprimée dans les ouvrages des francs-maçons et jusque dans les cérémonies des rites. Fourrier enseigne que les évolutions du monde

(1) Epiph. Hær. xxvii.

(1) Constitution et organisation des Carbonari, 2^e édit., p. 202.

à la *gnose* parfaite, allaient se perdre dans la substance de l'Être Suprême ou de quelque astre, pour être à jamais confondues avec elle. Mais, sous une forme définitive ou transitoire, les âmes, suivant la plupart, retournaient à l'Être Suprême dont elles étaient sorties.

et avec elles les migrations des âmes mettront 84,000 ans à s'accomplir, et qu'elles finiront alors pour recommencer de nouveau. Figuiér pense que l'âme, après un certain nombre d'épreuves, ira s'abîmer dans la substance du soleil. Un très grand nombre croient qu'elle se perdra dans « le Père inconnu », « l'Absolu », « l'essence infinie », où « elle aura peut-être la conscience et de la vie universelle du principe suprême et des vies particulières qui en sont émanées ». C'est ce que Ragon lui-même enseigne sous les formes mystérieuses de Saint-Martin : « L'homme est allé de quatre à neuf, mais un jour il retournera de neuf à quatre (1). »

725. 9° Les gnostiques avaient entre eux des signes de reconnaissance. « Si quelque étranger de la même secte arrive, dit saint Épiphane, les hommes reçoivent un cer-

9° Les signes de reconnaissance sont d'un usage journalier dans la franc-maçonnerie.

(1) Orthod. maç., ch. xxvii.

tain signe des femmes et les femmes des hommes (1). »

728. 10° Les gnostiques ne voulaient que le plaisir dans les œuvres de la chair. « *Cùm inter se venerem exercent, liberos tamen suscipere prohibent: non enim prolis studio, sed ut libidini suæ serviant, ei corruptelæ vgcant* (2). »

11° « Les femmes, dit saint Épiphane, sont communes entre ces sectaires (3). » Certaines sectes professaient le communisme le plus universel : « La nature révèle deux grands principes, ceux de la *communauté* et de l'*unité* de toutes choses. Les lois humaines contraires à ces lois naturelles sont des infractions coupables à l'ordre légitime et divin. Pour rétablir cet ordre, il faut ins-

10° La franc-maçonnerie apprend à la femme à « mordre à la pomme et à rejeter le pépin de pomme ». Dans certaines sectes, comme celle des Nihilistes, la stérilité systématique n'est pas seulement enseignée sous des emblèmes énigmatiques, mais elle est ouvertement recommandée et pratiquée.

11° Le communisme est, nous l'avons vu, renfermé dans la théorie maçonnique de la souveraineté du peuple ou de l'État. Nous avons parlé de plusieurs sectes qui poursuivent expressément le dessein d'établir la communauté des biens et même des femmes. Toutes travaillent plus ou moins à ruiner la propriété individuelle, ainsi que nous le verrons plus loin; toutes aussi sont unani-

(1) Hær. xxvi.

(2) Epiph., ibid.

(3) Epiph., ibid.

tituer la *communauté du sol, des biens et des femmes.* » Telle était la théorie des Carpocratians au jugement de Matter, leur apologiste.

12° Certaines sectes vénéraient Caïn et Cham, Coré, Dathan et Abiron, les Sodomites et spécialement Judas.

mes à ébranler la famille, en se montrant favorables au mariage civil et même au divorce.

12° Dans certains ouvrages maçonniques, les mêmes personnages sont hautement exaltés. Le *Rose-Croix* Renan a entrepris de réhabiliter Judas « calomnié par les jalouses rancunes de Jean ». Dès les grades symboliques, on propose à la vénération de l'adepte le tyrien Hiram, « venu d'une région célèbre par le culte du feu »; Tubalcaïn, Nemrod, Caïn, ancêtres d'Hiram, et « ouvriers du grand œuvre » de la révolte; Éblis ou l'Esprit du Feu » qui « le premier a poussé le cri de liberté et d'égalité » en disant : « Je ne servirai pas, je serai l'égal du Très-Haut (1). »

(1) Discours du Vénérable au récipiendaire dans le grade de *compagnon*. — Discours de l'Orateur au maître qui vient d'être initié. *Les Frères Trois-Points*, tome II*, p. 19, 104-105.

727. 13° Ce qui frappe peut-être le plus dans les gnostiques, c'est leur immoralité. Un grand nombre d'entre eux avançaient effrontément qu'il n'y avait rien de honteux dans le corps, ni rien de mal dans les actions : « Ils prétendent, dit saint Épiphane, que ce qui est réputé mauvais et honteux par les hommes, est en soi bon et honnête. Le mal, disent-ils, n'existe pas dans la nature; il n'est que dans l'opinion des hommes (1). »

D'autres et en grand nombre disaient que l'homme spirituel ne peut plus être souillé par les œuvres de la chair, et que, quoi qu'il fasse, il conserve une pureté sans tache.

Les Carpocratien et d'autres encore niaient systématiquement la nécessité ou l'utilité des bon-

13° La franc-maçonnerie est une grande école d'immoralité. Dès le premier grade, le candidat est « à demi vêtu », et, s'il n'est pas complètement nu, « c'est, disent les interprètes, que nos mœurs ne le permettent pas ». Dans les derniers grades, il est complètement nu, « parce que pour lui le travail est achevé ». Nous avons rapporté qu'au Palais-Royal, on jouait la comédie dans l'état de nature. « Celui qui aurait vu une réunion » de la loge d'Ermenonville, raconte un de ses membres, « aurait cru voir les sept sages de la Grèce en bordel ».

Dans tous les rites, on enseigne que l'unique morale est celle de la nature; on nie la déchéance originelle, et souvent, ce qui en est une conséquence nécessaire, on proclame « la sainteté des penchants » et « l'indépendance de l'esprit comme de tous les actes du corps ».

Un grand nombre de

(1) Hær. xxvii.

nes œuvres, même de la prière, attribuaient à des génies malfaisants les institutions religieuses et morales de tous les peuples, et prétendaient qu'on honore l'Être suprême et qu'on devient semblable à Dieu, à proportion du mépris que l'on fait des législations existantes et de tout ce que le vulgaire nomme religion (1).

Faut-il s'étonner qu'avec de tels principes, les gnostiques se soient livrés à tous ces honteux désordres dont saint Épiphane et les autres historiens nous ont conservé le récit et que nous ne saurions raconter même en partie? Au témoignage de saint Épiphane, ceux-là même qui affectaient

sectaires ont enseigné le faux mysticisme qui déclare l'âme à l'abri des souillures de la chair : « Au feu, au feu tout cela, dit Saint-Martin en parlant des plaisirs des sens; donnez au feu tout ce qu'il vous demande : *tout cela n'affecte pas l'âme.* » « Le mérite, dit-il ailleurs, ne consiste pas à s'abstenir des plaisirs, mais à en user en maître, à captiver la volupté sous notre empire, lors même qu'elle nous tient entre ses bras. Pour moi, c'est ainsi que j'en use, et je ne l'embrasse que pour l'étouffer. »

Il faut avouer cependant que la morale est moins cyniquement violée dans les assemblées

(1) Certo sibi persuadent per tot tamque diversa facinora mundi fabricatoribus angelis, omnibusque quæ in mundo sunt prostratis ac contemptis, illorum se non mundi sed fabularum potius artificum transgredi; quo cœlestem libertatem obtineant, et sursum aspirare et avolare possint. Epiph. Hær. xxvii.

au dehors une grande austérité de vie, avaient des mœurs dignes de Sodome.

des francs-maçons que dans celles des gnostiques. Il y règne même en général, surtout dans les loges ordinaires, une certaine honnêteté qui a souvent trompé le vulgaire des maçons et les profanes. Mais les initiés envient aux gnostiques la liberté de leurs impurs mystères : « *Le cœur est déchiré quand on voit la tyrannie poursuivre par le fer et le feu ces infortunés gnosticiens, QUI AVAIENT HONTE DU CÉLIBAT, et ne croyaient pouvoir honorer plus dignement l'Éternel dans leurs temples que par une étude respectueuse des MYSTÈRES DE LA CRÉATION et DES MIRACLES DE LA NATURE (1).* »

(1) Mémeté des quatre vœux de la compagnie de St-Ignace et des quatre grades de la maçonnerie de St-Jean, 1788, p. 132.

728. Ces ressemblances entre la *Gnose* et la *Maçonnerie* nous semblent frappantes. Ce qui n'est pas moins concluant peut-être, ce sont les aveux des interprètes et des chefs eux-mêmes.

Citons quelques textes (1).

« *C'est par l'étude des anciens GNOSTIQUES et des MANICHÉENS, disait Weishaupt, que l'adepte pourra faire DE GRANDES DÉCOUVERTES SUR LA VÉRITABLE MAÇONNERIE (2).* »

« *Au milieu de l'étoile flamboyante, remarque Ragon, paraît la lettre G, EMBLÈME DE L'UNION DE LA MATIÈRE A L'ESPRIT. Les gnostiques, connaisseurs ou clairvoyants, possesseurs de la Gnose ou vraie science, ont également la même lettre pour initiale.* »

Le *Catéchisme du Rose Croix* contient cette demande et cette réponse : « *Que signifie la lettre G? Géométrie, Génération, GNOSE.* »

Dans l'initiation du *Prince du Liban*, on montre au récipiendaire une hache sur laquelle sont gravées des lettres mystérieuses : « *C'est, lui dit-on, la hache du Gnosticisme, qui, en abattant les énormes troncs de l'intolérance, de l'hypocrisie, de la superstition, de l'égoïsme et de l'oisiveté (nous connaissons depuis longtemps le sens de ces expressions), permet aux rayons de la vérité (de la Gnose) d'arriver jusqu'à l'esprit humain et de l'inonder de sa lumière.* »

« *Les Gnostiques, tous associés aux anciens mystères, tous MAÇONS D'ÉLITE, aussi remarquables par la science que par le talent, dit le maçon Rédarès, divisèrent les travaux maçonniques en deux catégories : l'une, sous la dénomination d'ancien rite, prit pour bannière l'ÉTOILE FLAMBOYANTE, indiquant sous son voile mystérieux l'unique et vraie lumière qui éclaire le monde intellectuel; l'autre, connue sous le nom de rite chrétien,*

(1) V. les auteurs qui ont traité spécialement cette question, spécialement le P. Deschamps. *Les Sociétés secrètes et la Société*, tome III^e; M. Claudio Jannet, *Les Sociétés Secrètes et la Société*, tome II^e.

(2) Cinquième partie du code illuminé.

met la croix sur sa bannière, indiquant la vie d'immortalité et la régénération du genre humain... Je ne prétends pas entrer dans le fonds des doctrines, analyser les divisions et les subdivisions de la théologie gnostique. Je veux passer légèrement sur toutes ces choses, pour montrer la PARFAITE ANALOGIE QUI EXISTE ENTRE LA CROYANCE, LES RITES, LES USAGES DU GNOSTICISME ET CEUX DE LA FRANC-MAÇONNERIE (1). »

§ III

Parallèle entre les sectes manichéennes et les sectes maçonniques

729. Comparons d'abord le manichéisme en général, ensuite certaines sectes manichéennes en particulier avec la franc-maçonnerie. Nous constaterons une ressemblance qui va parfois jusqu'à l'identité.

I — Parallèle entre le manichéisme en général et la franc-maçonnerie

730. 1° « L'âme ou l'idée-mère qui animait tout le système de Manès, dit Matter, est le panthéisme... La cause de tout ce qui existe, est, suivant ce système, en Dieu ; mais Dieu est en tout ; toutes les âmes sont égales ; Dieu est dans toutes ; et

1° Le Dieu de la franc-maçonnerie est la *nature*, représentée, dit Ragon, par le triangle, dont les trois angles égaux symbolisent les trois règnes substantiellement identiques.

Mais ce Dieu suprême et universel se dédouble,

(1) Études historiques et philosophiques sur les trois grades.

cette animation ne se borne pas aux hommes et aux animaux, elle est la même dans les plantes. »

D'autre part, l'Être universel se divise en Dieu bon et en Dieu mauvais, ou, comme parlait Manès, en *lumière* et en *ténèbres*. Les deux principes sont éternels, comme l'Être universel dont ils procèdent; et se font une guerre perpétuelle.

Ainsi du *panthéisme* découlait le *dualisme*. Dans quelques sectes, le *panthéisme* dominait, dans la plupart le *dualisme*.

731. 2^o « Manès, dit saint Augustin, réprouvait la guerre, même faite par de justes motifs, s'élevait contre les magistratures publiques et anéantissait tout ordre politique (1). »

(1) Cont. Faust., lib. XXII.

comme celui des manichéens, en principe bon et en principe mauvais, en *lumière* et en *ténèbres*. Les deux principes sont représentés dès le premier grade par les colonnes *Booz* et *Jakin*. C'est d'une part « le Dieu des Français (des francs-maçons) qui veut un dévouement généreux, humain, honorable »; c'est d'autre part « le Dieu des moines (l'Éternel et son Christ), le Dieu des vengeances (le Dieu qui a préparé l'enfer pour Lucifer et ses sectateurs), qui ne demande que des victimes (qui veut régner sur toute créature), qui ne forme que des bourreaux (qui fait des vents ses messagers et de la foudre son ministre) (1). »

2^o La franc-maçonnerie travaille à la destruction de la monarchie et de toutes les formes de gouvernement.

(1) Les Jésuites chassés de la maçonnerie..., 1788, p. 63.

« Les manichéens, répètent les Centuriateurs de Magdebourg, condamnaient les magistratures civiles et politiques comme créées et établies par le Dieu méchant (1). »

3° « Manès, dit saint Augustin, réprouvait toute possession de maisons, de terres ou d'argent (2). »

4° « Les manichéens condamnaient le mariage. Ils avaient en exécution la génération et l'empêchaient par toutes sortes de moyens (3). »

732. 5° Comme les gnostiques, les manichéens de toutes les époques sont restés célèbres pour les dé-

3° Dans la réception au premier grade, on enlève au candidat son argent et ses bijoux pour lui apprendre que « la richesse », c'est-à-dire la propriété, « enfante tous les maux ». Un certain nombre de sectes déclarent ouvertement la guerre au « capital ».

4° D'illustres maçons ont appelé le mariage « une législation de l'adultère ».

Partout où la franc-maçonnerie se répand, on voit apparaître la plaie d'une stérilité systématique.

5° « Les délices de la matière, *est-ce l'homme qui les goûte?* disait Saint-Martin. Lorsque ses sens ont

(1) An. 277.

(2) Loco supracit.

(3) Bar. an. 277, n. 29. — Aug. cont. Faust. lib. XIX.

sordres de leurs mœurs (1). A leurs yeux, la chair, ouvrage du principe mauvais, était essentiellement mauvaise. De là un grand nombre concluait que c'était une œuvre excellente de la couvrir de confusion en lui permettant de se plonger dans la boue. D'autres disaient que les adeptes, spécialement les hauts initiés, ne pouvaient plus être souillés par les œuvres de la chair; car, c'était leur formule, « *pour les purs tout est pur* ». D'autres encore prétendaient que l'esprit mauvais produisait fatalement dans la chair les œuvres de la chair, pendant que l'esprit bon produisait dans l'esprit les œuvres de l'esprit : en conséquence, concluait-ils, ce qui se passe dans les sens, échappe à la liberté et demeure étranger à l'âme.

De là mille infamies, dont l'historien se refuse

de la peine ou du plaisir, ne lui est-il pas aisé de voir que *ce n'est pas lui qui éprouve cette peine et ce plaisir ?* »

« Le Saint-Esprit, figuré par la colombe, dit l'Initiateur au grade de *Chevalier du Soleil*, représente la figure de notre âme, laquelle, étant un souffle de l'Être Suprême, *ne peut être souillée par les œuvres du corps*, et elle est toujours prête à retourner en son tout, dont elle ne fait que partie. »

Fourrier dit plus ouvertement encore : « Le vrai bonheur ne consiste qu'à satisfaire ses passions. »

Voltaire avait dit avec la même franchise :

« Le plaisir est le but universel.
Qui l'attrape a fait son salut. »

D'autre part, les sectaires chantent dans leurs festins :

Par des moyens secrets,
En dépit de l'envie,
Sans remords, sans regrets,
Nous seuls goûtons la vie (1).

(1) Bar. Ibid. n. 28.

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. I^{er}, p. 49^e

à retracer le révoltant tableau. Toute leur doctrine pratique semblait se ramener à cette maxime : Jouir de la vie présente sans remords et sans crainte.

733. 6° Les manichéens adoraient le *soleil*. C'est ce que témoignent plusieurs contemporains, entre autres saint Augustin (1).

734. 7° Manès enseignait que les âmes passaient successivement dans différents corps, jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement purifiées (2). Une fois qu'elles étaient parvenues à une parfaite pureté, elles étaient reçues dans la lune dont elles

6° Dans toutes les loges, le *soleil* est représenté ; l'*orient* est en Maçonnerie le point le plus digne. Les travaux de certaines assemblées s'ouvrent par l'adoration expresse du soleil. Le Rose-Croix Renan déclare que « le culte du soleil est le seul raisonnable ». Partout où les sectaires dominent en maîtres, on trouve des paysans qui adorent le soleil.

7° Les sectaires modernes ont une horreur extrême du dogme de l'éternité des peines. Aussi tous leurs systèmes impliquent la négation de l'enfer éternel, tel que le confesse la foi catholique.

Figuier, comme Manès, réunit au soleil les âmes

(1) Cont. Faust. Lib. XIV, c. XI et XII.

(2) Epiph. Hær. LXVI, n. 26.

couvraient peu à peu toute la surface. Chaque mois lunaire, cette surface paraît éclairée; c'est, disaient les manichéens, que chaque mois elle est couverte d'âmes. La lune décharge alors les âmes dans le soleil; là elles se trouvent unies à la substance divine dont elles sont émanées.

Quant aux âmes qui ont méprisé la vérité, elles sont précipitées en enfer, pour y être tourmentées par les démons durant un temps limité, après lequel elles rentrent dans des corps.

qui ont achevé leur purification.

La croyance à la métempsychose est très fréquente dans les loges; mais la plupart y mêlent les conceptions du matérialisme: « Chaque créature est obligée de subir la mort. L'homme ainsi que les animaux rentrent dans le grand tout de la matière, se décomposent pour se reproduire sous d'autres formes, véritable métempsychose, et s'anéantissent tour à tour selon l'ordre de la divinité et de la nature (1). »
« Qu'est-ce que la mort chez l'homme? Une nouvelle période des métamorphoses de la larve spermatozoïde... Nous sommes bien toujours *le même* animal, d'abord *vermiforme*, puis *poisson*, *amphibie*, *vertébré*, *enfant*, *adolescent*, *homme*, *vieillard*, puis *vers* (2). »

(1) Explication de la croix philosophique par Chériaux, officier du G. O. de France.

(2) Le petit catéchisme du libre penseur.

Il en est cependant qui ont de la métempsychose le concept spiritualiste des anciens.

735. 8° Les manichéens disaient que Jésus-Christ était né en apparence seulement, avait souffert et était mort en apparence, était ressuscité en apparence. Beaucoup « allaient jusqu'au délire de prétendre qu'il avait été ce serpent qui avait séduit et perdu Adam et Ève au Paradis terrestre (1). » En revanche « d'autres disaient qu'il était le soleil même de cet univers, comme Théodoret et d'autres le rapportent (2). »

(1) Bar. an. 277.

(2) Bar., *ibid.* — Manichæi solem istum oculis carnis visibilem, expositum et publicum non tantum hominibus, sed etiam pecoribus ad videndum Christum Dominum esse putaverunt. Aug. Tract. xxxiv in Joan.

8° L'école mythique, comme les manichéens, la réalité des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Jésus-Christ est un mythe, un idéal. « Les ouvriers ont besoin d'un IDÉAL SUBLIME, qui doit être symbolisé dans un personnage historique pour produire l'effet nécessaire, et nul n'y est plus propre que l'homme noble, grand et adorable Jésus (1). »

Souvent dans les loges, Jésus-Christ et son Église sont présentés comme le principe mauvais, la source de tous les maux du genre humain.

Souvent aussi on appelle le soleil du nom de Christ; et, en adorant

(1) Rituel du système de Fessler, cité par Ragon. *Orth. maç.*, p. 282.

736. 9^o « Vous savez, écrivait saint Augustin à Honorat, que si nous sommes tombés dans les filets des manichéens, c'est qu'ils nous promettaient de nous introduire jusqu'à Dieu et de nous délivrer de toute erreur, par les lumières simples et évidentes de la raison, sans que nous eussions à humilier notre esprit sous une autorité quelconque. Qu'est-ce qui, en effet, m'a entraîné durant neuf ans à mépriser la religion qui m'avait été enseignée dès mes tendres années, à suivre et à écouter avec soin ces hommes, sinon ce qu'ils disaient que dans l'Église les fidèles sont esclaves de la *superstition*, et que la foi leur est prescrite avant la raison, tandis qu'eux ne forcent personne à croire, avant de l'avoir convaincu par la discussion et par la force invincible des arguments (1). »

l'astre du jour, on professe d'adorer le Christ.

9^o Le moyen par lequel le manichéisme a séduit saint Augustin est celui-là même que la franc-maçonnerie emploie pour captiver les intelligences. Elle promet la lumière; elle veut que la raison prime la foi, que personne ne soit obligé de croire que ce qui lui a été démontré par des arguments intrinsèquement évidents. Elle traite la religion catholique de *superstition*, les croyances religieuses de *préjugés*; etc.

(1) Ad Honor. De utilitate credendi.

737. 10° « Manès, observe Baronius, imita presque tout ce qui se fait dans l'Église (1). » Ainsi il y avait un baptême manichéen; il y avait des cérémonies qui rappelaient la messe et la communion; il y avait une hiérarchie semblable à celle de l'Église catholique. « Manès lui-même, dit saint Augustin, voulut avoir *douze apôtres* comme Jésus-Christ (2). »

738. 11° « C'était un caractère spécial des manichéens, dit Baronius, que pour répandre leur hérésie, ils envoyaient dans les diverses régions de l'univers des docteurs d'impiété qui s'appliquaient à séduire les hommes par des mots sublimes et de grandes promesses (3). »

« Ils savaient, continue le même historien, enlancer leurs malheureuses victimes dans des filets si

10° Nous avons plusieurs fois remarqué et nous constaterons encore par la suite que les institutions maçonniques sont dans l'ensemble et dans les principaux détails, une imitation ou une contrefaçon et un travestissement des institutions de l'Église.

Dans ce siècle, on vit le saint-simonisme envoyer *douze apôtres* pour prêcher aux peuples la nouvelle religion.

11° Le même esprit de prosélytisme se remarque dans les sectaires modernes; ils déploient une incroyable ardeur à fonder des loges et à répandre leurs erreurs par toute la terre.

Leurs moyens de séduction sont les mêmes que ceux des manichéens; ils ont sans cesse à la bouche de grands mots; *liberté, fraternité, progrès, civilisation*; ils promettent aux peuples l'éman-

(1) Bar. an. 277, n. 41.

(2) Aug. De hæc., c. XLVI.

(3) Bar. an. 277, n. 43.

puissants, qu'il était très difficile à ceux qui s'y étaient une fois laissés prendre, de parvenir à s'en dégager (1). »

739. 12° Les manichéens étaient partagés, suivant le degré d'initiation, en trois classes : les *croyants*, les *élus* et les *parfaits*.

740. 13° Les manichéens employaient trois signes qu'ils appelaient le *signe de la parole*, *signum oris*, le *signe de l'attouchement*, *signum manuum*, et le *signe du sein*, *signum sinûs*.

cupation, la *richesse*, la *gloire*.

Ceux qui sont entrés dans les sociétés secrètes peuvent difficilement en sortir. Bien plus, il est rare que les adeptes parviennent à se rendre un compte exact de tout ce qu'il y a de pervers en elles.

12° La franc-maçonnerie possède trois grades fondamentaux. Beaucoup de hauts adeptes portent le nom d'*élus* : *élus*, *grands élus*, *élus des neuf*, *élus des quinze*, *élus de Périguan*, etc. Il y a dans plusieurs rites des maîtres *parfaits*.

13° On retrouve dans les loges les deux premiers signes. Quant au signe du sein, il était d'une telle indécence qu'il a été supprimé; l'ordre du Temple est la dernière secte manichéenne où il ait été en usage. Toutefois les chants maçonniques y font encore parfois allusion. Bien plus, au grade de *Grand Maître*

(1) Bar. an. 277, n. 43.

Architecte, les Surveillants empoignent le récipiendaire et le renversent la face tournée vers *l'étoile flamboyante* étalée par terre et « la bouche collée sur la lettre G, emblème de la génération, » pendant qu'on lui explique le sens de la fameuse lettre qu'il embrasse « dans des termes tels, dit Léo Taxil, que je ne me sens pas le courage de reproduire l'explication, même en latin (1). » C'est un vestige de l'ancien signe du sein. Dans certaines initiations au grade d'apprenti, on fait pratiquer au récipiendaire le signe du sein, sur un *bouc* même qui reçoit pour la circonstance le nom de *chèvre de Salomon* (2).

741. 14° Les enfants de Manès s'obligeaient par le plus inviolable serment à garder les secrets de la secte. Il leur était permis de jurer et se parjurer,

14° Que le lecteur se rappelle quelques-uns des serments que nous avons rapportés plus haut; et il reconnaîtra que sur ce point encore les francs-

(1) Les Frères Trois-Points, tome II, p. 162.

(2) Ibid., tome I^{er}, *Réception au grade d'apprenti*.

mais jamais de les révéler, suivant leur maxime célèbre :

maçons ressemblent aux manichéens.

Jura, perjura, secretum prodere noli.

742. 15° Manès louait toutes les sectes et les appelait toutes à lui. Il disait que les diverses religions s'accordaient pour le fond, et ne variaient que dans les formes, et qu'en conséquence, tous ceux qui les professaient devaient s'unir et s'aimer comme des frères (1).

Mais il y avait une religion qu'il détestait, c'était la religion catholique, une Église qu'il combattait avec acharnement, c'était l'Église catholique. Il diffamait ses prêtres et ses évêques, critiquait sa morale, condamnait ses dogmes. Et toutefois il affectait souvent au dehors d'être catholique (2).

Le même esprit de tolérance pour les fausses religions, de haine contre

15° La franc-maçonnerie s'allie volontiers au schisme et à l'hérésie : « Je m'adresse à toutes les croyances, à toutes les religions qui ont combattu Rome ; elles sont toutes, qu'elles le veuillent ou non, dans nos rangs, puisque au fond leur existence est aussi inconciliable que la nôtre avec la domination de Rome (1). »

Au contraire elle a une haine implacable et furieuse contre l'Église romaine. « Ne conspirons que contre Rome ! » « Nous ne conspirons que contre Rome ! » « Haine éternelle à l'éternelle oppression ! »

Et malgré cette haine, les maçons, même les plus avancés, se disent volontiers chrétiens et même

(1) Bar. an. 277, n. 41.

(2) Ibid.

(1) Edgard, Quinet, *Introduction aux œuvres de Marnix.*

la véritable, et d'hypocrisie dans le langage et la conduite, anima constamment les disciples de Manès.

743. 16° Tous les ans, les manichéens célébraient la mort de leur auteur. On sait que Manès avait promis au roi de Perse de guérir son fils par ses prodiges, à la condition que tout médecin serait écarté ; l'enfant mourut ; le roi irrité condamna l'imposteur à être écorché vif avec des pointes de roseau. Or chaque année, les manichéens s'assemblaient autour d'un catafalque élevé sur cinq gradins au milieu d'une chambre tendue de noir, et, le visage empreint d'une profonde tristesse, ils rendaient les plus grands honneurs à celui qui reposait sous le catafalque. Cette cérémonie s'appelait *Bema*. Les manichéens choisissaient pour l'accomplir le Jeudi Saint, le Vendredi Saint ou le dimanche de Pâques.

catholiques. « Nous ne sommes pas cléricaux, mais nous sommes catholiques. » « Nous sommes pour le catholicisme contre le cléralisme. »

16° Les cérémonies qui se pratiquent dans les loges pour la réception d'un maître semblent empruntées à cette fête des manichéens. Tout rappelle le deuil et la tristesse ; les frères ont un visage consterné ; la loge est tendue de noir ; un catafalque s'élève sur le même nombre de gradins ; tous pleurent la mort d'un homme dont les cendres reposent dans ce cercueil, et qui est, suivant les rites et les interprètes, Jacques Molay, Adonhiram, l'homme de la nature, la nature elle-même. Mettez Manès à la place ; et vous croirez assister au *Bema* des manichéens. Le mot mystérieux de ce grade, *Mac-Benac*, semble même renfermer une allusion au genre de mort de Manès.

Lorsque les Rose-Croix tiennent une assemblée,

Les manichéens affectaient de s'asseoir et de se coucher sur des nattes formées de roseaux, pour se maintenir dans le souvenir habituel de leur chef. C'est ce qui les fit appeler *matarii*.

ils commencent par s'asseoir à terre dans une contenance triste; puis ils se lèvent, et marchent en portant des *roseaux*. On voit que le roseau est pour les maçons comme pour les manichéens ce qu'est la croix pour les chrétiens. Peut-être même les maçons modernes ont-ils choisi pour emblème la branche d'acacia, parce qu'ils ont cru y remarquer des analogies avec le roseau.

Enfin c'est le Vendredi Saint que les adeptes de certains hauts grades, comme les Rose-Croix, aiment à tenir leurs grandes assemblées.

741. 17° Manès avait été adopté par une riche *veuve*. Ses disciples se considéraient comme adoptés en lui, et s'appelaient avec lui *les enfants de la veuve*. Dans les dangers, ils avaient coutume de lever les mains en s'écriant : « *A moi, les enfants de la veuve!* »

17° Les maçons s'appellent encore *les enfants de la veuve*. Ils emploient le même cri que les manichéens, pour invoquer le secours de leurs frères. Ainsi l'Internationale, vaincue en 1871, adressa aux francs-maçons de l'univers un appel suprême en ces termes : « *A moi les enfants de la veuve!* »

745. Ce parallèle entre le manichéisme et la franc-maçonnerie est loin d'être complet; il suffit cependant, croyons-nous, pour rendre compte de la sympathie que les maçons ont toujours eue pour les sectes manichéennes.

Weishaupt recommandait à ses adeptes l'étude du manichéisme. Rédarès célèbre Manès comme l'un de « ces sages qui ont voulu mettre de la raison et de la vérité dans leur foi religieuse, » comme un philosophe sublime « qui enseignait un seul Dieu, *source d'amour, principe universel de sympathie* ». Le même auteur conclut: « Les frères maçons ont la juste prétention de suivre de point en point le *christianisme primitif* que les *chrétiens d'Orient* (les sectaires gnostiques et manichéens) leur ont transmis. Ainsi le *Christ sauveur* ou le *Christ soleil* n'est autre chose que le *soleil Osiris*, le *soleil Hiram*, le *soleil Adonai* et *d'autres soleils mystiques* (l'étoile flamboyante, le triangle), qui ne furent jamais aux yeux des *sages* (des gnostiques, des manichéens et des maçons) que *de vrais symboles de la divinité* (de la déesse-nature), ou *des émanations de sa suprême essence*. (Donc le christianisme primitif ne consiste pas dans le culte de l'Éternel et de son Verbe, mais dans celui de la nature, de ses parties, de ses lois et de ses phénomènes) (1). »

II — *Parallèle entre la secte manichéenne des Pauliciens
et les sectes maçonniques*

746. Après avoir mis en regard de la franc-maçonnerie le manichéisme dans son ensemble, comparons-lui quelques sectes spéciales qui ont exercé une

(1) Études historiques et philosophiques sur les trois grades.

influence particulière sur ses origines. Commençons par la secte des *Pauliciens*.

747. 1^o Les Pauliciens exprimaient leurs doctrines dans des formules, en apparence honnêtes et orthodoxes, qui cachaient en réalité des sens impies et infâmes. De la sorte, ce qu'ils disaient avait une signification pour les profanes et une autre signification, souvent toute contraire, pour les initiés.

748. 2^o Les Pauliciens affectaient de se donner pour les vrais disciples de Jésus-Christ; ils s'appelaient *chrétiens*, tandis que, refusant ce titre aux catholiques, ils les désignaient exclusivement par le nom de *romains*.

1^o Les expressions employées dans les loges présentent le même caractère d'équivoque. Ainsi le mot de *liberté* signifie pour le vulgaire l'exemption d'une contrainte injuste, et pour les maçons *intelligents*, la révolte contre tout ce qui humilie ou gêne la nature. Semblablement, les termes d'*égalité*, de *fraternité*, de *bienfaisance*, de *progrès*, de *civilisation*, de *droits de l'homme*, etc., ont sur les lèvres des initiés un sens tout différent de celui qu'ils présentent en eux-mêmes.

2^o Nous avons signalé souvent les prétentions des sectaires modernes à posséder « un *christianisme plus épuré* », « le *christianisme primitif* ». Il est peu d'instituts maçonniques qui, au moins dans les grades inférieurs, n'inscrivent Jésus-Christ parmi leurs grands maîtres; ainsi, les Jacobins faisaient de notre ado-

nable Sauveur « le premier des sans-culotte » ; les Carbonari le vénéraient comme « le premier des bons Cousins » ; les socialistes actuels le présentent comme le plus grand réformateur humanitaire. Les romans écrits sous l'influence maçonnique, ne cessent de travestir de la sorte « le Dieu béni » des chrétiens.

749. 3° Les Pauliciens méprisaient saint Pierre, « l'Apôtre du Judaïsme », et ils exaltaient saint Paul, dont ils faisaient un ennemi des observances anciennes. C'était de saint Paul, par saint Timothée et Sylvain, qu'ils prétendaient descendre : de là, suivant quelques auteurs, leur nom de Pauliciens (1). C'est qu'en effet, les Pauliciens, comme tous les gnostiques et tous les manichéens, avaient en horreur l'Ancien Testament, qu'ils attribuaient au principe mauvais ou à un des esprits émanés de lui.

3° Les sectaires modernes dépriment volontiers saint Pierre et exaltent saint Paul, mettent saint Paul au-dessus de saint Pierre, célèbrent saint Paul comme « un esprit libéral », « ennemi de la lettre qui tue », « ami du libre examen qui vivifie », « favorable au progrès », « aucêtre des protestants et des hommes de 89. »

(1) D'autres font venir ce nom d'un de leurs premiers chefs, Paul, frère de Jean, fils de Callinice.

III — Parallèle entre les sectes albigeoises et les sectes
maçonniques

750. 1° « Les Albigeois croyaient à l'existence de deux Créateurs, l'un auteur des choses invisibles et qu'ils appelaient le *Dieu bon*, l'autre des choses visibles et qu'ils nommaient le *Dieu mauvais*.

« Plusieurs admettaient l'existence d'un *seul* Créateur, mais ce Créateur avait eu pour fils le Christ et Satan (1). »

« Il y eut même au XIII^e siècle, des sectaires, disciples d'Âmaury de Chartres, qui prétendaient que le Fils de Dieu incarné n'était pas autrement dieu que tous les autres hommes, que le Saint-Esprit s'incarnait en eux tous les jours et leur révélait toutes choses et qui, repoussant la foi et l'espérance, ne recon-

1° Le *panthéisme* et le *dualisme* sont les deux dogmes fondamentaux de la franc-maçonnerie.

Beaucoup de sectaires voient dans chaque homme un dieu incarné, disent qu'avoir la raison c'est participer à l'Esprit de Dieu.

Tous proclament « la liberté et la souveraineté de la pensée », et combattent la foi au nom de la science.

(1) Petrus Vallis Cernaii, *Historia Albig.*, c. II. Migne, cccxiii, col. 546.

naissaient d'autre guide
que la science (1). »

751. 2° « Ils traitaient d'homicide l'Auteur de l'Ancien Testament, parce qu'il avait fait descendre le feu du ciel sur les Sodomites et les Gomorrhéens, parce qu'il avait enseveli le monde sous les eaux du déluge, et fait périr dans les flots de la mer Pharaon et les Égyptiens. Ils affirmaient que tous les patriarches et les prophètes de l'Ancienne Loi étaient damnés (2). »

752. 3° « Ils disaient secrètement entre eux que le Christ qui était né dans la Bethléem terrestre et visible et avait été crucifié à Jérusalem, était mauvais (3). »

4° Mais outre le mauvais Christ, né à Beth-

2° Nous avons vu que la franc-maçonnerie prend la défense de tous ceux qui à travers les siècles se sont révoltés contre Dieu et ont violé ses commandements, tandis qu'elle critique, calomnie et condamne tous ses fidèles serviteurs. On formerait spécialement un petit volume avec les discours maçonniques où sont exaltés les Chananéens et tous les peuples frappés par la vengeance divine.

3° Voltaire appelait Jésus-Christ *l'Infâme!* Une foule de maçons l'ont traité et le traitent comme Voltaire. Plusieurs grades, spécialement celui du Rose-Croix, sont dirigés contre la personne adorable de notre Sauveur.

4° Ce Christ qui n'a jamais mangé ni bu,

(1) Martène, *Thesaurus Anecd.*, t. IV, col. 163. — Rhorbacher, an. 1198-1216.

(2) Petrus Vallis Cernaii, *Historia Albig.*, c. II.

(3) Ibid.

léem et crucifié à Jérusalem, les Albigeois reconnaissaient un *bon Christ*. Celui-ci, disaient-ils, « n'avait jamais mangé ni bu, n'avait pas pris une véritable chair, et n'avait jamais été dans ce monde, sinon spirituellement dans le corps de Paul (1). »

5° « Selon d'autres Albigeois, le Christ bon était né et avait été crucifié dans une terre nouvelle et invisible qu'ils imaginaient (2). »

Ainsi, au sein des Albigeois, il y avait un grand nombre de systèmes divers sur Jésus-Christ, mais s'accordant tous à nier sa divinité.

dont l'Incarnation est fantastique et qui n'est présent dans ce monde que par son esprit, ressemble assez au *Christ mythique* des loges et des Universités rationalistes d'Allemagne.

Disciples des Pauliciens, les Albigeois affectaient de mettre saint Paul au-dessus des autres Apôtres et de saint Pierre. A leur tour, les sectaires modernes prônent saint Paul comme l'Apôtre libéral et ennemi du Vieux Testament.

5° Au sein des loges, les uns voient dans le Christ un nom symbolique du soleil et de la nature, les autres le type de l'homme, un idéal en qui l'humanité s'est recon nue et a voulu s'adorer elle-même, les autres un homme de génie, un émancipateur, l'apôtre des pauvres, le bienfaiteur des peuples, les autres un criminel justement condamné à mort pour ses

(1) Petrus Vallis Cernail, *Historia Albig.*, c. II.

(2) Ibid.

753. 6° « Ils disaient que presque toute l'Église romaine était une caverne de voleurs, et qu'elle-même était cette prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse (1). » Il leur était familier de désigner Rome sous le nom de Babylone et le Pape sous celui d'Antéchrist.

754. 7° « C'était un dogme pour les Albigeois que l'eau baptismale ne différait en rien de l'eau de la rivière, que l'hostie consacrée n'était qu'un pain ordinaire, que la confirmation, la confession étaient des pratiques frivoles et vaines (2). »

755. 8° « Ils enseignaient que le mariage des chrétiens était un état de prostitution, et que personne n'y pouvait faire son salut, en donnant le jour à des enfants (3). »

Mais en même temps

impostures et ses forfaits. Mais tous s'accordent à le haïr et à le combattre. 6° Même haine contre l'Église romaine parmi les sectaires modernes.

7° Les rationalistes ne traitent pas autrement les sacrements de l'Église.

8° On retrouve dans les sectaires d'aujourd'hui tous les principes immoraux des Albigeois. Il y en a qui condamnent le mariage et la génération. La plupart prêchent ou favorisent l'émancipa-

(1) Petrus Vallis Cernaii.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

ils lâchaient les freins à la concupiscence. « *Non credimus autem silendum quod et quidam hæretici dicebant, quod nullus poterat peccare ab umbilico et infra* (1). » On les appelait *publicains* ou *poplicains*, parce qu'on croyait que les femmes étaient communes entre eux. « Ils allaient jusqu'à dire qu'il n'y avait pas plus de péché à s'approcher de sa sœur ou de sa mère que d'une femme quelconque (2). » Certains sectaires, comme les disciples d'Amaury, disaient que les désordres de la chair étaient exempts de toute faute, lorsqu'on s'y livrait pour faire plaisir au prochain : « Ils étendaient la *charité*, dit un historien, jusqu'à dire que ce qui autrement serait péché, étant fait par *charité*, ne l'était plus; et en conséquence, ils commettaient, sous le nom de *charité*, des adultères et

tion de la femme, la réhabilitation de la chair. Quelques-uns entendent la bienfaisance, la fraternité, la philanthropie, en dignes disciples d'Amaury.

(1) Petrus Vallis Cernaii.

(2) Ibid.

d'autres impuretés plus abominables encore (1). »

756. 9° « Selon ces hérétiques, nos âmes sont ces esprits angéliques eux-mêmes qui, précipités du ciel par leur apostasie, ont laissé dans l'air leurs corps glorifiés. Ces âmes, après avoir successivement habité dans sept corps terrestres quelconques, auront achevé leur pénitence et retourneront dans les corps laissés par elles dans l'air (2). »

757. 10° Les manichéens du XII^e et du XIII^e siècle étaient divisés en une multitude de sectes : c'étaient les *Cathares*, les *Patarins*, les *Bégards*, les *Brabançons*, les *Navarrais*, les *Aragonais*, les *Basques*, les *Cotereaux*, les *Tria-verdins*, les *Henriciens*, les *Léonistes*, etc., etc.

758. 11° Il y avait parmi les Albigeois trois classes d'adeptes : les *catéchumènes*, les *croiyants* et les *parfaits*.

Les *parfaits* vivaient

9° Un certain nombre de sectaires, ainsi que nous l'avons dit, professent, sous une forme ou sous une autre, la croyance à la métempsychose. On trouverait même aujourd'hui des *spiritistes* qui professent jusque dans les détails, les théories des Albigeois sur les transformations et les migrations des âmes.

10° Nous avons énuméré un grand nombre de rites et d'instituts maçonniques. Nous aurions pu en nommer beaucoup plus encore.

11° Les trois grades de la Maçonnerie symbolique rappellent les trois degrés des Albigeois et des anciens manichéens.

Les maçons qui ne

(1) Rhorbacher, *Histoire de l'Église*.

(2) Petrus Vallis Cernaii.

dans une grande austérité apparente, et s'abandonnaient en secret à tous les désordres.

Les *croyants* faisaient profession, même publiquement, d'une vie dissolue et criminelle. « Ils se livraient, dit l'annaliste, à l'usure, au vol, à l'homicide et à toutes les infamies des passions, au parjure et à toutes sortes de crimes (1). » « Leurs emportements étaient d'autant plus effrénés, continue l'auteur, qu'ils étaient persuadés que, sans avoir besoin de restituer le fruit de leurs rapines, sans confession même ni pénitence, pourvu qu'ils reçussent des *parfaits* à l'article de la mort, l'imposition des mains, tous leurs péchés leur seraient remis (2). »

Quant aux *cathéchumènes*, ils étaient soumis à diverses épreuves destinées à les lier à la secte et à leur en communiquer lentement l'esprit.

sont pas initiés ressemblent aux *catéchumènes* : ils ignorent ce qu'est la franc-maçonnerie.

Parmi les *initiés*, les uns, comme les *croyants*, professent publiquement les principes les plus immoraux. Les autres, comme les *parfaits*, parlent sans cesse de *morale* et de *vertu*, et ne vivent pas mieux dans le secret que les premiers.

(1) Petrus Vallis Cernaii.

(2) Ibid.

759. 12° Pierre le Véné-
rable écrivait aux évêques
d'Embrun, de Die et de
Gap : « J'ai vu les hérétiques,
par un crime inouï
chez les chrétiens, profa-
ner les églises, renver-
ser les autels, brûler les
croix, fouetter les prê-
tres, emprisonner les
moines, et employer les
menaces et les tortures
pour les contraindre à
prendre des femmes. »
Le III° concile de Latran
témoigne de même que
les sectaires « ne respec-
taient ni les églises ni les
monastères, et n'épar-
gnaient ni orphelins, ni
veuves, ni vieillards, ni
enfants, ni âge, ni sexe. »

760. 13° Pierre le Véné-
rable faisait ce reproche
aux Albigeois : « Après
avoir fait un grand bûcher
avec des croix entassées,
vous y avez mis le feu,
vous y avez fait cuire de la
viande et en avez mangé
le Vendredi Saint, après
avoir invité publiquement
le peuple à en manger (1). »

12° Depuis cent ans, le
monde entier voit les sec-
taires modernes commet-
tre les excès dont Pierre
le Vénéralé était témoin
dans les régions dominées
par les Albigeois et que
signalaient les Pères de
Latran.

13° De nos jours les
sectaires ont organisé
dans les grandes villes et
quelquefois dans de sim-
ples bourgs pour le Ven-
dredi Saint les banquets
des *libres-mangeurs*. Il y
a longtemps que les Rose-
Croix pratiquaient en ce
jour ces cérémonies so-
lennelles « qui, sous le

(1) Tractatus contra Petrobrusianos; Migne, *Pat. Lat.*,
t. CLXXXIX, col. 771.

voile du culte évangélique, couronnent et sanctifient tout ».

761. « En comparant, dit des francs-maçons le célèbre Hurter, l'organisation intérieure d'une certaine secte révolutionnaire, et ses tentatives contre l'Église, depuis une soixantaine d'années, avec les principes connus des Cathares, on est obligé de reconnaître quelques rapprochements. Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme de toute autorité supérieure; toutes deux vouent la même haine aux institutions sociales, et particulièrement à l'Église et à ses ministres; toutes deux communiquent seulement le secret à celui dont on s'est assuré par une longue épreuve et imposent l'obligation de le garder même envers ses plus proches parents. Chez toutes deux les chefs sont-inconnus à la foule; la division est faite par provinces placées sous des maîtres particuliers; mêmes signes de reconnaissance dans la manière de parler et de s'entendre : de sorte que nous pouvons dire avec quelque raison que tout le bouleversement qui mine depuis plus d'un demi-siècle les fondements de la société européenne, n'est autre chose que l'œuvre des Albigeois, transmise par eux à leurs successeurs les francs-maçons (1). »

762. Comme l'illustre historien d'Innocent III, les sectaires modernes voient dans les infâmes hérétiques du XII^e et du XIII^e siècles les ancêtres des francs-maçons.

« On vit au commencement du XII^e siècle, dit Condorcet, des provinces entières se réunir pour adopter

(1) Hurter, *Vie d'Innocent III*, l. XIII.

une doctrine plus simple, UN CHRISTIANISME PLUS ÉPURÉ, où l'homme, SOUMIS A LA DIVINITÉ SEULE (révolté contre les mandataires et les organes de Dieu, le Pape, les évêques et les prêtres), JUGERAIT D'APRÈS SES PROPRES LUMIÈRES de ce qu'elle a daigné révéler dans les livres émanés d'elle. Des armées FANATIQUES (catholiques) dirigées par des chefs AMBITIEUX (magnanimes), des BOURREAUX (de preux chevaliers) conduits par des LÉGATS et des PRÊTRES (et désireux de sauver l'Église et la société civile), un tribunal de moines (de juges fermes et miséricordieux) chargés d'envoyer au bûcher QUICONQUE SERAIT SOUPÇONNÉ (serait vaincu, car la loi des suspects était encore inconnue) d'écouter sa RAISON (de se révolter contre la Raison de Dieu, Jésus-Christ), ne purent empêcher cet esprit de liberté (de licence) et d'examen (de dispute) de faire sourdement des progrès. » Ce fut alors, continue l'historien révolutionnaire, qu'il se forma « des sociétés secrètes destinées à perpétuer, à répandre SOURDEMENT et sans danger parmi quelques adeptes un PETIT NOMBRE DE VÉRITÉS SIMPLES (des hérésies antisociales), comme de sûrs préservatifs contre les PRÉJUGÉS DOMINATEURS (les dogmes catholiques crus de tous) (1). »

IV — Parallèle entre les Templiers et les francs-maçons

763. Arrivons à la secte ou, si l'on veut, à l'ordre qui paraît avoir exercé le plus d'influence sur les origines de la franc-maçonnerie. Nous voulons parler de l'ordre militaire *du Temple*.

(1) Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.

Les écrivains maçons se font à l'envi les panégyristes des Templiers et les vénèrent comme leurs ancêtres. Condorcet vante « *cet ordre célèbre, contre lequel les Papes et les rois conspirèrent avec tant de bassesse, et qu'ils détruisirent avec tant de barbarie* (1) ».

« *C'est aux Templiers, dit Willaume, que l'EUROPE DOIT LA MAÇONNERIE, et ce sont leurs pratiques secrètes qui ont servi à l'accusation d'irréligion et d'athéisme qui les a conduits à une fin si tragique* (2). » « *Les Templiers, ajoute plus loin le même auteur, ont disparu dans l'ordre civil, mais ILS ONT LAISSÉ DES SUCCESSEURS DANS LA FRANC-MAÇONNERIE, et leurs institutions leur ont survécu* (3). »

Ragon dit à son tour : « *Les Templiers reçurent en Asie l'initiation avec les formules et le voile judaïques. Initiés dès l'institution du Temple, ILS PROPAGÈRENT EN EUROPE LES MYSTÈRES MAÇONNIQUES, et sans doute la pratique secrète de ces mystères aura servi de fondement à l'accusation d'athéisme et d'irréligion qui a causé leur fin tragique. Ceux qui échappèrent à ce désastre trouvèrent dans les mystères mêmes, en Suède et en Écosse, un refuge, des consolations et des douceurs* (4). »

« *Certainement, dit Rédarès, les Templiers sont ceux qui ont le plus courageusement coopéré à la RÉGÉNÉRATION SOCIALE des habitants de l'Europe... Ils furent les premiers à RELEVER LE PLAN DU NOUVEAU TEMPLE ÉLEVÉ A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS* (5). »

« *L'ordre maçonnique, dit le frère de Branville, est*

(1) Esquisse...

(2) *Manuel ou Tuileur*, p. 10, cité par le P. Deschamps.

(3) *Manuel*, p. 11.

(4) Cours interprétatif des initiations anciennes et modernes, p. 31.

(5) *Études historiques et philosophiques...*, p. 286.

une émanation de l'ordre du Temple, et ne peut être raisonnablement autre chose (1). »

764. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les témoignages (2). Mais comparons ensemble quelques-unes des doctrines et des pratiques des deux ordres : mieux encore que les aveux, leur ressemblance nous donnera la preuve de la parenté qui les unit l'un à l'autre (3).

765. 1° « Chaque chevalier à sa réception ou peu après, reniait le Christ, tantôt comme *crucifié*, tantôt comme *Jésus* ou Sauveur, tantôt comme *Dieu*; ainsi que la Bienheureuse Vierge et tous les saints. C'était là la pratique commune.

« Ceux qui recevaient les nouveaux chevaliers leur disaient que *Jésus-Christ avait été un faux prophète*, qu'il n'avait pas souffert et n'avait pas été crucifié

1° La franc-maçonnerie, comme l'ordre du Temple, fait de l'apostasie de Jésus-Christ la première obligation du vrai maçon ; car le vrai maçon ne relève que de sa raison.

L'école mythique nie ou travestit la Passion et la mort du Sauveur. D'autres sectaires disent que Jésus-Christ a été crucifié pour ses crimes ; c'est ce que nous avons vu spécialement dans les cérémonies de la réception

(1) Conclusion d'un long discours prononcé en 1839 à la loge des *Chevaliers de la Croix*.

(2) Voir le P. Deschamps, *Les Sociétés Secrètes et la Société*, tome III, ch. ix, § iv.

(3) Nous empruntons ce résumé des doctrines et des pratiques de ces sectaires au *Procès des Templiers*, publié par M. Michelet dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique. — M. Michelet lui-même, quoique sectaire avancé, n'a pu s'empêcher de reconnaître la vérité des crimes reprochés aux Templiers.

pour la rédemption du genre humain, mais qu'il avait été mis à mort pour ses crimes (1). »

766. 2° « Les chefs forçaient les récipiendaires à cracher sur la croix, ou sur sa représentation et sur l'image de Jésus-Christ, quoique ceux qui étaient reçus le fissent parfois à côté. De même ils donnaient quelquefois l'ordre de la fouler aux pieds, et la profanaient eux-mêmes ou la faisaient profaner de la manière la plus indigne, spécialement le Vendredi Saint. Ce jour-là ou quelque autre jour de la Semaine Sainte, certains Templiers étaient dans la coutume de se

du Rose-Croix. Les rationalistes en chœur nient la nécessité de la Rédemption, ainsi que la divinité de Jésus-Christ.

2° Au grade de *Grand Écossais de Saint-André*, nous avons vu « le signe d'horreur » fait contre la croix. Les cérémonies pratiquées dans la réception du Rose-Croix renferment les plus odieux outrages à l'instrument de notre rédemption. Aujourd'hui encore les sectaires aiment à se réunir le Vendredi Saint pour leurs repas impies. Aujourd'hui encore les Rose-Croix affectent de tenir leur chapitre un jour de la Semaine Sainte, spécialement le Vendredi.

(1) *Servabantur et fiebant ab ipsis fratribus quæ sequuntur, videlicet: Quod quilibet in receptione sua et quandoque post, velque cito ad commoditatem recipiens habere poterat, abnegabat Christum, aliquando crucifixum, et quandoque Jhesum, et quandoque Deum, et aliquando beatam Virginem, et quandoque omnes sanctos et sanctas Dei, inductus seu monitus per illos qui eum recipiebant. — Item quod communiter fratres hoc faciebant. — Item quod dicebant ipsi illis quos recipiebant ipsum fuisse falsum prophetam. — Item ipsum non fuisse passum pro redemptione generis humani, nec crucifixum, sed pro suis sceleribus. — Procès des Templiers, tome I^{er}, p. 89.*

réunir pour se livrer à ces sortes de profanations (1). »

767. 3° « Les Templiers croyaient et disaient que le *Grand Maître* et les autres premiers dignitaires, même laïques, pouvaient les absoudre de leurs péchés, sans que la confession fût nécessaire. Et ainsi la chose se pratiquait - elle parmi eux (2). »

768. 4° « A la réception des frères dudit ordre ou peu de temps après, le recevant et le reçu se baïsaient tantôt à la bouche, tantôt sur le nombril ou sur le ventre nu tantôt sur

3° Dans presque tous les rites maçonniques, il y a un grade consacré spécialement au sacerdoce de la nature, et dont le but est d'enseigner que les prêtres de Jésus-Christ n'ont aucune autorité réelle au-dessus des laïques.

4° On ne trouve plus dans les loges actuelles le *signe du sein* : l'ordre du Temple est la dernière secte manichéenne où il ait été pratiqué. Mais les autres signes ont passé

(1) Item quod faciebant illos quos recipiebant spuere super crucem, seu super signum, vel sculpturam crucis et imaginem Christi, licet interdum qui recipiebantur spuarent juxta. — Item quod ipsam crucem pedibus conculcari quandoque mandabant. — Item quod eandem crucem ipsi fratres recepti quandoque conculcabant. — Item quod mingebant et conculcabant interdum et alios mingere faciebant super ipsam crucem, et hoc in die Veneris Sancto aliquoties faciebant. — Item quod nonnulli eorum ipsa die vel alia Septimanæ Sanctæ proculcacione et mixione prædictis convenire consueverunt.

(2) Item quod credebant et sic dicebatur eis quod Magnus Magister a peccatis eos absolvere poterit etiam non confessatis. — Item quod visitator, — Item quod præceptores quorum multi erant laici. — Item quod faciebant de facto.

l'anus ou l'épine du dos, tantôt d'une manière plus indécente encore (1). »

769. 5° « Les Templiers faisaient les réceptions en secret, sans autres témoins que des frères de l'ordre. Tous s'engageaient par serment à ne rien révéler de ce qui se faisait parmi eux, spécialement dans les cérémonies de réception ; ils s'y engageaient sous peine de mort ou d'emprisonnement.

« Ceux qui étaient surpris à faire quelque dénonciation, étaient incarcérés ou tués (2). »

770. 6° « Les recevants disaient à ceux qu'ils recevaient qu'ils pouvaient

dans la franc-maçonnerie. Toutefois, le signe du sein lui-même a laissé des vestiges assez reconnaissables, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut.

5° Les réunions maçonniques sont secrètes. Tous les frères s'engagent par les plus terribles serments à ne rien révéler de ce qu'ils ont vu et entendu dans les loges. Quelquefois la peine de mort a été portée contre ceux qui avaient manqué à leurs engagements.

6° La fraternité, la bienfaisance, l'humanité, et même la morale et la

(1) Item quod in receptione fratrum dicti ordinis vel circa interdum recipiens et receptus aliquando se deosculabantur in ore, in umbilico, seu in ventre nudo et in ano seu spina dorsi, item aliquando in parte virili.

(2) Item quod in receptione illa faciebant jurare illos quos recipiebant quod ordinem non exirent. — Item quod receptiones ipsas clandestine faciebant. — Item quod nullis presentibus nisi fratribus dicti ordinis.

vivre en sodomites, qu'ils devaient même le faire et s'y prêter avec les frères, comme eux-mêmes et le plus grand nombre le pratiquaient (1). »

771. 7° « Les Templiers adoraient un chat qui leur apparaissait quand ils étaient assemblés. Ils avaient dans chaque province des idoles consistant en des têtes dont les unes avaient trois faces, d'autres une, quelques-unes un crâne humain ; ils les adoraient, spécialement dans leurs grands chapitres. Ils faisaient toucher à ces têtes des cordons dont ils se ceignaient ensuite sur la chair (2). »

vertu, telles que les entendent les *intelligents*, comportent les mœurs des Templiers : car, puisque l'homme est le dieu vivant, tout ce qui lui procure du plaisir, qui lui *rend service*, est essentiellement bon.

7° Dans les loges, on retrouve l'adoration de la créature, spécialement du soleil, de l'homme, de la déesse-raison, tantôt en eux-mêmes, le plus souvent sous les emblèmes du triangle, de l'étoile flamboyante, etc., sous les noms de *feu*, de *Christ*, de *Jéhovah*, etc. On a même signalé dans certaines assemblées l'apparition visible du démon.

(1) Item quod fratribus quos recipiebant dicebant quod ad invicem poterant unus cum alio commisceri carnaliter. — Item quod hoc licitum erat hoc facere. — Item quod debebant hoc facere ad invicem et pati. — Item quod hæc faciebant ipsi vel plures eorum.

(2) Item quod adorabant quemdam catum sibi in ipsa congregatione apparentem. — Item quod ipsi per singulas provincias habebant idola, videlicet capita quorum aliqua habebant tres facies et alia unam, et aliqua cranium humanum habebant. — Item quod illa idola vel illud idolum adorabant

772. 8° « Ils regardaient comme permis de se procurer par tous les moyens possibles, *per fas et nefas*, les biens d'autrui. Ils faisaient le serment de travailler par tous les moyens, *per fas et nefas*, à accroître et à enrichir l'ordre. Ils pensaient qu'il était permis dans le même but de se parjurer (1).

773. 9° « Ils avaient la coutume de tenir leurs chapitres en secret. Pour cela ils se réunissaient pendant le premier sommeil ou à la première veille de la nuit; ils fermaient les portes de la maison ou de l'église où se tenait l'assemblée; ils s'y enfermaient avec tant de soin que personne ne pouvait y entrer ni même en approcher,

3° Nous verrons qu'aux yeux des maçons, *la fin sanctifie les moyens*. Depuis cent ans, les annexions injustes et violentes, la violation des traités, les bouleversements et les révolutions sont réputés des *moyens moraux*, lorsqu'ils servent la cause maçonnique.

9° La plupart des réunions maçonniques ont lieu la nuit.

Certaines expressions semblent rappeler l'usage des Templiers de faire garder la maison ou l'église par des sentinelles placées sur le toit. Si la loge est gardée, on dit, en effet, que *le temple est couvert*; si elle ne l'est pas, on dit *qu'il pleut*.

et specialiter in eorum magnis capitulis et congregationibus.
— Item quod aliquod caput idolorum prædictorum tangebant cordulis quibus seipsos cingebant citra camisium seu carnem.

(1) Item quod non reputabant peccatum in dicto ordine per fas aut nefas jura aquirere aliena. — Item quod juramentum præstabatur ab eis augmentum ac quæstum dicti ordinis quibuscumque modis possunt per nefas aut nefas procurare.
— Item quod non reputabatur peccatum propter hoc dejerare.

en sorte que nul étranger ne pouvait jamais voir ce qui s'y faisait ni entendre ce qui s'y disait ; ils plaçaient même ordinairement des sentinelles sur le toit de la maison ou de l'église, pour surveiller les abords et en défendre l'approche (1). »

Article II — Genèse de la franc-maçonnerie

774. De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que l'ordre maçonnique a, dans les doctrines et dans les pratiques mêmes, la plus grande ressemblance avec les sectes gnostiques des trois premiers siècles, avec les sectes manichéennes des temps postérieurs, spécialement avec celles du XII^e et du XIII^e siècle. Voyons maintenant comment il se rattache aux unes et aux autres. Après avoir descendu la série des siècles pour constater l'identité substantielle de toutes les sectes antichrétiennes et antisociales, remontons cette même série, pour retrouver leur genèse. Nous allons voir que la franc-maçonnerie est la fille de la Gnose et du manichéisme.

(1) Item quod clam consueverunt tenere sua capitula. — Item quod clam vel in primo somno vel prima vigilia noctis. — Item quod clam quia sic includunt ad tenendum capitulum, ut omnes januas domus et ecclesiæ in quibus tenent capitulum adeo firmiter, quod nullus sit vel esse possit accessus ad eos, nec juxta, nec possit quicumque videre nec audire de facto aut dictis ipsorum. — Item quod clam adeo quod solent ponere excubiam supra tectum domus vel ecclesiæ in quibus tenent capitulum.

§ I

**Ancêtres immédiats des francs-maçons : les
Albigéois et les Templiers**

775. Au XII^e siècle, il y a une immense invasion du manichéisme en Occident, surtout en France spécialement dans les provinces méridionales.

1^o Invasion du manichéisme au XII^e siècle.

Cette hérésie perverse avait été inconnue pendant plusieurs siècles dans les royaumes chrétiens issus de l'Empire de Charlemagne. Sous Robert le Pieux, au commencement du XI^e siècle, quelques manichéens furent découverts à Orléans. Réprimée avec sévérité, l'hérésie reparut plusieurs fois dans le cours du XI^e siècle ; mais elle ne fit pas beaucoup de progrès. Il en fut autrement pendant le XII^e siècle. Les partisans en devinrent innombrables ; toutes les provinces du midi de la France, du nord de l'Espagne et de l'Italie en étaient infestées ; en certaines villes, et même en quelques provinces, le plus grand nombre des habitants étaient manichéens ; dans beaucoup de lieux, une forte minorité était séduite ; les prédicateurs de l'hérésie se répandaient dans toutes les provinces de la France, jusque dans les Flandres et en Allemagne. La chrétienté était en péril.

776. A la vue du danger, les Papes font prêcher la croisade contre les sectaires. Quelques généreux chevaliers répondent à l'appel des Pontifes. Malgré la faiblesse de leur nombre, ils demeurent vainqueurs des armées manichéennes.

2^o Défaite et conversion des sectaires.

Les saints avaient devancé les chevaliers sur le théâtre de l'hérésie ; ils y restèrent après eux. Pendant cent ans, on voit les héros de l'Évangile parcourir

toutes les provinces infestées, et convertir des multitudes d'égarés : entre tous se distingue celui que le jugement des Papes et la voix des siècles ont appelé « l'arche du Testament » et « le marteau des hérétiques, » l'incomparable saint Antoine de Padoue.

777. En même temps, les décrets des conciles assurent les conquêtes de l'épée et de la parole. Nous voulons parler principalement de cette institution si calomniée par les sectaires de notre époque, si odieuse même à certains catholiques que troublent les déclamations des impies, mais aussi populaire que nécessaire aux temps dont nous parlons, en un mot de l'Inquisition. Grâce à ces tribunaux, à jamais dignes d'éloges pour leur modération autant que pour leur fermeté, les manichéens endurcis deviennent incapables d'exercer publiquement leur propagande, les petits et les ignorants se trouvent défendus contre leurs séductions, la foi se réveille et s'enracine dans les âmes.

3^e Envahissement de l'ordre du Temple par le manichéisme.

778. Mais, vaincu par les croisés, affaibli de plus en plus par les saints, surveillé par les inquisiteurs, le manichéisme, avec cette obstination de propagande qui l'a toujours rendu si redoutable, reprend et poursuit en secret l'œuvre qu'il ne peut plus accomplir en public.

Nous avons dit plus haut que, suivant de graves auteurs, à l'époque où le manichéisme envahissait les provinces méridionales de la France, il avait réussi à pénétrer dans l'ordre du Temple, et même dans quelques corporations de maçons constructeurs. A quel moment précis les premiers Templiers furent-ils initiés aux doctrines et aux pratiques de Manès? Nul ne saurait le dire. Le furent-ils en Asie ou en Europe? Beaucoup d'auteurs ont pensé qu'ils le furent en Asie. Quoi qu'il en soit, l'hérésie antichrétienne et antisociale ne cesse d'envahir de plus

en plus le grand ordre durant tout le XIII^e siècle; au commencement du XIV^e, un grand nombre de Templiers, la moitié ou les deux tiers d'entre eux, suivant plusieurs graves auteurs, sont manichéens.

779. Il y a une sorte de stupeur en France, quand on annonce que le manichéisme a envahi l'ordre militaire le plus brillant. Philippe le Bel ordonne aussitôt de procéder contre les Templiers. Le Pape Clément V, qui ne peut croire à la perversion d'un grand ordre religieux, et qui soupçonne le roi de France d'agir par des vues intéressées, au lieu de favoriser les procédures commencées, les déclare nulles et suspend les pouvoirs de tous ceux qui y ont pris part, archevêques, évêques, prélats, inquisiteurs quelconques. Mais après avoir interrogé à Poitiers soixante-douze chevaliers des plus notables, non comme un juge qui cherche des coupables, mais comme un père intéressé à trouver ses enfants innocents, il est forcé d'avouer que les accusations dirigées contre les Templiers n'ont que trop de fondement, et il permet à la justice de suivre son cours.

780. Les procédures s'ouvrent par toute l'Europe, en présence des cardinaux, des archevêques, des évêques et des personnages les plus recommandables par leurs lumières et leur sainteté. En France, les Templiers avouent que les doctrines et les pratiques qui leur sont reprochées, sont générales parmi eux (1).

(1) Quod prædicta observabantur in toto ordine *generatim et communiter*. — Item quod ex observantia generali et longa. — Item quod de consuetudine antiqua. — Item quod prædictæ observantiæ, consuetudines, ordinationes et statuta in toto ordine ultra mare et citra mare fiebant et observabantur. — Item quod magister generalis dicti ordinis prædicta sic observari et fieri injungebat — Item quod visitatores — Item quod præceptores — Item quod alii majores dicti ordinis. *Procès des Templiers*, passim.

En Angleterre, l'enquête poursuivie pendant deux ans, établit la culpabilité, sinon de la plupart des chevaliers, au moins d'un très grand nombre.

Il en est de même en Sicile, à Naples, à Florence, dans les États de l'Église.

Au contraire en Espagne, en Irlande, en Écosse, dans plusieurs endroits de l'Italie, les Templiers sont absous. Quelques auteurs ont accusé les évêques et les inquisiteurs de ces régions de s'être montrés d'une bienveillance excessive à l'égard des accusés. Nous préférons croire que beaucoup de Templiers ne connaissaient pas les désordres commis dans l'ordre, à peu près comme aujourd'hui une foule de maçons ignorent ce qui se passe dans les loges profondes. Peut-être même un certain nombre de maisons étaient-elles restées intactes.

781. En tous cas, devant l'ensemble des faits, l'historien impartial ne peut s'empêcher de conclure avec M. Michelet : « Quelque opinion qu'on adopte sur la règle des Templiers et l'innocence primitive de l'ordre, il n'est pas difficile d'arrêter un jugement sur les désordres de son dernier âge (1) », ou avec un des

(1) Le même auteur ajoute : « Il suffit de remarquer dans les interrogatoires que nous publions, que *les dénégations sont presque toutes identiques*, comme si elles étaient dictées d'après un formulaire convenu; qu'au contraire *les aveux sont tout différents, variés de circonstances spéciales, souvent très naïves, qui leur donnent un caractère particulier de véracité*. Le contraire devrait avoir lieu, si les aveux avaient été dictés par les tortures; ils seraient à peu près semblables, et la diversité se trouverait plutôt dans les dénégations. » Il est difficile de lire même rapidement l'interrogatoire que le Grand Maître et 231 chevaliers servants subirent devant les commissaires pontificaux, tel que l'a publié M. Michelet dans le I^{er} volume et dans les premières pages du II^e, et de ne

interprètes officiels de la franc-maçonnerie, le frère Clavel : « La plupart des faits allégués étaient de la plus grande exactitude; *il est démontré aujourd'hui que les Templiers étaient une branche de Gnosticisme.* »

782. L'ordre du Temple fut donc justement supprimé par Clément V.

Des trente ou quarantemille chevaliers qui s'avouèrent coupables, le Grand Maître Jacques Molay et un très petit nombre d'autres furent mis à mort; beaucoup de Templiers abjurèrent leurs erreurs; un certain nombre se réfugièrent dans les corporations des francs-maçons et y portèrent leurs mystères.

Peut-être, ainsi que l'ont pensé de graves auteurs, le manichéisme avait-il pénétré auparavant déjà dans ces associations. Il paraît, en effet, certain que plusieurs d'entre elles étaient depuis longtemps sous le patronage et la direction des Templiers : « On voit en 1155, dit Clavel, les loges des francs-maçons anglais administrées par l'ordre du Temple. » « L'assertion des auteurs maçonniques Thory, Morsdoff, Kloss et autres, à savoir que dès l'année 1155 les loges de maçons furent placées en Angleterre et en Écosse sous le patronage de l'ordre du Temple, dit M. Claudio Jannet, n'a rien que de très vraisemblable (1). » Ces corporations se trouvaient vassales de celui-ci, à peu près comme aujourd'hui une foule de sociétés littéraires, scientifiques ou artistiques d'Europe, et même plusieurs confréries du

4^e Pénétration du manichéisme dans les corporations des maçons constructeurs.

pas reconnaître avec évidence la vérité des charges faites contre l'ordre du Temple. Aussi nous ne pouvons comprendre que certains manuels d'histoire, publiés par des hommes sincères et même catholiques, persistent à nier ou à mettre en doute la culpabilité des Templiers.

(1) Les Sociétés Secrètes et la Société, vol. 1^{er}, p. 316.

Brésil le sont des sectes maçonniques. Les Templiers qui restèrent attachés à leurs erreurs purent y trouver un abri de la même manière qu'aujourd'hui les maçons proscrits pourraient porter leurs mystères dans les sociétés littéraires ou artistiques qui dépendent d'eux. Dès lors, le manichéisme envahit plus profondément les corporations des francs-maçons. Au milieu du xv^e siècle, le Parlement d'Angleterre s'alarme et fait un édit contre elles. « Soit, raconte Clavel, que l'esprit indépendant que manifestait cette société portât ombrage au gouvernement, soit que le clergé s'inquiât de l'indifférence qu'elle affectait en matière d'hérésies, étant elle-même composée de membres de toutes les *communions chrétiennes* (de toutes les sectes hérétiques), soit qu'effectivement à la suite de quelqu'une de ses assemblées, elle se fût rendue coupable, comme on l'en accusait, d'*actes d'insubordination et de rébellion*, un édit fut porté contre elle en 1425 par le Parlement, à l'instigation de l'évêque de Winchester, tuteur de Henri VI alors mineur (1). »

« Le moment arrive où les *maçons de pratique* (les constructeurs des édifices matériels) sont presque entièrement expulsés par les *ouvriers de l'intelligence* (les manichéens). Le *voile* (les signes et les emblèmes) reste ; mais le *but* change. L'Église comprend ce changement et les prélats n'acceptent pas les hautes dignités du nouvel ordre (2). Les maçons constructeurs se servaient de matériaux périssables ; les ouvriers de l'intelligence, animés de l'esprit de zèle, de constance et de régularité, travaillent sous trois maîtres : *Fraternité, Tolérance, Egalité* ; il ont pour guides la *raison, la vérité, la fermeté*, et pour doctrine

(1) Histoire pittoresque..., p. 92.

(2) Orthod. maç., p. 36.

celle de Zoroastre, leur fondateur, et celle de Confucius (ou mieux de Manès) (1). »

783. Mais par quelles transformations insensibles les anciennes corporations professionnelles de francs-maçons sont-elles devenues la secte ou les sectes des francs-maçons manichéens? Dans quel pays, à quel moment précis se sont constituées dans leur état actuel les sociétés secrètes des temps modernes? Comment tous les anciens débris des sectes manichéennes ont-ils peu à peu servi à composer une nouvelle secte plus étendue et plus redoutable que toutes les autres? L'ensemble de ces questions resteront à jamais enveloppées d'épaisses ténèbres. Le Grand Orient de France et à sa suite son fameux interprète Ragon, prétend que la franc-maçonnerie moderne dérive exclusivement de la Grande Loge d'Angleterre constituée solennellement en 1717; mais cette prétention, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est démentie par l'ensemble des faits non moins que par les plus graves autorités.

784. Le manichéisme, en pénétrant l'ordre du Temple, avait transformé les institutions et les noms anciens en autant de symboles de ses doctrines. Le *temple de Salomon*, sur les ruines duquel s'était élevé la première maison des chevaliers et qui avait donné son nom à tout l'ordre, était devenu l'emblème d'un autre temple à construire, celui de la révolte et de l'apostasie. Dès lors, dit Ragon, « le nom de chevaliers du Temple ne se rapportait pas, comme on le croyait, à l'église du Saint-Sépulcre. Par suite de leurs idées mystiques, les chefs de l'ordre avaient en vue un autre temple plus digne sans doute de la divinité, le *monde entier peuplé d'hommes libres et vertueux* (2). ». D'après « ces idées mystiques » c'est-à-

5° Origine des symboles et des cérémonies de la franc-maçonnerie moderne.

(1) *Orthod. maç.*, p. 83.

(2) *Cours...*, p. 32.

dire manichéennes, les Templiers n'étaient plus des chevaliers armés pour la défense de la chrétienté, mais des soldats qui faisaient la guerre « *aux préjugés* »; l'épée qu'ils portaient ne menaçait plus les sectateurs de Mahomet, mais les ennemis des *libres plaisirs*.

785. Réfugiés dans les corporations des francs-maçons, les Templiers y portèrent leurs noms et leurs pratiques symboliques : devenus maçons, ils restèrent chevaliers; et l'épée et tout l'appareil militaire se mêlèrent désormais à la truelle, à l'équerre et aux instruments du travail. De nouvelles cérémonies même furent inventées, ainsi que nous l'avons dit : celles-ci se rapportaient principalement à la destruction de l'ordre du Temple et à la vengeance méditée. C'est ainsi que dans le deuil annuel le souvenir de Jacques Molay fut associé à celui de Manès. C'est ainsi surtout que dans un grand nombre de hauts grades écossais, et même dans le grade de maître, tel qu'il se confère encore maintenant, il ne semble être question que de venger et de restaurer l'ordre du Temple. « Les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus sous le nom de Templiers ou leurs successeurs francs-maçons, dit Willaume, paraissent être les auteurs de la majeure partie des degrés de l'initiation. Nous penserions qu'ils avaient été imaginés par les Templiers dans les temps de leur splendeur, pour s'isoler de la foule des initiés, si nous ne remarquons pas que ces nouveaux degrés d'initiation ont presque tous pour motif la situation de l'ordre après sa chute. » En effet, continue l'interprète, « les malheurs de ces chevaliers, les persécutions auxquelles ils succombèrent, les forcèrent à chercher un dernier refuge dans ces mêmes mystères, à l'établissement desquels ils avaient tant contribué; ils y trouvèrent des consolations et

des secours. Leur situation n'étant pas commune aux autres initiés (aux maçons constructeurs ordinaires), ils songèrent à se resserrer entre eux (à former ensemble une société secrète) sans cependant se séparer de la grande famille des francs-maçons ; ils formèrent les grades ou degrés que nous voyons ajoutés aux trois premiers, et ne les communiquèrent sans doute qu'à ceux des initiés sur l'attachement desquels ils croyaient pouvoir compter (1). »

786. Or les symboles anciens comme les nouveaux, les pratiques empruntées à l'ordre du Temple ou aux corporations des maçons constructeurs, comme les cérémonies qui furent inventées, exprimèrent le même ordre d'idées, la transformation manichéenne des peuples par la destruction du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil, par la ruine de la religion, de la famille et de la propriété.

787. Concluons ce paragraphe.

Le manichéisme, après avoir envahi l'Europe au XII^e siècle, s'est rendu maître d'un grand nombre de provinces d'abord, ensuite de l'ordre du Temple, enfin d'un certain nombre de corporations de francs-maçons. Les manichéens albigeois formaient des sociétés presque entièrement publiques ; les manichéens Templiers étaient organisés en sociétés secrètes ; les manichéens francs-maçons composèrent des sociétés beaucoup plus secrètes encore. Le manichéisme a été terrassé dans les provinces méridionales de la France ; il a été vaincu dans l'ordre du Temple ; mais dans les corporations des francs-maçons, il a résisté au temps et triomphé de toutes les attaques, et aujourd'hui, sous le nom de franc-maçonnerie, il est l'épouvante de la terre.

6^e Conclusion.

(1) Tuilleur, p. 10.

§ II

**Ancêtres plus éloignés des francs-maçons : les
Manichéens des âges antérieurs**

788. Mais d'où venait le manichéisme qui au XII^e siècle avait envahi l'Occident?

Cubrique était un esclave qui naquit en Perse dans la seconde moitié du III^e siècle. Acheté et adopté par une riche veuve, il prit le nom de *Manès*, et se mit à prêcher un système impie et immoral qui de son nom fut appelé *manichéisme* (1).

Le manichéisme passa de bonne heure de la Perse dans l'Empire romain. Dioclétien et les empereurs qui suivirent, édictèrent des peines sévères contre cette hérésie non moins antisociale qu'antichrétienne. Mais, malgré les efforts de la puissance civile, elle se répandit dans un grand nombre de provinces. A la fin du IV^e siècle, elle compte beaucoup d'adeptes en Afrique, où elle réussit à captiver pendant neuf ans l'intelligence brillante de saint Augustin. Au V^e siècle, elle pénètre à Rome; et il faut toute l'énergie de saint Léon le Grand pour en délivrer l'Église mère et maîtresse. Dans le même siècle, elle est professée en Espagne par la secte des Priscillianistes.

789. Au IV^e, au V^e et au VI^e siècle, on voit les manichéens dans plusieurs provinces de l'Orient. Ils

(1) Bar., an. 277.

finissent par former en Arménie une secte redoutable, celle des *Pauliciens*, divisée elle-même en une multitude de sectes secondaires. Les empereurs de Constantinople sévissent à plusieurs reprises et avec une grande rigueur contre ces sectaires ; on compte par centaines de mille ceux qui sont mis à mort ; un grand nombre sont transportés en Thrace et en *Bulgarie*.

Cette dernière province devient un nouveau foyer de l'erreur. Au x^e siècle, les manichéens y sont très nombreux, et se répandent de là en Occident. Bientôt le nom de *Bulgare* devient, chez les peuples latins, synonyme de celui de *manichéen* ; et resté dans la langue populaire avec une légère modification il atteste encore aujourd'hui tout l'odieux qui s'attachait à ce nom.

Ainsi la Bulgarie a été une première source du manichéisme qui envahit l'Europe au moyen âge.

790. Il y en a eu une seconde.

Les disciples de Mahomet se sont montrés partout et toujours favorables aux manichéens ; aussi, sous la domination du cimeterre, les doctrines de Manès purent se transmettre librement. Bien plus les manichéens, poursuivis par les empereurs grecs, allèrent plus d'une fois chercher un asile auprès des émirs.

Il y avait même, au témoignage de Findel, de nombreux sectateurs de Mahomet qui « ne se laissaient pas arrêter par la question de savoir dans quel pays un homme était né, ni quelles étaient ses opinions religieuses (parce qu'ils méprisaient toutes les patries et toutes les religions). »

« Le grand calife Al-Mamoum » lui-même, continue l'auteur, « avait coutume de dire : « Ceux-là sont les *élus* de Dieu dont la vie est consacrée au *perfectionnement* de leurs facultés intellectuelles (dans le sens maçonnique, par le rejet de toute révélation) ; ceux qui enseignent la *sagesse* (de la raison révoltée

contre Dieu) sont les vraies *lumières* et les législateurs du monde (1). » « Les paroles d'Al-Mamoum, remarque le célèbre maçon, sont une anticipation du principe exprimé en 1723 dans l'acte de constitution de la grande Loge d'Angleterre (2). »

Quand le mouvement des Croisades eut multiplié les relations de l'Occident avec l'Orient, les manichéens des contrées mahométanes surent faire des prosélytes parmi ceux que la dévotion, l'amour de la gloire, le goût des aventures ou les opérations mercantiles amenaient chaque jour sur les plages de l'Asie, et ainsi le manichéisme s'introduisit en Occident. Grâce aux Arabes, s'écrie triomphalement Findel, « le domaine de la *science* fut agrandi et de *nouveaux champs* (tous les pays occidentaux) lui furent ouverts (3) ». « Le mouvement scientifique dû aux Arabes » s'étendit dans cet Occident où « le flambeau des *sciences* menaçait de s'éteindre » et où « une superstition grossière régnait dans les esprits (4), » et vint « *éclairer* les esprits et *réchauffer* les cœurs en faveur de la vertu (5). »

791. Voilà la double origine de l'invasion manichéenne du XII^e et du XIII^e siècle. Les francs-maçons se rattachent par les Templiers et les Albigeois aux manichéens des provinces grecques et des régions musulmanes de cette même époque, et par les uns et les autres aux manichéens du VIII^e, du VI^e, du V^e, du IV^e siècle, et jusqu'à Manès lui-même.

(1) Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples, p. 76.

(2) Ibid., p. 77.

(3) Ibid.

(4) Ibid., p. 73.

(5) Ibid., p. 77.

§ III

**• Premiers ancêtres des francs-maçons :
les gnostiques**

792. Mais Manès lui-même nous apparaît non comme la première source des doctrines fangeuses qui portent son nom, mais comme un canal qui les a transmises.

En effet, la riche veuve qui l'acheta, puis l'adopta, avait été mariée à un sectateur de Carpocrate qui en mourant lui avait laissé, avec une grande fortune, de nombreux ouvrages gnostiques. Ce fut dans ces livres que l'esclave Cubrique, devenu l'enfant adoptif Manès, puisa les éléments principaux de son système. Le manichéisme n'est donc qu'une nouvelle forme de la *Gnose*, et son auteur, le chef d'une nouvelle secte gnostique.

Aussi le *Gnosticisme*, qui comptait tant d'adeptes avant l'apparition de Manès, disparut presque aussitôt. Le nouveau sectaire en appela à lui et en vit accourir la multitude des sectes; leurs débris entrèrent dans la composition du nouvel édifice; leurs rameaux vinrent s'implanter sur le nouveau tronc, et leurs ruisseaux bourbeux se réunir dans la nouvelle mer immonde.

793. A leur tour, les sectes gnostiques du III^e et du II^e siècle étaient les filles et les héritières des sectes nées au temps des Apôtres. Dès les premiers jours de l'Église, les Cérinthiens et les Ébionites niaient la

divinité de Jésus-Christ; les Nicolaïtes s'abandonnaient à tous les désordres; Simon le Mage proposait un *système d'émanation* qui ne fut surpassé par aucun des autres systèmes de la Gnose; tous attaquaient les fondements mêmes du christianisme, et la plupart d'entre eux ceux de l'ordre civil et de l'ordre domestique.

Aussi, de même que les manichéens ne firent que continuer les gnostiques, ainsi ceux-ci étaient les descendants de ces premiers sectaires contre lesquels les Apôtres et spécialement saint Pierre s'étaient élevés avec tant de force. « Le mystère d'iniquité, » selon l'expression de saint Paul (1), avait commencé à se dérouler dès la naissance même de l'Église: Satan avait conçu dès lors, et donné au monde la doctrine antichrétienne et antisociale, dont les gnostiques et les manichéens allaient être les premiers apôtres, qui devait plus tard être recueillie par les Pauliciens, les Albigeois et les Templiers, et serait enfin transmise aux sectes maçonniques, pour devenir peut-être la grande hérésie des derniers temps et présider aux combats suprêmes de la Cité du monde contre la Cité de Dieu. En effet, les sectes maçonniques, les sectes manichéennes et les sectes gnostiques, malgré leur multiplicité et leur diversité apparente, professent dans le fond les mêmes principes et poursuivent une même fin; et quand dans les derniers âges, l'univers séduit et gouverné par les sociétés maçonniques ou celles qui en naissent, donnera le triste spectacle de la grande apostasie prédite par saint Paul (2), ce sera la consommation du « mystère d'iniquité » dont les Apôtres ont signalé les commencements.

(1) II Thess. II, 7.

(2) Ibid., 3.

§ IV

**La franc-maçonnerie et les mystères
du polythéisme**

794. Mais avons-nous dans la Gnose la première source de la franc-maçonnerie ?

Nous ne le pensons pas.

La franc-maçonnerie ne se rattache pas seulement par une chaîne ininterrompue aux premières doctrines antichrétiennes et antisociales de l'ère évangélique ; elle continue les vieux cultes du monde païen et spécialement les mystères infâmes qui les déshonoraient tous.

C'est ce que prouve d'abord la conformité des pratiques maçonniques avec celles du polythéisme et de ses mystères. Dans les loges modernes, comme dans les anciens temples de l'Égypte, de la Perse, de la Grèce et de Rome, comme dans les forêts sauvages des Gaules, on trouve l'adoration du soleil, de la lune et de « toute la milice céleste », celle du feu et de la nature, celle de ce qu'il y a de plus honteux dans le corps humain.

C'est qu'en effet, vaincu par le divin Crucifié du Calvaire, Satan a cherché à ressaisir son empire en ramassant en un seul corps d'institutions tout ce qui dans l'ancien monde avait été le plus efficace pour séduire et corrompre les hommes. Une première fois, il avait remplacé le culte de Dieu par celui de la créature, en surexcitant toutes les passions, en lâchant les freins aux convoitises impures par des

pratiques qui paraissaient donner aux désordres de la chair la sanction et la consécration même de la religion. Après que Dieu fut rentré dans le monde par la croix rédemptrice, ne devait-il pas chercher à l'en chasser une seconde fois par les mêmes moyens ?

795. Ces origines premières de la franc-maçonnerie ont été souvent proclamées par ses plus illustres chefs, comme Cagliostro et Weishaupt; elles ont été avouées par ses historiens et ses interprètes officiels. Rien n'est plus fréquent que d'entendre affirmer aux uns et aux autres que les doctrines et les pratiques des loges remontent aux mystères d'Éleusis et de Rome, à ceux des Druides ou des prêtres égyptiens; ils montrent fréquemment les analogies de ce qui se fait aujourd'hui dans les temples maçonniques avec ce qui s'accomplissait dans les temples de Cérès et d'Isis, dans l'autre de Mithra. « *L'Ordre maçonnique fut primitivement le sanctuaire de la philosophie égyptienne ou de Memphis (1).* » « *Il est avéré que les pratiques des grands maîtres templiers et d'un certain nombre d'initiés viennent de l'Égypte, et que la Maçonnerie remonte aux mystères de la Bonne Déesse en passant par les Gnostiques et les Manichéens (2).* » « *Le Gnosticisme est la chaîne scientifique qui lie l'ancien monde au monde nouveau (3).* » « *Les Gnostiques étaient tous associés aux anciens mystères; aussi ils étaient tous maçons d'élite aussi remarquables par la science que par le talent (4).* » « *Les anciens mystères initiatiques ont été anéantis avec la ruine d'Alésia, ancienne métropole et tombeau de l'initiation, du culte druidique et de la liberté gauloise; mais ils ont été retrouvés et restau-*

(1) Le F. . . Chereau.

(2) Le F. . . de Branville.

(3) Le F. . . Rédarès.

(4) Ibid.

rés par Ashmole (1). » « Ashmole s'occupa de régénérer, sous le voile architectural, les mystères de l'ancienne initiation indienne et égyptienne (2). » « La franc-maçonnerie est la rénovation ostensible de la philosophie secrète des mystères anciens (3). » « La Maçonnerie symbolique fait suite à l'antique initiation (4). » « La Maçonnerie occulte et philosophique émane des grands mystères anciens (5). » « Je me crois obligé d'assurer que toutes les recherches que j'ai faites m'ont plus que convaincu que la Maçonnerie tire son origine des Égyptiens (6). »

Certains auteurs catholiques n'ont voulu voir dans ces prétentions que les exagérations d'esprits vains, qui cherchent à donner à leurs systèmes une antiquité fabuleuse. Il nous semble plus exact de dire que, comme « l'ordre des Templiers a été le pont sur lequel tout l'ensemble des mystères impies et séditieux de Manès a passé en Occident (7) », ainsi le gnosticisme ou le manichéisme a été le canal par lequel l'ensemble des pratiques infâmes du polythéisme est venu du vieux monde au monde chrétien.

Conclusion de la II^e Division

796. Nous nous croyons donc en droit de tirer cette conclusion qui résume toute la seconde division de ce livre :

(1) Le F. . Ragon.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Recueil précieux de la Maç. adonhir., tome I^{er}, p. 75.

(7) Schlegel.

La franc-maçonnerie, dans sa forme actuelle, est moderne. Mais, dans la substance de ses doctrines et de ses pratiques, elle vient des Templiers et des manichéens du moyen âge ; par eux des manichéens plus anciens, des gnostiques et des sectes des temps apostoliques, et enfin par ces derniers des cultes et des mystères païens.

797. Nous ajouterons les deux conclusions suivantes :

1° *La franc-maçonnerie est le cloaque où est venu aboutir tout ce que l'esprit d'orgueil et de corruption a inspiré de plus impie et de plus immonde depuis l'origine des siècles jusqu'à nous.*

Cette conclusion est du Pape Grégoire XVI dans un passage que nous avons déjà cité (1).

798. Aussi on peut appliquer à la franc-maçonnerie ces paroles si graves édictées par saint Léon le Grand contre le manichéisme en général et dont le texte précédent a été tiré : « Le démon domine sur toutes les sectes, comme sur les provinces diverses de son empire ; mais il a fait sa capitale de l'hérésie manichéenne. Là, comme en une vaste cour, il étale avec pompe les magnificences de son règne : car il y a réuni tous les genres d'impostures et d'impiétés. Tout ce qu'il y a de corruption dans le paganisme, et d'aveuglement parmi les Juifs charnels, tout ce qu'il y a d'infamie dans les secrets de la magie, tout ce qu'il y a jamais eu de sacrilèges et de blasphèmes dans toutes les hérésies, s'est réuni dans cette secte abominable comme dans l'égoût universel de toutes les souillures. Aussi il n'est pas possible d'en rapporter toutes les infamies ; la multitude des crimes condamne la parole à l'impuissance (2). »

(1) Encyc. *Mirari vos.*

(2) Serm. V, De jejun.

799. 2^o L'État s'est uni autrefois à l'Église pour faire disparaître l'ordre des Templiers devenu une secte manichéenne ; l'Europe s'est émue et a pris les armes pour étouffer la multitude des sectes manichéennes qui couvraient le midi de la France ; les princes de toutes les époques, même les empereurs païens, ont publié des peines sévères contre les manichéens. Et aujourd'hui le monde contemple avec une sorte d'indifférence les envahissements de la franc-maçonnerie ; les gouvernements se contentent de sévir contre ceux de ses rameaux qui menacent plus spécialement l'ordre social ; partout les discours, les journaux, les livres sont favorables aux menées des sectaires ; souvent même les budgets et les armées sont au service des loges. Où conduira un aveuglement si fatal ? Faut-il s'étonner de voir les sociétés humaines en proie depuis un siècle aux convulsions les plus violentes ? Et ne doit-on pas s'attendre pour l'avenir aux catastrophes les plus épouvantables ?

O Jésus, roi des rois et souverain de tous les peuples, éclairez tant de rois abusés, sauvez ces peuples qui cheminent insoucians aux abîmes. Époux et chef de l'Église, délivrez la race élue pour laquelle vous êtes mort, et que les francs-maçons, vos ennemis, ont juré d'anéantir.

LA FRANC-MAÇONNERIE

LIVRE TROISIÈME

TRAVAIL DE CONSTRUCTION DU TEMPLE

TRAVAIL INTERNE DE LA FRANC-MAÇONNERIE sur ses membres	COMMENT LES SOCIÉTÉS SECRÈTES RECRUTENT LEURS MEMBRES	}	Procédés. Dogmes des degrés inférieurs. Les instructeurs de certains grades. Comment les sociétés lient leurs membres.	}	Procédés de recrutement. Les recrues.
TRAVAIL EXTERNE DE LA FRANC-MAÇONNERIE sur les sociétés publiques	COMMENT ELLES LES EMPLOIENT	}	Services rendus par tous les maçons Services rendus par certaines classes de maçons.	}	Travail maçonnique contre la famille. — contre les nationalités. — contre la puissance civile. — contre la propriété individuelle. — contre l'Eglise.
	CE TRAVAIL DANS SON OBJET		}		
TRAVAIL LITURGIQUE ou LE CULTE DE LA NATURE ÉRIGÉ contre le service de Dieu	CE TRAVAIL DANS SES MOYENS	}		PREMIER MOYEN le mensonge	}
	CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES		DEUXIÈME MOYEN excitation et emploi des passions	}	
Observations générales sur le culte maçonnique.		TROISIÈME MOYEN la violence	}		Aperçu général. Quelques formes des violences maçonniques.
	Parallèle entre la liturgie maçonnique et la liturgie catholique.	Le dieu maçonnique. Le temple maçonnique.		}	

RÉSUMÉ DES TROIS LIVRES : Principales condamnations des sociétés secrètes par les Papes.
CONCLUSIONS DERNIÈRES.

LIVRE TROISIÈME

TRAVAIL DE CONSTRUCTION DU TEMPLE

800. Nous connaissons le *temple* à construire ; nous avons considéré les *ouvriers* qui se dévouent à cette tâche ; il nous reste à étudier le *travail de construction* lui-même. Division du sujet.

Un *premier* travail consiste à *recruter*, à *former* et à *employer* les ouvriers ; un second, à *agir sur les sociétés extérieures* et à les *transformer* insensiblement ; un troisième, à *opposer* au service de Dieu établi dans l'Église catholique *une sorte de culte idolâtrique* permanent, ou, si l'on veut, le *service même du démon*. Tel est, en effet, le triple *travail* auquel on se livre dans les *ateliers* ou les *temples* maçonniques, et à raison duquel les maçons véritables se donnent le nom de *travailleurs*.

Nous verrons donc successivement : 1° le *travail interne* de la franc-maçonnerie sur ses *membres*, pour les *recruter*, les *former* et *s'en servir* ; 2° le *travail externe* sur les sociétés publiques en vue de les *transformer* ; 3° le *travail religieux* ou plutôt *antireligieux*, nous allons dire *liturgique*, au nom de la nature et contre Dieu.

PREMIÈRE DIVISION

TRAVAIL. INTERNE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

CHAPITRE I

Recrutement des travailleurs

Article 1 — Procédés de recrutement

1. Procédés
généraux.

801. Premièrement, *comment* recruter des travailleurs ?

L'Église, pour le recrutement de son clergé, fait appel aux enfants et aux jeunes gens de bonne volonté, leur expose la grandeur de l'état sacerdotal, les invite à éprouver longuement leurs aptitudes et leurs goûts, et entoure leur innocence de mille précautions délicates.

La franc-maçonnerie a un procédé tout contraire. Elle s'attache à corrompre l'esprit et le cœur de ceux qu'elle veut s'affilier, et ne leur découvre la vocation qu'elle leur prépare que lorsqu'elle est parvenue à leur inspirer le dégoût de tous leurs devoirs.

802. Écoutons les instructions d'un des premiers chefs de la Haute Vente :

« L'essentiel est d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez disposé par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après de faciles plaisirs et des joies défendues. Il aime les longues causeries du café, l'oisiveté des spectacles. Entraînez-le, soutirez-le, donnez-lui une importance quelconque; apprenez-lui discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers; et, par ce manège, après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, et lui avoir montré combien sont pénibles tous les devoirs, vous lui inculquerez le désir d'une autre existence. L'homme est né rebelle; attisez ce désir de rébellion jusqu'à l'incendie; mais que l'incendie n'éclate pas. C'est une préparation à la grande œuvre que vous devez commencer. Quand vous aurez insinué dans quelques âmes le dégoût de la famille et de la religion, — l'un va presque toujours à la suite de l'autre, — laissez tomber certains mots qui provoqueront le désir d'être affilié à la loge la plus voisine. »

803. L'habile conspirateur ajoute les remarques suivantes, fruit d'une longue expérience : « Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'inféoder à la franc-maçonnerie, a quelque chose de SI BANAL et de SI UNIVERSEL, que je suis toujours en admiration devant la STUPIDITÉ HUMAINE (épithète honorable pour les dupes). Je m'étonne de ne pas voir le monde entier frapper à la porte de tous les Vénérables, et demander à ces messieurs l'honneur d'être l'un DES OUVRIERS CHOISIS POUR LA RECONSTRUCTION DU TEMPLE DE SALOMON. Le prestige de l'inconnu exerce sur les hommes une telle puissance, que l'on se prépare AVEC TREMBLEMENT AUX FANTASMAGORIQUES ÉPREUVES DE L'INITIATION ET DU BANQUET FRATERNEL ». Que le lecteur remarque en passant le mépris professé dans les arrière-loges pour la Maçonnerie vulgaire.

Le haut maçon continue : « *Se trouver membre d'une loge, se sentir, en dehors de sa femme et de ses enfants, appelé à garder un secret qu'ON NE VOUS CONFIE JAMAIS (aveu incomparable !), est, pour certaines natures, une volupté et une ambition (1).* »

804. Tels sont les procédés les plus ordinaires des sectes pour recruter leurs membres. Elles arrachent ceux qu'elles veulent enrôler, à la vie de famille; les précipitent dans le cabaret ou les jettent au milieu des sociétés mondaines; elles leur inspirent le dégoût pour les devoirs de fils, d'époux ou de père, corrompent leur esprit et leur cœur. Quand ce travail est un peu avancé, le reste est facile : le désir d'une autre existence, le prestige de l'inconnu, les aspirations vagues d'un esprit inquiet pour des changements politiques et sociaux, font naître le désir d'entrer dans les sociétés secrètes. La porte s'ouvre aussitôt.

2° Procédés particuliers dans la secte des Illuminés.

805. Weishaupt, dans son code de l'*Illuminisme*, a tracé les règles les plus détaillées sur la manière de procéder au recrutement de l'ordre.

Ceux qui sont chargés de ce travail portent le nom de frères *Enrôleurs* ou *Insinuants*. Les uns ont une commission générale pour enrôler tous ceux qu'ils pourront; Weishaupt veut qu'on choisisse pour cet office ou les plus *imbéciles* ou les plus *ingénieux* des Illuminés. Les autres ont la charge d'acquérir à l'ordre un sujet désigné d'avance. Tous les membres peuvent être appelés à ce travail. Il faut même que chacun remplisse une ou deux fois le rôle de frère *Insinuant*, et fasse une ou deux conquêtes, sous peine de demeurer dans les grades inférieurs.

Les uns et les autres sont astreints à des règles

(1) Lettre de Tigrotto, citée par Créteineau-Joly, *l'Église romaine en face de la Révolution*.

très minutieuses. Ils doivent observer attentivement les sujets, se rendre compte de leur côté fort, de leur côté faible, de leurs passions, de leurs préjugés, de leurs liaisons, de leurs actions surtout, connaître la nature de leurs intérêts, le degré de leur fortune. Chaque jour ils doivent noter avec soin le fruit de leurs observations.

806. Si l'*Enrôleur* a affaire à un de ces incrédules qui, en perdant la foi, sont tombés dans le doute, il lui est recommandé de se présenter à lui sous l'aspect d'un philosophe versé dans la connaissance des mystères de l'antiquité, de laisser entrevoir qu'il est des doctrines uniquement transmises par des traditions secrètes, parce qu'elles sont au-dessus des esprits communs, de lui montrer que l'entrée dans ces sortes de sociétés, est pour le sage le moyen de marcher entouré de lumières, là où le vulgaire est enveloppé de ténèbres.

Si l'*Enrôleur* est chargé de conquérir un candidat fort éloigné des principes et de l'esprit de la secte, il doit s'attacher à gagner son amour, sa confiance et son estime, à lui laisser soupçonner qu'il y a en lui quelque chose de plus qu'il n'en laisse voir, et qu'il doit des connaissances supérieures à quelque secte puissante. Il doit exciter dans son élève, non pas tout à coup, mais peu à peu le désir d'entrer dans une société de cette espèce. Pour cela il jettera sur le secret de ces sociétés quelques objections qu'il résoudra lui-même; pour piquer la curiosité, il tiendra à la main une lettre en chiffres, ou la laissera à demi ouverte sur la table, et la détournera tout à coup comme une correspondance importante; il révélera quelque secret, afin de faire juger qu'il appartient à une société pour laquelle rien n'est caché et qui est cachée à tous.

Weishaupt entre dans les plus grands détails. Il

indique à l'*Enrôleur* les livres qu'il devra lire et ceux qu'il devra mettre entre les mains de ceux qu'il veut gagner; il lui donne le thème des discours qu'il devra leur adresser (1).

807. Mais toutes ces règles particulières sont comprises dans une prescription plus général: l'*Enrôleur* doit se dissimuler, se masquer, jouer tous les rôles, et à force d'adresse et de ruse, séduire et enlacer sa victime.

3^e Illusion commune des candidats.

808. Il est peu de sectaires qui aient porté aussi loin que les *Illuminés* l'art de se contrefaire et de mentir pour conquérir les adeptes. Mais dans tous les instituts on retrouve une partie de ces ruses: le profane est circonvenu sans rien savoir encore de ce qu'on lui prépare; on lui tend des pièges, on le fait avancer à son insu vers la porte de la loge. Il ressemble à un malheureux qu'on conduit au précipice le bandeau sur les yeux.

Le plus souvent même, dans les loges vulgaires, les candidats entrent dans l'ordre sans en connaître le but, même partiellement. On leur a fait croire que l'ordre maçonnique avait pour fin de soulager l'humanité souffrante, de promouvoir tous les progrès véritables, de travailler à l'instruction et au bien-être des classes populaires. « Les sociétés modernes sont encore empreintes de barbarie, leur a-t-on répété sous mille formules; c'est la tâche des franc-maçons de porter remède à cet état de choses et de former les hommes à une discipline intellectuelle et morale (2). » Ils n'ont su pénétrer le secret de l'œuvre maçonnique sous le voile des formules, et de bonne foi ils croient s'être engagés dans une société philanthropique. Ou encore, on leur a représenté les sectes

(1) Voir Barruel, III^e vol., ch. III.

(3) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie*, p. 9.

maçonniques comme des associations de secours mutuel pour le commerce, l'industrie ou la politique. Aussi cet honnête industriel a donné son nom à la loge dans le dessein d'étendre son commerce et de pouvoir écouler plus facilement ses produits; ce médecin et cet avocat catholiques y sont entrés pour réussir à être nommés députés aux prochaines élections.

Article II — Les recrues

809. Les sectes maçonniques s'appliquent spécialement à recruter les *jeunes gens*. « *C'est à la jeunesse qu'il faut aller*, lit-on dans une Circulaire de la Haute Vente à ses agents; *c'est elle qu'il faut séduire, elle que nous devons entraîner*, SANS QU'ELLE S'EN DOUTE, *sous le drapeau des sociétés secrètes. Laissez de côté la vieillesse et l'âge mûr; allez à la jeunesse, et, si c'est possible, jus- qu'à l'enfance* (1). »

1° Les jeunes gens, spécialement les étudiants.

Et, en effet, étrangers encore aux calculs de l'intérêt, les jeunes gens sont capables de se dévouer tout entiers à une œuvre. Pleins d'ardeur, susceptibles d'enthousiasme, ils deviennent les apôtres et les martyrs de la cause qu'ils ont embrassée. Jeunes et neufs, ils peuvent être facilement dominés par de nouvelles doctrines, recevoir l'éducation qu'on désire leur donner, et, entre les mains de chefs habiles, faire des progrès inouïs en astuce, en audace et en scélératesse.

810. Entre tous les jeunes gens, ceux dont les sectes ambitionnent le plus la conquête ce sont les *étudiants des carrières libérales*. Weishaupt, nous l'avons vu, établit un grade spécial, celui de *Minerval* pour les

(1) Cité par Crétineau-Joly.

élèves des collèges et des Universités; vers 1820, une secte particulière fut fondée pour la jeunesse studieuse.

Les étudiants qui quittent Jésus-Christ pour suivre des maîtres humains, sont, en effet, vains, présomptueux et impatients. Ils portent dans les loges leur imprudence et leur fougue, se précipitent bientôt dans le libertinage et l'impiété, et vont souvent jusqu'aux derniers excès. Plus tard peut-être des regrets et des remords s'élèveront de ces âmes flétries. Mais ils se trouveront liés par des engagements contractés depuis longtemps, par de vieilles habitudes, par toutes leurs relations. Il sera trop tard : au lieu de reculer, ils marcheront en avant.

D'un autre côté, ces étudiants vont être bientôt des médecins, des avocats, des magistrats. Leur conquête assure à l'ordre l'influence et les richesses qu'ils auront un jour. Gagnés sur les bancs des écoles, ils deviendront les défenseurs et les propagateurs des nouvelles doctrines dans toutes les classes de la société et sur toute la surface du pays. En eux, la franc-maçonnerie possèdera l'élite intellectuelle de la nation et exercera une pression immense sur l'opinion publique.

2° Les professeurs, les avocats, les journalistes, les artistes et les artisans.

811. Pour des raisons semblables, Weishaupt recommandait à ses Illuminés de s'attacher à faire le plus grand nombre possible d'adeptes parmi les maîtres d'écoles, les professeurs des collèges et des Universités, et s'il est possible, jusque parmi les supérieurs des séminaires.

Le même sectaire voulait que ses enrôleurs cherchassent à gagner les avocats, surtout ceux qui joignent à un remarquable don de la parole beaucoup d'adresse et d'activité. « Ces gens-là, disait-il, sont de vrais démons peu aisés à conduire, mais la prise en est toujours bonne quand on peut les avoir. » Il

recommandait d'enrôler le plus grand nombre possible d'artistes et d'artisans, d'enrôler des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des orfèvres, des serruriers même, surtout des libraires. « Ceux qui par état voient beaucoup de monde, sont de précieuses conquêtes pour l'ordre, parce qu'ils se font les propagateurs de la lumière. » Aujourd'hui, la plupart des instituts, pour favoriser l'entrée des maîtres d'école et des professeurs dans leur sein, ne leur demandent que la moitié des taxes ordinaires.

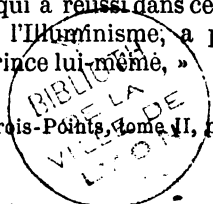
De nos jours les sectes s'attachent spécialement à gagner les journalistes. La presse n'est-elle pas devenue, en effet, « le sacerdoce de la libre pensée » ? A Paris, d'après le témoignage de Léo Taxil, plus des neuf dixièmes des journalistes appartiennent à la franc-maçonnerie.

812. Toutes les sectes aiment à recruter les *fonctionnaires publics*. Elles ne dédaignent pas la conquête d'un garde champêtre. Elles aiment celle des facteurs ruraux, des directeurs des postes. Elles ambitionnent celle des juges et des procureurs, des administrateurs civils et des officiers militaires. D'après les règlements du Grand Orient et d'autres Puissances maçonniques, les militaires sont admis dans les loges en ne payant que la moitié des cotisations fixées. Il y a des loges de Paris, rapporte Léo Taxil, où les agents de la police sont dans la proportion de sept sur dix (1).

3° Les fonctionnaires publics.

Les sectes font les plus grands efforts pour gagner les membres des hauts conseils de la nation, des conseils des princes et de toutes les personnes qui entourent ceux-ci : « Celui qui a réussi dans cette œuvre, lit-on dans le code de l'Illuminisme, a plus fait que s'il avait gagné le prince lui-même, »

(1) Les Frères Trois-Points, tome II, p. 422.



Par les fonctionnaires, en effet, elles dominent les affaires publiques ; et si un grand nombre d'entre eux leur sont vendus, elles peuvent espérer que la politique et la justice ondoieront au gré de leur volonté.

4. Les princes
et les grands.

813. Les sectes s'attachent à enrôler les princes et les grands, surtout dans les pays où règne encore l'esprit aristocratique. « Il faut absolument, disait Mazzini, qu'on mette les princes de la partie. Le concours des grands est d'une indispensable nécessité pour faire le *réformisme* dans un pays de féodalité. » On lit dans un programme de la *Carbonara* : « La Haute Vente désire que, sous un prétexte ou sous un autre, on introduise dans les loges maçonniques le plus de princes et de riches qu'on pourra. »

Jamais ou presque jamais la franc-maçonnerie ne leur livre ses secrets. Weishaupt ne voulait pas qu'on élevât les princes au-dessus du grade de *Chevalier Écossais*, le dernier des grades préparatoires. « *Ne laissons jamais voir aux princes, disait Mazzini, que le premier pas à faire. Il est essentiel que le terme de la grande révolution leur soit inconnu.* » On cherche sans doute à séduire leur vanité, en affectant de leur donner les principaux offices de la loge. « *Qu'on prenne le grand seigneur par la vanité, écrivait encore Mazzini ; laissez-lui le premier rôle tant qu'il voudra marcher avec nous.* »

De nos jours, le Prince de Galles, futur héritier du trône de la Grande-Bretagne, est *Grand Maître* de la Grande Loge d'Angleterre, rite d'York ; *Grand Protecteur* du suprême Conseil du rite écossais ancien accepté ; *Grand Protecteur* de la Grande Loge Saint-Jean d'Écosse, rite écossais d'Hérodom ; *Grand Protecteur* de la Grande Loge d'Irlande. Christian IX, roi de Danemark, est *Grand Protecteur* de la Grande Loge Nationale de ce pays ; son fils, le prince royal, en est le *Grand Maître*. Alexandre, prince d'Orange, est *Grand*

Maître National de la Grande Loge des Pays-Bas. Oscar II, roi de Suède et de Norwège, est *Grand Maître Régnant* de la Grande Loge de Suède et Norwège. Louis IV, Grand Duc de Hesse, est *Grand Protecteur* de la Grande Loge de Hesse à la Concorde. Le futur héritier du royaume de Prusse et de l'empire d'Allemagne, Frédéric-Guillaume est *Grand Maître Protecteur* de la Mère-Loge aux Trois-Globes, de Berlin; *Grand Maître Protecteur* de la Grande Loge Nationale d'Allemagne; *Grand Maître Protecteur* de la Grande Loge Royal-York à l'Amitié. Pour ces princes, d'ailleurs modérés et honnêtes, ces dignités sont des titres et seulement des titres.

Souvent les princes ont la prétention d'entrer dans la franc-maçonnerie pour connaître ce qui s'y fait et s'en faire un instrument de règne. Mais presque toujours ce ne sont pas les princes qui se jouent de la franc-maçonnerie; c'est elle qui se joue d'eux. En effet, tout en affectant de servir les princes, elle travaille à l'exécution de ses propres desseins. Sous le règne des Césars maçons, sa propagande est plus active et plus efficace; leur faveur permet de recruter de nombreux fonctionnaires dans toutes les administrations; leur exemple pousse à elle ceux qui désirent leur faire la cour; leur propre ignorance de ses desseins réels lui permet d'envelopper ses secrets d'un voile plus épais.

814. Aujourd'hui il est un grand nombre de princes tombés du trône qu'eux-mêmes ou leurs ancêtres ont occupé. Or il en est peu que la franc-maçonnerie n'ait tenté d'enrôler, et il en est beaucoup qui n'ont su résister à ses instances.

⁵⁰ Les princes détrônés et les cadets des familles souveraines.

Membres des sectes, ces princes leur rattachent ceux qui suivent leur fortune. Puis les événements les replaceront peut-être un jour sur le trône qu'ils convoitent; la franc-maçonnerie elle-même pourra

désirer leur avènement dans les intérêts généraux de sa cause, leur promettre son concours s'ils veulent prendre certains engagements à son égard, et travailler efficacement à leur restauration. Ces princes, possédant leur trône « par la grâce de la franc-maçonnerie », liés à son égard par les serments et la reconnaissance, emploieront peut-être l'or et les armées de leurs peuples à l'exécution d'un programme maçonnique déterminé d'avance.

815. Les sectes mettent la même ardeur à gagner les cadets des maisons souveraines.

« Les princes de maison souveraine et qui n'ont pas l'espérance légitime d'être rois par la grâce de Dieu, écrivait un des principaux membres de la Haute Vente, veulent tous l'être par la grâce d'une révolution... Un prince qui n'a pas de royaume à attendre, est une bonne fortune pour nous ; il y en a beaucoup dans ce cas-là : faites-en des francs-maçons... Ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants, aux citadins et aux besogneux. Ces pauvres princes feront notre affaire en croyant ne travailler qu'à la leur. C'est une magnifique enseigne ; et il y a toujours des sots disposés à se compromettre au service d'une conspiration dont un prince quelconque semble être l'arc-boutant. »

6° En général
ceux qui ont une
grande influence

816. Les sectes ne manquent pas, dans les pays où elles le peuvent, d'enrôler quelques membres du clergé ; ces conquêtes, en effet, leur servent efficacement à cacher leurs desseins, et à exercer une propagande fructueuse auprès des honnêtes gens. En général, elles ne dédaignent aucun de ceux qui peuvent apporter le secours d'une puissante influence au service de la cause maçonnique : *« Il est de la plus grande importance, lit-on dans les révélations du haut maçon de Modène, pour le succès de notre SUBLIME projet, et pour en faciliter et en mieux assurer l'exécution, de ne rien négliger pour entraîner dans notre*

ordre des membres marquants dans le clergé, dans les autorités civiles et militaires, les instituteurs de la jeunesse, sans excepter les rois et les princes, et surtout leurs enfants, leurs conseillers et leurs ministres (1). »

Les sectaires ont un si grand désir d'enrôler tous les personnages distingués, qu'il n'est pas rare de les entendre se vanter de posséder dans leurs rangs jusqu'aux hommes les plus ennemis de la franc-maçonnerie. Qui ne se souvient de la fable de Pie IX maçon? « *S'il se trouve un homme d'une grande réputation pour son mérite, disait Weishaupt, faites croire qu'il est un des nôtres.* »

817. Weishaupt recommandait à ses enrôleurs de gagner tous ceux qui ont le cœur aigri contre les pouvoirs publics et la société. « *Ceux-là surtout, disait-il, qui ont éprouvé le malheur, non par de simples accidents, mais par quelque injustice, c'est-à-dire ceux qu'on peut certainement compter parmi les mécontents; voilà les hommes qu'il faut appeler dans le sein de l'Illuminisme, comme dans leur asile (2).* » Mazzini disait à son tour: « *Tous les mécontentements personnels, toutes les déceptions, toutes les ambitions froissées peuvent servir la cause du PROGRÈS, si on sait leur donner une bonne direction.* »

818. En général, les sectaires cherchent de préférence à gagner ceux qui sont capables d'exercer de l'influence sur la société, de devenir des conspirateurs et des séducteurs: « *Cherchez-moi, disait Weishaupt, cherchez-moi des jeunes gens adroits et déliés. Il nous faut des adeptes insinuants, intrigants, féconds en ressources, hardis, entreprenants. Il nous les faut flexibles, souples, obéissants, dociles, sociables. Cherchez-moi encore*

(1) Révélations publiées par le Mémorial Catholique, tome IV.

(2) Instruction pour les supérieurs locaux.

des hommes puissants, nobles, riches, savants. N'épargnez rien pour avoir ces gens-là. Si les cieux ne vont pas, faites marcher l'enfer. » Le même sectaire disait encore : « *Attachez-vous aux formes extérieures, à des hommes bien faits, beaux garçons... Un premier abord prévient en leur faveur, J'aime surtout ces hommes aux yeux pleins de leur âme, au front libre et ouvert, au regard élevé.* »

819. Toutefois, dans la plupart des instituts, la porte est ouverte à tous. On préfère les protestants; car « un protestant est, au témoignage d'un sectaire éminent, un demi-maçon »; mais on admet les catholiques; car, ainsi que le dit Léon XIII, « c'est là un moyen de tromper les personnes simples et sans défiance (1); » d'ailleurs on sait les faire travailler à leur manière à la construction du temple. On préfère les puissants et les riches: ils rendent, en effet, de plus grands services par leur influence et leur argent; mais on reçoit volontiers les simples ouvriers, car souvent ils servent la cause maçonnique avec plus de dévouement. On préfère les savants, parce que leur éclat rejait sur l'ordre; mais on n'écarte pas les ignorants ni les imbéciles, car ils font nombre.

820. Dans les loges vulgaires, il est rare qu'un candidat soit repoussé; n'eût-il aucune aptitude pour les complots maçonniques, s'il est en état de payer exactement les taxes, il est presque toujours admis. Dans les arrière-loges, on éprouve davantage les aspirants : « *Nous devons augmenter le nombre de nos frères, lit-on dans le rituel des Juges Philosophes Inconnus; mais avec discrétion. Nous devons éviter de rendre ce grade trop vulgaire, en initiant trop faci-*

(1) Simplices et incautos facile decipiunt hac via. Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

lement une personne que nous avons crue notre ami. Il faut qu'il soit éprouvé auparavant et que nous soyons bien assurés de la discrétion de celui que nous admettons :
IL Y A BEAUCOUP D'APPELÉS ET PEU D'ÉLUS (1). »

CHAPITRE II

Formation des travailleurs

Article I — Procédés généraux de formation

821. Quand les travailleurs sont recrutés, il faut les former. Comment opère la franc-maçonnerie?

Dans tous les instituts le principal moyen de formation, et, dans un grand nombre même, l'unique moyen consiste dans les cérémonies, les discours et les banquets. C'est ce que nous savons déjà ; mais il ne sera pas inutile de revenir encore sur ce sujet.

Dès le premier grade, l'adepte a devant lui des emblèmes qui expriment tout l'ensemble des théories maçonniques. A mesure qu'il monte les degrés de l'initiation, les symboles deviennent plus transparents et leurs enseignements plus faciles à entendre. Dès le premier jour de son entrée dans la loge, des mots mystérieux qui renferment tous les secrets ont retenti à ses oreilles : « liberté, égalité, état et loi de nature, fraternité » ; « superstition, ignorance, fanatisme, ambition, tyrannie. » Depuis lors, ces mots

I. Principal moyen : les formules et les cérémonies maçonniques.

1^o Exposé de la méthode.

(1) Instruction au récipiendaire du 1^{er} grade. *Orth. maçonnique*, ch. xxy.

mystérieux sont prononcés dans chaque réunion avec des accents d'enthousiasme ou de haine significatifs; il n'est pas de discours où ils ne se fassent entendre; les orateurs les plus applaudis les font entrer dans presque toutes leurs propositions.

Puis on propose des questions aux études des frères; elles concernent « le progrès », « la civilisation », « l'émancipation universelle »; elles se rapportent à l'économie politique, à la tolérance religieuse, à la philanthropie, à l'instruction laïque du peuple. Il s'en trouve toujours qui donnent des réponses conformes aux principes et à l'esprit des sectes : ceux-là sont écoutés, admirés, célébrés.

822. Or ce sont ces formules et ces cérémonies qui doivent faire l'éducation du maçon. « *Persuadons-nous bien*, lit-on dans les révélations du haut maçon de Modène, *que nous ne devons jamais exposer notre doctrine tout à coup AU GRAND JOUR, NI EN TERMES FORMELS.* »

On fait passer sous les yeux de l'aspirant une représentation mystérieuse : c'est à lui à pénétrer le sens qui y est caché. On le met en présence d'hiéroglyphes mystérieux, on pique sa curiosité; c'est à lui à entrer dans l'intelligence des mystères. On pose des prémisses : il faut qu'il conclue lui-même. On lui parle par sous-entendus; il doit comprendre ce qu'on ne lui dit pas. La lumière maçonnique, disent à l'envi les interprètes, est trop vive et les yeux des mortels sont trop malades, pour qu'elle puisse leur être présentée à découvert; on la fait passer par des milieux sagement ménagés. Le néophyte ne voit pas, il faut qu'il devine. « *Nous pensons devoir avertir le maître, dit le célèbre Ragon, fût-il admis à tous les grades, qu'il ne doit, pas plus que l'initié égyptien, se faire l'idée fausse que son initiation lui enseignera et lui dévoilera la vérité. Ce serait une erreur. La vérité ne*

s'enseigne pas plus dans la nouvelle que dans l'ancienne institution. Seulement on DÉSÉPAISSIT son voile, et celui qui profite des documents qu'il reçoit, sait plus et mieux que celui qui sort d'un collège profane de philosophie. Les prêtres égyptiens n'étaient jamais le voile qui couvrait la statue d'Isis, c'est-à-dire de la nature; eux-mêmes ne l'ont jamais vue sans ce voile. Parce que nul n'est digne de la vérité, s'il ne peut, d'après les obstacles qu'on écarte et la marche qu'on lui trace, parvenir à la découvrir par lui-même (1). » Ces déclarations ont été introduites dans les *catéchismes modernes*.

823. Dès le premier pas, le néophyte a reçu la promesse des plus grands secrets; mais, même quand il arrive aux derniers grades, il n'en reçoit pas la révélation. Durant toute la suite des initiations, on le met en état de comprendre et de deviner; on ne lui parle jamais à découvert. Quand il a deviné quelque secret, on lui donne le moyen d'en deviner d'autres; mais jamais ou presque jamais on ne lui en fait un exposé net.

« *Vous pouvez, mon frère, vous éclairer par vos propres recherches, dit-on au récipiendaire dans les dernières initiations, non moins que dans les premières. Reportez vos pensées sur ce que vous avez vu; réfléchissez sur les cérémonies dont vous avez été témoin; et sans doute, vous acquerez bientôt toute la science que possèdent les maçons les plus instruits. Vous avez la clef de la science; un vaste champ est ouvert devant vous, il vous est facile de déchirer le bandeau de l'erreur et de connaître la vérité dans toute son étendue (2).* »

« *C'est à vous, dit l'orateur aux novices, c'est à vous*

(1) *Orthodoxie maçonnique*, p. 109.

(2) *Discours du Juge Philosophe Inconnu* initiant au récipiendaire dans le dernier grade.

de fréquenter le temple de la science, d'en parcourir les avenues, de chercher la sagesse qui l'habite et de vous rendre digne des trésors qu'elle procure (1). »

824. « *C'est là, dit le haut maçon de Modène, une ressource ADMIRABLE et le fruit de la POLITIQUE RAFFINÉE de notre célèbre auteur (des instituteurs de rites), trop versé dans la connaissance du cœur humain pour ne pas nous avoir préparé avec toute L'ADRESSE imaginable, la coupe ENCHANTERESSE et MYSTÉRIEUSE que nous devons présenter et faire passer sans cesse dans l'âme de chaque frère, toujours enveloppée et sous une forme INNOCENTE qui en voile le vrai sens. »*

Si le néophyte ne sait rien deviner, il ne saura rien ; lorsqu'il cessera de chercher, il ne fera plus de progrès. « Il faut, disent les interprètes, que le maçon soit le fils de son travail. Il faut qu'il doive la lumière à ses propres efforts. Il faut qu'il trouve pour posséder. » Le premier temple qu'il a à construire, c'est lui-même : avant de délivrer le monde des préjugés, il doit s'en dégager lui-même ; pour travailler efficacement à ramener les hommes à l'état de nature, il faut qu'il se soit élevé par ses propres méditations à en concevoir la sublimité.

825. Le maçon entre dans les loges, disent les interprètes, pour apprendre à se servir de son intelligence. Jusqu'alors il a peu réfléchi il faut qu'il soumette toutes ses croyances à un examen critique. Auparavant il estimait peu sa raison ; il faut qu'il apprécie la force de « ce levier », et que, à son aide, il soulève cette masse de préjugés qui pesaient sur lui, qu'il enfonce les portes de sa prison et reconquière une entière liberté. En un mot, tandis que dans le passé il s'est soumis à l'autorité de

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours, tome II, p. 320.

Dieu et de ses représentants, il doit désormais se proclamer *libre*.

826. Cette méthode a été justement célébrée par les interprètes de la franc-maçonnerie, comme un chef-d'œuvre d'habileté. 3^e Avantages
de cette mé-
thode.

D'une part, les symboles et les formules sont les mêmes pour tous. D'autre part, l'initiation au sens qu'ils expriment, est graduelle et toujours proportionnée aux dispositions des néophytes. Il y a donc l'unité dans la *franc-maçonnerie*; car les hiéroglyphes sont les mêmes, et le sens complet est unique. Mais il y a la diversité dans les *francs-maçons*, car ils ont une intelligence très inégale du symbolisme. Ceux-ci, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, pensent que les emblèmes et les formules expriment des desseins de vengeance contre l'Église, ceux-là contre les rois. D'autres se persuadent qu'ils renferment l'enseignement de vérités physiques ou morales. Parmi ceux qui savent que la franc-maçonnerie est une institution dirigée contre l'Église, quelques-uns croient qu'elle est seulement hostile aux privilèges ecclésiastiques, plusieurs à une influence cléricale excessive, d'autres à la religion catholique elle-même, très peu à toute religion.

827. En conséquence les sectaires présentent au premier abord le spectacle des ouvriers de la Tour de Babel. Chacun de ceux-ci avait sa langue, poursuivait son projet, construisait à sa façon, sans se soucier du plan des ouvriers qui l'entouraient. Chacun de ceux-là a une manière propre d'entendre les emblèmes maçonniques, se fait du temple à construire un idéal spécial. Ces divisions ont pour effet de dissimuler le véritable but de la franc-maçonnerie, et de donner aux profanes la persuasion qu'elle est peu redoutable.

828. D'autre part tous ces hommes, en apparence si

divisés, se rencontrent dans les mêmes pratiques et les mêmes formules. Très peu d'entre eux sans doute en ont la complète intelligence; mais ceux-là ramènent sans cesse l'attention des autres sur les emblèmes, répètent sans fin les formules. Ils deviennent comme les chefs d'un chœur de musiciens tumultueux. Ils donnent vivement le ton; la plupart des oreilles le saisissent mal, mais toutes le saisissent un peu, et les voix essaient de chanter dans le ton donné. Lorsque le même exercice a été répété cent fois, mille fois devant les mêmes hommes, les oreilles arrivent, quelquefois au moins, à saisir assez bien la note, et les voix à la rendre. Sur les lèvres des initiés, les formules maçonniques ressemblent donc au coup vibrant que donnerait un musicien exercé au milieu d'une troupe confuse de musiciens novices: toutes les voix tendent à se mettre à l'unisson; et, quelle que soit l'inhabileté, toutes approchent du ton donné.

3^e Quelques
exemples.

829. Nous avons déjà donné plusieurs fois des exemples. Mais le sujet est si important que nous ne saurions trop y insister.

Les loges retentissent sans cesse du nom de la *liberté*. La plupart des maçons seront incapables de comprendre que la liberté maçonnique c'est la révolte contre Dieu et ses lois, contre l'Église et ses ministres, contre la société et toutes ses institutions; mais tous y verront un certain affranchissement de ce qui gêne et humilie, et chacun croira y trouver l'émancipation de sa passion dominante et la satisfaction de ses haines personnelles.

830. Le nom de l'*égalité* se fait entendre dans tous les discours. Fort peu de maçons entendront que le règne de l'égalité est inséparable de la destruction de toute hiérarchie, religieuse, sociale, civile même, et appelleront le nivellement universel des fortunes et des

conditions. Mais il n'est personne qui ne regardera l'égalité comme incompatible avec les privilèges et les inégalités qui lui déplaisent.

831. Sans cesse on parlera du meurtre d'Adonhiram, et de la nécessité de le venger sur les trois compagnons traîtres. Il n'y aura peut-être pas un maçon sur mille qui verra dans la légende d'Adonhiram une allégorie représentant la destruction primitive de l'état de nature et son rétablissement projeté; mais neuf cent nonante-neuf adeptes sur mille comprendront, au moins à la longue, qu'elle renferme une déclaration de guerre contre certaines institutions religieuses ou civiles.

832. Des observations semblables conviennent à toutes les formules et à tous les emblèmes. Ils accoutument l'esprit à des idées nouvelles, le forcent à entendre par lui-même ce qu'on n'ose dire ouvertement. Ils le mettent dans un courant qui l'entraîne, insensiblement et presque à son insu, vers des abîmes dont la vue l'aurait épouventé, s'il les eût aperçus dans le principe. Ils l'empoisonnent, mais à petite dose. Ils le pervertissent, mais par degrés. Ils transforment les hommes en impies, en débauchés et en conspirateurs, mais par une discipline savante. « L'engrenage dit un ancien maçon converti, l'engrenage est là, savamment organisé, pour broyer, pulvériser, détruire dans un écrasement progressif, lent, mais sûr, les quelques croyances chrétiennes (ou honnêtes) que possédait cette pauvre âme avant la satanique affiliation (1). » « La loge, dit l'oracle actuel de la Maçonnerie allemande, produit une éducation harmonique; la solennité du rituel agit sur l'esprit, la symbolique hautement significative invite

(1) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tome II, p. 319.

à une action individuelle conforme à la raison ; leur explication par la parole vivifiante porte la volonté à se manifester par des actes (1). »

II. Inégalité
des progrès dans
les divers ma-
çons.

833. Ceux qui sont soumis à cette discipline, sont loin de faire tous les mêmes progrès.

Les uns passent leur vie à voir et à entendre les cérémonies et les formules, sans pénétrer bien avant dans le sens de ce qu'ils voient et de ce qu'ils entendent. Ils forment « le vulgaire des maçons ». On les laisse dans les grades inférieurs, où ils servent par leur argent et leur crédit un ordre qu'ils connaissent assez peu. Quelquefois à cause de leurs richesses et de leur rang social distingué, on juge utile de les élever aux grades supérieurs et de leur conférer les plus hautes dignités : ils entrent alors dans le sanctuaire, mais sans apprendre les secrets. « Tous ces princes, faibles ou lâches, ambitieux ou repentants, nous trahissent et nous dénoncent, disait un membre de la Haute Vente en parlant des princes admis aux dignités de la franc-maçonnerie. *Par bonheur, ils ne savent que peu de chose, rien même, et ils ne peuvent pas mettre sur la trace de nos véritables mystères* (2). »

D'autres affiliés savent entrer dans l'intelligence de ce qu'ils voient et de ce qu'ils entendent. S'ils sont ambitieux et cherchent à se servir de la franc-maçonnerie, comme d'un instrument pour les calculs de leur ambition, on s'attache à les tromper, et on ne leur confie les secrets que dans la mesure où les intérêts de la cause maçonnique le demandent. S'ils sont capables de se dévouer au but des sectes, on n'hésite pas à les admettre dans le sanctuaire.

834. Écoutons les révélations du haut maçon de Modène :

(1) Findel, *Principes de la franc-maçonnerie*....., p. 12.

(2) Lettre de Tigrotto, citée par Crétineau-Joly.

« Dans notre ordre vraiment sublime, disait le sectaire, LE DOGME EST PROPORTIONNÉ A LA CAPACITÉ. Nous distribuons cette capacité en trois classes différentes et bien distinctes : la première, celle des esprits PÉNÉTRANTS ; la seconde, celle des esprits REMUANTS ; la troisième, celle des esprits CRÉDULES et SUPERSTITIEUX (des honnêtes gens qui demeurent attachés à la religion, à la société, à la famille). Nous devons mettre chacune de ces classes AU FAIT DE LA MÊME DOCTRINE, mais non la communiquer à chacune en même temps et DE LA MÊME MANIÈRE. Le SENS VÉRITABLE ne tarde pas à se faire connaître et à se faire sentir à la PREMIÈRE classe, dont les membres ÉCLAIRÉS, dissipant sur le champ le NUAGE (des hiéroglyphes) qui l'environne, n'ont besoin que d'un coup d'œil pour l'apercevoir. Alors nous devons, promptement et par tous les moyens, exciter et bien fortifier leur enthousiasme avec toute l'adresse possible, leur faisant voir cet ASTRE RADIEUX DE LUMIÈRE, comme une première colonne et le principal appui de notre société. Quant à la SECONDE classe, celle des esprits REMUANTS et INQUIETS, nous ne devons la faire parvenir à cette haute connaissance que par degrés, et que sous les emblèmes et les similitudes qu'on leur propose à deviner, et qui doivent captiver, par ces embarras, ces imaginations volages dont les écrits », les paroles ou les démarches, « pourraient causer quelque désordre. Pour la DERNIÈRE CLASSE, celle des esprits crédules et superstitieux, à laquelle nous pouvons ajouter ces IMBÉCILES faits exprès pour loger l'ignorance, nous ne devons en exiger autre chose que de suivre, AVEUGLÉMENT et SANS RÉSERVE, le simple esprit de doctrine, que nous ne devons jamais leur insinuer qu'en proportion de leur INTELLIGENCE (de la dépravation de leur esprit). Qu'ils l'embrassent avec zèle, le soutiennent avec soin, et y restent inviolablement attachés par la crainte de la violation du serment sacré,

premier point par où nous devons commencer à lier tout aspirant (1). »

835. Aussi, comme nous avons déjà eu occasion de le constater, chaque maçon entend la Maçonnerie à sa façon. « *Pendant notre carrière maçonnique qui déjà date d'un demi-siècle, disait en 1853 l'illustre Ragon, nous avons eu, dans nos excursions aux États-Unis, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, dans une partie de l'Allemagne, en Suisse et en France, dans nos principales villes si richement peuplées d'hommes instruits (de rationalistes), bien des occasions de fraterniser et de converser avec des maçons de considération, dont les dignités et les grades étaient éminents; et presque toujours, l'érudition PROFANE se trouvait bien supérieure à l'instruction MAÇONNIQUE. Il n'y avait, sauf de rares exceptions, aucune unité de pensées, aucune fixité de vues, aucune opinion bien arrêtée sur l'origine de l'ordre, SUR SON BUT SECRET, sur LES CONJECTURES QU'ON DOIT TIRER DES ÉBAUCHES initiatiques consignées dans les trois grades symboliques. Réfutait-on un jugement qui venait d'être porté? La réplique était : Vous pourriez bien avoir raison (2). »*

Article II — Les dogmes des grades inférieurs

I. Premier dogme ou première vertu : la tolérance maçonnique.

836. Toutefois si faible que soit l'esprit du néophyte, quelques « préjugés » qu'il ait d'abord, il est des principes dont l'éducation maçonnique parvient à le pénétrer dès les premiers grades.

837. Le premier est la *tolérance maçonnique*.

On ne cesse de répéter dans les assemblées que la franc-maçonnerie ouvre les portes de son temple aux sectateurs de *toutes les religions*. « Elle laisse à cha-

(1) *Mémorial catholique*, tome IV.

(2) *Orthod. maçonnique*, Introduction.

cun, dit-on, la liberté de garder ses opinions et ses convictions, quelles qu'elles soient, et travaille à établir entre les hommes de tous les climats, de toutes les conditions et de toutes les confessions religieuses, une union fondée non sur la croyance aux mêmes doctrines, mais sur la pratique des mêmes vertus humanitaires. Elle apprend au maçon à aimer dans son semblable, non le *français* ou l'*anglais*, non le *savant*, non le *chrétien*, mais l'*homme*. Elle lui inspire le sentiment d'une fraternité *universelle*, qui, s'élevant au-dessus des différences de patrie, de rang et de religion, embrasse tous les hommes dans un même amour. En elle et par elle, ceux qui professent des symboles différents, se traitent non plus en *ennemis*, comme autrefois, mais en *amis* sincères ; au lieu de se faire la guerre à cause de la diversité de leurs croyances, ils s'accordent mutuellement une tolérance bienveillante et une cordiale estime. En un mot, quelle que soit la religion, tous se considèrent comme des frères dans l'humanité dont ils sont tous également membres. »

838. La *tolérance* est, en effet, le dogme maçonnique qui est le plus souvent prêché dans les loges. On le présente comme l'essence même de la franc-maçonnerie, comme la vérité première, avec laquelle on est véritablement maçon, sans laquelle on ne peut prétendre à cette qualité. « *Dans le monde, il y a des religions et des cultes différents. Ici, l'on adore Baal ; là, Jéhovah. Le même pays a vu des veaux d'or et des serpents d'airain. Ici, Dieu défend les images, et on les brise ; là, le prêtre les ordonne, et on leur élève des autels. Ici, il n'y a qu'un Dieu ; plus loin, on en compte mille et davantage. Ici l'on dit :*

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense :
Notre crédulité fait toute leur science.

Dans une autre contrée, le prêtre, entouré de bourreaux, dit : « Crois ou meurs ! suis nos pratiques, ou des bûchers ardents vont te dévorer ! » Dans la maçonnerie, la violence ni le mensonge ne dictent point la loi. Il n'y a ni veaux d'or ni serpents dévorants ; chacun célèbre la Divinité à sa manière. Il n'y a qu'un culte exigé, celui de la vertu, et qui pourra dire qu'un tel culte n'est pas celui du véritable Dieu ? Dans le monde, il y a des fidèles et des infidèles ; il y a des croyances anciennes et des croyances modernes ; il y a des Juifs, des païens, des mahométans, des grecs, des protestants, des antiprotestants, et mille autres sectes, dont les prétentions effraient la pensée, et qui toutes, ennemies les unes des autres, se sont égorgées, pendant des siècles, au nom et pour les intérêts du ciel ! Dans la Maçonnerie, La Mecque et Genève, Rome et Jérusalem sont confondues. Il n'y a ni juifs, ni mahométans, ni papistes, ni protestants ; il n'y a que des hommes ; il n'y a que des frères qui ont juré devant Dieu, le père commun de tous, de rester toujours frères (1). » « La franc-maçonnerie rallie tous ceux qui cherchent à s'éclairer, les réunit en rangs serrés, en ne cherchant que ce qui unit les hommes et non ce qui les divise ; elle apprend à tenir en haute estime la dignité humaine qui ne permet pas l'asservissement ; elle porte haut le drapeau de la liberté individuelle, de la libre pensée et de la libre conscience (2). » « C'est à la loge, comme lieu d'édification spirituelle, que conviennent les paroles du poète : « Les pensées vivent paisiblement côte à côte (3). » « De même que les réformations laissaient chacun libre d'interpréter la Bible à sa manière, de même aussi il faut laisser chacun libre d'expliquer la nature à sa

(1) *Précis historique de l'ordre de la franc-maç.* Discours par J. C. B**. Pag. 327.

(2) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie*. . . . , p. 19.

(3) *Ibid.*, p. 165.

guise, c'est-à-dire que la liberté de science, de conscience et de confession doit faire partie de la religion de l'avenir. Les hommes ne s'accorderont jamais dans les résultats de leurs conceptions, pas plus que tous les arbres ne se couvriront jamais d'une même écorce; par conséquent laissons-là les accusations réciproques d'hérésie, usons de support et de tolérance (1). »

839. Qu'arrive-t-il ?

Le principe de la *tolérance maçonnique* s'insinue insensiblement dans l'esprit des néophytes; il finit par s'en emparer en souverain, et apparaît bientôt comme une vérité indiscutable, comme le fondement de toute société d'honnêtes hommes.

Il n'est pas nécessaire que l'adepte monte aux grades supérieurs pour s'en pénétrer; dès les premiers grades, il en fait hautement profession, comme de l'article fondamental du symbole maçonnique. C'est pourquoi plusieurs ont appelé le principe de la tolérance religieuse *le dogme des grades inférieurs*.

840. Ailleurs nous avons fait remarquer que la *tolérance maçonnique* suppose ou implique le reniement de Jésus-Christ et le rejet de sa religion. Jésus-Christ est Dieu, avons-nous dit : donc sa religion a une origine divine; donc elle est la seule vraie. Dès lors accorder *la même tolérance* à la religion de Jésus-Christ et à toutes les autres, traiter les différences de cultes comme des accessoires indifférents qui ne sauraient s'opposer non seulement à une mutuelle bienveillance, mais même à des relations intimes, c'est cesser de regarder la religion de Jésus-Christ comme l'unique vraie religion, c'est cesser par conséquent de croire à la divinité de l'auteur de l'Église catholique : c'est donc tomber dans l'apostasie. « *Les sectaires* », dit Léon XIII, « *en ouvrant leurs rangs à des*

Remarque.

(1) Ibid., p. 178.

adeptes qui viennent à eux de toutes les religions, réussissent à accréditer par là la grande erreur du temps présent, à savoir qu'il faut reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion et mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or ce principe suffit, à lui seul, à ruiner toutes les religions, mais tout spécialement la religion catholique; car celle-ci, étant la seule vraie de toutes les religions, ne peut être mise sur le même rang que les autres sans la dernière des injustices (1). » Les docteurs et les saints de tous les temps ont lancé l'anathème à toutes les fausses religions, bien loin de se réconcilier avec aucune d'elles. L'Apôtre de la charité, saint Jean, défendait aux premiers chrétiens de saluer les hérétiques qui corrompaient la vraie doctrine. Jésus-Christ lui-même nous a ordonné de traiter comme un païen et un publicain celui qui n'écouterait pas l'Église.

841. Mais la franc-maçonnerie a déclaré la guerre à Dieu et à son Christ; il n'est donc pas étonnant qu'elle apprenne à ses adeptes dès les premiers grades à apostasier la religion de Jésus-Christ. L'apostasie forme comme le fond commun de tous les grades : elle est dans les grades inférieurs comme dans les grades supérieurs, ici déguisée, là déclarée. Dans les premiers, on rejette implicitement Jésus-Christ, en affectant de ne paraître guidé que par le sentiment d'une bienveillance universelle pour les sectateurs de toutes les religions; dans les autres, on le renie avec des malédictions et des blasphèmes.

II. Deuxième dogme ou deuxième vertu des grades inférieurs : la défiance à l'égard du clergé.

842. Le second principe ou la seconde vertu que la franc-maçonnerie parvient presque toujours à inspirer à ses adeptes dès les premiers grades, est la défiance à l'égard de l'influence sacerdotale, ou, selon

(1) *Encyc. Humanum genus*, 20 apr. 1884.

l'expression aujourd'hui employée, la défiance à l'égard du *cléricalisme*.

Nous avons parlé, dans la première partie de cet ouvrage, de l'opposition systématique des rationalistes contre la hiérarchie catholique, du dénigrement des prêtres de Jésus-Christ par les contemporains. Or nulle part cette opposition n'est plus vive, nulle part ce dénigrement n'est plus constant ni plus acharné que dans les loges maçonniques. Il y souffle comme un vent pestilentiel qui détruit dans les esprits l'estime des ministres de Jésus-Christ, et dans les cœurs la confiance à leur égard. Au seul nom du prêtre, un sourire de mépris paraît sur les lèvres. Nul n'entreprend jamais de défendre sa cause; quelques-uns peut-être demandent grâce pour lui « au nom de la compassion due à un idiot ». Les insinuations haineuses, les déclamations violentes, l'invective, le sarcasme sont sans cesse dirigés contre son caractère, ses doctrines, ses œuvres. Le prêtre est « l'ennemi irréconciliable du progrès », « le partisan systématique de l'ignorance », « le défenseur de l'absurde ». Il est « l'écume des hommes », « enflé de lui-même pour son oisiveté contemplative », « dur, hautain, égoïste, toujours cupide, facilement cruel », « triste et chagrin, jetant en enfer ceux qui se permettent de rire, maudissant ceux qui travaillent à adoucir la condition des hommes », « despote insupportable », « vicieux à l'excès mais en secret », « un lépreux qui n'a d'autre ambition que de communiquer la lèpre », « l'oiseau de proie qui épouvante les enfants », « le cadavre infect attaché au flanc des races latines », « le rétrograde par essence », « l'homme de l'ancien régime et du moyen âge, des bûchers, de la torture, de l'inquisition. » Etc., etc.

843. Devant ce concert d'invectives contre le clergé, de cette universalité de la réprobation et de la haine,

le néophyte recruté parmi les catholiques sent peu à peu diminuer sa confiance et son respect pour les prêtres de Jésus-Christ. Il se met à distinguer entre la religion catholique et la hiérarchie catholique; il prétend demeurer *catholique*, en cessant d'être *clérical*; la religion n'est plus à ses yeux une institution *sociale*, mais une affaire intime et *personnelle*; d'après lui, il n'est pas nécessaire de dépendre des prêtres pour être uni à Jésus-Christ.

Souvent le néophyte ne se contentera pas de rompre avec le sacerdoce catholique. Peu à peu il ouvrira son esprit aux théories les plus impies de la franc-maçonnerie, en même temps qu'il laissera ravager son cœur par les orages des passions; et cet homme, qui s'était d'abord fait une religion indépendante de la hiérarchie sacrée, finira par abjurer toutes les vérités de la révélation, et par tomber dans l'abîme de l'incrédulité.

Article III — Les instructeurs de certains grades

844. Dans certaines sectes et pour certains grades, on ne se contente pas d'abandonner le novice aux réflexions que peut lui suggérer le spectacle de ce qu'il voit et de ce qu'il entend dans les loges. On place auprès de lui un instructeur chargé de présider au travail de sa formation.

Il est recommandé à celui-ci d'effacer le plus possible son action et de faire que son élève pense par lui-même. Il doit suggérer avec tant d'habileté les principes qu'il veut inculquer, que l'élève croie les devoir à son propre travail, et pense avoir découvert lui-même les doctrines et les systèmes qui lui sont enseignés. « Faites que votre élève, disait Weishaupt à ses instructeurs, s'attribue à lui-même et non à

vous ses progrès. » Il faut que l'instructeur soit souple et adroit à l'excès; il éveillera dans l'esprit du néophyte les théories maçonniques au moyen de quelques mots tombés comme au hasard et dont il ne semblera pas lui-même connaître la portée. D'autres fois il les exposera par manière de conversation ou mieux encore par mode de réfutation. « *Le meilleur moyen, disait Weishaupt, serait de vous entendre avec un autre que vous feriez semblant de combattre dans des conversations, où celui que vous avez en vue ne serait plus partie, mais simple auditeur* (1). » Jamais les instructeurs ne perdront de vue leurs élèves : « *Comme Argus, nous ne devons jamais fermer les yeux sur nos prosélytes et nos novices; comme une autre GORGONE aux ailes remplies d'yeux, nous ne saurions porter trop loin notre vue, pour faire un choix d'hommes propres à répandre l'esprit de LIBERTÉ et de concorde (DE FRATERNITÉ)* », et les préparer à leur future mission (2).

845. L'instructeur doit apporter la plus grande prudence dans l'explication des cérémonies et des formules; il ne communiquera les mystères qu'autant que l'élève se montrera capable d'en recevoir la révélation; toujours attentif à sonder les impressions que ses paroles feront sur le novice, il saura, s'il est nécessaire, corriger les explications qu'il vient de donner, par d'autres interprétations toutes contraires : « *Prenons bien garde, disait le maçon de Modène, de nous expliquer clairement, avant d'avoir bien reconnu les dispositions et la force de caractère de l'aspirant. Si nous ne le trouvons pas assez solide, si nous croyons que la position devienne délicate, nous devons sur-le-champ* DRESSER UNE NOUVELLE BATTERIE,

(1) Code illuminé.

(2) Alphabet des Juges Philosophes Inconnus. Ragon, *Orthod. maç.*

à force de RUSE et d'ADRESSE donner un tour plus favorable, affaiblir ou atténuer la force de chaque terme, JUSQU'A EN FAIRE DISPARAITRE MÊME NOTRE INTENTION... A peine avons-nous fait entendre au candidat ces deux mots sacrés : « LIBERTÉ, ÉGALITÉ », qu'aussitôt nous devons savoir PRÉVENIR, ou du moins ARRÊTER le cours de ses réflexions, CONTRE LESQUELLES NOS EMBLÈMES ET NOS HIÉROGLYPHES NOUS FOURNIRONT UN REMÈDE CERTAIN. »

846. L'instructeur doit avoir une patience et une persévérance à toute épreuve. « Vous aurez beaucoup fait, disait Weishaupt à ses instructeurs, si dans votre vie vous formez deux ou trois hommes. Faites de ceux que vous aurez choisis l'objet constant de vos observations. Lorsqu'un moyen ne réussira pas, cherchez-en un autre, jusqu'à ce que vous ayez trouvé le bon... Le grand art est de profiter du vrai moment. Là, c'est de la chaleur, ici c'est du sang-froid qu'il faut... Si votre élève s'emporte, point de contradiction; ce n'est pas le moment de rien entreprendre; écoutez-le, quoiqu'il ait tort... Ne précipitez rien... Instruisez, avertissez, mais point de froides déclamations; quelques mots pleins de force et à propos... Parlez-lui souvent; mais que vos discours sortent du cœur et non de la tête... N'exigez jamais trop à la fois. Soyez prévoyant, paternel, soigneux. Ne désespérez pas; ON FAIT DES HOMMES TOUT CE QU'ON VEUT... Ayez soin de saisir l'instant où votre élève est mécontent de ce monde, où rien ne va suivant son cœur, où le plus puissant même sent le besoin qu'il a des autres pour arriver à un meilleur ordre de choses (1). Entre les mains des instructeurs, les

(1) Weishaupt est entré dans les plus petits détails sur la manière dont les instructeurs devaient s'acquitter de leur office auprès de ceux qui leur étaient confiés. Voir Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, tome III.

jeunes initiés ressemblent à ces oiseaux dont parle l'Écriture et que les oiseleurs poussent devant eux vers les filets dont la vue leur est soigneusement dissimulée.

*Article IV — Soin des sectes pour sonder et étudier
les jeunes initiés*

847. Pendant que dans les grades et les sectes vulgaires, les néophytes ont l'esprit occupé aux emblèmes et aux formules, et se livrent aux divertissements des banquets, les émissaires des arrières-loges et des sectes avancées, et leurs instructeurs eux-mêmes, s'ils en ont, les observent et les étudient.

L'art de connaître les hommes a toujours été fort en honneur dans les loges. Weishaupt voulait que ses Illuminés s'y exerçassent dès les premiers grades. Dans toutes les sectes, le rôle des véritables chefs consiste moins à parler et à agir qu'à espionner. Or l'objet le plus ordinaire des observations de ceux qui appartiennent aux arrières-loges, ce sont les maçons des grades inférieurs et des sectes vulgaires. « *Les loges (de la franc-maçonnerie vulgaire), écrivait un membre de la Haute Vente à un de ses complices, sont un lieu de DÉPOT, uné espèce de HARAS, un centre par lequel il faut arriver à nous (à la Carbonara, l'une des sectes les plus perverses). Les loges (vulgaires) ne font qu'un mal RELATIF (c'est pourquoi elles sont méprisées des vrais chefs), un mal tempéré par une FAUSSE philanthropie (la vraie philanthropie ne travaille plus qu'à délivrer l'humanité des rois et surtout des prêtres), et par des chansons encore plus FAUSSES (lubriques sans doute, mais ne poussant pas à une action vive), comme en France. Cela est trop PASTORAL et trop GASTRONOMIQUE,*

mais cela a un but qu'il faut encourager sans cesse. (Écoutez la révélation de ce but.) En lui apprenant à porter arme avec son verre, ON S'EMPARE AINSI DE LA VOLONTÉ, DE L'INTELLIGENCE ET DE LA LIBERTÉ DE L'HOMME. (Et cependant, c'est alors qu'il sera proclamé libre; oui, libre de Dieu et de ses mandataires, mais esclave de Satan et de ses suppôts.) ON EN DISPOSE, ON LE TOURNE, ON L'ÉTUDIE. On devine ses penchants, ses affections, ses tendances. Puis, quand il est mûr pour nous (pour les sectes plus audacieuses et plus agissantes, comme celle des Carbonari ou des Illuminés), on le dirige vers la société secrète, dont la franc-maçonnerie (vulgaire) ne peut plus être (depuis qu'elle a été envahie par d'honnêtes conservateurs), que l'antichambre (1). »

848. Mais tous ne sauraient prétendre à l'entrée des sanctuaires secrets.

Le candidat garde-t-il de l'attachement pour la religion, la patrie, la société civile et domestique? On le laisse dans les grades inférieurs et dans les sectes vulgaires. Il passera sa vie à disserter sur la bienfaisance et les droits de l'homme, à assister aux agapes fraternelles, à contempler les emblèmes et à répéter les formules.

Au contraire fait-il paraître de l'enthousiasme pour les sociétés secrètes? Est-il capable de se passionner pour les principes les plus impies et les plus anarchiques? Est-il emporté dans la débauche, audacieux dans le blasphème, plein d'une haine furieuse contre Jésus-Christ et son Église? Et en même temps a-t-il assez d'empire sur lui-même, est-il assez dissimulé pour contrefaire l'honnête homme, jouer le rôle de dévot, au besoin communier et baiser la main

(1) Lettre de Tigrotto. L'Église Romaine en face de la Révolution.

du prêtre? En un mot est-il capable de toutes les scélératesses et de toutes les hypocrisies? Il est admis aux grades les plus élevés; les secrets de la franc-maçonnerie lui sont dévoilés; il apprend que le but des sectes est l'abolition de toute loi, la destruction de toute autorité, le renversement de tout ordre, et qu'en se dévouant à cette tâche, il trouvera le moyen de satisfaire toutes ses passions.

Article V — Efforts pour lier à l'ordre les jeunes initiés

849. En même temps qu'on travaille à former les néophytes, on s'applique à les lier à l'ordre. Dès les premiers degrés, ils prennent des engagements stricts; à mesure qu'ils montent l'échelle des initiations et des grades, ils doivent se lier par des nœuds plus indissolubles et donner des preuves d'un dévouement croissant.

Les moyens par lesquels la franc-maçonnerie enchaîne ses membres, sont nombreux.

850. En premier lieu elle s'attache à leur inspirer une grande idée du but qu'elle poursuit. ^{1^o Premier moyen.} « Par dessus tout, disait Weishaupt, excitez l'AMOUR du but. Que les novices le voient grand, important, lié avec leurs intérêts et leurs passions favorites. Peignez-leur vivement la misère du monde; dites-leur ce que les hommes sont et ce qu'ils pourraient être; ce qu'ils auraient à faire; combien ils méconnaissent leur propre intérêt; combien notre société s'en occupe. »

Le but des sociétés secrètes, est, répète-t-on sans cesse, l'émancipation du genre humain, le soulagement de toutes les misères, l'union de tous les hommes en un seul peuple de frères, le retour de l'humanité à un christianisme plus épuré, à la vraie doctrine de Jésus-Christ, l'établissement d'une liberté sans

limite et d'une heureuse égalité, le développement de la science, le progrès de la civilisation. « L'association franc-maçonnique est profondément chrétienne. Elle s'entoure d'une série d'idées essentiellement chrétiennes, telles que l'égalité, la fraternité, la suppression des guerres, le relèvement des pauvres, l'amour de la vérité et la propagation de la liberté. Elle se meut autour de l'idéal du christianisme et en représente l'esprit (1). » « Partout où la société humaine est amenée au perfectionnement moral, au bien-être général, à la parfaite concorde, où elle est ordonnée et édifiée d'après des idées de sagesse, de beauté et de force, on peut dire que c'est l'œuvre de la franc-maçonnerie (2). » Etc.

Ces grands mots fascinent aisément les jeunes gens et leur inspirent souvent l'enthousiasme le plus aveugle.

2^e Deuxième
moyen.

851. Un autre moyen très efficace ce sont les *vœux* ou *serments*. Nous avons vu que dès les premiers grades, le néophyte jure de garder le secret le plus inviolable sur tout ce qu'il voit et tout ce qu'il entend dans les loges, et d'obéir en tout, toujours et partout à ses supérieurs. Nous avons vu que lorsqu'il reçoit un grade nouveau, il répète, souvent même plusieurs fois, les mêmes engagements. Nous avons vu enfin que ces serments sont toujours accompagnés d'imprécations horribles. Or le maçon lié par tant d'engagements solennellement pris, et qui s'est dévoué à subir les peines les plus affreuses s'il y était infidèle, ne peut plus reculer sans encourir l'indignation de tous ses frères, et quelquefois même, quoique rarement, sans s'exposer à une vengeance terrible, et même à la mort.

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie.....*, p. 22.

(2) Ibid., p. 25.

852. Un troisième moyen employé par les sectes, 3^e Troisième
moyen. consiste à s'emparer de tous les secrets du maçon. Dans ce but, Weishaupt exigeait que le candidat révélât à ses supérieurs l'histoire de toute sa vie par une sorte de *confession générale*, avant d'être promu au quatrième grade de l'Illuminisme, celui d'*Illuminé Majeur*. Et pour rendre à peu près impossible toute tentative de dissimulation, il s'était assuré à l'avance de la connaissance de la plupart de ses secrets par un vaste système d'espionnage organisé et maintenu autour de lui pendant toute la durée des trois premiers grades : tellement qu'il était difficile au récipiendaire d'omettre ou d'altérer une circonstance de sa vie, sans paraître vouloir tromper l'ordre, et sans s'exposer de la sorte au danger de se voir interdit l'accès des hauts grades. Le grand conspirateur voyait dans cette confession générale une sorte de filet indestructible qui enlaçait pour jamais les membres de sa secte ; et il disait de ceux qui avaient passé par cette épreuve : « Pour le coup, je les tiens ; je les défie de nous nuire ; s'ils veulent nous trahir, j'ai aussi leurs secrets. » D'autres sectes ont exigé de leurs adeptes la même ouverture de cœur. C'est peut-être pour accoutûmer les *louveteaux* à ces sortes de confidences qu'on les oblige, comme nous l'avons vu, à faire à leurs supérieurs la confession générale de leur vie avant de recevoir la *confirmation maçonnique*.

853. Mais un moyen plus universel et peut-être 4^e Quatrième
moyen. plus efficace encore c'est la constitution même de la hiérarchie maçonnique.

Chaque maçon appartient à un grade déterminé. Il prend part aux assemblées. Il a des égaux qu'il voit souvent, des supérieurs avec lesquels il communique fréquemment. Il a des services à attendre de ses frères, des services à leur rendre. Il reçoit des

ordres de loges ou de membres plus élevés; il en donne peut-être à des loges ou à des membres inférieurs. S'il est fidèle, il peut monter à des grades ou à des offices supérieurs, apprendre des secrets encore inconnus. Des communications fréquentes relient ensemble toutes les loges du même rite, tous les membres de la même loge. La secte occupe les frères, leur procure des divertissements, reçoit et rend des services. Les maçons se trouvent engagés dans des relations, des habitudes et un train de vie qui absorbent tous les moments de la journée et tous les temps de l'année.

Il résulte de tout cet ensemble que chaque secte, chaque loge même, ressemble à une machine ou à un engrenage où toutes les pièces ont leur place et leur jeu et sont maintenues les unes par les autres.

CHAPITRE III

Emploi des ouvriers du Temple

854. La franc-maçonnerie ne forme ses membres et ne se les attache que pour en faire des ouvriers du temple. Quels sont les services qu'elle demande d'eux? Comment les emploie-t-elle à la construction du temple?

Il y a des services qu'elle attend de tous les maçons, spécialement même des membres de la Maçonnerie vulgaire. Il y en a qu'elle reçoit de certaines classes de maçons seulement. Passons en revue les uns et les autres.

Article 1 — Services généraux rendus par tous les maçons

855. D'abord les maçons servent la cause de l'ordre par les contributions. « Les loges, est-il dit dans les Règlements généraux du rite français, doivent rigoureusement s'abstenir d'initier les profanes qui ne pourraient pas supporter les charges de l'Ordre (1). » « Les loges, lit-on dans les Règlements généraux du rite écossais ancien accepté, ne doivent procéder à l'initiation d'aucun profane dont la position sociale serait un obstacle à ce qu'il pût supporter les charges imposées par les règlements particuliers ou généraux (2). » On trouve les mêmes prescriptions dans tous les rites.

I. Contribu-
tions.
1^o Contribu-
tions régulières
et irrégulières.

Aussi dans les loges inférieures comme dans les loges supérieures, un impôt est exigé de tous les membres. Dans les premières, le payement de cet impôt est la principale manière dont les adeptes sont appelés à servir la cause maçonnique. Nous avons remarqué qu'une des principales raisons de l'établissement des loges androgynes est le dessein de procurer des ressources aux sectes.

856. Les contributions données par les membres sont de deux sortes.

Chaque frère doit verser une somme déterminée par les statuts quand il est reçu dans l'ordre, lorsqu'il est admis à un nouveau grade, chaque mois, ou chaque trimestre ou chaque année.

« Il se fait chaque année, en loge, plusieurs payements, » écrivait en 1791 l'auteur du *Voile*

(1) Art. 258.

(2) Art. 326.

levé. « Le premier se nomme *capitation*, et est relatif à la taxe annuelle que payent les maçons de chaque loge, pour subvenir aux frais de la loge, à la location des appartements, et aux dépenses qu'on y fait en bois, lumière, papier, cire, lettres, etc. Le second paiement s'appelle *écu d'ordre*, et consiste en une somme de six livres, que tous les maçons sont obligés de payer, chaque année, à la Saint-Jean d'été. *Le troisième regarde le droit de PATENTES MAÇONNIQUES, pour les objets que l'on reçoit du directoire général, qui est chargé de l'impression de tout ce qui intéresse la maçonnerie, et qu'on ne veut pas laisser connaître aux profanes. Le quatrième paiement se nomme DOTATION, et se paye à la réception de chaque grade, et avant qu'on en soit pourvu (1).* »

857. « Les ateliers, portent les Règlements actuels du rite français, assurent les dépenses de leur administration par des rétributions qui devront toujours être payées d'avance, savoir : 1^o par des cotisations annuelles de chacun de leurs membres actifs; 2^o par le prix de l'initiation aux grades qu'ils sont autorisés de conférer (2). » Ce sont là, dans tous les rites les principales sources de revenus pour chaque atelier, soit inférieur, soit supérieur.

Quant à l'ordre lui-même, ou à la Puissance qui préside aux ateliers d'un rite, « il est pourvu à ses frais généraux d'administration :

1^o par le prix des constitutions accordées pour l'installation des loges, chapitres, aréopages;

2^o par le prix de l'expédition des diplômes, brevets et patentes accordés aux initiés;

3^o par le prix des rituels destinés aux ateliers ;

(1) Le voile levé pour les curieux, ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie, 1791, p. 48.

(2) Règlements généraux du rite français, art. 258.

4° par la cotisation annuelle de tous les officiers de la Puissance maçonnique ;

5° par le produit de la redevance annuelle des ateliers ;

6° par le produit du droit d'immatriculation ;

7° par le produit des dispenses de temps nécessaire pour le passage à un degré supérieur ;

8° par les dons volontaires individuels ou collectifs (1). »

Telles sont actuellement les sources ordinaires de revenus pour les Grands Orient, les Suprêmes Conseils, les Grandes Loges de tous les rites. Ces sources, en le voit, sont nombreuses.

858. Les taxes sont rigoureusement exigées et de chaque maçon et de chaque atelier. Selon les Règlements du rite français, « après trois mois d'arriéré, puis deux invitations à payer données à un mois d'intervalle, le frère récalcitrant est radié de la liste des membres actifs et son nom envoyé au Grand Orient (2). » « Toutes les cotisations dues au Grand Orient doivent être payées d'avance, et les ateliers devront être complètement libérés, pour chaque exercice, au plus tard au 1^{er} mai, sous peine d'encourir la suspension et par suite la radiation (3). »

Cette rigueur des ateliers à percevoir les taxes imposées à leurs membres, et des conseils supérieurs à percevoir celles qui sont prescrites aux ateliers inférieurs, a l'avantage de fournir aux premiers un moyen facile de se retirer de la franc-maçonnerie et aux seconds de se faire dissoudre. En effet, qu'un atelier cesse de payer ses redevances pendant une

(1) Règlements généraux du rite écossais ancien accepté, art. 57. — Cf. Règlements généraux du rite français, art. 262.

(2) Dispositions judiciaires, art. 4.

(3) Règlements généraux, art. 265.

année, il est suspendu : qui l'empêche de recourir à cet expédient pour « entrer en sommeil » ? De même, qu'un maçon ne paie plus sa cotisation pendant quelques mois, il est bientôt rayé comme indifférent : le voilà affranchi. « C'est le mode de sortie, dit Léo Taxil, que choisissent les gens ennemis de tout éclat (1). »

Cet auteur ajoute : « Lorsque les dix-neuf vingtièmes de ces embrigadés du mal (des francs-maçons) verront à quel point ils sont volés et dupés par la minorité infime, ils abandonneront eux-mêmes ceux qui les exploitent et les trompent (2). »

859. Nous venons de parler des contributions régulières.

Il y a ensuite les contributions irrégulières.

Les maçons peuvent être frappés d'amende pour certaines fautes ; par exemple on les force de donner « une médaille de cinq francs » lorsqu'ils n'ont pas assisté aux obsèques d'un frère, à une cérémonie ou à une assemblée maçonnique obligatoire, lorsqu'ils ont violé leurs engagements, ou enfreint les ordres des supérieurs (3). De même tout un atelier peut être frappé d'une amende (4).

Ils sont invités à faire à l'ordre des dons gratuits et des legs (5). Ils sont même priés d'intéresser en sa faveur leurs parents et leurs amis, et, sous des prétextes spécieux, d'organiser des souscriptions destinées à alimenter la caisse. Les riches ne sont souvent

(1) Les Frères Trois-Points, tome II, p. 122.

(2) Ibid., p. 121.

(3) Règlements du rite français, dispositions judiciaires, art. 3.

(4) Ibid., art. 38.

(5) Règlements généraux du rite écossais accepté, art. 53.
319.

admis aux grades élevés, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'en vue des ressources pécuniaires qu'ils peuvent procurer. « *Laissez de côté*, lit-on dans les Instructions de Weishaupt, au chapitre de *l'exclusion des hauts grades, laissez de côté les brutes, les grossiers, les imbéciles, Il est cependant UNE ESPÈCE d'imbéciles à qui il ne faut pas le dire, parce qu'on peut tirer quelque avantage de leur sottise. SANS AVOIR DE L'ESPRIT, ILS ONT DU MOINS DES ÉCUS. Ce sont DE BONNES GENS QUE CES GENS-LA, et il nous en faut. Ces bonnes gens font nombre ET REMPLISSENT LA CAISSE : AUGMENT NUMERUM ET ÆRARIUM. Mettez-vous donc à l'œuvre ; IL FAUT BIEN QUE CES MESSIEURS MORDENT A L'HAMEÇON. Mais GARDONS-NOUS BIEN DE LEUR DIRE NOS SECRETS. Ces sortes de gens doivent toujours être persuadés que LE GRADE QU'ILS ONT EST LE DERNIER (1). »*

Dans certaines sectes, on est allé jusqu'à inviter les frères qui gèrent les fonds de quelque société, et spécialement ceux de l'État, d'en détourner habilement une partie au profit de l'ordre. C'est pour quoi sans doute, dès le règne de Louis XVI, on voit de puissantes loges préoccupées de pousser leurs créatures dans les hauts emplois des finances. C'est peut-être aussi pourquoi depuis un siècle on a vu tant de dilapidations du trésor public obstinément ensevelies dans le silence grâce aux agissements des sectes.

Weishaupt comprenait la charge d'alimenter la caisse de l'ordre parmi les principaux offices des *Chevaliers Écossais*. « *Les Chevaliers Écossais*, disait-il, *doivent sans cesse être occupés à imaginer DES PLANS PROPRES A AUGMENTER la caisse de l'ordre. Il est à souhaiter qu'ils TROUVENT LE MOYEN de mettre l'ordre en possession de revenus considérables dans leurs provinces. »*

(1) Weishaupt, *Écrits originaux*. — Barruel, tome III.

861. Au reste, ces contributions extraordinaires ne consistent pas seulement en argent, mais en tout ce qui peut être utile aux sectaires, spécialement en manuscrits et en livres. Weishaupt recommandait à ceux de ses Illuminés qui remplissaient les fonctions d'archivistes ou de bibliothécaires auprès des souverains, de mettre sans scrupule l'ordre en possession des manuscrits et des livres les plus précieux. Il recommandait même aux plus adroits de ses adeptes de se glisser dans les bibliothèques des Carmes et des religieux des autres ordres pour soustraire ce qui s'y trouvait de plus rare. « Tout cela, disait-il, sera bien plus utile chez nous. Que font ces drôles-là de tous ces livres (1) ? » C'est qu'en effet, aux yeux des sectaires, l'œuvre maçonnique est « l'œuvre suprême » ; et tout ce qui est utile à « la grande cause » est un acte de « sublime vertu », même ce qui chez « les profanes » s'appelle *vol.*

862. Il n'est pas rare que les loges reçoivent des subventions des gouvernements eux-mêmes. Plusieurs fois depuis cent ans, des crédits ont été ouverts aux sectes sur les fonds publics : c'est ce que les documents les plus authentiques permettent d'établir. Quant aux allocutions qui leur ont été faites par les princes sur les fonds secrets mis à leur disposition, elles ne sont douteuses pour personne, quoiqu'il soit peut-être plus difficile d'en faire la preuve.

2° Importance de ces contributions.

863. Les contributions régulières sont très variables selon les sectes.

Il y a des instituts destinés à recruter des multitudes pour l'action : là, les contributions sont fort modiques. Telle est l'*Internationale*, qui ne demande

(1) Écrits originaux, tome I^{er}, lettre 45. — Voir Barruel, tome III.

à ses membres que 10 centimes par an. Tels sont en général tous ces instituts que nous avons compris sous le nom d'*associations maçonniques moins parfaites*.

Au contraire il y a les sociétés qui recrutent surtout des riches ou au moins des gens aisés : telles sont toutes les *associations maçonniques parfaites*. Il y a certaines loges puissantes dont l'entrée est l'objet de l'ambition des politiques. Il y a enfin des grades dont les adeptes commandent à d'autres associations maçonniques ou disposent de ressources considérables. Or dans toutes les sociétés maçonniques parfaites les taxes sont élevées; elles augmentent en général avec l'importance des ateliers et des grades.

D'après les Règlements généraux du rite français, l'apprenti donne à l'atelier pour son initiation 50 fr.; le compagnon, 20; le maître, 30; le Rose-Croix, 40; le Chevalier Kadosch, 75; l'initié du 31^e, du 32^e ou du 33^e grade, 100 (1). Il faut de plus payer au Grand Orient le prix des titres maçonniques : le diplôme de maître coûte 10 francs; le bref de Rose-Croix, 10; la patente de Chevalier Kadosch, 15; la patente des hauts grades, 20 (2). « Toutes les loges de l'obédience paient au Grand Orient une cotisation annuelle et unique proportionnelle, au nombre de leurs membres » et qui « est fixée par l'Assemblée générale (3). » Le Grand Orient demande 100 francs pour la constitution d'une loge symbolique, 90 pour celle d'un conseil pratiquant le 22^e, le 27^e et le 30^e degrés du rite écossais ancien accepté, 99 pour un conseil pratiquant le 22^e, le 23^e et le 24^e du rite d'Hérodome (4).

Dans le rite écossais ancien accepté, d'après un

(1) Règlements généraux du rite français, art. 258.

(2) Ibid., art. 271.

(3) Ibid., art. 262.

(4) Ibid., art. 267, 269.

tarif fixé par le Suprême Conseil en 1860, la constitution d'une loge symbolique coûte 167 francs ; celle d'un chapitre du 4^e au 18^e degré, 189 ; celle d'un aréopage de Chevalier Kadosch, 216 ; celle d'un tribunal du 31^e degré, d'un conseil du 32^e, plus cher encore (1). Dans ce même rite, les loges symboliques, les chapitres, les aréopages paient au Suprême Conseil des redevances annuelles qui varient de 50 à 55 francs (2).

« L'aspirant » au premier grade des *Juges Philosophes Inconnus*, « doit verser, avant d'être admis, entre les mains du frère préparateur, la somme de 300 francs, y compris 60 francs pour le diplôme (3). » « Tout chapitre qui veut se constituer envoie à l'un des chapitres quelconques qui lui est connu, et celui-ci au métropolitain ou à la Puissance Suprême, le tableau de ses membres ; et il verse en même temps, dans le trésor de l'Ordre la somme de 3.000 francs (4). »

Dans l'ordre de la *Stricte-Observance* d'Allemagne, la taxe pour les hauts grades était de « 300 à 1.000 rixdales, c'est-à-dire 1.200 à 4.000 francs (5). » La loge de la Propagande établie à Paris avant la révolution, exigeait de ses 5.000 membres, 3 louis d'or par an, et le double, s'ils étaient riches. Dans la loge de la Sourdière, la cotisation annuelle de chaque membre était de 600 livres tournois (6). Aujourd'hui encore, l'initiation au 33^e degré du rite écossais ancien accepté, se paie 600 francs en France, 3,000 en Angleterre, 5,000 en Amérique.

(1) Décret du Suprême Conseil, séance du 9 décembre 1880.

(2) Ibid.

(3) Règlements de l'ordre, art. 2. — *Orthod. maç.*, p. 394.

(4) Ibid., art. 14.

(5) Ragon, *Orthod. maçonnique*, ch. xvi, p. 228.

(6) Barruel, *Mémoires*, tome IV, p. 264.

864. Le plus souvent, dans les initiations comme dans les constitutions d'ateliers, le tarif officiel est dépassé, parfois considérablement. Écoutez un témoin et un patient parler des frais d'initiation. « Pour ma réception, rapporte Léo Taxil, j'eus à payer 83 francs 10 centimes. Loin de me plaindre, je dois déclarer ici que ma réception était dans les prix doux. Dans l'immense majorité des ateliers, tant de la province que de Paris, la marchandise coûte bien plus cher : il y en a où, pour une initiation, l'on ne s'en tire pas à moins de 250 à 300 francs. Votre présentation vous annonce une dépense de 160 à 175 fr. à faire ; mais quand il s'agit de régler l'addition, la carte, d'une élasticité à donner l'envie au caoutchouc le plus pur, s'est allongée dans des proportions fantastiques : ce sont mille petits riens, mille hors-d'œuvre dont on avait oublié de vous prévenir ; chacun d'eux en particulier est insignifiant, mais c'est le total qui est d'une digestion difficile. Pas moyen de regimber, mon bel ami ; il faut doubler la somme à laquelle vous vous attendiez : vous êtes reçu, on a loué votre courage à affronter les épreuves, on a brûlé en votre honneur l'encens et le lycopode, les frères ont fait cliqueter leurs épées à grand fracas triomphant, le Vénérable a déposé sur votre visage trois baisers dont l'humidité prouve la conviction et le zèle : la gloire se paie, mon cher, passez à la caisse (1). »

865. Les contributions irrégulières atteignent des chiffres plus élevés encore. De riches ambitieux, dans le dessein de mériter les louanges des sectes ou de s'en ménager l'appui, donnent parfois des sommes considérables. « Le 23 mars 1790, lit-on dans une des pièces trouvées chez le cardinal de Bernis, il y avait

(1) Les Frères Trois-Points, tome II, p. 335-336.

dans la caisse du club de la Propagande, 1.500.000, dont M. le Duc d'Orléans avait fourni 400.000. »

Les subventions de l'État montent quelquefois plus haut encore. En 1790, d'après le témoignage de Dumouriez dans ses Mémoires, les sectes reçurent trente millions, pour préparer les insurrections qui allaient bientôt éclater sur le passage des armées républicaines. Quelques années plus tard, selon les révélations d'un député condamné à la déportation, vingt millions furent tirés du trésor pour la même fin (1).

866. Beaucoup de sectes disposent de sommes considérables. En 1874, l'unique délégué envoyé par les loges d'Amérique à l'assemblée de Lausanne, y apporta une somme de plus de 5 millions pour être employée à la propagande maçonnique d'Europe (2).

Dans ces dernières années, les feuilles publiques portaient à 7, 8, 10 millions les fonds dont dispose annuellement l'Internationale. Dans la loge de la Propagande, dont nous venons de parler, la caisse générale renfermait en 1790, 20 millions d'argent comptant et 10 de plus à la fin de 1791 (3).

867. Une pensée pénible nous traverse l'esprit. Nous ne pouvons nous empêcher de l'exprimer.

Les instituts maçonniques, du moins les principaux d'entre eux, les instituts parfaits qui ont la hiérarchie des grades et du gouvernement, sont presque exclusivement composées de *bourgeois*; les caisses des ateliers sont alimentées par l'or des *bourgeois*. Ne pouvons-nous pas nous écrier : « Mal-

(1) Voir le P. Deschamps.

(2) M. Dangien, *Étude sur les bibliothèques populaires*. L'Ami des Livres, 15 octobre 1885.

(3) C'est ce que témoigna Girtaner qui vécut longtemps avec les membres de cette loge.

heur, trois fois malheur à la bourgeoisie ! » Le grand péché des générations modernes est, en effet, l'action impie et immorale de la franc-maçonnerie, cette vaste conspiration contre l'ancien ordre chrétien, cette guerre universelle et implacable faite à Jésus-Christ et à son Église, cet immense concert d'attaques dirigées contre la foi des petits et des pauvres. Or la bourgeoisie a la principale part dans cette grande œuvre d'iniquité. Plaise à Dieu que la bourgeoisie ne soit pas un jour la victime de la tempête révolutionnaire comme l'a été l'ancienne noblesse, moins coupable qu'elle ! Plaise à Dieu que la bourgeoisie ne soit bientôt livrée à la fureur des sectes elles-mêmes, décimée et anéantie par elles ! Nous craignons que la main de l'ange exterminateur n'ait déjà écrit sur les murs des temples maçonniques qu'elle remplit à cette heure, la terrible sentence : **MANE, THECEL, PHARES.**

868. Le second service que la franc-maçonnerie attend de tous ses membres, est l'*action sur l'opinion publique*.

II. Action sur l'opinion publique.

1^o Comment se fait l'opinion publique dans les nations modernes.

Les sectes maçonniques proclament unanimement la *souveraineté de l'opinion publique*. Car à Dieu elles opposent l'homme ; au Verbe de Dieu, la raison de l'homme ; à l'autorité de l'Église ou à la voix de Dieu, l'autorité de la société humaine ou l'opinion publique. « Le peuple est souverain, répètent-elles sans cesse ; le suffrage universel est la loi suprême ; l'opinion publique est la reine du monde. »

Or la franc-maçonnerie ne proclame la souveraineté de l'opinion publique, que parce qu'elle se flatte de tenir cette souveraine sous sa dépendance et de régner sous son nom. Chaque loge maçonnique est, en effet, un temple où elle prêche ses doctrines ; chaque maçon est un apôtre qui va répéter hors du temple ce qu'il a appris au dedans. Dans la loge, on

donne les mots d'ordre, on communique les nouvelles vraies ou fausses qu'il est opportun de répandre dans le peuple, on donne le ton, on régularise et on combine les mouvements : les frères en sortent avec un même esprit, vont parler au dehors une même langue, se mettent à exercer sur le vulgaire une pression irrésistible : *ils font l'opinion publique*. Peut-on douter d'une nouvelle qui est répétée partout en même temps ? Qui entreprendra de défendre un homme ou une classe d'hommes condamnés par des voix venues de tous les bouts de l'horizon ? Qui osera réprover un candidat partout prôné ? Quel est l'esprit assez sûr de lui-même pour demeurer attaché à une vérité qui de toutes parts provoque les huées, pour ne pas faiblir devant une nouvelle théorie, un nouveau principe, un nouveau mot, universellement salués par d'enthousiastes acclamations ?

Dans cette province, dans cet État, il y a un petit nombre de loges, et dans chaque loge un nombre fort restreint de membres. Mais ces loges sont disséminées sur les points principaux du territoire ; ces membres sont répandus dans toutes les villes, dans la plupart des bourgs, dans un grand nombre de villages. Un même mot d'ordre circule dans toutes les loges, est donné à tous les maçons. Bientôt le mot d'ordre retentit partout. La plupart des habitants entendent et croient. Quelques-uns réfléchissent, ou plutôt voudraient réfléchir ; mais ils ne tardent pas à céder devant l'opinion publique, ou, s'ils résistent, leur voix se perd sans écho.

869. Au reste, il ne faudrait pas croire que tous les maçons qui répètent un mensonge, soient menteurs : la plupart ne trompent qu'après avoir été trompés les premiers. C'est le plus souvent au sein des arrière-loges et par les vrais initiés que sont concertés les mots d'ordre ; les loges vulgaires les

reçoivent de bonne foi sur l'autorité de leurs chefs. Et pendant que ceux-ci rient en secret de la crédulité des maçons inférieurs et des profanes, les dupes répètent le mensonge avec d'autant plus de zèle qu'ils le croient être la vérité.

870. Ainsi se fait l'opinion publique dans les nations modernes.

D'où partent ces voix qui à un moment donné répètent partout le même cri ? Pourquoi ces clameurs que rien ne présageait hier et qui aujourd'hui troublent tout ? Comment les peuples se trouvent-ils brusquement soulevés comme les vagues d'un océan ?

Une cause unique et universelle peut seule expliquer un ensemble aussi vaste d'effets uniformes. Les chefs secrets ont donné le ton ; les maçons en chœur ont répété la note ; les journaux l'ont prise ; elle retentit dans les cafés, dans les cercles, au milieu des salons. Les hommes du peuple, frappés d'entendre de toutes parts un cri uniforme, croient aisément ce que tout le monde semble s'accorder à dire ; et voilà tout un peuple pensant et parlant à l'unisson. Le sentiment de quelques hauts sectaires est devenu l'*opinion publique*.

Par l'effet de cette manœuvre, les peuples égarés en viennent souvent à désirer des révolutions qu'au paravant ils auraient eu en horreur. « Le grand art de rendre infallible une révolution quelconque, disait Weishaupt, c'est d'ÉCLAIRER les peuples, c'est-à-dire D'AMENER INSENSIBLEMENT L'OPINION PUBLIQUE AU VOEU DES CHANGEMENTS QUI sont l'objet de la révolution méditée (1). »

« L'opinion publique est reine », dit-on. Non, l'opinion publique est un jouet. Les chefs de la franc-

(1) Weishaupt, *Discours sur les mystères*.

maçonnerie, voilà plutôt, au moins à un certain degré, les rois du monde moderne. Ceux-ci concertent et décrètent une révolution : ils commencent par séduire les maçons subalternes ; les maçons trompés trompent le peuple ; le peuple trompé a une *opinion* : c'est ce qu'on appelle l'*opinion publique*. On conclut que l'*opinion publique* demande des changements. Concluez plutôt que les sectaires veulent des révolutions. Qui peut aller contre le vœu populaire ? L'*opinion publique* n'est-elle pas reine ? Appelez-la « la reine du monde », si vous le voulez ; mais, puisqu'elle est la fille des loges, reconnaissez que vous êtes sous la domination de celles-ci.

8° Exemples

871. En 1791, il est un moment où la France entière est émue par l'annonce des *brigands*. Dans les villes, on dit que les *brigands* arrivent des campagnes voisines ; dans les campagnes on croit que les *brigands* viennent de la ville. A Paris on annonce que les *brigands* arrivent des frontières de l'Est ; dans les environs de Paris, on dit qu'ils sont sortis de Paris même. En réalité, il n'y a point de brigands. Mais les chefs des loges ont jugé une panique nécessaire pour pousser le peuple à la fureur et obtenir sa tolérance ou sa complicité dans les mesures violentes qu'ils préparent. Ils inventent donc la *fable des brigands*, et grâce aux mots d'ordre donnés en même temps à tous les affidés, elle est répétée partout ; et on croit universellement à sa vérité.

872. En 1870, les journaux maçonniques annoncent tout à coup que les curés de France sont les auteurs de la guerre contre les Prussiens ; la nouvelle est répétée au même jour dans tous les cabarets et tous les cafés des quatre-vingt-neuf départements. On ajoute même que les curés portent aux Prussiens l'argent des quêtes et des aumônes. Dans chaque village, on cite des noms propres : c'est un curé

voisin qui a donné 10,000 francs aux Prussiens; on a vu l'officier prussien faire le reçu dans tel appartement de la cure; c'est un autre curé qui a envoyé 20 mille, 30 mille francs. Jamais le curé du village n'est accusé ou soupçonné dans le village même, car son caractère est trop bien connu pour que la calomnie pût prendre dans le lieu même. Mais on incrimine les curés des villages voisins ou même des cantons et des départements éloignés. Puis certains journaux prussiens, au lieu de démentir la nouvelle, semblent prendre à tâche de la confirmer. Il y a même des fonctionnaires d'Allemagne qui parlent comme les maçons de France. Évidemment, nulle calomnie ne peut être plus absurde. Mais elle est universellement répétée : le peuple finit par y croire, et tout l'odieux de la guerre retombe sur les prêtres catholiques, ceux-là même qui sont le plus touchés des malheurs de la patrie.

873. Voilà deux faits pris à des dates extrêmes. Entre les deux, on pourrait en citer des milliers; les histoires en sont pleines. La plupart des lecteurs n'ont qu'à recueillir leurs souvenirs pour s'en rappeler plusieurs semblables, et peut-être un fort grand nombre. Ce sont des faits appartenant à l'histoire générale du pays; ce sont peut-être aussi des faits locaux; mais dans les uns et dans les autres, l'opinion publique s'est élevée comme un tourbillon, soudaine, imprévue, irrésistible, discréditant ce que les loges haïssent, exaltant ce qu'elles aiment. O reine du monde moderne, tu es le grand ministre des hommes les plus scélérats que la terre porte ! Quand les contemporains auront-ils appris à se défier de tes caprices et à contredire tes vœux ?

874. Certaines sectes emploient tous leurs membres, même ceux des grades inférieurs, à *espionner* et les membres de l'ordre et les profanes.

III. Espionnage.
 1° L'espionnage dans la secte des Illuminés.

Weishaupt faisait de cet espionnage un des principaux devoirs de ses affidés. Le Novice, dès son entrée dans l'ordre, recevait le modèle d'un journal en forme de tablettes. Muni de son journal, il se mettait à observer tous les hommes avec lesquels il se trouvait, traçait leur caractère, s'étudiait à se rendre compte de tout ce qu'il voyait et entendait. Il lui était prescrit d'avoir toujours sur lui quelques feuilles volantes ou de petites tablettes, afin de pouvoir à toute heure noter ses observations, pour les consigner ensuite dans son journal.

Ce que le Novice faisait dès les premiers jours de son entrée dans l'ordre, les adeptes de tous les grades continuaient à le faire toute leur vie, en sorte que la secte entière ressemblait à une association d'espionnage.

875. Weishaupt rédigea un *Code scrutateur* pour guider les Illuminés dans leurs fonctions d'espions. C'est une série d'au moins quinze cents questions sur la vie des personnes qui sont l'objet des observations ; sur leur corps, leur esprit, leur cœur ; sur leur éducation, leurs passions, leurs inclinations, leurs relations, leurs opinions, leurs habits, leurs couleurs favorites ; sur leurs parents, leurs amis, leurs ennemis ; sur leur fortune ; sur leur conduite, leurs discours, leur démarche, leurs gestes, leur langage, leurs préjugés, leurs faiblesses ; en un mot, sur tout ce qui peut faire connaître leur vie, leur caractère politique, moral ou religieux, leur intérieur et leur extérieur, tout ce qu'ils ont fait, dit ou pensé, tout ce qu'ils feraient, diraient ou penseraient dans une circonstance quelconque. Sur chacun de ces articles, il y a vingt, trente, cent questions. Le code entre dans le plus grand détail ; il demande jusqu'aux renseignements en apparence les plus insignifiants : « Le visage est-il haut en couleur, pâle ? Est-il blanc,

noir, blond, brun ? L'œil est-il enfoncé ou à fleur de tête ? Le front est-il enfoncé, et comment ? Horizontalement ou de bas en haut ? La contenance est-elle noble ou commune, libre, aisée, gênée ? La démarche est-elle lente, posée, à pas raccourcis, traînante, paresseuse, sautillante ? Le langage est-il régulier, désordonné, entrecoupé ? La personne s'approche-t-elle de ceux auxquels elle parle ? Les prend-elle par le bras, les habits, la boutonnière ? Quand elle se trouve entre divers partis, quel est celui qu'elle prend ? Le plus fort ou le plus faible ? Le plus spirituel ou le plus bête ? En forme-t-elle un troisième ? Dort-elle beaucoup ? Rêve-t-elle ? Parle-t-elle en rêvant ? Est-il facile ou difficile de la réveiller ? Quelle impression fait sur elle un réveil subit, forcé, inattendu ? » Etc.

876. On peut juger par ces exemples de tout ce code d'espionnage. Weishaupt voulait que chaque trait fût établi sur des faits, et « sur ces faits qui trahissent un homme au moment où il s'y attend le moins ». Pour rendre les nouveaux-Illuminés experts dans l'art des observations, il les confiait à des guides exercés par une longue pratique. Ceux-ci se faisaient montrer de temps en temps le journal et les tablettes, corrigeaient les observations, appelaient l'attention des néophytes sur l'ensemble ou sur certains détails ; quelquefois ils leur proposaient des modèles. Enfin chaque mois au moins, les adeptes de tous les grades devaient envoyer aux supérieurs sous une forme déterminée le résultat de leurs observations.

L'effet de toutes ces mesures était, comme nous l'avons dit, de faire de la secte des Illuminés une armée d'*espions*.

877. L'ordre retirait de cet espionnage deux avantages principaux.

Le premier était la connaissance des initiés et des profanes. Il savait quels services il pouvait attendre

de chacun de ses membres, jusqu'à quel point chacun d'eux pouvait être instruit des secrets, quels étaient les moyens de le prendre, quel était son talent, ses goûts, ses passions. Il connaissait les profanes qu'il pourrait enrôler un jour ; ceux qu'il devrait écarter ; ceux qui lui étaient dévoués, indifférents ou ennemis ; les dangers qui le menaçaient ; les personnes qu'il convenait de gagner, de pousser aux honneurs, de diffamer et de combattre.

878. Le second fruit de cet espionnage était d'exercer les Illuminés à l'art de pénétrer et de connaître les hommes. Nous avons déjà dit quel prix on attache dans les sectes avancées à l'habileté dans l'observation des caractères : Weishaupt vante cette habileté comme « la plus grande de toutes les sciences » ; nul en effet ne saurait devenir sans elle un profond conspirateur. Or les Illuminés, en s'étudiant, depuis l'entrée dans l'ordre, à observer les hommes, à écrire ce qu'ils remarquaient, et à le communiquer aux supérieurs, acquéraient une facilité étonnante à juger des personnes avec lesquelles ils conversaient.

2^e L'espion-
nage dans la
secte des Juges
Philosophes In-
connus.

879. On retrouve le même esprit dans la secte des *Juges Philosophes Inconnus*. « Tous les initiés, dit l'Initiant au récipiendaire dès le premier grade, sont employés à la recherche et à l'étude de ceux des maçons qui sont dignes d'être admis parmi les PHILOSOPHES INCONNUS. Ils doivent donc avoir constamment les yeux ouverts autour d'eux, suivre les hommes depuis et même avant leur entrée dans la Maçonnerie (vulgaire), qui est la filière d'épreuve. Ils ne doivent pas négliger non plus d'observer la conduite et les démarches de ceux de leurs frères initiés au sublime grade de JUGES PHILOSOPHES, qui leur sont connus, et d'en rendre compte à leur commandeur initiant, avec lequel ils doivent conserver ces rapports d'obéissance et de soumission qu'ils lui ont promis, ainsi qu'à l'ordre, dans leur obligation. Le JUGE PHILO-

SOPHE INCONNU doit faire une étude particulière de l'art de connaître et de juger les inclinations des hommes par leur air extérieur, leurs goûts, leur manière d'être, leurs affections et même leurs vêtements. »

880. Après avoir indiqué la manière de reconnaître les dispositions intérieures d'une personne aux couleurs qu'elle aime de préférence dans les vêtements, l'Initiant continue en ces termes : « Les couleurs du choix d'un individu ne suffisent pas toujours pour avoir une idée juste de son caractère; il faut encore l'étudier dans ses manières habituelles, bien saisir les traits de son visage. L'homme est devant vous; examinez-le. Est-il brun? Est-il roux? Est-il pâle, jaunâtre ou blanchâtre? A-t-il l'œil fixe ou hagard, vif ou languissant? Son regard est-il langoureux, superbe, ardent ou abattu? Regarde-t-il hardiment, en face ou de côté? Peut-il supporter un regard avec fermeté? A-t-il l'air enjoué? Regarde-t-il en haut ou en bas? Son front est-il ridé et dans quel sens, horizontalement ou verticalement? Sa contenance est-elle noble ou commune, aisée ou maniérée? Comment porte-t-il la tête, droite ou penchée? Son langage est-il régulier, désordonné ou entrecoupé? En parlant, agite-t-il les mains, le corps ou la tête avec vivacité? Est-il grand parleur ou taciturne? Comment marche-t-il, vivement ou posément? A qui doit-il son éducation? A-t-il toujours été sous les yeux de ses parents? Quelle a été son éducation? A-t-il voyagé? En quel pays? Est-il constant et ferme dans ses résolutions? Les obstacles sont-ils quelque chose pour lui? Comment pourrait-on le gagner? Est-ce par des louanges ou par des bassesses, par les femmes, par l'argent, par des amis? Aime-t-il la satire? Sur quoi s'exerce-t-il plus volontiers? Aime-t-il la bonne chère? Est-il sobre, gourmand, sensuel? Est-il discret ou disert dans le vin? Quel est le caractère qui domine dans son ivresse? Est-il tendre ou furieux, gai ou sombre? » Etc.

L'Initiant conclut : « *Toutes ces observations doivent être notées avec soin par le Juge Philosophe Inconnu, afin qu'il puisse rendre un compte exact des sujets* (1). »

3° L'espion-
nage dans les
autres sectes.

881. La plupart des sectes sont loin de pratiquer l'espionnage comme celle des *Illuminés*, ou même celle des *Juges Philosophes Inconnus*. Mais toutes s'y livrent plus ou moins. Il est peu de loges qui n'envoient de temps en temps aux ateliers plus élevés des rapports sur le caractère de la population au milieu de laquelle *elles travaillent*, sur l'opposition faite à la propagande maçonnique par un laïque influent ou un prêtre de mérite, sur l'état des écoles de la région, sur les progrès ou les échecs de « la grande cause », sur les moyens de séduire et de diriger « les masses populaires ». En général, plus un institut appartient profondément à la Maçonnerie, plus il apporte de zèle à l'espionnage; et au sein d'une même société, plus un membre est avancé dans l'initiation, plus il s'applique à jouer le rôle d'espion.

Dans les loges inférieures elles-mêmes, la plupart des maçons sont occupés à l'espionnage : « Le quart des maçons à peine, dit un écrivain qui consigne le témoignage de son expérience personnelle, ne se livre pas à ces misérables pratiques (2). »

Ce sont les maçons eux-mêmes qui sont le premier objet de cet espionnage : « S'affilier à la secte, atteste le même auteur, c'est se faire inscrire comme personnage à surveiller, c'est mettre à ses trousses la moitié des frères de sa loge, qui espionnent pour le compte de l'autorité centrale maçonnique (3). »

882. Au moyen de cet espionnage, les chefs élevés de certaines sectes peuvent se rendre compte de la faci-

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, p. 383 et suiv.

(2) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tome II, p. 422.

(3) *Ibid.*

lité ou des difficultés que présente l'exécution d'une émeute ou d'une révolution, des résistances qu'une loi, un décret, une mesure quelconque sont de nature à provoquer. Ils sauront quels candidats ont le plus de chances d'être nommés aux élections prochaines, comment il faudra agir pour faire échouer un candidat populaire, ou faire réussir un candidat impopulaire. Souvent c'est dans les hautes loges qu'on choisit les futurs députés, les futurs sénateurs, et même les conseillers de département et d'arrondissement et parfois jusqu'aux officiers municipaux. Les ambitieux le savent; aussi il n'est pas rare que, pour faire réussir leur candidature devant le public, ils s'appliquent d'abord à la faire accepter dans les loges. Plusieurs fois les chefs élevés ont désigné les futures victimes d'une émeute ou d'une révolution. On a cité des maisons pillées ou incendiées à Paris en 1871 sur des ordres venus de Londres.

Les gouvernements connaissent si bien l'habileté des sectaires au métier d'espion, qu'ils les emploient souvent comme agents de la police secrète. A Paris, témoigne Léo Taxil, « il est bien un quart des bons frères qui font leur métier (d'espions) pour le compte de la Préfecture (1). »

Article II — Services spéciaux rendus par les diverses classes de maçons

883. Les services que nous venons d'énumérer sont demandés par la franc-maçonnerie à tous ses adeptes. Il en est de *spéciaux* qu'elle demande à chacun d'eux. Remarque préliminaire

En général, elle cherche à utiliser au profit de « la

(1) Les Frères Trois-Points, tome II, p. 422.

grande cause » les talents divers de tous ses membres : « Tous ont le devoir de consacrer au progrès de l'humanité l'esprit, l'influence, les ressources quelconques dont ils disposent. »

1° Services
des hommes de
lettres et des
savants.

884. On ne peut voir sans surprise avec quelle habileté les sectes parviennent à pénétrer de leurs systèmes les hommes de lettres qui s'engagent dans leur sein ou qui seulement fréquentent quelques-uns de leurs membres. Combien d'écrivains de ce siècle et du siècle dernier n'ont fait qu'exposer les théories maçonniques et se sont attribué néanmoins de bonne foi l'invention de leurs conceptions ! En effet, depuis Jean-Jacques Rousseau et Voltaire jusqu'à Straüss et Renan, les ennemis de Jésus-Christ ne semblent tous être que les organes de la franc-maçonnerie : le fond de leurs attaques, et souvent même les détails et la forme, sont puisés dans les enseignements des loges.

885. Mais, non contentes d'inspirer les écrivains, les sectes s'attachent à leur créer une réputation et à répandre leurs ouvrages. Elles piquent la curiosité des lettrés, égarent l'opinion publique ; et, grâce à leurs agissements, on trouve bientôt dans toutes les bibliothèques des écrits qui ne méritaient pas de sortir de la boutique du libraire. « *Vous aurez soin, disait Weishaupt dans son Code, que les écrits de nos adeptes soient exaltés dans le public ; vous ferez emboucher la trompette en leur faveur, et vous prendrez garde que les journalistes ne rendent pas nos écrivains suspects.* » Le sectaire ajoute : « *Dans le monde de la littérature, certains genres dominent dans leur temps, suivant la mode, et font l'admiration des têtes faibles. Tantôt ce sont les productions de l'enthousiasme religieux, tantôt c'est l'esprit sentimental, d'autres fois l'esprit philosophique ; d'autres fois encore ce sont des pastorales, des romans de chevalerie, des poèmes épiques,*

des odes qui inondent le public. » Les chefs doivent avoir l'œil toujours ouvert pour donner une impulsion maçonnique aux écrivains, et jusqu'à l'opinion publique, pour faire servir au progrès de l'ordre l'engouement lui-même des esprits et l'empire de la mode : « *Il faut, dit Weishaupt, il faut gagner à nos principes la faveur de la mode, afin que les jeunes écrivains les répandent dans le peuple et nous servent sans le vouloir.* »

886. C'est avec la même habileté que les sectes savent employer à leurs fins les savants qui se sont livrés à elles. Il est rare qu'un physicien, un chimiste, un géologue, un savant quelconque, fréquente longtemps les loges, sans y puiser quelque système en contradiction avec la parole révélée de Dieu. A cette condition d'ailleurs, il entendra ses ouvrages annoncés d'une manière bruyante ; dans le cas contraire, il verra s'établir autour de ses meilleures productions un silence qui semblera l'effet d'une conspiration.

887. Les sectaires savent influencer sur les idées du médecin, lui persuader que l'abstinence et le jeûne sont funestes à la santé, lui faire adopter des principes d'hygiène directement opposés aux lois de l'Église, aux règles de certains instituts religieux et à la pratique des saints. Ils lui font ensuite une réputation et lui attirent une clientèle que les cures les plus merveilleuses auraient été impuissantes à lui procurer.

2° Services
des médecins,
des négociants,
des voyageurs,
des soldats.

888. Les sectes ont souvent employé les négociants, les voyageurs, les officiers d'armée à établir des loges dans de nouvelles régions. La franc-maçonnerie a pénétré dans un grand nombre de pays par les voyageurs et les commerçants. Aussi, si les négociants apportent en général peu de désintéressement à son service, ils contribuent à la propager au loin et à en

étendre l'action dans toutes les contrées. C'est pour-
quoi les instituts maçonniques se montrent empres-
sés à les recevoir dans leur sein.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que les armées de Napoléon I^{er} avaient été trop souvent des *ateliers maçonniques* mobiles. Arrivées dans une ville, où elles devaient séjourner quelque temps, elles ouvraient une loge, cherchaient à initier quelques citoyens influents, et souvent en quittant le pays, elles laissaient une loge régulièrement constituée. On eût dit parfois que les armées de l'Empereur étaient moins préoccupées de faire des conquêtes à la France qu'à la franc-maçonnerie. Napoléon se flattait sans doute de trouver dans les loges établies par ses troupes de puissants auxiliaires pour maintenir sa domination sur les pays envahis, ou au moins pour y faire régner l'influence française : car presque partout les maçons se posaient en admirateurs et en défenseurs de la révolution. Toutefois, le puissant monarque ne faisait pas tant servir la franc-maçonnerie aux calculs de son ambition, que la franc-maçonnerie ne profitait de son ambition pour étendre ses conquêtes.

3^e Services
des professeurs
et des fonction-
naires.

889. Il est deux autres classes de personnes que les sociétés secrètes emploient volontiers.

Ce sont d'abord les *professeurs*. Elles s'étudient à les pénétrer de leurs principes. Quand elles y ont réussi, elles s'attachent à donner le plus de retentissement possible à leur enseignement, et à leur ménager une autorité souveraine sur la jeunesse. « *Partout où ils se montreront, qu'ils marchent ou qu'ils s'arrêtent, qu'ils soient assis ou debout, un nimbe lumineux brillera autour de leur tête, répandant la lumière sur ceux qui les environnent. Il faut que tous s'estiment heureux d'entendre de leur bouche la pure vérité* (1). »

(1) Code illuminé au sujet des Épopées.

La seconde classe d'adeptes dont les sectes attendent les services les plus signalés, est celle des fonctionnaires publics. Ils doivent user de leur influence pour détourner les dangers qui peuvent menacer l'ordre ou ses membres, faire connaître aux supérieurs les secrets d'État, lorsque cette révélation est utile au progrès de la cause maçonnique, et plus encore travailler à faire entrer les frères dans les postes de l'administration civile, judiciaire et militaire.

Nous aurons à insister sur ce sujet, lorsque nous parlerons des moyens employés par les sectes pour établir et maintenir leur domination sur l'État.

890. Mais les sectes attendent de plus grands services encore de leurs chefs. Plus ils sont élevés dans la hiérarchie, plus ils doivent se montrer capables et zélés. Il faut qu'ils jouissent au dehors d'une réputation sans tache. « *Nos frères, docteurs et gouverneurs du genre humain, disait Weishaupt, doivent s'annoncer publiquement comme les meilleurs des hommes.* » Peu importe, il est vrai, qu'ils soient secrètement abandonnés à tous les vices ; il suffit qu'ils sachent conserver l'estime publique. Weishaupt, après avoir commis un abominable inceste, s'attristait seulement du danger qu'il courait d'être diffamé, et aurait voulu étouffer l'enfant dans le sein de la mère (1).

4° Services des hauts maçons.

Le chef maçon doit s'étudier à être plein de quali-

(1) Voir Barruel, tome III, ch. 1. « A présent, écrivait Weishaupt à Hertel, que je vous dise dans la plus intime confiance la situation de mon cœur. J'en perds le repos, j'en deviens inhabile à tout, prêt à désespérer. Me voilà en danger de perdre mon honneur et cette réputation qui me donnait tant d'autorité sur notre monde. Ma belle-sœur est enceinte... Nous avons déjà tenté bien des choses pour arracher l'enfant, etc.

tés, afin de pouvoir éblouir et séduire les autres : « *Il sera prudent, dit le Code illuminé en parlant du Régent, prévoyant, adroit, irréprochable, et d'une société assez agréable pour se faire rechercher. Il doit avoir la réputation d'un homme éclairé, bienveillant, intègre, désintéressé, plein d'ardeur pour les grandes entreprises (1).* » Weishaupt conseille aux chefs illuminés de cacher avec soin leurs défauts : « *Un Régent doit, autant qu'il est possible, cacher à ses inférieurs ses faiblesses, même ses maladies et ses désagréments; au moins ne jamais laisser entendre ses plaintes (2).* » Ils sauront au besoin affecter des qualités et une autorité qu'ils n'ont pas : « *Partout on se donne la réputation d'un homme extraordinaire, employé à des affaires d'importance; mais tout cela avec finesse, sans avoir l'air emprunté, sans paraître un aventurier (3).* »

891. Avant tout, les chefs se rendront habiles dans l'art de connaître et de gouverner les hommes : « *Les Régents illuminés, disait Weishaupt, doivent étudier l'art de dominer, de gouverner, sans paraître en avoir l'idée. Sous le voile de l'humilité, il faut qu'ils exercent un empire absolu et sans bornes, et qu'ils tendent à diriger chaque chose vers le but de notre ordre (4).* »

Il faut qu'ils aient l'esprit souple, qu'ils soient capables de prendre tous les tons, de jouer tous les rôles : « *Que leur conduite varie suivant les personnes avec lesquelles ils traitent. Un Régent habile sera le confident de l'un, le père de l'autre, l'écolier d'un troisième. Très rarement il se montrera supérieur sévère et inexorable; et, même alors, qu'il fasse voir combien la rigueur lui coûte (5).* »

(1) 2^e Instruction pour le grade de Régent.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

Les chefs doivent déployer toutes les ressources de l'esprit le plus délié pour gagner les femmes. Il faut qu'ils tâchent d'être consommés dans l'art de les flatter, de piquer leur curiosité et leur vanité, et que peu à peu ils sachent les transformer, même à leur insu, en apôtres des idées maçonniques. « Celui qui sait séduire et employer les femmes sera bientôt le maître des hommes et gouvernera à son gré la société. »

Ils ne négligeront pas de gagner la faveur du peuple. « *Ils y réussiront, tantôt par des libéralités, tantôt par l'éclat, d'autres fois en s'abaissant, se popularisant, en souffrant avec un air de patience des PRÉJUGÉS qu'ils pourront dans la suite déraciner peu à peu (1).* »

Ils sauront tour à tour dissimuler la puissance qu'ils ont, ou affecter une autorité qu'ils n'ont pas : « *Lorsqu'on s'est emparé quelque part de l'autorité et du gouvernement, il faut faire semblant de n'avoir pas le moindre crédit, pour ne pas donner l'éveil à ceux qui travailleraient contre nous. Au contraire, là où vous ne pourrez venir à bout de rien, vous prendrez l'air d'un homme qui peut tout. Cela nous fait craindre et rechercher et fortifie notre parti (2).* »

892. Le chef vraiment digne de son emploi, a sans cesse l'œil fixé sur le but de la franc-maçonnerie : détruire les différences de famille, de nationalité, de religion, transformer toute l'humanité en un peuple d'hommes libres et égaux, soumis à la seule loi de la nature. Pour travailler avec plus de liberté « au grand œuvre », il s'est rendu insensible aux sentiments de la pitié et aux affections de la nature. Dès les premiers grades, en effet, il a appris que la

(1) 2^e Instruction pour le grade de Régent.

(2) Ibid.

fin justifie les moyens, c'est-à-dire que tout ce qui sert la cause maçonnique est juste et saint. Dans les dernières initiations, il a « rompu tous les liens qui l'unissaient encore à père, mère, frères, sœurs, amis, patrie ». Et même, suivant les conseils de Weishaupt, il s'est « déchargé de toute affaire publique, pour être tout entier à l'Ordre (1) ». Quelquefois peut-être, afin de mieux tromper les gouvernements, il peut conserver quelque emploi; mais en général il lui convient « d'avoir l'air d'un homme qui ne cherche que le repos et s'est retiré des affaires (2) ».

Libre de son temps, dégagé des « préjugés » religieux, du « fanatisme » patriotique, de « l'égoïsme » domestique, il surveille les loges, observe les sociétés publiques, et cherche à faire tout tourner au « bien général de l'univers ». Il suit le progrès des doctrines maçonniques dans les peuples, voit ce qui reste encore de force aux anciens principes, de moyens aux vieilles sociétés. Il a l'œil ouvert sur les travaux des frères par tout l'univers; il considère les services que rendent ou peuvent rendre ceux qui, dans les cours, dans l'armée, dans la magistrature et même dans l'Église, occupent des postes importants. Il sait exciter les tièdes, modérer les téméraires, jeter les princes dans la confiance et l'apathie, étouffer la voix de ceux qui signalent le péril, lier les mains à ceux qui entreprennent de le conjurer, pousser à des actes imprudents les adversaires qu'il ne peut enchaîner.

La multitude des maçons sont entre ses mains comme une armée partout présente, et partout invisible, qu'il a la puissance de faire paraître et disparaître à son gré, dont il dirige les corps multiples

(1) 5^e règle du Provincial.

(2) 6^e règle du Provincial.

pour une action totale. Il la gouverne, sans qu'elle connaisse son chef, du fond d'un sanctuaire inconnu, et par elle, sait atteindre jusqu'à l'extrémité de l'univers.

Il prépare à l'avance l'opinion publique par quelques mots d'ordre, simples et exécutés avec ensemble. Il ménage les temps et les lieux, dispose les événements, et quand les voies sont préparées, tout à coup il donne le signal. Les émeutes alors épouvantent les capitales, les trônes s'écroulent comme par enchantement, les peuples s'entrechoquent entre eux : le monde vient de subir une révolution.

893. Il ne recule devant aucune dissimulation, aucune trahison, aucune violence. Car, à ses yeux, tout ce qui affaiblit l'autorité domestique du père ou de l'époux, l'autorité politique des princes, l'autorité religieuse des Pontifes, quand même tous les autres hommes l'appelleraient *attentat* et *forfait*, est juste parce que le but est sacré. Les émeutes, les guerres, les révolutions, quoiqu'elles puissent bouleverser l'existence et la fortune de plusieurs millions d'hommes, si elles tendent à dissoudre les anciennes sociétés et à produire « la fusion égalitaire des individus et des peuples », lui paraissent des « travaux dignes de l'éternelle reconnaissance du genre humain ».

Il néglige les détails, qu'il abandonne au soin des chefs de la Maçonnerie vulgaire, et s'applique à régler ce qui est d'une influence générale et à faire agir de concert toutes les forces réunies (1). Il règle les choses, s'il le peut, sans voir les personnes : « Dans le cours de mes voyages, écrivait un des chefs de la Haute Vente, j'ai vu beaucoup de choses et très peu d'hommes (2). » Car, selon la remarque de

(1) 2^e Instruction pour le Régent.

(2) Lettre de Tigrotto à Nubio.

Weishaupt, un chef ne peut se montrer de trop près, sans laisser apercevoir ses côtés faibles, et perdre de son autorité.

Il répond rarement de vive voix; il le fait de préférence par écrit; de cette manière, il se rend moins familier et peut peser à loisir ses réponses (1).

894. En résumé, le haut sectaire est un homme *méditatif*, sans cesse occupé de machinations et de complots; un homme *froid*, qui pèse dans le plus grand calme toutes les chances, favorables ou contraires; un homme *énergique*, qui se décide invariablement pour le parti le plus utile à la grande cause, et le poursuit avec une indomptable constance, quels que puissent être ensuite les difficultés et même les insuccès. « Son grand art est d'aller à son but sans paraître, de préparer les autres à des vues éloignées dont ils ne se doutent pas, de parler peu en public et d'agir en secret », enfin « de conduire tout en ayant l'air de ne rien conduire (2). »

895. « Le révolutionnaire, dit Bakounine dans son fameux Catéchisme, est un homme *voué*. Il ne doit avoir ni intérêts personnels, ni affaires, ni sentiments, ni propriété. Il doit s'absorber tout entier dans un seul intérêt exclusif, dans une seule pensée et une seule passion, la *révolution*. Il méprise et hait la morale actuelle; pour lui, est moral tout ce qui favorise le triomphe de la révolution, est immoral et criminel tout ce qui l'entrave. Entre lui et la société, il y a lutte à mort, incessante, irréconciliable. Il doit se préparer à mourir, à supporter la torture et à faire périr de ses propres mains tous ceux qui font obstacle à la révolution. Tant pis pour lui s'il a dans ce monde des liens de parenté, d'amitié ou

(1) 2^e Instruction pour le Régent.

(2) Mallet-Dupan, parlant de Sieyès.

d'amour ! Il n'est pas un vrai révolutionnaire si ces attachements arrêtent son bras. Cependant, il doit vivre au milieu de la société, feignant d'être ce qu'il n'est pas. Il doit pénétrer partout, dans la haute classe comme dans la moyenne, dans la boutique du marchand, dans l'église, dans les bureaux, dans l'armée, dans le monde littéraire, dans la police secrète et même dans le parloir impérial. Il doit considérer ses subalternes comme une partie du capital révolutionnaire mis à sa disposition, et il doit le dépenser économiquement et de façon à en tirer tout le profit possible (1). »

Tel a été Weishaupt dans le dernier siècle, tels ont été dans celui-ci plusieurs des chefs de la *Carbonara*. L'esprit de la Maçonnerie sembla reposer en plénitude sur eux. Ils connurent et poursuivirent avec rage l'idéal suprême de la franc-maçonnerie. Poussés par la fureur de tout détruire, ils paraissaient être les ministres et les organes de Satan, possédés comme lui d'une haine universelle contre Dieu et contre l'homme.

896. Il n'est donné qu'à un bien petit nombre de scélérats d'atteindre jusqu'à ces dernières limites de l'endurcissement et de l'audace dans le mal. Les sectes le savent ; aussi elles ont cherché à prémunir les chefs contre les tentations du remords et en prévenir les conséquences.

Tous se trouvent engagés dans une hiérarchie étroite où ils se surveillent mutuellement, où ils sont espionnés par leurs supérieurs et leurs égaux, souvent même par leurs inférieurs. La pensée des engagements affreux qu'ils ont contractés ; l'espoir d'apprendre des secrets plus importants encore, d'arriver à des grades, à des honneurs et à une puissance plus

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juin 1880.

élevés, s'ils se montrent fidèles, et au contraire la perspective du délaissement, de l'infamie ou même d'une mort violente dans le cas de trahison; peut-être aussi le spectacle de l'exécution sanglante de quelques membres prévaricateurs ou de quelques ennemis des loges, ne leur permettent pas de reculer. Ils ressemblent à des mécaniciens montés sur une machine dont ils doivent suivre et présider le mouvement sous peine de périr; s'ils refusent d'être conducteurs, ils sont condamnés à être broyés sous les roues; il n'y a d'autre alternative pour eux que d'être chefs ou de mourir. Les sectes sont comme des trains lancés sur la pente d'un abîme; ceux qui sont à leur tête doivent se laisser emporter en avant s'ils ne veulent pas être mis en pièces. Elles sont comme des machines dont les parties sont maintenues les unes par les autres, et dont tout le jeu se retourne contre les rouages qui viennent à contrarier le mouvement.

Nous concluons donc : les chefs disposent peut-être des couronnes, peut-être sont-ils maîtres des États et dominant-ils les peuples; ils sont les esclaves des sectes qu'ils commandent.

897. Terminons par une dernière remarque.

Remarque.
Les hauts chefs
sont souvent
des Juifs.

Dès l'origine de la franc-maçonnerie, les Juifs se sont distingués parmi ces chefs suprêmes. Quelques auteurs ont même pensé que cette institution avait été établie par les Juifs dans le dessein d'établir leur domination sur les Gentils et de rétablir le royaume d'Israël. Cette conclusion est exagérée; toutefois il n'est pas douteux que les Juifs aient exercé et exercent la plus grande influence sur les sectes maçonniques. Nous avons entendu plus haut un des plus grands hommes politiques de notre temps se plaindre que le Juif faisait partout échec aux hommes d'État, et préparait derrière les coulisses les actes qui se jouaient ensuite sur la scène.

898. C'est qu'en effet, le Juif est par caractère intrigant, persévérant et tenace; il n'est donc pas étonnant qu'à force de patience et de ruse, il parvienne jusqu'aux derniers sanctuaires de la franc-maçonnerie. Les sectes d'ailleurs consentent volontiers à lui voir prendre la haute direction : car peu scrupuleux sur les moyens, homme froid, souple et pratique, il a les principales qualités qu'elles demandent de leurs chefs. Plein contre le christianisme d'une haine séculaire qui semble avoir pénétré dans son sang et jusqu'à la moelle de ses os, il est disposé plus que tout autre par ses traditions et son éducation à conduire la vaste conjuration contre la religion de Jésus-Christ.

DEUXIÈME DIVISION

LE

TRAVAIL EXTERNE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

899. Nous arrivons à une des parties les plus importantes de notre ouvrage, l'étude du *travail des sociétés secrètes sur les sociétés publiques*. Ce que nous avons dit dans les chapitres précédents n'est en quelque sorte que la préparation de ce que nous allons dire. En effet, le travail *interne* des sectes est ordonné au travail *externe* comme à sa fin; ou plutôt les sociétés secrètes elles-mêmes n'ont été établies qu'en vue de ce travail *externe*.

Nous diviserons cette nouvelle étude en deux parties. Nous rechercherons d'abord quelles sont les transformations successives que les sectes font subir aux sociétés régulières pour les conduire peu à peu au but final; nous verrons ensuite la manière dont elles s'y prennent pour opérer ces transformations graduelles.

En d'autres termes, nous examinerons le travail maçonnique externe dans son *objet* et dans ses *moyens*. 1° Quel est son *objet*, c'est-à-dire quels sont les *états* préparés par la franc-maçonnerie aux anciennes institutions humaines? 2° Quels sont ses *moyens*, c'est-à-dire quels sont les procédés qu'elle met en œuvre?

SECTION PREMIÈRE

LE TRAVAIL EXTERNE DANS SON OBJET

Préliminaires

900. L'objet suprême du travail maçonnique est cet état final que nous avons décrit sous le nom de *plan idéal du temple*. C'est, le lecteur s'en souvient, le règne de la *liberté* illimitée, de l'*égalité* absolue, de la *fraternité* universelle, dans lequel il n'y a plus de propriété ni individuelle, ni collective, plus de famille, plus d'État, plus d'Église. C'est l'*état de nature*, dans lequel l'homme ne rougit plus de sa nudité, suit sans remords tous les attrait de ses sens, et s'abandonne sans résistance aux désirs charnels de ses semblables. C'est l'état des sauvages dans les bois et des nomades dans les déserts, l'état des animaux errant seuls sur la terre, ou mieux encore l'état des damnés dans l'enfer.

901. La franc-maçonnerie poursuit un autre idéal : c'est l'établissement de la république *une et indivi-*

sible ou le règne du *peuple souverain*, unique dépositaire de la puissance publique, unique propriétaire des biens et des personnes, dans lequel et avec lequel les individus exercent le pouvoir, possèdent et administrent le capital commun, pour lequel ils travaillent et duquel ils reçoivent la subsistance, qui impose à tous les mêmes devoirs et duquel tous tiennent les mêmes droits.

902. La théorie de *l'état de nature* proclame le règne de *la liberté* et de *l'égalité absolues*, sans plus tolérer aucun pouvoir social ; la théorie de *la souveraineté* du peuple demande le règne de *la liberté* et de *l'égalité*, mais sous une puissance publique émanée de la nation. La première « dissocie, désagrège les hommes », pour les disperser dans les bois sous la seule loi de leurs passions et de leurs caprices, qu'il plaît d'appeler du nom de *loi de la nature* ; la seconde « dissocie et désagrège » encore les hommes, mais les réunit ensuite sous la domination impersonnelle de l'État.

L'une détruit absolument tout état social ; l'autre transforme l'état social actuel en un autre état social tout différent.

Mais toutes deux proclament la déchéance de Dieu et de son Christ, l'indépendance et la souveraineté absolues de la nature humaine. L'une et l'autre rejettent toute autorité publique émanant de Dieu ; et, si la seconde conserve encore un pouvoir social, elle ne le fait plus dériver du Créateur, mais des hommes. Toutes deux poursuivent la destruction des ordres et des corps, pour amener « la grande fusion de tous en une masse homogène » ; l'abolition de la propriété individuelle, comme la source de toutes les inégalités ; l'anéantissement de la famille, de la société civile et de la société religieuse, comme contraires au « rayonnement universel de la fraternité humaine ».

En un mot toutes deux s'accordent à ruiner les institutions actuellement existantes.

903. Or nous allons passer en revue les principales attaques des partisans de l'une et de l'autre théorie contre la propriété privée, contre la famille, contre la nationalité, contre l'autorité civile, contre l'Église. C'est l'ensemble de ces attaques qui composent ce que nous avons appelé *l'objet du travail maçonnique*. Nous avons déjà eu l'occasion d'en signaler plusieurs; mais nous croyons utile de les réunir ici dans un même tableau.

CHAPITRE I

Attaques contre la propriété individuelle

904. Notons parmi les premières attaques dirigées contre la propriété individuelle, l'obligation imposée au chef de famille de partager également ses biens entre tous ses héritiers. I. Partage
forcé des suc-
cessions..

Dans le régime du partage forcé des successions, chacun des enfants reçoit en effet un lambeau de la fortune paternelle, sans qu'aucun d'eux représente et continue le père. Nul n'est plus attaché à sa part d'héritage, parce qu'elle est pour chacun le débris d'une fortune dont le souvenir lui rend plus pénible l'infériorité de sa nouvelle condition. Nul ne voit dans ses biens un héritage de traditions et de souvenirs, mais seulement une source quelconque de revenus.

Qu'arrivera-t-il? L'enfant, peu attaché à sa part de patrimoine, la vendra sans répugnance, pour aller ailleurs et s'y créer, s'il le peut, une nouvelle car-

rière; et ainsi les biens du père passeront aisément à des étrangers. C'est un fait, en effet, universellement constaté que le partage forcé des successions a amené la plus grande mobilité dans la propriété individuelle.

Naboth disait au prince qui voulait acheter sa vigne : « Dieu me préserve de vendre jamais l'héritage de mes pères ! » Il voyait, en effet, dans cette vigne, tous ses ancêtres avec tous leurs souvenirs : leurs sueurs l'avaient arrosée ; elle les avait abrités et nourris, comme elle l'abritait et le nourrissait lui-même ; léguée par ses pères, elle lui était chère comme ces pères eux-mêmes qui semblaient se survivre en quelque manière dans leur héritage. « Malheur à moi donc, si je vendais l'héritage de mes pères ! » Or, lorsqu'au sein d'une nation, les propriétés se transmettent intègres dans les mêmes familles, tous les propriétaires sont attachés, comme Naboth, à leurs biens, de toute l'affection qu'ils ont pour leurs ancêtres ; ils s'imposeront tous les sacrifices et se condamneront aux plus rudes labours, plutôt que de vendre l'héritage paternel. Quelle action exerceraient jamais sur eux les déclamations des sectaires contre la propriété individuelle ?

905. « Mais, dira-t-on, il n'est pas juste qu'un des enfants ait tout, et que les autres n'aient rien. » Oui sans doute. Aussi nous ne demandons pas que l'un des enfants obtienne tout l'héritage et que les autres ne reçoivent rien ; nous demandons que le père puisse, s'il le veut, laisser sa terre ou son usine à l'un de ses enfants, avec la charge pour celui-ci de doter ses frères ou ses sœurs s'ils s'établissent, de leur fournir un honnête entretien s'ils ne fondent pas de nouvelles familles, et en tout cas de les recueillir s'ils échouent dans leurs entreprises. Peut-être le fils cadet d'un père millionnaire recevra une dot

inférieure à la portion qui lui reviendrait dans le régime de la division des héritages ; mais il conserve dans la fortune de l'héritier principal, qui représente et continue le père, une ressource permanente contre les revers. Puis, si la dot du fils est inférieure au lot qu'il recevrait, celle de l'arrière-petit-fils sera peut-être supérieure : car grâce à la transmission intégrè de l'héritage, non seulement l'héritier principal, mais les autres membres de la famille garderont de génération en génération la même position sociale. Je suppose par exemple que l'avoir d'une famille se compose d'un capital d'un million de francs et que les dotations imposées à une telle fortune soient de cinquante mille francs : chacun des frères et des sœurs recevra cinquante mille francs, non seulement dans la première génération, mais dans la seconde, mais dans la troisième, mais dans toutes les générations de siècle en siècle. Auriez-vous une suite sans fin de fortunes de cinquante mille francs émanant d'un même capital, si dès la première génération ce capital était divisé également entre les frères et les sœurs ? Je suppose enfin qu'un père possesseur d'un capital d'un million ait dix enfants : dans le régime du partage forcé, chaque enfant aura cent mille francs ; dans celui de la transmission intégrè de l'héritage, les enfants qui ne fonderont pas de nouvelles familles, par exemple ceux qui deviendront prêtres ou religieux, ne recevront pas de dot ou recevront une dot insignifiante ; les enfants qui fonderont de nouvelles familles pourront peut-être avoir une dotation de cinquante mille francs, sans compter l'appui moral de l'héritier principal, qui leur vaudra peut-être pour s'ouvrir une carrière, une fortune de cinquante autres mille francs. Puis je suppose que de ces dix enfants cinq se marient et aient dix enfants encore, dont cinq encore s'établissent : dans le ré-

gime du partage égal, le million primitif est partagé entre cent héritiers en droit, entre cinquante peut-être en fait : la quote-part de chacun d'eux est bien réduite. Dans l'autre régime, il y a vingt-cinq héritiers : l'un d'eux possède un million ; huit autres, quatre de la première génération et quatre de la seconde ont cinquante mille francs ; les autres ont des dotations qui égalent peut-être les quotes-parts qu'ils auraient eues dans le régime du partage forcé, mais surtout ils ont une ressource précieuse dans l'influence sociale de celui qui continue le grand-père. Qu'on multiplie les suppositions, qu'on les varie ; nous croyons qu'on arrivera toujours à cette conclusion : le régime du partage égal peut être favorable à la première génération, mais il est funeste aux générations ultérieures, et tend à développer le paupérisme.

Quant à l'héritier principal qui semble si favorisé, il est souvent condamné à vivre dans une plus grande économie que ses frères ; souvent il a plus de soucis que tous les autres ; car il a la charge de trouver, sur l'avoir de la famille et sans le diminuer, des ressources pour doter et entretenir ses frères et ses sœurs.

906. Frappés de ces considérations et de beaucoup d'autres encore, les habitants de certaines régions, distingués par un bon sens exceptionnel et par de fortes habitudes traditionnelles, ont gardé, en dépit des lois nouvelles, l'ancien régime de la transmission intègre des héritages.

II. Spoliation
de l'Eglise.

907. Un autre attentat qui prépare l'abolition de la propriété individuelle, c'est la confiscation des biens de l'Eglise, et l'interdiction qui lui est faite d'acquérir et de posséder librement.

En effet, tout a été fondé sur Jésus-Christ, comme sur la pierre angulaire, l'ordre surnaturel d'abord, et ensuite par voie de conséquence, l'ordre naturel lui-

même. Or comme il faut qu'il règne dans l'ordre social pour que le trône des souverains soit ferme, ainsi il faut qu'il soit propriétaire pour donner la consécration et la stabilité à la propriété.

Mais c'est dans l'Église qu'il est propriétaire comme c'est dans l'Église qu'il règne.

De même donc qu'on ne peut ébranler l'autorité sociale de l'Église sans faire vaciller tous les trônes, de même on ne peut méconnaître ni contester le droit de propriété de l'Église sans miner sourdement tout droit de propriété.

Au nom de quel droit une petite société de science pourrait-elle avoir des biens, quand la grande société, qui est « le fondement et la colonne de la vérité », a été privée du droit d'acquérir et de posséder ? Comment une association de bienfaisance pourrait-elle disposer de quelques revenus particuliers, lorsque l'Église, chargée de soigner et de guérir l'humanité malade et de la conduire à la vie éternelle, ne peut plus rien avoir en ce monde ? A quel titre un homme demeurerait-il propriétaire, quand le Fils de Dieu est dépouillé ?

908. Les esprits étrangers aux considérations de l'ordre surnaturel, saisiront peut-être difficilement le lien étroit qui unit le droit de tous les propriétaires à celui de l'Église. Mais ceux qui ont l'habitude de méditer sur les rapports de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, n'hésiteront pas à voir la plus redoutable peut-être des attaques dirigées contre la propriété individuelle, dans cet ensemble de mesures et de lois qui ont eu pour effet de dépouiller l'Église de ses biens et de lui retirer le droit d'acquérir et de posséder librement.

909. Les sectaires ne se sont pas contentés en France de dépouiller les églises de leurs biens ; ils ont confisqué et mis en vente ceux des nobles. Que

III. Spoliation
de la noblesse.

pourront objecter les bourgeois, quand les communistes, devenus plus nombreux et maîtres de la puissance publique, demanderont leur dépouillement ? Sans doute, ce que les nobles opposaient à leurs spoliateurs. On n'a pas tenu compte des réclamations des uns; pourquoi serait-on touché des objections des autres ? Si la propriété n'est plus inviolable aux mains de tous les propriétaires, elle ne l'est aux mains d'aucun d'entre eux. Si le vol a été consommé en grand contre les nobles, il peut l'être de même contre les bourgeois. Aussi la révolution a préparé le dépouillement universel de tous les propriétaires, par le dépouillement partiel de la classe la plus élevée.

IV. Le régime des impôts et des dépenses publiques.

1° Le régime des impôts.

a Augmentation progressive des impôts.

910. Et dès maintenant cette grande iniquité ne trouve-t-elle pas un commencement et comme un essai dans le régime actuel des impôts et des dépenses publiques ?

Dans l'état social rêvé par la franc-maçonnerie, les propriétés et le travail appartiennent à l'État, qui en retour donne aux citoyens la subsistance et leur procure les plaisirs.

Or depuis la révolution, l'augmentation progressive des impôts semble accoutumer les esprits à la pensée que tout appartient à l'État. Un grand nombre de professions sont frappées de patentes; les biens sont grevés d'impôts de toutes sortes; il est des substances frappées de droits égaux à la moitié, aux trois quarts et peut-être à la totalité de leur valeur. Sans cesse par de nouvelles impositions l'État prélève une part croissante sur les biens et le travail des citoyens. Si la progression continue encore pendant cent ans, sera-ce un sacrifice pénible aux citoyens d'abandonner à l'État tous leurs biens, de lui donner même leur travail, à la condition d'être nourris par lui ?

Les sectaires ont beaucoup déclamé et déclament encore contre les tailles et les corvées des temps antérieurs : car ces déclamations servent à rendre odieux l'ancien ordre social. Ils parlent peu au contraire des progrès effrayants de l'impôt dans les nations modernes, parce qu'ils y trouvent une préparation à ce nouvel ordre public dans lequel l'État sera le propriétaire des biens de tous les citoyens et le maître de leur travail.

911. Mais il est un impôt qui est spécialement menaçant pour la propriété individuelle, parce qu'il la méconnaît en principe : ce sont les droits que l'État s'arroge dans les *mutations*, soit dans les cas d'*hérédité*, soit dans les actes de *vente* et de *donation*.

^b Les droits de mutation.

Dans le régime féodal, le suzerain renouvelait l'investiture chaque fois que le fief passait à d'autres mains : car le suzerain était le vrai propriétaire et le vassal était comme un usufruitier. Il convenait donc qu'à chaque mutation le nouveau vassal payât une redevance au suzerain, pour reconnaître qu'il tenait le fief de celui-ci.

Or au sein des sociétés modernes, l'État prélève des droits, parfois énormes, dans les mutations. C'est donc l'État qui investit les héritiers et les acquéreurs, comme l'ancien seigneur féodal. Et ainsi l'État est le suzerain universel, et tous les propriétaires sont ses vassaux ; en d'autres termes, l'État est le propriétaire universel, les citoyens sont ses tenanciers.

Sans doute beaucoup d'esprits sont loin de soupçonner que l'impôt de mutation contient un germe destructeur de la propriété individuelle. Mais les auteurs ou les inspireurs des codes, contents d'avoir introduit le principe dans la législation, laissent au temps la charge d'en développer les conséquences.

2° Le régime des dépenses publiques.

a Les fonctionnaires salariés par l'État.

912. D'un autre côté, l'État nourrit un nombre prodigieux d'*employés*.

Le pays tout entier a vu s'abattre sur lui des armées de fonctionnaires de tous les noms et de tous les costumes, tous ou presque tous vivant aux frais du trésor public. L'État s'est emparé des biens destinés à l'entretien du culte et de l'enseignement public, a interdit les fondations nouvelles, et a transformé les ministres de la religion et les maîtres d'école en *salariés*. Comptez si vous le pouvez, le nombre des fonctions rétribuées aujourd'hui par l'État; comparez ce nombre à celui des charges rétribuées par lui au XIII^e et même au XVII^e siècle : vous serez épouvanté. L'augmentation des fonctionnaires était devenue abusive dans les derniers temps de l'ancien régime; elle est une des plus grandes plaies de la société au sein du régime nouveau sorti de la révolution.

913. Mais ce n'est pas tout.

b Les rentiers payés par l'État. Les armées permanentes. Remarques.

Les États modernes ont des *dettes publiques*, qui s'élèvent à 5, 10, 20, 30 milliards peut-être. Chaque année, une partie considérable des recettes est employée à payer l'intérêt aux créanciers de l'État. Voilà donc, à côté de la multitude des *fonctionnaires* salariés par l'État, une multitude de *rentiers* nourris par lui.

Ce n'est pas tout encore. Dans le plus grand nombre des grands États, les hommes valides sont la plupart sinon tous, forcés d'employer leurs plus belles années au service de l'État.

Encore quelques progrès dans la même voie, et l'État transformera les laboureurs eux-mêmes et les artisans en fonctionnaires publics, chargés de cultiver la terre et d'exercer un métier au nom et au profit de la nation. Encore quelque temps, et ce ne sera pas seulement pendant quelques années, ce sera

durant toute la vie que tous les citoyens seront des fonctionnaires publics, servant l'État et nourris par lui.

914. Une attaque plus ouverte, sinon plus efficace que les précédentes, a été annoncée bien des fois : c'est l'établissement de l'*impôt progressif*. Dans ce nouveau régime, les impôts ne seront plus en progression *arithmétique* avec les biens ou avec les revenus, mais en progression *géométrique*, en sorte que les moins riches seront à peu près complètement dégrévés de l'impôt, et que les plus riches devront donner chaque année leur revenu presque tout entier. Ainsi les *Statuts de la république aisonienne* portent que « le plus pauvre ne payera qu'un septième de son revenu, et que le plus riche en payera les six septièmes (1) ».

c. Le projet de l'impôt progressif.

L'établissement de l'*impôt progressif* est regardé par beaucoup de socialistes comme le moyen pratique le plus simple d'opérer le nivellement des fortunes. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il attaque le principe de la propriété individuelle.

915. Dans les temps chrétiens, les églises, les universités, les corporations de toutes sortes avaient leurs biens. La défense de la patrie était soutenue gratuitement par une classe de citoyens. Les charges publiques étaient peu nombreuses et la plupart gratuites. Le roi vivait des domaines de sa couronne, les seigneurs des revenus de leurs terres. Le trésor comme les charges de l'État étaient presque nuls. La liberté était partout, parce que tous, individus et corps, étaient propriétaires.

d. Conclusion.

Aujourd'hui l'État fait la guerre avec des citoyens nourris par lui, administre le pays avec des fonction-

(1) Saint-Edme, *Constitution et organisation des Carbonari*, 2^e édit., p. 128.

naires qu'il paye, et même distribue l'enseignement et a la prétention d'exercer le culte par des instituteurs et des ministres salariés. Les revenus comme les charges de l'État sont immenses. Les églises, les collèges, la plupart des corporations ne possèdent plus ; « le grand riche c'est l'État. » Encore un pas : les individus ne pourront plus posséder ; le seul riche sera l'État.

V. Facilité de l'expropriation.

916. Enfin ne peut-on pas voir une menace contre la propriété individuelle dans la facilité avec laquelle on pratique l'expropriation dans la plupart des pays? La législation anglaise ne permet pas encore que le propriétaire soit exproprié malgré lui. Mais parmi nous, la dernière municipalité, au nom du plus futile intérêt, demande l'expropriation d'un citoyen : l'expropriation s'accomplit. Est-ce là ce respect de la propriété pratiqué dans les sociétés soucieuses de la tranquillité publique? Vous dépouillez cette famille au nom d'une utilité publique fort équivoque ; que répondrez-vous bientôt aux communistes qui réclameront l'expropriation de tous les citoyens au nom du grand intérêt économique et social? Vous alléguez que vous accordez une indemnité au citoyen que vous expropriez ; mais les communistes n'ont jamais prétendu qu'ils refuseraient l'indemnité aux propriétaires. Seulement, tandis que vous rendez un capital en argent à ceux que vous expropriez, eux donneront aux propriétaires le droit d'être nourris aux frais de la nation, leur accorderont une sorte de rente viagère : voilà toute la différence. Les législateurs de 89 ont écrit dans la *Déclaration des droits de l'homme*, que la nation pouvait exproprier les citoyens pour cause d'utilité publique ; les communistes, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, pourront invoquer cet article même pour remplacer la propriété privée par la propriété communale.

CHAPITRE II

Attaques contre la famille

917. On peut ranger sous trois titres les principales attaques des sectaires contre la famille : 1^o celles qui sont dirigées contre le sacrement du mariage ; 2^o celles qui tendent à affaiblir l'autorité paternelle, et 3^o enfin celles qui ont pour effet de ruiner la vie de famille.

1. Attaques contre le mariage lui-même
1^o Etablissement du mariage civil.

918. Aux yeux des sectaires, « le mariage est la législation de l'adultère, et doit faire place à la souveraineté des penchants et à l'émancipation du plaisir ».

Cette transformation ou plutôt cette destruction du mariage commence par la substitution du *mariage civil* au *mariage chrétien*. Jésus-Christ, avons-nous dit, a élevé le mariage à la dignité de sacrement. En conséquence, d'après l'institution divine, les époux trouvent dans leur union elle-même les remèdes contre les dangers inséparables de l'état qu'ils embrassent et les secours pour en pratiquer les difficiles devoirs. Le contrat qui les unit devant l'Église produit dans leurs âmes une merveilleuse effusion de la grâce d'en haut ; ils en sont comme enveloppés et tout pénétrés ; ils sont garantis par ses influences salutaires contre les emportements de la concupiscence et l'inconstance naturelle du cœur, et rencontrent dans ses énergies divines une force toute-puissante pour se supporter et s'aimer mutuellement, et élever leurs enfants dans la crainte de Dieu. Les époux chrétiens ne sont pas abandonnés à l'infirmité de la nature ; Jésus-Christ lui-même est avec eux et en eux, pour les unir entre eux de cet amour tendre

et fort qui l'unit à son Église, et procurer à Dieu et lui former de vrais et parfaits adorateurs. C'est ce que nous avons déjà fait remarquer ailleurs.

919. Or, les sectaires commencent leurs attaques contre la famille par remplacer le sacrement de mariage par le mariage civil. Dès lors ce n'est plus un sacrement qui préside à l'union de l'homme et de la femme. La grâce n'est plus là, pour fortifier les époux contre les dangers de leur état et les aider à en accomplir les obligations. Jésus-Christ est absent, et les époux sont abandonnés à leurs forces naturelles, ou plutôt à leur faiblesse naturelle.

Bien plus, il ne faut pas oublier que le mariage des chrétiens n'est un contrat légitime qu'à la condition d'être un sacrement, tellement que s'il n'est pas un sacrement, il n'est ni ne peut être qu'un concubinage plus ou moins déguisé. Aussi, partout où le concile de Trente est promulgué, les époux qui se contentent du mariage civil, non seulement ne sont pas unis par le sacrement, mais ne le sont pas même par un contrat valide, en sorte qu'ils vivent dans un concubinage qui, pour être *légal*, n'en est pas moins *illégitime*.

2^o Permission
du divorce.

920. Une autre attaque contre le mariage chrétien consiste à accorder la faculté du *divorce*.

Les législateurs de 89 ouvrirent la voie et le permirent. Napoléon I^{er} maintint cette faculté dans son code. Elle fut retirée après la restauration des Bourbons. Mais depuis, tous les sectaires n'ont cessé de travailler à la rétablir. De hauts maçons ont réclamé la permission du divorce en 1830, en 1848 et depuis 1871. Le juif Naquet s'est fait à la tribune parlementaire et dans les conférences publiques, l'ardent défenseur des aspirations maçonniques. Certains écrivains inspirés par les sectes, semblent avoir voué leur plume à l'apologie du divorce. Une loi a été

présentée et a obtenu d'abord toutes les faveurs de la Chambre basse. Elle a eu de la peine à passer dans la Chambre haute. Mais à la fin, nous avons vu de nouveau inscrite dans notre législation cette faculté funeste du divorce qui a été une des principales causes de la dissolution du monde romain, et qui, sous la révolution et sous le premier empire, a produit un si lamentable débordement des mauvaises passions.

921. Les catholiques pleurent, mais les sectaires applaudissent. De toutes parts les loges ont adressé de bruyantes félicitations au sinistre promoteur de la loi, le frère Naquet. Un de leurs vœux les plus ardents venait d'être comblé. Et en effet, le divorce est présenté par les sectaires comme conforme à la raison et demandé par la nature. Dans la cérémonie du *mariage maçonnique*, introduit depuis quelques années et destiné à remplacer le *mariage civil*, comme celui-ci a remplacé le *mariage religieux*, le *Vénérable* et le *Premier Surveillant*, ont, en présence des nouveaux conjoints, le dialogue suivant : « *Que pensez-vous de l'indissolubilité du mariage? — Qu'elle est contraire aux lois de la NATURE et de la RAISON; aux lois de la NATURE, parce que les convenances sociales ont souvent uni des êtres que la nature avait séparés par des antipathies qui ne se dévoilent que par le mariage; aux lois de la RAISON, parce que l'indissolubilité fait une loi de l'amour et prétend asservir le plus capricieux et le plus involontaire des sentiments. — Et quel doit en être le correctif? reprend le Vénérable. — Le divorce, répond le Premier Surveillant; il est dans nos mœurs, en attendant qu'il soit dans nos lois et devienne légal (1).* » « *L'indissolubilité conjugale est INHUMAINE, parce que l'homme n'est maître ni de ses*

(1) Ragon, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*.

sentiments, ni de ses instincts (1) ». Elle est INFAME, parce qu'elle ne fait pas la part à la nature impérieuse, à ses instincts grossiers, à ses passions ardentes (2). »

922. Nous concluons ces premières remarques par un passage de Léon XIII : « *Les francs-maçons* », dit le grand Pape, « *non seulement adhèrent pleinement aux principes DES NATURALISTES (sur le mariage civil et le divorce), mais encore ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, en beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union légitime; ailleurs la loi permet le divorce; ailleurs on travaille à l'introduire le plus tôt possible dans la législation. Toutes ces mesures tendent à changer promptement l'essence du mariage et à le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'une passion et pouvant être dissous quand ce caprice variera (3). »*

3^e Dissolution
des mœurs.

923. Mais il est une plaie qui menace plus encore peut-être l'existence de la famille, c'est la dissolution des mœurs. Qui pourrait retenir ses larmes à la vue du débordement actuel des passions honteuses? Nous avons eu l'occasion d'en dire quelques mots; nous ne reviendrons pas sur ce lamentable sujet.

Qu'il nous suffise ici de remarquer que les sectes maçonniques n'ont cessé de s'appliquer à rendre le vice facile et universel. Partout elles ont encouragé les spéculations de la cupidité, les entraînements de la passion, les moyens de séduction et de perversion. Elles ont applaudi à l'ouverture des maisons publiques; souvent elles en ont pris l'initiative. Elles ont encouragé la composition et le débit des mauvais

(1) *Le Figaro*, 18 déc. 1879.

(2) *La France*, 21 nov. 1878.

(3) *Encyc. Humanum genus*, 20 apr. 1884.

feuilletons, des mauvais romans et en général de toutes les productions malsaines.

La franc-maçonnerie présente « la méthode matrimoniale des Moïses » comme « parfaitement simple et conforme à la nature (1) ». Et même cette méthode, qui comporte encore une sorte de mariage, des contrats et des liens, n'est pas l'idéal ; l'idéal c'est « la conduite ordinaire des animaux », parmi lesquels il n'intervient plus aucun mariage, mais qui jouissent de « la pleine émancipation des instincts de la nature ». Or en contemplant le débordement universel des mauvaises mœurs, les sectaires ne peuvent-ils pas se flatter de l'espérance que l'ancienne constitution de la famille chrétienne fera place un jour parmi nous à « la liberté des Moïses » et à la « liberté » plus grande encore des animaux ? Dès maintenant, il y a au sein de nos sociétés modernes, des multitudes corrompues, favorables d'avance à toutes les entreprises contre la famille. Une foule de débauchés, livrés dès l'enfance à tous les vices, maudissent en secret, et quelquefois en public, le frein du mariage, même civil, et appellent de tous leurs vœux « le complet affranchissement de l'amour ». Ils désirent revoir ces jours où on exécutait des danses *libres* autour des arbres de la *liberté*, et où on adorait publiquement dans les temples, la seule divinité qui leur soit chère, la *déesse-raison*.

924. Nous avons remarqué plus haut que le partage forcé des successions ébranle et ruine la propriété individuelle. Nous devons observer ici qu'il ne mine pas moins profondément la famille.

En premier lieu, il en détruit la stabilité, et par conséquent la force. Pour que les familles, ainsi que

II. Attaques contre la stabilité de la famille et contre l'autorité paternelle.

1^o Trois autres inconvénients du partage forcé des successions.

(1) *La Pensée nouvelle*. Voir M. Alex. de Saint-Albin, *La Ligue de l'enseignement*.

nous l'avons déjà dit, se perpétuent avec leur esprit et leurs traditions, il faut que la totalité ou au moins la majeure partie des biens, demeure entre les mains d'un seul héritier qui représente et continue le père. La stabilité des fortunes a pour effet la stabilité des familles, et par conséquent le maintien des principes d'ordre et des fortes traditions; l'instabilité des fortunes amène la disparition des anciennes familles, la formation de familles nouvelles, destinées à se dissoudre elles-mêmes bientôt, et par suite fait de la nation une agglomération de familles quelconques, sans passé, sans traditions, issues du hasard des circonstances, prêtes à s'éteindre par la naissance de nouveaux membres.

925. En second lieu, le partage forcé des successions met le père dans l'impuissance de satisfaire le désir le plus légitime de son cœur. Tout chef de famille a une inclination innée et profonde à voir sa famille conserver après sa mort la même influence sociale; il lui semble qu'en laissant un héritier qui porte son nom, garde ses traditions et continue ses œuvres, il se survit en quelque sorte à lui-même, et que la pierre sépulcrale qui recouvre son corps, ne retient pas son influence en ce monde. Or si l'héritage doit être partagé entre quatre, six, huit héritiers, aucun d'entre eux ne pourra tenir le rang du père, ni par conséquent le représenter parfaitement après sa mort. Le père se trouve donc impuissant à sauver sa famille de la dissolution. Ou s'il veut absolument avoir un héritier qui lui succède dans le même rang, il est condamné à arrêter, par un crime abominable, l'étincelle de vie prête à allumer de nouveaux flambeaux et doit se faire le meurtrier de son propre sang.

926. Enfin, avec nos lois actuelles, que peut le père contre ce jeune débauché, qui, au lieu de fréquenter l'école de médecine ou de droit, use sa jeunesse dans

les mauvais lieux de la capitale ? Que peut-il contre ce précoce révolutionnaire qui se rit de la religion et des traditions de ses ancêtres, et qui s'engage dans les antres ténébreux de la franc-maçonnerie ? Le fils est assuré de l'héritage de son père, malgré et contre celui-ci ; il trouve des créanciers qui lui prêtent à usure un argent qu'il porte aux actrices de théâtre ou aux trésoriers des loges. Son père peut s'indigner et le menacer ; lui se moque de sa colère et de ses foudres. .

927. L'égalité politique du père et des enfants, sans amoindrir autant l'autorité paternelle, ne l'offense pas moins. Vous voulez le suffrage universel ? Soit. Mais contentez-vous de faire voter les chefs de famille. Accordez au père qui a un, deux, trois enfants le droit de déposer dans l'urne un, deux, trois suffrages. Mais que jamais le fils ne paraisse l'égal de son père. Le fils est sous l'autorité du père, il est représenté par lui ; de même qu'il est propriétaire dans sa personne, ainsi en elle il doit participer à la puissance publique ; comme il paye les impôts dans son père, de même dans son père, il concourra à la formation des lois et à l'administration de l'État. Ainsi l'exige la constitution divine de la famille.

3° Inconvénance de l'égalité politique du père et des enfants.

928. Mais cette divine constitution est plus profondément violée encore par l'institution du monopole universitaire et de l'enseignement obligatoire.

3° Injustice du monopole universitaire et de l'obligation de l'enseignement.

D'après la doctrine catholique, les époux chrétiens sont les ministres de Dieu pour lui donner et lui former des adorateurs. En conséquence, c'est aux parents qu'appartient le droit et qu'incombe le devoir de faire l'éducation de leurs enfants, sous la souveraine direction toutefois de Jésus-Christ, et de celle qui est son organe et son ambassadrice en ce monde, l'Église catholique.

Dans la théorie maçonnique, les époux sont les

ministres, ou, si vous le voulez, « les fonctionnaires » de l'État, chargés de pourvoir au recrutement des citoyens. En conséquence, « les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir aux parents ». L'État a donc originairement et universellement le droit et la charge de donner l'instruction à tous « les enfants de la patrie ». Un jour, d'après l'annonce des sectaires, il enlèvera aux mères leurs enfants, au sortir du berceau et peut-être dès leur naissance, les élèvera et les instruira dans des établissements publics, par des nourrices et des maîtres salariés aux frais du trésor.

Mais dès maintenant il aspire à se déclarer « l'éducateur universel », et à forcer les parents de lui céder leurs enfants pour qu'il les instruisse comme il l'entend. « La patrie a seule droit d'élever ses enfants : elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers (1). » « En matière d'éducation, il faut que la souveraineté nationale soit seule maîtresse (2). » « L'État doit s'emparer de l'enfant comme il s'empare du soldat, le droit de l'État, quand il s'agit de former des citoyens, primant celui de la famille (3). »

Il est triste sans doute de voir l'État prendre tous les jeunes gens de vingt ans et les réunir dans ses casernes ; là du moins la nécessité de la défense nationale peut être alléguée. Mais il est intolérable qu'il prétende distribuer seul l'enseignement et contraindre les parents à envoyer leurs enfants autour de ses chaires. O parents, défendez avec vaillance vos droits

(1) Robespierre, *Rapport sur les relations des idées religieuses et morales avec les principes républicains*, séance de la Convention, 18 floréal an II de la République.

(2) Gambetta *au banquet de La Ferté-sous-Jouarre*.

(3) Vœu émis par le Conseil général de Seine-et-Marne.

contre les envahissements de l'État. Ne permettez pas qu'il se déclare « l'éducateur universel », dans la crainte que bientôt il ne prétende être « le père universel ». Ne souffrez pas qu'il vous arrache vos enfants pour quelques heures, de six à treize ans, si vous ne voulez pas qu'il vous les ravisse un jour dès leur naissance pour tous les jours et pour toutes les heures. Ne laissez pas violer vos droits dans l'éducation de vos enfants, de peur que ces enfants eux-mêmes, qu'on nous permette cette expression, ne soient confisqués un jour par l'État.

929. Enfin il est un dernier fait qui épouvante l'esprit de l'observateur et fait craindre que la vie de famille ne soit déjà à moitié détruite au sein de nos sociétés modernes : c'est *l'abandon du foyer domestique*.

III. Destruction de la vie de famille.

1° La vie de famille chez les Romains de l'Empire et dans les nations chrétiennes.

M. de Champagny, dans ses *Études sur la Rome païenne*, remarque que les habitations privées y étaient étroites, sombres, retirées, tandis que les lieux publics y étaient magnifiques. La vie des Romains, en effet, se passait sur le forum, dans les thermes, au cirque, au théâtre, à l'amphithéâtre, dans les cabarets ; ils ne rentraient guère dans leurs demeures que pour y dormir.

Au sein des nations chrétiennes du moyen âge, le spectacle est tout contraire. La vie s'écoule à l'église et au foyer domestique. A l'église, on se réunit aux heures solennelles, pour offrir à Dieu la louange et implorer ses miséricordes. Au foyer domestique, on travaille et on se récréé, comme on y prend ses repas et on y goûte le sommeil ; les parents et les enfants se plaisent à être ensemble ; l'époux et l'épouse coulent leurs journées dans les mêmes lieux ; la vie de famille absorbe les esprits et les cœurs ; on ne connaît de joies et de plaisirs qu'autour d'une même table, auprès d'un même feu, dans les épanchements

mutuels d'une tendre, constante et uniformè affection. Quant aux préoccupations, elles ne dépassent guère le cercle de la paroisse ; un voyage au chef-lieu de la province suffit pour défrayer les conversations de tout un hiver ; un pèlerinage à Rome, surtout à Jérusalem, alimente de souvenirs toute une vie. On laisse au roi le soin de gouverner le royaume, au Pape et aux conciles la charge de corriger et de diriger les rois.

L'église est grande et riche, parce qu'elle est la maison de Dieu et la maison de tous. Les demeures privées sont spacieuses, ouvertes à la lumière, souvent splendides ; car elles sont le séjour béni où s'écoule la plus grande partie des journées. Cherchez des amphithéâtres et des thermes ; vous n'en trouverez nulle part ; tout au plus, vous trouverez de modestes stations de bains sur le cours des rivières. Cherchez des théâtres ; tant que la foi et les mœurs sont florissantes, les capitales elles-mêmes n'en ont pas ; plus tard vous en trouverez quelques-uns, mais seulement dans les grandes villes. Cherchez des cabarets : vous rencontrez quelques hôtels dans les villes et dans les lieux fréquentés par les étrangers ; en beaucoup d'endroits mêmes, les pèlerins et les voyageurs sont reçus dans des hospices publics aux frais de l'Église.

930. Jetez maintenant un regard sur les sociétés modernes, telles que les a faites la révolution ; de toutes parts les institutions et les mœurs de l'ancien monde païen ont reparu et ne cessent de s'étendre et de se fortifier.

931. Le *forum* est de nouveau envahi. « Aux États-Unis, dit M. Taine, on a calculé que pour satisfaire aux vœux de la loi et maintenir chaque rouage à sa place exacte, il faudrait que chaque citoyen donnât par semaine un jour entier, un sixième de son temps,

2^o Retour aux habitudes de la vie romaine.

α Envahissement du forum.

aux affaires publiques. En France, » d'après la constitution de 1791, « j'estime qu'il faudrait deux jours. A cela aboutit la constitution; telle est son injonction latente et finale : chaque citoyen actif donnera aux affaires publiques un tiers de son temps (1). »

Mais ce n'est là encore qu'un commencement. Plus tard toutes les professions et tous les métiers seront des professions et des métiers publics, parce qu'ils s'exerceront au nom et au profit de la communauté; les laboureurs, les artisans, les médecins, les époux eux-mêmes seront des fonctionnaires de l'État, au même titre que les employés des finances. « L'État, seul propriétaire foncier, seul capitaliste, seul industriel, seul commerçant, ayant tous les Français à sa solde et à son service, assignera à chacun sa tâche d'après ses aptitudes et distribuera à chacun sa ration d'après ses besoins (2). » Or dans cette société future, au sein de laquelle il n'y aura plus de particuliers, mais seulement des hommes publics, tout sera réglé par le vote. La moitié de la vie, les deux tiers même suffiront-ils à l'électeur pour qu'il puisse accomplir sa rude tâche? La place publique sera son lieu de séjour habituel.

932. Mais le forum n'est pas le seul lieu qui attire les citoyens hors du foyer domestique. Des *théâtres* se sont élevés de toutes parts. La plupart des villes en possèdent un grand nombre; les moindres villes et jusqu'aux petits bourgs veulent avoir un théâtre. Tous sont fréquentés; et après le repas du soir, tout un peuple va assister à des spectacles qui auraient peut-être suffi à l'impureté des Romains, au temps même de Commode ou d'Héliogabale.

↳ Restauration
des théâtres,
des cirques, des
thermes.

(1) La Révolution, tome I^{er}.

(2) La Révolution, tome III, p. 105.

Les *circus* existent parmi nous. Ils sont loin encore d'être aussi nombreux que sous la Rome impériale ; mais les courses ne passionnent pas moins les multitudes.

Jusqu'ici il n'y a eu que des essais d'*amphithéâtres*. Mais le débordement croissant des mœurs semble annoncer la réapparition des appétits sanguinaires ; et un jour peut-être les sens, blasés par les excès de la débauche, demanderont à être remués par des émotions violentes.

Les *thermes* trouvent une renaissance universelle. La plupart des villes possèdent des bains publics. De vastes établissements créés près des sources minérales et quelquefois sur les bords de la mer, voient affluer chaque année, durant la belle saison, un public joyeux et trop souvent voluptueux. On va à Vichy ou à Boulogne pour y trouver du bruit, étaler ses richesses, se divertir au sein d'une société aimable, à peu près comme les Romains se rendaient aux thermes. Jusqu'ici le goût des bains est demeuré parmi les lettrés et les riches ; mais il n'est pas difficile de prévoir que le peuple voudra à son tour se baigner : alors il faudra créer des établissements de bains en tout semblables aux anciens thermes.

933. De toutes les institutions modernes, celle qui enlève peut-être le plus l'homme à la vie de famille, c'est le *café*. Traversez les rues d'une ville quelconque, d'un bourg quelconque ou même d'un simple village, et comptez le nombre des cafés, des restaurants, des cabarets, vous serez épouvanté. Voilà ces *cauponæ*, ces *popinæ*, dont parlent les anciens satyriques. On préfère prendre ses repas au restaurant, plutôt qu'en famille. Avant le dîner, on descend au café pour y prendre le vin amer ou l'absinthe ; après le dîner, on y entre pour y prendre du moka, des liqueurs, de la bière. On rencontre un ami ; on le

c Multiplication des cafés et des cabarets.

conduit au café. On veut connaître les nouvelles : on les cherche au café. On traite une affaire : on se rend au café. On n'a rien à faire : on va au café. Le bourgeois va au café ou au restaurant; l'ouvrier s'attable à la taverne; le pauvre lui-même fréquente le café et le cabaret.

934. Une autre institution qui n'est guère moins funeste à la vie de famille, est celle du *cercle*, du *casino*, etc. Les bourgeois se réunissent et fondent des cercles; les négociants en fondent, les ouvriers eux-mêmes. La franc-maçonnerie est vigilante, nous l'avons dit, à multiplier ces sortes d'associations et à y établir son influence. Le cercle possède un certain nombre de salles, il reçoit plusieurs journaux, il a quelquefois une bibliothèque. On s'y rend pour causer, pour lire, pour voir, pour ne rien faire. On est de longues heures au cercle, à la merci des semeurs de nouvelles et des enrôleurs des loges. Peu à peu l'amour du foyer domestique s'évanouit dans les cœurs.

935. La *bourse* a remplacé la *basilique* ancienne, et est, comme celle-ci, le rendez-vous non seulement des hommes d'affaires, mais des désœuvrés et des curieux.

Les *marchés*, les *musées*, les *expositions* attirent de toutes parts des multitudes avides de voir et d'entendre du nouveau, qui perdent dans une vie de tumulte et de fantaisie, le goût de l'existence paisible et sérieuse de la famille. Avons-nous besoin de remarquer que les grandes expositions internationales sont devenues des occasions et des moyens de propagande maçonnique? Rappelons-nous que la secte socialiste la plus redoutable de notre époque, l'Internationale, est née dans une exposition universelle?

936. Nous avons parlé jusqu'ici des institutions qui trop souvent n'enlèvent l'homme au foyer domes-
e Quelques autres institutions.

tique que pour le *divertir* ou le *corrompre*. Il en est d'autres qui s'emparent de lui pour l'*occuper*.

Ce sont d'abord les *ateliers*.

g Développement des ateliers.

De toutes parts nous voyons des usines et des manufactures, où cent, cinq cents, mille, trois mille personnes, hommes et femmes, travaillent ensemble péle-mêle. De toutes parts existent de grands ateliers où s'écoule loin de la famille, au milieu du tumulte et trop souvent dans une épouvantable démoralisation, la plus grande partie de la vie de l'ouvrier.

h Développement des casernes.

937. Viennent ensuite les *casernes*.

On réunit tous les jeunes gens du pays dans d'immenses bâtiments, à l'âge où les passions bouillonnent dans toute leur ardeur. Là, ils vivent ensemble pendant des mois et des années, loin des regards des parents et souvent en dehors des influences de la religion.

i Création des crèches, des asiles, etc.

938. Ajoutez encore toute une classe d'autres institutions : les *crèches* destinées à recevoir les enfants qui viennent de quitter leur *nourrice*; les *salles d'asile* où on éttasse les enfants qui commencent à marcher; les *écoles*, ouvertes aux enfants plus avancés en âge.

3^e Conclusion.

939. En vérité, la vie de famille existe-t-elle encore parmi nous? L'enfant est reçu à la crèche; il passe à la salle d'asile; il va à l'école; il est bientôt à l'atelier, et quelquefois à dix ans il gagne déjà sa vie; devenu grand, il entre à la caserne; il retourne à l'atelier. L'ouvrier comme le patron, le pauvre comme le riche, passent les heures de délassement au café, au cercle, au théâtre. Quand l'enfant reçoit-il l'éducation de la famille?

Nous ne voulons pas méconnaître les bienfaits de plusieurs de ces institutions. Nous savons que les laïques les plus éminents, les évêques les plus pieux

créent ou patronnent de toutes parts les crèches, les salles d'asile, surtout les cercles catholiques. Mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que le malheur des temps nous fasse regarder comme œuvres salutaires des institutions qui indiquent la destruction de la vie de famille parmi nous. Il est souverainement triste que l'éducation du foyer soit tellement affaiblie parmi nous, qu'on soit obligé de suppléer à son défaut par la création d'établissements qui, au sein des nations fortement chrétiennes, seraient regardés comme des fléaux. Oui, le cercle catholique est une bonne institution; mais son existence révèle une affreuse plaie sociale, la disparition de la vie de famille. Heureux sans doute aujourd'hui, les peuples qui possèdent beaucoup de cercles catholiques! Mais plus heureux dans l'avenir les peuples où les cercles catholiques seront redevenus inutiles! A la vue de tous ces faits, nous ne pouvons nous défendre d'une immense tristesse. Partout l'homme vit en dehors du foyer domestique; on dirait même qu'il l'a pris en dégoût. Les voies ne semblent-elles pas prêtes aux dernières entreprises des sectaires contre la famille?

CHAPITRE III

Attaques contre la nationalité

940. « *Par la FORMATION DES NATIONS ET DES PEUPLES DIVERS, le monde cessa d'être une seule famille et un grand empire. Mais un jour la chute du genre humain sera réparée; LES PRINCES ET LES NATIONS DISPARAITRONT SANS VIOLENCE DE DESSUS LA TERRE. La raison alors sera le seul livre des lois, le seul code des*

Préliminaire
Déclamation
des sectaires
contre les pa-
tries diverses.

hommes (1). » Voilà, d'après Weishaupt, le but final que poursuivent « les écoles de philosophie », c'est-à-dire les sociétés secrètes.

« *Peuples, soyez frères!* crie un illustre maçon. L'UNIVERS EST VOTRE PATRIE. *Le sol que vous occupez est seulement celui où vous êtes né, celui où vous vous plaisez depuis votre enfance, celui où vous voulez mourir; mais LE SOL N'EST QU'UN POINT; la PATRIE DE TOUS LES HOMMES, C'EST L'UNIVERS* (2). »

« *L'amour de la patrie, ajoutent les Illuminés, est incompatible avec les objets d'un amour immense, avec le but ultérieur de l'ordre.* »

« *Aussi, reprend l'un des interprètes officiels, ce n'est pas par un vain caprice que nous nous donnons le titre DE MAÇONS. Nous bâtissons le plus vaste édifice qui fût jamais, puisqu'IL NE CONNAIT D'AUTRES BORNES QUE CELLES DE LA TERRE* (3) », c'est-à-dire nous travaillons à amener « la réunion des hommes de tous les pays et la fusion de tous les peuples en un seul. » « *La franc-maçonnerie, dit Rebold, proclame la fraternité universelle. Ses efforts tendent constamment à étouffer parmi les hommes les préjugés de caste, les distinctions de couleur, d'origine, d'opinion, de NATIONALITÉ.* »

L'entreprise est difficile. Mais les sectaires procèdent lentement; ils affaiblissent peu à peu le sentiment patriotique; ils minent insensiblement toutes les nationalités. « *La France régénérée n'a point encore atteint le DEGRÉ DE PERFECTION que commandent les doctrines de la franc-maçonnerie et le génie des philosophes. Mais le mouvement est donné, entraînant, irrésistible. Le grand œuvre s'accomplira* (4). »

(1) Discours de l'Hiérophante au grade d'Épopte.

(2) Barot, *Tableau historique, philosophique et moral de la franc-maç.*

(3) Clavel, *Histoire pittoresque*. . . .

(4) Barot.

Et, en effet, la nationalité ressemble aujourd'hui à une forteresse qui cède de tous côtés sous l'effort de l'ennemi. Mentionnons les principales attaques dirigées contre elle.

941. « *La Maçonnerie n'est d'aucun pays, dit Ragon; elle n'est ni française, ni écossaise, ni américaine; elle ne peut pas être suédoise à Stockholm, prussienne à Berlin, turque à Constantinople, si elle y existe; elle est une et universelle. Elle a plusieurs centres d'action, mais elle n'a qu'un centre d'unité qui est le plus grand bienfait de la société antique. Si elle perdait ce caractère d'unité et d'universalité, elle cesserait d'être la Maçonnerie (1).* » « *L'ordre des francs-maçons est devenu une association visant à tous les buts élevés et purement humanitaires, et capable de s'étendre dans le monde entier. Représentant et poursuivant les plus nobles intérêts de l'homme, planant au-dessus de l'État et de l'Église, la franc-maçonnerie constitue l'alliance des alliances, la communauté humaine la plus vaste (2).* » « *L'ordre franc-maçonnique est une organisation qui a en vue un but idéal, le culte de l'humanité, le développement des biens les plus précieux de l'univers entier et non de tel ou tel État (3).* » « *Tant que l'humanité n'aura pas atteint sa destination et qu'elle ne formera pas un seul troupeau sous la conduite d'un seul berger, la franc-maçonnerie devra de toute nécessité réagir contre tout ce qui est contraire au but (4).* » « *Y a-t-il des mathématiques anglaises, des mathématiques écossaises, des mathématiques françaises? Non : il y a des mathématiques, comme il y a la franc-maçonnerie. On a*

I. Le cosmopolitisme maçonnique.
1^o Principe.

(1) Cours, etc.

(2) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples*, p. 121.

(3) Ibid., p. 131.

(4) Ibid., p. 132.

dit : la fraternité universelle engendrera l'unité. Qu'est ce réellement que la fraternité universelle, si ce n'est la franc-maçonnerie, dont les membres épars chez tous les peuples du globe, tendent à n'en faire un jour qu'une seule famille de frères, pour arriver A L'UNITÉ DE L'HUMANITÉ (1) ? »

2° Explication.

942. Le maçon fait profession de ne considérer dans ses semblables que la *nature humaine*. Il aime en eux non des parents, non des concitoyens, mais seulement des hommes. A ses yeux, le sentiment patriotique est une forme d'égoïsme, moins restreinte sans doute et par conséquent moins blâmable que l'amour personnel, mais incompatible cependant avec la largeur de cette *philanthropie* maçonnique qui embrassé toute l'humanité. « *On ne peut espérer le salut que d'une révivification de l'idée de l'humanité (2).* » « *Le plus beau fruit* » de la franc-maçonnerie est « *le besoin de penser et de sentir d'une façon véritablement humaine, qui ne voit dans l'homme qu'un frère à aimer (3).* » « *La neutralité de la loge à l'égard de toutes les menées politiques, religieuses et sociales des parties, est imposée et justifiée par l'esprit idéal qui la domine (4).* » « *L'idée d'humanité tend maintenant à établir sa suprématie (5).* »

Cependant il est des hommes pour lesquels le maçon a des préférences; ce sont ceux qui, appréciant comme lui « l'excellence de la nature humaine », s'unissent ensemble pour travailler à détruire les différences arbitraires de famille et de nationalité, et amener tous les hommes à ne plus voir dans leurs

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, ch. xxiii.

(2) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie.....*, p. 9.

(3) *Ibid.*, p. 115.

(4) *Ibid.*, p. 165.

(5) *Ibid.*, p. 190.

semblables qu'une *même* nature humaine, partout possédant les *mêmes droits* et soumise partout aux *mêmes devoirs*.

Ces hommes « intelligents », « éclairés », « illuminés », qui savent que « l'homme et l'humanité ne doivent former qu'un tout indivisible (1), » et que « dans chaque homme ce qu'il y a d'essentiel » ce que l'on doit seul considérer, « c'est la nature humaine (2) », sont les *frères* de tous les pays. Dès maintenant, il n'y a plus entre eux de différence de patrie, comme un jour, ainsi l'espèrent-ils, il n'y en aura plus entre les divers peuples. Ils se tendent la main de l'Ébre au Danube, et de la France à la Chine et au Japon. Un frère a droit à l'assistance de tous ses frères, une loge à la protection de toutes les loges, un institut maçonnique à l'appui de tous les autres. Tous les maçons ont pris l'engagement de préférer les intérêts de l'ordre à ceux de toute autre société, de défendre et de soutenir les frères envers et contre tous.

En un mot, d'après les desseins des sectaires, « la patrie cessera un jour de diviser les hommes, et dès maintenant elle a cessé de diviser les maçons instruits. »

943. On peut remarquer en passant la différence qu'il y a entre l'esprit *catholique* de la Cité de Dieu et l'esprit *cosmopolite* de la Cité maçonnique.

3° Remarque

L'esprit *catholique* est *supérieur* aux nationalités diverses, mais il ne leur est pas contraire; la religion chrétienne n'est *restreinte* à aucune patrie, mais elle n'en *exclut* non plus aucune. L'Église appelle à elle tous les individus, toutes les familles, toutes les nations, propose à tous les hommes une *même fin*

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie*, p. 192.

(2) Ibid.

supernaturelle, leur impose une même croyance divine, les soumet à une même autorité spirituelle; mais dans son ampleur, elle laisse subsister, avec les fins particulières, les sociétés spéciales qui les poursuivent : au lieu de condamner les unes ou les autres, elle les consacre toutes. C'est pourquoi, celui qui entre dans le sein de l'Église, n'abjure pas sa nationalité : il est à la fois *fidèle et français, catholique et patriote*.

Au contraire, le vrai maçon n'a plus ni ne peut plus avoir de *patriotisme* : « A l'instant où les hommes se réunirent EN NATIONS, le NATIONALISME ou l'amour national prit la place de L'AMOUR GÉNÉRAL, et s'appela PATRIOTISME. DIMINUEZ, RETRANCHEZ CET AMOUR DE LA PATRIE ; les hommes de nouveau apprennent A S'AIMER COMME HOMMES ; il n'est plus de PARTIALITÉ, LE LIEN DES CŒURS SE DÉROULE ET S'ÉTEND (1). » Le maçon parfait est « *impartial* » ; il aime d'un amour *égal* sa patrie et la nation étrangère. Ou plutôt, pour lui il n'y a plus de patrie : il n'est plus d'une nation, il est *international* ; il a « diminué, retranché l'amour de la patrie », il n'a plus que la *philanthropie* ; son cœur n'est plus « lié » par un *amour restreint*, il est dilaté par *l'amour de l'humanité*. Il aime « l'humanité comme *personne unique* » ; il embrasse dans « son vaste cœur » « *tous les hommes, composant une humanité terrestre unique, vivant comme un seul homme, unis par le pur sentiment inné du bien dans une seule volonté commune, dans une seule action systématique* ; » à l'égard de tous les hommes il professe « *la même justice, le même amour, la même sollicitude*. »

II. Attaques systématiques dirigées contre les institutions, les traditions et l'histoire nationales.

944. La patrie, ce n'est pas seulement le sol foulé par un peuple ; ce sont les lois, les coutumes, les traditions ; ce sont les souvenirs et toute l'histoire ; c'est

(1) Discours de l'Hiérophante au grade d'Épopte.

le passé avec ses gloires et ses malheurs, le présent avec ses institutions, l'avenir avec ses espérances et ses craintes. La *patrie* c'est, comme le nom l'indique, tout ce qui vient des pères (1), tout ce qu'ils ont aimé et transmis : la religion, les mœurs, la langue, la constitution politique et sociale, le territoire, les arts, les grands hommes, les faits célèbres. La *nation*, d'après le nom lui-même (2), c'est l'ensemble des hommes sortis d'une même souche, avec tout ce qu'ils ont reçu de leurs ancêtres, avec les patrimoines, les institutions et les lois légués par ceux-ci. « La patrie, disait Portalis, n'est point un être abstrait. La patrie n'est quelque chose de réel qu'autant qu'elle se compose de toutes les institutions qui peuvent nous la rendre chère (3). » « Qu'est-ce que la patrie ? demandait le président d'une société patriotique. Ce n'est pas ce fleuve, ces montagnes, ces forêts, cette verdure, répondait-il. Une patrie, c'est une nationalité, une religion, une langue, une histoire et la conservation de toutes ces choses (4). » « Qu'est-ce qu'une nationalité ? demandait à son tour un maçon célèbre dans un discours fameux. C'est, répondait-il, une réunion de conditions d'origine, de race, de mœurs, de géographie, d'histoire, de religion, d'intérêt, de langue (5). »

Donc la *patrie* comprend les traditions et les institutions d'un peuple ; ou plutôt elle est ces traditions

(1) Patria, patres, pater. En allemand, vaterland, terre des pères.

(2) Natio, nati.

(3) Rapport sur le concordat de 1801.

(4) Discours du président de la société patriotique de Montréal, 1865.

(5) Discours du prince Napoléon à l'érection en Corse de la statue de Napoléon I.

et ces institutions elles-mêmes. Donc, pour détruire la patrie, il faut ruiner les traditions et bouleverser les institutions.

945. C'est ce qu'a fait partout la franc-maçonnerie.

Devenue en 89 maîtresse de la France, elle a aboli les *ordres* et les *corps* anciens : la *noblesse*, si grande par ses gloires militaires et son esprit chevaleresque ; le *clergé*, qui avait formé la France et qui était encore la partie la plus éclairée de la nation ; les *monastères*, qui avaient défriché le sol, sauvé les arts et les lettres, et qui nourrissaient les pauvres ; les *universités* et les *corporations* ouvrières. Elle a transformé ou plutôt déformé la royauté et toutes les institutions politiques et civiles. Elle a supprimé les anciennes provinces et établi une division territoriale toute nouvelle. Elle a aboli les anciens impôts pour leur en substituer d'autres. Elle a abrogé l'ancien droit coutumier, créé une nouvelle législation, tenté d'établir une nouvelle religion.

Bien avant 89, elle s'était attachée à calommier les grands hommes de la France et à travestir les faits de son histoire ; elle avait traîné dans la boue tout ce que notre patrie a eu de plus glorieux, et cherché à répandre une défaveur universelle sur ses institutions, ses traditions et tout son passé.

Ce travail de dénigrement et de destruction a été si profond, si persistant, si universel, qu'aujourd'hui beaucoup de Français croient, avec une certaine bonne foi, que la grandeur et les gloires de leur patrie datent de 89, qu'auparavant la France n'avait ni constitution, ni législation, ni ordre véritable, ni civilisation, ni peut-être même de l'activité et du génie.

946. Dans tous les autres pays, les sectaires montrent le même acharnement contre les institutions, les traditions et l'histoire nationales. Par l'effet de

leurs agissements, les peuples renoncent à leurs anciennes lois pour adopter le Code Napoléon. Ils renoncent aux usages, aux costumes des ancêtres, pour prendre ceux des étrangers. Peu à peu ils se laissent envahir par les institutions que la révolution a imposées à la France. On voit s'établir partout cette uniformité systématique et ce vaste système de centralisation qui anéantissent les anciennes libertés, dissolvent toutes les corporations, transforment toutes les institutions, font disparaître tout ce qu'il y a de patriotique et de populaire dans les lois, les coutumes et les mœurs, et par là minent profondément la nationalité et en préparent la ruine totale.

947. Les frontières des États sont perpétuellement changées. Il faut peut-être remonter jusqu'aux invasions des barbares, pour retrouver une époque où la carte de l'Europe a été aussi souvent et aussi profondément remaniée que depuis que la franc-maçonnerie exerce une si puissante influence sur les affaires de ce monde. La Pologne a disparu d'entre les nations chrétiennes, aux applaudissements du maçon Voltaire, sans que la Convention, qui se donnait la mission de « rendre la liberté aux peuples », témoignât la moindre compassion pour l'infortunée nation. L'ancien Empire germanique, si profondément catholique, a été affaibli, dissous même, avec l'appui des sociétés secrètes. Un nouvel Empire d'Allemagne a été créé entre les mains protestantes des Hohenzollern, longtemps après que de hauts maçons avaient proclamé que cette révolution était nécessaire pour « diminuer l'influence des races latines et tenir en échec le Vatican ». On a vu apparaître un nouveau royaume d'Italie, conçu et enfanté par les sociétés secrètes de l'Italie et du monde entier. Vingt fois depuis 89, les frontières de la France, de l'Autriche et de plusieurs autres nations ont été changées

III. Subversion des frontières.

de place ; il est des provinces qui depuis cent ans ont tour à tour appartenu à trois ou quatre États différents. Plusieurs de ces changements étaient dus à l'initiative des sectaires ; la plupart se sont accomplis avec leur complicité.

948. Quel est le résultat de ces perpétuelles variations ? Le sentiment national s'émousse et finit même par disparaître. Conquise par Louis XIV, la Franche-Comté regretta pendant plus d'un siècle ses anciens maîtres ; à quelle patrie serait attachée une province qui en cinquante ans a appartenu à trois États ? Autrefois une guerre de sept ans, de trente ans même se terminait par la cession de quelques villes ; aujourd'hui une seule campagne, ou même une simple agression d'aventuriers suffit pour conquérir de grandes provinces et faire disparaître l'autonomie de plusieurs petits États. Au milieu de ces perpétuels bouleversements, les peuples perdent le sentiment de leur nationalité et deviennent indifférents à toutes les patries.

IV. Mouvement international.

949. Aujourd'hui, grâce aux chemins de fer et aux télégraphes, les peuples semblent s'être rapprochés. Rome et New-York ne sont pas plus distantes qu'autrefois Paris et Londres. Les événements accomplis dans une des capitales de l'Europe sont connus le lendemain ou le surlendemain de tous les lettrés de l'Europe. Une révolution quelconque, un changement de ministère même, une simple baisse de la Bourse, sont publiés deux heures, une heure, une demi-heure après, dans toutes les grandes villes, et quelquefois jusque dans les villages. Les voyages en pays étranger sont devenus de mode. Les grands négociants ont des comptoirs sur toutes les plages, des entrepôts dans toutes les capitales. De vastes associations d'industrie et de commerce réunissent des actionnaires ou des agents de tous les pays.

950. C'est là un mouvement international dont l'origine ne saurait être attribuée à la franc-maçonnerie. Mais la franc-maçonnerie croit y trouver un moyen d'opérer « la grande fusion des peuples ». A ses yeux, la multiplication des relations internationales fait tomber peu à peu toutes les barrières qui ont jusqu'ici séparé les États. Aussi elle applaudit à ce mouvement avec des acclamations enthousiastes. Elle le seconde de toutes ses forces. Les barrières ne cèdent pas assez vite à son gré. Elle demande la suppression des douanes aux frontières, parce que « l'existence des douanes entre les États est aussi peu raisonnable que leur existence entre les provinces. » Elle veut le libre-échange quand même les industries nationales en sont ruinées. Elle prend partout l'initiative d'associations internationales.

Pour séduire davantage les peuples, elle annonce « la paix universelle », et par suite le licenciement des grandes armées et la diminution des gros budgets. Et trop souvent les peuples, que ces déclamations enchantent, parce qu'elles lui promettent la fin de ses charges les plus lourdes, sans réfléchir que « l'impôt du sang et de l'or » n'est devenu si écrasant que depuis que les sectaires gouvernent le monde, se prennent à désirer « qu'il n'y ait plus de nations, pour qu'il n'y ait plus de guerres entre les nations ».

951. Contemplant tout cet ensemble d'événements et de tendances, l'*Association Européenne*, sœur de l'Internationale, pouvait dire en 1868, quoique avec un peu d'exagération : « *Le temps de la séparation des nationalités est passé; le principe de la nationalité ne se trouve plus aujourd'hui que dans l'ordre du jour des actionnaires.* »

CHAPITRE IV

Attaques dirigées contre la puissance civile

I Mobilité des
constitutions.

952. Les attaques dirigées par les sectaires contre la puissance civile, sont nombreuses. Mentionnons les principales.

Nous signalerons d'abord les changements perpétuels de la constitution.

La constitution d'un peuple doit être en harmonie avec son caractère, ses habitudes et ses traditions; elle dépend de l'étendue et des accidents du territoire, du nombre des habitants, des conditions diverses de la société; en un mot, elle doit répondre, si l'on peut ainsi parler, au *tempérament national*. En conséquence les changements dans la constitution doivent être lents, comme les modifications elles-mêmes du tempérament national; ils doivent être l'effet du temps, des circonstances, des événements, de la nature même des choses, bien plus que de la volonté expresse des hommes. Aussi les bonnes constitutions sont celles qui, sans être écrites même sur le papier, le sont dans le cœur des citoyens. Quand il en est ainsi, les pouvoirs publics ont quelque chose d'auguste et de sacré dans leur origine; car ils ont été établis par la divine Providence plutôt que par les hommes. Ils ont dans leur exercice quelque chose de puissant et de fort, de bon et de paternel; car d'une part leur action n'est entravée par aucune contestation ni aucune intrigue, et d'autre part, ne craignant pas d'être subitement renversés par une révolution, ils n'ont d'autre préoccupation que celle du bien public.

Telle a été la constitution et tels se sont montrés les pouvoirs publics au sein des anciens États chrétiens.

953. Or la révolution a prétendu qu'un peuple *sans constitution écrite est sans constitution*. Partant de ce principe, elle s'est mise à remplacer les constitutions écrites dans le cœur des peuples, par des constitutions écrites sur le papier. C'était substituer aux constitutions naturelles, populaires, élaborées par l'expérience des générations, fondées sur le caractère national, des constitutions artificielles, auxquelles la nation ne pouvait manquer de rester indifférentes, trop souvent sorties du cerveau de quelque utopiste lettré.

Aussi en France, la première constitution écrite fut bientôt abandonnée pour une nouvelle : on avait mis deux ans pour rédiger la constitution de 91 ; on y resta fidèle à peu près un an. Une seconde constitution fut discutée et votée en 93, mais resta sans application. Une troisième créa le Directoire ; une quatrième établit le Consulat, et une cinquième l'Empire. Une sixième restaura, partiellement du moins, l'ancienne monarchie. Une septième amena une royauté parlementaire. Une huitième donna le jour à une seconde république, une neuvième à un second empire, et une dixième à une troisième république.

Voilà donc dix constitutions en un siècle ! Une tous les dix ans !

Et encore nous n'avons pas énuméré les constitutions qui ont établi des gouvernements provisoires, celles qui ont modifié, même considérablement, une même forme du pouvoir. Ainsi il y a eu un gouvernement provisoire en 1848, un autre gouvernement provisoire en 1870. Ainsi le consulat a été d'abord triennal, puis décennal, enfin à vie ; il y a eu un

premier empire autoritaire et un premier empire libéral, un second empire autoritaire, et un second empire libéral. Voilà pour la France.

Les autres nations ont vu leur constitution moins souvent changée. Mais il en est peu qui aient conservé leur ancienne constitution traditionnelle. La plupart ont eu plusieurs constitutions depuis un siècle.

954. Quel est le résultat de ces continuels changements de constitution? Les pouvoirs publics ne sont plus *populaires*, parce qu'ils ne répondent plus aux exigences du caractère national, aux souvenirs de l'histoire, aux conditions des temps et des lieux, enfin parce qu'un peuple ne peut pas s'attacher à des constitutions qui varient tous les vingt ans et plus souvent encore. Ils sont *sans autorité*, parce que le caprice qui les a établis peut les renverser. Ils sont *sans dignité*, parce qu'ils sont plus préoccupés de se défendre que de travailler au bien public. Ils ont cessé d'être *paternels*, parce qu'ils ont des inquiétudes égoïstes; ils ont perdu leur *force*, parce qu'ils ne jouissent plus de la confiance populaire. Ils ressemblent à des arbres plantés sur un sol et dans un climat impuissants à les nourrir, à des arbres qui ne plongent plus leurs racines dans les profondeurs de la terre, mais végètent à la surface, à des arbres déracinés qui doivent un reste de vie à la sève qu'ils ont puisée autrefois dans le sol, mais qui dépérissent de jour en jour et vont à une décomposition totale.

II. Avilissement de la puissance souveraine.

955. Mais c'est peu de changer les anciennes constitutions; il faut avilir la puissance souveraine en la mettant aux mains de parvenus indignes.

Partout la franc-maçonnerie a travaillé à faire descendre du trône les anciennes familles et à y faire monter des familles nouvelles, ou même, quand elle

l'a pu, à faire passer la puissance souveraine entre les mains d'une suite de chefs sortis des bas-fonds du peuple. On vit à la fin du dernier siècle des républiques établies de toutes parts, en France, en Belgique, à Milan, à Gênes, à Rome, à Naples, et partout le pouvoir souverain exercé par des hommes obscurs, quelquefois ignobles. Un Empire s'éleva ensuite sous l'autorité d'un aventurier de génie, et tout alentour il se forma des royaumes et des principautés avec des dynasties nouvelles. Plus tard, les sectaires ne purent empêcher la restauration des Bourbons ; mais ils s'en vengèrent en 1830, en chassant trois générations de rois, et en mettant à la place du souverain légitime, un prince qui avait déshonoré le sang royal par ses liaisons avec les sociétés secrètes, et qui montait sur le trône au nom d'un principe révolutionnaire ; ils s'en vengèrent plus complètement en 1848, en écartant du trône tout rejeton de la Maison de France, et en proclamant la République. Depuis, on a vu le neveu de Napoléon I remonter sur le trône de France. Enfin au nouvel Empire a succédé une nouvelle République. Sous le nouveau régime, la puissance, qui a été aux mains de saint Louis et de Louis XIV, est confiée à des politiciens obscurs, peut-être ignobles, qui doivent leur élévation à la faveur des loges ; à des avocats d'un talent médiocre, d'une vertu plus médiocre encore, dont d'inavouables intrigues ou un hasard de scrutin est l'unique titre à gouverner trente millions d'hommes ; à des parvenus sans connaissance des devoirs de l'autorité souveraine, sans entrailles pour le peuple, qui profitent de leur passage sur le trône pour se créer une scandaleuse fortune. Les Français ont aujourd'hui « des rois de barreau ou de comptoir, » en attendant ces « rois de taverne » qu'un de leurs voyants leur a annoncés pour un prochain avenir. Hélas ! Entre de telles mains, qu'est

devenue l'ancienne majesté du sceptre ? Il n'en reste pas un vestige.

956. Jusqu'ici la révolution n'a pas réussi à déshonorer le trône de l'Autriche, de l'Angleterre et de quelques autres États. Mais elle poursuit son œuvre, et elle ne désespère pas de voir bientôt à Vienne, à Londres et dans toutes les capitales, des avocats et des brasseurs de bière exercer la puissance souveraine. La Maison de France était de toutes les familles royales, la plus ancienne, la plus noble, la plus révé- rée ; il fallait qu'elle descendit la première des trônes qu'elle occupait avec tant de majesté. Aujourd'hui sa déchéance est à peu près consommée ; le tour des autres familles souveraines n'est-il pas venu ?

III. Envahis-
sment de la
démocratie.

957. Les changements dans les constitutions, l'avè- nement des parvenus à la tête des affaires publiques, sont, si l'on peut ainsi parler, les petites machines dressées pour battre en brèche l'autorité civile ; la grande machine est la théorie du peuple souverain, partout prêchée et graduellement appliquée.

1^o L'ancienne
constitution.

958. Selon la doctrine que la foi et la raison ensei- gnent d'accord, la puissance civile émane de Dieu, et ses dépositaires sont les représentants et les organes de Dieu. Il appartient sans doute à la nation de déterminer originairement la forme du pouvoir et d'en désigner les mandataires. Mais, en lui-même, ce pouvoir est de Dieu, auteur de la société, seul capa- ble d'investir un homme de l'autorité sur d'autres hommes, en sorte que le prince commande au nom de Dieu, et non pas au nom du peuple : *Omnia potestas à Deo.* « *Le pouvoir public ne peut venir que de Dieu, dit Léon XIII. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain Maître des choses ; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir : de telle sorte que quiconque a le droit de commander, ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. Tout pouvoir*

vient de Dieu (1). » Voilà le principe fondamental sur lequel doit reposer toute constitution rationnelle et chrétienne.

A ne considérer que le seul droit naturel, le peuple a le droit de résister à un prince qui use de la puissance publique pour perdre la société ; il peut même le déposer et transférer le pouvoir à un autre. Toutefois, au sein des nations chrétiennes, l'usage de ce droit n'est légitime qu'à la condition d'être approuvé par le Pape, gardien des intérêts supérieurs des consciences. Bien plus, comme nous l'avons dit ailleurs, les peuples chrétiens du moyen âge renoncèrent presque entièrement à l'exercice de ce droit, à cause des périls innombrables qui s'y trouvent, et laissèrent à leur Père suprême, au Pontife romain, le soin d'avertir, de reprendre, de menacer et au besoin de déposer les princes qui gouvernaient tyranniquement. En conséquence, le contrôle de la puissance civile appartenait à l'autorité si douce et si miséricordieuse du Vicaire de Jésus-Christ. Telle était la seconde règle qui servait de base aux anciennes constitutions chrétiennes.

Puis, au-dessous du souverain et au-dessus du peuple, il y avait un ordre puissant, composé de tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la nation, lequel était l'appui du trône et le défenseur du peuple.

Enfin la transmission intégrée des héritages conservait aux mêmes familles la même influence. Et comme

(1) *Ex quo illud consequitur potestatem publicam per se ipsam non esse nisi a Deo. Solus enim Deus est verissimus maximusque rerum dominus, cui subesse et servire omnia quæcumque necesse est : ita ut quicumque jus imperandi habent, non id aliunde accipiant, nisi ab illo summo omnium principe Deo. Non est potestas nisi a Deo. Encyc. Immortale Dei, 1 nov. 1885.*

la stabilité des sociétés dépend de la stabilité des familles, la nation ressemblait à ces rochers granitiques dans lesquels d'âge en âge l'observateur contemple les mêmes formes.

Telles étaient les anciennes sociétés chrétiennes.

En résumé, l'autorité souveraine s'exerçait au nom de Dieu, sous la dépendance de son Vicaire, par l'intermédiaire d'un ordre puissant et populaire, sur un peuple rendu lui-même stable par la stabilité des mêmes influences sociales. La puissance publique se trouvait consacrée par une origine divine, modérée par un contrôle paternel, rehaussée par un entourage magnifique. Il n'est pas étonnant qu'avec une constitution aussi sage, les révoltes fussent très rares, et la tyrannie peu redoutable, que les rois fussent respectés et aimés, et les peuples paisibles et heureux.

2° La théorie révolutionnaire et son application.

959. Les sectaires prêchèrent une autre théorie. « Le peuple est souverain sur la terre comme Dieu l'est au ciel. » Toute puissance est une émanation toujours révocable de la souveraineté inaliénable de la nation. Les princes, mandataires des peuples, tiennent d'eux leur autorité et l'exercent sous leur dépendance absolue. La multitude peut toujours, avec ou sans raison, révoquer et changer ses agents et ses ministres, étendre à son gré leur juridiction, la restreindre, l'anéantir même.

L'autorité civile ne vient donc pas de Dieu, mais du peuple ; elle ne s'exerce plus sous le contrôle de l'Église, mais sous celui des masses ; elle ne souffre plus de corps intermédiaire, elle est partout en relation immédiate avec le peuple. En un mot « le peuple est le souverain », et tous les fonctionnaires, depuis le roi ou l'empereur jusqu'au dernier agent de la police, sont « ses commis ».

960. Les sectaires appliquèrent la nouvelle théorie.

L'Église ne fut plus admise à exercer une action modératrice dans les affaires publiques. Les ordres et les corps de l'État furent abolis. Les influences sociales elles-mêmes furent ruinées dans leur source par le partage forcé des successions. On décréta l'égalité domestique de tous les enfants, comme l'égalité civile et politique de tous les citoyens. La nomination des dépositaires du pouvoir se fit par le suffrage universel. On proclama le droit de la multitude à l'insurrection.

Désormais le peuple ressemble à une masse de poussière que la franc-maçonnerie soulève et fait tourbillonner à son gré. La puissance publique a perdu la consécration de son origine divine; elle a perdu le frein salutaire de l'autorité modératrice de l'Église; elle a perdu l'appui des grands ordres de l'État; elle est livrée aux multitudes, dépouillées elles-mêmes de tout élément de consistance par le partage forcé des successions, et gouvernées par les loges. Les citoyens ressemblent tous à des pygmées, qui se consolent peut-être de leur petitesse, parce qu'ils ne voient autour d'eux que des pygmées. L'État au contraire est semblable à un colosse, à un colosse toutefois qui est porté sur un pied, et que les efforts réunis de trois ou quatre de ces pygmées suffisent pour renverser par terre. La franc-maçonnerie célèbre avec emphase le nouvel état des sociétés modernes; elle a raison : car c'est le triomphe de la démagogie, et, à la faveur de l'anarchie universelle, c'est son propre règne.

Nous aurons l'occasion de nous appesantir encore davantage sur ce sujet, lorsque nous parlerons de la domination exercée par les sociétés secrètes sur les États démocratiques.

CHAPITRE V

Attaques dirigées contre l'Église

1. Acharnement des sectaires contre l'Église.

961. Nous l'avons souvent constaté, la franc-maçonnerie est une institution essentiellement satanique : elle est *l'armée même de Satan*. « *Il est aisé* », dit Léon XIII, « *de reconnaître dans la franc-maçonnerie la haine implacable elle-même dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ et sa passion de vengeance* (1). » Or Satan est le plus grand adversaire de Jésus-Christ et par suite de son Église. Il n'est donc pas étonnant que la franc-maçonnerie fasse une guerre si acharnée à l'Église romaine. Depuis son origine, elle a fait de la Cité de Dieu le point de mire principal de ses attaques ; elle n'a cessé de lui livrer les assauts les plus violents. « *C'est contre l'Église* », dit Léon XIII, « *que les francs-maçons déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus furieuses attaques* (2). » On peut même dire que si la franc-maçonnerie s'attache à bouleverser l'ordre naturel, c'est spécialement dans le dessein de rendre impossible l'ordre surnaturel, qui le suppose et le perfectionne, et que si elle entreprend d'abolir la propriété et de détruire la famille et la société civile, elle se propose par là d'enlever à l'Église les conditions de son existence. « *Nous devons combattre la*

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

(2) Ibid.

prépondérance catholique dans le monde, PARTOUT et AVEC TOUS LES MOYENS. La guerre contre le catholicisme SUR TOUTE LA SUPERFICIE DU GLOBE, doit être la base granitique de notre politique (1). » « Comment peut-on s'étonner qu'aujourd'hui encore on voit se vérifier l'ancienne inimitié catholique contre la Franc-Maçonnerie? Maçonnerie et catholicisme s'excluent réciproquement. Ce sont les antipodes. Aussi n'ai-je jamais pu concevoir que des hommes qui faisaient partie de la loge, se déclarassent catholiques (2). » « Notre but final est celui de Voltaire et de la révolution française, l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et de toute idée chrétienne (3). » « Supposer la Maçonnerie chrétienne, ce serait supposer un cercle carré, une équerre ronde (4). » « A l'exception de quelques loges particulières, la grande majorité de l'ordre non seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à outrance (5). » « Le suprême dessein des francs-maçons, dit Léon XIII, est de ruiner de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées, et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme (6). » « La franc-maçonnerie » écrivait le Grand Orient d'Italie, après la promulgation de la célèbre encyclique de Léon XIII contre les sectes, « est destinée à combattre les superstitions périlleuses et immorales (la religion

(1) Petruccelli della Gattina, *Discours à la Chambre des Députés*, 1862.

(2) Die gegenwart und zukunft der frei maurerei in deutschland, p. 116. Trad. d'Armand Neut.

(3) Circulaire de la Haute Vente.

(4) La voix de l'Orient, manuel pour les maçons,

(5) Revue maçonnique, janvier 1845.

(6) Encyc. *Humanum genus*.

chrétienne) *qui retardent la marche de l'humanité dans la voie du progrès* (1). »

II. Un genre spécial d'attaques.

1^o Coaliser les sectes dissidentes contre l'Église.

962. Nous n'avons pas à exposer ici l'ensemble des attaques de la franc-maçonnerie contre l'Église. Nous l'avons fait dans la première partie de cet ouvrage, en traitant de la *sécularisation universelle* et de la *guerre au cléricanisme*.

Mentionnons toutefois un genre d'attaques dont nous n'avons pas eu l'occasion de parler : ce sont les entreprises des sectaires pour coaliser toutes les fausses religions contre la véritable Église, et s'en servir comme d'instruments pour combattre et anéantir celle-ci : « *Pour en finir avec toute religion, disait E. Quinet, voici les deux voies qui s'ouvrent devant vous. Vous pouvez attaquer, en même temps que le catholicisme, toutes les religions de la terre, et spécialement les sectes chrétiennes ; dans ce cas, vous avez contre vous l'univers entier. Au contraire, vous pouvez vous armer de tout ce qui est opposé au catholicisme, spécialement de toutes les sectes chrétiennes qui lui font la guerre ; en y ajoutant la force d'impulsion de la révolution française, vous mettrez le catholicisme dans le plus grand danger qu'il ait jamais couru. Voilà pourquoi je m'adresse à toutes les croyances, à toutes les religions qui ont combattu ROME ; elles sont toutes, qu'elles le veuillent ou non, dans nos rangs, puisqu'au fond leur existence est aussi inconciliable que la nôtre avec la domination DE ROME. Ce n'est pas seulement Rousseau, Voltaire, Kant qui sont avec nous contre L'ÉTERNELLE OPPRESSION (l'Église romaine) ; c'est aussi Luther, Zwingle, Calvin, etc., toute la légion des esprits qui combattent avec leur temps, avec leurs peuples, contre LE MÊME ENNEMI qui nous ferme en ce moment*

(1) Circulaire adressée à « toutes les grandes puissances de a famille maç. universelle », 21 avril 1884.

la route. Qu'y a-t-il de plus logique au monde que de faire un seul faisceau des révolutions qui ont paru dans le monde depuis trois siècles, et de les réunir dans une même lutte, pour achever la victoire sur la religion du moyen âge (1). »

963. Dans les pays catholiques voisins des régions protestantes, dans les contrées où les protestants vivent mêlés aux catholiques, les sectaires s'appliquent avec une ardeur parfois très grande à « protestantiser les catholiques ». « Le meilleur moyen de déchristianiser l'Europe, c'est de la protestantiser (2). » « Les sectes protestantes sont les mille portes ouvertes pour sortir du christianisme (3). » « Afin de faire sortir les peuples de la vieille Église romaine, faisons-les entrer dans les nouvelles églises de la Réforme. » « La chose capitale est de prêcher une RELIGION D'OPPOSITION, et le protestantisme n'étant pas autre chose, il suffira pour servir le rationalisme, que l'on embrasse une des sectes protestantes. »

2° Protestantiser les catholiques.

Dans ce dessein, la franc-maçonnerie favorise, et quelquefois même fonde des *Sociétés Bibliques*. Les protestants croient peut-être que ces sociétés, dirigées qu'elles sont par eux-mêmes, recueillant leurs riches souscriptions, ne subissent aucune influence étrangère. En réalité, elles ne sont trop souvent que les instruments et même les membres de la franc-maçonnerie.

964. Les *Sociétés Bibliques* emploient deux moyens principaux de propagande, la fondation des écoles et des orphelinats, et la diffusion des Bibles protestantes.

• Deux moyens employés.

Une école ou un orphelinat s'ouvre en pays mixte

(1) *Intród. aux œuvres de Marnix.*

(2) Eugène Sue.

(3) E. Quinet.

ou en pays catholique même, avec les fonds des Sociétés Bibliques. Des protestants, quelquefois des libres penseurs tiennent cette école ou cet orphelinat; pourtant ceux-ci sont ouverts principalement pour les enfants catholiques. Des affidés savent se glisser dans les familles catholiques pauvres; ils vantent le bienfait de l'instruction, offrent aux parents de leur faire obtenir pour leur enfant une place gratuite à l'école ou à l'orphelinat, assurent que jamais cet enfant n'entendra jamais un seul mot contre sa religion, et qu'au contraire il aura toute facilité pour observer les pratiques de son culte; parfois ils vont jusqu'à offrir une indemnité aux parents. Les catholiques pauvres se laissent séduire par ces avances. L'enfant va à l'école ou à l'orphelinat protestants, et y perd peu à peu l'esprit catholique.

Il y a des régions où les Sociétés Bibliques ont réussi à établir dans tous les centres principaux, des écoles ou des orphelinats protestants, presque exclusivement fréquentés ou habités par des enfants catholiques. Ces institutions malheureuses achèvent de ruiner la foi parmi les fidèles.

965. Pendant que la foi des enfants est attaquée dans les écoles et les orphelinats protestants, celle des adultes l'est au moyen des Bibles protestantes. On ne saurait croire avec quel acharnement certaines sociétés protestantes travaillent à répandre ces Bibles, quels efforts de mensonge, d'astuce et d'énergie elles déploient pour les faire lire. Heureusement la grandeur des succès n'est pas en rapport avec celle des dépenses et du zèle.

↳ Résultat.

966. Les sectaires savent, en effet, que le protestantisme conduit de lui-même les esprits au rationalisme. « LE PROTESTANTISME, disait une Revue maçonnique d'Allemagne, est la moitié de la Maçonnerie. Il considère l'essence de la religion comme une révélation

divine, et ne permet à la raison qu'un vain travail pour donner une forme à un objet qui n'est pas de son domaine. Dans la Maçonnerie, la raison fournit non seulement la forme, mais le fond de la religion... La raison ne peut se contenter que momentanément du droit de donner une forme raisonnable à ce qui est prétendument au-dessus de notre intelligence. Mais bientôt arrivée à une connaissance distincte d'elle-même, elle réclame L'AUTRE partie du droit naturel qui lui appartient, rejette loin d'elle l'odieux objet qu'on veut lui imposer, en adopte un nouveau qui soit en rapport avec sa propre nature (1), » c'est-à-dire rejette la Bible elle-même pour professer le pur rationalisme.

Au reste, les catholiques soumis à l'influence protestante, tombent dans le rationalisme sans passer même par le protestantisme. Les Sociétés Bibliques réussissent bien à détruire la foi catholique dans les âmes; jamais elles n'ont pu y substituer la croyance protestante. Les enfants qui fréquentent leurs écoles ou habitent leurs orphelinats n'abandonnent leur religion que pour devenir indifférents ou athées.

Aussi par les écoles *protestantes* plus vite encore que par les écoles *non confessionnelles* ou *neutres*, la franc-maçonnerie réussit à détruire dans les enfants toute croyance surnaturelle; et d'autre part elle fait servir par ce moyen à sa haine contre le christianisme l'or et l'influence des protestants eux-mêmes.

967. La franc-maçonnerie se vante de présider III. Conclusion. dans les temps modernes à la lutte anti chrétienne et de former la plupart des persécuteurs de l'Église :
« Ce qui est vrai, c'est que les hommes importants de la démocratie française ont fait en majorité leur éducation dans les loges. Ce qui est vrai encore, c'est que c'est nous

(1) *Latomia*, t. II, p. 164.

qui avons combattu à travers les siècles la SUPERSTITION (la religion catholique) et le DESPOTISME (la monarchie chrétienne), c'est que c'est nous qui avons fait la révolution française. Je dis NOUS, parce que les francs-maçons d'aujourd'hui sont les descendants spirituels de ceux d'autrefois, parce qu'ils continuent leur œuvre. Contre la grande organisation de la THÉOCRATIE (l'Église romaine), il faut une autre puissante organisation : il n'y a que l'organisation séculaire de la Maçonnerie qui puisse combattre l'association également séculaire de la théocratie (1). »

SECTION DEUXIÈME

LE TRAVAIL EXTERNE DANS SES MOYENS

OU

PROCÉDÉS MAÇONNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE

Préliminaires

1^o Objet de
cette nouvelle
partie.

968. L'état de nature est, nous le savons depuis longtemps, le temple idéal que travaille à élever la franc-maçonnerie, celui qui a abrité l'humanité à son berceau et qui devra un jour la recevoir dans son âge mûr. Mais les hommes languissent depuis si longtemps sous le joug dégradant de « la supers-

(1) Le Monde maçonnique, avril 1883.

titjon » et de « la tyrannie », qu'ils restent attachés aux prisons obscures et infectes de l'ancien ordre social, et se soucient peu d'entrer dans le temple lumineux de la liberté et de l'égalité. C'est pourquoi, s'accommodant à l'infirmité humaine et voulant servir les hommes malgré eux, la franc-maçonnerie élève une série de temples provisoires, qui s'éloignant de plus en plus du plan de la prison sociale, se rapprochent graduellement du plan sublime de l'état de nature; et elle s'applique à faire passer l'humanité par tous ces temples transitoires, afin de lui faire perdre insensiblement le goût et même le souvenir de sa prison, et d'éveiller en elle l'amour du temple idéal, en lui inspirant le désir d'un état de liberté absolue et universelle.

Nous venons d'esquisser à longs traits le plan de tous ces temples provisoires. Ce sont tous ces états intermédiaires entre l'état social actuel et le futur état de nature, toutes ces institutions, toutes ces pratiques qui tendent à détruire les anciennes sociétés et préparent l'avènement de la liberté et de l'égalité. C'est, dans l'ordre domestique, le mariage civil, le divorce, le partage forcé des successions, etc. C'est dans l'ordre politique et social, le suffrage universel, le règne de la démocratie, etc. C'est surtout dans l'ordre religieux, le triomphe de l'hérésie et de la corruption, la domination de l'État sur les clercs, la fondation des églises nationales.

Maintenant, nous allons étudier les *moyens* qu'emploie la franc-maçonnerie pour faire passer les peuples par tous ces états sociaux successifs destinés à préparer l'état antisocial désigné sous le nom d'état de nature. Ou, pour continuer notre comparaison, après avoir considéré le temple maçonnique final et les temples provisoires qui en sont les préludes, nous allons examiner les *procédés de construction*.

2^e Division de
la matière.

969. Pour élever le temple de l'humanité régénérée, Jésus-Christ a suivi les voies de la justice et de la sainteté; nous dirions, si ce n'était pas dire trop peu, que son œuvre s'est faite dans la probité et la loyauté. Pour élever le temple de l'humanité pécheresse, la franc-maçonnerie a recours à tous les moyens, aux mauvais comme aux bons et plus qu'aux bons. *La fin justifie les moyens* : voilà la *loi suprême* qui préside au choix et à l'emploi des moyens de construction du temple maçonnique.

Pour transformer l'humanité en la race des enfants de Dieu, Jésus-Christ a prêché la vérité et donné la grâce; il a appris à ses disciples à souffrir la persécution pour la justice et à endurer même le martyre. Pour faire de l'humanité un grand peuple de révoltés, la franc-maçonnerie se sert du mensonge, de la corruption et de la violence. *Le mensonge, la corruption et la violence*: voilà les *procédés généraux* employés pour la construction du temple maçonnique.

Pour créer l'humanité des *sanctifiés*, des *prêtres-rois*, des hommes vraiment *libres*, Jésus-Christ a commencé par transformer les individus, les familles, les mœurs et les institutions privées; ce n'est qu'ensuite, et seulement par la force de la vérité et les armes de la persuasion, qu'il a soumis l'État à l'Évangile, et transformé les institutions publiques. Pour faire de tous les hommes des *rois révoltés* contre les rois légitimes, des *prêtres révoltés* contre les prêtres du Très-Haut, des hommes *libres de Dieu et de ses représentants*, et esclaves de l'orgueil et de tous les vices, la franc-maçonnerie entreprend d'abord de dominer l'État; une fois maîtresse de l'État, elle emploie la puissance publique à combattre et à détruire le règne de Dieu et de son Christ sur les familles et sur les individus. L'État asservi à la franc-maçonnerie devient ainsi son grand ministre dans sa

lutte antichrétienne. *L'emploi de la puissance publique*, tel est donc le *principal procédé* dont elle use pour construire le temple maçonnique.

Nous résumons donc cette partie de notre travail dans trois mots :

1° *Loi universelle* qui préside aux travaux maçonniques;

2° *Procédés généraux de construction*;

3° *Principal procédé particulier*.

TITRE I — LOI UNIVERSELLE QUI PRÉSIDE AUX TRAVAUX MAÇONNIQUES

Chapitre unique

970. Tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils soient utiles à la cause maçonnique; un acte est permis et même obligatoire, quand il favorise les sectes; il est défendu, lorsqu'il leur est contraire. Telle est *la loi fondamentale* de l'art royal. I. Exposé de la loi.

Les manichéens, ancêtres des francs-maçons, professaient la même maxime. Le parjure lui-même devenait permis, lorsqu'il servait à cacher aux profanes les secrets de la secte :

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Comme les manichéens, les francs-maçons font de l'intérêt de l'ordre le bien suprême auquel ils s'engagent de travailler par tous les moyens possibles. Ils désignent ce bien par des termes pompeux; c'est « le grand œuvre », « l'intérêt général », « la cause de l'humanité »; c'est « le progrès des lumières et de la civilisation », « l'émancipation des peuples », surtout celle « des masses »; c'est « le triomphe de la liberté, de la vraie morale », « le règne de la philan-

thropie, de la science, de la philosophie ». « Je promets de saisir ardemment toutes les occasions de servir l'humanité... Jamais je n'emploierai au désavantage du bien général ou la puissance ou la considération dont je puis jouir... Je résisterai au contraire de toutes mes forces aux ennemis du genre humain (1). » « Les Chevaliers Kadosch se proposent... d'anéantir à tout jamais l'ambition, la rapacité, le fanatisme, la superstition, par la vertu, l'amour, la charité, l'illustration (2). » « Notre but constant, c'est la civilisation de la société par la propagation des sciences et l'amélioration de l'espèce humaine par la morale (3). » « L'homme était dégénéré; son passage dans la vie terrestre n'était qu'une suite de misères, de souffrances et de larmes; il avait perdu les dons intellectuels : c'est pour le réhabiliter que la Maçonnerie a été instituée (4). » « Je promets de combattre courageusement pour la régénération de la société, pour la vertu, et pour la liberté de tous les frères (5). » Mais toujours, tout ce qui sert « la grande cause », est juste et saint. On le conçoit; pour les sectaires, le bien souverain, c'est la déesse-humanité; donc tout ce qui tend à replacer l'humanité sur les autels, comme ordonné à la fin la plus excellente, est bon. Le mal, c'est le règne de Jésus-Christ; donc tout ce qui est contraire à ce règne, est juste encore, parce qu'il concourt à diminuer l'empire du mal sur la terre.

II. Preuves de l'existence de cette loi.

1° Pour tous les instituts en général.

971. Dans tous les instituts maçonniques, on enseigne à l'adepte dès les premiers grades qu'il ne pourra jamais sous aucun prétexte, révéler quoi que ce soit

(1) Serment du Novice dans la secte des Illuminés.

(2) Catéchisme complet du Chevalier Kadosch.

(3) Paroles du Vénérable dans la réception d'un compagnon.

(4) Paroles du Grand Maître dans la réception du Kadosch.

(5) Serment du Juge Philosophe Inconnu.

et à qui que ce soit de tout ce qu'il a vu et entendu, de tout ce qu'il verra et entendra dans les loges ; on ajoute qu'il n'est lié par aucun de ses engagements antérieurs contraires à ses nouveaux devoirs de maçon. C'est lui déclarer implicitement qu'il pourra être tenu de faire ce qui est injuste et de violer ses obligations les plus sacrées.

Dans la plupart des instituts, le récipiendaire jure d'exécuter promptement et parfaitement tous les commandements qui lui seront donnés par ses supérieurs ou par l'ordre, bien plus de renoncer pleinement, dans tout ce qui concerne l'ordre, à ses propres vues et à son propre jugement, pour suivre en tout la conduite qui pourra lui être tracée. N'est-ce pas prendre l'engagement de faire le mal comme le bien ?

972. Dans les hauts grades, et même dès les premiers grades au sein de certains instituts, on ne se contente pas de déclarations et d'engagements généraux.

2° Pour quelques instituts en particulier.

Dans la secte des Illuminés on posait entre autres les questions suivantes à celui qui se présentait pour être reçu Novice : « 2^e question : *Avez-vous bien mûrement pesé que vous hasardez une démarche importante, en PRENANT DES ENGAGEMENTS INCONNUS ?* — 6^e question : *Si vous veniez à découvrir dans l'ordre quelque chose de MAUVAIS ou d'INJUSTE à faire, quel parti prendriez-vous ?* — 12^e question : *Êtes-vous disposé à donner en TOUTE occasion, aux membres de notre ordre, la préférence sur tous les autres hommes ?* — 20^e question : *Vous engagez-vous à une OBÉISSANCE ABSOLUE SANS RÉSERVE ? Et avez-vous la force de cet engagement ?* »

La manière dont les questions sont posées suggère assez la réponse. Et, en effet, les archives de l'ordre présente le protocole de la réception de deux novices. A la sixième question, l'un répond : « Je ferais même ces choses-là (les choses mauvaises et injustes), si l'ordre me les commandait. » Et il donne cette

raison : « Quand même elles pourraient être injustes sous un autre rapport, *elles cessent de l'être dès qu'elles deviennent un moyen d'arriver au bonheur et d'obtenir le but général.* » Le second Novice répond à la même question : « Je ne refuserais point de faire ces choses-là, *si elles contribuent au bien général* (1). »

« De tous les détestables principes des Illuminés, disait Reuner dans sa déposition juridique, le plus dangereux me semble celui-ci : *L'objet sanctifie les moyens.* D'après cette morale, et suivant leur pratique fidèlement suivie, il leur suffira pour calomnier un honnête homme, de soupçonner qu'un jour il pourrait mettre obstacle aux projets de l'ordre. Ils cabaleront pour chasser celui-ci de sa place ; ils empoisonneront celui-là ; ils en assassineront un autre ; bref, ils feront tout ce qui les conduit au grand but (2). »

« *Rien par raison, tout par passion ;* tel est un des grands principes de l'Illuminisme, disait à son tour Cosandey. Le but, la propagation, l'avantage de l'ordre sont leur dieu, leur patrie, leur conscience ; ce qui est opposé à l'ordre est noire trahison. *Le but sanctifie les moyens,* est une autre de leurs formules qu'ils inculquent sans cesse à leurs inférieurs. Ainsi, calomnie, poison, assassinat, trahison, révolte, infamies, tout ce qui mène au but est louable (3). »

(1) Voir Barruel, tome III, grade de Novice.

(2) Déposition juridique de Reuner sur les Illuminés, faite à Munich le 7 avril 1785. Reuner était professeur d'humanité à l'Université de Munich ; il était entré d'abord dans la secte des Illuminés ; il la quitta ensuite, révolté de sa doctrine et de ses projets.

(3) Déposition juridique de Cosandey faite le 3 avril 1785. Comme Reuner, Cosandey était professeur à l'Université de Munich, et comme lui, il s'était laissé séduire quelque temps par les Illuminés.

« *L'objet ou le but sanctifie les moyens*, disent d'autres témoins. Le bien de l'ordre justifie les calomnies, les empoisonnements, les meurtres, les parjures, les trahisons, les rébellions, bref tout ce que les préjugés des hommes appellent crimes (1). »

973. Ces mêmes principes ont été ouvertement professés en ce siècle dans la secte des *Carbonari*. « *Tous les moyens*, disait en parlant d'eux Jean Witt, qui était parvenu au grade de *Prince Souverain Patriarche*, *tous les moyens* pour l'exécution de leurs projets, la ruine de toute religion et de tout gouvernement positif, *sont permis* : le meurtre, le poison, le faux serment, tout est à leur disposition (2). »

On lit dans les Statuts de l'*Alliance humanitaire universelle* : « Les rois, les nobles, l'aristocratie d'argent, les employés de la police et de l'administration, les prêtres et les armées permanentes sont les ennemis du genre humain. *Contre eux, on a tous les droits et tous les devoirs. Tout est permis* pour les anéantir : la violence et la ruse, le feu et le fer, le poison et le poignard : *la fin sanctifie les moyens* (3). »

Les Nihilistes et un grand nombre de socialistes professent ouvertement les mêmes principes. « *Le révolutionnaire*, dit Bakounine dans son fameux catéchisme, *le révolutionnaire méprise l'opinion publique; il a le même mépris et la même haine pour la morale actuelle dans toutes ses manifestations : pour lui, tout ce qui favorise le triomphe de la révolution, est honnête; tout ce qui entrave ce triomphe est immoral et criminel* (4). »

(1) Déposition juridique faite le 9 septembre 1785, par le Conseiller Aulique Utschneider, le prêtre Cosandey et l'académicien Grunberger.

(2) Cité par le P. Deschamps.

(3) Statuts de l'*Alliance humanitaire universelle*.

(4) Catéch. révol., ch. 1.

« Rester serviteur de la loi écrite, dit Kropotkine, c'est se mettre chaque jour en opposition avec la loi de la conscience (1). » « Les libertés ne se donnent pas, elles se prennent (2). » « Dussions-nous procéder par le fer et le feu, nous n'avons pas à hésiter; il y va du salut de l'humanité (3). »

« Si les classes dominantes devaient nous barrer complètement la voie légale, nous serions réduits à trouver bon tout moyen quel qu'il fût : si l'on ne veut pas plier par en haut, on sera brisé par en bas (4). »

3^e Autres
preuves.

974. La loi suprême qui préside aux travaux, n'est pas toujours énoncée avec la même effronterie. Mais il est peu d'instituts maçonniques où elle ne soit indiquée ou enseignée en termes plus ou moins voilés. « Il faut une nouvelle classification des vertus, disait un journal saint-simonien, le *Précurseur*. Longtemps on a voulu établir une distinction positive entre le bien et le mal, le juste et l'injuste. C'est une erreur : LE BIEN N'EST AUTRE CHOSE QUE LE DÉVELOPPEMENT DE L'HUMANITÉ (par l'avènement de la liberté, de l'égalité et la fraternité maçonniques, but suprême des sectes); TOUT CE QUI PEUT Y CONTRIBUER EST JUSTE. (En conséquence tous les actes ordonnés à la construction du temple sont essentiellement honnêtes et bons.) Ainsi se confondent l'UTILITÉ et la JUSTICE trop longtemps séparées (puisque tout ce qui est utile au progrès maçonnique est juste) (5). »

« Les motifs que la morale de loi naturelle emploie, disait l'orateur d'une loge, sont l'intérêt de chaque homme, de chaque société, de toute l'humanité, dans

(1) Paroles d'un révolté, p. 54.

(2) Ibid. p. 41.

(3) Ibid. p. 24.

(4) Manifeste du congrès socialiste de Wyden, août 1880.

(5) Numéro du 1^{er} juin 1832.

tous les temps, lieux et circonstances (1) », c'est-à-dire la morale naturelle juge de la bonté des actes par l'utilité qu'en retire chaque homme, chaque société, l'humanité tout entière, dans le sens maçonnique.

Les déclarations sont souvent plus expresses : « *Tout crime commis pour le bien général, dit ouvertement le haut maçon de Modène, devient pour cela seul un acte de vertu et de courage.* »

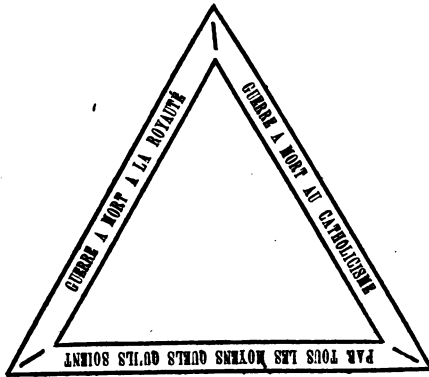
« *Qu'est-ce qu'un Kadosch parfait? lit-on dans le Catéchisme complet du chevalier Kadosch. Le Kadosch parfait est celui qui a prêté le serment irrévocable de maintenir, coûte que coûte, les principes de l'ordre, de défendre, coûte que coûte, la cause de la vérité et de l'humanité contre toute autorité usurpée, ou abusive ou irrégulière (étrangère à la franc-maçonnerie), qu'elle soit politique, ou militaire ou religieuse, et de punir sans pitié les traîtres à l'ordre.* » « La morale, en effet, du grade de Chevalier Kadosch, dernier terme et but réel de l'enseignement maçonnique, se résume dans ces quelques mots : « *Moi, rien que moi, tout à moi, tout pour moi, et cela par tous les moyens quels qu'ils soient (2)* » « *Nous devons nous emparer de tous les moyens de guerre de tous nos ennemis, pour parvenir à leur imposer le droit naturel (l'état de nature), le seul auquel un franc-maçon rende hommage;* » tel est l'enseignement donné à l'adepte dès les premiers grades chapitraux du rite écossais ancien accepté, spécialement dans le 4^e, le 5^e, le 6^e et le 7^e (3). « *La souveraineté du peuple doit être défendue par n'importe quels moyens contre la tyrannie et l'usurpation civile, mili-*

(1) S. Gyr, *la Franc-Maçonnerie en elle-même*, p. 77.

(2) *Maçonnerie Pratique ou Cours d'enseignement supérieur de la franc-maç.*, tome I^{er}, p. 291. — Charles de l'Aulnaye, *Thuilleur de l'Écossisme*, 1821, p. 219.

(3) *Maçonnerie Pratique*, p. 402.

taire et religieuse (1). » « *Le but réel de la franc-maçonnerie est duel (double). Elle se propose de renverser partout, d'une manière définitive et sans possibilité de retour, le régime monarchique qui est la négation odieuse de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. Elle se propose d'écraser et d'anéantir partout le catholicisme, seul soutien véritable et seule raison d'être de la royauté.* ET ADOPTANT POUR LES COMBATTRE, LES MAXIMES FONDAMENTALES DE SES ENNEMIS MORTELS (?!), LA FRANC-MÂÇONNERIE DIT, COMME L'INFAME LOYOLA (?!) : LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS. LE VÉRITABLE TRIANGLE SUPRÊME, EMBLÈME SOUVERAIN DE LA FRANC-MÂÇONNERIE, SYNTHÈSE PRÉCIEUSE DE SES ASPIRATIONS ET FORMULE UNIQUE DU BÛNHEUR RÉEL DE L'HUMANITÉ EST DONC (2) :



III. Remarque. 975. Les instituts actifs, ceux qui mènent les autres, inculquent cette maxime à leurs adeptes dès

(1) Maçonnerie Pratique. Enseignement du 29^e grade, p. 430.

(2) Ibid., p. 5-6.

les premiers grades. Plus les membres en sont pénétrés et mieux ils la mettent en pratique, plus aussi l'institut est puissant ; car dans le monde maçonnique, l'influence appartient aux plus scélérats, et le commandement des phalanges antireligieuses et antisociales passe ordinairement à ceux qui poussent le plus loin l'audace dans le crime. Ainsi la secte des Illuminés qui a joué un si grand rôle dans le dernier siècle, celle des Carbonari qui a eu une influence si décisive dans les événements contemporains, professaient et pratiquaient sans réserve la fameuse maxime.

Au contraire si dans un institut jusque-là pervers, la loi fondamentale cesse d'être un axiome pratique et devient une de ces formules vagues qui ne sont plus entendues par personne dans la rigueur des termes, en un mot si cet institut acquiert jusqu'à un certain point l'honnêteté qu'il n'avait pas d'abord, il perd bientôt son rôle de *corps dirigeant* dans l'armée maçonnique, et laissant le premier rang à de nouvelles sociétés formées ou réformées par des scélérats, il va se perdre dans la multitude de ces instituts devenus jusqu'à un certain point conservateurs, qui n'ont plus la pleine intelligence des formules écrites sur leur drapeau, qui suivent le mouvement sans plus le donner, qui continuent de travailler à l'œuvre maçonnique mais ne savent plus guère ce qu'est cette œuvre.

TITRE II — PROCÉDÉS GÉNÉRAUX EMPLOYÉS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE

976. Les *procédés généraux* dont usent les francs-maçons pour élever le temple sont le *mensonge*, la

corruption et la violence. Arrêtons-nous quelques instants à les considérer en détail (1).

SOUS-TITRE I — PREMIER PROCÉDÉ : LE MENSONGE

Article Préliminaire

I. Premier caractère de Satan.

977. Le premier caractère de Satan est celui d'être menteur et le père du mensonge. « *Il ne s'est pas tenu dans la vérité, dit de lui Jésus-Christ, car la vérité n'est pas en lui ; quand il parle le mensonge, il parle de son propre fonds, parce qu'il est menteur et le père du mensonge (2).* » « *Il est, dit le prophète de Pathmos, le grand dragon, l'antique serpent, appelé diable et Satan, qui séduit toute la terre (3).* » « *C'est cet esprit d'erreur, dit saint Paul, qui ne cesse d'opérer dans les enfants d'incrédulité et de désobéissance (4).* » « *Il est le Dieu de ce siècle, ajoute le même Apôtre, qui aveugle les intelligences des incrédules (5)* », qui suscite d'âge en âge toutes les révoltes contre Jésus-Christ et son Église, et ne cesse de développer et d'étendre sur la terre « *le mystère d'iniquité* », « *jusqu'à ce que soit manifesté l'homme de péché qui s'élèvera au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, s'assoira dans le temple et se fera adorer comme s'il était Dieu, mais que le*

(1) L'ouvrage tout entier du P. Deschamps et de M. Claudio Jannet peut être regardé comme l'étude historique des thèses que nous allons énoncer. Nous y renvoyons ici le lecteur comme au grand dénonciateur des mensonges, des violences et de l'action corruptrice des sectes et des sectaires.

(2) Joan. VIII, 44.

(3) Ap. XII, 9.

(4) Eph. II, 2.

(5) II Cor. IV, 4.

Seigneur Jésus exterminera par le souffle de sa bouche et la gloire de son avènement (1). »

978. Or la franc-maçonnerie est l'armée, l'instrument et l'organe de Satan dans le monde, comme la hiérarchie catholique est l'armée, l'instrument et l'organe de Jésus-Christ. Il ne faut donc pas s'étonner que le premier caractère, ou plutôt que l'office propre de la franc-maçonnerie soit de mentir.

II. Premier caractère de la franc-maçonnerie. 1^o Sens de la question.

La franc-maçonnerie ment de deux manières. En premier lieu, elle contredit la parole divine révélée au monde, l'Évangile du Verbe de Dieu; et ainsi toutes ses doctrines sont la négation de la vérité et par suite le mensonge.

En second lieu, la franc-maçonnerie, dans sa guerre à la vérité, ne fait qu'user d'hyprocrisie, de ruse, de calomnie et de mensonge.

C'est principalement dans ce second sens, que nous parlons ici des mensonges de la franc-maçonnerie.

979. « Vous regarderez comme un principe constant parmi nous, lit-on dans les Statuts de l'Ordre des Illuminés, que la FRANCHISE N'EST UNE VERTU QU'AU PRÈS DES SUPÉRIEURS (2). » « Appliquez-vous, écrivait Weishaupt, à l'art de VOUS CONTREFAIRE, de VOUS CACHER, de VOUS MASQUER en observant les autres pour pénétrer dans leur intérieur (3). » Aussi Louis Blanc parlant de l'Illuminisme, s'exprime ainsi sur son fondateur : « Weishaupt fit à la nature humaine cette injure de croire qu'on ne la pouvait AFFRANCHIR (lui donner la liberté maçonnique : c'est un socialiste qui parle) qu'en la trompant ; et manquant de respect à LA VÉRITÉ (aux théories subversives) dont il poursuivait le triomphe, il MIT LA RUSE AU NOMBRE DE SES CHANCES

2^o Quelques textes.

(1) II Thess. II, 3-8.

(2) Statuts de l'Ordre, n° 20.

(3) Écrits originaux, cité par Barruel.

DE SUCCÈS, et L'HYPOCRISIE, LA CALOMNIE ET LE MENSONGE AU NOMBRE DE SES PRINCIPAUX MOYENS (1). »

« On lit dans une circulaire de la Haute Vente à ses agents : « *Écrasez l'ennemi, quel qu'il soit; écrasez le puissant à force de médisances ou de calomnies* (2). » Dans la même circulaire, la Haute Vente permet aux Carbonari « *pour mieux tromper l'œil inquisitorial, d'aller souvent à confesse* », pourvu qu'ils gardent « le plus absolu silence » sur tous les secrets de l'ordre.

L'*Alphabet philosophique et hermétique* des Juges Philosophes Inconnus, donne l'explication suivante du carré, de la lettre Q et du chiffre 20 : « *QUADRI FORMIS, signifie prendre toutes les figures, employer tous les moyens pour réussir...* (3). » Dans le même *Alphabet*, on trouve l'explication suivante de la ligne oblique, de la lettre S et du chiffre 9 : « *Serpent, animal souple qui se plie et se replie sous le gazon, qui, au soleil, change de couleur, comme le caméléon. Il trompe le berger qui le poursuit, il se relève, il s'élance et se perd sous le feuillage. C'est ainsi que doivent être les Juges Philosophes Inconnus* (4) » et tous les maçons.

980. Les plus illustres sectaires des temps modernes ont effrontément enseigné la pratique du mensonge, et ont été les premiers à en donner l'exemple. « *Il est naturel, disait La Mettrie, de traiter la vérité comme la vertu : ce sont des êtres QUI NE VALENT QU'AUTANT QU'ILS SERVENT à ceux qui les possèdent.* » « *Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal, écrivait Voltaire; c'est une très grande VERTU quand il fait du bien. Soyez donc plus VERTUEUX que*

(1) Histoire de la Révolution, tome II.

(2) Cité par Crétineau-Joly, *L'Église romaine...*

(3) Ragon, *Orthod. maç.*, ch. xxv.

(4) *Ibid.*

*jamais. IL FAUT MENTIR COMME UN DIABLE, non pas timidement, non pas pour un temps, mais HARDIMENT ET TOUJOURS... MENTEZ, MENTEZ, mes amis ; je vous le rendrai dans l'occasion (1). » « Si j'avais cent mille hommes, disait-il une autre fois, je sais bien ce que je ferais, mais comme je ne les ai pas, JE COMMUNIERAI A PAQUES, ET VOUS M'APPELLERAZ HYPOCRITE TANT QUE VOUS VOUDREZ. Oui, par Dieu, je communierai avec Madame Denis, et si vous me fâchez, je mettrai en rimes croisées le TANTUM ERGO (2). » Le même sectaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, donne cette leçon de haute morale philosophique : « Distingue toujours les HONNÊTES GENS QUI PENSENT (les incrédules) de la POPULACE qui n'est pas faite pour PENSER. Si l'usage t'oblige à faire une cérémonie RIDICULE (un acte religieux) en faveur de cette CANAILLE (homme du peuple, voyez comme le maçon Voltaire vous traite), et si en chemin tu rencontres quelques gens d'esprit (quelques esprits forts), avertis-les par un signe de tête, par un coup d'œil, que tu penses comme eux et qu'il ne faut pas rire. (3). »*

. Nous pourrions multiplier les citations de ce genre. Celles qui précèdent suffisent amplement, croyons-nous.

CHAPITRE I

Quelques formes principales de mensonge

981. Classons sous un petit nombre de titres les mensonges le plus universellement et le plus communément débités dans les loges.

(1) Corresp. gén., tome II, lettre 36.

(2) Lettre au comte d'Argental.

(3) Diction. philosophique, article *Blé*.

Article I — Dissimulation du but maçonnique

I. Dissimula-
tion du but ma-
çonnique à l'é-
gard du vulgaire
des maçons.

982. En premier lieu, la franc-maçonnerie trompe les hommes sur ce qu'elle veut et sur ce qu'elle est.

Premièrement, *elle trompe le vulgaire des maçons*. Nous l'avons déjà constaté, la plupart des adeptes croient faire partie d'une association de bienfaisance, d'une société de secours mutuel, d'une sorte d'académie.

Un très grand nombre d'entre eux considèrent les loges « comme des écoles de morale, où l'on apprend à pratiquer la vertu, à honorer Dieu avec un cœur pur, par de bonnes actions, à aimer l'humanité et à secourir ses frères (1) ». Plusieurs sont persuadés que la franc-maçonnerie est ordonnée à procurer aux peuples la liberté civile et politique. Très peu savent qu'elle poursuit la destruction de l'Église catholique et l'abolition de tout christianisme. Il n'y a que quelques hauts chefs des instituts les plus pervers, qui connaissent le but total de l'ordre maçonnique, à savoir l'anéantissement de toute société, religieuse, civile et domestique, la ruine de toute loi et de toute morale.

983. D'où vient que la plupart des maçons ignorent le vrai but de la société à laquelle ils appartiennent ? De ce que le petit nombre de ceux qui sont en possession de « la lumière », la leur tiennent cachée avec le plus grand soin. « *Nous parlons tantôt d'une façon tantôt d'une autre*, écrivait Weishaupt aux chefs de l'Illuminisme, *pour n'être pas embarrassés, et pour* LAISSER NOTRE VÉRITABLE PENSÉE IMPÉNÉTRABLE AUX

(1) Ragon, *Orthod. maç.* Introd.

INFÉRIEURS... *Avertissez et chargez nos ILLUMINÉS MAJEURS de varier de même leurs discours à ceux qui leur sont subordonnés.* » « *Prenons bien garde, disait le haut maçon de Modène, de nous expliquer clairement, avant d'avoir bien reconnu les dispositions et la force de caractère de l'aspirant. Si nous ne le trouvons pas assez SOLIDE..., nous devons sur-le-champ dresser une nouvelle batterie, à force de ruse et d'adresse donner un tour plus favorable, affaiblir ou atténuer la force de chaque terme jusque même à en faire disparaître notre intention... La LIBERTÉ, l'ÉGALITÉ, devons-nous dire, ne regardent que la société, sans songer à s'étendre plus loin; il ne s'agit plus de révolte, d'indépendance, de soustraction à toute autorité. Tout doit se métamorphoser en un instant avec adresse : ce ne sont plus que DEVOIRS A REMPLIR, qu'UN DIEU A RECONNAÎTRE, que VERTUS A PRATIQUER, que SOUMISSION et FIDÉLITÉ INVIOLENT A OBSERVER, A L'ÉGARD DE TOUTE AUTORITÉ. Il faut savoir A PROPOS ENCENSER ET ADORER le colosse qui nous écrase POUR TRAVAILLER PLUS SUREMENT à sa ruine (1).* »

984. Pour mieux tromper certains adeptes, on retranche parfois, dans les cérémonies de réception tout ce qui pourrait faire connaître trop manifestement le véritable dessein des sociétés secrètes. Il est un grand nombre d'instituts dans lesquels les discours et les cérémonies des hauts grades varient suivant les dispositions et la qualité des récipiendaires. On admet par exemple à un grade élevé un prince dont on désire se ménager les bonnes grâces et la faveur. Il n'est pas prudent de prononcer devant lui telle phrase ou telle partie d'un discours; on corrige ou on supprime ce qui serait de nature à éveiller ses défiances : souvent dans ces cas, la récep-

(1) *Mémorial catholique*, tome IV, p. 296.

tion se réduit à un vain cérémonial. Peut-être le prince sera-t-il persuadé qu'il a été introduit dans les secrets des plus hauts grades, et il ne connaîtra pas même le premier secret des grades inférieurs.

II. Dissimulation du but maçonnique à l'égard des profanes.

985. Mais la franc-maçonnerie s'applique avec plus de soin encore à tromper les *profanes* sur sa nature et ses desseins. « *Notre secret* », dit-elle par la bouche d'un de ses orateurs, « *c'est l'amour de nos semblables ; nos ressorts cachés, c'est la justice ; nos ruses, nos complots, c'est la sincérité, c'est le bon sens et la raison ; c'est l'étude et la science, la vraie science de l'honneur, de la probité, de l'humanité : voilà notre secret, tout notre secret* (1). » La franc-maçonnerie ne cesse en effet de se présenter comme une institution philanthropique. Une vertu humanitaire sert souvent à désigner une loge ou un institut. Chaque loge possède dans son sein une section ou comité de bienfaisance, qui est chargé de pourvoir à l'assistance des membres pauvres ou malades, et même des profanes malheureux. On a soin de publier au son de la trompette les secours donnés aux indigents afin d'égarer l'opinion publique.

986. Et pourtant les sectaires ont le cœur dur pour le malheur; aussitôt qu'ils ne sont plus sous les regards du public, ils n'ont que du mépris pour le pauvre. Plusieurs circulaires maçonniques recommandent de fermer les portes des loges à ceux qui sont en état de solliciter des secours plutôt que d'apporter des ressources. « Les caisses de secours mutuels, écrit un franc-maçon dans l'histoire qu'il a faite de son ordre, sont justement honorées dans l'ordre profane : c'est la prévoyance et ses précieuses ressources; mais en Maçonnerie ces caisses sont *con-*

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours; II^e vol., p. 333.

traies à l'esprit de l'association; et les Statuts Généraux de l'ordre, de 1826, ont sagement interdit tout emploi de fonds qui n'est pas maçonnique (1). • Il suffit souvent de demander des secours à la loge dont on est membre pour en être expulsé. Un frère frappé d'un revers de fortune voit son nom bientôt radié du tableau des maçons actifs s'il ne peut plus payer ses cotisations. Les aumônes distribuées par les loges aux indigents sont très rares, fort modiques, jamais secrètes. On trouve dans les règlements généraux du Grand Orient de France, un certain nombre d'articles concernant l'administration d'une *Maison de secours* pour les frères indigents; or cet établissement est encore à naître, et les fameux articles ne semblent avoir été inventés que pour duper les profanes et voler les maçons.

987. La franc-maçonnerie prétend qu'elle apprend aux hommes, « à honorer Dieu avec un cœur pur, par de bonnes actions, sans s'occuper en rien d'aucun des cultes qu'on lui rend ailleurs (2) ». Elle tolère et approuve, dit-elle, toutes les religions; non seulement, ajoute-t-elle, elle n'a aucune haine contre le christianisme, ni ne nourrit aucun projet hostile contre l'Église catholique, mais elle vénère la religion chrétienne et admire l'Église romaine.

Et cependant elle attaque toutes les religions. Mais surtout elle fait une guerre acharnée à Jésus-Christ et à son Église. C'est elle qui travaille dans les deux mondes à la sécularisation universelle et à la destruction de la hiérarchie catholique. C'est elle qui organise, dirige et conduit ces innombrables armées qui de toutes parts assiègent la Cité sainte.

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç., tome Ier, p. 150. — Actuellement encore l'article 258 du rite français et l'article 326 du rite écossais ancien accepté; excluent tous les pauvres, à l'exception des militaires et des instituteurs.

(2) Ragon, *Orthod. maç.* Introd.

988. Elle parle sans cesse de morale, de vertu, de justice, de droits et de devoirs. « La franc-maçonnerie exige la connaissance de la vérité, le développement intellectuel, la recherche ardente de la lumière, et elle recommande à ses adeptes la culture de la science; en même temps elle insiste dans la même mesure sur la morale, sur la pratique de la vertu et sur les principes de la justice et de la fraternité (1). »
 « Tout ce qu'on demande aux francs-maçons c'est d'être des hommes de bien, des hommes d'honneur, fidèles et probes (2). »

Et en réalité la franc-maçonnerie travaille à émanciper la chair et à lui donner la domination sur l'esprit; elle conspire contre la loi divine et les lois humaines; elle entreprend d'amener les hommes à l'état de ces tribus sauvages qui suivent presque sans résistance tous les instincts de la nature dépravée, ou même à la condition des animaux sans raison, qui s'abandonnent sans remords à tous les appétits de la chair.

989. Elle proteste qu'elle reste étrangère à la politique; car « partout ses membres obéissent aux lois, sans se mêler, comme maçons, aux rouages politiques qui les produisent (3) ». « La loge fait abstraction de l'esprit de parti; elle ne trace pas de programme politique et social. L'association franc-maçonnique est une organisation visant à un idéal, et qui doit demeurer neutre vis-à-vis des tendances de temps, de lieu ou de toute autre nature limitée (4). » Et pourtant depuis un siècle elle exerce une pression tyrannique sur les rois et sur les peuples, dirige les élections, commande les

(1) Findel, *Les Principes de la franc-maçonnerie...*, p. 7.

(2) Ibid., p. 122.

(3) Ragon, *Orthod. maç.* Introd.

(4) Findel, *Les Principes de la franc-maçonnerie...*, p. 13.

émeutes et les révolutions, décide de la paix et de la guerre, et trop souvent préside à la conduite des États. « Le monde, disait D'Israëli, est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont les regards ne plongent pas dans les coulisses. »

990. La franc-maçonnerie affecte souvent un grand respect pour les princes. Dans ses assemblées, elle a des toasts, des acclamations, des chants en l'honneur des rois et des empereurs. Elle affecte d'aimer l'armée et la magistrature.

Et en même temps, elle creuse des mines sous les trônes, médite la ruine de tout gouvernement régulier, prêche en secret la haine de la force publique et des tribunaux.

991. Elle a souvent sur les lèvres les mots de *patriote* et de patriotisme. Et cependant elle poursuit la destruction de toutes les nationalités et aspire à ne faire de tous les hommes qu'un seul peuple soumis à la loi de la nature.

992. Elle ne cesse de protester de son respect pour toutes les institutions, pour toutes les opinions mêmes. « La franc-maçonnerie n'établit pas de dogme, ses membres conservent pleine liberté de représenter les opinions les plus diverses et les plus opposées (1). »

Et en réalité elle travaille à la dissolution de l'ancien ordre social avec toutes ses institutions. On pourrait dire qu'elle jette en quelque sorte l'humanité dans un immense creuset pour lui enlever ses anciennes formes et lui faire prendre une forme nouvelle.

993. Elle va même parfois jusqu'à prétendre qu'elle n'a pas de secrets, ou du moins que ses secrets sont insignifiants : « La franc-maçonnerie ne produit que des citoyens probes, loyaux, philanthropes; et bien que

(1) Findel, Les Principes de la franc-maçonnerie..., p. 17.

ses travaux se continuent lentement, on sait depuis longtemps que ses secrets ne consistent plus que dans les moyens de reconnaissance qui se composent d'une langue universellement parlée et d'un langage muet pour l'oreille, très significatif cependant pour l'œil et le toucher. Mais ces moyens eux-mêmes ne sont plus secrets : le temps et l'impression les ont dévoilés (1). »

994. Ces mensonges sont affirmés avec tant d'insistance par les chefs, ils sont répétés avec tant d'unanimité par l'immense vulgaire des loges, ils trouvent tant de dupes et de porte-voix dans le monde des profanes, que souvent, malgré les condamnations les plus sévères du Chef de l'Église, malgré les avertissements sans cesse renouvelés des évêques, on rencontre des catholiques qui regardent comme inoffensives les associations maçonniques, ou au moins un grand nombre d'entre elles.

III. Dissimulation du but maçonnique spécialement à l'égard des princes.

995. Ce sont surtout les princes que les sectes s'attachent à tromper. « *Les francs-maçons,* » dit Léon XIII, « *excellent à chatouiller agréablement les princes; ils savent les prendre même par la douceur de leurs maximes et l'appât de leurs flatteries. Ils se sont souvent insinués dans leur faveur en se donnant comme leurs amis dévoués, et ont réussi à s'en faire des alliés et de puissants auxiliaires pour l'oppression du catholicisme et le renversement de l'ordre social lui-même* (2). » Les sectaires leur cachent avec un soin extrême leur caractère et leurs projets. Plusieurs fois on les a vus laisser tomber entre leurs mains des discours, des lettres, des manuels, des archives qui semblaient renfermer leurs secrets, mais dont ils avaient soigneusement retranché tout ce qu'il

(1) Ragon, *Orthod. maçonnique*. Introd.

(2) *Encyc. Humanum genus*, 20 apr. 1884.

y avait de compromettant. Lorsque, à la fin du dernier siècle, la cour de Bavière commença à découvrir la secte des *Illuminés*, Weishaupt, en vue de la tromper, donna l'instruction suivante à ses Aréopagites : « *La mesure* (que vous avez adoptée de montrer les grades à l'Électeur de Bavière) *est bonne et conforme aux circonstances. Mais vous aurez soin de faire les changements suivants. Dans le grade d'ILLUMINÉ MINEUR, au lieu de ces mots : DE MOINES IMBÉCILES, mettez : DES HOMMES IMBÉCILES. Dans celui d'ILLUMINÉ MAJEUR, effacez cette phrase : LES PRÊTRES ET LES PRINCES SONT SUR NOTRE CHEMIN. Quant au grade de PRÊTRE, n'en montrez autre chose que l'instruction relative aux sciences; et relisez-la bien, afin de n'y laisser aucune allusion, aucun renvoi au reste du grade* (1). » Lui-même se proposait de montrer à l'Électeur, si on s'adressait à lui, les deux grades les plus élevés, ainsi retouchés et arrangés à plaisir; et pour donner plus d'importance à ces révélations, et tromper plus sûrement le prince, il voulait déclarer « que nulle force au monde ne pourrait l'engager à faire à tout autre qu'à l'Électeur même les ouvertures nécessaires »; et il recommandait les mêmes ruses aux Aréopagites (2).

Article II — Affectation de christianisme

996. Nous avons déjà dit que la franc-maçonnerie revendique souvent l'honneur d'être une *institution*

I. Jésus -
Christ travesti
en franc-maçon
et en chef de
francs-maçons.

(1) Écrits originaux, tome II, lettre du 2 janvier 1785. — Voir Barruel, *Mémoires pour servir...*, tome III, ch. xvi, et tome IV, ch. vii.

(2) Écrits origin., tome II, lettre du 18 déc. 1784. — Voir Barruel, tome IV, ch. vii.

chrétienne. C'est là un des mensonges le plus fréquemment répétés dans les loges vulgaires.

Il est peu d'instituts maçonniques qui n'inscrivent en tête de leurs fondateurs et de leurs maîtres « *le célèbre Jésus de Nazareth* ». Les *Illuminés* le vénéraient comme leur plus grand *Illuminateur*. Les *Jacobins* et les *sans-culotte* le prênaient comme « *le premier des Jacobins et des sans-culotte* ». Les *Carbonari* en font « *le sublime Instituteur des Bons Cousins* ». « *Jésus de Nazareth, juif de naissance, notre grand maître, disent les Écossais, est le fondateur de la Maçonnerie écossaise.* » Les socialistes et les communistes le présentent comme « *le plus hardi prédicateur du socialisme et du communisme* ». En général les francs-maçons le regardent comme « *le premier des frères* » et « *le plus grand de leurs maîtres* ».

997. Souvent dans les assemblées maçonniques, on porte des toasts et on adresse des acclamations à « *Jésus philosophe et philanthrope* ». Dans les discours, on le célèbre comme un *prédicateur* et un *martyr de la liberté et de l'égalité*, un *réformateur humanitaire*, un *ennemi des despotes*, un *tribun populaire*, le *défenseur de la raison*, le *vengeur des droits de l'homme*. « *Au Créateur de l'Univers et au Christ, son envoyé sur la terre, pour y établir la philosophie, la liberté, l'égalité* », telle est l'acclamation qui ouvre les travaux des *Carbonari*. « *Jésus, dit l'Épopée initiant, est venu enseigner aux hommes la doctrine de la raison (c'est-à-dire il est le père du rationalisme).* » « *Personne n'a frayé à la liberté (maçonnique) des voies plus sûres que notre grand maître Jésus de Nazareth.* » « *Le Christ est par excellence l'homme sans tache, d'une moralité éminente, ayant bien mérité de l'humanité, celui qui a ouvert la voie à ceux qui aujourd'hui travaillent pour la DÉLIVRANCE du genre humain (pour délivrer le genre humain des prêtres et des rois).* » « *Nous voyons surgir* »

en Jésus « un jeune homme d'une trentaine d'années, lequel... au sein d'une nation qui tenait aux formes extérieures et qui était composée de prêtres hypocrites et d'un peuple dégénéré, revint aux simples lois de la morale, aux enseignements primitifs de la religion, et conçoit le premier la grande pensée de la fraternité de tous les hommes et de leur égalité devant Dieu (1). »

998. Aussi pour les francs-maçons de nos jours comme pour les gnostiques des premiers temps et les manichéens des époques suivantes, le christianisme de l'Église romaine est « un christianisme grossier » ; « le vrai et pur christianisme » n'est que dans les loges. Car « le but secret de Jésus était de rendre aux hommes leur égalité, leur liberté originelles » ; les catholiques sont donc les ennemis de la doctrine de Jésus ; les francs-maçons seuls comprennent l'œuvre du Libérateur et se dévouent à son accomplissement. « Jésus avait une doctrine secrète qu'il a transmise à des disciples de choix ; maintenue par la discipline des mystères, elle est parvenue sans altération jusqu'aux maçons actuels, qui seuls aujourd'hui sont en possession de ce précieux héritage ; » l'Église romaine a donc toujours ignoré la vraie doctrine de Jésus-Christ ; c'est dans les loges qu'il la faut chercher. « Les croisés pendant leur séjour en Orient, dit Ragon en parlant des Templiers, ont étudié toutes les variantes qui caractérisaient les sectes chrétiennes. Ils se sont attachés aux doctrines des Gnosticiens et des Manichéens qui leur semblaient moins altérées que celles des Prêtres de Rome (des évêques et des prêtres de l'Église romaine). Les Templiers renoncèrent à suivre la religion de saint Pierre (la religion catholique) et adoptèrent celle de l'Apôtre bien-aimé (le gnos-

II. Les francs-maçons revendiquent la qualité d'être les vrais et purs chrétiens. 1^o L's ont hérité, disent-ils, de la doctrine secrète de J.-C.

(1) Findel, *Les Principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples*, p. 56.

ticisme et le manichéisme?) et devinrent JOHANNITES. Il y eut schisme secret, et selon quelques auteurs qui rapportent ces faits, c'est ce schisme joint aux mystères recueillis en Orient et conservés par eux, qui fut une des causes de leur condamnation par la cour de Rome, et un motif d'accueil par les francs-maçons ou initiés de Suède, d'Écosse et de France. » Ainsi en condamnant les Templiers et les autres manichéens, l'Église romaine proscrit un christianisme plus parfait que celui qu'elle professe elle-même; et bien loin d'avoir la vraie doctrine de Jésus-Christ, elle est de toutes les sectes chrétiennes, celle qui s'en écarte le plus.

2° Ils ont la connaissance rationnelle de ses mystères.

999. Par une suite et un développement de la même fourberie, les sectaires conservent les noms des mystères chrétiens, tout en les dénaturant. Nous avons signalé leurs interprétations de l'état d'innocence primitive, du péché originel et de la Rédemption. Ils travestissent d'une manière semblable les autres dogmes catholiques. Ils retrouvent dans le dogme de la Trinité les théories panthéistes et matérialistes dont le triangle maçonnique est le symbole, dans celui de l'Incarnation la doctrine de la déesse-humanité et de la déesse-raison, dans celui de la résurrection des corps, la doctrine de la transformation et du renouvellement de la nature. « Le Verbe s'incarnant dans une Vierge c'est l'esprit de l'homme incorporé dans une terre vierge. » « Les sept sacrements du Christ ne sont qu'un emblème des sept planètes du soleil. » « Les douze apôtres nous représentent les douze signes du zodiaque; les dix préceptes de la loi, les dix préceptes de la nature, et les douze articles de foi, les douze opérations de la nature. » « Les œuvres de la nature appartiennent toutes aux trois règnes minéral, végétal, animal : ils sont représentés par le triangle, image de Dieu » ou de la véritable Trinité divine, « dont les trois règnes sont la

manifestation » et l'essence. « Le carré est le symbole des quatre éléments contenus dans le triangle (ou les trois règnes de la nature), emblème (de ces trois règnes et) aussi des trois principes chimiques, le sel, le soufre et le mercure. Ces choses réunies forment l'unité absolue dans la matière première » : voilà l'adorable Trinité des maçons. « De l'action du Père, du Fils et du Saint-Esprit, c'est-à-dire du sel, du soufre et du mercure, résulte le triangle dans le carré (1). » « L'ancien culte d'Isis tenant le petit Horus dans ses bras fut introduit sous le nom de *la Vierge Marie* (2). » Ceux qui désirent connaître en détail ces sacrilèges travestissements de nos dogmes, peuvent lire les interprètes officiels de la franc-maçonnerie.

1000. D'après ce qui précède, on comprend en quel sens les sectaires peuvent se dire *chrétiens*, sans appartenir à aucune des confessions chrétiennes ; on comprend leurs protestations de n'en pas vouloir à la religion chrétienne, alors qu'ils lui font de toute part une guerre si acharnée. C'est qu'en effet, ils prétendent avoir hérité de la pure doctrine de Jésus-Christ, et posséder la vraie interprétation de ses dogmes ; c'est qu'en effet d'après eux, le vrai christianisme de Jésus-Christ n'est pas celui qui est enseigné dans l'Église romaine, mais celui qui est transmis dans les loges, « un christianisme idéal, libre de tout esprit de secte et d'intolérance, un christianisme qui resplendit de lumière morale, qui pénètre et féconde toutes choses (3). » Ils sont donc chrétiens, et même ils sont les chrétiens les plus parfaits, peut-être même sont-ils les seuls chrétiens. Autrefois, ainsi

III. Remarques.

1° Les francs-maçons prétendent faire la guerre au nom du vrai christianisme, contre le faux christianisme ou cléricalisme.

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, ch. xxxix.

(2) *Les Principes de la franc-maçonnerie* , p. 59.

(3) *Ibid.*, p. 1884.

que nous l'avons déjà remarqué, « les gnostiques prétendaient être les véritables chrétiens, meilleurs en tous points que les autres », surtout que les catholiques; « tous le prétendaient généralement, même les Caïnites qui disaient que le Sauveur n'était descendu dans les Limbes que pour délivrer Caïn, Judas, les Sodomites ». Telle est la prétention actuelle des francs-maçons : ils sont meilleurs chrétiens que les protestants, que les schismatiques grecs et surtout que les catholiques. Aussi, à les en croire, bien loin d'attaquer le christianisme, ils le professent dans toute sa perfection originelle; ce qu'ils attaquent, disent-ils, c'est le *cléricalisme*, ou le christianisme dégénéré de l'Église romaine. « *Le christianisme* (des manichéens) *est par essence notre ami; le cléricalisme* (le christianisme de l'Église romaine) *est par nature notre irréconciliable ennemi; car le christianisme* (des manichéens) *est favorable à la Liberté, à l'Égalité et à la Fraternité* (maçonniques); *au contraire le cléricalisme* (le christianisme des Papes) *est l'adversaire acharné de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité* (maçonniques) (1). »

2^e Dessein de cette imposture.

1001. Nous avons remarqué ailleurs que les vrais initiés se moquent de ce jeu hypocrite. Mais ils s'en servent pour engager dans la franc-maçonnerie une foule d'esprits honnêtes, sincèrement attachés à la religion chrétienne. Les grades eux-mêmes qui sont inspirés par la haine de Jésus-Christ, et dans lesquels sont le plus ouvertement exprimés les desseins des sectes contre sa religion, deviennent, grâce à leurs interprétations, tout à faits inoffensifs, ou même sont entièrement conformes à l'esprit chrétien. « *Quand un adepte parvenait au grade de Rose-Croix*, raconte Barruel en parlant des maçons du dernier siècle,

(1) Du cléricalisme et des moyens de le terrasser, p. 11-18.

l'explication qu'on lui donnait de ce qu'il avait vu jusqu'alors, dépendait absolument des dispositions qu'on observait en lui. S'il se trouvait un de ces hommes qu'on ne peut rendre impies, mais que l'on peut au moins détourner de la foi de l'Église, sous prétexte de la régénérer, on lui représentait qu'il régnait dans le christianisme actuel une foule d'abus contre la liberté et l'égalité des enfants de Dieu. La parole à retrouver pour eux était le vœu d'une révolution qui rappelât ces temps où tout était commun parmi les chrétiens, où il n'y avait parmi eux ni riches, ni pauvres, ni hauts et puissants seigneurs. On leur annonçait enfin le renouvellement le plus heureux du genre humain et en quelque sorte de nouveaux cieux et une terre nouvelle. Les esprits simples et crédules se laissaient prendre. La révolution était pour eux le feu qui devait purifier la terre; aussi les a-t-on vus la seconder avec tout le zèle qu'ils auraient pu mettre à l'entreprise la plus sainte (1). »

Article III — L'emploi de mots et de formules équivoques.

1002. Un célèbre publiciste contemporain, M. Le Play, a signalé l'influence funeste qu'exercent depuis un siècle et demi certains mots mal définis, tels que ceux de *liberté*, d'*égalité*, de *philosophie*, de *progrès*, de *civilisation*, de *science*, de *démocratie*, tels aussi que ceux de *superstition*, de *fanatisme*, de *tyrannie*, etc.

Les sectaires, en effet, expriment les théories maçonniques sous des noms séduisants, sans expliquer le sens précis qu'ils y attachent; ils désignent au

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, tome II, ch. x.*

contraire les doctrines et les institutions de leurs adversaires sous des noms odieux, dont ils ne déterminent pas non plus la signification exacte. Écoutez ce sectaire : comme il parle avec enthousiasme de la *liberté*, de la *diffusion des lumières*, des *principes de 89*, des *droits de l'homme* ! Dans sa bouche, chacune de ces expressions désigne le système maçonnique. Avec quelle indignation il flétrit les *abus de l'ancien régime*, les *horreurs de l'inquisition*, les *menées de la coterie cléricale* ! Il entend par là la royauté chrétienne, les institutions de l'Église, la hiérarchie catholique.

Or ce que fait ce sectaire, des milliers de francs-maçons le font dans le monde entier : partout ce sont les mêmes déclamations en faveur de certaines doctrines mystérieuses, qui sont désignées sous des noms pompeux, et partout les mêmes invectives contre d'autres doctrines, désignées par des termes odieux.

Qu'arrive-t-il ? Comme la plupart des hommes réfléchissent peu et s'échauffent vite, les auditeurs et les lecteurs se prennent universellement d'enthousiasme pour la *liberté*, la *fraternité* et les *droits de l'homme*, et de haine contre les *privilèges*, la *superstition*, le *despotisme*. Voilà bientôt tout un peuple séduit par des mots qui ont un sens précis et unanime dans l'intelligence des maçons *éclairés*, et qui n'offrent à tous les autres que des sens vagues et discordants.

1003. C'est là un prélude.

Les sectaires, en effet n'ont rendu certains termes populaires, que pour faire accepter sous leur couvert leurs perverses théories ; ils n'ont rendu d'autres noms impopulaires, que pour présenter sous ces noms, aux passions des multitudes, les institutions dont ils méditent la ruine. Aussi tout à coup ceux qui se distinguent le plus par leur enthousiasme pour la *philosophie*, le *progrès*, la *civilisation*, le *droit*

nouveau, se mettent à réclamer de concert et partout à la fois l'abolition d'une institution, la destruction d'une forme sociale et l'établissement d'une institution et d'une forme nouvelles, au nom de ce *progrès*, de cette *civilisation*, de ce *droit nouveau* universellement célébrés.

Quelques-uns sont peut-être interdits d'abord ; mais bientôt la plupart sont entraînés ou laissent faire. Qui oserait, en effet, prendre la défense d'une institution partout condamnée comme contraire aux *droits de l'homme* et funeste à la *civilisation*? Qui oserait au contraire repousser une loi, une mesure que la *philosophie* demande, que le *progrès* exige? Et ainsi toutes les institutions du passé sont bouleversées ; les révolutions se font comme par enchantement, « sans que les hommes y donnent beaucoup la main, par la puissance même des mots » ; les enfants de l'Église se mettent à persécuter leur mère presque à leur insu et comme malgré eux, « pour suivre la loi du *progrès* », « parce que le droit nouveau ne comporte que le régime *libéral* ».

1004. C'est ainsi qu'à l'aide de quelques mots et de quelques formules hypocrites, la franc-maçonnerie fait accepter depuis un siècle et demi, ses théories subversives aux peuples trompés, et au moyen de quelques *grands mots*, détruit l'ancien ordre social et en établit un nouveau. « *Les discussions savantes ne sont ni nécessaires ni opportunes*, disait Mazzini. *Il y a des MOTS RÉGÉNÉRATEURS qui contiennent tout, et qu'il faut souvent répéter au peuple : LIBERTÉ, DROITS DE L'HOMME, PROGRÈS, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Voilà ce que le peuple comprendra, surtout quand on lui opposera les mots de DESPOTISME, PRIVILÈGES, TYRANNIE, ESCLAVAGE, etc. (1).* »

(1) Cité par Lubiencki.

1005. Il est nécessaire de connaître la tactique dont nous venons de parler pour comprendre l'origine, la raison d'être et la puissance de ces mots et de ces formules sonores et vagues, qui ont cours en si grand nombre dans nos sociétés contemporaines. Lorsqu'une formule ou un mot acquièrent une célébrité jusque-là inouïe, soyez persuadé que presque toujours vous assistez à une manœuvre des sectaires.

Ce procédé ne manque pas d'une certaine habileté. Le mot et la formule, en effet, présentent à côté de sens honnêtes, plusieurs sens pervers. Ceux-ci renferment les principes de mort qu'on veut inoculer au corps social ; ceux-là servent à cacher le poison aux victimes. Puis, ordinairement il y a une gradation dans les sens mauvais ; les sectaires donnent successivement ces divers sens au mot et à la formule, à mesure que s'avance l'éducation maçonnique du peuple : et ainsi à l'aide d'un même mot ou d'une même formule, ils le font descendre par tous les degrés de l'erreur jusqu'aux derniers abîmes de l'état de nature ou de l'anarchie pure : on dirait un malheureux roulant de précipice en précipice, après avoir pris un breuvage enivrant.

Entendu dans le sens le plus complet, le mot ou la formule exprime le système de la *liberté absolue* et de l'*égalité universelle*, qui fait, nous l'avons dit, le fond de tous les rites et constitue le but suprême de la franc-maçonnerie ; mais entendu avec des restrictions, il peut signifier tous les états intermédiaires et préparatoires. Pour reprendre une comparaison dont nous avons usé, nous considérerons le sens complet et les sens restreints comme les tons divers d'une même gamme. Les sectaires qui président le chœur maçonnique, font successivement prendre à leurs adeptes les divers tons, en commençant par les moins élevés et en s'élevant jusqu'aux plus aigus ; et grâce à

l'ensemble qu'ils savent mettre dans les voix, et au retentissement de la note exécutée, ils forcent les profanes à chanter à l'unisson des maçons. Le peuple passe ainsi successivement par tous les tons, jusqu'à s'élever aux tons les plus hauts, c'est-à-dire il réforme ou plutôt il déforme graduellement ses idées, ses institutions, ses mœurs sur les modèles proposés par la franc-maçonnerie, et s'achemine insensiblement, par une suite de subversions et d'innovations progressives vers l'état suprême d'anarchie universelle.

Voilà un des principaux moyens dont les sectaires usent pour « maçonner » peu à peu les peuples.

« *La méthode maçonnique*, dit le Grand Maître au récipiendaire dans le grade de chevalier Kadosch, *la méthode maçonnique est supérieure à toutes les autres, puisqu'elle n'enseigne rien sans précaution et qu'elle attend que l'esprit se soit fortifié par l'étude, le raisonnement et la comparaison* (perversi par un travail lent) *pour recevoir la révélation des vérités* (secrets maçonniques) *qui ne trouveraient en lui aucun accès sans une préparation longue et efficace* (1). »

1006. O peuples, ouvrez les yeux ; on vous présente des breuvages homicides dans des coupes enduites de miel et couvertes de fleurs ; on vous offre des fruits qui paraissent être savoureux, mais qui recèlent dans leur sein des essaims de guêpes prêtes à vous percer de mille aiguillons venimeux. O peuples, ces mots séducteurs de *civilisation*, de *grandeur nationale*, de *émancipation sociale*, signifient dans la langue de ceux qui les font si fort résonner à vos oreilles, reniement de Dieu et de son Christ, révolte contre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, contre l'autorité légitime des Pontifes et des rois ; en un mot ils expriment le triomphe des idées maçonniques.

(1) Rituel de l'initiation du Chevalier Kadosch.

O peuples, vous êtes enveloppés par des bandes organisées de menteurs. Ces sophistes mentent, chaque fois qu'ils prononcent le mot de *liberté*; car ils désignent de ce nom l'affranchissement de tout ce qui humilie et gêne la nature corrompue. Ils mentent, chaque fois qu'ils parlent de *progrès*; car ils demandent par là, la destruction de l'Église, qui « immobilise l'humanité et empêche la marche en avant ». Ils mentent, chaque fois qu'ils nomment le *fanatisme* et la *superstition*; car sur leurs lèvres, ces noms désignent la foi et la religion du Sauveur Jésus. Ils mentent, chaque fois qu'ils déclament contre le *despotisme* et la *tyrannie*; car ils entendent par là les *rois*, les *prêtres*, les *magistrats*, les *armées*. O peuples, reconnaissez vos amis et vos ennemis; vos amis ce sont les serviteurs de Dieu et de son Christ; vos ennemis, ce sont les suppôts de « l'antique serpent », de « l'Adversaire » de Dieu et de son Christ, ce sont tous ceux qui vous prêchent la révolte contre l'ordre divin et humain émané du Créateur et du Rédempteur. O peuples, reconnaissez les uns et les autres; et secouez le joug impie, immoral et séditionnaire de la franc-maçonnerie pour vous soumettre au joug doux et suave de l'Église catholique.

Article IV — Quelques ruses touchant de près à la tactique précédente

1° Affirmer des principes dont on dissimule les conséquences.

1007. Nous devons signaler certaines ruses qui se rattachent à la tactique précédente.

Les sectaires se plaisent à poser des principes dont ils dissimulent les conséquences, et que le temps appliquera de lui-même. « *Toujours le principe, disait Weishaupt, jamais les conséquences!* »

Ainsi le *règne de l'égalité* est pour la franc-maçonnerie un principe. Elle prêche donc l'égalité, dans les discours et par les écrits, dans les journaux, dans les revues et dans les livres. Mais elle insiste beaucoup moins, dans les commencements surtout, sur les applications du principe, telles que le partage égal des successions, la destruction des corps et des ordres de la société, le nivellement des classes et des fortunes. Contente de présenter l'égalité comme la loi souveraine des sociétés, elle laisse au temps le soin de l'appliquer à tout l'ensemble des choses humaines.

1008. Le *règne de la liberté* est pour elle un autre principe. Ce règne, tel qu'elle l'entend, exclut toute loi et toute autorité, divine ou humaine. Mais elle se garde bien de le dire. Elle travaille à inspirer aux multitudes un amour effréné de la liberté ; ce sera aux multitudes séduites à appliquer le principe sous sa haute direction, en proclamant la liberté de conscience et des cultes, la liberté de la presse et des réunions, en substituant des gouvernements parlementaires aux monarchies absolues, des républiques aux uns et aux autres, en introduisant la *liberté* jusqu'au sein du foyer domestique par la faculté du divorce et l'émancipation totale de la femme.

1009. La *sécularisation*, voilà pour la franc-maçonnerie un troisième principe. Dans son universalité, la sécularisation implique l'apostasie de l'État, de la famille et de l'individu, l'établissement de l'*école laïque*, du *mariage* et des *enterrements civils*, de la *morale civile*, en un mot la soustraction des institutions et des hommes au règne de Jésus-Christ et à l'autorité de l'Église. Les chefs de la franc-maçonnerie le savent ; mais il ne se pressent pas de dévoiler tout le plan « au vulgaire des maçons » et aux profanes ; ils préfèrent répandre l'amour de la sécula

risation dans tous les rangs de la société : quand le principe sera une fois entré profondément dans les esprits, il s'appliquera comme de lui-même.

1010. Ainsi agit la franc-maçonnerie. Elle s'attache à engouer les esprits de certains principes qu'elle leur propose sous des noms sonores, et laisse le plus souvent à la logique du peuple la tâche d'en déduire et d'en appliquer les conséquences. Si dès le commencement, elle avait montré à la fois et le principe et les conséquences, les esprits auraient eu horreur du principe à cause des conséquences. Une fois fascinés par le principe, ils appliquent sans horreur une à une les conséquences. Si parfois ils montrent de la répugnance pour quelque'une de celles-ci, les chefs qui se tiennent derrière eux et surveillent la marche des événements, savent briser les résistances et stimuler les courages.

II. Dissimuler un but pour suivi, en paraissant poursuivre un but tout différent.

1011. Les sectaires aiment à poursuivre un but sous le couvert d'un autre.

Je m'explique. Lorsqu'ils veulent, par exemple, détruire une institution ancienne, au lieu de l'attaquer ouvertement, ils travaillent à amener un ensemble de circonstances nouvelles qui soient incompatibles avec l'institution dont ils méditent la ruine. Ainsi les sociétés secrètes d'Italie ont juré le renversement du *pouvoir temporel* ou *principat civil* du Pontife romain ; presque jamais elles n'en parlent ; il n'est question parmi elles que de faire « la nationalité italienne », de rendre à l'Italie « son unité et sa liberté ». Elles soufflent partout « la haine de l'étranger » ; elles exaltent ou plutôt elles créent parmi les Italiens le sentiment national ; l'édifice de la nationalité italienne s'élève pièce à pièce, au milieu des trahisons et des violences de toutes sortes. La chute du trône pontifical semble être la conséquence inévitable de l'œuvre de l'unité italienne. Plusieurs

sectaires paraissent être les premiers à déplorer que l'Italie ne puisse devenir *une* nation sans que le Pape cesse d'être roi ; les esprits étrangers à la stratégie des sociétés secrètes, croient volontiers que la destruction du *pouvoir temporel* est une nécessité imposée à un peuple par le désir de son « autonomie ». Et en réalité c'est contre l'indépendance temporelle du Pape qu'a été tramé et exécuté tout le complot.

Les sectaires poussent souvent le cynisme jusqu'à se déclarer dévoués à un principe qu'ils renient par leurs actes. Par exemple, au moment où ils attenteront le plus violemment à la liberté, ils crieront plus fort que jamais : vive la liberté ! Hélas ! Que de fois leurs affirmations ont suffi pour éblouir un peuple naïf ! Peut-on en effet soupçonner de tyrannie ces hommes qui parlent si magnifiquement de la liberté ? « Hier (sous la Constituante), raconte M. Taine, le jacobin exagérait les droits des gouvernés, jusqu'à supprimer le droit des gouvernants ; demain (sous la Convention), il va exagérer les droits des gouvernants jusqu'à supprimer tous ceux des gouvernés. A l'entendre, le peuple est l'unique souverain, et il traitera le peuple en esclave. A l'entendre, le gouvernement n'est qu'un valet, et il donnera au gouvernement les prérogatives d'un sultan. Tout à l'heure, il dénonçait le moindre exercice de l'autorité publique comme un crime ; à présent il va punir comme un crime la moindre résistance à l'autorité publique. Comment faire pour justifier une pareille volte-face, et de quel front va-t-il nier les principes sur lesquels il a fondé sa propre usurpation ? Il se garde bien de les nier ; au contraire, il les proclame de plus belle ; grâce à cette manœuvre, la foule ignorante, voyant qu'on lui présente toujours le même flacon, croira qu'on lui sert toujours la

même liqueur, et on lui fera boire la tyrannie sous l'étiquette de la liberté (1). »

1012. Il n'est pas rare que dans les lois ou les projets de lois émanés des sectaires, le but proposé soit dissimulé dans un petit article ou même dans une partie d'article, que l'on dirait introduits presque au hasard. Pour un lecteur distrait, cet article ou ces quelques mots ont peu d'importance; pour un observateur attentif, ils sont à peu près toute la loi : le titre et l'ensemble des articles couvrent et déguisent l'article ou les mots principaux : ceux-ci ressemblent à une marchandise prohibée que l'on passe en contrebande sous une étiquette empruntée et au milieu d'objets permis. Nous pourrions citer comme exemple le projet de loi présenté en 1879 par M. Jules Ferry sur l'enseignement secondaire, et dont le fameux *article 7*, à lui seul plus important que tous les autres à la fois, devait enlever aux religieux la faculté d'enseigner.

3^e Combattre
les ennemis sans
les nommer.

1013. Souvent ce que les sectaires haïssent le plus est ce qu'ils nomment le moins : ils semblent prendre à tâche de faire la guerre à leurs ennemis, sans parler d'eux, sans paraître même les connaître; ils décapitent des adversaires dont ils affectent d'ignorer l'existence.

Nous trouvons au commencement de la révolution française un exemple mémorable de cette tactique. La célèbre *Déclaration des droits de l'homme* est, pour celui qui a l'intelligence des formules et des procédés des sectaires, une déclaration des droits revendiqués par la raison de l'homme révoltée contre Dieu, Jésus-Christ et l'Église catholique. Et cependant le nom de Jésus-Christ, celui de l'Église ne sont pas prononcés une seule fois; mais on donne de la

(1) La Révolution, tome III, p. 6-7.

société, de la loi, des pouvoirs publics, une théorie d'où chacun peut conclure que l'Église catholique est une société contre nature, que les lois de l'Église sont sans fondement légitime et son gouvernement un gouvernement despotique; on attribue à l'État et à l'individu des droits qui impliquent la négation des droits divins de Jésus-Christ et de l'Église. En apparence donc, il n'est pas question de Jésus-Christ ni de l'Église; et en réalité on pose les principes d'une révolte sociale universelle contre Jésus-Christ et l'Église. La ruse a si bien réussi que, pendant que la révolution a poursuivi partout au nom des droits de l'homme sa guerre aux droits de l'Église, un grand nombre de catholiques se sont obstinés jusque dans ces derniers temps à voir dans la *Déclaration des droits de l'homme*, un document presque inoffensif, dont l'ensemble pouvait être admis sans préjudice pour les droits de Dieu.

1014. La franc-maçonnerie en attaquant l'Église, prétend souvent qu'elle se défend : « Le cléricalisme est menaçant, la société moderne est menacée. » ^{4. La persécution présentée comme un acte défensif.} « Nous devons nous défendre contre les empiétements du clergé, si nous ne voulons pas voir disparaître nos lois et nos institutions. » La persécution est donc présentée comme un acte de légitime défense. C'est ainsi que cet ancien roi d'Assyrie, qui méditait la conquête de Jérusalem et des royaumes voisins, déclarait solennellement qu'il voulait « *se défendre* (1) ». C'est ainsi que je ne sais dans quel fabuliste le lion se jette sur la brebis, pour se garantir d'une agression.

(1) Juravit (Nabuchodonosor) per thronum et regnum suum, quod *defenderet se* de omnibus regionibus his. Judith, 1, 12. — Factum est verbum in domo Nabuchodonosor regis Assyriorum, ut *defenderet se*. Ibid. II, 1.

On a vu même plusieurs fois les persécuteurs prétendre à la qualité de pieux catholiques et demander à l'Église de les traiter comme ses enfants les plus dévoués. C'est ainsi qu'en 1847, le gouvernement maçonnique de Fribourg, à la suite des plus violents attentats contre les droits de l'Église, écrivait à l'illustre Mgr Marilley : « Loin d'être soumis à une synagogue de Juifs ou aux persécutions des empereurs, vous avez le bonheur de vivre sous la loi de chrétiens catholiques, profondément attachés à la foi de leurs pères (1). »

Article V — Les mensonges de « la science moderne »

1015. La société est aujourd'hui envahie par une multitude de mensonges présentés au nom de « la science », solennellement même décorés du nom de « philosophie », de « critique », d'« histoire ». Toutes les sciences, en effet, semblent être entrées, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, dans une vaste conjuration contre la vérité. Que d'attaques contre l'Église, sa doctrine, ses institutions, ses grands hommes, son influence séculaire, au nom de la philosophie, de l'histoire, de la paléontologie, de l'archéologie, de la physique, de l'astronomie ! Que de faits travestis ! Que de textes supposés, altérés, faussement interprétés ! Que de systèmes de toutes sortes, contraires aux enseignements de l'Église et présentés chacun comme « le dernier mot de la science » ! Ces attaques sont si constantes et si universelles que les mots de « science », de « critique », de « philosophie » sont

(1) M. Esseiva, *Fribourg, la Suisse et le Sunderbund*, p. 184.

devenus synonymes de ceux d'impiété, d'incrédulité, de rationalisme.

Or d'où proviennent presque tous ces mensonges ? Des loges. Les loges sont la grande officine où se préparent et d'où sortent la plupart des systèmes qui contredisent aujourd'hui la parole de Dieu. « Une loge est, » en effet, « tour à tour une école de morale stoïque et épicurienne; les rêveries des astrologues succèdent aux prétentions des alchimistes; on associe les opinions des philosophes païens aux délires de la cabale » ; et surtout on travaille à « établir que la nature est le dieu de ce monde et comme l'âme universelle qui met tout en mouvement et en action (1). » Les savants de nos jours, même ceux qui ne sont pas maçons, vont le plus souvent chercher leurs inspirations à ce fond de fausses traditions qui se conservent dans les loges maçonniques et que celles-ci ont héritées des sectes manichéennes. La parenté entre les théories maçonniques et les systèmes modernes présentés au nom de « la science » par les maîtres de l'Université gouvernementale de France et par les professeurs rationalistes des autres pays, a été souvent signalée. Il faudrait ignorer profondément les uns et les autres, pour méconnaître qu'ils s'accordent entre eux pour le fond et la substance.

Conclusions et remarques

1016. L'universelle diffusion des sectaires au milieu de nos sociétés modernes, leur ardeur et leur constance à mentir, leur hypocrisie à présenter le mensonge « au nom de la science », sous des termes

1° Puissance séductrice des erreurs modernes.

(1) Le voile levé pour les curieux..., 1791, p. 164.

pompeux et sonores, nous permettent de comprendre pourquoi les esprits sont partout envahis par les théories les plus fausses. Quand, en effet, de toutes parts un système, une interprétation, un fait est présenté comme scientifiquement démontré ou constaté, est-il facile à ceux qui n'ont pas fait des études spéciales de tenir contre « la science » ? Lorsque de toutes parts retentissent des cris d'enthousiasme pour la *liberté*, n'est-il pas comme impossible à la plupart des esprits de ne pas accueillir quelque une des théories *libérales* qui ont cours ?

C'est ce que constate avec transport un maçon que nous citons souvent à cause de l'autorité dont il jouit dans les loges. *Tous les esprits, dit Findel, sont plus ou moins dominés par ce que les chimistes appellent les affinités. Il est évident qu'une alliance (l'association maçonnique) empreinte d'un même souffle moral et démocratique (immoral et anarchique) et reposant sur les mêmes opinions fondamentales (contraires à la doctrine de Jésus-Christ et de son Église), doit exercer une influence réciproque, quoique impossible à contrôler minutieusement, sur les affiliés d'abord; puis, par les leçons, l'exemple et les incitations, sur les membres de leur famille et sur leurs amis, comme aussi sur tout leur entourage, et que cela doit inspirer une certaine prédisposition à accepter les principes franc-maçonniques en faisant ainsi pencher fortement la balance de l'opinion publique (1). »*

Pour échapper à cette contagion des « erreurs masquées et prônées », il faut une force de sens catholique ou une abondance de connaissances théologiques qui ne se trouvent pas dans la plupart des laïques. Toutefois nous nous plaisons à constater que le

(1) Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples, p. 129.

nombre de ceux qui résistent aux déclamations de la prétendue science et aux entraînements de l'opinion publique, va en augmentant tous les jours. Honneur à ces vaillants laïques, dont la foi ne faiblit pas devant les attaques les plus habiles et les plus retentissantes!

1017. Dieu ne permet le mensonge que pour faire resplendir la vérité dans un plus grand jour. Les attaques et les négations amènent, en effet, des recherches plus approfondies; l'erreur devient plus manifeste; la vérité éclate à tous les yeux. Aussi la conspiration actuelle de toutes les sciences contre l'Évangile en prépare un resplendissement inouï; et un jour toutes ces sciences qui « blasphèment aujourd'hui notre bien », à savoir le Verbe de Dieu, viendront tour à tour incliner leur tête devant sa parole et rendre témoignage à ses enseignements: les négations des sectaires produiront, suivant une parole de De Maistre, « une nouvelle révélation ».

2° Resplendissement futur de la vérité.

1018. Nous n'avons parlé que des attaques contre la vérité catholique. Un système semblable de calomnie et de dénigrement est employé par la franc-maçonnerie contre les hommes qu'elle hait et qu'elle redoute. Parfois des réputations se forment comme par enchantement; au contraire des hommes d'un grand mérite tombent dans la disgrâce populaire: or très souvent ces brusques mouvements de l'opinion publique sont l'effet des agissements des sectaires. Ce médecin est arrivé dans le pays avec la réputation d'avoir consumé ses années d'études dans les plus mauvais lieux de la capitale; mais, parce qu'il est entré dans la loge, il est aujourd'hui médecin de l'hôpital, de la prison et des autres établissements publics qui dépendent de l'État ou de la commune. Cet autre médecin est fort instruit et on ne peut plus consciencieux; mais, parce qu'il est catho-

3° Remarque.

lique pratiquant et que les sectaires le haïssent, il se trouve que le peuple croie à mille fables ineptes inventées pour le déconsidérer. Cet avocat sans cause est devenu député : c'est qu'il a été Vénérable de la Sainte Égalité. Ce journaliste vaniteux et sans talent est préfet de l'un des plus grands départements : c'est qu'il s'est rendu digne des faveurs d'un gouvernement impie par son zèle en faveur de la Ligue d'enseignement. Ce fils de banqueroutier est en voie de devenir sénateur, parce qu'il a toujours été un maçon ardent. Cet ancien palefrenier va être maire de la ville, parce qu'il a su se glisser dans la loge et en devenir une des Grandes Lumières. Mais à l'époque des élections surtout, on voit se produire et se répandre, avec un ensemble qui déconcerte tous les calculs, les éloges les plus exagérés en faveur des candidats des loges, et au contraire les attaques les plus violentes contre leurs adversaires. Depuis cent ans, les sectaires ne cessent de jouer de la sorte le peuple et de lui imposer ses élus.

CHAPITRE II

Moyens employés par la franc-maçonnerie pour répandre ses mensonges

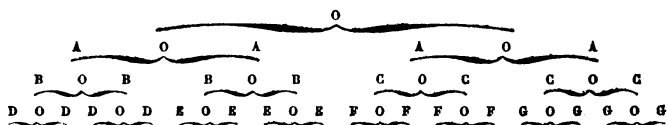
1019. Les moyens qu'emploient les sectaires pour répandre le mensonge, sont nombreux. Nous en remarquerons trois principaux : 1° l'action hiérarchique elle-même des frères; 2° les réunions; 3° la presse.

Article I — Action hiérarchique des sectaires

1020. Nous avons déjà signalé plusieurs fois la puissante influence que les sociétés secrètes exercent dans le monde par les mots d'ordre. A cause de l'importance du sujet, nous croyons utile d'appeler de nouveau l'attention sur ce point.

« L'importance de l'association franc-maçonnique, dit l'illustre Findel, consiste dans le fait qu'elle a arraché à l'isolement, au milieu duquel leurs efforts restaient impuissants, les esprits animés de sympathie pour une même cause (la cause de la révolte universelle), les hommes qui tendent à un même but (de subversion totale), les représentants des mêmes principes (de liberté et d'égalité absolue), pour les réunir en vue d'une œuvre commune (pour les faire tous travailler à l'édification du temple) (1). »

« Laissez-moi me livrer à mes spéculations, écrivait Weishaupt à un des principaux Illuminés, et mettre notre monde à sa place : car tout dépend de là. Je m'en vais opérer avec vous sur la planche suivante :



« J'ai immédiatement au-dessous de moi deux adeptes à qui je souffle mon esprit; chacun de ces deux adeptes

(1) Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples, p. 3.

correspond avec deux autres; ainsi de suite. De cette manière, de la manière du monde la plus simple, je peux mettre en mouvement et enflammer des millions d'hommes. C'est de cette façon qu'il faut faire arriver les ordres et opérer en politique (1). »

Le même sectaire écrivait quelques jours après à un autre chef illuminé : « *J'ai envoyé à Caton un modèle, SCHEMA, une planche ou figure, montrant comment on peut MÉTHODIQUEMENT et sans beaucoup de peine, disposer dans le plus bel ordre possible une grande multitude d'hommes... L'esprit du premier, du plus ardent, du plus profond des adeptes, se communique journellement et sans cesse aux deux AA; par l'un il passe à BB, et par l'autre à CC. De ceux-ci il arrive de la même manière aux huit suivants, de ces huit aux seize, des seize aux trente-deux; et ainsi de suite... Bref, CHACUN A SON AIDE-MAJOR, PAR LEQUEL IL AGIT MÉDIATEMENT SUR TOUS LES AUTRES. Toute la force part du centre et vient de nouveau s'y réunir. Chacun se subordonne en quelque manière deux hommes, qu'il exerce pour ainsi dire comme des recrues, afin qu'ensuite ils puissent exercer et faire feu avec tout le régiment. ON PEUT ÉTABLIR LA MÊME CHOSE POUR TOUS LES GRADES (2). »*

En réalité, la même chose existe, quoique avec une perfection inégale, dans tous les instituts et pour tous les grades : « *Il y a sur la terre deux organisations séculaires, celle de la Maçonnerie et celle de la théocratie (de la hiérarchie sacerdotale de l'Église). Il n'y a que l'organisation séculaire de la maçonnerie qui soit en état de combattre et de vaincre l'association séculaire de la théocratie. »*

1021. Par l'effet de cette organisation hiérarchique

(1) Lettre du 16 février 1781 à Zwach ou Caton.

(2) Lettre à Bader ou Celse. — Voir Barruel, t. III, ch. XVIII.

des sectaires, le mensonge concerté dans un haut chapitre ou entre quelques chefs élevés, est bientôt porté jusque dans les dernières loges ; il descend dans les sociétés vassales de la franc-maçonnerie ; il arrive rapidement au « monde des *profanes* ». Les chefs affirment, les subalternes de tous les degrés répètent ; ceux qui sont étrangers aux loges parlent de même. On ne sait pas d'où est parti le premier cri ; mais comme il est répété par tout le monde, tout le monde en admet la vérité. C'est une calomnie contre un personnage ou une institution, un éloge exagéré d'un autre personnage ou d'une autre institution, un fait supposé, une fausse appréciation, que sais-je ? en un mot, le mensonge. La calomnie repose sur des faits insignifiants, ou même n'en allègue aucun ; n'importe : pourvu qu'elle soit répandue par beaucoup de voix, elle sera universellement crue. Le personnage ou l'institution attaquée est populaire ; ce n'est pas une raison pour que le peuple résiste longtemps, si les invectives retentissent avec éclat. Le mensonge est absurde ; hélas ! qui de nous ne serait tenté de dire que l'absurdité semble souvent une raison de succès. Répétés par un grand nombre et en beaucoup de lieux, la calomnie, l'outrage, le mensonge paraissent des vérités banales et deviennent l'opinion publique. Quelques esprits plus sérieux réclament peut-être ; mais leurs protestations se perdent dans le bruit général : heureux encore, s'ils ne sont pas accusés de paradoxe, de résistance intéressée au suffrage universel, de conspiration contre le peuple.

1022. Tant que les multitudes seront dans cet assoupissement léthargique où nous les voyons, il suffira que le mensonge soit inventé par quelques sectaires des hauts grades et répété par les autres, pour être cru universellement. Or la perversité des chefs ne

rend que trop certaine la première condition, et la discipline des subalternes, la seconde. Aussi la franc-maçonnerie est, au milieu de nos sociétés modernes, un foyer permanent de conspiration contre la vérité.

1023. Comme il est évident, nous n'accusons pas « le vulgaire des maçons » de mentir de mauvaise foi. La plupart ne trompent qu'après avoir été trompés, et même ils ne réussissent à faire tant de dupes parmi les profanes, que parce qu'ils sont dupes les premiers. Le mensonge n'est médité que par ces chefs occultes qui président à la conjuration antichrétienne et antisociale, et professent que tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils servent au renversement des autels et des trôn

Article II — Réunions et associations

1024. Mais la franc-maçonnerie ne se contente pas d'avoir partout des apôtres et des missionnaires du mensonge. Il faut que les peuples se réunissent, pour que ces apôtres et ces missionnaires puissent parler à des multitudes et agir sur les foules. De même que l'Église catholique a institué des assemblées pieuses, afin que les fidèles du Christ entendent ensemble la parole de vérité, ainsi les sectes ont organisé partout des conventicules profanes où la parole de mensonge puisse retentir devant une nombreuse assistance. C'est dans ce but principalement, nous l'avons dit, qu'elles ont créé tant d'associations dépendantes des loges et soumises à leur influence, favorisé les comices et les concours, multiplié les conférences, encouragé les expositions, secondé l'émigration dans les villes, applaudi au développement des théâtres,

des ateliers, des casernes. Il n'est pas de moyens auxquels ils n'aient recours, pour arracher l'homme, la femme et l'enfant au foyer domestique, et les jeter dans la rue et sur la place publique, ou les enfermer dans de grands établissements soustraits à l'influence religieuse. « *Agitez, écrivaient les chefs de la Haute Vente à leurs adeptes, agitez, jetez sur la rue, avec motifs ou sans motifs, peu importe; mais agitez; dans ces mots sont enfermés tous les éléments du succès. La conspiration la mieux ourdie est celle qui remue le plus.* » « *Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion, disait à son tour Mazzini, dans un manifeste aux « Amis de l'Italie », suffisent pour faire jaillir des idées... La difficulté n'est pas de convaincre le peuple : c'est de le réunir. Le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle.* »

« *Ne laissez jamais le peuple s'endormir hors de la sphère du mouvement, disait une autre fois le même sectaire. Entourez-le toujours de bruits, d'émotions, de surprises, de mensonges et de fêtes. Que tout cela soit du désordre. ON NE RÉVOLUTIONNE PAS UN PAYS AVEC LA PAIX, LA MORALITÉ ET LA VÉRITÉ. POUR VENIR A NOUS, LE PEUPLE DOIT ÊTRE HORS DE LUI-MÊME.* »

1025. En effet, suivant l'ancien proverbe, « celui qui rassemble le peuple l'émeut ». Tant que les hommes demeurent isolés, ils restent calmes et froids; s'ils se réunissent, les émotions ne tardent pas à les envahir et à passer du cœur de chacun dans les cœurs de tous. Si le peuple est réuni au nom de Jésus-Christ, Jésus-Christ, selon sa promesse, descend dans l'assemblée, et avec Jésus-Christ descendent la vérité et la grâce. Si au contraire le peuple est réuni dans des buts profanes, mondains et voluptueux, un esprit de vertige semble envahir l'assemblée, les passions

fermentent, la raison s'enfuit. Dans cet état, la multitude est une proie livrée d'avance aux meneurs, et le mensonge n'aura qu'à y être débité avec emphase, pour être universellement cru, et même pour passionner les âmes. Si ce sectaire avait entrepris de séduire des hommes isolés, il aurait échoué; maintenant qu'il s'attaque à des hommes réunis loin de l'influence chrétienne, agités et échauffés, il les fait tourner à son gré comme des girouettes; car les hommes les plus sensés, assemblés loin de l'influence religieuse et échauffés, n'ont plus de sagesse ni même de raison.

1026. Une fois que le peuple est réuni, la franc-maçonnerie agit de diverses manières pour le tromper et le pervertir.

Tantôt ce sont des discours, des conférences, des cours où les principes de la religion et de l'ordre social sont attaqués soit ouvertement, soit d'une façon indirecte et voilée. Tantôt des émissaires se glissent parmi la multitude, et répandent le poison des fausses doctrines avec d'autant plus de succès que personne ne soupçonne le rôle qu'ils ont la charge de jouer. Quelquefois les sectaires ont recours à un procédé plus perfide encore : deux adeptes se livrent devant le public à des discussions concertées d'avance, qui se terminent toujours par la victoire de celui qui soutient les doctrines révolutionnaires et par la défaite de son adversaire fictif. C'est ainsi que dans le dernier siècle, D'Alembert et Diderot, avant d'être connus de tous par leur impiété, s'en allaient dans les lieux d'assemblée publique, pour s'y livrer à des disputes destinées à ébranler les croyances religieuses dans l'esprit des auditeurs. « Là, raconte l'auteur des Mémoires sur le Jacobinisme, sans être connus, tantôt dans un café, tantôt dans un autre, ils amenaient la conversation sur des objets religieux.

Diderot attaquait, D'Alembert défendait. L'objection était toujours pressante ; l'action de Diderot et son ton triomphant la rendaient invincible. La réponse était faible, mais faite avec tout l'air d'un chrétien qui voudrait soutenir l'honneur et la vérité de sa religion. Les Parisiens oisifs, dont ces retraites étaient le rendez-vous ordinaire, écoutaient, admiraient, se mêlaient de la partie. Diderot insistait, reprenait et pressait l'argument. D'Alembert finissait par convenir que la difficulté lui paraissait sans réplique. Puis il se retirait comme un homme honteux et désespéré que toute sa théologie et son amour pour la religion ne lui fournissent pas de réponse plus satisfaisante. Bientôt nos deux amis se retrouvaient et se félicitaient de l'impression que leur dispute simulée avait faite sur une foule d'auditeurs ignorants et dupes de ce charlatanisme. Ils se donnaient un nouveau rendez-vous ; la dispute recommençait ; l'avocat hypocrite de la religion montrait toujours le même zèle, et toujours se laissait battre par l'avocat de l'athéisme (1). »

On voit parfois sur les promenades et dans les autres lieux ouverts au public, des laïques se rencontrer tous les jours et se livrer sans trêve à des discussions sur les questions religieuses, sociales et politiques. Auditeurs, prenez garde : vous avez peut-être devant vous deux maçons qui exécutent contre vous un jeu concerté d'avance ; vous n'avez guère lieu d'en douter, si le champion de l'erreur a ordinairement l'avantage.

1027. Au reste les sectaires savent qu'ils n'ont pas besoin de grands frais d'argumentation ni d'éloquence pour tromper les masses rassemblées loin de l'influence religieuse. • La difficulté n'est pas de con-

(1) Barruel, *Mémoires...*, t. I, ch. xi.

vaincre le peuple, mais de le réunir. » « Les discussions savantes ne sont ni nécessaires ni opportunes. Il y a des mots régénérateurs qui contiennent tout, et qu'il faut souvent répéter au peuple : *liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité*, voilà ce que le peuple comprendra, surtout quand on mettra en opposition les mots de *despotisme, de privilèges, de tyrannie, et d'esclavage*. » Ces mots, en effet, répétés avec emphase devant des multitudes frivoles, les font tourbillonner comme une poussière légère.

Article III — La presse

I. La mauvaise
presse.
1^o Notion gé-
nérale.

1028. Il est aux mains de la franc-maçonnerie un instrument de mensonge plus redoutable que tous les autres : c'est la *presse*.

La mauvaise presse est « ce puits de l'abîme » d'où s'élève une fumée qui obscurcit le ciel (1). Elle est cette coupe que tient « la prostituée de Babylone », et dans laquelle elle présente « le vin de sa fornication » aux rois et aux peuples de la terre (2). Elle est cette « armée de cavaliers » montés sur des chevaux noirs, et qui vont de toutes parts pour répandre le carnage et la mort (3). Elle est comme un fleuve de poison qui « divise ses eaux » meurtrières sur toute la surface de la terre ; « les enfants », c'est-à-dire les hommes imprudents se précipitent pour boire ; frappés bientôt d'ivresse, ils chantent comme des insensés et s'endorment du sommeil de la mort (4).

(1) Ap. ix, 2.

(2) Ap. xvii, 4.

(3) Ap. vi, 8; ix, 3-19.

(4) Prov. v, vii.

1029. Il y a premièrement les journaux, les revues et les livres qui sont les organes officiels des sectes. Ils ne sont pas très nombreux. Et cependant il est peu de contrées où il ne paraisse quelques journaux qui se donnent comme les défenseurs et les propagateurs des idées maçonniques. Quoique divisés entre eux, comme les sectes elles-mêmes, dont ils sont les interprètes, ils s'entendent dans une haine commune contre la papauté, le clergé catholique, les traditions et les institutions chrétiennes et même nationales.

^{2o} Diverses classes de mauvais écrits.
^a Première classe.

1030. Il y a secondement les journaux, les revues et les livres, qui, sans se donner comme les organes officiels de la franc-maçonnerie, sont consacrés à en défendre ouvertement les doctrines. Le nombre en est considérable. Cette classe d'écrits est plus dangereuse que la précédente; car les soldats les plus dangereux de la cité antichrétienne, sont ceux qui cachent leur uniforme.

^b Deuxième classe.

Les uns s'abandonnent à tous les emportements d'une haine déclarée : ils ne cessent dans un langage toujours violent, souvent grossier et quelquefois ignoble, de déclamer contre la religion, la famille, la propriété, la magistrature, l'armée, le gouvernement.

Les autres mettent une certaine forme dans la polémique; car ils s'adressent à des lettrés, souvent même à des conservateurs. Le sacerdoce catholique, sous le nom de *cléricalisme*, est aujourd'hui le point de mire principal de leurs attaques.

1031. Il y a troisièmement les journaux, les revues et les livres, qui, sans être l'œuvre des sectaires, subissent leur influence, sans combattre habituellement pour l'ensemble des doctrines maçonniques, en soutiennent volontiers quelques points, au moins de temps en temps, et qui ont en général un certain esprit

^c Troisième classe.

d'opposition à l'Église et de liberté licencieuse. A notre époque, beaucoup d'écrivains font parade de respect et même d'admiration pour les grands hommes du christianisme; mais ils font paraître plus d'enthousiasme encore pour les ennemis de l'Église. Ils s'élèvent contre les entreprises du socialisme; mais ils croient aussi aux « menées du parti cléricale ». Ils se donnent comme modérés et tolérants; ils ne veulent être ni ultramontains ni impies, mais respecter toutes les croyances; ils ne sont ni partisans des droits de Dieu, ni anarchistes, mais conservateurs; ils s'abstiennent de haïr la religion, ils sont incapables de se dévouer pour elle, ils témoignent à son égard une sympathie platonique et sentimentale : ennemis des bouleversements publics, apôtres de la liberté, spécialement en matière de religion et de morale; légers et frivoles, gens d'esprit, littérateurs, artistes qui cultivent un libertinage déguisé et délicat.

Les écrits publiés par ces écrivains sont innombrables. Étalés dans tous les salons et dans tous les cercles, goûtés de la classe aristocratique, reçus jusque dans les familles les plus honnêtes, ils répandent à petite dose le poison des mauvaises doctrines, affaiblissent les traditions et les pratiques chrétiennes, émoussent le sens catholique, rendent la légèreté à la mode et de bon ton, et tendent à créer au sein des sociétés une sorte de rationalisme poli qui se présente comme la théorie du juste milieu, où toutes les croyances peuvent se rencontrer sans se heurter, où les hommes de tous les partis ont rendez-vous dans la paix et les égards mutuels.

II. Part de la franc-maçonnerie dans la mauvaise presse.

1032. Les écrits de la première classe sont toujours composés par des maçons. Ceux de la troisième sont souvent par des écrivains étrangers à la franc-maçonnerie, ou appartenant à des instituts ou à des

grades « pacifiques et humanitaires ». Quant à ceux de la deuxième classe, ils sont ordinairement l'ouvrage de sectaires déclarés, et quelquefois même avancés; la franc-maçonnerie entretient et attise dans leur cœur le feu de la haine antireligieuse et antisociale; elle leur fournit le thème de leurs attaques contre l'Église et contre la société; ou plutôt elle parle par leur bouche.

1033. Il est arrivé même plus d'une fois que des ouvrages impies ou séditions aient été composés sur les indications d'une loge, lus, discutés et corrigés dans son sein. C'est ainsi que, vingt ans environ avant l'explosion de la révolution française, une loge ou académie de lettrés fut fondée à cette fin par les chefs qui conduisaient la guerre contre l'Église et l'ordre social. « Nous avons formé, raconte l'un des membres de l'académie (1), une espèce de club dans lequel nous n'admettions que ceux dont nous étions bien sûrs. Nos assemblées se tenaient régulièrement à l'hôtel d'Holbach. De peur que l'on en soupçonnât l'objet, nous nous donnâmes le nom d'*Économistes*. Nous créâmes Voltaire, quoique absent, président honoraire et perpétuel de la société. Nos principaux membres étaient D'Alembert, Turgot, Condorcet, Diderot, La Harpe, etc... Voici quelles étaient nos occupations. La plupart de ces livres que vous avez vu paraître contre la religion, les mœurs et le gouvernement, étaient notre ouvrage ou celui de quelques auteurs affidés. Tous étaient composés par les membres de la société ou d'après ses ordres. Avant d'être livrés à l'impression, tous étaient envoyés à notre bureau. Là, nous les revisions, nous ajoutions, nous retranchions, nous corrigeons, suivant que les

(1) M. Leroy, lieutenant des chasses. — Voir Barruel, *Mémoires...*, t. I, ch. xvii.

circonstances l'exigeaient. Quand notre philosophie se montrait trop à découvert pour le moment et pour l'objet du livre, nous y mettions un voile. Quand nous croyions pouvoir aller plus loin que l'auteur, nous parlions aussi plus clairement; enfin, nous faisons dire à ces écrivains tout ce que nous voulions. L'ouvrage paraissait ensuite sous un titre et un nom que nous choisissons pour cacher la main d'où il partait. Ceux que vous avez crus des œuvres posthumes, tels que le *Christianisme dévoilé* et divers autres attribués à Fréret, à Boulanger après leur mort, n'étaient pas sortis d'ailleurs que de notre société. Quand nous avons approuvé tous ces livres, nous en faisons tirer d'abord sur papier fin ou ordinaire un nombre suffisant pour rembourser les frais d'impression, et ensuite une quantité immense d'exemplaires sur le papier le moins cher.. Nous envoyions ceux-ci à des libraires ou à des colporteurs, qui les recevant pour rien ou presque rien, étaient chargés de les répandre ou de les vendre au peuple au plus bas prix. »

III. Travail des sectaires pour répandre les mauvais écrits.
1.° Recommandations et subventions des loges.

1034. Ces dernières lignes témoignent de l'ardeur des sectaires à répandre les mauvais écrits. En effet, ils sont moins préoccupés encore de favoriser la composition des écrits impies et immoraux que d'en inonder le monde entier, surtout les dernières classes de la société.

Passons en revue quelques-uns des moyens employés à cet effet.

1035. En premier lieu, quand un journal impie se fonde dans une ville, la loge du lieu en prend volontiers le patronage, et, dans des circulaires adressées aux autres loges, fait connaître et recommande la feuille nouvelle. De cette manière elle lui procure des abonnés.

Des circulaires semblables signalent souvent l'ap-

parition des mauvais livres. Aussi il n'est pas rare que des écrivains, dans le dessein de trouver des lecteurs, cherchent à se concilier la bienveillance des loges, soit en sacrifiant à leur esprit, soit surtout en s'engageant dans les rangs de la franc-maçonnerie. A ces conditions, les productions les plus faibles ont des lecteurs.

Lorsque l'ouvrage a de l'importance ou que l'écrivain a un nom dans les loges, celles-ci ne se contentent pas de le faire connaître par de simples circulaires; elles s'attachent à faire le plus de bruit possible autour de l'écrit et à faire à son auteur une vraie renommée. Ordinairement ce n'est pas difficile; elles n'ont qu'à célébrer le mérite littéraire de l'ouvrage, la hauteur de vues de l'écrivain, sa modération, son impartialité; elles n'ont qu'à faire parler de concert toutes les voix dont elles disposent; l'auteur le plus médiocre acquerra, bientôt peut-être, une immense célébrité, son ouvrage deviendra de mode et sera entre toutes les mains.

Il n'est même pas rare que les loges soutiennent par des subventions pécuniaires les imprimeurs, les libraires et les écrivains dévoués à la cause maçonnique. Il est plus fréquent encore qu'elles prennent sur leurs fonds pour créer et entretenir les mauvais journaux.

1036. Mais les moyens les plus puissants pour la diffusion de la mauvaise presse sont le colportage et la fondation des bibliothèques populaires.

Voltaire les signalait déjà comme très efficaces pour répandre « *la lumière* » dans le peuple. « *Pourquoi, écrivait-il, LES ADORATEURS DE LA RAISON restent-ils dans le silence et dans la crainte? Ils ne connaissent pas assez leurs forces. Qui les empêcherait d'avoir chez eux une petite imprimerie et de donner des ouvrages utiles et courts, dont leurs amis seraient les seuls dépo-*

2° Colportage
et bibliothèques
a Dans le der-
nier siècle.

sitaires (1)? » Dans une autre lettre, il nous apprend que les sectaires avaient commencé déjà d'employer ces moyens : « *On oppose au PÉDAGOGUE CHRÉTIEN et AU PENSEZ-Y-BIEN, livres qui faisaient autrefois tant de conversions, dit-il, de petits livres philosophiques qu'on a soin de répandre PARTOUT ADROITEMENT. Ces petits livres se succèdent rapidement les uns aux autres. ON NE LES VEND POINT : ON LES DONNE A DES PERSONNES AFFIDÉES QUI LES DISTRIBUENT A DES JEUNES GENS ET A DES FEMMES* (2). »

Et, en effet, malgré la sévérité des lois de l'Église et des princes, les colporteurs des sectaires ne cessèrent, sous Louis XV et sous Louis XVI, de parcourir les campagnes et d'y répandre, pour un prix très modique et quelquefois gratuitement, les écrits des sophistes. Dans beaucoup de lieux, on fonda des bibliothèques populaires, composées de ces sortes d'ouvrages. Il y avait des villages où cette bibliothèque était entre les mains du maître d'école, secrètement vendu à la cause maçonnique (3).

1037. Mais l'autel et le trône n'étaient pas attaqués seulement dans les livres ; ils l'étaient avec plus de succès peut-être encore par les brochures, les pamphlets, les chansons, les placards et les images. Écoutez un célèbre nihiliste de nos jours, qui se plaît souvent à présenter les auteurs de la révolution politique du dernier siècle comme modèles aux ouvriers de la future révolution sociale : « Le journal à cette époque, dit Kropotkine, n'avait pas l'importance qu'il a conquise aujourd'hui ; c'est la brochure, le pamphlet, la feuille de trois ou quatre pages qui

(1) Lettre à Helvétius, mars 1763.

(2) Lettre au même, août 1763.

(3) Voir les preuves et les détails dans Barruel, *Mémoires...*, t. I, ch. xvii.

en tenaient lieu. En conséquence, le pamphlet, la brochure pullulent. La brochure met à la portée de la grande masse les idées des *philosophes* et des *économistes*, précurseurs de la révolution ; le pamphlet et la feuille volante font l'agitation en attaquant les trois ennemis principaux : le roi et sa cour, l'aristocratie, le clergé. Ils ne font pas de théories, c'est par la dérision qu'ils procèdent. Les auteurs impriment leurs pamphlets soit à Amsterdam, soit n'importe où, « à cent mille lieues de la Bastille », « sous l'arbre de la liberté ». La police a beau perquisitionner chez les libraires, arrêter les colporteurs ; les auteurs inconnus échappent aux poursuites et continuent leur œuvre (1). »

« La chanson fait le tour de la France en se transmettant de mémoire... Elle tombe sur les autorités établies, elle bafoue les têtes couronnées, elle sème jusqu'au foyer de la famille le mépris de la royauté, la haine contre le clergé et l'aristocratie, l'espérance de voir venir bientôt le jour de la révolution (2).

« Mais c'est surtout aux placards que les agitateurs avaient recours. Les placards imprimés ou écrits à la main paraissent à chaque occasion, dès qu'il se produit un fait qui intéresse la masse du public... Jovial et railleur au début, de plus en plus menaçant à mesure que l'on approche du dénouement, le placard est toujours alerte, toujours prêt à répondre à chaque fait de la politique courante et aux dispositions d'esprit des masses ; il excite la colère, le mépris, il nomme les vrais ennemis du peuple, il réveille au sein des paysans, des ouvriers et de la bourgeoisie la haine contre leurs ennemis, il annonce l'approche du jour de la libération et de la vengeance (3).

(1) Paroles d'un révolté, p. 293-294.

(2) Ibid., p. 295.

(3) Ibid., p. 295-297.

« Le pamphlet, la feuille volante, ne pénétraient pas dans le village (du moins n'étaient pas accessibles à tous les habitants du village) : le paysan de cette époque ne lisait presque pas. Eh bien, c'est par l'image imprimée, souvent barbouillée à la main, simple et compréhensible, que se faisait la propagande. Quelques mots tracés à côté d'images grossièrement faites répandues dans les villages, et tout un roman se forgeait dans l'imagination populaire, concernant le Roi, la Reine, le comte d'Artois, mademoiselle de Lamballe, le pacte de famine, les seigneurs, « vampires suçant le sang du peuple » ; il courait les villages et préparait les esprits (1). »

b Dans le siècle présent.
Crieurs et col-porteurs.

1038. Si les sectes surent répandre partout les mauvais écrits, alors qu'ils étaient interdits par une législation bienfaisante, quels succès ne doivent-elles pas obtenir, depuis qu'une liberté presque illimitée est venue favoriser leurs efforts !

Jetez les yeux, en effet, autour de vous et voyez.

Dans toutes les villes, dans la plupart des stations de chemin de fer, des crieurs annoncent les journaux. Comptez ; sur trois crieurs, deux n'offrent que de mauvais journaux ; le troisième aura souvent neuf mauvais journaux et un bon ; un crieur qui n'offre que de bons journaux, est un phénomène presque introuvable.

Mais ce n'est pas seulement dans les centres que se font entendre les crieurs. Ils se répandent dans les campagnes. Là, ils n'ont plus que de mauvais journaux, au plus en portent-ils quelques-uns qui paraissent indifférents. Si vous êtes habile, et que vous sachiez leur enlever leur secret, vous apprendrez que pour faire le métier qu'ils exercent, ils sont rétribués par quelqu'un des maçons actifs de la région, ou qu'ils

(1) Paroles d'un révolté, p. 302.

reçoivent gratuitement les journaux de quelque imprimerie vendue à la secte.

1039. A côté des *crieurs* de journaux, il y a les *col-porteurs* de brochures, d'almanachs, de petits livres. Ils pénètrent dans tous les villages. Si on ne veut pas acheter leurs livres, ils les donnent ; si on ne veut pas les recevoir, ils les déposent sur la table, sur la fenêtre, autour de la maison.

Souvent les sectaires trouvent plus expédient d'envoyer les mauvais livres par la poste. De simples cultivateurs, de pauvres artisans reçoivent des livres d'une source qu'ils ignorent. Ils sont flattés de se voir connus, et ils lisent.

Ce sont les instituteurs surtout qui sont favorisés de ces envois. Un membre de la Ligue d'enseignement donne un jour 40,000 francs pour que la *Gazette agricole*, revue hebdomadaire d'un caractère naturaliste, soit servie pendant une année à tous les instituteurs de France et de Navarre (1). Dans certaines régions où les loges maçonniques ont beaucoup d'activité, les maîtres d'école reçoivent périodiquement des brochures et des livres, où l'impie est mal dissimulée sous quelques apparences de science.

1040. Une institution non moins funeste que le colportage, est l'établissement des bibliothèques populaires.

Bibliothèques.

Nous avons vu se fonder en France, il y a quelques années, une grande *Bibliothèque Démocratique*. Elle compte aujourd'hui des succursales sur tous les points du territoire : c'est le poison qui est étalé partout. Le peuple achète ou emprunte ces petits livres ; il y apprend à mépriser la religion, ses ministres, ses

(1) M. F. Dangien, *Étude sur les Bibliothèques populaires*. L'Ami des Livres, octobre-novembre 1885. Ce publiciste cite les noms des personnes et des lieux.

sacrements ; la foi est attaquée par mille objections plus ou moins spécieuses ; lorsqu'elle ne succombe pas tout à fait, elle subit un étrange affaiblissement. Toutes ces bibliothèques populaires sont maçonniques par leur origine et leur composition. Aussi les quelques ouvrages inoffensifs qui s'y rencontrent encore, n'y ont été mis que pour mieux cacher le but de ces bibliothèques et faire passer les autres ouvrages.

De toutes part les sectes ont créé des bibliothèques pour les soldats. Les bulletins de la *Ligue de l'enseignement* mentionnent une multitude de créations de ce genre. Partout les ouvrages de ces bibliothèques trouvent de nombreux lecteurs. Ici « les soldats empruntent 108 volumes pendant le premier mois, 918 pendant le second, 2,513 pendant le troisième, au bout de seize mois, 38,115 volumes étaient sortis des rayons. » Là on prête « 1,864 volumes la première année, 3,200 la seconde, 5,270 la troisième. » Ailleurs, une bibliothèque militaire possède 14,000 volumes ; la première année les demandes sont de 2,025 ; au bout de douze ans, elles atteignent le chiffre de 17,000 (1).

Les sectes ont fondé en beaucoup de lieux des *bibliothèques pédagogiques* pour les instituteurs. Un membre de la *Ligue de l'enseignement* établit de semblables bibliothèques dans chaque canton de son département : « Il donne pour 600 francs de livres à chacune de ces bibliothèques, et il compte en outre doter de six bibliothèques complémentaires, d'une valeur de 1,000 fr. chacune, les six localités du département qui sont le siège des inspectorats primaires (2). »

Le gouvernement, aux applaudissements des sectaires, a établi des bibliothèques *scolaires* en un grand nombre de lieux.

(1) M. F. Dangien, *Étude*, etc.

(2) Ibid.

Depuis plus longtemps, il existe des bibliothèques dans les lycées, dans les sociétés scientifiques ou littéraires, dans les communes urbaines et même dans les communes des campagnes. La franc-maçonnerie a usé de toute son influence pour inspirer partout un choix de livres conformes à ses goûts. Elle a souvent voté des fonds pour remplir ces bibliothèques de mauvais ouvrages. « J'ai sous les yeux, dit le publiciste auquel nous avons emprunté plusieurs des détails précédents, j'ai sous les yeux des notes prises en 1880, au jour le jour de mes lectures de journaliste, et qui contiennent les souscriptions, en faveur des bibliothèques communales ou scolaires fondées ou soutenues par la *Ligue de l'enseignement*, les souscriptions de cent trois loges maçonniques françaises (1). » Ne sait-on pas d'ailleurs, ajoute le même auteur, que, « d'après des statistiques sérieuses, chaque membre de la franc-maçonnerie du monde entier paie une cotisation moyenne de *six francs* par an aux mauvais livres et aux mauvais journaux (2). »

L'empressement des sectaires à multiplier les bibliothèques populaires et surtout à les remplir de mauvais ouvrages est prodigieux. « Les rapports annuels de 1874 à 1877 constatent que chaque année plus d'un million de volumes ont été prêtés par les seules bibliothèques de la *Ligue de l'enseignement*, et depuis, le mouvement n'a fait que s'accroître. Dans le seul mois de décembre 1878, le *Cercle central*, qui est à la tête de la *Ligue de l'enseignement*, a coopéré à la création de 200 bibliothèques nouvelles (3). »

Hélas ! Quelles larmes amères verseraient saint

(1) L'auteur en donne la liste, M. F. Dangien, *Étude sur les Bibliothèques populaires*.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

Charles Borromée ou saint François de Sales, s'ils voyaient cette multitude de mauvais livres mis dans nos collèges ou nos écoles primaires à la disposition des élèves, exposés dans les bibliothèques communales aux gens simples de nos campagnes !

c Bon marché. 1041. Grâce au débit prodigieux des mauvais journaux et des mauvais livres, grâce aussi aux subventions des loges, les productions mauvaises sont à meilleur marché que les bonnes. Le meilleur marché à son tour est cause d'un écoulement plus facile. De là un effet qui réagit sur sa cause; parce que les mauvais écrits se débitent mieux, ils se vendent moins cher, et parce qu'ils se vendent moins cher, ils se débitent mieux.

IV. Guerre à la bonne presse. 1042. Les sectaires ne se contentent pas de faire retentir partout le mensonge en répandant les mauvais écrits, ils travaillent à étouffer la voix de la vérité, en combattant la presse catholique. Quelquefois ils cherchent à soulever les clameurs de l'opinion publique contre les écrivains de la cause de Dieu. Le plus souvent ils préfèrent organiser contre eux « la conspiration du silence »; tandis que grâce aux agissements des sectaires, les écrits impies ou suspects sont prônés par toutes les voix de la renommée, les bons ouvrages, grâce aux agissements des mêmes hommes, restent dans l'obscurité et l'oubli.

Les sectes nourrissent contre la presse catholique des espérances plus grandes encore. Elles se flattent qu'un jour elles réussiront, soit par les promesses, soit par les menaces, à mettre tous les ouvriers typographes dans la nécessité de quitter les imprimeries catholiques et de passer dans celles dont elles ont la propriété ou le patronage. Dans certaines villes, on a déjà vu des tentatives; qui sait si plus tard on ne verra pas quelque chose de plus que des tentatives?

SOUS-TITRE II — DEUXIÈME PROCÉDÉ : EXCITATION
ET EMPLOI DES PASSIONS

CHAPITRE I

Aperçu général

1043. Il y a dans tout homme deux éléments qui se font la guerre, l'esprit et la chair : l'esprit ou toutes les tendances nobles qui sont le fruit de la nature ou le don de la grâce ; la chair ou ces appétits inférieurs que saint Jean ramène à trois principaux « l'orgueil de la vie, la concupiscence des yeux et la concupiscence de la chair (1). » Depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'homme est le théâtre de cette guerre terrible, où il est lui-même aux prises avec lui-même ; l'esprit lutte pour dominer sur la chair ; la chair combat pour s'affranchir du joug de l'esprit et le soumettre à son propre empire (2).

1. Les deux hommes et les deux cités ou les deux armées.

1044. Mais cette lutte intestine ne se renferme pas dans le sein de la conscience privée ; elle se répand au dehors et divise le monde en deux camps. « Les âmes s'unissent aux âmes et les corps aux corps : ce sont les corps ensemble contre les âmes ensemble qui font la grande guerre de l'humanité, Jésus-Christ à la tête d'une armée, et Satan à la tête de l'autre ; l'armée des passions, de l'orgueil, de la volupté, de la haine, d'un côté ; de l'autre, l'armée de l'esprit, de l'humilité, de la chasteté, de l'obéissance, de la mor-

(1) I Joan. II, 16.

(2) Gal. V, 17.

tification, de la charité. Tout cela se meut dans les formidables régions du fini et de l'infini, dans les profondeurs de Dieu, de l'âme et des sens, au milieu de mille causes secondaires qui ajoutent aux ténèbres et aux chances du combat (1). »

II. La franc-maçonnerie préside à la cité ou à l'armée des passions.

1045. Or, de même que c'est par la hiérarchie catholique que Jésus-Christ préside à la lutte de l'esprit contre la chair, ainsi c'est par la *hiérarchie maçonnique* qu'aujourd'hui Satan préside à la guerre de la chair contre l'esprit. La franc-maçonnerie appelle à elle les passions qui s'agitent dans le cœur de tous les hommes; elle les réunit, les groupe, les harmonise en quelque sorte, et en fait une vaste armée à la tête de laquelle elle fait la guerre à Dieu et à ses saints. Sans la franc-maçonnerie, les passions humaines seraient souvent isolées, livrées à elles-mêmes, agissant au hasard; par la franc-maçonnerie, elles sont aujourd'hui enrégimentées, disciplinées, mues de concert; elles se répondent d'un bout du monde à l'autre: au lieu de se détruire mutuellement, elles s'entraident; c'est un faisceau puissant qui ne peut être dissous; c'est une phalange compacte dont les rangs serrés résistent à toutes les charges et emportent toutes les résistances.

1046. Ainsi, pendant que toutes les vertus sont réunies en une seule armée sous la direction suprême du sacerdoce catholique, toutes les passions se conjurent et se rassemblent pour former une autre armée sous la direction souveraine de la franc-maçonnerie. Il y a l'unité et l'universalité du mal sous une hiérarchie internationale en face de l'unité et de l'universalité du bien sous la hiérarchie catholique. « Dieu, dit le Prophète, a élevé un signe qui

(1) P. Lacordaire, 40^e conférence.

est aperçu au loin par toutes les nations de la terre ; il a fait entendre un sifflement pour appeler à lui tous les peuples (1). » Ce « signe levé sur les nations, » c'est l'Église ; ce « sifflement qui appelle tous les peuples », c'est la voix du sacerdoce catholique, et « tous ceux qui sont de Dieu », qui « aiment la justice et haïssent l'iniquité (2) », « entendent cette voix (3) ». Satan, lui aussi, a élevé un *signe* sur les nations ; lui aussi il fait partout retentir un *sifflement* pour appeler à lui tous les peuples. Ce signe, c'est la franc-maçonnerie ; ce sifflement, c'est la voix des sectes convoquant toutes les passions, et tous ceux qui sont livrés à l'esprit de Satan, tous ceux dont le cœur est dépravé et les œuvres mauvaises, répondent à cet appel.

1047. Nous avons entendu dire aux Pontifes romains que tout ce qu'il y a eu à travers les siècles « de plus sacrilège, de plus honteux et de plus blasphématoire dans les hérésies et les sectes les plus criminelles, s'est réuni dans les sociétés secrètes comme dans un cloaque affreux d'immondices (4). » Mais surtout ce qu'il y a d'infect et de fangeux dans les temps modernes conflue vers elles. Semblable à ces étangs fétides qui sont le rendez-vous de tous les reptiles d'une contrée, la franc-maçonnerie est l'égoût impur où s'amassent de l'univers entier, où se pressent et où s'agitent toutes les impiétés, toutes les révoltes, toutes les infamies.

Elle est le repaire de ces hommes impies qui dressent leur tête superbe contre le ciel, blasphèment « le Saint de Dieu », Jésus-Christ, vomissent le sar-

(1) Is. v, 26.

(2) Ps. XLIV, 8.

(3) Joan. VIII, 47.

(4) Encyc. *Mirari vos*.

casme contre la Papauté et le sacerdoce catholique, assaillent de leurs rires la foi et la dévotion des fidèles. Elle est la retraite de ces hommes souillés qui ont érigé la volupté en loi suprême, qui « mettent leur gloire dans leur propre confusion (1) », et, devenus esclaves d'ignobles passions, poursuivent de leurs fureurs ceux dont la vie angélique est la condamnation de leurs désordres. Elle est le rendez-vous de tous ceux qu'ont séduits les utopies socialistes, ou aigris de longues souffrances, de tous ces hommes qui rêvent les bouleversements, rugissent comme des lions furieux contre les institutions séculaires de la propriété et de la famille, se préparant à briser toutes les entraves des lois anciennes et à faire du monde un monceau de cadavres et de ruines. En un mot elle est le centre où se réunissent aujourd'hui toutes les révoltes de la raison humaine contre le Verbe de Dieu et de la chair contre l'esprit, où aboutissent toutes les haines des sujets contre les rois, des pauvres contre les riches, des superbes et des débauchés contre les prêtres et les magistrats.

Les hommes livrés à ces passions diverses ne deviennent pas tous, il est vrai, membres de la franc-maçonnerie ; mais la plupart, souvent même à leur insu, se mettent à sa suite et subissent sa direction ; et ainsi, soit qu'ils entrent dans les sectes, soit qu'ils restent en dehors, ils leur apportent l'appoint de leurs passions. « *A notre époque, dit Léon XIII, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue de toutes parts et fortement organisée, la société des francs-maçons (2).* » La franc-maçonnerie est un état-major, qui compose ses corps d'attaque

(1) Philip. III, 19.

(2) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

avec l'élite, si l'on peut ainsi parler, des passions en révolte, et forme avec le reste, des milices auxiliaires et des corps de réserve. Ou encore, elle est ce mécanicien qui, en donnant l'impulsion au rouage principal, met en mouvement toutes les parties qu'il a su y relier.

1048. Aussi en se voyant à la tête de toutes les passions humaines, la franc-maçonnerie se prend de confiance dans le succès de son entreprise et se flatte d'en finir un jour avec l'Église de Dieu et tout l'ancien ordre social. « *Ne nous décourageons ni pour un échec, ni pour une défaite*, écrivaient les membres de la Haute Vente; *préparons nos armes dans le silence des ventes; dressons toutes nos batteries, EN FLATTANT TOUTES LES PASSIONS, et tout nous porte à croire que ce plan réussira un jour au delà même de nos calculs les plus improbables. Les alchimistes du moyen âge ont perdu leur temps et l'or de leurs dupes à la recherche de leurs rêves. CELUI DES SOCIÉTÉS SECRÈTES S'ACCOMPLIRA PAR LA PLUS SIMPLE DES RAISONS: C'EST QU'IL EST BASÉ SUR LES PASSIONS DE L'HOMME (1).* »

CHAPITRE II

Étude plus détaillée

1049. Nous pourrions nous en tenir à ces considérations générales: elles suffisent, en effet, pour donner une vue d'ensemble sur l'un des principaux procédés

(1) Cité par Crétineau-Joly.

employés pour la construction du temple maçonnique. Mais comme la connaissance de ce secret sert beaucoup à l'intelligence du travail des sectaires, il ne sera peut-être pas inutile d'entrer dans quelques détails.

En premier lieu, la franc-maçonnerie *excite* et soulève les passions. Il est évident, en effet, que faisant des passions ses soldats, elle aura des armées d'autant plus nombreuses et plus puissantes, que la chair règnera plus universellement et plus souverainement sur l'esprit.

En second lieu, elle cherche à *attirer* dans son sein le plus grand nombre possible des passions soulevées. Car toutes celles qui en deviennent partie intégrante, lui donnent un service plus actif.

En troisième lieu elle fait servir à ses fins et soumet à sa *direction* celles-là même qui restent en dehors des loges.

Comment donc la franc-maçonnerie opère-t-elle pour *exciter*, *recruter* et *diriger* les passions humaines? Trois questions que nous nous poserons successivement. La connaissance que nous avons acquise précédemment de la hiérarchie maçonnique et de son premier procédé de construction, nous suffira le plus souvent pour les résoudre.

Article I — Comment la franc-maçonnerie excite les passions

1050. Premièrement, comment la franc-maçonnerie excite-t-elle les passions ?

La première de toutes les passions, c'est *l'orgueil*, *superbia vitæ*. La franc-maçonnerie soulève l'orgueil, en attisant ce foyer d'indépendance qui porte naturellement chaque homme à voir dans son maître un

I. Excitation
de l'orgueil.

ennemi (1). Elle soulève l'orgueil, en irritant ce fonds d'amour-propre qui fait que nous nous trouvons humiliés à la simple vue d'une naissance, d'un rang ou d'une fortune supérieurs. « *L'homme est né rebelle*, écrivait un des chefs de la Haute Vente, *attisez ce désir de rébellion jusqu'à l'incendie.* » « *Il faut jeter dans le cœur des inférieurs*, disait le haut maçon de Modène, *un point d'ambition et de jalousie envers leurs supérieurs, leur inspirer du mépris, même de la haine pour ceux que le hasard a placés au-dessus d'eux, et les amener insensiblement à l'insubordination en leur démontrant avec adresse que la soumission et la fidélité ne sont qu'une usurpation de l'orgueil et des droits de l'homme.* »

La franc-maçonnerie a inscrit sur son drapeau cette devise qui résume tout son plan et exprime tout son esprit : *Liberté, Égalité*. Elle est dans le monde comme une société de prédicateurs qui font sans cesse retentir les mots : *Liberté, Égalité*. Elle travaille par toute la terre à « la grande fusion humanitaire », qui détruira les anciennes « distinctions de nationalité, de mœurs, de condition, de religion, de sexe même », et fera de tous les hommes les *citoyens libres et égaux* de l'univers. Elle appelle à elle tous ceux qui supportent avec peine le joug de l'autorité, tous ceux qui se sentent humiliés d'être dans la dépendance ou la pauvreté. Elle soulève les enfants contre les parents, l'épouse contre l'époux, les sujets contre les rois, les laïques contre les clercs, l'homme contre Dieu.

1051. Hélas ! Qui ne gémirait de la fièvre d'indépen-

(1) Notre ennemi c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

dance que les sectaires ont réussi à exciter par tout l'univers, dans toutes les classes de la société? L'obéissance et le respect disparaissent parmi nous. Un souffle de folle liberté et d'égalité chimérique emporte tous les esprits. La société est devenue une masse confuse où, selon la parole d'Isaïe « les jeunes gens s'agitent tumultueusement contre les vieillards, et les derniers du peuple contre les nobles (1) ». Plus d'aristocratie, plus d'influences sociales, plus de classes dirigeantes, plus d'autorité quelconque. « La démocratie coule à plein bord. » « Les peuples sont devenus ingouvernables. » Les enfants, dès le berceau, veulent faire la loi. Les laïques sont impatients du joug de l'autorité sacerdotale. Partout les inférieurs se montrent ombrageux, inquiets, rebelles. Enfin de toutes parts, la raison humaine se proclame indépendante de Dieu et de son Christ; l'humanité, ivre d'elle-même, blasphème « le Seigneur de la majesté », et prétend être le seul vrai dieu.

Tel est le spectacle de la société contemporaine. L'homme est en révolte contre Dieu, les masses contre ceux qui gouvernent, les pauvres contre les riches. C'est un pêle-mêle universel, c'est le chaos, c'est le règne de « la liberté et de l'égalité », c'est le triomphe de l'orgueil.

Voilà l'œuvre des sectaires.

II. Excitation
de l'avarice.

1052. La seconde des passions est la concupiscence des yeux, *concupiscentia oculorum*, c'est-à-dire l'avarice ou le désir immodéré des biens terrestres. La franc-maçonnerie s'est souvent vantée d'avoir appris à l'homme à abaisser son regard, du ciel où il cherchait des fantômes, sur la terre où il rencontre des réalités. « Depuis vingt siècles, l'homme frappé de

(1) Tumultuabitur puer contra senem, et ignobilis contra nobilem. Is. III, 5.

stupeur, ne regarde que le ciel et ne lit qu'un livre, l'Évangile; aujourd'hui, la science lui fait voir la TERRE. Pour l'homme du moyen âge, le monde sensible n'est rien, pour l'homme moderne IL EST TOUT (1). »

En effet, les sectaires du dernier siècle, sous le nom d'*économistes*, se donnèrent la mission de persuader au peuple que l'unique science nécessaire n'est plus celle du salut, mais celle qui lui apprend à multiplier les sources de la production et les moyens de communication, à favoriser les échanges, à vivre dans « l'abondance du vin, du froment et de l'huile ». Partout il s'est produit comme une fièvre pour le progrès matériel et le bien-être. Les hommes n'ont plus semblé préoccupés que d'inventer des machines, d'ouvrir des routes, de creuser des canaux, de trouver des méthodes perfectionnées pour l'agriculture et l'industrie. On se lance dans les entreprises les plus aventureuses. La plupart sont emportés par une aveugle passion de faire carrière ou d'arriver rapidement à une grande fortune. Jamais il n'y a eu tant de fraudes dans les opérations de l'industrie et du commerce. Dans certaines régions, les banqueroutes sont plus nombreuses en une année qu'elles ne l'étaient en cent ans dans les siècles précédents. Trop souvent les catholiques pieux eux-mêmes perdent de vue les espérances et les châtimens de la vie future, et se laissent absorber par les soins de la vie présente.

1053. Quelques esprits légers peut-être nous accuseront d'être indifférent au progrès matériel et même d'en être l'ennemi.

Ce serait une calomnie.

(1) Per la solenne inaugurazione della legua per l'istruzione ed educazione del popolo, fatta in Pistoia il 7 gennaio 1877. Breve discorso del Botero et lettura del Mazzei.

La grâce suppose la nature; la nature elle-même se compose de deux éléments, l'âme avec ses facultés naturelles, le corps avec ses organes et tout ce qui est pour leur service. Le sectaire repousse la grâce, renferme l'homme dans la nature, et le plus souvent même réduit la nature à la seule vie du corps. Nous, nous admettons la grâce et la nature, et dans la nature nous reconnaissons l'âme et le corps. Or sans doute nous voulons avant tout le progrès dans la vie surnaturelle; mais nous ne dédaignons pas le progrès dans la culture naturelle de l'âme, ni dans le légitime accroissement de la richesse publique ou privée. Le sectaire demande que l'homme cesse de regarder le ciel pour ne plus voir que la terre; nous, nous ne lui défendons pas de regarder la terre à loisir, mais nous voulons qu'il continue de regarder souvent le ciel. Le sectaire veut que le monde sensible soit tout, et que Dieu et son Christ ne soient plus rien; nous, nous consentons que le monde sensible soit quelque chose, mais nous voulons que l'Éternel et son Verbe conservent la part principale dans les pensées et les affections de l'homme.

1054. C'est surtout dans les classes pauvres que les sectaires se sont attachés à allumer la soif du bien-être. « Nous voulons pour tous les jouissances des classes privilégiées. Pourquoi les pauvres n'auraient-ils en partage que les rudes travaux? Il faut que le peuple soit logé, nourri, vêtu, comme les riches, qu'il s'amuse comme eux. Tel est le problème que se pose la franc-maçonnerie et qu'elle se flatte de résoudre un jour. »

Nous ignorons si le peuple est vraiment plus heureux, depuis que le bien-être a augmenté dans son sein; mais ce que nous savons, c'est que l'amour des jouissances est devenu en lui une passion que rien ne peut plus satisfaire. Cette passion du bien-être,

jointe à l'amour de l'égalité révolutionnaire, a soulevé cette haine immense, profonde, implacable des pauvres contre les riches, qui est l'une des menaces les plus redoutables des temps présents.

Mais les sectaires applaudissent. Ils ont formé des sociétés spéciales pour recruter, grouper et diriger toutes ces ardentes convoitises. Par elles les masses populaires ressemblent aujourd'hui à des bandes de bêtes fauves, qui épouvantent l'univers de leurs cris affreux, et menacent de faire disparaître le monde dans la dévastation et le carnage. Elles sont le grand instrument avec lequel la franc-maçonnerie travaille maintenant à détruire l'Église et la société civile.

1055. Les chefs vantent souvent le désintéressement de leur philanthropie. Mais il en est peu qui ne s'enrichissent. On dirait même qu'un grand nombre d'entre eux ne conspirent que pour acquérir de brillantes fortunes. Sieyès sortit de la révolution avec 50 ou 60 mille livres de rentes, Fouché avec 14 millions de capital et un grand nombre de châteaux. Gambetta à la suite de quelques mois de dictature, se trouva en possession d'une grosse fortune.

Souvent même les gouvernements ont profité de la cupidité des chefs pour acheter leur concours et obtenir à prix d'argent qu'ils arrêtent le mouvement révolutionnaire. Mirabeau vendit son influence à la cour pour une pension de 40 mille livres par semaine et un ministère ou une ambassade à son choix (1). Danton contracta des engagements semblables pour 100 mille écus. Un mois avant la mort de Louis XVI, le même personnage promettait de travailler à sauver le prince si on lui donnait un million (2). »

(1) Découvert plus tard, ce traité avec la cour le fit « dépanthéoniser » par la Convention.

(2) M. Taine, *La Révolution*, tome III, p. 177, note 3.

Brissot demandait 12 millions en espèces, sur papiers à l'étranger, avec un passeport, pour empêcher l'insurrection du 10 août. Sieyès offrit deux fois de se livrer à la cour, la première fois pour une abbaye de 12 mille livres de rente, la seconde fois pour une abbaye de 24 mille. Isnard, Vergniaud, Guadet, Fouchet consentaient en 1791 à vendre leur voix et leur influence, chacun pour une pension de 6 mille livres par mois (1).

La révolution, au témoignage de M. Taine, « mit la main sur les trois cinquièmes des biens fonciers de France, arracha aux communautés et aux particuliers 10 à 12 milliards de valeurs mobilières et immobilières, porta la dette publique, qui n'était pas de 4 milliards en 1789, à plus de 50 milliards (2). » Or, la majeure partie de ces biens n'eut d'autre emploi que de servir les intérêts privés des « vertueux républicains ».

Napoléon I^{er} n'eut qu'à gorger de pensions et de places les plus fougueux révolutionnaires, pour les transformer en conservateurs.

De nos jours, la secte des *Carbonari* est beaucoup moins active, depuis que le plus grand nombre des chefs sont devenus ministres, sénateurs, députés, etc., et possèdent de belles fortunes. Et peut-être à l'heure actuelle, suffirait-il à un nouveau Napoléon I^{er} d'ouvrir le trésor public aux principaux meneurs de l'*Internationale* et de quelques autres sectes, de les appeler à de grandes ou même à de petites dignités, pour éteindre leur ardeur révolutionnaire, calmer l'énergie farouche avec laquelle

(1) La plupart de ces faits sont cités par le P. Deschamps, d'après les Mémoires de M. de Malleville. L'histoire contemporaine en présente bien d'autres.

(2) La Révolution, tome III, p. 397.

ils poursuivent « les revendications sociales », et peut-être « apprivoiser », rendre inoffensifs ou même détruire ces fiers instituts qui menacent de bouleverser le monde entier.

1056. Mais la plus violente de toutes les passions, c'est l'amour des plaisirs des sens, *concupiscentia carnis*. C'est aussi celle que les sectaires s'appliquent surtout à exciter. Nous avons rappelé déjà les instructions données par un des principaux chefs de la Haute Vente à ses complices : « *Popularisons le vice dans les multitudes; qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent... Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques... Le catholicisme n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que les monarchies; mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la corruption. Ne nous laissons donc jamais de corrompre.... Le meilleur poignard pour frapper l'Église au cœur, c'est la corruption. A l'œuvre donc jusqu'à la fin* (1). » Léon XIII a donc bien raison de conclure dans sa célèbre Encyclique contre les sociétés secrètes : « *Il s'est trouvé dans la franc-maçonnerie des hommes pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens pour saturer la multitude de licence et de vices* (2). »

III. Excitation
de la volupté.

1057. Les sectaires ont travaillé à multiplier toutes les institutions qui sont de nature à populariser le vice et à corrompre les masses en grand. Nous avons déjà parlé de plusieurs d'entre elles. Signalons les *théâtres* avec leurs représentations dignes des plus mauvais temps du paganisme; *certaines maisons* que

(1) Lettre de Vindice à Nubius.

(2) Reperti in secta Massonum sunt, qui edicerent ac proponerent, consilio et arte enitendum ut infinita vitiorum licentia exsaturetur multitudo. Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

la langue chrétienne se refuse à nommer, et qui, aujourd'hui, multipliées d'une façon effrayante, offrent partout, dans le secret de leurs antres, la facilité du vice ; trop souvent *les casernes*, où toute la jeunesse semble rassemblée pour être corrompue plus que pour servir la patrie ; trop souvent encore *les ateliers*, qui sont à notre époque des officines du vice plus encore que des fabriques de produits industriels ; très souvent aussi les cafés, les cabarets, et même les cercles, où l'excès des boissons, la licence des discours et les séductions d'une musique lascive se réunissent pour soulever les sens contre l'esprit.

Si nos pères revenaient au sein des peuples modernes, et voyaient tant d'institutions actuelles concourir avec un effrayant concert à allumer l'incendie des passions mauvaises dans les cœurs des jeunes gens, et souvent des enfants eux-mêmes, si surtout ils étaient témoins de l'acharnement diabolique que mettent des corrupteurs systématiques à multiplier ces foyers du vice, et de l'indifférence avec laquelle ceux-là mêmes qui ne se laissent pas entraîner par le torrent des passions honteuses, assistent à leurs progrès, ils se hâteraient de rentrer dans leurs tombeaux, en maudissant leurs descendants dégénérés.

1095. Nous disions plus haut que la presse est, aux mains des sectaires, le grand instrument de mensonge ; nous devons dire ici qu'elle est aussi le principal instrument de corruption. La presse moderne, en effet, traîne la vertu dans la boue, fait l'apologie du vice, donne des couleurs séduisantes aux plus infâmes débordements, comme elle calomnie l'Église et blasphème les choses saintes.

Il est surtout deux genres de productions qui de nos jours sont destinés à semer la corruption : c'est le *roman* et le *feuilleton*. Les loges ne cessent d'encourager les romanciers ; elles leur décernent parfois

des plumes d'or ; toujours elles travaillent à répandre leurs écrits, sous prétexte même de « moraliser » le peuple. Les bibliothèques qui dépendent des sectaires, les offrent aux lecteurs et aux acheteurs ; les colporteurs qu'ils entretiennent, les portent partout.

1059. Signalons enfin l'ardeur des sectaires à étaler ou à faire étaler les gravures et les statues les plus obscènes, dans les musées, sur les places publiques, au fronton et à l'entrée des monuments publics, et jusque dans les vitrines des marchands. Il y a aujourd'hui des villes où un adolescent, une jeune fille qui veulent rester purs d'imagination, de cœur et de corps, doivent s'interdire de visiter une salle quelconque d'un musée, de regarder en face les monuments publics et même les devantures de magasins. Par la pernicieuse action des sectaires, dit Léon XIII, « nous voyons aujourd'hui multiplier et mettre à la portée de tous les hommes, tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales dont la licence passe toutes les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui LE RÉALISME ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre trop souvent d'accord la vertu ENDORMIE (1). » O génération pourrie, tu n'as pas peur que le feu du ciel tombe sur tes villes ! Sodome eut-elle quelque chose à envier à nos capitales ?

1960. Les sectaires s'attachent plus particulièrement à corrompre la femme ; car ils savent très bien que lorsque dans un peuple, les femmes sont corrompues, tout le peuple est corrompu. « Puisque nous ne pou-

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

vons supprimer la femme, corrompons-la : le but est assez beau pour tenter des hommes tels que nous. »

C'est dans ce but « si beau » en effet, qu'ils ont créé les *loges d'adoption* et les *loges androgynes*. C'est dans ce but « si beau, » qu'ils travaillent avec tant d'ardeur à organiser pour les jeunes filles un système d'éducation frivole et légère, et à établir des écoles professionnelles. C'est en partie dans ce but « si beau » qu'ils veulent introduire la femme dans toutes les carrières libérales, administratives et politiques.

1061. Les sectaires, ainsi que nous l'avons dit, ont même visé plus haut; ils ont aspiré à corrompre le prêtre : « C'est la corruption en grand que nous avons résolu; *nous voulons la corruption du peuple par le prêtre et du prêtre par nous.* »

Mais jusqu'ici leurs succès n'ont pas répondu à leurs désirs et à leurs efforts.

1062. Satan est souvent désigné dans la sainte Écriture, sous le nom « d'esprit impur » ou « d'esprit immonde ». C'est qu'en effet, incapable lui-même des désordres de la volupté, il se complait à y précipiter les hommes; on dirait qu'il trouve une sorte de délectation impure à respirer l'odeur du vice et à voir les souillures de la chair.

Or, milice et organe de Satan, la franc-maçonnerie a l'esprit de son prince. Partout elle s'applique à jeter tous les rangs, tous les âges, tous les sexes dans un même ruisseau de fange. On a signalé jusque dans de petits villages, de misérables sectaires qui faisaient une sorte de métier diabolique d'attirer chez eux de tout jeunes enfants, pour les corrompre systématiquement.

O sectaires, vous êtes bien les fils de l'esprit impur, et vous faites les œuvres de votre père : « *Vos ex patre diabolo estis; vos facitis opera patris vestri* (1). »

(1) Joan. ix, 41, 44.

Article II — Comment la franc-maçonnerie recrute les passions.

1063. La franc-maçonnerie se présente à tous comme un mystérieux Eden où toutes les passions peuvent se satisfaire. A cette multitude d'hommes qui ne songent qu'à se divertir et à jouir, elle offre ses réunions fraternelles, ses fêtes et ses banquets avec leurs rires, leurs chants et leurs plaisirs. Ceux que fatigue le joug de l'autorité, trouvent en elle le règne d'une liberté et d'une égalité inconnues dans la société extérieure. Les ennemis des mystères sont attirés à elle, parce que dans les loges on fait profession de n'admettre que ce que la raison comprend. Ceux qui haïssent Dieu, qui ne peuvent souffrir les prêtres et les rois, aiment volontiers une association qui proclame tout homme roi, prêtre et dieu. Ceux qui sont hostiles à la propriété, à la famille, à la nationalité, accourent d'eux-mêmes dans un ordre qui regarde tous les hommes comme les citoyens libres et égaux de l'univers. Ceux qui désirent faire fortune, se flattent de trouver dans les sectes maçonniques des sociétés internationales d'assistance commerciale et industrielle, qui leur procureront des correspondants et des clients dans les pays éloignés. Les ambitieux pensent s'en servir comme d'un moyen pour arriver au pouvoir et aux honneurs. Les rois déchus ou les cadets des familles régnantes, tous ceux qui désirent arriver à la tête des affaires publiques, travaillent à pénétrer dans les loges supérieures, afin d'avoir à leur service une armée d'esclaves qu'ils emploieront à leur profit. Ceux qui, plus modestes dans leurs prétentions, aspirent à une place de préfet, de contrôleur, ou de fonctionnaire quelconque, se font affilier

à quelque loge, dans l'espérance d'obtenir par son secours l'emploi convoité.

La franc-maçonnerie se donne aux uns comme une société de philanthropie, rivale de l'Église, aux autres comme une simple association de joie et de plaisir, où on passe agréablement et utilement le temps, à ceux-ci comme une association destinée à favoriser et à étendre le commerce de ses membres, à ceux-là comme une association politique qui dispose des charges et des emplois publics, et des couronnes elles-mêmes. A chacun elle se présente sous les couleurs les plus aptes à le captiver selon la passion qui l'anime.

1064. Au reste, elle n'a pas besoin le plus souvent d'user de beaucoup d'artifice. Comme la pierre abandonnée dans les airs tombe d'elle-même vers la terre, ainsi l'homme dominé par les passions se précipite spontanément dans les loges. La franc-maçonnerie est, en effet, nous le disions plus haut, un amas tumultueux de toutes les passions. Or, comme le dit un vieux proverbe français, « qui se ressemble s'assemble ». Chaque fois donc qu'une nouvelle passion s'éveille dans un cœur, elle sent qu'elle trouvera dans les temples maçonniques des multitudes de sœurs toutes prêtes à la recevoir. Nous pouvons dire en ce sens avec Ragon : « *La franc-maçonnerie fait naître spontanément comme par enchantement des sympathies ignorées jusqu'alors entre les hommes les plus étrangers par le climat, les religions, les mœurs, les opinions, la politique et le langage* (1). »

1065. Il n'est même pas nécessaire qu'un homme soit violemment dominé par une passion, pour qu'il se jette de lui-même dans les sociétés secrètes. Un premier germe d'ambition, un commencement d'in-

(1) Orthodoxie maç., p. 36.

subordination et surtout l'habitude du désœuvrement font naître promptement en lui le désir d'y entrer : « *L'essentiel, écrivait un des chefs de la Haute Vente, est d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les mœurs... Entraînez-le, soutenez-le, donnez-lui une importance quelconque ; apprenez-lui discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers... Quand vous aurez insinué dans quelques âmes le dégoût de la famille et de la religion (l'un va presque toujours à la suite de l'autre), laissez tomber certains mots qui provoqueront le désir d'être affilié à la loge la plus voisine. Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'inféoder à la franc-maçonnerie a quelque chose de si banal et de si universel que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine (1). »*

1066. Mais par contre, les passions se développent promptement dans ceux qui fréquentent assidûment ces antres de pestilence. Soumis à une éducation progressive dans le mal, applaudis et récompensés pour tous les excès, de désœuvrés ils deviennent libertins, d'indifférents, impies, d'esprits inquiets et remuants, révolutionnaires de profession. La haine des institutions sociales et surtout celle du christianisme atteignent souvent en eux les proportions de la fureur et de la rage.

Ce n'est même ordinairement qu'à la condition de ces progrès dans la perversion, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que le maçon peut s'élever aux grades et aux emplois qui donnent au sein des loges l'influence et la direction. Autrement, les sectes se contentent d'exploiter sa bourse et son crédit ; et même quand elles paraissent servir ses propres intérêts, il n'est qu'un dupe dont elles se jouent à leur profit.

(1) Lettre de Tigrotto, citée par Créteineau-Joly.

Article III. — Comment la franc-maçonnerie dirige les passions des profanes

1067. Quoi que fasse la franc-maçonnerie, il lui est impossible de faire entrer dans son sein toutes les passions humaines. Mais elle a soin de ne pas abandonner à elles-mêmes et de ne pas laisser isolées celles-là mêmes qu'elle ne peut recruter : elle s'applique à les grouper, et, autant que possible, à les diriger.

1068. Nous avons parlé des moyens dont use la franc-maçonnerie pour exercer une pression sur la société extérieure. Ce sont ces moyens mêmes qu'elle emploie pour communiquer aux passions des profanes une direction uniforme.

1069. Mentionnons d'abord l'*association*. En multipliant, en effet, les associations de toutes espèces, les sectaires offrent aux passions diverses l'occasion de se connaître et de se rapprocher. En pénétrant eux-mêmes dans leur sein, ils peuvent épier à loisir ces passions tumultueuses, exercer sur elles une influence toute-puissante, et les faire entrer, même à leur insu, dans le grand mouvement de la conspiration antichrétienne.

1070. Un second moyen ce sont *les mots d'ordre*. Les sectaires des arrière-loges sont sans cesse aux aguets pour observer les événements, écouter les murmures des foules, remarquer les courants de l'opinion publique, se rendre compte des passions multiples qui agitent les diverses classes de la société. Ils s'attachent à diriger eux-mêmes le mouvement : quelques mots d'ordre concertés dans la profondeur des antres maçonniques, et répandus partout à la

fois, suffisent : les passions écoutent ces échos divers qui répètent le même accent, et, ne croyant peut-être obéir qu'à elles-mêmes, obéissent aux loges.

1071. Un troisième moyen, c'est *la presse*. Il y a aujourd'hui des journaux et des revues pour toutes les opinions et toutes les passions ; chacun de ces journaux ou de ces revues compte ses abonnés parmi ceux dont il flatte les préjugés et les penchants, les entretient dans les mêmes dispositions de l'esprit et de la volonté, et met le plus souvent parmi eux une communauté de pensées et de sentiments qui originairement est loin d'y être au même degré. Le journal ressemble à un maître qui a groupé autour de lui une troupe d'écoliers ; ou, si l'on veut, à un soleil autour duquel gravitent une multitude de planètes. Or le plus grand nombre des journaux et des revues est, nous l'avons dit, sous l'influence plus ou moins directe des loges. Il en résulte que les sectaires n'ont qu'à imprimer une direction déterminée à un journal pour diriger dans le même sens tous les lecteurs. En continuant la comparaison que nous venons d'employer, nous dirons que le maître d'école répètera à ses élèves la leçon qu'il vient d'apprendre, et que l'astre central communiquera à tous ses satellites l'impulsion qui lui a été donnée. Et ainsi en produisant au sein de la presse des courants d'opinion, la franc-maçonnerie gouverne et conduit à ses fins la multitude des intelligences qui forment leurs opinions sur les productions périodiques.

1072. Grâce à ces divers moyens, la franc-maçonnerie parvient à imposer sa direction à presque toutes les passions qui s'agitent au sein de nos sociétés modernes. Abandonnées à elles-mêmes, les passions s'épuiseraient en efforts impuissants, parce que ces efforts se trouveraient isolés et souvent con-

traies. Gouvernées avec art, elles deviennent ces immenses mouvements de l'opinion publique qui décident de tout à notre époque. Ce sont des ouragans qui renversent tout, des torrents contre lesquels rien ne peut tenir. La franc-maçonnerie qui les produit ou les dirige, par eux fait la loi au monde.

SOUS-TITRE III — TROISIÈME MOYEN : LA VIOLENCE

CHAPITRE I

Quelques considérations générales

I. Quelques textes. 1073. Comme Satan a été « menteur dès le commencement (1) », ainsi il a été « homicide (2) » : le *mensonge* et la *violence* sont les deux armes qu'il emploie dans sa guerre contre l'Église. Or le caractère du père ne pouvait manquer à la fille. Aussi, de même que la franc-maçonnerie emploie perpétuellement le mensonge pour combattre le règne de Dieu, ainsi elle use sans cesse de violence.

Écoutez ces accents sauvages des sectaires.

1074. « *L'indulgence est une faiblesse dangereuse... Les démolitions sont trop lentes ; il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple... Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels ;*

(1) In veritate non stetit. Joan. VIII, 44.

(2) Ille homicida erat ab initio. Ibid.

la justice du peuple doit être aussi prompt que sa volonté (1). »

« Citoyens représentants, c'est du milieu du champ de gloire (de Toulon, après le pillage de cette ville et le massacre des habitants), marchant dans le sang DES TRAITRES, que je vous annonce AVEC JOIE que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée. NI L'ÂGE, NI LE SEXE n'ont été épargnés. Ceux qui n'avaient été que blessés par le canon républicain, ONT ÉTÉ DÉPECÉS PAR LE GLAIVE DE LA LIBERTÉ ET LA BAÏONNETTE DE L'ÉGALITÉ. Salut et admiration (2). »

« Il faut établir le machiavélisme populaire ; il faut faire disparaître de la surface de la France TOUT ce qu'il y a d'IMPUR... On me traitera sans doute de BRIGAND (et l'épithète ne sera pas volée) ; mais il est un moyen de se mettre au-dessus de la calomnie : c'est d'EXTERMINER les calomniateurs (3). »

« Donnez-moi deux cents napolitains armés de poignards et portant à leur bras gauche un manchon en guise de bouclier ; avec eux je parcourrai la France et je ferai la Révolution (4). »

« Soyons TERRIBLES, pour ne pas craindre de devenir faibles OU CRUELS (le régime de la Terreur est donc humanitaire). ANÉANTISSONS, dans notre colère et d'un seul coup, TOUS LES REBELLES, TOUS LES CONSPIRATEURS, TOUS LES TRAITRES (c'est-à-dire tous les hon-

(1) Lettre de Fouché à la Convention, lors des exécutions de Lyon.

(2) Cette lettre était signée : Brutus Bonaparte, citoyen sans-culotte. Napoléon I^{er} n'a pas désavoué cette lettre ; il a seulement donné à entendre, au témoignage de Michaud, qu'elle pourrait bien avoir été écrite par son frère Lucien.

(3) Discours de Leclerc, député du comité de Lyon, aux Jacobins de Paris, 12 mai 1793.

(4) Marat.

nêtes citoyens), pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir EN ROIS (juridiquement). Exerçons la justice à l'exemple de la nature (à l'aveugle), vengeons-nous en peuple (fou et sanguinaire), frappons comme la foudre (les innocents avec les coupables) (1). »

« Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer A NOTRE MANIÈRE (par la destruction de la religion catholique, de la royauté et des institutions traditionnelles) (2). »

1075. « Les destinées de la République et celles des tyrans de la terre ont été pesées dans les balances éternelles : les tyrans ont été trouvés plus légers. Français, oublions nos querelles et marchons aux tyrans ; domptons-les, vous par les armes, et nous par nos lois. Que les traîtres tremblent ! Que le dernier des lâches émissaires de nos ennemis disparaisse (3). »

« OSEZ, ce mot renferme toute la politique de notre révolution (4). »

« Il est une race de BRIGANDS qu'on nomme ROIS et PRINCES (5). » Guerre à mort à ces brigands !

« L'humanité consiste à exterminer ses ennemis ; la générosité consiste à ménager le sang des républicains (6). »

« Nous voulons planter l'oriflamme de la liberté sur les monceaux accumulés des crânes des ennemis de notre sainte constitution. Puisque nos ennemis s'obstinent à fouler aux pieds les règles immuables de l'égalité poli-

(1) Lettre de Fouché à Collot d'Herbois.

(2) Carrier.

(3) Robespierre, Rapport fait à la Convention au nom du comité de salut public, 15 primaire an II.

(4) Saint-Just, Rapport fait à la Convention au nom des comités de salut public et de la sûreté générale, 8 ventôse an II.

(5) Adresse de la Convention au peuple français, 16 prairial an II.

(6) Barrère, Rapport sur les crimes de l'Angleterre, 7 prairial an II.

tique, qu'ils aillent subir les lois de l'égalité naturelle dans la poussière des tombeaux (1). »

« Pour nous qui abjurons toute PARENTÉ, toute ATTE-NANCE, toute LIAISON, qui ne s'accorderait pas avec l'intérêt général (révolutionnaire), nous ne voulons reconnaître pour famille et pour parents que la République et ses vrais défenseurs; tout le reste nous est inconnu, ou pour mieux dire, NOUS EST ODIEUX. Tout homme suspect, FUT-IL NOTRE PÈRE, NOTRE FRÈRE, devient pour nous un ennemi que nous poursuivrons et traiterons comme tel. Ne faites pas grâce à nos parents s'ils sont suspects ou dangereux, car nous n'en ferons point aux vôtres ni à vous-mêmes (2). »

« Les ÉGOÏSTES, les INSOUCIANTS, les ENNEMIS DE LA LIBERTÉ (c'est-à-dire tous les hommes, excepté les sectaires), ennemis de la nature entière, ne doivent pas compter parmi ses enfants. Ne sont-ils pas dans le même cas tous ceux qui s'opposent AU BIEN PUBLIC (à la transformation radicale de la société), ou même qui n'y concourent pas? Fussent-ils un million, ne sacrifierait-on pas la vingt-quatrième partie de soi-même pour détruire une gangrène qui pourrait infecter le reste du corps (3). »

Allant plus loin encore, Jean-Bon Saint-André soutenait que pour établir solidement la république en France, il fallait réduire la population de moitié. Guffroy voulait qu'on égorgeât vingt millions de citoyens pour n'en laisser que cinq millions (4).

(1) Adresse à l'Assemblée Législative par les citoyens libres de la ville de Dôle, 1790.

(2) Circulaire de la Commission administrative du Jura, 12 octobre 1793.

(3) Discours de Baudot aux Jacobins de Strasbourg.

(4) Voir Taine, *la Révolution*, tome II^e, p. 69-70, et tome III^e, p. 393-394.

• 1076. Mais écoutons des sectaires plus récents.

« *Si cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent (1).* »

« *Pour rendre à nos ennemis, selon la loi du talion, dent pour dent, œil pour œil, il nous faut cent mille têtes (2).* »

« *Il est possible que la grande curée révolutionnaire qui se prépare en Europe coûte UN COUPLE DE MILLIONS DE TÊTES. Mais peut-on tenir compte de la mort de deux millions de misérables, quand il s'agit du bonheur de deux cents millions d'hommes (3).* »

« *Si l'humanité doit PROGRESSER, selon la loi du GRAND MAITRE (de Dieu, c'est-à-dire de la nature), il faut que les vieux échafaudages (l'Église, la société civile, la famille, la propriété individuelle), s'écroulent, quand bien même toutes les puissances du monde s'efforceraient de les sauver de la ruine. C'est par la VIOLENCE qu'ils sont alors renversés. Que si cette destruction est coupable aux yeux de la LOI HUMAINE, elle n'en est pas moins conforme à la LOI ÉTERNELLE (à la loi de la nature ou à la loi maçonnique) qui seule a force pour l'humanité (4).* »

« *La souillure antique de l'ESCLAVAGE UNIVERSEL (de la soumission à Dieu et à ceux qui le représentent, prêtres, rois, pères, etc.) ne peut être effacée que par LE POISON, LE FER ET LE FEU... Enfant de la LUMIÈRE et de la LIBERTÉ (enfant de la Veuve), arme-toi de ce POIGNARD; obéis aveuglément à tes chefs, et crois n'avoir rien fait pour l'HUMANITÉ, tant que l'homme n'aura pas reconquis sa SUBLIME DIGNITÉ (par le retour à*

(1) Le cordonnier Pellerin au congrès de Liège.

(2) *L'Ami du peuple* de Liège, 20 mars 1876.

(3) *La Gazette Allemande*, 1859.

(4) Discours de Heimburger, en 1845, dans la loge de Sonderhausen.

l'âge d'or, à l'état de nature, à l'état de *liberté parfaite*), EN NE RECONNAISSANT PLUS D'AUTRE DIEU, D'AUTRE PONTIFE, D'AUTRE ROI, D'AUTRE MAITRE QUE LUI-MÊME (1). » Il est rare que les sectaires expliquent aussi clairement ce qu'ils entendent par le recouvrement de la *sublime dignité* de l'homme ; sachons gré à celui-ci de sa franchise.

1077. « *Ils sont pervers ceux qui n'admettent pas nos maximes ou qui s'opposent à l'exécution de nos projets. Contre ces ennemis du genre humain, ON A TOUS LES DROITS ET TOUS LES DEVOIRS. Oui, TOUT EST PERMIS POUR LES ANÉANTIR : la violence et la ruse, le fer et le feu, le poison et le poignard. LA FIN SANCTIFIE LES MOYENS. LES DROITS DE L'HOMME, plus anciens et plus sacrés que toutes les coutumes, tous les contrats et toutes les pragmatiques sanctions, DOIVENT ÊTRE VIOLEMMENT RÉTABLIS* (2). »

« *Bientôt nous aurons recours aux explosions violentes et terribles qui se chargeront d'EXÉCUTER le système social actuellement existant, en abattant, au besoin par la hache et le fusil, tout ce qui est debout dans l'ordre civil et religieux* (3). »

« *Si la bourgeoisie résiste, il faut tuer la bourgeoisie* (4). »

« *Quiconque demande la paix entre les peuples, doit vouloir la guerre contre toute tyrannie* (5). »

« *Il n'y a plus que deux partis : le parti des tyrans et le parti de ceux qui sont esclaves. D'un côté nous voyons le capital, et de l'autre le travail. Nous avons contre*

(1) Strune, un des chefs des socialistes allemands.

(2) Fichte, cité par le P. Deschamps.

(3) Manifeste du conseil central de l'Internationale, 13 juillet 1871.

(4) Le typographe Brimée.

(5) Le *Vorbote*, 1867.

nous toutes les fractions de la classe qui possède, nous avons pour nous la portion du peuple qui comprend ses intérêts. Debout pour le jour du combat ! Marchons à de nouvelles victoires ! En avant (1) ! »

« Il n'est que trop certain que dans la plupart des pays du continent, la VIOLENCE sera le levier nécessaire de notre révolution. Tôt ou tard, il faudra en appeler à la FORCE pour établir le régime du travail (2). »

1078. *« Nous aurons le plaisir d'assister à l'agonie des prêtres... Couchés dans les rigoles des rues, ils mourront de faim, lentement, terriblement, sous nos yeux. Ce sera notre vengeance. Et pour le plaisir de cette vengeance, joint à une bouteille de Bordeaux, nous vendrons volontiers notre place au ciel. Que dis-je ? Le ciel ! Nous n'en voulons pas ; ce que nous demandons, c'est l'enfer, l'enfer avec toutes les voluptés qui le précèdent, et nous laissons le ciel au Dieu des papistes et à ses infâmes bienheureux (applaudissements) (3). »*

1079. *« Assez d'hésitations... Il faut terrifier la réaction quel que soit le masque dont elle se couvre, CLÉRICALISME OU MONARCHISME, BOURGEOISISME OU LIBÉRALISME (4). »*

« Nous saluons l'approche de ce jour où le cri : LA DÉCHÉANCE DE LA BOURGEOISIE ! s'échappera de toutes les lèvres avec cette unanimité qui jadis proclamait la déchéance des dynasties (5). »

« Les aspirations de l'humanité se feront jour, mais

(1) Le Wornærts, janv. 1877.

(2) Discours de Karl Marx à Amsterdam (1873).

(3) Discours d'un internationaliste au congrès de Gand (1877), cité par le *Bien public*, 13 sept. 1877.

(4) Le journal *L'Égalité*, 23 janvier 1869.

(5) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 25.

au grondement du canon, à la crépitation de la mitrailleuse, à la lueur des incendies (1). »

« Nous descendrons dans les fosses obscures où gisent ceux qui sont morts de faim. Nous prendrons leurs ossements : ils nous serviront pour battre la cadence sur le tambour, en CHANTANT L'HYMNE DE LA RÉVOLTE. Dans ce jour terrible, le soleil devra se cacher dans les nuages. Nous ne voulons ni fêtes, ni douceurs, ni parfums. Que la nuit règne partout, et qu'on entende un seul cri : LEVEZ-VOUS, Ô VAINCUS, ET QUE LA VENGEANCE SOIT FÉROCE ! O journée fiévreuse de bonheur et d'ivresse, qui fera de nous autant de bourreaux ! Nous verrons alors, dans une joie suprême, les riches ventrus suspendus aux lampions, ballotés par le vent !... Viens, ô jeune fille, mais ne nous verse pas de vin : rappelle-toi que tu es une pétroleuse, et que TU DOIS VERSER DU SANG DANS NOS VERRES ! Le sang nous enivrera, NOUS DANSERONS AU MILIEU DES POTENCES. Et toi, belle pétroleuse, tu chanteras une HYMNE DE HYÈNE (2). »

1080. Nous avons emprunté ces citations à des sectaires ou à des instituts divers. Ce sont des cris sanguinaires, dignes de bêtes fauves plutôt que d'êtres humains. Tous nous révèlent la masse prodigieuse de haine et de vengeance qui s'agite dans les bas-fonds de la franc-maçonnerie. Si, en punition de l'apostasie des sociétés modernes, Dieu permet un jour à la lave de ces volcans souterrains, de se répandre, nous aurons le spectacle que Pie IX parut annoncer aux souverains et aux peuples de l'Europe : « La justice de Dieu sur les méchants sera la justice du feu.

(1) Ibid., p. 11.

(2) Pièce de vers saisie à Modène dans une réunion d'internationalistes, citée par le P. Ubald, *Les Trois Frances*.

L'Europe brûlera ; et l'enfer sera ainsi réalisé sur la terre : ce sera l'empire du feu. »

II. La violence est au fond de tout institut maçonnique, et même de tout maçon actif.

1081. Quelques esprits se persuadent que la société peut se rassurer, parce que les instincts violents et destructeurs ne se rencontrent que dans un très petit nombre d'instituts maçonniques.

O hommes qui cherchez à vous abuser vous-mêmes, ignorez-vous que dans l'empire du mal, ce sont les plus scélérats qui prennent le commandement, et que les passions les plus violentes réussissent à entraîner toutes les autres ?

Mais, ne vous y trompez pas, il n'est pas d'institut maçonnique, bien plus il n'est presque pas de personnage maçonnique un peu éminent, qui ne fasse entendre de temps en temps des cris de haine violente. Cette haine varie dans son objet et dans ses formes. Ainsi Diderot désire « étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres ». Voltaire voudrait que tous les jésuites fussent précipités au fond des mers avec un janséniste au cou. Un autre sectaire voudrait voir tous les prêtres, tous les aristocrates, enfermés dans un tonneau et noyés. *Les Juges Philosophes Inconnus* « jurent une haine implacable aux ennemis de l'ordre et s'engagent à réunir tous leurs efforts pour anéantir ceux qui ont participé à la destruction des Templiers ». La Haute Vente fait profession de ne haïr que Rome. Les sectes socialistes poursuivent de leurs fureurs la société civile, la famille, la propriété individuelle. Dans beaucoup de loges, on déclame contre « l'ignorance, le fanatisme, la superstition », sans savoir au juste quels sont les ennemis désignés sous ces noms. Quelques instituts s'acharnent à la destruction de tout ordre public, et diraient volontiers, avec certains sectaires du xvi^e siècle, que le royaume de Dieu commencera sur la terre, lorsqu'il ne restera plus debout que cinq villes.

Mais, quelque diverses que soient les formes de la haine, elle existe dans tous les instituts maçonniques, souvent sourde, mais toujours profonde et implacable. Pour nous servir d'une comparaison, chaque secte ressemble à un foyer alimenté par du bois différent, et donnant des flammes de diverses couleurs. Or il suffit que les chefs suprêmes parviennent, à force de ruse et de violence, à mettre en communication tous ces foyers divers, pour qu'il se produise aussitôt un immense brasier qui enveloppe le monde entier et couvre tout de ruines. Tel est le spectacle dont nos pères ont été témoins à la fin du dernier siècle.

1082. Dans tous les rites, les maçons sont soumis à une éducation qui leur enseigne en théorie et en pratique la violence. On leur apprend que l'ordre maçonnique a pour fin de venger la mort d'Adonhiram sur ses trois compagnons traîtres, ou celle de Jacques Molay sur « ses meurtriers, le Pape, le roi et Noffodai ». Dans tel grade, le récipiendaire essaie son courage sur des cous et des têtes, garnis de boyaux pleins de sang ; dans tel autre grade, le récipiendaire doit abattre des têtes placées sur un serpent, ou même égorger un mouton en croyant frapper un homme. Ici il doit livrer de sanglants combats à des ennemis qui lui disputent le retour dans sa patrie ; là des têtes humaines sont exposées sur des pieux, un cadavre est renfermé dans un cercueil, et alentour les frères en deuil concertent la vengeance.

III. L'éducation maçonnique inspire la violence.

Ces cérémonies diverses, dont plusieurs nous ont occupé précédemment, ont pour fin d'apprendre aux adeptes que c'est par la violence que la franc-maçonnerie doit détruire ses ennemis, les prêtres et les rois, et ramener l'humanité à l'état de nature.

C'est pour les mêmes raisons qu'il est prescrit aux membres de la *Jeune Italie* de s'armer d'un poignard, d'un fusil et de cinquante cartouches ; et que, dans

toutes les loges, ainsi que nous l'avons remarqué, on étale des épées, des poignards, et tout un appareil militaire.

Enfin pour faire de tous les frères des instruments prêts à exécuter tous les forfaits, pour avoir en eux les exécuteurs dociles des attentats tramés par des scélérats invisibles, on exige que chaque adepte, dès son entrée dans l'ordre et à la réception d'un grade nouveau, se lie par des serments exécrables, voue une obéissance absolue à des chefs inconnus, et s'engage sous des peines horribles à faire tout ce qui lui sera commandé. Nous prions le lecteur de se rappeler ce que nous avons dit au chapitre des serments maçonniques.

1083. En vérité, « *si on voulait former des assassins* », dirons-nous avec un auteur du dernier siècle, « *s'y prendrait-on autrement pour les accoutumer aux horreurs de la mort, et leur faire étouffer les remords d'une conscience qui serait susceptible de s'alarmer* (1) ? »

Pourrait-on mieux s'assurer du concours de ceux-là mêmes qui prendront en dégoût l'ignoble besogne à laquelle ils s'engagent de travailler, sans la connaître ? Ah ! si dans l'Église de Dieu, l'ombre de cet appareil de violence se rencontrait, que de généreux élans de vertueuse indignation ! Si la Compagnie de Jésus présentait seulement quelques vestiges de ces sombres serments, que de déclamations ! Mais ces serments atroces, ces épreuves lugubres, cet étalage de haches et de poignards appartiennent à la franc-maçonnerie : on ne s'indigne pas, on est presque tenté de trouver le tout irréprochable.

(1) *Le voile levé*, etc., p. 73.

CHAPITRE II

Énumération de quelques-unes des violences
maçonniques

1084. Énumérons maintenant, d'une manière sommaire, les principales formes ou les principaux genres des violences exercées par les sociétés secrètes sur leurs propres membres et sur les profanes.

Article I — Violences exercées par la franc-maçonnerie sur ses propres membres

1085. Les statuts de la plupart des instituts maçonniques décrètent des peines sévères contre ceux qui révèlent les secrets de l'ordre ou du grade, contre ceux qui refusent d'obéir aux chefs, de remplir leurs autres engagements, en général contre ceux qui, dans la langue des sectaires, sont désignés sous le nom de *traîtres*. « Nul prince, disait Weishaupt, ne peut mettre à l'abri celui qui nous trahit » ; le glaive, et surtout l'*aqua toffana* attendaient les Illuminés qui oubliaient leurs obligations. Dans le *rite suédois* « on donne au récipiendaire quelques légers coups de poignard, pour lui rappeler qu'il ne serait en sûreté nulle part au monde s'il trahissait le secret (1). » D'après les statuts de la Jeune Italie,

I. L'assassinat des traîtres.

(1) Ragon, *Orthod. maçonnique*, p. 265.

« les coupables seront punis de mort sans rémission » ; un tribunal secret condamnera les victimes et désignera les bourreaux ; les membres de la secte chargés d'exécuter la sentence, seront, en cas de refus, punis eux-mêmes de mort comme parjures ; « le coupable sera frappé en tout lieu par une main invisible, quand même il se réfugierait sur le sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ ».

Dans la plupart des instituts, les statuts sont rédigés avec un cynisme de cruauté moins révoltant ; la peine de mort est souvent dissimulée. « Tout juge ou novice, lit-on dans *les règlements de l'ordre des Juges Philosophes Inconnus*, doit se rendre à la convocation qui peut être faite pour le bien de l'ordre, à moins de motifs légitimes de dispenses, dont il doit rendre compte à son chef immédiat, et dont la validité sera examinée. Si l'excuse donnée paraît être une défaite, on surveillera la conduite du suspect ; s'il manque à un second appel, il sera mandé pour être soumis à l'épreuve d'un jugement ; et s'il s'y refuse, *il est reconnu parjure et condamné comme tel* (art. 17). — Le parjure est la faute la plus grave que puisse commettre un Philosophe Inconnu. Manquer à ses serments, c'est être parjure. *La punition de ce crime atteindra le coupable dans quelque partie du monde où il ait compte se réfugier.* » Dans beaucoup d'instituts mêmes, les statuts ne font aucune mention de la peine de mort ; mais dans presque tous, les récipiendaires appellent sur eux, en cas de « *trahison* », les plus atroces supplices : « Que les yeux me soient arrachés, que les oreilles, le nez, les lèvres me soient coupés, que mon corps soit ouvert, etc. »

1086. Dans plusieurs circonstances graves, les hautes loges ont envoyé des ordres aux loges inférieures, en menaçant de la peine de mort ceux qui

ne s'y conformeraient pas exactement. C'est ainsi qu'en 1788, les chefs de la franc-maçonnerie française adressèrent *aux Vénérables* de provinces, un ensemble d'instructions destinées à préparer la prochaine explosion de la révolution, et qu'ils faisaient suivre de la note suivante : « *Aussitôt que vous aurez reçu le paquet ci-joint, vous en accuserez la réception. Vous y joindrez le serment d'exécuter fidèlement et ponctuellement tous les ordres qui vous arriveront sous la même forme, sans vous mettre en peine de savoir de quelle main ils partent ni comment ils vous arrivent. Si vous REFUSEZ ce serment, ou si vous y MANQUEZ, vous serez regardé comme AYANT VIOLÉ CELUI QUE VOUS AVEZ FAIT A VOTRE ENTRÉE DANS L'ORDRE DES FRÈRES. Souvenez-vous de L'AQUA TOFFANA ; SOUVENEZ-VOUS DES POIGNARDS QUI ATTENDENT LES TRAITRES (1).* »

1087. Il faut avouer qu'ordinairement les menaces sont plus terribles que les effets. Tous les jours, des révélations sont faites par des maçons ; il y en a qui refusent de payer leurs contributions, qui violent les ordres des chefs, se retirent des sociétés secrètes et les dénoncent même, en un mot qui manquent en plusieurs manières à leurs engagements. Et néanmoins il ne paraît pas qu'on leur coupe le nez, les oreilles ou les lèvres, ni qu'on les mette à mort. On se contente de radier les coupables du tableau des membres actifs et d'envoyer leurs noms à tous les ateliers de l'obédience ; si toute une loge est en faute, on prononce sa dissolution. Là se borne en général le châtiment des coupables.

1088. Toutefois il arrive de temps en temps que les menaces sont suivies de l'exécution. Tout le monde connaît l'assassinat de Rossi, ministre de Pie IX, par

(1) Voir Barruel, *Mémoires pour servir...*, tome II, p. 314 ; IV, 206.

ses anciens frères de la *Carbonara*. Tout le monde sait qu'Orsini fut député en 1858 par les loges d'Italie pour attenter à la vie de Napoléon III, accusé d'infidélité à ses serments, et que depuis lors les sectaires ne cessèrent de lui arracher sans cesse de nouvelles concessions par des menaces de mort. « Nous avons vu sur le trône, disait un jour le cardinal Manning, un empereur que la révolution y avait assis, et qui, pendant toute sa vie, s'est inspiré pour sa politique, des bombes qui éclataient sous ses pieds (1). » « Toutes les années, disait dans l'intimité un carbonaro, des menaces de mort arrachent au prince de nouvelles concessions ; je crois pourtant, ajoutait-il, qu'il prend les menaces trop au sérieux. »

Dans le dernier siècle, le chevalier de Lescure ayant voulu renoncer à la loge d'Ermenonville, fut empoisonné. « Je meurs victime de cette infâme horde des *Illuminés* », dit-il à son ami le marquis de Montroi (2).

En 1833, quatre italiens, Emiliani, Scuriatti, Lazzoneschi et Andriani, membres de la *Jeune Italie* et réfugiés en France, furent dénoncés à Mazzini et à ses complices, comme coupables : « 1° d'avoir propagé des écrits contre la société sainte ; 2° d'être partisans de l'*infâme gouvernement papal*. » Quelques chefs se réunissent à Marseille, sous la présidence de Mazzini, et là, sans entendre les accusés, sans leur donner de défenseurs, condamnent Emiliani et Scuriatti à la peine de mort, Lazzoneschi et Andriani à être frappés de coups de verges. Comme les condamnés étaient domiciliés à Rodez, le tribunal joignit à la sentence le décret suivant : « Le président de

(1) Discours, 1^{er} octobre 1877.

(2) Voir Barruel, tome V, ch. XI.

Rodez fera choix de quatre exécuteurs de la présente sentence, qui en demeureront chargés dans le délai de rigueur de vingt jours ; celui qui s'y refuserait, encourrait la mort *ipso facto*. » Peu de jours après, Emiliani est attaqué par six hommes qui lui portent des coups de poignard et s'enfuient. On le croyait mort ; mais il revient à lui et se remet peu à peu de ses blessures. Un jour qu'il était dans un café, un étranger paraît, va à lui et lui plonge un poignard dans le cœur (1).

Après la bataille de Mentana, on trouva sur la personne d'un garibaldien, mort sur le champ de bataille, une lettre adressée à sa mère et qu'il n'avait pas eu le temps de faire partir. Le jeune homme suppliait sa mère de lui pardonner sa faute et d'intercéder auprès de son père pour obtenir qu'il voulût bien la lui pardonner aussi. Il l'assurait qu'il ne s'était joint aux bandes qui envahissaient le territoire pontifical, que parce qu'on l'aurait assassiné s'il eût refusé : « C'est malgré moi que je suis ici, disait-il tristement ; il faut que je choisisse : mourir en combattant ou mourir sous le poignard. »

On peut voir bien d'autres faits de ce genre dans les auteurs qui ont traité des sociétés secrètes. Puis il n'est pas douteux que beaucoup d'autres exécutions semblables sont restées enveloppées de mystère. « Il n'est pas rare », en effet, ainsi que le remarque Léon XIII dans sa mémorable encyclique sur la franc-maçonnerie, « que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre les sectaires qui sont convaincus, soit d'avoir livré la discipline secrète de la société, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs ; et cela

(1) Voir les détails dans l'*Histoire des Sociétés Secrètes*, par Lucien de la Hodde. Tous les journaux de l'époque parlèrent beaucoup de cet événement.

se pratique avec une telle dextérité que le plus souvent l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie pour veiller sur les crimes et en tirer vengeance (1). » Ainsi, pour ne mentionner que les faits les plus récents, les feuilles publiques n'énumèrent pas moins de dix assassinats commis en France du 1^{er} au 29 janvier de cette nouvelle année, et dont les parquets « continuent de chercher » les coupables. Certaines loges pourraient peut-être, si elles le voulaient, donner des renseignements sur les auteurs de plusieurs de ces crimes (2).

1089. Il est dans les sectes quelque chose de plus horrible que l'assassinat des maçons infidèles; c'est l'obligation qui est faite du suicide à ceux qui ne peuvent éviter autrement de nuire à l'ordre, par exemple à un frère exposé à être interrogé juridiquement et à faire devant les tribunaux des révélations compromettantes.

Dans la secte des *Illuminés*, les supérieurs répétaient souvent à tous les adeptes qu'ils « devaient se donner la mort plutôt que de trahir la secte (3) ». Afin qu'ils fussent capables d'en venir à l'effet, lorsque les circonstances l'exigeaient, on les soumettait à une éducation spéciale : on travaillait à les convaincre qu'en général le suicide est permis, et qu'en particulier « lorsque la nature impose aux hommes un fardeau trop lourd, c'est au suicide à les en délivrer (4) ». Bien plus, à force d'artifice, on réussissait à leur persuader que le suicide est accompagné d'une secrète volupté. « Les supérieurs, disait Renner dans sa déposition juridique, ont l'art de le présenter comme un moyen si aisé et si avantageux dans cer-

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

(2) Voir Revue catholique des Institutions et du Droit, mars 1886.

(3) Dépositions juridiques de Cosandey, de Renner, etc.

(4) Ibid.

taines circonstances, que je serais peu surpris de voir quelque élève entraîné, surtout par l'attrait d'une certaine volupté qu'ils disent attachée au plaisir de se tuer soi-même et qu'ils prétendent accréditer par des exemples. » « Les Illuminés, témoigne à son tour Cosandey, exaltent le suicide comme accompagné d'une secrète volupté. »

Au moyen âge, les Assassins du Vieux de la Montagne se donnaient la mort sur un simple commandement de leur chef; une éducation spéciale, en effet, leur avait appris à voir dans le suicide, l'accomplissement d'un devoir et la voie à des plaisirs inconnus. Car quelle n'est pas la puissance de l'éducation? Or Weishaupt, héritier de l'esprit du Vieux de la Montagne, voulait prendre sur ses adeptes le même empire, et se flattait d'arriver par les mêmes moyens au même résultat.

1090. Dans la plupart des instituts, on ne soumet pas les membres à une éducation spéciale en vue de les disposer au suicide. Mais dans tous, on les avertit que jamais, dans aucune circonstance, ni devant aucun tribunal, ils ne seront autorisés à révéler le moindre secret, que « le bien général est la loi suprême, » et que l'ordre « aura le droit d'exiger *tout ce qui est nécessaire à sa conservation.* »

O maçons, ne vous étonnez donc pas si, enfermés quelque jour dans une prison pour la cause maçonnique, vous recevez de vos chefs un poignard, un rasoir, des ciseaux ou du poison, avec l'ordre de vous donner à vous-mêmes la mort, afin d'ensevelir dans la nuit du tombeau le secret des complots auxquels vous avez pris part.

Dans divers instituts, on ne se contente pas d'avertir les adeptes d'une façon plus ou moins voilée que l'ordre pourra, s'il le croit nécessaire à ses intérêts, exiger qu'ils se donnent la mort; mais on s'appli-

que à leur faire perdre l'horreur du suicide. A entendre les sectaires, en effet, le suicide n'est pas une action tout ensemble lâche et cruelle ; il est « un acte de résistance légitime à des ennemis supérieurs, » « la victoire d'une âme héroïque sur l'adversité, » « le triomphe de l'esprit et la défaite de la chair ».

Aujourd'hui l'apologie du suicide est ouvertement tentée par une presse audacieuse, surtout dans les romans ; n'est-ce pas aux sectaires que nous devons attribuer l'envahissement de la société par ces théories immorales ? Mais surtout le suicide lui-même devient une habitude et presque une manie : on voit un grand nombre de personnes de tout âge et de toute condition, jusqu'à de jeunes filles, jusqu'à des enfants, chercher dans le suicide un remède contre l'inconstance de la fortune, contre l'insuccès d'une passion ou une disgrâce quelconque, et quelquefois contre une simple réprimande d'un père ou d'une mère. N'est-ce pas dans l'influence des théories maçonniques autant que dans la corruption des mœurs qu'il faut chercher la cause des ravages funestes exercés par ce fléau ?

1091. Nous ferons, au sujet du *suicide*, la remarque que nous avons faite à propos de l'*assassinat des traîtres*.

La franc-maçonnerie est loin d'exiger que tous ceux qui sont exposés à faire des révélations compromettantes pour elle, se donnent la mort. Mais d'un autre côté, elle en a depuis un siècle imposé l'obligation à plusieurs. Ainsi, quand la révolution française travaillait par ses émissaires tous les peuples de l'Europe, et préparait ces nombreuses trahisons qui devaient servir, plus encore que le courage des soldats français, à remporter des victoires et à conquérir des provinces, le brabançon Segré, envoyé en Portugal pour y ourdir une conspiration, mais découvert et arrêté à Lisbonne, et mis en prison, reçut de ses frères un matelas, avec l'annonce qu'il renfermait un rasoir :

le sectaire comprit le langage muet de ses chefs, et bientôt il fut trouvé sur le matelas, nageant dans son sang. Lorsque, presque à la même époque, la cour de Vienne découvrit cette fameuse conspiration de Sémonville, dirigée par les clubs de Paris et prête à bouleverser de fond en comble la monarchie autrichienne, plusieurs sectaires se donnèrent la mort pour échapper à l'interrogatoire.

O sectaires, vous traitez de fanatisme l'héroïsme des martyrs qui ont subi la mort pour ne pas renier leur foi ; et vous exaltez comme un héroïsme sublime le honteux fanatisme des conspirateurs qui se donnent la mort pour ne pas paraître devant leurs juges. menteurs, vous appelez bien ce qui est mal et mal ce qui est bien.

Article II — Violences exercées par la franc-maçonnerie sur les profanes et sur les sociétés publiques.

I — ASSASSINATS

1092. Passons aux violences exercées par les sectes maçonniques sur les profanes et sur les sociétés publiques tout entières.

Ce sont en premier lieu *les assassinats*.

Quand un personnage politique contrarie les projets des sectaires, il n'est pas rare que le fer ou le poison mettent brusquement fin à ses jours. C'est ainsi que dans le dernier siècle Léopold II, empereur d'Allemagne et Gustave III, roi de Suède, ligüés contre la révolution française, moururent, le premier empoisonné le 2 mars 1792, par des sectaires italiens, le second frappé d'une balle, quinze jours après, par Ankastroëm, émissaire de la grande loge que présidait Condorcet.

Le cardinal Mathieu, ancien archevêque de Besançon, et Mgr Besson, évêque actuel de Nîmes, ont ra-

conté, dans des lettres connues de tout le monde, les révélations qui leur ont été faites sur la résolution prise en 1787 par le convent de Wilhemsbad d'assassiner Louis XVI et le roi de Suède. Ces révélations leur avaient été faites par deux anciens membres de ce convent, lesquels entrés, comme tant d'autres, dans la franc-maçonnerie, sans la connaître, avaient éprouvé une telle horreur de ce décret que dès ce jour-là ils avaient renoncé à toute relation avec les sectes (1). L'assassinat du duc de Berry, l'illustre père du loyal et magnanime comte de Chambord, celui du grand patriote et ardent catholique de Lucerne, Joseph Leu, celui de cet incomparable président de l'Équateur, Garcia Moreno, en qui le monde catholique a salué avec tressaillement un type achevé du prince chrétien, ont été résolus dans les loges et exécutés par des sectaires. Plus récemment encore, l'empereur de Russie a succombé sous les coups des socialistes.

Et nous ne parlons pas des tentatives d'assassinat qui parfois, en une seule année, ont été au nombre de trois ou de quatre. Nous ne parlons pas non plus de certaines morts précipitées, qu'une vague rumeur publique a attribuées aux sociétés secrètes.

1093. Mais ce n'est pas seulement contre les chefs d'État que les loges aiguisent le fer et préparent le poison. On a vu souvent un conseiller de prince, un général d'armée, un administrateur civil et même un simple particulier tomber sous leur vengeance. Citons un exemple emprunté aux révélations faites en 1869, dans un procès d'assassinat, par le principal accusé, devant le tribunal de Spolète : « *Vers la mi-décembre 1867, dit l'accusé, après avoir pris part aux mouvements de la campagne romaine, j'arrivai à Terni. L'isolement et le manque de moyens de subsistance me firent*

(1) Voir *Les Bienfaits de la Révolution*, par Jean de Moussac.

chercher quelque ancienne connaissance. Je rencontrai bientôt l'émigré Astolfi, cordonnier, qui travaillait près de son patron, P. Ciminini, à qui il m'avait dépeint comme un brave jeune homme. Ciminini me demanda si j'étais capable d'EXÉCUTER CERTAINES OPÉRATIONS. Sur ma réponse affirmative, nous arrêtâmes le prix ; je voulais cent écus : il fut convenu que j'en recevrais seulement cinquante pour chaque OPÉRATION, c'est-à-dire pour chaque homme REFROIDI. La première de ces OPÉRATIONS devait être tentée sur la vie de D. Picarelli, alors syndic de Collescipoli. A cet effet, je reçus un revolver et un poignard. Je fus conduit dans cette commune suburbaine de Terni, recueilli dans l'école de la commune, dont le maire sortit à mon entrée ; et, pour prendre connaissance des lieux et de la personne du syndic, je fus confié à un certain phil. Ciminini, frère de celui de Terni. Je m'orientai suffisamment, et le 17 décembre au matin, je visai le syndic et lui tirai un coup de revolver... puis je m'enfuis et me réfugiai à Terni. Là, je fus mal accueilli, à cause de mon insuccès ; j'avais dit que le coup était mortel. Toutefois on me donna quelque argent, et de suite on entra en négociation pour exécuter les autres OPÉRATIONS. On me dit qu'il y avait QUELQUES PERSONNES parmi les employés ou d'autres, qui, si on NE S'EN DÉBARRASSAIT EN LES TUANT, seraient un obstacle pour aller jamais à Rome (1). »

Depuis quelques années, la secte des Nihilistes en Russie et l'Internationale en France ont multiplié les assassinats et les tentatives d'assassinat. Qui ne serait épouvanté de l'audace et de la frénésie des sectaires ? Il y a des provinces sur lesquelles une vague terreur ne cesse de planer depuis plusieurs années.

1094. Les sociétés secrètes diffèrent beaucoup entre

(1) Cité par le P. Deschamps, d'après la *Décentralisation* et la *Gazette du Midi*.

elles dans l'emploi qu'elles font du poison, du poignard, du revolver, ou, pour mentionner les instruments aujourd'hui préférés, des *bombes* et de la *dynamite*.

La secte des Illuminés imposait à ceux qu'elle recevait au grade suprême, ce serment vraiment digne d'une société d'assassins : « Je jure d'honorer l'*acqua toffana* comme un *moyen sûr, prompt et nécessaire* de purger la terre par la mort ou par l'hébètement de ceux qui cherchent à *avilir la vérité* ou à l'*arracher de nos mains*. » La *Jeune Italie* a jeté l'effroi dans toutes les provinces de l'Italie par ses exécutions sanglantes. Depuis, les *Nihilistes* et les autres sectes socialistes laissent loin derrière elles la *Jeune Italie*.

En revanche, la Carbonara reprochait à Mazzini ses exécutions multipliées : « *Un coup de poignard ne signifie rien, ne produit rien. Que font au monde quelques cadavres inconnus, jetés sur la voie publique par la vengeance des sociétés secrètes? Qu'importe au peuple que le sang d'un ouvrier, d'un artiste, d'un gentilhomme, ou même d'un prince, ait coulé en vertu d'une sentence de Mazzini ou de quelques-uns de ses sicaires jouant sérieusement à la Sainte-Vehme? Le monde n'a pas le temps de prêter l'oreille aux derniers cris de la victime; il passe et oublie... Le catholicisme n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que les monarchies; mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la corruption. Ne nous laissons donc jamais de corrompre (1).* » La plupart des anciens instituts, dominés par des bourgeois conservateurs, et dont les chefs eux-mêmes ne savent souvent plus ce qu'est la franc-maçonnerie, seraient incapables de décréter et surtout d'exécuter la mort d'un profane. Il ne vient même pas à la pensée d'aucun de ses membres que les sociétés secrètes

(1) Lettre de Vindice à Nubio. V. Crétineau-Joly, *L'Église romaine en face de la Révolution*.

puissent employer les moyens violents pour se défaire de leurs ennemis ; et ils accusent volontiers d'ignorance ou d'injustice ceux qui imputent à la franc-maçonnerie un assassinat quelconque.

II — MASSACRES, EXÉCUTIONS SOMMAIRES, PILLAGES

1095. Une autre classe de violences, ce sont les assassinats juridiques, les exécutions sommaires et en masse, les mitraillades, les pillages, les incendies. Comptez, si vous le pouvez, toutes les horreurs qui, à la fin du XVIII^e siècle et dans le cours du XIX^e, ont accompagné le triomphe des sectes, depuis les massacres *de septembre* en 1792, jusqu'à celui *des otages* en 1871. Parmi tant de forfaits accomplis en France et dans le reste de l'Europe, il n'en est pas un qui ne soit l'œuvre des sectaires. Depuis un siècle, toutes les pages lugubres de notre histoire ont été écrites par des assemblées, des comités ou des personnages maçonniques. Qui a promené le fer et le feu dans les châteaux, a forcé leurs inoffensifs habitants de fuir à l'étranger, puis a mis leurs biens en vente et leur tête à prix ? Des sectaires et des assemblées de sectaires (1). Qui a proscrit les citoyens les plus vertueux et les plus éclairés, nous voulons dire, les moines et les clercs ? Des sectaires et des assemblées de sectaires. Ce sont des sectaires qui, après s'être rendus maîtres de Lyon, en réunissent les habitants sur la place publique et se mettent à les mitrailler, jusqu'à

(1) On peut voir dans un historien fort peu suspect M. Taine, le récit des « Jacqueries » accomplies sur tous les points de la France contre les nobles, et de tout ce que ces pillages et ces barbaries eurent d'odieux et d'impopulaire. *La Révolution*, tome I^{er} et II^e.

ce qu'il n'y en ait plus un seul debout, et qui, après avoir promis d'épargner ceux qui, couchés par terre mais encore vivants, se relèveraient, recommencent le feu contre eux et les exterminent jusqu'au dernier, qui en quelques jours égorgent 31,000 citoyens et détruisent 1,700 maisons pour faire la *Ville Affranchie* (1). Ce sont des sectaires qui dévastent Toulon de fond en comble, et massacrent par le canon et la baïonnette 14,625 habitants. Ce sont les sectaires surtout qui conduisent contre l'héroïque Vendée, cette guerre d'extermination dont les horreurs surpassent peut-être tout ce que le monde païen avait jamais vu, et qui fait périr 900,000 citoyens et détruit 22,000 villages, hameaux ou métairies. Et ce sont les sectaires qui, pour voiler leurs propres attentats dans cet infortuné pays, pour empêcher la compassion publique de s'émoouvoir en faveur de leurs victimes, transforment calomnieusement par des récits mensongers partout répandus, des représailles remarquables par leur modération, en cruautés épouvantables, et présentent ces « preux », ces « géants » armés pour la défense de leurs prêtres et de leurs autels, comme des « brigands » révoltés contre la patrie. Partout des sectaires envoyés par un parlement de sectaires, la Convention, ou par un autre conseil de sectaires, la Commune de Paris, établissent l'échafaud en permanence, Schneider à Strasbourg, Lebon à Arras, Carrier à Nantes, ce dernier qui fait périr, pendant une dictature de quelques mois, 32,924 citoyens innocents, un grand nombre avec des raffinements de barbarie dignes des cannibales. Et pendant que les émissaires du parlement maçonnique

(1) Nous empruntons cette statistique et les suivantes au remarquable ouvrage de M. Jean de Moussac, *Les Bienfaits de la Révolution*.

promènent le pillage et la mort dans toutes les provinces, le parlement maçonnique, par lui-même ou par ses comités et ses tribunaux révolutionnaires, envoie à la mort un roi, une reine, plusieurs princes, une multitude de prêtres, de nobles et de citoyens de toutes classes. Sous ce premier gouvernement des sectaires, 17,608 français sont décapités, 30,000 périssent dans les prisons et 20,000 meurent de faim. Et nous ne parlons pas des 124,000 blancs et des 60,000 noirs mis à mort à Saint-Domingue, des deux villes et des 3,200 habitations détruites dans cette colonie : morts, et destructions dont les sectaires de France furent la cause (1).

1096. On se persuade quelquefois que les sectaires, pendant les années de leur règne, n'ont exercé de grandes violences qu'à Paris, dans quelques villes principales, dans les départements de l'ouest et dans quelques points des côtes.

C'est une erreur.

Ils se sont conduits en despotes ombrageux et

(1) Pour les détails, nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage si célèbre de M. Taine sur *la Révolution*. Ils y trouveront décrits avec une saisissante vérité par un historien libre-penseur les forfaits des sectaires pendant les années lugubres de leur règne. M. Taine compte plus de 150,000 fugitifs et bannis pendant les quatre premières années de la révolution (Tome III^e, p. 381); 10,000 personnes « tuées sans jugement dans la seule province d'Anjou (Ibid., p. 392); » 500,000 morts dans les onze départements de l'Ouest (Ibid.). Le 2 février 1796, le général Hoche écrit au ministre de l'Intérieur : « Il ne reste qu'un homme sur vingt de la population de 1789 (Ibid.). » Il y a eu jusqu'à 400,000 malheureux détenus à la fois dans les prisons (Ibid., p. 384). « Plus de 1,200,000 particuliers, conclut M. Taine, ont pâti dans leurs personnes ; plusieurs millions, tous ceux qui possédaient quelque chose, grands ou petits, ont pâti dans leurs biens (Ibid., 397). »

cruels dans les petites villes, dans les bourgs, dans la plupart des villages, jusque dans les moindres hameaux. Il n'est presque aucun coin de la terre de France qui n'ait été le théâtre de massacres, d'emprisonnements, de pillages et d'excès de tout genre, accompagnés souvent de la dérision d'une inique légalité. Les « missionnaires » de la Convention et des clubs de la capitale portaient la terreur dans tous les départements; les délégués ou les sous-délégués de la Convention, des clubs de province ou des autorités départementales, se répandaient dans tous les districts, dans tous les cantons, et exerçaient partout les mêmes violences, en sorte que la même main de fer pressait sur toute la France et l'étouffait dans la douleur et l'agonie et que les campagnes comme les villes gémissaient sous la plus dure oppression.

Nous pourrions apporter dix mille faits, cent mille faits peut-être à l'appui de cette assertion. Citons le récit que deux révolutionnaires Lémare (1) et Génisset (2), envoyés par la Commission administrative du Jura dans une partie de ce département, font eux-mêmes d'une de leurs tournées de missionnaires et

(1) Alexandre Lémare, naquit en 1766 au hameau des Febvres, commune de Grande-Rivière (Jura) et mourut à Paris le 20 décembre 1835. Il était principal du collège de Saint-Claude, au moment de l'explosion de la révolution. Quoique ardent révolutionnaire il fut accusé de modération devant la Convention et se retira en Suisse. Plus tard en 1814, il se déclara en faveur des Bourbons, et fit même arborer le drapeau blanc au fort de Joux.

(2) Génisset, naquit en 1769 à Mont-sous-Vaudrey (Jura) et mourut président de l'Académie de Besançon le 21 juillet 1837. Comme Lémare il fut accusé de modération devant la Convention.

des « opérations » auxquelles ils s'y sont livrés (1). La citation est peut-être un peu longue ; mais elle dépeint dans toute leur horreur les violences sauvages des hommes de sang qui opprimaient la France.

1097. « Nous avons commencé par Saint-Amour...

« *Dix-huit mandats d'arrêt* nous devancent.

« Toutes les précautions sont prises... Le commandant de la garde nationale, vrai *maratiste* d'effet et d'affection, requiert trente citoyens-soldats ; des sentinelles gardent les issues des maisons des proscrits, gens suspects et contre-révolutionnaires ; les scellés sont apposés sur leurs effets, leurs personnes saisies et entraînées dans les maisons d'arrêt.

« Nous entrons dans la ville, précédés de la *terreur* ; nous paraissions au conseil général de la commune, et nous proclamons les destitutions prononcées par les représentants du peuple. De suite, nous *sommons* la municipalité de publier la réquisition suivante :

« Au nom de la République, tous les citoyens et « citoyennes sont *invités*, sous peine de *rébellion*, « d'apporter sur-le-champ toutes les armes offensives quelconques qui sont en leur pouvoir à la maison commune, et de se rendre aussitôt après dans « la ci-devant église de Sainte-Marie pour prendre « part ou assister à des délibérations d'utilité générale. »

« Le désarmement général est opéré sans *délai* ni *difficulté*.

« Tous les citoyens et citoyennes, patriotes et aristocrates, s'assemblent au lieu désigné : toute la ville est à la séance. Nous avons promis d'entendre

(1) Lémare, *Rapport à la Commission administrative du Jura*, 25 vendémiaire an II de la République (16 octobre 1793).

les réclamations du peuple pour les *destitués* et les *détenus*. Différents citoyens et citoyennes (croyant sans doute à la sincérité de cette promesse) parlent en faveur des *suspects*; c'étaient des *serpents* qu'il s'agissait de rejeter. Nous montâmes à la tribune, et pour y parvenir, nous franchîmes des *escadrons* de femmes, de filles, d'enfants *éplorés et comme prosternés à nos genoux*; nous récapitulâmes les traits de la vie des destitués et des détenus; nous mimés en évidence leur égoïsme (?) et leur aristocratie. Quelques *malveillants* voulurent élever la voix; quatre mots les *terrassèrent*. Nous fîmes comprendre aux *mutins* que nous étions inébranlables; *nous accusâmes le peuple de lâcheté, d'oser s'intéresser pour des traîtres*; nous le requîmes d'abjurer tout sentiment de *faiblesse* (d'humanité et de justice), et d'oser braver en face ses anciens dominateurs. Alors il crut (très librement ?) à *l'égalité*; il applaudit avec éclat (et surtout bien spontanément) à nos mesures.

« Nous profitâmes de ces dispositions pour former une *société populaire*... La société fut établie *en notre présence* (par conséquent sans pression); elle est composée de sans-culotte (de purs révolutionnaires), d'hommes sans tache (dignes de toute la confiance des terroristes) : *elle sera terrible à l'aristocratie* (à tous les honnêtes gens). Tous les candidats furent mis à l'épreuve de *l'opinion* (des quelques révolutionnaires du lieu); on scruta leur conduite et leurs actions.

« Il s'agissait aussi d'instituer un *comité de surveillance*; douze *patriotes hautement discutés* furent élus pour en exercer les *terribles fonctions*: les aristocrates *frémirent* (devant cette installation locale de la terreur)...

« Soit insouciance, soit faiblesse ou pusillanimité, un très grand nombre de chevaux de luxe n'avaient point été requis par la municipalité. Il faut prémettre

que nous entendions par chevaux de luxe, non seulement ceux qui ne servent point à l'agriculture ou au commerce, mais ceux-là mêmes qui, servant à l'une ou à l'autre fin, *sont entre les mains des riches suspects et égoïstes*, qui, au défaut de chevaux, peuvent aisément se procurer des bœufs (et qu'en tout cas les révolutionnaires peuvent toujours dépouiller très justement). Des réquisitions furent faites, et les chevaux requis livrés...

1098. « Nous dirigeâmes nos pas vers Saint-Julien, chef-lieu du canton du même nom, dont l'*aristocratie* et le *fanatisme* exerçaient au loin les plus grands ravages. Nous désarmâmes cette commune contre-révolutionnaire. Nous y pérorâmes le peuple *assemblé par nos ordres*; nous commençâmes ainsi :

« Nous savons que nous sommes ici dans un *repaire de brigands* : que prétendez-vous faire ? *Au défaut de la raison, les flammes de Lyon* (alors saccagée de fond en comble par les terroristes) *ne peuvent-elles vous éclairer* ? Savez-vous qui vous êtes ? Un quart d'heure suffirait pour raser votre village. Vous croyez à la contre-révolution, détrompez-vous : la République est *immortelle, indestructible, immuable*; nous le jurons, elle tiendra autant que le monde (?), c'est un *blasphème* d'en douter (!), et vos prêtres, qui vous donnent de vaines espérances trompées tous les jours, sont des *scélérats*, sont des *impies*. Croyez, vous a-t-on dit; oui, *croyez à la République ou votre ruine est décidée*. Vous mériteriez peut-être tous d'être conduits en captivité (en prison), on n'y conduira que vos chefs. Après cela, *tremblez si vous n'aimez la République* : vous serez frappés *dans vos biens, dans vos bestiaux, dans vos personnes*. »

« Ce peuple avait un air *de stupeur* qui *épouvantait* (je le crois bien, des assassins étaient dictateurs). Il

déposa les armes, il se soumit, *et il en fut quitte pour livrer ses chevaux de luxe et ses chefs*. Le conseil général de la commune, le commandant de la garde nationale, furent renouvelés; un *club*, un *comité de surveillance*, furent établis... On nous dénonça des filles de la marmite, distributrices de bouillon et institutrices de la jeunesse; c'étaient de véritables *illuminées*;... la municipalité fut chargée de congédier ces *fanatiques barbares*.

1099. « De là nous nous sommes transportés à Gigny. Honneur à Gigny! A part un maire *fédéraliste*, que nous avons *destitué*, un membre du comité du salut public et sa sœur *béguine*, que nous avons fait *incarcérer*, tout y est *patriote et révolutionnaire*.

« Nous sommes instruits que près de Gigny, les communes de Graye et de Charnay sont depuis longtemps en état de contre-révolution, et que les réquisitions du représentant du peuple y restent sans effet. Cinquante hommes de la garde nationale de Gigny se détachent et nous suivent. Nous paraissions à Charnay et à Graye. Oh! Maudit soit à jamais le fanatisme! Oh! Prêtres réfractaires, soyez à jamais en exécration! Nous trouvons un peuple *hébété* (épouvanté peut-être de l'arrivée des dictateurs et cherchant par prudence à dissimuler son épouvante), sans sentiments, sans âme, à l'œil fixe, au regard stupéfait, il nous parut au-dessous de la brute (cet abrutissement recommande la douceur des dictateurs). Il fut désarmé, ses armes furent transportées à Gigny. Nous lui enlevâmes son prédicant, muni, soi-disant, d'un bref du Pape, qui l'autorisait à baptiser, confesser, enterrer, etc.

1100. « Après cette courte expédition, nous arrivons à Orgelet. Nous en sortîmes le plus tôt que nous pûmes; tout y était glaçant. Cependant nous découvrîmes quelques vrais patriotes; nous nous formâ-

mes avec eux en comité secret; tandis que, d'un côté, on dressait une liste des *suspects* et des fonctionnaires publics *lâches* ou *prévaricateurs*, de l'autre, on rédigeait des proclamations pour le désarmement; en moins d'une heure, toutes les armes de la ville furent déposées dans le lieu que nous avions désigné.

« De suite, nous montons à la maison commune, nous prononçons la destitution du maire Champion, l'un des colonnes de l'aristocratie bourgeoise, et tout au moins convaincu de *modérantisme*. Nous le remplaçons par un *sans-culotte ardent et courageux*. Déjà les *mandats d'arrêt* les plus urgents sont distribués et *s'exécutent*. Une assemblée générale est indiquée, tous les citoyens s'y rendent. A Orgelet, la République y passait encore pour une chimère, on y ridiculisait ses ordres, et l'on s'y regardait comme invulnérable. Nous parlâmes pendant plusieurs heures; nous fîmes connaître au peuple ses véritables intérêts, nous lui dénonçâmes ses ennemis. Par un reste d'*idolâtrie* ou plutôt d'*avilissement*, il voulut s'intéresser pour quelques-uns d'entre eux. Nous tonnâmes contre les *traîtres* et les *lâches*, et les *réclamants* furent terrassés.

« Aussitôt après nous régénéraâmes la société populaire. Nous fîmes procéder, comme à Saint-Amour, à la nomination d'un *comité de surveillance*.

« Nous nous fîmes donner par *six membres du club* l'état de tous les chevaux de la ville. Nous requîmes, comme à Saint-Amour, *tous ceux qui pouvaient être mis dans la classe des chevaux de luxe*.

« Nous pourvûmes au remplacement de *deux juges du tribunal* destitués par le fait, dont l'un hors la loi, et l'autre depuis longtemps fugitif.

« Nous installâmes les membres de la nouvelle administration. L'un d'entre eux, pour cause d'*attachement au fédéralisme*, ne pouvait être investi des

fonctions auxquelles il était appelé. Le citoyen Uslane (maître d'école de Dompierre, village voisin) fut choisi pour le remplacer.

1101. « Sur ces entrefaites, on vient nous dénoncer des rassemblements de prêtres réfractaires dans les bois d'Onoz et des environs. Nous mettons à l'instant les gardes nationales de *quarante-cinq petites communes* en réquisition. Nous avons appris en route qu'on *faisait le tracque que nous avions ordonné*, que déjà quelques contre-révolutionnaires étaient saisis (on saisit, en effet, quelques paysans soupçonnés d'avoir assisté à des messes de prêtres insermentés).

« Nous partons pour le district de Saint-Claude. Sur notre passage nous faisons exécuter dans les communes récalcitrantes les réquisitions de Bassal et de Bernard (commissaires de la convention dans le Jura). Nous *complétons* la municipalité de Saint-Lupicin, dont *une partie était depuis longtemps suspendue*.

« Ensuite nous nous acheminons vers Saint-Claude. La municipalité, le commandant de la garde nationale, viennent à notre rencontre. Vivent les républicains de Saint-Claude ! En y entrant, nous nous sentons tressaillir ; c'est le séjour de la *liberté*, le feu du plus ardent, du plus pur *patriotisme* ; le joug du *préjugé* y paraît depuis longtemps secoué. Nulle part le *fanatisme* et la *superstition* n'ont moins d'empire. Mais nulle part *l'aristocratie bourgeoise* n'a plus de morgue : c'est le *monstre* que nous avons à détruire. *Nous l'avons foudroyé dans la société populaire*. Dans des assemblées générales, le peuple a poussé des cris d'allégresse ; il a regardé en face ses anciens dominateurs. L'ex-constituant Cristain, ce lâche reviseur, ce chef insolent du parti *muscadin*, ose paraître à la tribune pour *emmieller* le peuple. Nous lui succédons ; nous mettons au grand jour sa vie politique ; nous

annonçons qu'il existe contre lui un mandat d'arrêt (argument décisif de sa culpabilité), le peuple (les sans-culotte) applaudit. *Cristain ne sort de l'assemblée que pour se voir conduire en prison. Quelques autres mandats d'arrêt sont lancés, et tous exécutés au même instant* (pour appuyer les arguments des dictateurs).

« Déjà la ville était désarmée.

« Un seul membre de la municipalité est suspendu. Un *muscadin* depuis longtemps suspect, qui d'ailleurs avait quitté deux fois son poste pour se faire le satellite du ci-devant département (dont le Directoire avait été cassé et remplacé par une Commission administrative), siégeait au tribunal; *il est destitué et mis en arrestation.*

« Quant au reste, nous avons agi comme à Saint-Amour et à Orgelet (imposant par la *terreur* le régime de la *liberté*)...

1102. « Des exprès nous arrivent au milieu de la nuit de la commune frontière des Rousses. Des *fanatiques*, ou plutôt des *contre-révolutionnaires* (les deux expressions désignent les mêmes personnes), stimulés par les prêtres réfractaires qui refluent de la Suisse, ont tiré à mitraille sur les maisons des officiers municipaux (conte des sans-culotte). La levée *d'ailleurs* ne s'y fait point, et l'on se rebelle contre toutes les lois. Il n'est qu'un cri, on nous demande un exemple. A quatre heures du matin, un *caisson part* avec un *nombre de cannoniers suffisant; trente grenadiers* les suivent. Nous nous transportons aux Rousses. Nous ordonnons à tous les citoyens et citoyennes, sous peine de *rébellion*, de se rendre, à une heure désignée, dans l'église paroissiale, de déposer avant tout dans les maisons communes *toutes les armes* à leur disposition. On obéit. Nous montons dans la chaire, *jamais la vérité ne s'y était fait entendre* (car jamais les sans-

culotte n'y avaient paru). Nous en parlâmes le langage ; nous épuîsâmes toutes les menaces. Les fanatiques sont timides ; le peuple pâlit, pleure (de joie ?), il parut reconnaître son erreur, il promit tout. Les jeunes gens fugitifs furent rappelés par leurs parents ; toute la première réquisition se forma en compagnies, nomma ses chefs ; on jura la République ; la force armée fut congédiée. Il ne s'en suivit que l'arrestation de quelques mutins, et les frais de l'expédition furent répartis entre les gens riches suspects et les chefs de parti.

« De là nous descendîmes à Morez ; nous assemblâmes la commune et nous haranguâmes le peuple. Plût aux dieux que toutes les communes de la République ressemblassent à celle de Morez !...

« De là nous fûmes dans le canton de Saint-Laurent, où la levée se faisait avec difficulté. Le peuple entendit le langage de la loi, tout alla bien... C'est ici que finit notre mission.

1103. « Pendant les dix-sept jours qu'a duré notre mission, disent les deux envoyés, nous avons rarement permis au sommeil d'approcher de nous ; nous avons consacré tous les instants à nous rendre utiles ; nous avons parlé, nous avons agi, et nous ignorons si la chaleur de nos discours a produit de moindres effets que la rigueur de nos mesures. Partout les plus brillants succès ont suivi nos opérations et légitimé tous les moyens auxquels nous avons eu recours. Loin de nous tout sentiment de crainte et de pusillanimité ! Osons tout au nom de la loi et ne redoutons aucune résistance. Les autorités constituées qui jusqu'à présent ont capitulé avec les fanatiques, avec les rebelles, ont été lâches. On peut tout, quand on sait commander et quand on commande au nom de la raison. Il fallait des missionnaires dans le Jura, il avait perdu tout ressort... »

1104. « Des usurpateurs, conclurons-nous avec

M. Taine, des usurpateurs aussi méprisés que détestés, des parvenus de rencontre, portés en haut, non par leur capacité et leur mérite, mais par le roulis aveugle d'une révolution (et les intrigues des sociétés secrètes), ayant surnagé faute de poids, soulevés, comme une écume sale, à la cime de la dernière vague, voilà les misérables qui garottent la France, sous prétexte de la rendre libre, qui saignent la France sous prétexte de la rendre forte, qui conquièrent les peuples sous prétexte de les affranchir, qui dépouillent les peuples sous prétexte de les régénérer, et qui, de Brest à Lucerne, d'Amsterdam à Lucerne, tuent et volent en grand, par système, pour affermir la dictature incohérente de leur brutalité, de leur ineptie et de leur corruption (1). »

1105. Pauvre France, en effet, livrée de toutes parts à des scélérats qui pillent et vexent impunément ses citoyens sans défense et font ruisseler sur l'échafaud son sang le plus pur et le plus noble ! Pauvre France ! Mais ne reverrons-nous pas ces jours d'angoisses et de crimes ? *« C'est toute une (nouvelle) période insurrectionnelle de trois, quatre, cinq ans peut-être,* annonce l'un des chefs du socialisme contemporain, que nous devons traverser pour accomplir notre révolution dans le régime de la propriété et le mode de groupement de la société. *Il a fallu cinq ans d'insurrection en permanence, depuis 1788 jusqu'à 1793, pour abattre en France le régime féodal foncier et l'omnipotence de la royauté ; il en faudra bien trois ou quatre pour abattre la féodalité bourgeoise et l'omnipotence de la ploutocratie...* Les groupes (socialistes) répandus partout, si peu nombreux qu'ils soient, mais forts de l'appui qu'ils trouveront dans le peuple, lèveront le drapeau rouge de l'insurrection.

(1) La Révolution, tome III, p. 620.

Celle-ci, éclatant en même temps sur mille points du territoire, empêchera l'établissement d'un gouvernement quelconque qui puisse entraver les événements ; et la révolution (une nouvelle terreur) sévira jusqu'à ce qu'elle ait accompli sa mission : l'abolition de la propriété individuelle et de l'État (1). »

1106. Beaucoup d'historiens et de publicistes ne cessent de reprocher à l'Église les massacres de la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes et la condamnation de Galilée. Et cependant l'Église est étrangère aux deux premiers faits ; et quant au troisième, il est l'œuvre d'une *Congrégation* romaine dont il est facile d'expliquer et même de justifier la conduite. Pourquoi les mêmes écrivains n'opposent-ils jamais ou presque jamais aux sectes les attentats de la révolution ? Et cependant ils sont conformes aux principes des sectaires, ils ont été décrétés et exécutés par des sectaires. Si l'Église catholique avait jamais provoqué un seul de ces actes, si même elle en avait été l'innocente occasion, on entendrait dans les deux mondes un concert de voix s'élever pour le condamner ; mais parce que ce sont les sectes qui les ont accomplis par milliers, on les remarque à peine. Faits par les catholiques, ils seraient traités de « forfaits monstrueux » ; ouvrage des sectaires, ils ne sont plus que des fautes vénielles. Est-ce là l'impartialité de l'histoire ?

1107. Et qu'on ne dise pas que les sectes se sont abandonnées à ces excès une seule fois, à la fin du dernier siècle, dans la première ivresse de leur triomphe. Notre siècle a vu le renouvellement des mêmes horreurs. Qu'ont fait les sectaires, lorsqu'en 1860 ils se sont abattus sur les provinces napolitaines. ? Laissons parler l'un d'entre eux : « *Les Pinelli,*

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 90, 95.

les Nérin, les Galateri, les Fumele, etc., en envahissant les États napolitains, annoncèrent, dit Carletti, une guerre d'extermination dans laquelle la piété était un crime. Cialdini, qui peut se glorifier d'avoir ordonné plus de fusillades pendant la courte durée de sa lieutenance que tous les pouvoirs antérieurs, adressait le 28 octobre, à tous les officiers sous ses ordres, cette proclamation : « Faites publier que je fusille tous les paysans armés que je prends. » C'est le brigand qui menace de la mort tous ceux qui tenteront de s'opposer à ses méfaits. « On a vu, continue l'historien, des sacrifices humains de 40 ou 50 prisonniers à la fois. A Monteciffiane, par exemple, sur 87 prisonniers, 47 furent passés par les armes ; à Montefalcone, 50 hommes, réfugiés dans la maison de Dieu, y furent égorgés ; à Montecoglioso, un capitaine fit enfermer dans une chaumière 10 ou 12 laboureurs, qui ne l'avaient pas bien renseigné sur la marche des insurgés (des défenseurs de leur roi et de leur patrie) et les brûla en présence de leurs familles. Du temps de Garibaldi, des populations entières ont assisté aux massacres d'Ariano, de Trasso, de Paduli, de Montemiletto, de Terrecuso, de Panepisi, de San-Antino, de Castelacio, de Castelsaraceno, de Carbone, de Lutronico, pacifiques asiles de l'agriculture et de l'industrie. Sous la conquête, on a vu la destruction de San-Marco-in-lunis, de Viesti, de Cotronei, de Spinello, de Rignano, de Barile, de Vicodi-Palma, de Campo-di-Miano, de Guarda-Regia, à la suite d'ignobles scènes de pillages, de viols et de sacrilèges... Qui enfin n'a pas entendu l'affreux récit de la destruction et de l'incendie de Pontelundolfo et de Cusalduni?... Que dire des assassinats de Rome, de Naples, de Parme, de Ferrare, de Bologne?... D'après les chiffres officiels, communiqués par le Ministère de l'Intérieur de Turin, bien au-dessous de la réalité sans doute, et rapportés par le POSTAFOGLIO MALTESE, il y

aurait 30,000 Italiens mendiant leur pain sur la terre étrangère, 80,000 privés de leur position à l'intérieur et réduits à la misère ; le nombre des fusillés ou massacrés s'élèverait à plus de 18,000, et les Napolitains emprisonnés dans une seule année dépasseraient 14,000 (1). »

1108. Au moment de procéder aux massacres de septembre, Danton s'écriait : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ! » Lorsque en 1856 Cavour préparait aux *Conférences de Pombières* la série des attentats qui allait se dérouler en Italie, il écrivait à son complice Ratazzi : « L'audace est la meilleure politique. » A soixante ans de distance, et à la veille de procéder aux mêmes exécutions féroces, les sectaires tiennent le même langage.

1109. Il n'y a que quelques années, nous avons vu les socialistes mettre à mort des citoyens inoffensifs, brûler les palais, renverser les monuments et miner une grande capitale, dans le dessein de la changer en un monceau de ruines. Plaise à Dieu que bientôt nous ne voyions pas se renouveler en grand ce qui s'est alors exécuté en petit ! Les événements actuels sont loin de nous rassurer à cet égard. Un congrès d'anarchistes tenu secrètement à Londres au mois de juillet 1881, prenait « des résolutions dont le but avoué est d'organiser l'assassinat et de renverser tous les pouvoirs établis, en se servant pour cela des *moyens* physiques et chimiques qui ont déjà rendu tant de services à la cause révolutionnaire (2). » Une assemblée de socialistes réunie à Chicago se donnait, il n'y a pas longtemps, le nom significatif de *conseil de la dynamite*. Peut-être les assassinats et les destructions de Montceau-les-Mines, de Decazeville et de Charleroi, ne sont-ils qu'un début et un essai.

(1) *Mémoires* sur les événements et les révolutions d'Italie.

(2) Arrêté du conseil fédéral suisse contre le prince de Kropotkine, rédacteur du *Révolté*.

« Les gouvernements de ce siècle, disait en 1876 le premier ministre de la Grande-Bretagne, les gouvernements de ce siècle n'ont pas affaire seulement aux gouvernements, aux empereurs, aux rois et aux ministres, mais encore aux sociétés secrètes qui au dernier moment peuvent mettre à néant tous les arrangements, qui ont des agents partout, des *agents sans scrupule qui poussent à l'assassinat*, et peuvent, s'il le faut, amener un massacre (1). »

III — LES SÉDITIONS

1110. Toutes les émeutes qui se sont succédé en si grand nombre depuis 1789, ont été, si l'on en excepte peut-être trois ou quatre, l'œuvre de la franc-maçonnerie. Ce sont les sectaires qui ont préparé et conduit l'émeute qui, le 14 juillet 1789, abattait la Bastille et faisait couler le sang de De Launay, De Flesselles, Foulon et Berthier. Ce sont eux qui ont organisé l'émeute des 5 et 6 octobre, laquelle eut pour effet d'amener la famille royale prisonnière dans Paris et de mettre la Constituante sous la dépendance immédiate des clubs de la capitale; les émeutes du 20 juin et du 10 août qui enlevèrent à Louis XVI le dernier débris de son pouvoir et le conduisirent avec sa famille dans la prison du Temple, etc. Ce sont les sectaires qui dans ces derniers temps ont été les auteurs de toutes les séditions arrivées en Italie dans l'œuvre de l'*unification*. Une lettre écrite par Cavour en 1857, nous apprend que dès lors il existait dans la Péninsule « 94 comités insurrection-

1° Les émeutes contemporaines.

(1) D'Israeli, discours à Aglesbury, 20 sept. 1876.

nels, formant une seule société et recevant le mot d'ordre de Turin (1) ».

On peut voir dans les historiens le récit des émeutes préparées et accomplies par les sectaires depuis un siècle. Cette lecture offre plus d'un enseignement (2).

2° Manière dont sont conduites le plus souvent les émeutes.

1111. Voici le plan qui a été suivi dans un grand nombre d'entre elles.

Les sectaires commencent par séduire, s'ils le peuvent, une partie des troupes, par réunir et préparer quelques bandes violentes, capables de tous les forfaits : c'est pour les journées d'octobre, la lie de la populace des faubourgs, des bandits et des brigands réunis de cinquante lieues à la ronde ; ce sont, pour les émeutes du 20 juin et du 10 août, les Marseillais « cette écume des écumes », comme les appelle M. Taine, les Brestois et d'autres scélérats de la même nature. Souvent pendant plusieurs jours on les gorge de vin afin d'étouffer en eux la raison et de surexciter les passions. Pendant plusieurs jours aussi, on leur fait parcourir en tumulte les principales rues, afin de mettre la confusion partout, de décourager les bons, et d'échauffer toutes les têtes légères ou mal disposées. Puis au jour marqué pour le moment décisif, quelques sectaires ou quelques affidés se mettent à la tête de ces troupes violentes et avinées, se portent sur des points différents de la ville, en faisant entendre partout les mêmes cris séditieux. Des oisifs et des curieux se mettent bientôt à leur suite, et quoique ignorant peut-être ce qui se fait et ce qui va se faire, ne tardent pas à répéter les mêmes cris. Les bandes se forment dans des quartiers

(1) Lettres de Cavour à La Farina, publiées par M. Ch. Alfieri.

(2) Voir spécialement M. Taine, *La Révolution*.

divers, se dirigent vers des points centraux désignés d'avance, et y arrivent presque en même temps : là le tumulte et l'effervescence augmentent. Peut-être aussi devant les multitudes échauffées quelques chefs se mettent à déclamer sur la misère du peuple, contre la tyrannie, ou bien débitent quelque nouvelle à sensation, inventée ou ménagée pour la circonstance, proclament la nécessité d'une vengeance, d'un changement politique, d'une loi ou d'une mesure violente. Il est étrange de voir la facilité avec laquelle un peuple surexcité reçoit toutes les impressions, quelles qu'elles soient, même les plus déraisonnables. Un mot, souvent prononcé devant lui, finit par le fasciner, et il le répète ensuite jusqu'à entrer dans le délire. Dès ce moment, le peuple est entre les mains des sectaires comme un cheval impétueux dans les mains du cavalier : avec lui et par lui, ils exécutent tout ce qu'ils ont auparavant décrété.

Pendant ce temps, où sont les ennemis du désordre ? Ils s'enferment dans leurs demeures, et s'en remettent pour la répression des séditeux au pouvoir public. Au reste, s'il en est besoin, les sectaires savent les intimider tous par le massacre de quelqu'un d'entre eux.

Quant à la puissance publique, elle est rendue impuissante par la trahison ouverte ou l'inaction systématique de quelques officiers principaux dont les sectes se sont assuré à l'avance le concours ou la complicité.

1112. Nous retrouvons ce plan général indiqué dans une pièce que les *Grands Maîtres Grands Élus carbonari* lisaient dans leurs assemblées, pour s'exercer à l'art des conspirations et des émeutes.

Citons ce document. « *Chaque directeur se transportera vers 11 heures précises de la soirée du..., dans le lieu de rassemblement désigné aux maîtres carbonar*

réunis en vente de leur grade. Il leur déclarera verbalement le but des rassemblements généraux qui se préparent, et désignera les places publiques ou autres lieux où chacun d'entre eux devra former un corps de ses apprentis et autres partisans, même PROFANES reconnus dignes par leurs opinions LIBÉRALES de concourir à la gloire de cette journée. Il désignera les hommes dévoués qui seront volontairement déterminés à frapper les premiers coups, les hérauts qui proclameront immédiatement la chute et la fin des oppresseurs du peuple, ennemis mortels de l'ordre des Carbonari, et remettra aux principaux chefs de l'expédition les listes des satellites du pouvoir renversé QU'IL SERA BON D'ARRÊTER, D'EMPRISONNER, OU DE COMBATTRE ET DE METTRE A MORT EN CAS DE RÉSISTANCE. Il chargera ces mêmes chefs de faire afficher la proclamation qui constitue un nouveau gouvernement provisoire, chargé de proclamer la liberté ausonienne, et de rassembler la chambre unique élue par tous les citoyens sans exception parvenus à l'âge de 20 ans révolus, et qui devra se réunir à M... ; dans un mois au plus tard, à dater du jour du soulèvement général de la patrie. Ce gouvernement provisoire, CHOISI PAR LES GRANDS MAITRES ÉLUS réunis et reconnus par l'Italie entière pour les plus zélés partisans d'une liberté sage et forte, incorruptibles à toutes les séductions, devra s'installer au palais encore occupé par les tyrans (les souverains légitimes) aussitôt qu'ils en seront chassés, et qu'on les aura livrés à la vengeance du peuple. Déjà sa garde, peu nombreuse et COMPOSÉE DE CITOYENS LIBRES ET FIDÈLES A NOS PRINCIPES D'ÉGALITÉ, se sera mise en possession de toutes les portes du palais et des hôtels ministériels, ainsi que de toutes les caisses publiques. La proclamation, contenant un aperçu de toutes ces dispositions, déclarera traîtres à la patrie TOUS CEUX QUI S'OPPOSERAIENT AU NOUVEL ORDRE DE CHÔSES, ET NE PRÊTERAIENT PAS SERMENT

D'OBÉISSANCE AU GOUVERNEMENT POPULAIRE ET PROVI-
SOIRE DES 21 MEMBRES QUE NOUS AVONS PROVISSOIREMENT
DÉSIGNÉS ET QUI SIÈGENT TOUS DANS CETTE GROTTÉ
TÉNÉBREUSE (la vente ou la loge des Carbonari), d'où
vont jaillir les premiers rayons de la lumière (maçon-
nique), que la tyrannie força si longtemps de s'ycacher.

« Si le mouvement s'effectue sans une résistance trop
sanglante, on évitera de combattre autant que pos-
sible, et LES INDIVIDUS COUPABLES OU SUSPECTS SERONT
MIS EN LIEU DE SURETÉ jusqu'après le rassemblement
de la chambre et l'organisation du gouvernement définitif.
Les chefs désignés par les directeurs rendront un
compte exact après leur exécution de toutes les opéra-
tions politiques et guerrières, d'abord à ceux qui leur
auront fourni leurs instructions, ensuite au gouverne-
ment provisoire, établi sur les ruines de la tyrannie.

« Les directeurs du mouvement en surveilleront l'exé-
cution, SE RÉPANDRONT PARMIS LES MASSES DU PEUPLE,
ENCOURAGERONT LES FAIBLES, ENGAGERONT LES INDÉCIS
A SE RÉUNIR AUX BRAVES, et promettont les récompenses
les plus éclatantes de la reconnaissance nationale à tous
les patriotes, carbonari, francs-maçons et profanes, qui
se seront signalés par leurs actes de bravoure et de patrio-
tisme dans cette guerre courte et légitime, pour l'affran-
chissement de toutes les peuplades de la péninsule d'Au-
sonie (1). »

1113. Ainsi ont été conduites la plupart des émeutes contemporaines. 3^e Deux exem-
ples.

Donnons deux exemples : le premier, l'émeute de
Paris qui le 14 juillet 1789, aboutit à la prise de la
Bastille ; le second, l'émeute de Florence qui en 1859
réussit à renverser l'ancien gouvernement. Nous
reproduisons pour le premier fait le récit de M. Taine,

(1) Saint-Edme, *Constitution et organisation des carbonari*,
2^e édit., p. 104-106.

et pour le second celui de Carletti, non seulement témoin, mais acteur de ce qu'il raconte.

a La prise de
la Bastille en
1789.

1114. « Dès le 23 juin, deux compagnies de gardes françaises ont refusé le service. Consignés aux casernes, le 27, ils violent la consigne, et désormais, chaque soir on les voit entrer au Palais-Royal (demeuré de Philippe-Égalité et l'un des principaux centres d'action des sectaires) en marchant sur deux rangs... Le régiment tout entier est perdu pour la discipline : une société secrète s'y est formée, et les soldats se sont engagés devant leurs anciens à ne rien faire contre l'Assemblée Nationale. Ainsi, entre eux et le Palais-Royal, la confédération est faite. Le 30 juin, onze de leurs meneurs conduits à l'Abbaye écrivent pour demander du secours ; un jeune homme monte sur une chaise devant le café Foy, et lit tout haut leur lettre ; à l'instant une bande se met en marche, force le guichet à coups de maillet et de barres de fer, ramène les prisonniers en triomphe, leur donne une fête dans le jardin et monte la garde autour d'eux pour qu'on ne vienne pas les reprendre. Quant aux autres corps, ils ne tiennent pas mieux et sont séduits de même. « Hier, écrit Desmoulins, le régiment d'artillerie a suivi l'exemple des gardes françaises, il a forcé les sentinelles, et est venu se mêler aux patriotes dans le Palais-Royal. » Aux Invalides, vingt hommes, commandés pour ôter les chiens et les baguettes aux fusils du magasin menacé, emploient six heures pour mettre vingt fusils hors d'usage : c'est qu'ils veulent les garder intacts pour le pillage et l'armement du peuple. Bref la plus grande partie de l'armée a tourné... La force qu'on amènera pour réprimer l'émeute ne servira qu'à lui fournir des armes...

« Le 12 juillet, vers midi, à la nouvelle du renvoi de Necker, un cri de fureur s'élève au Palais-Royal ; Camille Desmoulins monte sur une table, annonce que la cour médite « une Saint-Barthelémy de patriotes ».

On l'embrasse, on prend la cocarde verte qu'il a proposée, on oblige les salles de danse et les théâtres à fermer en signe de deuil, on va chez Curtius prendre les bustes du duc d'Orléans et de Necker et on les promène en triomphe... De toutes parts le tocsin sonne, les boutiques d'armuriers sont pillées, l'hôtel de ville est envahi... Des gardes françaises, échappées de leurs casernes, font feu sur un détachement fidèle du Royal-Allemand...

« Dans la nuit du 12 au 13 juillet, toutes les barrières depuis le faubourg Saint-Antoine jusqu'au faubourg Saint-Honoré, outre celles des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Jacques, sont forcées et incendiées... « Des brigands, armés de piques et de bâtons, se portent partout « en plusieurs divisions, pour livrer au pillage les maisons dont les maîtres sont regardés comme les ennemis « du bien public. Ils vont de porte en porte, criant : « Des armes et du pain ! Durant cette nuit effrayante, la « bourgeoisie se tenait enfermée, chacun tremblant chez « soi, pour soi et pour les siens. »

« Le lendemain 13, la capitale semble livrée à la dernière plèbe et aux bandits. Une bande enfonce à coups de hache la porte des Lazaristes, brise la bibliothèque, les armoires, les tableaux, les fenêtres, le cabinet de physique, se précipite dans les caves, défonce les tonneaux et se soûle : 2½ heures après, on y trouva une trentaine de morts et de mourants, noyés dans le vin. Devant la maison, la rue est pleine de débris et de brigands qui tiennent à la main, les uns « des comestibles, les autres « un broc, forcent les passants à boire, et versent à tout « venant. Le vin coule en talus dans le ruisseau, l'odorat en est frappé ; » c'est une Kermesse... Une autre troupe vient à la Force délivrer les prisonniers pour dettes. Une troisième pénètre dans le Garde-Meuble, y enlève des armes et des armures de prix. Des attroupe-ments s'amassent devant l'hôtel de M. de Breteuil et le

Palais-Bourbon qu'on veut dévaster pour punir les propriétaires... L'hôtel de M. de Crosne est saccagé...

« Pendant la nuit du 13 au 14, on pille des boutiques de boulangers et de marchands de vin; « des hommes de « la plus vile populace, armés de fusils, de broches et de « piques, se font ouvrir les portes des maisons, donner à « boire, à manger, de l'argent et des armes »... Beaucoup sont des étrangers, venus on ne sait d'où. On dit qu'il y en a 50,000, et ils se sont emparés des principaux postes...

« Figurez-vous » à l'hôtel de ville, « une affluence de « 1500 hommes pressés par 100,000 autres qui s'efforcent « d'entrer, les boiseries qui craquent, les banquettes qui se « renversent les unes sur les autres, l'enceinte du bureau « qui est repoussée jusque sur le siège du président, un « tumulte à faire croire que c'est le jour du jugement « dernier », des cris de mort, des chansons, des hurlements, « des gens hors d'eux-mêmes, et, pour la plupart, ne sachant où ils sont ni ce qu'ils veulent ». Chaque district est aussi un petit centre, et le Palais-Royal est le plus grand de tous. De l'un à l'autre roulent les motions, les accusations, les députations, avec le torrent humain qui s'engorge ou se précipite, sans autre conduite que sa pente et les accidents du chemin. Un flot s'amasse ici, puis là : leur stratégie consiste à pousser et à être poussés...

« Huit ou neuf cents hommes seulement attaquent la Bastille, la plupart ouvriers ou boutiquiers du faubourg, tailleurs, charrons, merciers, marchands de vin, mêlés à des gardes françaises. Mais la place de la Bastille et toutes les rues environnantes sont combles de curieux qui viennent voir le spectacle; parmi eux, dit un témoin, « nombre de femmes élégantes et de fort bon air, qui ont laissé leurs voitures à quelques distances ». Du haut de leurs parapets, il semble aux 120 hommes de la garnison que Paris tout entier débordait contre eux. Aussi bien ce

sont eux qui baissent le pont-levis, qui introduisent l'ennemi : tout le monde a perdu la tête, les assiégés comme les assiégeants, ceux-ci encore davantage, parce qu'ils sont enivrés par la victoire. A peine entrés ils commencent par tout briser... (1) »

Ce récit est d'autant plus instructif que l'auteur semble ignorer totalement l'action des sociétés secrètes dans cette émeute. Cette action est trop manifeste du commencement à la fin, pour que nous nous arrêtions à la faire remarquer.

1115. Voici le second récit. A la différence de M. Taine, Carletti « a plongé son regard derrière les coulisses », et il va nous dire ce qu'il y a vu ; car, nous l'avons déjà dit, l'historien a été l'un des acteurs de la scène qu'il décrit. « *La propagande secrète des Piémontais* (des sectaires envoyés et soudoyés par le Piémont), *commençait à produire ses fruits. Tout était prêt pour une révolution.* LES COMITÉS QUI TRAVAILLAIENT LES ESPRITS DANS CES DEUX PROVINCES *sous la direction du comte de Cavour, demandaient au Ministre le signal de l'action et quelques hommes surs pour OPÉRER LE MOUVEMENT. JE FUS CHARGÉ DE CETTE MISSION, et envoyé d'abord avec 80 carabiniers DÉGUISÉS ; — ce dernier mot est évidemment sous-entendu, toutes les fois qu'il est parlé d'agents et de carabiniers à Florence, — pour me mettre à la disposition de BUONCOMPAGNI* (ambassadeur du Piémont à Florence, sectaire chargé d'organiser la révolte contre le grand-duc de Toscane). *Le plan du mouvement fut arrêté dans une entrevue que j'eus avec cet ambassadeur et à laquelle assistaient Ricasoli, Ridolphi, Silvagnoli, Bianchi : mes hommes* (les 80 carabiniers maçons envoyés de Turin) *devaient se disperser par groupes dans les quartiers extrêmes de la ville, à 10 heures commencer à produire*

b L'émeute de Florence, en 1859.

(1) Taine, *La Révolution*, t. I, liv. I, ch. iv, § 5 et 6.

des rassemblements en criant : Vive l'indépendance ! à bas les Bourbons ! et se diriger par un mouvement de concentration vers le palais Pitti... Aussitôt le peuple bien lancé, nous devons courir aux caisses publiques et nous en emparer. Ricasoli se chargeait de faire occuper par ses hommes les ministères, les postes et le palais ducal. Ce plan de campagne réussit, comme on sait, de point en point. A 4 heures du soir, Buoncompagni était installé dans le palais du souverain, auprès duquel il était accrédité, et, à la même heure, toutes les caisses publiques étaient vides. »

1116. Le narrateur ajoute la remarque suivante, bien digne d'attention : « *Mon récit, simple comme un procès-verbal, surprendra peut-être ceux qui n'ont vu les agitations politiques qu'à travers le prisme grossissant de la peur ou des journaux du parti triomphant. C'est pourtant l'histoire de toutes les révolutions. Elles sont presque toujours l'œuvre de quelques hommes à qui deux ou trois fonctionnaires achetés ouvrent les portes, et dont le peuple, le plus souvent indifférent aux questions en jeu, devient le complice sans le savoir, en lui prêtant, par curiosité ou par amour du bruit, l'appui imposant de ses masses. »*

Quant à l'armée, on avait eu la précaution de l'envoyer surveiller des ennemis imaginaires loin du lieu où les ennemis réels se préparaient à agir. « *L'armée, dont les chefs étaient gagnés à la révolution (parce qu'ils étaient eux-mêmes pour la plupart carbonari), avait été éloignée et envoyée sur les frontières du Modénais, sous le prétexte de surveiller les mouvements qui pourraient s'y produire. »*

c Quelques remarques.

1117. Depuis un siècle, on s'est souvent étonné de l'absence ou de l'inaction des troupes et des agents de la force armée pendant les émeutes. Au moment, en effet, où tout se prépare pour la sédition, les soldats reçoivent l'ordre de partir en grande manœuvre ;

et même, pendant que les séditeux parcourent en tumulte toutes les rues, les troupes sont consignées dans les casernes. La maréchaussée, les sergents de ville, les gendarmes paraissent lorsque tout est consommé.

Ces faits semblent étranges ; et cependant l'explication en est très simple. Quelques officiers appartiennent aux sectes ou ont été gagnés à prix d'argent ou au moyen de promesses ; c'est assez pour que le dévouement le moins équivoque d'une armée ou de tout autre corps armé, soit rendu inutile.

Il n'est pas même nécessaire que les sectaires soient assurés de la complicité des chefs supérieurs. Souvent le concours d'un subalterne rusé et audacieux suffit. Voici un exemple singulier. En 1791, les maçons de Thonon résolurent de faire une émeute, pour arracher de prison un ivrogne qui leur servait d'instrument et qu'avait fait enfermer le commandant de la ville. « Le futur général Desaix (1), alors médecin militaire et l'un des principaux conjurés, usa si bien de son autorité qu'il fit passer, aux yeux du commandant militaire, toute sa troupe pour *galeuse*, et lui conseilla d'arrêter la contagion au moyen d'une saignée collective. L'autre, le croyant sur parole, mit tous ses soldats hors de service. Aussitôt le tocsin sonna, le peuple se porta vers la prison, enfonça les portes et promena pendant 24 heures l'ivrogne à travers la ville, sans que les soldats pâmés et exsangues pussent s'opposer à rien (2). »

1118. Souvent même les sectaires se sont passés du concours du peuple ; et avec le seul appui de quel-

(1) Général savoyard qui n'a que le nom de commun avec le célèbre général français tué à Marengo.

(2) *Un Homme d'autrefois*, souvenirs sur Henry de Beauregard par son petit-fils Costa de Beauregard.

ques vagabonds, malgré même l'antipathie et le mécontentement de tous les citoyens, ils ont réussi à organiser une sédition et à s'emparer du gouvernement d'un État.

Empruntons encore un exemple aux Mémoires de Carletti.

A la suite des conspirations de Florence, de Parme, de Modène et des Romagnes, le gouvernement français dut imposer au Piémont l'obligation d'en rappeler ses commissaires. « *Le Piémont, dit Carletti, ne pouvait se soustraire à cette exigence. Il s'y soumit, bien qu'à contre-cœur, pour les Romagnes, la Toscane et le duché de Parme : il avait dans ces pays assez d'agents (les carbonari) pour y suppléer. Mais il n'en était pas ainsi à Modène, dont les campagnes surtout donnaient (aux sectaires et au Piémont) beaucoup d'inquiétudes (par leur attachement aux princes légitimes). Il fallait que Farini (sectaire émigré des États Romains et membre du gouvernement provisoire établi à Modène après l'insurrection) y restât, et pour cela trouver un prétexte qui abusât le gouvernement de France OU PLUTOT L'OPINION; car il m'est difficile de croire (il y en a peu qui le croyaient alors, et personne ne le croit plus aujourd'hui), que le cabinet impérial ait pris un seul instant au sérieux LA COMÉDIE DE MODÈNE, PAS PLUS QUE LES AUTRES JOUÉES EN ITALIE. Voici à quoi nous nous arrêtâmes, dans un long entretien que j'eus avec le gouverneur (Farini) à ce sujet; ou plutôt, voici ce qui se passa, car le programme fut exactement suivi.*

« *Le jour fixé pour le départ de Farini, je postai sur la place du Château une partie de mes hommes; j'avais fait venir, pour en grossir le nombre, tous les carabiniers et les agents de police qui se trouvaient à Ruggio, Carpi, Mirandolo et Pavullo. Dès que le gouverneur parut pour monter en voiture, ils se mirent à crier suivant la con-*

signe qu'ils avaient reçue : « Il ne partira pas, notre père à tous ! » Ils suivirent la voiture en continuant leurs acclamations. Je m'étais placé avec mes agents au delà de la porte de Parme. Au moment où le gouverneur arriva, à mon signal mes agents se mirent à crier : « VIVA IL DITTATORE ! » se jetèrent sur la voiture qu'ils dételèrent, et la ramenèrent dans la ville aux cris de : « VIVA IL DITTATORE ! » En arrivant au palais où attendaient les principaux membres du gouvernement commissorial, on dressa, sans désespérer, en présence de Farini, un procès-verbal qui le nommait citoyen de Modène et dictateur... Le soir, chez Farini, on rit beaucoup de LA SCÈNE BOUFFONNE DE LA PORTE DE PARME. Au moment où la voiture fut dételée, j'étais à deux pas du nouveau dictateur ; JE LE VOYAIS à peine garder son sérieux. »

Et pendant que les auteurs riaient de leur œuvre qu'ils appellent *bouffonne*, tous les journaux de la franc-maçonnerie racontaient à l'Europe entière comment le peuple de Modène, dans son enthousiasme pour le gouverneur qu'il avait choisi et qu'on voulait lui enlever, avait arrêté la voiture, dételé les chevaux, ramené en triomphe dans la ville son chef populaire et lui avait décerné avec la qualité de citoyen de Modène, la dictature. Ainsi les sectaires attribuent-ils au peuple ce qu'ils font sans lui, malgré lui et contre lui, et en imposent-ils à l'opinion publique.

1119. « *Tous les jours, dit M. Taine ou plutôt Lafayette, en parlant des événements accomplis sous l'Assemblée Législative de 1792, tous les jours, dix hommes dévoués viennent prendre l'ordre des chefs ; chacun de ces dix le donne à son tour à dix hommes appartenant aux divers bataillons de Paris. De cette façon, tous les bataillons et toutes les sections reçoivent à la fois la même proposition d'émeute, la même dénonciation contre les autorités constituées, contre le maire de Paris,*

contre le président du département, contre le commandant général de la garde nationale, le tout en secret; c'est une œuvre de ténèbres; ses chefs eux-mêmes la nomment le Sabbat, et, avec les exaltés, ils enrôlent les bandits à leur service. On fait courir le bruit que, tel jour, il y aura un grand désordre, des assassinats, un pillage important, précédé d'une distribution manuelle par les chefs subalternes pour les gens sûrs, et, d'après ces annonces, les brigands se rassemblent de trente à quarante lieues à la ronde (1). »

Et cependant toutes ces violences, toutes ces séditions décrétées par trois ou quatre sectaires, exécutées par des brigands, sans la coopération du peuple et au milieu de ses réprobations, sont présentées ensuite comme « les arrêts de la justice populaire, » « les élans du plus pur patriotisme », « l'œuvre glorieuse et immortelle de l'unique souverain, le peuple. »

1120. Il est un autre genre de violences qui, tout en se distinguant des séditions proprement dites, ont plusieurs de leurs caractères; c'est la pression des foules sur les assemblées délibérantes. Ce moyen fut un des principaux dont les loges de Paris se servirent pendant la révolution pour imposer leurs volontés à la Constituante, à la Législative et à la Convention.

1121. A Versailles déjà, les galeries étaient le plus souvent occupées par des hommes et des femmes loués pour crier, menacer ou applaudir d'après des ordres communiqués à l'avance ou sur un signal donné pendant la séance elle-même. « Sur les galeries, raconte M. Taine, la foule pressée des spectateurs délégués du Palais-Royal (où habite le Grand Maître de la Maçonnerie française, et qui est alors le centre d'opération des sectaires), soldats déguisés en bour-

(1) La Fayette, *Mémoires*. — *Moniteur*, V, 212, 584. — Taine, *La Révolution*, tome II^e, p. 58.

3^o Pression
des foules sur
les assemblées
délibérantes.

geois, filles de la rue racolées et commandées, applaudit, bat des mains, trépigne et hue en toute liberté. Cela va si loin que M. de Montlosier propose ironiquement de donner voix délibérative aux tribunes. Un autre demande si les représentants sont des comédiens envoyés par la nation pour subir les sifflets du public parisien. Le fait est qu'on les interrompt comme au théâtre, et que parfois, s'ils déplaisent, on les fait taire (1). » « Quoique notre salle fût interdite, dit Bailly, il y avait toujours plus de six cents spectateurs », non pas respectueux, muets, ajoute M. Taine, mais actifs, bruyants, mêlés aux députés, levant la main aux motions, en tout cas prenant part aux délibérations par leurs applaudissements et leurs huées, assemblée collatérale et qui impose à l'autre sa volonté. Ils notent et prennent par écrit les noms des opposants; ces noms transmis aux porte-chaises qui se tiennent à l'entrée de la salle, et, de là, jusqu'à la populace qui attend les députés à la sortie, sont désormais des ennemis publics. Des listes en sont dressées, imprimées, et, le soir, au Palais-Royal (résidence, nous venons de le dire, de Philippe-Égalité), deviennent des listes de proscription. C'est sous cette pression grossière que passent plusieurs décrets, entre autres celui par lequel les communes se déclarent Assemblée Nationale, et prennent le pouvoir suprême. La veille, Malouet avait proposé de vérifier au préalable de quel côté était la majorité; en un instant, tous les NON, au nombre de plus de trois cents, se rangent autour de lui; là-dessus, un homme s'élançe des galeries, fond sur lui et le prend au collet en criant: Tais-toi, mauvais citoyen. On dégagea Malouet; la garde accourut; « mais la terreur s'était répandue dans la salle, dit Malouet lui-même, les menaces suivirent les opposants, et le lendemain nous

(1) *La Révolution*, tome I^{er}, p. 145.

« ne fûmes que quatre-vingt-dix. » Aussi bien, la liste de leurs noms avait couru ; quelques-uns, députés de Paris, vinrent trouver Bailly le soir même : l'un d'eux « très honnête homme et bon patriote », avait été averti qu'on devait mettre le feu chez lui ; or sa femme venait d'accoucher, et le moindre tumulte devant la maison eût été mortel pour la malade. De pareils arguments sont décisifs. — En effet, trois jours après, au serment du jeu de paume, un seul député, Martin d'Auch ose écrire à la suite de son nom « opposant ». Insulté par plusieurs de ses collègues, « dénoncé sur-le-champ au « peuple qui s'est attroupé à l'entrée de la salle, il est « obligé de se sauver par une porte détournée pour éviter « d'être mis en pièces », et, pendant quelques jours, de ne plus revenir aux séances. — GRACE A CETTE INTERVENTION DES GALERIES, LA MINORITÉ RADICALE, TRENTE MEMBRES ENVIRON, CONDUISENT LA MAJORITÉ (1). »

1122. Lorsque l'émeute des 5 et 6 octobre eut amené l'Assemblée Nationale dans Paris, la pression des galeries devint plus continuelle et plus irrésistible encore : en sorte que les législateurs ne firent plus guère que promulguer les lois décrétées dans les clubs. « A chaque séance, raconte M. Taine, les représentants sont gourmandés par les spectateurs : la nation des galeries juge la nation du bas de la salle, intervient dans les délibérations, fait taire les orateurs, insulte le président, ordonne au rapporteur de quitter la tribune. Ce n'est pas une fois qu'elle interrompt ou par un simple murmure, mais vingt, trente, cinquante fois en une heure, par des clameurs, des trépignements, des hurlements et des injures personnelles. Après des centaines de réclamations inutiles, après d'innombrables rappels à l'ordre « reçus par des huées », après dix « réglemens faits, refaits, rappelés, affichés », comme

(1) Taine, *La Révolution*, tome I^{er}, p. 47, 48.

pour mieux prouver l'impuissance de la loi, des autorités et de l'Assemblée elle-même, l'usurpation de ces intrus va croissant. Pendant dix mois, ils crient : « A bas la liste civile ! A bas les ministériels ! A bas les « mâtins ! Silence, esclaves ! » Le 26 Juillet 1792, Brissot lui-même leur paraît tiède et reçoit deux prunes au visage. « Trois ou quatre cents individus, sans titre, « sans propriété, sans existence, sont devenus les auxiliaires, les suppliants, les arbitres de la législature », et leur fureur SOLDÉE achève de détruire ce que l'Assemblée a pu garder encore de sa raison (1). » « Toutes les fois qu'il s'agit d'emporter une mesure sanguinaire ou incendiaire, des clameurs forcenées brisent la voix des opposants : « A bas l'orateur ! A l'abbaye le rapporteur ! A bas, à bas ! » Parfois il n'y a qu'une vingtaine de députés pour applaudir ou huer avec les galeries, et c'est l'Assemblée presque entière qui est insultée. On porte le poing au visage du président ; il ne reste plus qu'à « faire descendre les tribunes dans la salle pour « rendre les décrets », et un membre de la droite en fait ironiquement la demande expresse (2). »

1123. Si la pression des galeries n'est pas suffisante, des bandes soudoyées et quelquefois des foules immenses sont attroupées devant le lieu des séances, et au besoin envahissent la salle. C'est un spectacle qui se renouvela souvent pendant la révolution. Citons en exemple ce qui se passa le jour où la Constituante vota la confiscation sacrilège des biens du clergé (2 novembre 1789). « *Tout le jour de la Toussaint, on fit battre le ban et l'arrière-ban pour rassembler la troupe de ce qu'on appelle ici LES COADJUTEURS DE LA RÉVOLUTION. Le 2 novembre au matin, lorsque les députés se rendirent à l'Assemblée, ils trouvèrent la*

(1) *La Révolution*, tome II^e, p. 105.

(2) *Ibid.* p., 111.

place de la cathédrale et toutes les avenues de l'archevêché, où se tenaient les séances, remplies d'une foule innombrable de peuple. L'armée était composée de 20 à 25,000 hommes, dont la majeure partie était sans bas ni souliers; des bonnets de laine et des haillons formaient leur uniforme; ils avaient pour armes des bâtons... Ils accablaient d'injures au passage les députés ecclésiastiques, et ils parlaient hautement de massacrer sans miséricorde tous ceux qui ne voteraient pas pour dépouiller le clergé... Près de 300 députés opposés à la motion n'avaient pas osé se rendre à l'Assemblée... L'affluence des bandits dans les environs de la salle, leurs propos et leurs menaces faisaient craindre l'exécution de cet atroce projet. Tous ceux qui ne se sentirent pas le courage de se dévouer évitèrent de se rendre à l'Assemblée (1). »

Ainsi furent votées un grand nombre de lois de la révolution.

IV — GUERRES

1124. Quand les sectes sont parvenues à se rendre maîtresses d'un État, elles emploient volontiers les armées dont elles disposent à des guerres de prosélytisme. Car, disent-elles ou peuvent-elles dire, « partout où il y a un trône, nous avons un ennemi (2). » « Il n'y a point de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté. Votre constitution est un ana-

(1) *Lettre d'un député à ses commettants*, publiée chez Duprez à Paris, au commencement de 1790, citée par M. de Ségur dans la *Revue de France* du 1^{er} septembre 1880, et par M. Taine, *La Révolution*, tome II^e, p. 59. — Malgré toutes ces mesures, le décret ne fut adopté que par 578 voix contre 346.

(2) Hérault de Séchelles, 28 déc. 1791.

thème éternel aux rois absolus. Elle fait leur procès, elle prononce leur sentence; elle semble dire à chacun d'eux : Demain tu ne seras plus, ou tu ne seras roi que par le peuple (1). » « Disons à l'Europe que dix millions de Français, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourront seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler les tyrans sur leurs trônes d'argile (2). » « Citoyens, hommes *libres*, défendez votre liberté, assurez l'espoir de celle du genre humain. Aux armes donc, aux armes ! Il me semble que les mânes des générations passées viennent se presser dans ce *Temple* (l'orateur parlait cependant à l'Assemblée législative), pour vous conjurer au nom des maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en préserver les générations futures, dont les destinées sont entre vos mains. Exaucez cette prière ; soyez à l'avenir une nouvelle Providence ; associez-vous à la justice éternelle (3). »

Aussi, en quelques mois, et presque en quelques jours, les sectaires, maîtres de la France en 1792, déclarèrent la guerre à l'Autriche, à la Hollande, à l'Angleterre, à l'Italie, à l'Espagne (4). Pendant de longues années, ils ne cessent de bouleverser la carte de l'Europe, de détruire les anciennes dynasties, les institutions traditionnelles et d'établir un nouvel ordre de choses conforme aux principes maçonniques.

(1) Brissot, ministre des affaires étrangères.

(2) Isnard, 29 nov. 1791.

(3) Vergniaud, 18 janvier 1792.

(4) On peut voir dans M. Taine les répugnances de Louis XVI pour la guerre, les dispositions pacifiques des puissances étrangères et les provocations des sectaires. (*La Révolution*, tome II^e, ch. v, § 3.)

1125. Souvent les sectes font alliance avec un État, et mettent leur influence à son service, sous la condition qu'il emploiera sa puissance à l'exécution de leurs plans.

C'est ainsi que vers le milieu de ce siècle on les a vues s'entendre avec l'ancienne Maison de Savoie, lui offrir leurs services pour lui procurer la couronne de toute l'Italie, et recevoir les siens pour le triomphe de la cause révolutionnaire dans cette péninsule.

Plus tard elles s'allièrent ou plutôt rendirent plus étroite leur alliance séculaire avec la famille des Hoenzollern. Les défaites de l'Autriche, les désastres de la France, l'asservissement des petits souverains de l'Allemagne, et l'établissement d'un grand empire protestant, enfin la lutte pour la civilisation maçonnique contre la civilisation catholique, tels ont été et tels sont encore les résultats de cette entente (1).

Grâce à ces sortes d'alliances, la franc-maçonnerie trouve des vassaux et des auxiliaires dans les États réguliers, et s'en sert pour ses guerres de propagande. Les souverains pensent peut-être se servir des sociétés secrètes; et en réalité ils en sont les jouets.

1126. L'accord est souvent tacite. Les sectes favorisent un prince dans les guerres qu'il fait, mais pour participer elles-mêmes aux bienfaits de la victoire; le prince de son côté connaît le prix de leur concours et est disposé à satisfaire leur attente. Ainsi les armées de Napoléon I^{er} rencontrèrent des amis et des auxiliaires dans toutes les loges de l'Europe; en

(1) Mgr Ketteler, dans son ouvrage intitulé *L'Allemagne après la guerre de 1866*, donne de curieux détails sur les manœuvres des sectaires pour faire de l'Allemagne un vaste empire protestant.

retour, Napoléon favorisait partout la franc-maçonnerie et faisait triompher ses principes de liberté et d'égalité révolutionnaires. Si le prince cesse de répondre aux vues des sectaires, ceux-ci ne tardent pas à l'abandonner et même à le combattre. Quand Napoléon n'eut plus dans ses guerres que des motifs d'ambition personnelle, les maçons d'Allemagne et des autres pays se mirent à ranimer dans les peuples le sentiment national qu'ils s'étaient appliqués jusqu'alors à étouffer, et, au lieu de favoriser comme auparavant les Français, ils en devinrent les ennemis acharnés. Dès lors, Napoléon eut beau déployer toutes les ressources de son prodigieux génie et ses soldats montrer la même bravoure qu'auparavant, l'homme de génie et ses valeureux soldats n'eurent plus que des défaites ou plutôt des victoires qui eurent les mêmes effets que des défaites.

1127. En général, la franc-maçonnerie a pris une part très active à toutes les guerres qui se sont engagées dans ce siècle-ci. Ainsi que nous l'avons rappelé, le premier ministre de la Grande-Bretagne se plaignait en face de l'Europe entière que de nos jours la politique ouverte des États eût à compter avec la politique secrète des sectaires, et les chefs des sociétés publiques avec les chefs des sociétés maçonniques; et il citait en exemple que dans la dernière guerre entre la Russie et la Turquie, les princes des États avaient rencontré partout la main des princes de la franc-maçonnerie.

Ces derniers décident parfois de la paix et de la guerre plus souverainement que les rois et les empereurs. Les victoires ou les défaites ont plus d'une fois dépendu de leur volonté. Nous nous rappelons avoir entendu dire à deux maçons qui parlaient de l'issue et des résultats d'une guerre engagée entre deux grandes puissances : « Aujourd'hui la

politique est une science comme l'astronomie et les mathématiques; l'avenir n'est plus abandonné au hasard, il est réglé à l'avance d'après les lois de la *justice*; la lumière éclaire ce qui sera comme ce qui a été. » Ces paroles sont sans doute exagérées; mais elles révèlent la confiance que la franc-maçonnerie a dans ses forces pour déterminer à l'avance les destinées des peuples.

1128. Nous devons ajouter qu'en général les sectaires ne se montrent pas fâchés de voir éclater la guerre entre les grands États. « Encore une ou deux grandes guerres, disait récemment un fameux socialiste, elles donneront le coup de grâce à ces machines détraquées qu'on appelle les États (1). » Et, en effet, il en résulte de vastes commotions, le bouleversement des frontières, des atteintes profondes faites aux nationalités; et le plus souvent, grâce à l'influence que la franc-maçonnerie exerce sur les événements, une grande guerre fait faire aux peuples un pas vers le terme social rêvé dans les loges. Aussi nous ne craignons pas de dire que depuis que les sociétés secrètes exercent leur empire tyrannique sur les nations, plus d'hommes ont été victimes du fléau de la guerre que dans les deux ou trois siècles précédents. Pour ne parler que des premières années de leur domination, 2,002,619 soldats ont succombé, de 1792 à 1799; 10 millions et demi de créatures humaines ont été victimes de la guerre, de 1800 à 1815 (2).

Et cependant la franc-maçonnerie ne cesse de répéter qu'elle travaille à réconcilier les hommes entre eux; elle ne cesse de promettre aux peuples le règne de la paix et de la fraternité universelles. Mensonges maçonniques!...

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 14.

(2) Jean de Moussac, *Les Bienfaits de la Révolution*.

1129. A l'heure présente, on pourrait croire à plusieurs indices que les sectaires aspirent à se rendre maîtres des armées d'une grande nation, comme au commencement de ce siècle, et à les jeter sur l'Europe et sur le monde pour y faire des guerres de propagande. En effet, le 11 juin 1879, une assemblée générale des loges décidait de travailler avec une ardeur de plus en plus grande à « déchristianiser l'Europe ». « Dans huit ans, ajoute le programme, grâce à l'instruction laïque sans Dieu, on aura une génération athée. On fera alors, puis on lancera sur l'Europe une armée qui sera aidée par tous les frères et amis des pays qu'on envahira (1). »

V — RÉVOLUTIONS

1130. C'est à la franc-maçonnerie qu'il faut attribuer toutes les révolutions qui remplissent l'histoire contemporaine. Elle a préparé et accompli le grand bouleversement de la France et de l'Europe à la fin du dernier siècle. Elle a eu la principale part dans la révolution de 1830, dans celle de 1848, dans celle de 1870. Elle a changé à plusieurs reprises la constitution de l'Allemagne. Elle a fait et défait les souverains en Espagne, en Italie, au Mexique et dans plusieurs États de l'Amérique du Sud.

Il faudrait ignorer bien profondément les événements de notre époque, pour douter de la vérité de ces assertions.

1131. Tantôt les sectaires accomplissent une révolution au moyen d'une *sédition* : telle a été la ma-

(1) Cité par Mgr Fava, *Le Secret de la Franc-Maçonnerie*, p. 327.

nière dont la première, la deuxième et la troisième Républiques ont été établies en France. Avec le régime de la centralisation moderne, ce procédé est expéditif. Il suffit, en effet, que quelques sectaires s'emparent, par un coup de main heureux, des chemins de fer et des télégraphes de la capitale, et imposent leurs ordres aux chefs des principaux services d'administration, pour faire la loi au pays tout entier.

D'autres fois les sectes emploient les États qui leur sont asservis pour fomenter ou produire violemment des révolutions dans les autres nations. Ainsi, après avoir établi en France une république qui est entre leurs mains un docile instrument, elles font servir les armées françaises à des guerres de propagande révolutionnaire par toute l'Europe : elles ont bientôt créé une république ligurienne, une république cisalpine, une république parthénopeenne, une république romaine, une république néerlandaise, etc. Les chefs des nouvelles républiques sont tous maçons ; et les sociétés secrètes disposent souverainement des filles comme de la mère. « Ayant mangé la France, dit M. Taine dans un style pittoresque, la bande entreprend de manger l'Europe, feuille à feuille, comme une pomme d'artichaut. Mais, ajoute l'historien, à quoi bon raconter la tragi-comédie qu'ils jouent et font jouer à l'étranger ? C'est une représentation à l'étranger de la pièce qu'ils jouent à Paris, une traduction improvisée et saugrenue en flamand, en hollandais, en allemand, en italien, une adaptation locale, telle quelle, avec variantes, coupures, abréviations, mais toujours avec la finale, qui est une grêle de coups de sabre et de crosse sur tous les propriétaires, communautés et particuliers, pour les obliger à livrer leur bourse et tous leurs effets de valeur

« quelconque : ce qu'ils font, jusqu'à rester en che-
« mise et sans le sou (1). »

1132. Souvent enfin la franc-maçonnerie emploie simultanément la sédition et la guerre. Telle a été la manière dont les *Carbonari* et les *Jeunes Italiens* ont bouleversé la Péninsule. Des émissaires entraient dans les provinces, organisaient des émeutes avec ou sans le secours du peuple, suivant les dispositions de celui-ci. Des bandes de sectaires armés, nous devrions dire de brigands, se lançaient sur le territoire, « pour porter secours, disaient-ils, à leurs frères opprimés, pour délivrer le peuple de ses tyrans », c'est-à-dire pour aider les émeutiers et fortifier la rébellion. Bientôt le roi de Piémont, principal exécuteur des plans des sectaires, arrivait à la tête de ses armées, sous le prétexte de rétablir l'ordre, et s'emparait des provinces. La Toscane et les autres Duchés, la Sicile et Naples, les Romagnes et les autres États de l'Église ont tour à tour été le théâtre de la même comédie. Plusieurs fois, malgré l'arrivée des émissaires, l'émeute a complètement avorté ; l'invasion n'en avait pas moins lieu.

1133. A la fin du dernier siècle, les sectaires recoururent très souvent aux mêmes moyens pour promener partout la révolution. « Dans le petit État qu'il s'agit d'exploiter à fond, dit M. Taine, le général le plus proche ou le résident en titre ameuté, contre les pouvoirs établis, les mécontents qui ne manquent jamais dans aucun régime, notamment les déclassés de toute classe, les aventuriers, les bavards de café, des jeunes gens à la tête chaude, bref, les Jacobins du pays ; désormais, pour le représentant de la France, ils sont le *peuple* du pays, ne fussent-ils qu'une poignée et de la pire espèce. Défense aux

(1) La Révolution, tome III^e, p. 612-613.

autorités légales de les réprimer et de les punir : ils sont inviolables. Par la menace ou de vive force, le représentant français intervient lui-même pour appuyer ou consacrer leurs attentats; il casse ou fait casser par eux les organes vivants du corps social, ici, la royauté ou l'aristocratie, là-bas le sénat et les magistratures, partout la hiérarchie ancienne, les statuts cantonaux, provinciaux ou municipaux, les fédérations ou constitutions séculaires. Sur cette table rase, on installe le gouvernement de la Raison, c'est-à-dire quelque contrefaçon postiche de la Constitution française. A cet effet, il nomme lui-même les nouveaux magistrats; s'il permet qu'ils soient élus, c'est par ses clients et sous ses baïonnettes. Cela fait une République sujette, sous le nom d'alliée, et que des commissaires expédiés de Paris mènent tambour battant (1). »

Les loges de Paris, surtout celle de la *Propagande*, avaient organisé des succursales en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Italie et jusqu'en Autriche; Zimmermann se vantait d'avoir établi, sous le titre de sociétés littéraires ou sous d'autres titres analogues, plus de cent de ces loges ou de ces clubs. Les membres recevaient la direction de Paris, s'attachaient à créer des partisans au « régime en vigueur en France », et à paralyser la résistance nationale. Ils faisaient des démonstrations, des émeutes même en faveur des Français, laissaient volontairement tomber entre leurs mains les munitions et les caisses publiques, leur livraient même les places. « Votre pays, disait Bonaparte aux officiers italiens qui venaient de conclure avec lui l'armistice de Cherasco, est entièrement miné. J'ai trouvé à Gênes une somme de 700,000 francs en numéraire, consignée par des révo-

(1) La Révolution, tome III^e, p. 613.

lutionnaires cachés, lombards et piémontais, pour favoriser les progrès de l'armée française (1). » « Les Français mettent le feu aux poudres partout ici, disait un des plus loyaux serviteurs du prince de Savoie (2), et leur pouvoir n'a pas plus de bornes que leur conscience n'a de frein. » « Partout où se manifestaient des soulèvements, on découvrait bien vite la main » des loges de Paris, de la Convention, « du Directoire. Quand on demandait aux représentants du Directoire en Italie de ne pas aider aux perturbateurs, ces gens-là plaisantaient (3). »

1134. Il n'y eut pas jusqu'au premier généralissime des alliés qui ne trahit la cause de l'Europe. « Avant de devenir le généralissime des forces alliées, dit un

(1) Un des officiers italiens, Henry de Beauregard se hasarda à dire à Bonaparte : « Pourvu de tant de talents et de moyens de premier ordre, vous dédaignez sans doute des armes aussi perfides ; vous faites peu de fonds sur des traîtres, et vous ne voudriez pas associer des scélérats à la gloire de vos triomphes. » Bonaparte sourit et répartit : « Si le sort des armes eût été favorable aux coalisés et que vous eussiez pénétré en France comme nous avons pénétré en Italie, auriez-vous négligé de vous prévaloir du mécontentement intérieur qui fermente partout dans nos départements ? Le droit de la guerre n'autorise peut-être pas à faire éprouver à son ennemi tout le mal possible, mais il prescrit de ne négliger aucun moyen pour l'abattre et le garrotter. » — *Un Homme d'autrefois*, souvenirs recueillis sur Henry de Beauregard, par son petit-fils Costa de Beauregard.

(2) Henry de Beauregard, chef d'état-major de Charles-Emmanuel, le héros du livre. — *Un Homme d'autrefois...*

(3) *Un Homme d'autrefois*, etc. — On peut lire d'intéressants détails sur les trahisons des maçons des divers pays dans l'ouvrage du P. Deschamps : *Les Sociétés Secrètes et la Société*, t. II, ch. vi. Cet illustre auteur ne fait que reproduire des mémoires ou des histoires d'une autorité incontestable.

historien récent, De Brunswick avait reçu avec bienveillance des offres semblables du côté de la France (1). Des négociations s'étaient engagées ; et si elles n'avaient pas abouti, il est permis de croire que ce furent les intérêts et peut-être les ordres des loges qui dictèrent un refus (car le duc de Brunswick était à la tête de la Maçonnerie allemande)... Lié par ses serments, le duc de Brunswick devait nécessairement se faire battre. Il ne s'en donna même pas la peine. Après avoir excité les fureurs démagogiques par ses menaces impitoyables, il paralysa toute action, et, malgré l'avis unanime de ses alliés, il se retira sans avoir subi un échec, sans même avoir accepté une bataille. Valmy, en effet, ne fut pas une défaite pour la coalition, ni même un combat. Ce fut un marché entre un voleur et des traîtres. Un publiciste contemporain (2) a prouvé que cette canonnade retentissante et la retraite dont elle fut le prétexte, furent payées par les diamants de la couronne qui, livrés au cupide Brunswick, devinrent la rançon de la République naissante (3). »

VI — LA TERREUR

1135. Mais il est un genre de violences qui comprend toutes les espèces dont nous venons de parler, en y

1^o Notion de la Terreur.

(1) Voir Riouffe, *Mémoires sur les prisons révolutionnaires*, t. I, p. 129 en note.

(2) Garnier-Pagès, *Valmy et les diamants de la couronne, rançon de la République*.

(3) J. de Moussac, *Les Bienfaits de la Révolution*, p. 101, 102.

ajoutant des caractères particulièrement horribles : c'est la *Terreur*.

La *Terreur* est la violence en permanence et à son paroxysme, la violence multipliant tous les excès et broyant toutes les résistances, la violence foulant aux pieds tous les droits, et versant le sang par torrents, la violence victorieuse et souveraine, transformant la guillotine en moyen de gouvernement, et imposant à tout un peuple le silence et l'immobilité de la peur. La *Terreur* n'est pas une violence unique ; elle est l'ensemble de toutes les violences, et des violences qui, se substituant aux lois, règnent souverainement sur une société impuissante à résister. La guerre civile est un grand fléau ; mais la *Terreur* est un fléau mille fois plus affreux ; car, dans la guerre civile, le droit lutte encore et se défend ; dans la *Terreur*, le droit git impuissant sous le pied qui l'écrase. Le peuple alors ressemble aux martyrs dont les membres liés étaient à la merci des tenailles de fer, des lampes ardentes, des pointes aigues ; ou encore il est comme un supplicié dont le bourreau aurait coupé les nerfs moteurs et torturerait à plaisir les nerfs sensitifs.

Le régime de la terreur s'est rencontré plusieurs fois dans l'histoire ; mais jamais peut-être il n'a été aussi affreux que pendant la révolution. Aussi dans le cours des siècles il n'y a pas d'autre époque qui soit connue sous le nom de *Terreur*.

Or à qui devons-nous imputer la *Terreur* ? Aux loges. Ce sont, en effet, les loges qui ont présidé au régime de la *Terreur* ; bien plus, ce sont elles qui l'avaient préparé à l'avance.

1136. Et, en premier lieu, ce sont les sectaires qui ont présidé au régime de la *Terreur*.

Nous pouvons, en effet, distinguer parmi les auteurs des excès de cette sinistre époque, les commissaires et

2° La *Terreur* a été l'ouvrage des sectaires.

a Les sectaires ont présidé au régime de la *Terreur*.

les comités de la Convention, la Convention elle-même et les clubs. La Convention tenait concentrés entre ses mains tous les pouvoirs de la France ; elle était l'assemblée *souveraine*. Les comités et les commissaires étaient les exécuteurs immédiats des volontés de la Convention ; les clubs, sans avoir aucune autorité légale, possédaient une influence toute-puissante sur l'assemblée souveraine elle-même. Et ainsi les commissaires et les comités étaient les ministres de la Convention, et la Convention elle-même l'exécutrice des volontés des clubs.

Or la Convention avait été nommée sous la pression des loges ; elle était composée tout entière ou presque tout entière de maçons ; ses membres influents étaient tous d'illustres maçons ; son nom même était emprunté au vocabulaire de la maçonnerie : *convention* dérive, en effet, de *convent*. En résumé, l'origine, la composition, le nom lui-même de la Convention, tout est maçonnique, en sorte que la *Convention* est vraiment un *convent maçonnique*.

Quant aux commissaires qui vont « révolutionner », c'est-à-dire *terroriser* les provinces, ils sont tous maçons. Est-il une exception ? Nous désirerions la connaître. Les comités et les tribunaux qui dans Paris président « à la Terreur, à la salutaire Terreur », sont tous composés de maçons. Enfin les clubs de Paris comme ceux des provinces, sont ou des loges maçonniques mêmes, ou des associations fondées par des sectaires et composées de sectaires.

Donc les auteurs de la Terreur, ceux qui ont la direction effective, ceux qui ont la puissance officielle, ceux qui exécutent les vouloirs des premiers et les décrets des seconds, appartiennent tous à la franc-maçonnerie.

Enfin les uns et les autres se livrent à leur œuvre de sang au nom des principes de la Maçonnerie et

dans le but de les faire triompher dans le monde, pour établir le règne de la *liberté*, de l'*égalité* et de la *fraternité*, au nom de la *nature* et de la *raison*.

Concluons : *la Terreur a été opérée par des francs-maçons pensant et agissant en francs-maçons.*

O franc-maçonnerie, la Terreur est ton œuvre, et tu ne rougis pas ! La Terreur est l'ouvrage de la franc-maçonnerie, et l'indignation publique ne force pas cette fille de l'enfer à rentrer dans l'abîme d'où elle est sortie !

1137. Non seulement les sectaires ont présidé au régime de la Terreur ; mais, circonstance singulièrement aggravante, ils l'avaient décrétée et préparée à l'avance.

b Les sectaires avaient décrété à l'avance le régime de la Terreur.

C'est ce qu'établissent de nombreux témoignages. Nous nous contenterons de citer ici les deux suivants, dont l'autorité ne saurait être mise en doute par personne.

Le premier est celui du comte d'Haugwitz, ministre d'État du roi de Prusse, initié dès 1775 à la franc-maçonnerie où il portait le nom de *Chevalier de la Sainte Montagne*, et qui la dénonça au Congrès des souverains réunis à Vérone en 1822, comme « le poison qui menace toute l'humanité ». Après avoir raconté comment il fut engagé dès sa jeunesse dans les sociétés secrètes, comment il se trouva bientôt à la tête d'une grande partie d'entre elles, et fut admis à occuper une place distinguée dans le *Chapitre des Hauts Grades*, il fait la révélation suivante :

« *J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, la révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement avaient été résolus dans les chapitres suprêmes, mais encore étaient le résultat des associations et des serments (1).* »

(1) Ce mémoire, comme nous l'avons dit, fit une si vive

1138. Le second témoignage est emprunté aux Mémoires de M. de Molleville. Il nous éclaire sur les personnages et les loges qui ont décrété la Terreur. « *Adrien Duport* (1), qui était peut-être celui des membres de l'assemblée (du comité de la Propagande lequel en 1789 avait la direction de la révolution en France et présidait à son extension par toute l'Europe) qui avait le plus étudié l'histoire et la tactique de toutes les révolutions anciennes et modernes, était admis dans les conciliabules les plus secrets de cette FACTION PHILOSOPHIQUE et s'était chargé de la rédaction des plans. Il y lut dans cette circonstance un mémoire (2) dans lequel il dépeignit le caractère et discuta les intérêts de tous les souverains de l'Europe, de manière à en conclure qu'aucun d'eux ne prendrait la moindre part (d'opposition sérieuse) à la révolution qui allait s'opérer en France, et dont il était aussi nécessaire que pressant de régler la marche et de déterminer le but par un plan sagement combiné. Il proposa alors celui qui depuis longtemps, dit-il, était l'objet de ses méditations. Ses principales bases étaient les mêmes que celles qui furent adoptées dans la constitution de

impression sur les souverains, que plusieurs d'entre eux, entre autres l'empereur de Russie, firent des lois contre la franc-maçonnerie.

(1) Député de la noblesse à la Constituante, Adrien Duport fut, avec Philippe-Égalité, La Rochefoucauld et Lafayette, un des premiers qui passa au tiers état. Il s'allia ensuite étroitement avec Barnave et Lameth, et forma avec eux une sorte de *Triumvirat*, ou, comme disait Mirabeau, de « *Triumqueusat* » qui exerça une très grande influence sur les événements de la Révolution. Voir M. Taine, *La Révolution*, tome II.

(2) Le P. Deschamps reproduit ce mémoire, t. I, p. 559 et suiv. (1^{re} édit.) Son auteur le développa devant le comité de la Propagande, le 21 mai 1790.

1791. Après de longues discussions sur ce mémoire, M. de Lafayette, qui se trouvait aussi à ce Comité, s'il faut en croire Mirabeau, prit la parole et dit à Adrien Duport: « Voilà sans doute un très grand plan ; mais
 « quels sont vos moyens d'exécution? En connaissez-
 « vous qui soient capables de vaincre toutes les résis-
 « tances auxquelles il faut s'attendre? Vous n'en indi-
 « quez aucun. — Il est vrai que je n'en ai point encore
 « parlé, répondit Adrien Duport en poussant un pro-
 « fond soupir; j'y ai beaucoup réfléchi;... j'en connais
 « de sûrs;... mais ils sont d'une telle nature que je
 « frémis moi-même d'y penser, et que je ne pourrai me
 « déterminer à vous les faire connaître, qu'autant que
 « vous approuverez tout mon plan, que vous serez bien
 « convaincus qu'il est indispensable de l'adopter, et
 « qu'il n'y en a pas d'autre à suivre pour assurer non
 « seulement le succès de la révolution, mais le salut de
 « l'État.

« Après que l'assemblée, dont il avait ainsi excité la curiosité, lui eut donné toutes les assurances, tous les éloges qu'il désirait, il feignit encore d'hésiter à s'expliquer. « Je n'oserai jamais; reprit-il sur le ton le plus
 « hypocrite, vous proposer des moyens qui blesseront
 « votre humanité. Hélas! Ils déchirent la mienne!
 « Cependant si vous exigez absolument... — Oui, oui,
 « nous l'exigeons, lui dirent ses auditeurs. — Eh bien!
 « je vais vous obéir. Pour apprécier les moyens que je
 « vais développer, il ne faut pas perdre de vue un seul
 « instant la position affreuse dans laquelle nous nous
 « trouvons. Des événements imprévus nous ont préci-
 « pités malgré nous (quelle ironie!) dans une révo-
 « lution qui produira les plus grands malheurs, les
 « plus grands crimes, qui nous entraînera tous, si
 « nous ne nous hâtons pas de nous en emparer pour la
 « modérer et la circonscire; elle est trop avancée pour
 « qu'on puisse la faire rétrograder. Ce serait d'ailleurs

« peut-être perdre pour jamais l'occasion d'opérer les
 « changements les plus avantageux. OR CE N'EST QUE
 « PAR LES MOYENS DE TERREUR QU'ON PARVIENT A SE
 « METTRE A LA TÊTE D'UNE RÉVOLUTION, DE MANIÈRE
 « A LA GOUVERNER. Il n'y en a pas une seule, dans
 « quelque pays que ce soit, que je ne puisse citer à
 « l'appui de cette vérité. »

« Le duc de La Rochefoucauld fut très frappé des
 réflexions d'Adrien Duport, et finit, COMME TOUS LES
 AUTRES MEMBRES DU COMITÉ, par adopter le plan et
 les MOYENS D'EXÉCUTION QU'IL PROPOSAIT. Des ins-
 tructions conformes à ce plan furent données aux
 principaux agents du département des insurrections,
 qui était déjà organisé et auquel Adrien Duport n'était
 rien moins qu'étranger. L'exécution suivit de près : le
 massacre de MM. de Launay, de Flesselles, Berthier et
 Foulon et leurs têtes promenées au bout d'une pique,
 furent les premiers effets de cette conspiration philan-
 thropique (1). »

1139. Il semble qu'on est pris d'un mauvais cau-
 chemar, lorsqu'on parcourt les annales de la fin du
 dernier siècle. Et cependant, nous le répétons avec un
 sentiment de poignante tristesse, qui sait si les mêmes
 horreurs ne se renouvelleront pas dans un avenir pro-
 chain ? Certains sectaires, ainsi que nous le verrons
 plus loin, méditent une réorganisation ou plutôt une
 désorganisation de la justice, qui prépare dans les
 villes principales et même dans chaque chef-lieu de

(1) Bertrand de Molleville, *Histoire de la Révolution*, t. IV,
 p. 181 et suiv. Le même historien raconte que plus tard
 Mirabeau, « dans plusieurs entretiens secrets » qu'il eut avec
 le roi et la reine, « leur apprit entre autres choses que le
 système de la terreur, qui a réellement opéré la révolution
 et qui n'a pas été abandonné depuis, avait pris naissance
 dans la *faction philosophique* (les hautes loges de Paris) ».

canton un tribunal révolutionnaire, tout prêt à devenir, au gré des hautes loges, un instrument de terreur. « Aujourd'hui, dit l'Internationale, deux millions de têtes nuisent au bonheur de deux cents millions d'hommes; au nom de l'humanité, il faut qu'elles tombent. » O France infidèle, tu as secoué le joug du Christ, et tu as goûté déjà et tu es menacée de dévorer encore les fruits amers de ton apostasie.

1140. Nous terminerons là cet aperçu sur les violences maçonniques. Elles sont « *le marteau* » dont les ouvriers du temple nouveau sont armés pour réduire en poussière l'ancien temple. Elles sont « *la hache* dont Vulcain frappa le front de Jupiter (de l'humanité) pour en faire sortir Pallàs (l'état de nature ou de raison); *l'épée* que Vulcain donna à Pélée, père d'Achille; *la massue* dont il fit présent à Hercule; *l'arc* que ce héros reçut d'Apollon; *la cimenterre* de Persée; *la lance* de Bellérophon », en un mot les armes que les héros de la franc-maçonnerie ont reçues de la divine *nature* pour combattre les *ennemis* et les *monstres*, c'est-à-dire tous ceux qui leur résistent.

TITRE III — PROCÉDÉS PARTICULIERS EMPLOYÉS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE

1141. Nous venons de considérer les *procédés généraux* employés pour la construction du temple maçonnique, le mensonge, la corruption et la violence. L'ordre des matières appellerait maintenant notre attention sur les *procédés particuliers*, c'est-à-dire sur les applications détaillées des procédés généraux.

Objet de cette
nouvelle étude.

Mais nous avons déjà eu l'occasion de traiter d'un certain nombre d'entre eux. Nous nous contenterons de parler ici du procédé particulier le plus cher aux sectaires, *l'emploi de la puissance publique en faveur de la cause maçonnique.*

Nous avons vu dans le premier livre que les sociétés secrètes mettent le plus grand acharnement à s'emparer de la domination de l'État, afin que toute puissance publique émane d'elles-mêmes ou s'exerce sous leur direction. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Mais par quelles voies parviennent-elles à dominer sur les États? Et comment usent-elles du pouvoir une fois conquis pour conduire peu à peu les peuples à l'état de nature? Voilà deux questions qu'il est utile d'examiner. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de les toucher; nous allons compléter ce que nous avons déjà dit.

CHAPITRE I

Moyens employés par la franc-maçonnerie pour dominer sur les États

Article 1 — Premier moyen : créer une opinion publique qui s'impose au gouvernement

I. Influence de l'opinion publique sur ceux qui gouvernent.

1142. En premier lieu les sociétés secrètes s'appliquent à créer une *opinion publique* qui fasse la loi à l'État.

Ceux qui gouvernent échappent rarement à la pression de l'opinion publique. Quelque puissants qu'ils soient, ils ne dédaignent pas de se

ménager la faveur populaire ; quelque indépendants qu'ils paraissent par caractère, ils sont sensibles aux éloges ou aux blâmes des foules ; quelque résolus qu'ils soient, ils tiennent compte des opinions humaines, et accommodent volontiers leur gouvernement aux désirs des multitudes.

La franc-maçonnerie ne l'ignore pas. Aussi elle s'applique à *faire elle-même l'opinion publique*.

1143. Dans les pays gâtés par un faux esprit démocratique, elle y réussit sans trop de peine.

En certains pays, en effet, tous les citoyens, depuis le plus savant jusqu'au plus ignorant, ont les yeux sans cesse tournés vers ceux qui exercent la puissance publique, et croient avoir le droit, et peut-être même le devoir d'apprécier et de critiquer tous leurs actes. Prêtez l'oreille aux conversations dans les salons, dans les cafés, sur les places publiques, dans les salles d'attente de nos voies ferrées ; partout vous trouverez les esprits occupés de la dernière mesure prise par le gouvernement, de la loi que les Chambres discutent en ce moment, d'un décret récemment rendu par le chef de l'État. L'ouvrier raisonne avec l'assurance de l'homme le plus instruit ; le commis-voyageur tranche les questions comme le ferait à peine le Pape parlant *ex cathedrâ* ; la femme de chambre, la lavandière a son opinion. La manie de discuter sur tout, de tout décider, est universelle dans certains pays, au moins parmi certaines classes de citoyens : chacun semble croire que la république est en péril, s'il ne donne pas son avis sur tout ce qui se fait ou se médite dans les régions officielles.

Les loges se sont vantées souvent « d'avoir réveillé l'esprit public dans les nations modernes », d'avoir appris aux contemporains à « s'intéresser à la chose publique », à « vivre dans la vie publique », comme le faisaient les citoyens des républiques anciennes.

II. La franc-maçonnerie gouverne facilement l'opinion publique dans les pays « démocratisés ».

Nous ignorons si pour être citoyen, si pour vivre en citoyen, il est nécessaire d'ériger sa raison propre en un tribunal souverain qui évoque à lui et juge tous les actes de l'autorité publique. Mais ce que nous ne faisons pas difficulté de reconnaître, c'est que cette fureur de raisonner et de trancher sur tout est en grande partie l'œuvre des sectaires.

114. Que voit-on ?

Penser beaucoup et parler peu est le caractère du sage ; penser peu et parler beaucoup est celui de l'homme superficiel et vain. La parole qui ne procède pas de l'abondance de la réflexion, appauvrit l'esprit et tarit la source des méditations. Elle enivre : c'est une espèce de vin qui chauffe l'imagination et trouble la limpidité du regard intellectuel : on a beaucoup parlé, et on ne sait plus discerner le vrai : la parole était vaine tout d'abord, à la fin elle n'a plus de sens.

Or ce qui est vrai de chaque homme, est vrai de tout un peuple. Un peuple qui parle beaucoup est un peuple qui pense peu ; un pays où il y a beaucoup de discours, est un pays où il y a peu de lumières ; les foules qui jugent avec assurance de tout, sont les plus incompétentes à juger sainement de rien. La nation tout entière a perdu le sens dans les fumées d'une parole vaine : elle est devenue ivre.

Dans ces conditions, les esprits se trouvent livrés d'avance aux meneurs. La franc-maçonnerie a beau jeu : quelques mots dits à propos pour caresser les passions des multitudes, suffiront souvent pour entraîner ce peuple ivre. Que sera-ce, si les sectaires veulent user de toutes les forces dont ils disposent, s'ils veulent faire parler de concert la voix des loges et des arrière-loges, celle des sociétés vassales, celle de la presse qui reçoit ou subit leur direction ? Leur

voix, uniforme, éclatante, est bientôt renforcée de la voix des multitudes ; et, devenue l'expression de l'opinion publique, elle monte vers les trônes, prête à acclamer les princes qui se soumettront à ses arrêts, menaçant au contraire ceux qui refuseront d'en tenir compte. Quel souverain oserait résister aux volontés de cette souveraine ?

1145. Alors même que les sectaires sont incapables d'entraîner le peuple et de lui faire parler son langage, ils savent donner à leurs réclamations les apparences de l'opinion publique. Voici en quelle manière.

III. Les loges savent souvent donner à leurs réclamations les apparences de l'opinion publique.

En beaucoup de pays, il existe des loges dans toutes les villes ; des maçons sont disséminés dans la plupart des bourgs et dans un grand nombre même de villages ; les sociétés secrètes ont sous leur dépendance une multitude d'associations de tout genre, cercles, bureaux de bienfaisances, sociétés scientifiques, littéraires, artistiques ; elles disposent d'une presse nombreuse et puissante.

Or, posé cette vaste organisation et ces ressources multiples, une mesure n'a qu'à être concertée entre les chefs de la franc-maçonnerie, pour être aussitôt, s'ils le veulent, réclamée de toutes parts. A un signal donné, en effet, toutes les trompettes maçonniques résonneront à la fois. Là masse du peuple pourra demeurer complètement étrangère à ce bruit ; mais comme le même cri se fait entendre partout à la fois, il paraît l'expression de l'opinion publique. C'est ainsi que la volonté des sectaires peut prendre les apparences de la volonté du peuple, et se présenter à ceux qui gouvernent avec un mandat usurpé ou plutôt simulé. Souvent le prince le plus honnête se laissera tromper, et fera ce que demandent les loges en croyant faire ce que veut la nation.

1146. Les sectaires ont fréquemment usé de cette manœuvre pendant la révolution. « *Pour forcer la main à l'Assemblée nationale, raconte le trop fameux Grégoire dans ses Mémoires, notre tactique était simple. On convenait qu'un de nous saisisrait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans une séance de l'Assemblée nationale. Il était sûr d'y être applaudi par un très petit nombre et hué par la majorité. N'importe. Il demandait et l'on accordait le renvoi à un comité où les opposants espéraient inhumer la question. Les Jacobins de Paris s'en emparaient. Sur invitation circulaire ou d'après leur journal, elle était discutée dans 3 ou 400 sociétés affiliées, et trois semaines après, des adresses pleuvaient à l'Assemblée pour demander un décret dont elle avait d'abord rejeté le projet, et qu'elle admettait ensuite à une grande majorité, parce que la discussion avait mûri l'opinion publique (1).* » A ce moment-là, en effet, « *la vaste association des clubs a envahi tout le territoire de ses rejets multipliés. Chaque club affilié obéit au mot d'ordre qui lui est expédié de Paris, et, du centre aux extrémités comme des extrémités au centre, une correspondance continue entretient le concert établi. Cela fait un vaste engin politique, une machine aux milliers de bras qui opèrent tous à la fois sous une impulsion unique, et la poignée qui les met en branle est rue Saint-Honoré (dans l'ancien couvent des Jacobins), aux mains de quelques meneurs.* »

Ce vaste engin politique, cette machine aux milliers de bras existe partout où existent des loges nombreuses et actives.

IV. Les loges excitent les réclama-
tions de
ceux qui parta-
gent leurs sen-
timents et em-

1147. Il n'est pas rare que la franc-maçonnerie puisse compter sur le concours d'une classe de citoyens et ait à se défier des autres. Elle sait alors faire agir et parler ceux qui sont avec elle, intimider

(1) Mémoires, I, 387. Cité par M. Taine.

et endormir ceux qui sont contre elle. C'est ainsi que, dans sa guerre antichrétienne, pour imposer ses volontés aux princes, elle a souvent provoqué les réclamations d'une impie bourgeoisie, pendant qu'elle s'appliquait à empêcher les protestations et à prévenir les justes murmures des pauvres et des travailleurs demeurés religieux. C'est ainsi que, de nos jours, dans ses attaques contre la société civile, la famille, la propriété, la religion, elle agite et soulève le peuple des villes, qui est plein de ses idées subversives, et s'étudie à tromper et à faire taire le peuple des campagnes, demeuré profondément hostile à toutes les théories du désordre.

pèchent les protestations de ceux qui sont contre elles.

De cette manière, ceux dont les passions s'accommodent des projets maçonniques, font entendre leurs clameurs; ceux dont les vertus et le bon sens y sont contraires, gardent le silence. Le plus souvent les loges ont avec elles une petite minorité; mais, si cette minorité est remuante, audacieuse, pleine de discours, comme la majorité se tait, ses réclamations pèsent sur les décisions des chefs politiques avec toute la puissance de l'*opinion publique*.

1148. Tel est ce jeu habile et perfide, au moyen duquel la franc-maçonnerie a si souvent, depuis un siècle, dicté aux princes les lois favorables à ses projets, empêché ou affaibli les mesures contraires, arraché aux chefs des États tant de concessions funestes à leur couronne, à la société civile et à la religion. « *Un roi donne une loi libérale, disait Mazzini à ses complices, applaudissez en demandant celle qui doit suivre. Le ministre ne montre que des intentions progressistes; donnez-le pour modèle. Un grand seigneur affecte de boudier ses privilèges, mettez-vous sous sa direction.* » Les rois pour être applaudis des foules, adoptent une politique révolutionnaire. Les ministres, dans des desseins de popularité, admi-

V. Conclusion.

nistent l'État au gré des sectaires. Ceux qui devraient combattre les menées souterraines de la franc-maçonnerie, sont les premiers à les favoriser.

Voilà les fruits de la pression de cette prétendue *opinion publique* sur les États. Aussi les sectaires revendiquent avec éclat la liberté de la parole et de la presse, « afin, disent-ils, que les lumières de tous puissent briller au grand jour et éclairer ceux qui ont entre les mains la gestion des intérêts publics », afin, disons-nous, que les sociétés secrètes puissent créer une *opinion publique* ou une apparence d'opinion publique qui règne en souveraine sur les dépositaires de la puissance.

Article II — Second moyen : introduire les adeptes dans les places et les emplois publics

I. Premier procédé. 1149. Un second moyen dont se servent les sociétés secrètes pour dominer les États, consiste à s'assurer du plus grand nombre possible de fonctionnaires. Elles obtiennent ce résultat et en gagnant à leur cause les titulaires des charges publiques, et surtout en faisant nommer leurs membres aux emplois de l'État.

Nous avons vu qu'elles cherchent à enrôler dans leurs rangs le plus grand nombre d'officiers publics : princes, ministres, magistrats, fonctionnaires de toutes sortes et de tous degrés. Il n'est pas jusqu'aux confesseurs des rois qu'elles n'aient parfois tenté de séduire.

II. Deuxième procédé. 1150. Mais elles apportent une ardeur beaucoup plus grande encore à faire nommer leurs membres aux fonctions publiques.

1° Ce procédé dans la secte des Illuminés.

Dans la secte des Illuminés, l'Initiant au grade

d'illuminé Majeur adressait au récipiendaire la question suivante : « *Ne croyez-vous pas de VOTRE DEVOIR de procurer à vos amis éprouvés tous les AVANTAGES EXTÉRIEURS POSSIBLES (comme le demande la fraternité maçonnique) pour les récompenser de leur probité (de leur zèle pour la cause de l'ordre) et leur rendre la vie plus douce ? Êtes-vous prêt à faire ce que l'ordre exige des frères dans ce grade, en STATUANT QUE CHACUN DE NOUS PRENNE L'ENGAGEMENT DE DONNER, CHAQUE MOIS, AVIS A SES SUPÉRIEURS DES EMPLOIS, DU SERVICE, DES BÉNÉFICES ET AUTRES DIGNITÉS SEMBLABLES DONT IL PEUT DISPOSER OU BIEN QU'IL PEUT PROCURER PAR SA RECOMMANDATION ; AFIN QUE NOS SUPÉRIEURS AIENT PAR LA OCCASION DE PRÉSENTER POUR CES EMPLOIS LES DIGNES SUJETS DE NOTRE ORDRE !* »

Après que le candidat a solennellement promis de travailler par tous les moyens possibles à procurer aux frères les emplois publics, l'Initiant lui explique ainsi les raisons qu'a eues l'ordre de lui demander cet engagement : « *Après avoir éprouvé les meilleurs des hommes, nous cherchons peu à peu à LES RÉCOMPENSER, à leur servir d'appui, afin DE DONNER INSENSIBLEMENT AU MONDE UNE NOUVELLE FORME.* » Nous n'exerçons donc la *bienfaisance* à l'égard des frères que pour l'exercer plus efficacement à l'égard de l'humanité tout entière. L'Initiant ajoute : « *Autour des puissances de la terre, il faut rassembler une légion d'HOMMES INFATIGABLES, et DIRIGEANT PARTOUT LEURS TRAVAUX SUIVANT LE PLAN DE L'ORDRE... Mais tout cela doit se faire EN SILENCE : nos frères doivent se soutenir mutuellement, secourir LES BONS (les maçons et leurs amis) dans l'oppression (contre toute contrainte juste ou injuste), et chercher à gagner toutes les places qui donnent de la puissance (1).* »

(1) Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme.*

1151. Weishaupt voulait que les *Illuminés Majeurs* eussent soin d'indiquer chaque mois, dans les lettres adressées aux supérieurs, *les emplois qu'ils auraient à donner* (1). Il prescrivait aux *Chevaliers Écossais* de veiller avec zèle à ce que leurs subordonnés « ne négligeassent pas un si grand devoir ».

Il eût suffi qu'un *Illuminé* occupât une haute charge dans l'État, pour que bientôt un grand nombre d'emplois fussent envahis par les membres de la secte.

« Supposons, disait l'un des principaux chefs de l'*Illuminisme*, Philon-Knigge, qu'un prince ayant pour ministre un *Illuminé*, lui demande quel sujet il croit propre à tel emploi vacant; le ministre pourra sur-le-champ offrir le portrait fidèle de divers personnages, parmi lesquels il ne restera au prince qu'à choisir (2). »

Si le ministre est fidèle à ses engagements, il ne présentera que des sectaires au choix du souverain; peu à peu il fera entrer ses complices dans les services publics qui sont sous sa dépendance. Une fois que l'ordre se trouverait maître d'un certain nombre de postes importants, il ne serait pas loin de dominer l'État.

« Que tous se tiennent unis et serrés, disait Weishaupt, et il n'est plus rien d'impossible à notre Ordre. »

1152. « Parmi les projets des *Illuminés*, disait Cosandey dans sa déposition juridique, j'ai observé entre autres ce qu'ils appellent l'EMPIRE ou le GOUVERNEMENT MORAL. De ce gouvernement qui mettrait entre leurs mains la force de chaque État, dépendraient, sans appel au prince, toutes les grâces, toutes les promotions et tous

(1) Deuxième instruction sur ce grade.

(2) Derniers éclaircissements.

les refus. Par là, ils auraient le droit de prononcer définitivement sur l'honnêteté et l'utilité de chaque individu. Par là, tous les PROFANES seraient écartés des cours et des emplois ; et d'après leur langage, une sainte légion de leurs adhérents entourerait le prince, l'enchaînerait, dicterait ses arrêts, d'après leur bon plaisir. Ce RÉGIME ou COLLÈGE MORAL, qu'ils appellent aussi une COMMISSION MORALE, donnerait à la secte le plus redoutable despotisme sur les quatre parties du monde, et ne ferait des souverains que de méprisables et impuissants fantômes ou des esclaves couronnés (1). »

« *La COMMISSION MORALE, disait à son tour Renner, est un COLLÈGE composé des hommes les plus habiles, les plus capables et les plus HONNÊTES, c'est-à-dire, dans leur langage, d'hommes appartenant pour la plupart à leur classe d'ILLUMINÉS INVISIBLES, et qui, possédant toute la confiance du souverain, ont pour charge, conformément à leur commission, de lui faire connaître les mœurs, l'honnêteté de chaque sujet ; mais, parce qu'on ne peut sans probité remplir les divers emplois de l'État, CHAQUE SUJET DOIT ÊTRE PRÉPARÉ D'AVANCE A SON SERVICE (par les sectes elles-mêmes). »*

1153. Or dans la plupart des sociétés maçonniques, surtout dans les instituts actifs, on retrouve les mêmes agissements. Les sectaires s'appliquent à enlacer le chef de l'État dans un réseau d'espions et de conseillers qui agissant de concert sur lui, lui impriment les directions qu'ils veulent, spécialement dans le choix des fonctionnaires publics. Il y a de hautes loges qui possèdent des comités spécialement chargés de prendre note des vacances dans les emplois publics, de choisir les candidats utiles à la cause

2° Ce procédé dans les autres instituts.

(1) Nous avons parlé ailleurs de la grande autorité dont a toujours joui la déposition de Cosandey, qui avait été membre de la secte avant de la dénoncer.

maçonnique et d'en procurer la nomination par tous les moyens possibles. « Je jure, dit le chevalier Kadosch dans sa réception, je jure de consacrer mon existence tout entière à l'accomplissement du but de l'ordre et de coopérer *de toutes mes forces* à cet accomplissement en y consacrant *ma parole, mes ressources, mon influence, mon intelligence et ma vitalité* (1). »

« La franc-maçonnerie, dit Léo Taxil, est une association de tripoteurs politiques, exploitant le peuple, à la faveur du mystère qui cache à celui-ci les artifices d'une organisation trompeuse.... Elle monopolise l'autorité, confisque le gouvernement, accapare les emplois et les fonctions, triche le suffrage universel, berne la démocratie, frustre la masse des producteurs, bourgeois, artisans et ouvriers, en se substituant dans la direction des affaires politiques à tous ceux qui y ont des droits, et cela avec une habileté telle que les victimes de ces tricheries et de ces frustrations ne peuvent seulement pas s'apercevoir de leur rôle de dupes (2). »

Les élections populaires, plus encore que les nominations officielles, sont soumises à l'influence des loges. Car, ainsi que nous l'avons plusieurs fois remarqué, comment le peuple peut-il conserver l'indépendance dans ses suffrages quand il est trompé par des bandes de menteurs dont il ignore l'entente et qui lui en imposent par un vaste jeu de procédés malhonnêtes ?

Tel roi, tel empereur, tel chef de République se croit libre et maître de toutes ses décisions ; et il est sous le gouvernement d'une « commission morale », d'un « collège », d'un « régime », d'un « empire » dont les membres, hauts dignitaires de la franc-maçonnerie, lui inspirent toutes ses résolutions.

(1) Second vœu du Kadosch.

(2) Les Frères Trois-Points, tome I^{er}, p. 3.

1154. Ces procédés des sectaires nous donnent le secret d'une inculcation qu'ils ne cessent de diriger contre les ordres religieux, spécialement contre le plus militant de tous, l'illustre Compagnie de Jésus.

3^e Explication
de deux faits.

En général, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, les francs-maçons se font des ordres religieux une idée conforme à leurs propres instituts. Aussi on peut très souvent juger de leur organisation et de leurs projets par l'organisation et les projets qu'ils prêtent aux ordres religieux. Or ils ne cessent d'accuser les ordres religieux, spécialement la Compagnie de Jésus, d'aspirer à dominer les princes. Si un roi se montre dévoué à la cause catholique, ils se répandent en déclamations non pas tant contre le prince, que contre « la faction », « la coterie », « la caramilla », qui a réussi à circonvenir sa personne et à surprendre sa confiance, et qui dispose avec un souverain empire des faveurs et des emplois.

En cela, les sectaires ne font qu'imputer à leurs adversaires ce qu'ils sont eux-mêmes seuls à pratiquer.

1155. Nous trouvons dans cette ardeur des sociétés secrètes à procurer à leurs adeptes les charges publiques, l'explication d'un autre fait souvent signalé. Rien n'est plus fréquent que de voir ceux qui convoient quelque emploi pour eux-mêmes ou pour leurs proches, donner leur nom à une loge, ou au moins se rapprocher de la franc-maçonnerie en se détachant de l'Église catholique. Tel habitant de cette ville assistait auparavant tous les dimanches à la grand'messe de paroisse; mais depuis que son fils est en sollicitation pour une place de percepteur, il se contente d'entendre à la dérobee à six heures du matin une messe basse dans une chapelle écartée. Ce maire a interdit les processions sur le territoire de la com-

mune, parce qu'il a besoin de la protection de la loge pour devenir sous-préfet. Cet avocat songe à poser sa candidature aux prochaines élections législatives ; pour se ménager la faveur des sectaires, il se met à déclamer depuis quelque temps contre « les menées du cléricisme » et se prononce pour « la religion de Bossuet ». Ce député a envie d'un portefeuille ; aussi il y a six mois qu'il s'est fait recevoir dans une loge très mauvaise.

Ces calculs de l'ambition échouent fréquemment ; mais souvent aussi ils réussissent. Tel avait vainement sollicité une charge ; aussitôt qu'il a été maçon, il est devenu fonctionnaire. Tel autre avait misérablement échoué à une élection ; entré dans la franc-maçonnerie et appuyé par elle, il a obtenu un succès éclatant.

En effet, les sectaires font profession de pratiquer entre eux l'assistance fraternelle, de se secourir mutuellement dans tous les dangers, de s'aider dans tous leurs besoins. Dès lors, les chefs d'administration engagés dans la franc-maçonnerie, doivent donner la préférence à leurs frères sur les profanes pour tous les offices dont ils peuvent disposer. Aux yeux d'un maçon, « le premier brevet de capacité sera » donc « un diplôme maçonnique ».

De même, dans les pays où la franc-maçonnerie est puissante, comme aujourd'hui en France, il est fréquent de voir des fonctionnaires publics entrer dans les loges pour s'épargner des disgrâces. Ce directeur des contributions directes est le frère d'un évêque, mais pour se faire pardonner cette parenté auprès des impies qui gouvernent, il s'est fait recevoir le mois dernier dans la *Constante Amitié*. Ce receveur des postes prenait part autrefois aux assemblées des comités catholiques ; mais depuis que les maçons sont à la tête de la République, il prend régulière-

ment part aux travaux de la *Ruche Philosophique*. Ce magistrat a été l'un des plus pieux catholiques de la France; mais il a été puni deux fois de son amour pour la religion par des déplacements onéreux, et pour s'épargner une troisième disgrâce, il a fini par donner son nom au *Val d'Amour*. Lâches catholiques, qui perdent leur âme pour sauver leurs appointements! *Dilexerunt enim gloriam hominum magis quam gloriam Dei* (1).

1156. Les manichéens ont déployé de tout temps une singulière ardeur à se glisser dans les associations qu'ils trouvaient établies. Il y eut des époques où pour les distinguer des fidèles, on dut obliger tous les chrétiens à communier sous l'espèce du vin. Au moyen âge, ils réussirent à infecter l'ordre du Temple. Plus tard ils envahirent totalement certaines corporations ouvrières, et leur empruntèrent leurs noms actuels de francs-maçons, de charbonniers, de fendeurs, etc. C'est ce que nous avons vu, en traitant de l'origine des sociétés secrètes.

4° Ce procédé est traditionnel chez les manichéens.

Or, en changeant de nom, les sectaires n'ont pas changé d'esprit ni de tactique. Dans le dernier siècle, le Parlement était rempli de francs-maçons; et ces graves magistrats, qui se donnaient le jour comme d'ardents jansénistes par leurs arrêts contre les prêtres catholiques, assistaient le soir ou la nuit aux assemblées maçonniques et parlaient en rationalistes. De nos jours, la plupart des corps publics sont envahis par la franc-maçonnerie. Il y a quelques années, un orateur disait en pleine assemblée législative, sans être contredit par personne : « Messieurs, faut-il s'étonner que la République française fasse la guerre à la religion catholique, quand son

(1) Joan. XII, 43.

Président, tous ses Ministres et les deux tiers des députés sont francs-maçons ? » Plus récemment encore, un auteur qui passe pour avoir été autrefois Rose-Croix terminait une petite brochure par cet étrange défi : « Je m'engage à faire personnellement les frais d'une épée d'honneur pour le général Farre (militaire fort médiocre, alors ministre de la guerre), si on parvient à découvrir cinquante hauts fonctionnaires appartenant à la catégorie des amovibles, qui ne soient pas francs-maçons ou parents rapprochés de francs-maçons (1). » Et, il y a moins de temps encore, un ancien maçon converti attestait que « les dix-neuf vingtièmes de nos députés et sénateurs républicains sont francs-maçons (2). »

5° Peu de francs-maçons peuvent dominer un Etat.

1157. Avec le procédé que nous venons d'examiner, avec le cortège des agissements et des violences qui viennent bientôt, les francs-maçons n'ont pas besoin d'être très nombreux pour tenir un État sous leur puissance. « Tous les postes une fois bien remplis les uns après les autres, disait un chef de l'*Illuminisme*, si l'Ordre a seulement 600 membres, rien ne peut nous résister. » « Avons-nous une fois en Bavière, 600 illuminés, disait un autre, nous sommes maîtres de tout. » « Comptez, dit M. Taine en parlant des Jacobins de 1791, comptez une cinquantaine de sectaires dans chaque petite ville, 15 ou 20 dans chaque gros bourg, 5 ou 6 dans chaque village ; en moyenne, sur 15 électeurs et gardes nationaux, il ne se rencontre qu'un Jacobin ; et dans toute la France, tous les Jacobins réunis ne font pas trois cent mille. Ce n'est guère pour asservir six ou sept millions d'hommes faits et pour étendre sur un pays qui comprend vingt-six millions d'habitants un despo-

(1) Les événements dévoilés, par un ancien Rose-Croix, 1881.

(2) Léo Taxil, *Le culte du Grand Architecte*, p. 80.

tisme plus absolu que celui des souverains asiatiques. Mais la force ne se mesure pas au nombre ; ils sont une bande dans une foule ; et, dans une foule désorganisée, inerte », ou simplement sans défiance, « une bande décidée à tout perce en avant comme un coin de fer dans un amas de platras disjointes (1). » En effet, les sectaires « conduisent le siège avec un instinct sûr, et bientôt l'on assiste au spectacle extraordinaire d'une nation légalement conquise par une troupe de factieux (2). »

Article III — Troisième moyen : créer une démocratie dépendante de la franc-maçonnerie

1158. Mais de tous les moyens inventés par la franc-maçonnerie pour dominer sur les États, le plus efficace est celui d'une démocratie égalitaire dont elle-même est l'aristocratie invisible.

Considération préliminaire sur la hiérarchie en général.

Ce sujet mérite toute notre attention.

1159. La hiérarchie se rencontre dans toutes les œuvres de Dieu : dans la nature angélique, dans la nature corporelle, dans la nature humaine, et, au sein de celle-ci, dans la famille, dans la société civile, dans l'Église. Partout il y a des créatures qui donnent et des créatures qui reçoivent, des êtres qui commandent et des êtres qui sont gouvernés, des supérieurs et des inférieurs. Partout la pluralité est ramenée à l'unité.

Dieu a voulu établir par là l'ordre dans ses ouvrages : car sans l'inégalité qui distribue les êtres sur les degrés divers d'une même échelle harmonieuse,

(1) *La Révolution*, tome II, ch. III.

(2) *Ibid.*, ch. II.

sans leur dépendance mutuelle qui est le fruit de cette inégalité, leur réunion ne formerait qu'une multitude confuse. Il a voulu aussi manifester sa bonté. Dieu, en effet, dit l'Ange de l'École, ne s'est pas contenté d'appeler ses créatures à une participation de son être et de sa substance, mais il leur a donné de participer à sa vertu causatrice : car, pendant qu'il atteint lui-même immédiatement comme cause première tous les êtres sortis de lui, pour les ramener tous à lui, il se plaît à associer ceux qui l'approchent le plus, à son propre gouvernement, et à s'en servir comme d'intermédiaires pour répandre ses bienfaits sur les autres et les conduire à leur fin. Enfin Dieu a voulu représenter au dehors les mystères de sa vie intime. Dans le sanctuaire de la divinité, en effet, le Père engendre de sa substance un Verbe qui demeure dans son sein, et, par une seconde opération, et dans l'unité d'une même action avec son Verbe, communique la nature divine à une troisième personne, fruit substantiel et nœud des deux premières : le Fils naît du Père et appartient au Père comme à son auteur ; le Saint-Esprit procède du Père et du Fils et appartient au Père et au Fils comme à un principe unique : pluralité des processions, dépendance sans inégalité des personnes, unité de la substance. Voilà en Dieu le type suprême dont toutes les hiérarchies des créatures sont des imitations et des ombres.

1160. Or quelles sont les conditions normales de la hiérarchie sociale ? Et quelles transformations la franc-maçonnerie fait-elle subir à la société civile pour pouvoir la dominer en souveraine ? La réponse à ces deux questions nous mènera à cette conclusion que dans les sociétés transformées par les sectes maçonniques, il n'y a plus qu'une seule aristocratie, la franc-maçonnerie elle-même.

1161. Dans la société civile, comme dans toutes les hiérarchies créées, le grand nombre des membres est appelé à être conduit et à obéir, et le petit nombre à avoir la direction et à exercer le commandement.

1162. Ce petit nombre comprend en premier lieu les *dépositaires de la puissance publique*. Ceux-ci, en effet, sont les premiers chefs de la hiérarchie sociale ; ils sont le principe de sa force, parce qu'ils sont le lien de son unité, parce qu'ils lui donnent de vouloir et d'agir comme une seule personne, *quasi vir unus*.

1163. Après le pouvoir suprême et avec lui, la direction appartient à ceux qui s'élèvent par leur rang et leur mérite au-dessus de la masse du peuple, et qu'on peut désigner sous le nom d'*influences sociales*, ou encore d'*aristocratie*, en entendant ce mot dans son sens le plus général.

1164. Une première influence sociale est la *noblesse* ou l'*aristocratie de la naissance*.

Il y a entre le père et les enfants, entre les ancêtres et les descendants, une *solidarité morale*, en vertu de laquelle les mérites ou les démérites des premiers sont attribués aux seconds. Le sentiment de cette solidarité est profondément gravé dans le cœur de tous les hommes ; et rien n'est plus fréquent que de surprendre ceux-là mêmes qui déclament contre « les préjugés aristocratiques », à se vanter des faits de leurs parents.

1165. L'imputation morale du mérite des actes des parents à leurs descendants est fondée sur la communication et l'unité du sang. Il est vulgaire, en effet, de dire qu'avec le sang lui-même, les qualités bonnes ou mauvaises du père et de la mère se transmettent aux enfants. Sans doute, cette loi a ses exceptions, et, comme on voit parfois dans l'ordre

I. Conditions normales de la société civile.

1° Le pouvoir suprême et les influences sociales, ou la tête de la société civile.

a Le pouvoir suprême.

b La noblesse.

physique des monstres sortir de parents bien faits, ainsi on voit quelquefois dans l'ordre moral des personnages vicieux et stupides naître d'une lignée de héros. Mais, de même que, dans le premier cas, l'exception n'infirmes pas la loi, ainsi, dans le second, il demeure vrai en général que l'élévation des pensées, la générosité des sentiments et toutes les nobles qualités de l'esprit et du cœur, sont héréditaires dans les grandes familles.

Nous ne savons pas si quelques lecteurs superficiels ne seraient peut-être pas portés à nous accuser de matérialisme. Nous ne confondons pas cependant l'esprit avec la matière, et nous ne faisons pas de la vertu et de l'intelligence des qualités du sang. Nous soutenons seulement, avec tous les grands philosophes, depuis Platon et Aristote jusqu'à saint Augustin et à saint Thomas, jusqu'à Leibnitz et à Bossuet, que la vertu règle et ordonne le corps lui-même, que les qualités du corps se communiquent par la génération, et que les dispositions physiques de la substance transmise appellent, exigent et déterminent dans l'âme qui vient l'informer, des qualités ou des défauts correspondants.

Ainsi l'aristocratie de la naissance a sa première raison d'être dans les lois mêmes de la paternité.

1166. Puis, comme il y a dans les grandes familles de fortes traditions et que les enfants sont naturellement portés à prendre leurs parents pour modèles, il en résulte que ceux qui ont reçu le sang le plus généreux, sont encore favorisés dans l'enfance et dans la jeunesse d'une meilleure éducation, et trouvent, pendant toute leur vie, dans les souvenirs de leurs ancêtres, des mobiles puissants pour les actions magnanimes.

1167. Il n'est donc pas surprenant que la noblesse ait eu et conserve encore, chez les peuples sensés, un

si grand prestige ? Évidemment, l'excellence de son mérite et l'intérêt de la nation l'appellent à la tête des affaires publiques.

Nous insistons sur ces vérités, quelque élémentaires qu'elles soient, parce qu'un trop grand nombre de contemporains en ont perdu l'intelligence.

1168. La noblesse n'est pas la seule institution qui soit appelée à exercer une influence salutaire sur tout le corps social. Au sein des nations chrétiennes, il y a un corps éminemment distingué par ses lumières et sa vertu : c'est le *clergé*.

c Le clergé.

Les clercs, en effet, entrent dans la hiérarchie sacrée par une vocation spéciale, passent par de longues et saintes épreuves, exercent les fonctions les plus sublimes et les plus délicates. Ils dépensent leur vie dans les travaux de l'esprit, dans les œuvres du zèle et dans les exercices de la piété. Ils sont élevés par leur profession au-dessus des passions de la terre, et appliqués au service de Dieu et des hommes. Ils sont débonnaires et magnanimes, doux et intrépides, patients et résolus, hommes d'action et de contemplation, oublieux d'eux-mêmes, pleins de dévouement pour tous, surtout pour les faibles et les malheureux.

1169. Enfin toutes les nations possèdent une troisième aristocratie, moins digne que les précédentes, mais cependant appelée par sa nature à exercer une influence considérable : c'est, si nous pouvons parler ainsi, l'*aristocratie de la fortune* ou les *riches*.

d Les riches.

La fortune, en effet, sans être par elle-même le mérite, en devient le plus souvent un instrument et une cause. Le riche reçoit une éducation plus distinguée ; son rang le préserve des excès du vice et des utopies si fréquentes parmi les parvenus qui gèrent la chose publique sans avoir aucune fortune ; il lui donne le sentiment salutaire de la res-

ponsabilité et lui impose la pratique de plusieurs vertus.

e Conditions normales de la tête du corps social.

1170. Ces *influences sociales* naturelles, à savoir l'aristocratie de la fortune, celle de la naissance et le clergé, forment, avec les dépositaires de la puissance suprême, *la tête* de la société.

Or dans tout corps, la tête doit avoir la direction. Il convient donc que la constitution garantisse aux dépositaires de la puissance suprême une souveraineté qui ne soit pas seulement nominale, mais qui soit réelle, qui en fasse les chefs de la nation, au lieu de les rendre le jouet des masses. Il convient en second lieu que la constitution assure aux nobles, aux riches et aux évêques une influence spéciale dans la conduite des affaires publiques.

1171. Puis, comme la *stabilité* du pouvoir public et des influences sociales est la condition de l'ordre et de la tranquillité de toute la société, il est nécessaire que le pouvoir public, comme les influences sociales elles-mêmes, se trouvent à l'abri des révolutions. Il faudra donc, surtout dans les grands États, que le pouvoir soit attaché à une famille qui ne s'appartienne plus à elle-même, mais appartienne à la nation par une sorte de mariage indissoluble, qui soit dévouée par état au service public du pays et en qui les traditions d'honneur et de sacrifice soient héréditaires. Telle a été autrefois la royauté dans les grandes nations chrétiennes, spécialement en France. Il faudra encore que les influences sociales soient réunies en corps et en ordres stables et permanents : et dès lors, il devra exister des privilèges qui les protègent, dans une certaine mesure au moins, contre l'instabilité inhérente à toutes les choses humaines ; par exemple l'institution des majorats, la transmission intégrè de certains héritages seront nécessaires pour maintenir une certaine constance dans les fortunes et

partant dans les familles; des lois ou des coutumes devront défendre chaque ordre public contre les envahissements étrangers, et contre sa propre dissolution. L'ancienne constitution de la France, toute réglée sur les données du bon sens, parce qu'elle avait été inspirée par l'Évangile, avait admirablement pourvu à la permanence des ordres et des corps de l'État, et à la constance de leur influence.

1172. Nous pouvons résumer cet exposé dans les trois conclusions suivantes.

1° Le bien public demande que, au moins dans les grands États, le pouvoir suprême ne soit pas remis tous les dix ou vingt ans aux chances et aux intrigues d'une élection, mais soit confié à une famille qui trouve dans sa propre vocation et dans la confiance de la nation, le plus puissant motif et comme une nécessité morale de ne vivre que pour le peuple auquel elle préside.

2° Il convient que la constitution assigne un rang plus distingué et une influence spéciale à ceux qui se recommandent par un mérite plus éminent.

3° Il convient enfin qu'elle réunisse, autant que possible, les hommes éminents en corps et en ordres permanents, pour qu'ils exercent sur la société une influence régulière et constante.

Ces trois conditions suffisent pour assurer aux sociétés temporelles, malgré les passions multiples qui tendent sans cesse à les troubler et la fragilité de tout élément humain, une stabilité assez grande pour être une image de l'ordre parfait qui règne dans le royaume des cieux.

1173. Voici d'autres conditions qui ne sont pas moins nécessaires à la prospérité d'une nation.

Les hommes sont faits pour être libres, non pas dans le sens maçonnique, c'est-à-dire pour vivre en état de révolte contre Dieu et ses représentants légi-

2° Développé
ment des liber-
tés locales et in-
dividuelles.

times, mais dans le sens naturel et chrétien, c'est-à-dire pour étendre en quelque sorte leur personne et déployer leur activité dans la sphère où doit se mouvoir leur vie. Il convient donc que les hommes unis ensemble par la disposition des lieux, la conformité des traditions et du caractère, la communauté des intérêts, puissent former librement des associations, se donner, sous la haute juridiction du pouvoir souverain, un gouvernement propre, débattre entre eux et administrer leurs propres affaires. Il convient que les hommes qui ont une même profession, exercent le même art ou le même métier, puissent se grouper, s'ils le veulent, pour se secourir et s'aider mutuellement, et trouver dans leur propre union une salutaire protection.

En conséquence un pays libre aura des cités, des cantons, des provinces jouissant d'amples libertés. Il sera couvert de corporations ouvrières, d'associations de toutes sortes, mais toutes publiques. Toutes ces sociétés diverses, tous ces groupes sociaux différeront entre eux d'organisation : car ils n'ont pas les mêmes éléments, les mêmes intérêts, le même esprit. Il n'y aura peut-être pas une province, pas une commune, pas une corporation qui ressemblera parfaitement à une autre ; car toutes ont des traditions et des intérêts divers, et partout on laisse les dispositions naturelles des individus et des corps se développer librement.

Tel a été, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, le spectacle qu'a présenté la France aux beaux siècles du moyen âge.

1174. Continuons.

Ces corporations, ces communes, ces provinces, toutes avec une organisation propre, toutes libres, forment des centres où l'activité de ceux qui les composent s'exerce utilement. Mettez cet artisan en

présence d'une haute question sociale, chargez-le d'examiner les affaires générales du pays, appelez-le à nommer sept ou huit députés pour une chambre souveraine : il est incompétent ; vous auriez pu avec autant de raison lui demander un itinéraire pour une expédition maritime ou un plan de campagne pour une guerre. Invitez-le au contraire à s'occuper d'une petite association ouvrière dont il fait partie, à changer un point du règlement, à nommer un président : il parlera et agira avec sens. En appelant les citoyens à étudier et à trancher des questions qui sont hors de leur portée, vous diminuez les lumières dans le pays : car celui qui aborde des questions qui le dépassent, se met bien vite à déraisonner. Mais en leur donnant l'occasion d'exercer leurs facultés sur des sujets qui sont à leur portée, vous multipliez le bon sens public ; alors, en effet, au lieu de systèmes hasardés et d'utopies, vous obtenez des avis judiciaires. Autant donc il est insensé d'introduire les masses populaires dans les régions de la haute politique, autant il est sage de laisser les plus humbles citoyens déployer librement les forces de leur esprit dans la sphère qui leur convient.

C'est ce qui se pratiquait dans l'ancienne France, grâce au développement des libertés locales, à la vie propre des communes et des provinces, grâce à la multitude des corporations [et des confréries. Les hommes dont les dispositions, les talents, les intérêts étaient les mêmes, étaient groupés ensemble, et, sous la direction supérieure du roi et des classes influentes, se mouvaient avec liberté et harmonie, semblables à ces astres qui, soumis à des mouvements réguliers parce qu'ils sont dans leur centre propre, concourent, dans une constante harmonie, à l'ordre général de l'univers.

1175. Voilà la société civile, telle que l'a faite le

christianisme. Voici maintenant la société civile, telle que la veut la franc-maçonnerie. On peut exprimer son nouvel état en trois mots : *isolement* ou *désagrégation des individus*, *centralisation*, *suffrage universel*.

II. Transformations que les sectaires font subir à la société civile en vue de la dominer.

1° Désagrégation des individus par l'abolition des groupes sociaux naturels

1176. Premièrement, les individus sont *isolés*, ou *mieux encore, désagrégés*. Les ordres et les corps de l'État, les corporations, les associations anciennes, si nombreuses et si variées, sont abolis. Désormais plus d'aristocratie avec un rang social distinct ; plus de corps ecclésiastique jouissant de privilèges propres ; plus de monastères ni d'instituts religieux ayant une existence légale ; plus de corporations ouvrières ; plus de franchises locales ; les anciennes provinces elles-mêmes sont supprimées. La famille subsiste encore, il est vrai ; mais, outre que dans l'intention des sectaires avancés, elle est destinée à disparaître un jour, elle n'a plus d'existence ni de rang social : le fils est politiquement l'égal de son père ; le père n'a plus même le pouvoir de disposer librement de ses biens.

Ainsi les citoyens, au lieu d'être rattachés à leurs centres propres, en sont violemment arrachés ; au lieu de former avec leurs guides naturels et leurs pairs, des groupes sociaux en possession d'une légitime influence, ils sont isolés et réduits à leurs forces individuelles. La loi a proclamé l'égalité de tous les citoyens, elle leur reconnaît à tous les mêmes droits, leur impose à tous les mêmes devoirs ; elle a établi l'uniformité des institutions : tous les citoyens sont ainsi « des unités mathématiques, toutes de même valeur » ; au lieu de former des masses solides et résistantes, ce ne sont plus que « des atomes désagrégés ». « Il n'y a plus que des individus dispersés, impuissants, éphémères (1). »

(1) Taine, *La Révolution*, tome I^{er}, p. 225.

1177. Mais si tous les individus ont été réduits à la condition de « nains chétifs », l'État est devenu « un véritable colosse ».

2^e Centralisation aux mains de l'État.

L'État, en effet, n'a dévoré les ordres et les corps de la nation, toutes les associations, toutes les communautés anciennes, que pour se mettre à leur place et avoir seul toute puissance et toute influence. Auparavant, il y avait au-dessus des individus et au-dessous de l'État une multitude de corporations qui appuyaient la faiblesse de ceux-là et tempéraient la puissance de celui-ci; désormais, au-dessus des individus, il n'y a plus que l'État, concentrant entre ses mains un pouvoir sans limite. Auparavant, il existait dans l'État un nombre immense de groupes sociaux plus petits, qui, tout en étant soumis à la direction générale de l'État, jouissaient d'une légitime indépendance dans leur gouvernement et la gestion de leurs propres intérêts, centres de vie propre, qui assuraient à tous ceux qui y étaient rattachés, une juste liberté et une dignité convenable; désormais, il n'y a plus qu'un seul groupe social, l'État lui-même : les individus sont tous les satellites de l'État qui les entraîne dans sa course comme le centre unique et le moteur universel; toute vie sociale est concentrée dans l'État, émane de l'État et retourne à l'État.

1178. Cet État « source et origine de tous les droits, dont le pouvoir n'est circonscrit par aucune limite (1) », communique sa puissance à une multitude de fonctionnaires hiérarchiquement distribués. Il crée une hiérarchie pour administrer les départements, les districts et les communes, une seconde hiérarchie pour distribuer l'instruction publique, une troisième hiérarchie pour prélever les impôts, etc. Tous

(1) Syll. prop. xxxix.

ces fonctionnaires, hiérarchiquement distribués, sont tout ensemble et amovibles et favorisés de gros appointements, d'autant plus même qu'ils sont plus élevés dans la hiérarchie. De cette manière, ils se trouvent de très dociles instruments entre les mains de l'État, d'autant plus dociles que leur position hiérarchique est plus haute : incapables d'initiative propre, ils ne font que transmettre les impulsions qui leur sont imprimées ; ce sont des machines aux mains de l'État tout-puissant, des machines qui « administrent le pays », c'est-à-dire qui tournent, retournent, agitent et brassent ces amas de grains de poussière dont nous parlions, il y a un instant, et qu'on appelle encore le peuple. « Je puis, disait un Ministre de l'Instruction publique, déterminer à sept heures du matin une composition qui se fera à neuf heures dans tous les lycées et les collèges de France. » Quelle satisfaction pour une âme vulgaire d'avoir ainsi sous sa dépendance toute la jeunesse d'un pays ! Mais en revanche quelle liberté et quelle dignité restent encore à des maîtres et à des élèves qui dépendent de la sorte des volontés et souvent des caprices d'un parvenu ?

Voilà cette merveille moderne qu'on appelle la *centralisation*.

Remarque

1179. Il ne reste plus guère en France qu'une seule institution qui ne soit pas centralisée ; c'est la magistrature. Chaque cour, en effet, est souveraine, comme les anciens Parlements ; chaque jury est indépendant. Les juges sont inamovibles ; leurs appointements sont restés fort modestes. En un mot, la magistrature a conservé jusqu'ici la liberté et la dignité des anciens jours. Aussi elle se voit présentement en butte aux attaques les plus acharnées des sectaires : dans ces derniers temps ils ont fait des lois pour « épurer ses membres » et ils se

préparent à en faire pour transformer l'institution elle-même.

1180. Nous venons de parler de l'omnipotence de l'État. Or cet État si puissant n'est lui-même qu'un *fonctionnaire*, le fonctionnaire du *peuple souverain*.

Car, « c'est le dogme sublime des nations modernes, le peuple est souverain sur la terre comme Dieu l'est au ciel. » Il a une royauté absolue, illimitée, inamissible ; ses arrêts sont sans recours ; sa volonté crée le droit. L'État n'a aucune puissance qui ne dérive de la nation : tant qu'il en est l'organe, il a un pouvoir sans limite comme celle qui pense et qui veut par lui ; mais dès qu'il cesse de la représenter, sa puissance devient nulle. Il est le mandataire, le vicaire, le ministre ou la bouche du peuple ; son autorité commence et finit au gré de celui qui l'emploie. Il est, selon l'expression de Rousseau, « le commis » du peuple, relevant de celui qui le commet dans l'origine, la durée et l'étendue de ses attributions. « Le gouvernement est moins qu'un commis, un domestique. C'est nous qui l'avons institué, et, après comme avant son institution, nous restons ses maîtres. Entre nous et lui, « point de contrat indéfini ou du moins durable « qui ne puisse être annulé que par un consentement « mutuel ou par l'infidélité d'une des deux parties ». Quel qu'il soit et quoi qu'il fasse, nous ne sommes tenus à rien envers lui, il est tenu à tout envers nous ; nous sommes toujours libres « de modifier, « de limiter, de reprendre, quand il nous plaira, le « pouvoir dont nous l'avons fait dépositaire ». Par un titre de propriété primordiale et inaliénable, la chose publique est à nous, à nous seuls, et, si nous la remettons entre ses mains, c'est à la façon des rois qui délèguent provisoirement leur autorité à un ministre ; celui-ci est toujours tenté d'abuser ; à nous

3° Le règne de la démagogie, ou la souveraineté des masses populaires.

4° Le peuple souverain.

de le surveiller, de l'avertir, de le gourmander, de le réprimer, et, au besoin, de le chasser. Le peuple peut toujours agir lui-même et directement, s'assembler, délibérer sur les affaires publiques, discuter, contrôler, blâmer les actes de ses élus, peser sur eux par ses motions, redresser leurs erreurs par son bon sens, suppléer à leur mollesse par son énergie, mettre la main avec eux au gouvernail, parfois les en écarter, les jeter violemment par-dessus le bord, et sauver le navire qu'ils conduisent sur un écueil (1). »

^b Le suffrage universel.

1181. L'expression ordinaire de la volonté du peuple est le *suffrage universel*.

Comme tous les individus sont égaux, chaque citoyen a une voix et seulement une voix : le jeune dissipateur de vingt ans a une voix comme le père de famille à cheveux blancs ; le chef d'industrie a une voix comme le simple ouvrier sans fortune ni responsabilité ; le descendant des héros a une voix comme le dernier des porte-faix. Car la nation est un amas d'atomes désagrégés qui ont tous la même valeur.

D'autre part comme le peuple est l'unique souverain, tous les fonctionnaires, depuis le roi jusqu'au maire de la plus petite commune, depuis les députés des hautes chambres jusqu'au moindre conseiller municipal, sont nommés par le suffrage universel. Il n'y a pas d'exception : le suffrage universel nomme les législateurs, les juges, les commandants militaires, les fonctionnaires du culte eux-mêmes. Car le peuple étant roi, même quand il paraît obéir, doit faire sa volonté ; les dépositaires de la puissance publique doivent la recevoir de ses mains ; « l'État doit être l'expression actuelle de la volonté populaire ».

* (1) Taine, *La Révolution*, tome II, p. 4 et 5.

Voilà l'idéal rêvé par les sectaires pour tous les peuples, et qu'ils sont parvenus déjà à réaliser dans une large mesure pour un certain nombre d'entre eux.

1182. En résumé, *destruction universelle des groupes sociaux naturels, centralisation monstrueuse aux mains de l'État, règne des masses populaires* au moyen du *suffrage universel*, et même des motions, des émeutes et des révolutions violentes : telles sont les conditions générales des sociétés réformées par les sectes maçonniques. III. Conclusions.

Il nous reste à conclure.

Au sein des sociétés humaines, surtout dans les grands États, les masses sont incompétentes pour la direction générale des affaires publiques. Donc, dans le nouveau régime comme dans l'ancien, elles seront CONDUITES.

Mais les masses ont été soustraites à leurs directeurs naturels, par la destruction des classes dirigeantes et des influences sociales. Donc elles seront conduites par DES MENEURS D'AVENTURE.

Enfin les masses sont proclamées souveraines ; elles délèguent leur puissance à un ensemble de fonctionnaires nommés l'État, et qui participent, en lui et sous lui, à leur propre souveraineté. Donc ces meneurs d'aventure AURONT A LEUR SERVICE ET LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT.

Mais quels seront ces meneurs d'aventure ? *Ce sont les sectaires, qui, redoutables déjà lorsque les citoyens étaient défendus par les corporations visibles contre leurs menées souterraines, le sont beaucoup plus depuis qu'eux seuls restent unis en associations.*

Nous arrivons donc à cette dernière conclusion : *Dans le nouveau régime, LA FRANC-MAÇONNERIE SERA LA SEULE SOUVERAINE.*

1183. Ainsi la franc-maçonnerie n'a détruit les

classes dirigeantes que pour se substituer à elles. Elle n'a aboli toutes les corporations, que pour hériter de l'influence de toutes. Elle n'a proclamé le peuple souverain que pour être souveraine par lui. Elle n'a organisé cette vaste administration centralisée, que pour s'en servir comme d'un levier tout-puissant pour la construction de son temple.

Autrefois la nation se composait des masses populaires et d'une aristocratie ; aujourd'hui elle comprend encore les masses populaires et une aristocratie. Seulement l'ancienne aristocratie de la nation était publique, l'aristocratie moderne est occulte. Autrefois la direction de la nation appartenait au clergé et à la noblesse ; maintenant elle appartient aux sociétés secrètes. « *Dans la maison politique, au-dessus des pouvoirs délégués, réguliers et légaux, on a installé un pouvoir anonyme, imbécile et terrible, dont l'arbitraire est absolu, dont l'initiative est continue, dont l'intervention est meurtrière : c'est le peuple (que manient à leur gré les sectaires), sultan soupçonneux et féroce, qui, après avoir nommé ses vizirs, garde toujours ses mains libres pour les conduire et son sabre tout affilé pour leur couper le cou (1).* » « *Ce ne sont ni les empereurs, ni les rois, ni les princes, disait en 1877 en parlant des troubles de l'Orient l'illustre cardinal Manning, ce ne sont ni les empereurs, ni les rois, ni les princes qui dirigent le cours des événements en Orient. Il y a quelque chose au-dessus d'eux et derrière eux, et ce quelque chose plus puissant qu'eux tous, se fera sentir quand l'heure en sera venue (2).* »

« *Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'immenses progrès, dit Léon XIII. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi*

(1) Taine, *La Révolution*, tome II, ch. 1.

(2) Discours, 1 octobre 1877.

tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des États modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté (1). »

1184. L'institution de la démocratie moderne est donc à la fois pour les sociétés secrètes un *but* et un *moyen*. Elle est un *but* ; car elle établit partiellement le règne de cette *liberté* et de cette *égalité* maçonniques dont l'entier triomphe est l'idéal suprême des loges, l'*état de nature* lui-même. Elle est un *moyen* ; car, ainsi que nous venons de le voir, elle soumet l'État et le peuple à la domination des sectes, et devient entre leurs mains l'instrument de plus grandes conquêtes. En un mot, elle est, comme nous le disions ailleurs, un *but intermédiaire*.

IV. Dernière observation.

O peuples, savez-vous que vos répugnances pour les titres nobiliaires, pour les privilèges de la naissance et du mérite, vous ont été inspirées par des hommes perfides et rusés qui aspirent à vous dominer ? Pensez-vous qu'en repoussant vos guides naturels, vous vous livrez aux sectaires, et que vous n'échappez à l'influence du clergé et de l'aristocratie, que pour subir celle de la franc-maçonnerie et vous acheminer à des révolutions sans fin, à l'agonie et à la mort.

(1) Unius sæculi dimitiatique spatio secta Massonum ad incrementa properavit opinione majora ; inferendoque sese per audaciam et dolos in omnes reipublicæ ordines, tantum jam posse cœpit, ut prope dominari in civitatibus videatur. Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

CHAPITRE II

Usage que la franc-maçonnerie fait de la puissance publique

1185. Une fois maîtresse de la puissance publique, la franc-maçonnerie tient entre ses mains un levier puissant dont elle va se servir pour démolir l'*ancien temple* et élever le *temple nouveau*. Considérons un peu l'emploi qu'elle fait de ce levier.

Dominant l'État, elle a à son service : 1° la puissance législative ; 2° l'école ; 3° la pression administrative ; 4° la force matérielle. Quel usage fait-elle de ces divers moyens ?

1186. Et premièrement quel usage fait-elle de la puissance législative ?

C'est contre l'Église catholique qu'elle tourne d'abord cette arme terrible. L'Église catholique, en effet, a toujours l'honneur de recevoir ses premiers coups ; la franc-maçonnerie consent parfois à suspendre ses attaques contre les sociétés temporelles ; mais, institution essentiellement satanique, elle ne cesse jamais de haïr Dieu et son Christ et de faire la guerre à l'Église. « Le soleil conspire contre les ténèbres, contre les exhalaisons pestilentielles de la terre, contre la nuit éternelle et l'anéantissement de la nature, nous conspirons contre Rome et ses prêtres ! »

Avant tout, elle proclame la *sécularisation*, c'est-à-dire l'apostasie sociale de l'État dont elle s'est rendue maîtresse.

Mais c'est peu pour elle de *séparer* l'État de

I. Emploi de la puissance législative.

1° Contre l'ordre surnaturel.

l'Église; elle entreprend bientôt de *mettre l'Église dans l'État*. Elle établit un clergé *salarie* à la place d'un clergé *propriétaire*, afin de présenter les clercs comme une classe de fonctionnaires. Elle constitue un ministère et une administration des cultes, semblables au ministère et à l'administration de la justice ou de l'instruction publique. Avec le temps, le ministère des cultes devra parvenir à régler souverainement toutes les questions religieuses, comme celui de l'Intérieur règle toutes les questions d'administration civile. L'État s'ingérera peu à peu dans l'éducation des jeunes clercs, dans la nomination des pasteurs, dans le gouvernement spirituel des églises. Il faudra qu'un jour tous les pasteurs et toutes les églises soient soustraits à la juridiction du Pontife romain, et dépendent pleinement de la puissance civile.

1187. D'autre part l'État, « sécularisé, » « séparé de l'Église, » « sécularise », « sépare de l'Église » les institutions et les citoyens. Il sécularise le mariage, et partant la famille elle-même. Il sécularise l'école. Il sécularise peu à peu toutes les institutions publiques, les institutions privées elles-mêmes, et jusqu'aux actes les plus communs de la vie humaine. Il veut que les citoyens apprennent à se mettre en dehors et au-dessus de toutes les religions positives, et à se conduire par les seules lumières de la raison naturelle.

En supprimant la religion d'État, il s'est proclamé *rationaliste*: il entend que tous ses fonctionnaires d'abord, que tous les citoyens ensuite soient *rationalistes* avec lui et comme lui.

Nous avons parlé au long de toutes ces attaques contre l'ordre surnaturel, lorsque nous traitons des erreurs modernes. L'État, dans sa guerre contre la religion catholique, affecte parfois d'ignorer l'exis-

tence de l'Église, et, sans même la nommer, fait des lois pour lui enlever ses moyens d'action et lui arracher ses enfants; d'autres fois au contraire il la combat ouvertement et rend même contre elle des décrets de proscription.

1188. Mais il ne suffira pas à la franc-maçonnerie que l'État anéantisse la religion catholique par la sécularisation universelle; elle voudra un jour que, rétablissant les mystères impurs du paganisme, il établisse le culte des sens sur les ruines du culte de la croix. Une fois déjà les sectaires, maîtres de la France, n'ont pas rougi de présenter publiquement, à l'adoration du peuple, à la place de la chair virginale du Verbe incarné, une prostituée nue. Si jamais ils obtiennent l'empire du monde, ils érigeront dans tous les temples la même idole. Il est juste que les superbes soient livrés à ce comble d'ignominie. Impies, vous ne voulez pas soumettre votre raison au Verbe du Père; votre raison sera dominée par « le sens réprouvé ». Vous refusez vos hommages au corps et au sang de l'Homme-Dieu; vous vous prosternerez devant ce qu'il y a de plus ignoble. Peut-être les insignes de ce culte fangeux sont-ils « ce caractère de la bête » dont parle l'Apocalypse, et qui, au temps de la dernière apostasie, seront exposés dans toutes les places publiques à l'adoration des sujets de l'Antéchrist, et seront cette « abomination de la désolation qui siègera dans les temples ? »

1189. L'État une fois dominé par les sociétés secrètes, ne se contente pas d'attaquer par ses lois l'ordre surnaturel; il travaille à ébranler l'ordre naturel lui-même.

Nous avons parlé, dans le cours de cet ouvrage, de plusieurs lois émanées de l'influence maçonnique et qui troublent l'ordre social jusque dans ses profon-

2° Contre l'ordre naturel.

deurs. Telle est la loi qui enlève au père de famille la libre disposition de ses biens. Telle est plus encore cette loi funeste du divorce, que l'on a eu l'impudence de renouveler parmi nous.

Ces lois en préparent de plus désastreuses encore. Un jour et peut-être bientôt, les États dominés par des majorités socialistes, établiront l'impôt progressif, feront des lois agraires, déclareront la commune héritière unique et universelle de tous les citoyens.

Sans doute la plupart des maçons ne veulent pas entendre parler de bouleversements ; mais les révolutions sociales les plus extrêmes ne sont-elles pas renfermées en germe dans les principes de tous les instituts ? Les maçons hardis et conséquents ne finissent-ils pas toujours par l'emporter sur les maçons conservateurs ?

1190. Il semble au premier abord que la franc-maçonnerie devrait employer la puissance publique pour corrompre systématiquement les masses populaires. Car l'état de nature n'implique-t-il pas l'émancipation absolue de tous les penchants ? Et un peuple corrompu ne lui est-il pas à jamais asservi ?

Toutefois, en général du moins, elle laisse la corruption envahir toutes les classes, plutôt qu'elle ne travaille à la répandre. Elle exerce l'empire dans les hautes sphères ; quant aux sphères inférieures, elle préfère seulement y assurer la liberté du mal. Cette liberté suffit au progrès de la corruption : les cabarets et les mauvais lieux se multiplient, en effet, de toutes parts ; des représentations lascives s'étalent dans toutes les rues des villes, et jusqu'au sein des villages ; le dévergondage des mœurs passe en mode. Au moyen de cette tactique, la corruption inonde le monde, sans que les loges assument l'odieux d'une participation active.

Mais souvent aussi les sectaires sortent de leur feinte réserve ; et on retrouve leur main dans les entreprises corruptrices, principalement dans la diffusion des livres obscènes, la fondation des théâtres, les encouragements aux représentations lascives.

II. Emploi de
l'école.

1191. Nous avons souvent remarqué avec quel acharnement la franc-maçonnerie travaille à étendre son influence sur les écoles ; nous avons dit qu'un grand nombre de loges possèdent des comités chargés de promouvoir une éducation libérale ; nous avons constaté que certaines sociétés maçonniques ont été même organisées dans l'unique but de pervertir l'enseignement public.

Or si les sectaires déploient tant d'ardeur pour soumettre les écoles à leur influence, avant d'être maîtres de l'État, que ne feront-ils pas lorsque, pour combattre l'enseignement chrétien et développer l'enseignement libéral, ils auront à leur disposition et la puissance législative et les gros budgets ?

En effet, lorsqu'ils dominent un État, ils font de l'école un de leurs principaux moyens pour pervertir les générations humaines. « L'école doit être le séminaire de la libre-pensée. » « Ouvrons des écoles dans tous les villages ; formons-y la *raison* des citoyens ; et les superstitions du moyen âge disparaîtront comme par enchantement. » « L'école primaire mettra fin à la croyance aux miracles, et aux entreprises des ambitieux contre la liberté du peuple. » « Lorsque l'enfant aura appris, dans l'étude des sciences d'observation et d'expérimentation, *le culte de la loi* ; lorsqu'il saura de source certaine, que tout effet a une cause antécédente dans la nature, n'avez plus peur que, le caprice chassé de la nature (par la négation de toute intervention immédiate de Dieu) cet enfant devenu homme et citoyen l'admette dans la société. Non ; quand il ne croira plus aux *miracles*,

il n'attendra plus rien du *coup d'État*, venant du pouvoir ou venant de la rue. Et, en effet, qu'est-ce qu'un miracle, sinon, abstraction faite de l'idée de crime, un coup d'État dans la nature ? Qu'est-ce qu'un coup d'État, sinon un miracle dans la société ? Les deux idées sont corrélatives : venues à la suite d'un enseignement *antiscientifique*, elles disparaîtront ensemble dans un enseignement *scientifique* (1). » « Que l'État moderne s'empare de l'école, et la fasse à son image et à sa ressemblance, et l'Église aura beau jeu. »

1192. En effet, « séparé » de l'Église, l'État en « sépare » l'école, en chassant de ses écoles tous les maîtres « congréganistes », en écartant des établissements qui relèvent de son autorité, toute ingérence et toute influence modératrice des ministres de la religion ». « Les religieux enseignent des dogmes contraires aux principes de notre République. » « Il faut que le maître d'école soit maître chez lui, et que les représentants autorisés de l'État puissent seuls pénétrer dans le sanctuaire où il forme les citoyens futurs. »

L'État s'applique à entraver, à restreindre et enfin à supprimer *l'enseignement libre*. Car « la patrie est seule compétente dans l'éducation de ses enfants. » En France, d'après les nouvelles lois, l'instituteur libre est astreint au service militaire, les établissements libres sont placés sous la surveillance d'un conseil départemental qui sera aux mains de l'État rationaliste, un instrument d'oppression.

Après avoir fermé tous les établissements catholiques, après avoir interdit aux prêtres de franchir le seuil de ses propres établissements, il travaille à en chasser les maîtres *croyants* et en exclure l'enseignement *religieux*. « Il faut que l'école soit *laïque* »,

(1) Paul Bert, *L'instruction civique à l'école*, 7^e édition, p. 9.

c'est-à-dire, il faut que les maîtres soient *rationalistes* et que l'enseignement soit *rationaliste*; c'est-à-dire encore, il faut que l'enseignement soit donné par des *apostats* et fasse des *apostats*.

Enfin, pour qu'aucun enfant ne puisse échapper à cette éducation impie, l'État décrète « que l'instruction primaire sera *gratuite* dans toutes les écoles publiques, et qu'elle sera *obligatoire* pour tous les petits citoyens ».

En un mot, l'État *rationaliste* se constitue l'éducateur unique et universel de l'enfance et de la jeunesse, afin de « façonner à son image et à sa ressemblance », les générations nouvelles.

1193. Encore un pas, et l'État enlèvera les enfants à leurs mères dès le bas âge pour les faire nourrir et élever en commun dans de grands établissements, aux frais du trésor public, par des nourrices et des maîtres de son choix, sous sa suprême direction. Tel est, en effet, nous l'avons vu, l'idéal rêvé pour l'avenir par certains sectaires dont les ouvrages trouvent des acheteurs et des lecteurs dans nos sociétés usées.

1194. Il est vrai que le programme précédent est étendu et d'une exécution difficile. Il provoquera les plus vives oppositions; les échecs seront nombreux et, plus d'une fois, une conquête laborieusement obtenue sera perdue par l'effet d'un brusque revirement de l'opinion publique ou par un coup inattendu de majorité parlementaire. Mais les sectaires savent mettre de la persévérance dans la poursuite de leurs desseins impies. Ils ne se déconcertent pas en voyant le monopole universitaire aboli après avoir été établi, ou les religieux envahissant de nouvelles écoles après en avoir été chassés. Les insuccès ne feront souvent que redoubler la violence de leurs attaques contre l'enseignement chrétien. Car, ils l'on

juré, il faut que l'enfance soit arrachée à Dieu et à son Christ et appartienne à la libre-pensée.

1195. Un troisième moyen que l'État met au service des sectes qui ont réussi à s'en rendre maîtresses, est *la pression administrative*. III. Emploi de la pression administrative.

Cette pression s'exerce d'abord sur les *fonctionnaires* eux-mêmes. Devenu apostat, l'État ne saurait souffrir que ses organes demeuraient chrétiens ; il entend que tous ceux qui le représentent, aient ses principes et son esprit. De là mille tracasseries administratives contre les employés qui continuent d'adorer Jésus-Christ et d'obéir à l'Église. De là encore son attention à écarter des fonctions publiques tout homme hostile aux menées des sectaires, ou même tout homme qui n'a pas donné des garanties de son dévouement à « la cause du progrès et de la libre-pensée ». Si un fonctionnaire a eu la témérité de flétrir les entreprises des sectaires, ou même de refuser son concours à leurs machinations les plus injustes et les plus odieuses, il ne peut plus espérer d'avancement : il sera même trop heureux si la puissance de son crédit ou la nature de son office le garantissent de la destitution.

1196. La même pression administrative s'exerce d'une façon non moins redoutable sur les masses populaires.

Celles-ci, même présidées par une aristocratie intelligente et dévouée, auraient de la peine à se défendre contre les agissements des sociétés secrètes. Que peuvent-elles, privées comme elles le sont aujourd'hui, de leurs guides naturels, et réduites à cet état de désorganisation et d'impuissance qui s'appelle le règne de la démocratie, que peuvent-elles, disons-nous, contre les menées souterraines de sectaires invisibles, et contre la pression publique de ces hiérarchies de fonctionnaires qui couvrent le pays et y

portent partout la pensée et la volonté de l'État ? Elles ressemblent assez à des troupes qui, après avoir perdu leurs chefs, se trouveraient enveloppées par deux armées, savamment organisées et habilement commandées, l'une opérant dans l'ombre, l'autre à la lumière, l'une et l'autre manœuvrant de concert sous la conduite de chefs qui leur sont inconnus. Soustraits à la direction de l'aristocratie et du clergé, livrés à l'influence ténébreuse des sectes et à la pression visible des fonctionnaires, les peuples modernes sont devenus le jouet de la franc-maçonnerie, comme on peut le voir principalement au moment des élections.

O vous, qui comprenez ce que nous disons, prétendez-vous encore que les peuples sont libres au XIX^e siècle ? Non jamais ils n'ont été courbés sous un joug plus tyrannique.

IV. Emploi de la force publique.

1197. La *force publique*, prise en général, comprend la *police*, la *magistrature* et l'*armée*.

Lorsque les sectaires sont maîtres d'un État, ils se servent de la *police* pour l'espionnage. La police a pris un développement étrange, depuis que les gouvernements se sentent faibles et précaires et que la fourberie s'est répandue dans toutes les relations : elle compte une multitude d'agents publics et une autre multitude d'agents secrets, les uns et les autres partout présents, partout occupés à surveiller les hommes et les choses, consignnant leurs observations dans des rapports multipliés autant que détaillés. La police est toute façonnée au rôle d'espionnage ; les sectaires n'ont qu'à lui donner une direction convenable pour savoir tout ce qui se fait dans le pays, pour connaître leurs amis et leurs ennemis, les dispositions de tous, la manière de séduire ou d'intimider les masses. Aussi quand les révolutionnaires sont au pouvoir, les gens du peuple disent que les murs eux-mêmes parlent et font des dénonciations.

De là une certaine terreur qui se répand jusque dans les moindres villages et qui empêche les bons de se reconnaître et de s'unir.

1198. Quant à la magistrature, si les sectes la dominent, elles l'emploient à frapper d'amendes et de prison les écrivains catholiques et tous ceux qui leur sont hostiles, ceux-là mêmes qui osent faire entendre quelques cris de protestation contre de criantes injustices. Les procureurs et les juges, devenus les instruments dociles de la franc-maçonnerie, ne paraissent plus préoccupés que de trouver des innocents dans les sectaires et des coupables dans leurs adversaires. Heureuse même la société si, sous la pression des loges et des clubs, les tribunaux observent encore les règles de la procédure, tiennent compte des lois, et ne se lancent pas dans l'arbitraire des violences et des persécutions.

1199. Enfin, l'*armée*, comme nous l'avons dit, sert à des guerres de propagande révolutionnaire. Il est rare qu'un État soit pleinement dominé par les sectaires, sans qu'il n'en parte bientôt des actes d'hostilité contre le principat civil du Pontife romain.

La franc-maçonnerie retire des armées d'autres services encore. Elles deviennent, en effet, entre ses mains, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, un vaste et puissant moyen de corruption. Car le prêtre est aussitôt écarté des soldats; et que deviennent les discours, que deviennent les actes de ces jeunes gens, réunis par troupes, loin des regards de leurs parents et de leurs connaissances, au milieu de toutes les facilités du vice, sous la pression du respect humain?

Ce n'est pas tout. *Le même* service militaire est imposé à tous les jeunes gens sans exception: « Tout le monde, sans exception, passera sous les drapeaux: ni les instituteurs, ni les congréganistes, ni les

ecclésiastiques n'en seront exempts; il faut que *tout le monde* paye la même dette pendant le même temps (1). » « Dans une nation libre (dominée par les sectaires) il y a égalité pour entrer dans l'armée; il y a égalité dans l'armée elle-même. » Ainsi voilà « l'égalité parfaite et complète » établie entre les jeunes gens du pays, « présage et prélude de l'égalité parfaite et complète » que les sectaires veulent « entre tous les citoyens. »

V. Dernières observations.

1° Soins des sectaires à étendre leur domination.

a Ils détruisent souvent les corps hostiles au moyen de ceux qui leur sont soumis.

1200. Il arrive souvent que la franc-maçonnerie domine une chambre, un ministère, sans être maîtresse de tous les corps de l'État. Elle se retranche alors fortement dans les places qu'elle a conquises, et travaille à étendre sa domination sur les régions qui ne lui sont pas encore soumises. Elle travaille à provoquer des conflits entre les pouvoirs publics, afin de ruiner ceux qui leur sont opposés par ceux qu'elle tient sous sa dépendance. C'est ainsi qu'on la voit de temps en temps chercher à détruire les sénats ou les assemblées aristocratiques par les chambres de députés ou les assemblées démocratiques. C'est ainsi qu'en 1789 elle s'est servie du tiers état, où elle comptait une forte majorité, pour ruiner les ordres de la noblesse et du clergé, où elle avait de faibles minorités. C'est ainsi que de nos jours elle poursuit la destruction de la bourgeoisie à l'aide des classes ouvrières.

b Ils savent parfois rendre inutiles les pouvoirs des corps qui leur sont contraires.

1201. Elle sait parfois, au moyen de quelques expédients, rendre inutiles les pouvoirs des corps qui lui sont contraires. Ainsi, en 1880, lors de la fameuse *dissolution* des communautés religieuses de France, elle est parvenue, au moyen de quelques habiletés de procédure que les princes les plus despotiques des

(1) Gambetta, *Discours-programme* aux électeurs de Belleville, 12 août 1881.

siècles passés n'auraient jamais su inventer, à empêcher la magistrature française de connaître de l'existence et du sens des lois sur les associations, de la violation du domicile et de la liberté individuelle; elle a réussi à enlever à de paisibles et innocents citoyens, violemment expulsés de leurs demeures, la faculté suprême de recourir à la justice publique, et à soustraire de coupables crocheteurs à la vindicte des tribunaux. Nous avons souvent entendu les sectaires déclamer contre les lettres de cachet, contre les dragonnades, contre l'ancien arbitraire de la justice; nous vanteront-ils encore « leur haute impartialité », « leur respect passionné de la justice », « leurs scrupules à laisser à leurs adversaires la faculté de se défendre » ? « Avant la révolution, dit Paul Bert, entre le seigneur et le vilain il n'y avait de juge que Dieu. » Aujourd'hui, pouvons-nous reprendre, entre les ministres et les moines, il n'y a de juge non plus que Dieu. « Autrefois, dit le même sectaire, on payait les juges, et les plus riches avaient presque toujours raison »; de nos jours, on empêche les juges de rendre la justice, et les innocents se trouvent dépouillés des droits les plus évidents, sans avoir subi de condamnation, sans pouvoir même recourir aux tribunaux ordinaires.

1202. Maîtres de l'État, les sectaires mettent la plus grande ardeur à transformer les corps publics qui sont capables d'opposer de la résistance à leurs projets. En France, dans l'année 1879, on les a vus refondre entièrement le Conseil d'État. Après l'expulsion des religieux, ils ont remplacé les anciens parquets par des parquets plus dévoués à « la République » persécutrice. Puis on les a vus suspendre pendant quelque temps l'*inamovibilité* des juges, afin de pouvoir « rendre à la vie privée » les magistrats

« Ils s'appliquent à transformer insensiblement les corps publics.

qui avaient leur défaveur, et leur substituer « des hommes dignes de leur confiance » .

Mais ce n'est là qu'une partie de leurs projets contre la magistrature. Voici, en effet, l'ensemble des réformes que proposait, il n'y a que quelques années, le chef de l'opportunisme, maçon illustre et favori principal de la secte des Carbonari.

d Projets actuels des sectaires contre la magistrature.

1203. 1° Les attributions des juges de paix seront considérablement augmentées ; on les chargera de trancher un grand nombre de causes réservées aujourd'hui aux tribunaux de première instance ; peut-être même ils recevront le pouvoir de conduire une grande partie de la procédure criminelle. *« Je désirerais que le juge de paix devînt un magistrat d'une compétence de plus en plus grande, que sa juridiction devînt très étendue, ce qui enlèverait autant aux tribunaux de première instance. Je voudrais que cette magistrature de paix, une des meilleures inventions de 1790 et de 1791, devînt, pour ainsi dire, la préoccupation dominante du gouvernement, et que l'on s'attachât surtout à élever, à grandir en considération et en influence, en autorité et en crédit, le juge de paix qui vit au milieu de nos populations démocratiques (1). »*

2° On supprimera la plupart des tribunaux de première instance, le plus grand nombre des cours d'appel : les sectaires toléreront peut-être un tribunal de première instance par département, et quatre ou cinq cours d'appel pour toute la France. *« Quand on aura étendu la compétence du juge de paix, il conviendra de porter résolument la main sur l'existence des tribunaux de première instance : il faudra les réduire dans une proportion, permettez-moi de le dire, incalculable : il faudrait que l'on en laissât le moins*

(1) Gambetta, *Discours-programme* aux électeurs de Belleville, 12 août 1881.

possible... Je dirai presque qu'il faudrait supprimer tous les tribunaux d'arrondissement et n'en laisser qu'un au chef-lieu... On arrivera ensuite aux cours d'appel; ici, je demanderais également que l'on opérât une amputation extrêmement sérieuse (1). »

3° Au tribunal du chef-lieu, comme dans les cours d'appel, on réduira le nombre des chambres. « Au tribunal du chef-lieu, il faudrait réduire les chambres... Dans les cours d'appel, on réduira les chambres. »

4° Dans chaque chambre, on réduira le nombre des magistrats: un ou deux juges suffiront. « Je souhaiterais que les juges fussent moins nombreux dans chaque chambre... Je crois que, presque toujours, il n'y a que un ou deux juges qui font la besogne pour les autres. Ce n'est peut-être pas la plus mauvaise manière de faire la besogne; au contraire!... Mais alors il vient de suite à l'esprit qu'il serait bien simple de rendre à la vie privée ceux qui ne prennent aucune part à la tâche commune. »

5° L'ancienne procédure sera remplacée par une procédure d'une simplicité extrême. « Je voudrais que ces réformes fussent immédiatement suivies d'une autre, également importante pour les justiciables, qui consisterait à introduire dans la procédure une extrême simplification.

6° Tous les magistrats seront choisis, au concours d'abord, et plus tard nommés par le suffrage universel. « Il faut prendre les juges parmi les hommes vraiment éclairés et savants, par conséquent les choisir au concours, à la suite d'épreuves... Quand on aura fait ces réformes, on pourra plus tard en faire d'autres et entrer dans une voie encore plus démocratique. »

7° Les magistrats seront amovibles. Grâce à une telle réforme, « vous ne verriez plus se produire des

(1) Ibid.

SCANDALES, comme ceux dont vous avez été témoins à l'occasion de certains procès, de certains décrets, de certaines poursuites, de certains magistrats, de certains journalistes (le sectaire fait ici allusion à la courageuse conduite de la magistrature française dans la question de la dispersion illégale des communautés religieuses en 1880). Nous avons vu, en effet, la magistrature française, dans une partie de ses membres, entrer (noblement) en lutte avec le pouvoir (exécutif devenu violateur des lois), fouler aux pieds la loi des lois (maçonnique), la constitution (de la république antichrétienne, oui ; de la république française, non), et ne rencontrer (grâce à l'inamovibilité) que l'impunité ou des mercuriales que l'on accueillait le sourire sur les lèvres, puisqu'il ne s'agissait que de mercuriales, (et surtout parce que ces généreux magistrats avaient conscience d'avoir pris la défense de victimes innocentes). Je dis que c'est là un SCANDALE (au jugement des sectaires, peut-être) auquel on mettra fin (par la suppression de l'inamovibilité et la désorganisation de l'ordre judiciaire). »

8° Enfin les magistrats recevront de riches traitements de l'État. « Vous aurez peu de juges, de magistrats ; ET VOUS POURREZ MIEUX LES PAYER. C'EST LA UNE GROSSE QUESTION : car soyez sûrs que si l'esprit DÉMOCRATIQUE (impie et révolutionnaire) n'a pas fait plus de chemin dans la magistrature depuis de longues années, cela vient de ce que les membres de familles appartenant aux classes dirigeantes, pouvaient se faire une position dans l'ordre judiciaire, quelle que fût l'exiguïté du traitement. (Il faudrait dire : c'est que la modicité du traitement tenaient écartées de la magistrature les âmes vénales, et que l'inamovibilité rendait les magistrats indépendants des influences occultes de la franc-maçonnerie et de la pression extérieure des pouvoirs révolutionnaires.) Mais je

trouve que dans une DÉMOCRATIE ORGANISÉE (pour le règne des sectes) tout travail mérite salaire RAISONNABLE (c'est-à-dire gros salaire) (1). »

1204. Or si ces prétendues réformes venaient jamais à être exécutées, la magistrature serait, aux mains de la franc-maçonnerie, un instrument de tyrannique domination.

En effet,

1° La franc-maçonnerie a aujourd'hui une influence immense sur les élections. Nommés par le suffrage universel, les magistrats seront donc le plus souvent nommés par les loges.

Si le concours est provisoirement établi, elle tracera du moins les programmes, et par là donnera la direction générale aux études ; elle saura même composer les conseils d'examineurs, et par conséquent assurer le succès à ceux qui auront ses faveurs.

2° Les magistrats seront d'une part *amovibles* et d'autre part *richement rétribués*. *Amovibles*, ils ne pourront jamais prendre des allures indépendantes à l'égard de ceux qui les auront nommés ou fait nommer. *Richement rétribués*, ils seront d'autant plus dociles qu'ils seront plus attachés à leur position. *Amovibles* et *richement rentés*, ils seront le plus souvent des parvenus, sans dignité, sans noblesse, sans fierté, des âmes vulgaires toutes prêtes à promulguer les sentences rendues par d'obscurs sectaires, des hommes serviles, dont la puissance sera une cause de calamité pour les peuples (2).

Et ainsi, les magistrats non seulement seront nommés par l'influence des loges, mais demeureront continuellement sous leur direction.

(1) Discours aux électeurs de Belleville.

(2) *Movetur terra... per servum, cum regnaverit.* Prov. xxx, 22.

3° Il importe que l'administration judiciaire, une fois mise au service des sectaires, soit toute-puissante contre les honnêtes gens.

Dans ce but, elle sera présente, autant que possible, avec toute la plénitude de ses pouvoirs, à toutes les parties du territoire. Une double mesure assurera ce résultat. D'une part, le plus grand nombre des tribunaux supérieurs seront supprimés. D'autre part, le juge de paix sera investi des plus amples pouvoirs. Comme ce magistrat sera rapproché, les sectaires pourront aisément traduire devant lui leurs ennemis ; et comme il possèdera une juridiction étendue, ils pourront les accabler de redoutables condamnations. Et par là on verra se réaliser dans des proportions effrayantes ce qu'une circulaire maçonnique que nous avons précédemment rappelée, recommandait aux frères : « *Citez les CATHOLIQUES devant les tribunaux où siègent NOS FRÈRES, afin qu'ils soient chargés de condamnations nombreuses* (1). »

Dans un temps de révolution, à un moment donné, il suffira aux sectaires d'investir chaque juge de paix de la juridiction criminelle, pour établir un *tribunal révolutionnaire* et organiser la *Terreur* dans chaque canton (2).

(1) *Leo rugiens et ursus esuriens, princeps (judex) impius super populum pauperem (christianum)*. Prov. xxviii, 15. — *Cum impii sumpserint principatum, gemet populus*. Prov. xxix, 2.

(2) Il paraîtrait aussi qu'en étendant extraordinairement les pouvoirs du juge de paix, les sectaires se proposeraient de donner à ce magistrat une surveillance active et efficace sur les pasteurs de l'Église. Jusqu'ici, en effet, l'autorité revendiquée par l'État sur les prêtres catholiques n'est exercée que par le Ministre et le Préfet, qui habitent généralement à une grande distance ; encore le Ministre et le Préfet ne procèdent-ils contre les pasteurs que par voie

Sans doute, au-dessus de la magistrature de paix, il y aura encore des tribunaux de première instance et des cours d'appel. Mais ils seront si loin ! Nous pouvons citer, quoique dans un autre sens, les paroles de nos adversaires : « *Le petit n'a pas la possibilité de risquer sa bourse et d'engager la lutte du pot d'argile contre le pot de fer. Il est obligé de s'arrêter, parce que, comme le dit le bon sens populaire, mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès* », et surtout mieux vaut se résigner à une première condamnation que d'en aller chercher une seconde au loin et à grands frais.

4° Pour enlever aux tribunaux de première instance et aux cours d'appel une dernière garantie, on veut réduire le nombre des juges ; peut-être la sentence ne sera-t-elle plus rendue que par un seul magistrat. Par là les communications des sociétés secrètes avec les tribunaux se trouveront enveloppées dans un plus profond mystère.

5° Enfin la procédure sera d'une « simplicité extrême ». Cette simplification serait peut-être un bien, si, avec moins de garanties de la part de la procédure, il y avait plus de garanties de la part des juges. Mais, au contraire, ceux-ci seront nommés par l'influence des sectes, ils recevront peut-être d'elles-mêmes la minute des sentences qu'ils devront prononcer ; et les voilà encore affranchis des formes de la procédure.

administrative. Les sectaires voudraient que l'État exerçât à l'avenir son autorité sur les ministres de la religion par des fonctionnaires qui vécussent auprès d'eux et pussent procéder contre eux par la voie de la justice. Le juge de paix recevrait donc les pouvoirs les plus amples, afin de pouvoir exercer une action détaillée et efficace sur le clergé catholique et de le rendre absolument dépendant de l'État.

1205. En résumé, les sectaires veulent enlever à l'administration de la justice et les garanties de la part de la procédure, et les garanties de la part des juges, pour en faire un instrument de règne.

Réorganisés par eux et dominés par eux, les tribunaux sont destinés, comme ils l'ont été déjà une fois, à devenir le grand ressort du gouvernement maçonnique. C'est l'ancien chef de l'opportunisme lui-même qui en fait l'aveu : « *Dans un organisme, dans un mécanisme, pour parler plus clairement, dans un organisme politique, dans un mécanisme démocratique, la justice et la magistrature sont comme l'arbre de couche qui met en mouvement tout l'appareil (1).* »

2^o Application des sociétés secrètes à maintenir leur domination.

1206. Les sectaires sont plus appliqués encore à maintenir leur domination qu'à l'étendre. Leur principale préoccupation est de ne pas lâcher le timon de l'État qu'ils ont réussi à saisir.

Ils savent, avec une patience parfois étonnante, ajourner de nouvelles conquêtes à des temps plus propices, préparer de loin l'opinion publique aux changements qu'ils méditent, procéder, dans l'exécution de leurs projets, par degrés et avec d'habiles lenteurs.

Quand ils frappent quelque grand coup, ils affectent d'y être contraints par le vœu populaire ou par la nécessité du salut public. Quelquefois ils paraissent chercher des adoucissements aux mesures de rigueur que l'opinion publique leur suggère; ils mettent des formes, nous allions dire, des délicatesses dans la persécution; on dirait qu'ils vont forcer les bourreaux à se mettre à genoux devant leurs victimes pour leur couper la tête. Si le peuple se montre impatient de leur domination, soit à cause des excès auxquels ils se livrent, soit par suite de l'inconstance

(1) Discours aux électeurs de Belleville.

naturelle aux nations où règne la démocratie, ils ne craignent pas de frapper les masses par les mesures de terreur, ou au contraire ils désavouent hautement les lois qui soulèvent le plus l'indignation populaire, en rejettent les auteurs et continuent à gouverner avec des ministres plus modérés. Parfois même ils n'hésitent pas à accomplir une révolution destinée en apparence à rétablir l'ordre, destinée en réalité à prolonger leur domination avec de nouveaux hommes et sous de nouvelles formes. C'est ainsi qu'en 1851, craignant qu'une explosion momentanée du socialisme ne fût promptement suivie de l'avènement du jeune et illustre comte de Chambord et de la restauration d'un ordre social chrétien, lord Palmerston et les autres chefs les plus influents de la franc-maçonnerie décrétèrent la dictature du carbonaro de Césène, à la condition qu'il promit de mettre « l'or et les armées de la France au service de l'unité italienne », c'est-à-dire à la condition qu'il prit l'engagement de les employer à la destruction du pouvoir temporel du Pontife romain. C'est ce qu'ont affirmé d'illustres auteurs qui appuient leur assertion des plus graves monuments (1).

Si malgré tous ses efforts, la franc-maçonnerie voit le sceptre se briser entre ses mains, forcée de descendre du trône, elle sait encore glisser auprès des princes qui y montent à sa place, quelques-uns de ses membres les plus habiles. Ne l'a-t-on pas vue, lorsque les Bourbons remontèrent sur le trône de France, réussir à imposer comme ministres aux nouveaux souverains, des Talleyrand, des Fouché, de vieux révolutionnaires, assassins de Louis XVI ?

O Christ, roi de tous les États et seigneur de tous

(1) Voir le P. Deschamps, *Les Sociétés Secrètes et la Société*.

les princes, quand suscitez-vous ces rois magnanimes qui, sous la direction et avec le concours des Pontifes romains, vos vicaires, détruiront « cette grande prostituée » aux mille têtes et aux mille bouches, qui est assise aujourd'hui sur les marches de tous les trônes et sur les trônes eux-mêmes, et qui étend son tyrannique empire sur la plupart des nations ?

TROISIÈME DIVISION

TRAVAIL RELIGIEUX OU PLUTOT ANTI- RELIGIEUX DE LA FRANC - MAÇONNERIE OU LITURGIE MAÇONNIQUE

CHAPITRE I

Considérations générales sur le culte maçonnique

1207. Le *sacerdoce* catholique remplit un double ministère : organe et instrument de Dieu à l'égard des hommes, il instruit et sanctifie les hommes au nom de Dieu ; interprète des hommes auprès de Dieu, il adore et invoque Dieu au nom des hommes. Médiateur de Dieu et des hommes, il porte à Dieu les hommages et les supplications du peuple, et rapporte au peuple les dons de Dieu. Le service spirituel des âmes et le culte de Dieu, voilà donc la double mission de la *hiérarchie catholique*.

La hiérarchie maçonnique a, elle aussi, deux fonctions. Elle travaille à arracher les hommes à la domination de Dieu par la destruction de l'ordre religieux, social et domestique qu'il a établi, et elle exerce un culte public en l'honneur de la nature et de Satan contre l'Éternel et son Christ. Elle ne se contente pas, en effet, d'agir sur les peuples, pour les pervertir; mais elle entreprend d'outrager Dieu par un culte impie. Pendant qu'elle travaille à amener l'apostasie universelle de l'humanité, elle dresse des autels à la créature contre le Créateur et institue un culte sacrilège en l'honneur de la nature. Ce culte deviendra un jour, ainsi elle l'espère, l'unique culte du monde; mais dès maintenant il a ses temples, ses autels, ses prêtres, ses cérémonies sacrées; il est exercé avec pompe dans les assemblées des sectaires. L'exercice de ce culte est *le travail* maçonnique par excellence. La hiérarchie maçonnique, en l'exerçant, est l'organe de Satan dans l'outrage permanent de Dieu, comme la hiérarchie catholique est, dans ses fonctions sacrées, l'aide de Jésus-Christ pour l'adoration du Père.

1208. La hiérarchie catholique place le culte de Dieu au-dessus du ministère des âmes. C'est qu'en effet, Dieu est l'être infiniment parfait, dont les créatures raisonnables, quelle que soit leur excellence, ne sont que des images; et s'il est louable de donner ses soins aux images de Dieu, il est plus excellent encore de rendre ses hommages au type lui-même. Dieu est le bien infini, dont les hommes sont des participations bornées: si le cœur s'ennoblit par l'amour des hommes, il acquière une dignité plus haute encore par l'amour de Celui qui est infiniment aimable. Dieu est la fin dernière de tout ce qui existe, spécialement des créatures intelligentes; il est l'excellence souveraine, pour la gloire de laquelle tout a été fait: si

donc il est méritoire de travailler pour les hommes, il l'est plus encore de servir Dieu. Aussi, si le prêtre catholique doit déployer un zèle ardent pour le salut des âmes, il doit apporter un zèle plus grand encore pour le service divin. C'est pourquoi les Apôtres donnaient la préférence au culte de Dieu sur le ministère de la parole (1), et, à leur exemple, les saints de toutes les époques ont été les hommes de l'autel plus encore que les hommes du peuple. L'action liturgique, voilà le premier *office*, ou simplement *l'office* du prêtre, voilà le *service* propre, *pensum servitutis*, auquel il est engagé par le bienfait de sa sainte vocation.

A son tour, la franc-maçonnerie semble plus préoccupée encore d'ériger contre Dieu un culte sacrilège que de pervertir les hommes. Car, pleine de l'esprit de Satan, elle est l'adversaire de Dieu, avant d'être l'ennemie et la corruptrice du genre humain. C'est à Dieu qu'elle en veut tout d'abord; elle vit de sa haine; l'outrager est sa fin suprême; le blasphème est son plus doux plaisir. C'est pourquoi, en face des temples catholiques où la Victime parfaite est offerte tous les jours à Dieu, elle élève des temples impies pour y faire fumer un encens sacrilège en l'honneur de la nature; et elle veut que, pendant que les prêtres de Jésus-Christ sont appliqués au service du Père, un autre ordre de prêtres s'emploie à l'offense et au blasphème de Dieu. Les cérémonies maçonniques sont donc les premiers *travaux* des sectaires; *ouvrir les travaux, clore les travaux, participer aux travaux*, c'est commencer la cérémonie, y mettre fin, y prendre part.

1209. Au sein de l'Église catholique, le culte religieux comprend non seulement les actes qui ont pour

(1) Act. vi, 4.

objet direct l'honneur de Dieu, mais encore tous ceux qui sont ordonnés immédiatement à la sanctification des hommes : En effet, l'administration des sacrements, les diverses bénédictions, les lectures saintes appartiennent au service divin, non moins que la célébration du sacrifice eucharistique et le chant de l'office canonique.

Semblablement, le culte maçonnique ne se compose pas seulement des actions qui ont pour fin immédiate l'outrage de Dieu et l'adoration des créatures ; il embrasse encore les cérémonies de réception, les repas eux-mêmes, et généralement tout ce qui se pratique dans les loges. Car, de même que l'Église exerce la vertu de religion même lorsqu'elle accomplit les œuvres de la charité, ainsi la franc-maçonnerie est préoccupée d'outrager Dieu, même quand elle travaille à dépraver les hommes : pleine de haine contre Dieu, elle donne à tout ce qu'elle fait l'empreinte de son esprit impie.

1210. Tous les détails du culte catholique ont été déterminés avec la plus grande précision : l'ordre des prières et des cérémonies, les offices et les vêtements des ministres, l'ensemble comme le détail des actions et des paroles, tout est réglé. Car tout ce qui a pour objet d'honorer Dieu, doit être, à cause de son importance, fixé par des règlements authentiques.

De même, tout ce qui se pratique au sein des temples maçonniques est l'objet d'un cérémonial minutieux : les noms et les fonctions des officiers, l'ordre des actions, les ornements et les décors, les temps, les lieux, tout est déterminé. Et, en effet, puisque tout ce qui se fait dans les loges est ordonné à l'outrage de Dieu, rien ne doit être laissé au caprice des individus, mais tout doit être réglé par la société elle-même.

1211. Les cérémonies du culte catholique honorent

Dieu par elles-mêmes, quand même elles seraient accomplies par un homme qui n'en aurait pas l'intelligence. Car elles ont été instituées par l'Église; elles sont exercées en son nom; par conséquent, elles ont une signification et une valeur, indépendamment des distractions ou de l'ignorance du ministre. Aussi le culte catholique est saint par lui-même jusque dans ses moindres détails, et honore Dieu.

Les cérémonies maçonniques sont un outrage à Dieu, alors même, ce qui est le cas le plus ordinaire, que ceux qui les pratiquent, n'ont pas l'intelligence de leur symbolisme. Car elles sont exercées au nom de la franc-maçonnerie elle-même. Elles sont donc essentiellement impies et sacrilèges; et en quelque lieu qu'elles se produisent, quelque honnêtes que soient ceux qui les accomplissent, elles sont dignes des anathèmes de l'Église et de l'exécration des enfants de Dieu.

1212. C'est surtout par la liturgie que l'Église instruit le peuple. Les rites sacrés, en effet, parlent plus vivement à l'intelligence, en s'adressant aux sens et à l'imagination; les esprits qui ne pourraient entendre un discours, comprennent ces représentations sensibles; tous ces symboles, en donnant, en quelque sorte, un corps à des vérités abstraites, les mettent à la portée des plus simples. Aussi les peuples chrétiens les plus instruits ne sont pas ceux qui lisent le plus de livres même excellents, ou entendent le plus de prédicateurs, mais ceux qui prennent le plus de part aux offices liturgiques.

De même, c'est principalement au moyen des cérémonies maçonniques que les sectes font l'éducation de leurs membres, et les font insensiblement progresser dans la voie de l'erreur et du vice. Nous avons eu ailleurs l'occasion de nous appesantir sur ce point.

1213. Les cérémonies catholiques, quelque nombreuses qu'elles soient, quelque différentes qu'elles paraissent au premier abord, étonnent par la simplicité extrême de leur symbolisme : elles expriment, en effet, un petit nombre de vérités fondamentales. Ainsi le mystère de la Très Sainte Trinité, celui de l'Incarnation et celui de la Rédemption reparaissent dans les cérémonies sacrées sous mille formes variées.

Les cérémonies maçonniques présentent, quoique à un moindre degré, une unité remarquable de symbolisme. Un petit nombre d'idées maçonniques, comme celle de l'état de nature, suffisent pour expliquer la plupart des symboles. C'est ce que nous avons remarqué dans le cours de cet ouvrage.

1214. Tout le culte catholique se consomme dans l'action eucharistique, tout le culte maçonnique dans l'adoration rendue à la déesse-raison des Jacobins. Le prêtre catholique, au nom même de Jésus-Christ, immole la chair de l'Agneau sans tache pour rendre à Dieu un hommage parfait ; le prêtre maçon adore la chair d'une impure Vénus, pour « honorer dignement » la nature, en la vénérant dans « son expression la plus haute », « ses lois et ses phénomènes les plus sublimes ».

1215. De ces aperçus généraux nous pouvons conclure avec beaucoup de vraisemblance que le culte maçonnique a été conçu sur le modèle du culte catholique. Il semble que les impies ont voulu retourner contre Dieu l'admirable institution de la liturgie sacrée, et que pour régler les cérémonies des temples maçonniques, ils se sont inspirés de ce qui se pratique dans les temples chrétiens.

Nous ne nous en étonnons pas. La franc-maçonnerie elle-même, ainsi que nous l'avons fait observer dans le premier Livre, est une contrefaçon de l'Église

catholique : elle est la Cité de Satan affectant les formes de la Cité de Dieu. Satan, dans ce chef-d'œuvre de sa haine, plus peut-être que dans tous ses ouvrages antérieurs, s'est montré, suivant l'expression de Tertullien, « le singe de Dieu ». Nous ne devons donc pas être surpris de retrouver dans les institutions maçonniques l'imitation des institutions catholiques.

CHAPITRE II

Quelques considérations particulières sur le culte maçonnique

1216. Nous ne devons pas nous contenter de ces I. Le dieu
considérations générales sur le culte maçonnique. maçonnique.
Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

Nous connaissons depuis longtemps le dieu de la franc-maçonnerie. C'est en général la créature. « La religion c'est la contemplation de l'essence de l'homme et du monde (1). » C'est en particulier le triple règne de la nature, si souvent représenté dans les loges sous le symbole du triangle ; le soleil, « dieu de notre planète », parce qu'il en est le centre ; le feu « principe animé qui vivifie tous les êtres ».

1217. C'est l'humanité, « en laquelle la nature a conscience d'elle-même » : « L'être absolu, le dieu de l'homme, c'est l'être même de l'homme (2). » « Doubter de Dieu qui est mon propre être ce serait douter de moi-même (3). » « Les rapports de l'homme

(1) Feuerbach, *Essence du christianisme*, trad. Paris, 1864, p. 44.

(2) Ibid., p. 27.

(3) Ibid., p. 45.

avec Dieu ne sont que ses rapports avec lui-même (1). » « La croyance en Dieu n'est que la croyance à la dignité humaine (2). » « Nier l'homme c'est nier la religion (3). » « L'homme est le commencement de la religion, l'homme le centre de la religion, l'homme la fin de la religion (4). » Aussi nous devons aimer l'homme pour lui-même (5). »

1218. Cette nature humaine qu'adore la franc-maçonnerie c'est le peuple souverain, l'État, représentant du peuple et surtout l'espèce humaine : « L'homme isolé est homme dans le sens ordinaire ; l'homme avec l'homme, l'unité du toi et du moi est dieu (6). » « La Trinité, le plus haut mystère, le point central de la religion et de la philosophie absolue n'est pas autre chose que le mystère de la vie sociale (7). » « La conscience de Dieu n'est que la conscience de l'espèce (8). » « Dieu n'est pas autre chose que l'humanité qui manifeste l'infinité de son essence en se réalisant dans une multitude infinie d'êtres différents (9). » C'est pourquoi « le bien est ce qui, dans un moment donné du développement de l'humanité, correspond aux exigences de l'espèce (10). » Mais Dieu est aussi l'individu ou tout individu est dieu : « Dieu est l'idée de l'espèce réalisée dans un individu (11). »

(1) Feuerbach, *Essence du christianisme*, p. 85.

(2) Ibid., p. 135.

(3) Ibid., p. 72.

(4) Ibid., p. 224.

(5) Ibid., p. 308.

(6) Ibid., p. 386.

(7) Ibid., p. 387.

(8) Ibid., p. 310.

(9) Ibid., p. 133.

(10) Moleschott, *La Circulation de la vie*. 19^e lettre.

(11) Feuerbach, *Essence du christianisme*, p. 325.

1219. Le dieu de la franc-maçonnerie c'est l'esprit de l'homme, la raison humaine : « Dieu est esprit, cela veut dire en réalité : l'esprit est dieu (1). » « Dieu, en tant qu'être spirituel, n'est pas autre chose que l'essence de la raison elle-même (2). » « La raison est l'être primitif originel. La raison est par elle-même le critérium de toute vérité, de toute réalité. Au-dessus de la puissance de la Toute-Puissance est la puissance de la raison. La raison est l'être réel par excellence, *ens realissimum*. La raison est l'être infini. La raison est l'être indépendant, maître de soi. La raison est l'être nécessaire. La raison est le principe suprême (3). »

1220. Mais plus encore, le dieu de la franc-maçonnerie c'est l'infâme Vénus, ou la chair décorée par les révolutionnaires de 93 du nom de *déesse-raison*. « Au moyen âge, des soi-disant serviteurs de Dieu étaient arrivés à montrer un mépris continu pour la matière et à clouer au pilori leur propre corps ; une meilleure instruction nous a appris à avoir plus de respect pour la matière en nous et hors de nous (4). » « La seule vérité réelle est celle qui est devenue chair et sang (5).

« Toi, sainte Liberté, viens habiter ce temple,
Sois la déesse des Français (6). »

« Faisons acte de *puberté* !
Délivrons Dieu qui n'est pas libre !
Jetons le Vatican au Tibre
Et proclamons la liberté (7) ! »

(1) Feuerbach, *Essence du christianisme*, p. 333.

(2) Ibid., p. 377.

(3) Ibid., p. 71.

(4) Büchner, *Force et Matière*, trad. 2^e édit. p. 28-30.

(5) Ibid., p. 385.

(6) Hymne des Jacobins dans la fête de la Raison :

(7) Cantique maçonnique cité par Léo Taxil.

« Nous n'avons point offert nos sacrifices à de vaines images, à des idoles inanimées. Non, c'est un chef-d'œuvre de la nature que nous avons choisi pour la représenter, et cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. Un seul vœu, un seul cri, s'est fait entendre de toutes parts : Plus de prêtres, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre (1). »

« L'amour qui a chair et sang peut seul remettre les péchés commis par la chair et le sang (2). »

« Adonis est un nom païen qui est le même que l'hébreu Adonaï (3), » c'est-à-dire l'Adonaï des maçons est l'Adonis des païens. « Le vrai nom de la divinité » est montré au récipiendaire dans l'initiation au grade de Royale-Arche : c'est la lettre phénicienne à la forme obscène. « Le mystère de la nature n'est-il pas contenu dans le mystère du corps, le système d'un réalisme vivant dans le système du corps organique ? Y a-t-il une autre (une plus haute) puissance de la nature que la puissance des penchants sensuels ? Le corps n'est rien sans la chair et le sang ; de leur côté le sang et la chair ne sont rien sans la différence des sexes. La distinction entre le moi et le toi, ce fondement de toute personnalité et de toute conscience n'est réalisée d'une manière vivante que dans la différence de l'homme et de la femme. Ton dégoût pour un Dieu sexuel (pour la déesse-raison) n'est qu'une fausse pudeur (4). »

« De même que nous adorons l'esprit universel dans la raison humaine, aussi nous adorons la force productrice universelle dans la vertu génératrice de l'homme. »

(1) Discours du Procureur de la Commune de Paris à la Convention, 20 brum. an II.

(2) Feuerbach, *Essence du christianisme*, p. 77.

(3) Discours de l'Orateur au nouveau Maître.

(4) Feuerbach, *Essence du christianisme*, p. 125.

1221. Le dieu de la franc-maçonnerie c'est encore Satan. Dans l'initiation au grade de Chevalier du Serpent d'airain, on adore le Serpent Infernal, ennemi d'Adonaï, ami des hommes, qui par son triomphe ramènera le genre humain dans l'Eden. Au 20^e grade, le président dit au récipiendaire : « Au nom sacré de Lucifer, déracinez l'*obscurantisme* (la foi chrétienne). » « C'est Jean Ziska, qui avec Jean Huss, dit une feuille maçonnique, a jeté en Bohême les bases de la franc-maçonnerie. Il représentait Satan comme la victime innocente d'un pouvoir despotique; il en faisait le compagnon de chaîne de tous les opprimés. Il alla plus loin; il mit Satan au-dessus du Dieu de la Bible. A la vieille salutation religieuse : *Que Dieu soit avec vous*, il substitua celle-ci : Que celui à qui on fait tort vous salue (1). » Que votre voix retentisse hardiment pour la défense de l'opprimé (Satan) contre l'oppresser (Adonaï et ses prêtres); qu'elle porte la consolation dans le cœur des victimes (les damnés) et la terreur dans l'âme des méchants (les saints). » « Enfants d'Hiram, de Chanaam, de Tubalcaïn, de Lamech, de Caïn et de l'Ange de lumière, nous avons à abaisser l'orgueil de la tyrannie éternelle; le moment n'est peut-être pas loin où Éblis sera vengé des iniquités d'Adonaï (2). » « Viens, Satan, le proscrit des prêtres, le béni de mon cœur (3). »

Le dieu de la franc-maçonnerie ce sont, ainsi que nous l'avons souvent vu, les deux principes de Manès, réunis le plus souvent et confondus dans une même essence.

1222. En un mot, le dieu ou plutôt les dieux de la

(1) La Chaîne d'Union, n^o de novembre 1885, citée par Léo Taxil.

(2) Les Frères Trois-Points, tome II^e, p. 134.

(3) Proudhon.

franc-maçonnerie sont toutes ces divinités qu'ont adorées Rome, la Grèce, la Perse, l'Inde et tous les peuples païens, principalement celles auxquelles ils rendaient leurs hommages dans les mystères secrets. « Hiram (comme plusieurs autres personnages maçonniques) est le génie du bien. Il joue dans le cérémonial maçonnique, le rôle que jouaient dans les anciens mystères Osiris, Mithra, Adonis, etc. (1). »

1223. Aussi on ne saurait être surpris de cette invasion des mœurs païennes, tant de fois signalée par les évêques catholiques. Les mœurs publiques et privées dépendent du concept que l'on se fait de Dieu. Comme l'abandon des divinités païennes pour le Dieu vivant, spirituel et miséricordieux et son Verbe crucifié dans notre chair, a remplacé dans le monde les mœurs païennes par les mœurs chrétiennes, ainsi le rejet de Dieu et de son Christ et le retour aux dieux du paganisme fait disparaître la civilisation chrétienne et ramène les mœurs païennes.

II. Le temple
maçonnique.

1224. Le temple du culte maçonnique est la *loge*, comme le temple du culte catholique est l'église. Celle-là, en effet, comme celle-ci, porte le nom de temple, est orientée, a un autel, est décorée d'emblèmes religieux. De même que chaque village chrétien a son église pour le culte du vrai Dieu, ainsi, dans les projets de la secte, chaque village *libre* aura sa loge pour le culte du dieu maçonnique.

1225. Comme l'église chrétienne, la loge est l'objet d'une consécration. Rappelons sommairement les cérémonies de cette dédicace (2).

Le Vénérable et tous les frères entrent en pro-

(1) Catéchisme de Maître au rite français.

(2) On peut en voir le détail dans Léo Taxil, *le Culte du Grand Architecte*, p. 9-18.

cession dans la salle. On allume les lumières placées à l'intérieur d'un transparent qui forme une étoile à cinq pointes, « symbole du Grand Architecte de l'Univers (l'Être Suprême des déistes pour les uns, pour les autres la force génératrice de la nature ou Satan lui-même). » Dès que « l'étoile flamboyante brille du plus vif éclat », le Vénérable se met à genoux devant elle; toute l'assemblée se prosterne et le Vénérable, les mains élevées, adresse une pompeuse invocation à cette « lumière divine », à cette « flamme mystérieuse », à ce « feu sacré, âme de l'univers, principe éternel des mondes et des êtres ». Ainsi la consécration de la loge commence par l'adoration de l'étoile flamboyante.

Le Vénérable se lève, et précédé du Maître des Cérémonies, entouré des deux Surveillants, il fait le tour de la salle, en commençant par le côté du midi, monte à l'orient et y allume trois lumières : « Que ces flambeaux mystérieux, dit-il, illuminent de leurs clartés les profanes qui auront accès dans ce temple (que la divinité des maçons et ses mystères soient connus des hommes). »

Le Vénérable, avec le même cortège, fait une seconde fois le tour de la loge en commençant par le nord. Pendant la procession, le Premier Surveillant allume une lumière à son autel : « Que le feu sacré, dit-il, chauffe et purifie nos âmes (que l'amour du dieu des maçons, l'amour charnel surtout ou l'amour de Satan possède nos cœurs). »

Un troisième « voyage mystérieux » commence. Pendant la procession, le Second Surveillant allume un chandelier placé à son autel : « Que ces lumières, dit-il, que ces lumières (les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité) nous dirigent dans la conduite de notre œuvre. »

Le Vénérable et les deux Surveillants retournent

à leurs places; le Maître des Cérémonies se rend auprès d'un trépied placé au milieu de la salle et ayant des cassolettes garnies de braise, et d'après le commandement du Vénérable, il jette de l'encens sur les charbons allumés. Le Vénérable étend les mains, élève les yeux au ciel et prie « le Grand Architecte de l'Univers » de ne pas permettre que le nouveau temple soit jamais profané par le fanatisme (la foi chrétienne), l'inimitié, le mensonge ou la discorde (par l'attachement aux opinions religieuses), mais d'y faire régner « la charité et la vérité (l'indifférence religieuse et l'amour de l'état de nature) », en sorte que « dans leurs travaux consacrés à sa gloire et au bonheur commun, les frères goûtent les douceurs de l'union fraternelle (les frères soient unanimes dans la haine de Dieu et l'adoration de la créature) ».

Puis, après une annonce solennelle répétée une première fois par le Premier Surveillant et une deuxième fois par le Deuxième Surveillant, le Vénérable « proclame l'inauguration du nouveau temple » : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, dit-il, au nom et sous les auspices du Grand Orient (ou du Suprême Conseil) de France, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par cet atelier, je déclare régulièrement inauguré ce nouveau temple destiné aux travaux de la Respectable Loge (le Vénérable nomme la loge), à l'orient de (il nomme le lieu). »

Enfin, sur le commandement du Vénérable, tous font le signe d'apprenti (car la tenue a lieu à ce grade), tous répètent la batterie du même grade; tous crient trois fois : Houzzai, Houzzai, Houzzai.

Le temple est consacré.

La cérémonie est accompagnée du chant d'un

cantique d'*inauguration*. Citons la première strophe.

LE VÉNÉRABLE

O Dieu, dont la bonté propice
 Nous avait faits pour le bonheur,
 Et nous suit dans le précipice
 Où nous a plongés notre erreur !
 Nous t'adorons, quand la lumière
 Se répand pour nous éclairer ;
 Quand l'ombre couvrira la terre,
 Nous viendrons encore t'adorer !

TOUS EN CHŒUR

Quand l'ombre couvrira la terre,
 Nous viendrons encore t'adorer
(en tapant du pied :)
 Oui, t'adorer ! t'adorer ! t'adorer !
 Oui, t'adorer ! t'adorer ! t'adorer !

Nous savons depuis longtemps que la divinité la plus chère aux purs maçons est la déesse-raison et que l'acte principal d'adoration est l'œuvre de la chair. « Oui, le jour comme la nuit, la nuit comme le jour, disent les purs, nous voulons t'adorer, ô déesse-raison :

Oui, t'adorer, t'adorer, t'adorer ;
 Oui, t'adorer, t'adorer, t'adorer. »

1226. Nous venons de voir que chaque loge est un temple. Mais il faut ajouter que toutes les loges ensemble ne font aussi qu'un seul temple, « qui s'étend de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi ». Le temple maçonnique dans toute sa grandeur, c'est « l'univers » transformé par la franc-maçonnerie, et « peuplé d'hommes libres ».

Le temple c'est aussi l'âme de chaque maçon ; ce sont les maçons d'un pays, les maçons de l'univers entier ; ce sont les loges d'un rite, ce sont les loges de tous les rites.

Ainsi, dans la Cité de Dieu, le même nom de *temple* et d'*église* désigne la société universelle des chrétiens, chacune de ses portions, chacun même de ses membres, non moins que l'édifice matériel où les fidèles se réunissent.

III. Les prêtres du culte maçonnique.

1227. A vrai dire, tout maçon est *prêtre*, comme il est roi et comme il est dieu. Ainsi l'exige la loi souveraine de l'égalité maçonnique.

Toutefois il y a des maçons qui sont spécialement investis du sacerdoce : ce sont les initiés de certains grades. Les instituts parfaits possèdent un ou plusieurs grades dont la réception est regardée comme une consécration sacerdotale ; aussi ils prétendent avoir sous des noms divers, un ou plusieurs ordres de *prêtres*. L'illuminisme avait ses fameux *Époptes*. Le rite français a ses *Prêtres Maçons*, appelés aussi *Grands Élus* ou *Écossais* (5^e grade) ; le rite écossais, ses *Grands Pontifes* ou *Sublimes Écossais* (19^e grade), ses *Chefs* et ses *Princes du Tabernacle* (23^e et 24^e), ses *Grands Commandeurs* ou *Souverains Grands Commandeurs du Temple de Jérusalem* (27^e), etc. etc. Les adeptes de ces grades sont, à un titre spécial, « les prêtres de la nature », « les pontifes de la raison ». Ce sont ces prêtres et ces pontifes que la franc-maçonnerie veut substituer, dans le monde entier, aux prêtres et aux évêques catholiques.

Les cérémonies employées pour la consécration de ces nouveaux prêtres et de ces nouveaux pontifes ont parfois beaucoup d'analogie avec les rites dont use l'Église catholique dans l'ordination de ses ministres. La consécration de l'Épopte Illuminé, entre autres, n'est pas seulement une imitation de la con-

sécration épiscopale; elle en est un plagiat sacrilège.

1228. Nous le disions il y a un instant, tout ce qui s'accomplit dans les temples catholiques, même ce qui a immédiatement pour objet l'utilité spirituelle des âmes, fait partie du culte de Dieu. De même, tout ce qui se pratique ou se dit dans les temples maçonniques, tout, jusqu'aux emblèmes qui les décorent, jusqu'aux insignes des officiers et aux ornements des maçons, se rapporte à l'adoration de la nature et a pour fin d'outrager Dieu. En un mot il y a, en face de la liturgie catholique, une sorte, qu'on nous permette l'expression, de liturgie satanique.

IV. Le culte maçonnique. Observations préliminaires.

Le lecteur n'attend pas de nous un exposé même succinct de toutes les cérémonies et de toutes les formules du culte maçonnique. Nous en avons mentionné un certain nombre, en traitant des principaux grades des divers rites. Celui qui désirerait de plus amples détails, peut consulter les cahiers, les tailleurs et les autres manuels de la franc-maçonnerie. Ici nous nous contenterons d'énumérer les principales classes des pratiques et des symboles du culte maçonnique.

1229. En premier lieu viennent les cérémonies du culte proprement dit, c'est-à-dire celles qui sont directement ordonnées à rendre hommage au dieu de la franc-maçonnerie. Ce sont des inclinations, des genuflexions, des prostrations même; c'est l'offrande de l'encens; ce sont d'autres actions du même genre. Tantôt elles sont faites par toute l'assemblée à la fois, tantôt par quelques membres seulement. Le plus souvent ces gestes ou ces actes sont accompagnés de préambules, d'invocations, de prières qui en expliquent la signification.

1^o Cérémonies de latric.

1230. C'est surtout à l'ouverture des travaux qu'on retrouve ces adorations sacrilèges,

« Chez les anciens chevaliers », dit le Recueil de la Maçonnerie adonhiramite, « l'ouverture des travaux se faisait toujours par une prière à la divinité (maçonnique) (1). » Maintenant encore, elle commence le plus souvent de la même manière. Ainsi dans l'initiation de l'apprenti, le Vénérable adresse une pompeuse invocation au Grand Architecte de l'Univers. « Daigne, dit-il, ô Grand Architecte de l'Univers (nature, force cosmique universelle, feu, principe, organes générateurs, Satan) protéger les ouvriers de paix qui sont réunis dans ton temple; anime leur zèle, fortifie leur âme dans la lutte des passions (la lutte contre Dieu et ses mandataires); enflamme leur cœur de l'amour des vertus (la liberté, l'égalité, la fraternité), et donne-leur l'éloquence et la persévérance nécessaire pour faire chérir ton nom, observer tes lois et en étendre l'empire. » Les formules sont équivoques, mais néanmoins elles expriment déjà tout le système maçonnique.

Dans l'initiation des compagnons, après que le Vénérable a montré au récipiendaire l'étoile flamboyante, le frère Expert se lève de son siège et fait une genuflexion devant la lettre G; puis il invite le récipiendaire à adorer comme lui l'auguste divinité. « Cette étoile flamboyante, dit ensuite le Vénérable, est la figure sacrée qui nous rappelle la cause mystérieuse de tant de merveilles, le Grand Architecte des Mondes. » Puis il frappe un coup de maillet, et tous les frères inclinent la tête, pour saluer l'étoile flamboyante et adorer le dieu de la Maçonnerie.

On trouve des invocations et des cérémonies semblables dans la plupart des initiations, dans la consécration des loges, l'installation des officiers, et même dans les tenues les plus communes. On peut même

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, tome I^{er}, p. 9.

voir des actes de culte dans les batteries et les acclamations qui retentissent à l'ouverture de tous les travaux.

1231. Le chapitre des Rose-Croix s'ouvre par l'adoration du soleil : des travaux dirigés contre Dieu ne sauraient en effet, mieux commencer que par des adorations sacrilèges. « Très respectables chevaliers, dit « le *Très Sage* (le président), le but de nos travaux est « de rendre hommage au *Suprême Architecte* et de nous « humilier sans cesse devant tout ce qui peut nous « retracer son image. Fléchissons le genou devant « celui qui nous a donné l'être. » A ces mots il se lève, ainsi que toute l'assemblée. Chacun se tourne du côté de l'*orient*, fait le signe, s'incline, et met un genou en terre. Aussitôt le *Très Sage* se relève ; tout le monde l'imité ; puis chacun frappe sept coups dans ses mains, et dit trois fois : *Houzé*. Cela fait, le *Très Sage* dit : « Respectables chevaliers, le *Souverain Chapitre* est ouvert (1). »

Dans l'initiation du Chevalier Kadosch, le Grand Sacrificateur adresse une solennelle invocation à la Sagesse « cause et souveraine de l'univers, flambeau divin dont l'éclat seul peut dissiper les ténèbres qui dérobent à nos yeux la *nature*. »

Dans la réception du 33^e degré, le *Très Puissant Souverain Grand Commandeur* invoque pompeusement le dieu maçonnique pendant que toute l'assistance est à genoux et il termine sa prière par un triple *Amen* que répètent tous les frères. Le récipiendaire fait trois fois le tour de la salle, et chaque fois il s'agenouille devant le *triangle renversé*, symbole de Satan, qui est à l'*orient*. La dernière cérémonie est une nouvelle invocation du président au dieu maçonnique, qu'il appelle « glorieux et éternel Dieu,

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. II, p. 134.

Père de la lumière et de la vie, Suprême Architecte et Régulateur des mondes. »

Les Noachites, qui, ainsi que nous l'avons dit, tiennent leur assemblée pendant la nuit, dans une salle éclairée par la lune, rendent leurs hommages à cet astre. Aussitôt qu'ils sont réunis, « le Commandeur Lieutenant dit : A L'ORDRE, CHEVALIERS, *en levant les bras étendus vers le ciel, le visage tourné du côté de l'orient, qui est le côté où se lève la lune. Tous les chevaliers maçons prussiens font la même chose* (1); » et le Commandeur Lieutenant déclare que la loge est ouverte.

Dans le rite adonhiramite, le récipiendaire, avant d'être reçu au grade de *Maître Écossais* adore Adonhiram, avec toute l'assemblée : « Mon Frère, lui dit le *Très Puissant* (le président), puisque votre zèle pour la Maçonnerie vous a engagé à persévérer avec toute la fermeté d'un bon maçon, nous allons vous reconnaître pour Surintendant des Tabernacles que nous élevons (à la nature et à Satan). Vous mettrez la dernière main à l'œuvre (en restaurant la *liberté* originelle), et vous succéderez à notre respectable Maître Adonhiram (au révolté Satan, qui « a le premier poussé un cri de suprême insurrection », et qui a été précipité dans « la seconde mort »). Mais avant que votre proclamation se fasse à *l'orient du temple* (parce que vous êtes pour la Maçonnerie *un soleil levant, oriens*), nous devons par un sincère sentiment de *douleur*, rendre un *secret* hommage *aux mânes de notre Maître* (à l'archange déchu, désormais enseveli dans l'enfer), dont nous avons jusqu'à présent pleuré l'*homicide* (accompli par *les trois compagnons traîtres*, c'est-à-dire par les trois personnes divines). Que nos cœurs se livrent à la méditation, et que notre esprit s'entretienne de sa mémoire dans un profond silence. *Civi*,

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. II, p. 151.

qui signifie, *Fléchissez le genou*. Tous les frères mettent un genou en terre ; le Très Puissant frappe un coup, et tous les frères, la tête penchée sur les mains, restent en silence (1). »

Nous venons d'appliquer à Satan, « le Grand Maître invisible de la franc-maçonnerie », le symbolisme d'Adonhiram ; nous aurions pu l'appliquer à l'*homme de la nature*, à l'*état de nature*, et aux autres dieux de la franc-maçonnerie.

1232. Les sectaires s'abstiennent ordinairement de nommer le dieu qu'ils adorent ; ou bien ils le désignent sous des noms vagues, plus propres à le dissimuler qu'à le faire connaître à ceux qui n'ont pas l'intelligence du langage maçonnique : ils l'appellent par exemple « lumière divine », « feu sacré », « flamme mystérieuse », « âme du monde », « immuable auteur des transformations incessantes ». Ils lui donnent volontiers même des noms qui conviennent au Dieu véritable comme ceux de « puissance infinie », « source ineffable de perfection », « Père tout-puissant », « Dieu de Majesté ». Depuis quatre-vingts ans, les loges donnent le plus souvent à leur dieu le titre de *Grand Architecte de l'Univers*. Le résultat de ce procédé est de persuader aux profanes et au « vulgaire même des maçons » que le dieu de la Maçonnerie est le dieu des déistes.

Toutefois, ainsi que nous l'avons vu, il est des cérémonies où Satan lui-même est ouvertement évoqué et où Dieu est blasphémé. « Aux agapes des Kadosch, dit Léo Taxil, le Grand Maître lève les deux doigts pour bénir, et en faisant ce geste il dispose sa main de telle façon que vivement éclairée par le candélabre placé devant lui, elle reproduit sur le mur une ombre

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite.

figurant Lucifer (1). » Lorsque les Kadosch ouvrent les travaux, ils saisissent un poignard qu'ils portent suspendu à leur écharpe, et tous ensemble, l'élevant à la hauteur de la tête, la pointe tournée contre le ciel, font le geste d'en frapper Dieu en s'écriant : *Nekam, Adonai* » c'est-à-dire : « Vengeance, Seigneur, » ou mieux : « Vengeance contre le Seigneur » ; et le président de l'aréopage ajoute : « *Pharasch Chol* », c'est-à-dire : Tout est expliqué ». Écoutons Proudhon, il va nous donner l'interprétation de cette cérémonie impie : « Père Éternel, Adonai ou Jéhovah, tu es, tu fus, tu seras à jamais le jaloux de l'homme et son tyran. Le maudit qui nous assiège, le vrai Satan, c'est toi. Dieu, c'est sottise et lâcheté ; Dieu, c'est *hypocrisie et mensonge* ; Dieu, c'est *tyrannie et misère* ; Dieu, c'est le *Mal* ! Dieu, retire-toi ! Car dès aujourd'hui guéris de ta crainte et devenus sages, nous jurons la main étendue vers ton ciel, que tu n'es que le bourreau de notre raison et le spectre de notre conscience ! » Mais arrêtons-nous : c'est assez, c'est trop déjà peut-être.

2° Les cérémonies de réception et d'installation.

1233. Passons à une seconde classe de cérémonies ; ce sont les rites si nombreux et si variés par lesquels on confère les grades où l'on installe les officiers. L'initiation aux grades et l'installation sont en Maçonnerie ce que sont dans l'Église l'administration des sacrements, l'ordination et la consécration des membres de la hiérarchie, la bénédiction des abbés et des vierges, la vêtue et la profession des religieux, le couronnement des rois et en général toutes les bénédictions données aux personnes.

1234. Les grades sont conférés avec des cérémonies très variées.

(1) Les Frères Trois-Points, tome II^e, p. 285.

Tantôt l'assemblée est dans le deuil, avant que le candidat ne soit introduit, parce que le culte de la nature a été abrogé par le culte évangélique; mais elle est dans la jubilation après la réception, parce que le culte catholique compte un nouvel ennemi et celui de la nature un apôtre de plus.

Tantôt l'ensemble de la cérémonie consiste dans une parodie de la mort de Jésus-Christ, « Juif de Nazareth, justement mis à mort pour ses crimes ». De même qu'au sein de l'Église catholique, la représentation de la mort de Jésus-Christ, dans l'action sacrée de la messe, est un véritable sacrifice renouvelant et appliquant le sacrifice de la croix, ainsi la représentation de la même mort au milieu des loges, est, dans le dessein des impies, la continuation et le renouvellement du déicide; c'est, comme on a pu le dire, une sorte de messe diabolique : on y outrage et on y foule aux pieds le sang rédempteur.

Dans un grand nombre de grades, la cérémonie consiste dans une représentation du meurtre légendaire d'Adonhiram : l'initié apprend que le but auquel il se dévoue est le retour à l'état et au culte de la nature.

Ailleurs, Zorobabel et les Juifs reviennent de la captivité pour relever le *temple* bâti autrefois par Adonhiram. Ailleurs, ce sont encore d'autres représentations symboliques.

1235. Mais toujours ou presque toujours, il est question du culte de la nature destiné à remplacer le culte évangélique. Ce but est exprimé en mille façons par les formules et les cérémonies.

Dans les réceptions qui ont spécialement pour fin l'ordination des prêtres de la franc-maçonnerie, les cérémonies sont plus transparentes encore : le candidat exerce déjà les fonctions de son nouveau sacerdoce par l'adoration du dieu maçonnique.

Au sein des loges, les cérémonies de réception se font souvent avec une grande pompe. Ragon raconte que lorsqu'il était Vénérable de la loge des *Trinosophes*, il réunissait, pour conférer les grades, jusqu'à 400 invités, tous maçons, tous vêtus de leurs insignes, tous distingués par leur mérite, appartenant même à l'Institut et aux grands corps de l'État. « *Les grades symboliques rectifiés par nos travaux*, dit-il, *se donnaient dans la loge des Trinosophes avec le plus pompeux appareil, et souvent en présence de 400 frères, parmi lesquels, et rehaussant encore nos cérémonies par leur éloquence, les plus illustres orateurs du barreau moderne: les frères Berville, Dupin aîné, Dupin jeune, Barthe, Mérilhou, Dupont de l'Eure, Odilon Barrot, etc.* (1) »

3^e Sortes de
sacrements ma-
çonniques.

1236. Il existe dans les loges un certain nombre de cérémonies qui ont beaucoup d'analogie avec les sacrements de l'Église, et que l'on a pu pour cela appeler les *sacrements maçonniques*.

Tertullien signalait déjà dans les hommes livrés à la puissance du démon l'empressement à imiter, au milieu de leurs mystères sacrilèges, les sacrements divins (2). Les apostats les plus célèbres, entre autres l'empereur Julien (3), se sont plus à copier les cérémo-

(1) Introduction au Cours interprét.

(2) A diabolo scilicet, cujus sunt partes intervertendi veritatem, qui ipsas quoque res sacramentorum divinorum idolorum mysteriis æmulatur. Tingit et ipse quosdam, utique credentes et fideles suos. Expiationem de lavacro repromittit, et, si adhuc memini, mitra signat illic in frontibus milites suos. Celebrat et panis oblationem, et imaginem resurrectionis inducit, et sub gladio redimit coronam. Tertull. *De præscript.*, c. xl. Migne, *Pat. Lat.*, tome II, col. 54.

(3) Julianus gentilis diis suis preces oblationesque, nostris similes, concinnavit, et ceremonias idolis suis, ad formam rituum sacramentorum Ecclesiæ, constituit. Epist. Jacobi Edess.

nies de l'Église. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir les apostats des temps modernes, ces hommes livrés à l'empire des puissances de ténèbres et héritiers de l'esprit de toutes les sectes passées, pratiquer des cérémonies sacrilèges qui sont des imitations ou plutôt des travestissements de nos divins sacrements.

1237. Nous avons parlé du *baptême maçonnique* et de la *confirmation maçonnique*, donnés aux enfants adoptés par les loges ou *aux louveteaux*. Les mêmes cérémonies se retrouvent dans divers grades. Au rite écossais, dans la réception au grade de *Surintendant des Tabernacles*, le récipiendaire, après avoir été proclamé « Moabon, successeur d'Hiram, » est conduit à une mer d'airain ; on lui verse de l'eau sur le côté gauche, et le Très Puissant (le président) dit : *Soyez purifié.* »

Dans l'ancien rite de *Fessler*, le récipiendaire du grade le plus élevé devait faire sa confession, recevoir un baptême et être confirmé par une onction spéciale. Ragon en parle en ces termes : « Le récipiendaire fait une confession morale. Puis il subit une espèce de baptême. Le Grand Maître, en lui aspergeant la tête, dit : « Je te purifie à la lumière » ; les yeux : « Je te purifie à la sagesse » ; le front : « Je te purifie à la vérité » ; les mains : « Je te purifie à l'immortalité. » Ensuite on fait revêtir au candidat l'habit du grade, et le Grand Maître l'oint avec trois doigts sur la tête, en disant : « Je te bénis et consacre comme serviteur du Très-Haut (la nature) ; » puis, sur le front, en disant : « Comme initié dans la vérité, la raison et la sagesse (1). »

1238. Il existe de même une sorte de *Cène Eucharis-*

(1) *Orthod. maçonnique*, p. 283.

tique. C'est un banquet qui se célèbre à l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire à l'époque des fêtes paschales, en l'honneur non pas de la résurrection de Jésus-Christ, mais du « réveil de la nature », dont « celle-là est peut-être un mythe ». Un agneau est servi ; le *Vénérable* le bénit par une prière qu'il conclut par l'*Amen*. Tous y communient, pour « resserrer entre eux les nœuds du lien sacré de l'amitié ». Le *Vénérable* prend ensuite une coupe, la fait circuler, comme Jésus-Christ, et dit ces paroles dont les premières sont empruntées à l'Évangile : « Prenez et buvez dans la même coupe avec vos frères, et que cette liqueur fortifie l'attachement que vous leur avez voué ! » Tous enfin se donnent le baiser de paix.

Dans le *rite adonhiramite*, celui qui est reçu au grade de *Petit Architecte*, s'approche d'un autel, où il y a, au milieu de divers emblèmes maçonniques, « une urne contenant une truelle d'or et une pâte faite avec du lait, de l'huile, du vin et de la farine ». « Le *Puissant Maître* prend la truelle qui est dans l'urne, la couvre de pâte mystique, la présente à la bouche du récipiendaire, pour en avaler, en lui disant : « Que cette portion mystique, que nous partageons avec vous, forme à jamais un lien si indissoluble, que rien ne soit capable de le rompre. « Dites avec nous, ainsi que tous les frères disent : « Malheur à qui nous désunira (1). » Ces cérémonies ont été empruntées par les francs-maçons à leurs ancêtres les manichéens. Ceux-ci faisaient passer l'esprit et l'âme du dieu bon dans le néophyte par l'intermédiaire de certains aliments ; ceux-là donnent, au moyen d'une mixtion mystérieuse, une portion du cœur d'Hiram à leur adepte. Les abomi-

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhir., tome II, p. 59.

nations dont ces cérémonies étaient accompagnées dans les réunions manichéennes ne se retrouvent-elles jamais dans les réunions maçonniques (1)?

1239. Quatre fois par année, à certaines fêtes de l'Ordre, les Rose-Croix, après avoir tenu le chapitre, font « *la Cène mystique* ». « On met au milieu de la salle, une table couverte d'une nappe, sur laquelle *il y a un pain et une coupe pleine de vin*. On a soin de proportionner la grosseur du pain et la quantité du vin, pour que chaque frère puisse avoir un peu des deux. On met aussi sur la table un petit papier sur lequel on a écrit le mot sacré du Rose-Croix. Tout étant ainsi disposé, chacun prend en main une baguette. Toute l'assemblée se range sur deux lignes, c'est-à-dire au nord et au midi. Les Surveillants sont à la tête, et le Très Sage entre eux. Ce dernier frappe et avertit que le Souverain Chapitre reprend son cours et sa force. Les Surveillants répètent ces paroles. Puis on commence les voyages de cette manière. Le Très Sage suivi de toute l'assemblée, fait sept fois le tour du Chapitre, en commençant par le midi; ensuite il s'arrête en face de l'orient, fait le signe, *prend le pain, duquel il rompt un petit morceau, puis le donne au premier Surveillant qui est à sa droite. Celui-ci en rompt aussi un morceau et passe le pain au frère à droite, et ainsi de suite, de manière que le reste du pain arrive au second Surveillant qui le mange. Le Très Sage ayant mangé le pain, il prend le vin, en boit un peu, passe la coupe au premier Surveillant, qui boit de même et passe la coupe au frère à*

(1) Animam vero bonam partem scilicet Dei, pro meritis inquisitionis suæ, per cibos et potus in quibus antea colligata est, venire in hominem; *atque ita per concubulum carnis vinculo colligari.* (S. Aug. Cont. duas epistolas Pelagii, lib. IV, cap. vi.)

*droite. Le premier Surveillant se retourne vers le Très Sage qui lui donne l'attouchement, en lui disant : EMMANUEL ; et le Surveillant répond : PAX VOBIS. La coupe passe, et la cérémonie se succède, jusqu'au second Surveillant, qui rend la coupe et donne l'attouchement au Très Sage. Celui-ci montre à toute l'assemblée qu'il n'y a plus rien dans la coupe. Puis s'avancant à la table, il prend le papier, l'allume et le met dans la coupe. Quand le papier est totalement brûlé, le Très Sage fait le signe, et dit : *Et consummatum est* (1). »*

D'après de récents rituels, dans les agapes que les Rose-Croix tiennent pendant la nuit du Jeudi-Saint au Vendredi-Saint, on apporte un agneau rôti dont la tête porte une petite couronne d'épines. Le Très Sage, après s'être assuré que le temple est couvert, dit : « *Enlevons les parties impures* (de l'agneau) et livrons-les aux flammes. » « Il coupe, dit Léo Taxil, devinez quoi ? *la tête et les pieds* qu'il met dans le fourneau (apporté en même temps que l'agneau). Pour comprendre ce point essentiel de la cérémonie, ajoute l'auteur, il est bon de savoir que l'agneau ainsi servi aux Rose-Croix a sur la tête une petite couronne d'épines et que ses pieds sont traversés chacun par un clou. Or, ne l'oubliez pas, cette agape a lieu dans la nuit du Jeudi-Saint au Vendredi-Saint. L'agneau figurant le Christ, les parties de son corps qui rappellent celles en vénération chez les chrétiens, sont déclarées « parties impures » et « sacrifiées au feu, élément principe de l'Ange de Lumière, c'est-à-dire offertes en holocauste à Satan (2). »

(1) *Ibid.*, t. II, p. 144-6.

(2) *Le Culte du Grand Architecte*, p. 134. Cf. *Maçonnerie Pratique*, tome I, p, 260.

1240. On trouve dans divers instituts d'autres travestissements encore de la communion eucharistique. Nous n'en parlerons pas. Mais nous devons signaler la théorie de l'eucharistie maçonnique, car elle jette beaucoup de lumière sur l'esprit de la secte. Écoutez un des coryphées de l'impiété moderne : « Boire et manger constituent le mystère de l'eucharistie. Et en fait *l'acte de boire et de manger est par lui-même un acte religieux*, ou du moins doit l'être. A chaque morceau de pain qui te délivre des tourments de la faim, à chaque goutte de vin qui réjouit ton cœur, aie soin de penser au dieu de qui tu as reçu ces dons bienfaisants, aie soin de penser à l'homme. Mais que ta reconnaissance pour l'homme ne te fasse pas oublier celle que tu dois à la nature ! N'oublie pas que le vin est le sang de la plante comme la farine en est la chair, chair et sang sacrifiés tous deux à la conservation de ton existence ! N'oublie pas que la plante te met sous les yeux l'essence de la nature qui se consacre libéralement à la satisfaction de tes besoins ! Et si tu ne peux t'empêcher de sourire en m'entendant nommer le boire et le manger *des actes religieux*, parce que tu les trouves communs, et qu'étant répétés tous les jours, ils sont accomplis par une infinité d'hommes sans l'intelligence, l'esprit et l'attention qui leur sont dus, veuille bien remarquer aussi que l'eucharistie elle-même est chez beaucoup d'individus un acte grossier et sans esprit parce qu'il a lieu souvent. Pour apprécier l'importance religieuse de l'usage du pain et du vin, transporte-toi donc par la pensée dans des circonstances où cet acte journalier est violemment interrompu. La faim et la soif ne détruisent pas seulement chez l'homme la force physique, mais encore la force morale et intellectuelle. Elles le privent de son humanité, de sa raison et de sa conscience. Oh !

si jamais tu éprouves un tel malheur, combien tu apprécieras, combien tu béniras les qualités naturelles du pain et du vin qui te rendront l'intelligence et la vie! C'est ainsi qu'il suffit d'interrompre le cours ordinaire des choses pour trouver une valeur immense dans ce qui paraît commun, pour attribuer à la vie en général une signification *religieuse*. Que le pain soit donc *sacré* pour nous, *sacré* le vin, mais *sacrée* aussi l'eau! Amen (1). » « Est-ce un dogme trivial, dit de son côté un autre fameux sectaire, est-ce un dogme trivial que celui qui nous fait voir dans chaque repas une Cène, où nous métamorphosons une substance sans pensée en hommes pensants, où nous prenons en réalité la chair et le sang de *l'esprit* (du Christ vivant des manichéens, l'homme animé lui-même) pour répandre *l'esprit* (l'âme) dans toutes les parties du monde et dans tous les temps par les enfants de nos enfants (2)? » Ainsi le repas est un *acte religieux* parce qu'il sert à entretenir la vie dans *l'individu* et à la perpétuer dans *l'espèce*; il est une fonction du culte parce qu'il est l'acte le plus agréable au vrai dieu du maçon.

Reconnais-
sance conjugale
ou mariage ma-
çonique.

1241. Certains rituels renferment les cérémonies d'un *mariage maçonnique*. Nous allons décrire les principales.

La loge est tendue de feuillages et de guirlandes de fleurs. De semblables guirlandes ornent l'autel du Vénérable et les tables des Surveillants. Au milieu de la salle, devant l'orient, sur une large colonne est une cassolette pleine de braise ardente, des alliances dans un plateau, des fleurs. En avant,

(1) Feuerbach, *Essence du christianisme*, trad. Paris, 1864, p. 318-319.

(2) Moleschott, *La circulation de la matière*, 20^e lettre.

au pied de l'estrade, il y a deux sièges pour les époux.

Le Vénérable adresse d'abord une prière solennelle au Grand Architecte de l'Univers qui « a communiqué la vie à l'homme et à la femme, et dans leurs cœurs comme dans toutes ses œuvres, a gravé la loi d'amour, d'union et de progrès ». Nous connaissons depuis longtemps cette divinité et ses mystères.

Les époux, qu'escortent trois frères portant des flambeaux, sont introduits : les frères réunis sur deux colonnes croisent leurs épées ; les époux passent sous « la voûte d'acier » et viennent se placer au pied de l'estrade.

Le Vénérable leur adresse la parole : « Cher frère, et vous, chère sœur, que demandez-vous ? » — « Vénérable, répond le mari, nous serons heureux de recevoir la consécration maçonnique de notre union. »

Le Vénérable adresse alors aux époux une longue instruction sur le mariage, il leur en définit la nature et en explique les obligations. Nous ne le suivrons pas dans ses théories ; nous nous contenterons de remarquer qu'à plusieurs reprises il semble attaquer le célibat des prêtres catholiques : Le mariage, dit-il, est « la vraie religion du genre humain... ; plus il y a de mariages dans un pays, moins il s'y produit de crimes ; le mariage rend l'homme vertueux et sage... ; l'homme n'est pas seulement un homme, c'est un couple incomplet ; l'isoler, c'est en quelque sorte le mutiler ; l'unir, c'est le compléter ; on peut en dire autant de la femme ».

Quand le Vénérable a terminé sa longue harangue, il ordonne aux époux de se lever et aux maçons de tenir leurs glaives de la main gauche, le long du corps.

Puis il s'adresse à l'époux : « Frère N..., lui dit-il, vous déclarez avoir pris pour votre légitime épouse mademoiselle N..., dès aujourd'hui notre sœur ? » — « Oui, Vénérable, » répond le mari.

Il s'adresse à l'épouse : « Chère sœur N..., vous déclarez avoir accepté pour légitime époux notre frère N... ? » — « Oui, Vénérable, » répond-elle.

Le Vénérable reprend : « Frère N..., jurez-vous à votre épouse amour, fidélité, dévouement et protection ? » — « Je le jure », dit le mari. — « Chère sœur N..., jurez-vous à votre mari amour, fidélité, dévouement et confiance ? » — « Je le jure », répond l'épouse.

Le Vénérable descend de son trône, jette de l'encens sur le feu de la cassolette : « Que le *feu sacré* (objet du culte des vrais maçons) éprouve votre âme, embrase vos cœurs, et y grave ces paroles sacramentelles : Amour réciproque, unité, communauté. »

Il leur commande de se donner mutuellement la main droite.

Il prend les alliances, donne l'une à l'époux en le priant de la passer au doigt de son épouse, remet l'autre à l'épouse en lui disant de la poser au doigt de son époux.

Puis il les fait incliner tous deux devant lui, étend les mains au-dessus de leur tête et dit solennellement ces paroles que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, au nom et sous les auspices du Grand Orient (ou : du Suprême Conseil) de France, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par cette Respectable Loge, je vous *confirme* dans le lien sacré du mariage et vous *donne la consécration maçonnique* que méritent vos vertus. »

Tous les frères, sur le commandement que donne

le Vénérable et que répètent les Surveillants, applaudissent par une batterie de quatre coups.

Le sacrement de mariage maçonnique est administré.

Un dialogue échangé entre le Vénérable et le Premier Surveillant complète l'instruction des époux. Nous avons cité, dans le cours de cet ouvrage, la partie de ce dialogue relative au divorce. Ainsi que nous l'avons rapporté, en présence des époux qui viennent de se jurer l'un à l'autre « amour, dévouement, fidélité », l'indissolubilité du mariage est déclarée « contraire aux lois de la nature et à celles de la raison », et le divorce est présenté comme « le correctif du mariage ». Nous savons en effet depuis longtemps que la franc-maçonnerie veut l'abolition du mariage dans l'état idéal de nature, et le tolère, mais avec le correctif du divorce, dans les états intermédiaires (1).

1242. D'autres cérémonies maçonniques imitent non plus des sacrements proprement dits, mais des actions liturgiques d'un ordre inférieur. Telles sont les *pompes funèbres maçonniques*.

L'Église catholique a des *services* funèbres pour le soulagement des morts, l'édification et la consolation des vivants. La franc-maçonnerie a aussi ses *pompes funèbres* pour « éclairer » les vivants et même, prétend-elle, pour « purifier » les morts (2). Pompe funèbre.

Le temple est tendu de noir ; il est orné de guirlandes noires et blanches, avec des larmes et des franges d'argent. Le trône du Vénérable, les sièges

(1) On peut voir le détail des cérémonies et des discours dans Léo Taxil, *Le Culte du Grand Architecte*, p. 67-82.

(2) Nous ne rappelons que les principales cérémonies. On peut en voir tout le détail dans Léo Taxil, *Le Culte du Grand Architecte*, p. 83-101.

des officiers, l'autel, l'étoile flamboyante sont voilés de noir. Vingt-sept chandelles jaunes, distribuées en neuf groupes de trois, ou neuf lampes où brûle de l'esprit de vin, éclairent la salle.

Au centre s'élève le catafalque. Il est tendu de noir et de blanc ; on y a déposé le cordon, le tablier et le bijou du défunt, ainsi qu'une paire de gants blancs et un glaive recouvert d'un crêpe ; à la tête du monument, une colonne noire triangulaire porte une urne funéraire surmontée d'une lampe sépulcrale ; on voit au pied de la colonne une grande corbeille, dans laquelle est un épais rouleau de papier, symbole de l'âme du défunt.

Entre l'estrade et le catafalque est une table où se trouvent une corbeille blanche pleine de fleurs effeuillées, un vase de vin, un vase de lait, un grand vase d'eau dans lequel trempe un goupillon.

Devant l'autel de l'orient un trépied à la mode antique, garni d'un crêpe et supportant un vase d'alcool parfumé, s'élève entre deux cassolettes d'encens et de parfums.

Des tableaux représentant divers signes du Zodiaque, des têtes de morts avec des tibias croisés, de nombreux emblèmes, des inscriptions plus nombreuses encore, ornent les autels et les murs. Le siège du défunt est couvert d'une tenture noire semée de larmes d'argent.

Les maçons entrent. Ils sont vêtus de noir, gantés de blanc ; ils portent un crêpe au bras gauche ; leur visage est empreint de tristesse.

Les travaux s'ouvrent.

On forme la chaîne d'union : le mot sacré circule parmi tous les frères de la colonne du midi et arrive au Premier Surveillant ; celui-ci le transmet au Maître des Cérémonies qui le communique au Second Surveillant. Mais le Second Surveillant, au lieu de

le transmettre aux frères de sa colonne, s'écrie : « Vénérable, la chaîne d'union est rompue, un des anneaux importants n'existe plus, la parole est perdue ! »

Le Secrétaire nomme le frère qui est mort.

« Ah ! mes frères, quel malheur ! s'écrie le Vénérable, notre très cher frère n'est plus ! Gémissons ! Gémissons ! Gémissons ! »

Il frappe quatre coups de maillet ; tous les frères font entendre de lugubres gémissements.

« Que devons-nous aux mânes de notre frère ? » demande le Vénérable. L'un des Surveillants répond : « Nous leur devons l'expression de nos regrets, nos vœux au Grand Architecte et le parfum des premières fleurs, symbole de régénération. »

« Ne leur devons-nous rien de plus ? » reprend le Vénérable. Le même Surveillant ajoute : « Nous leur devons encore l'aspersion du vin, celle de l'eau et du lait, symboles de la force, de la pureté et de la candeur, en mémoire de l'intelligence qu'elles ont servie. »

Le Vénérable frappe un coup de maillet : « Debout, mes frères, dit-il, glaive en main, la pointe baissée. »

Tous obéissent.

Le Vénérable étend les mains vers l'étoile flamboyante et adresse au Grand Architecte de l'Univers une prière solennelle pour le défunt : « Immuable auteur des transformations incessantes, dit-il, tout vit et tout respire en toi et par toi... Puisse notre frère N... vivre à jamais avec toi, comme il a vécu parmi nous ! » C'est-à-dire, dans un sens superficiel : « O Être Suprême, c'est de toi que le défunt a reçu la vie mortelle ; qu'il reçoive maintenant de toi une vie immortelle. » Dans un sens plus profond : « O génération, tu es le principe de tous les êtres vivants :

c'est toi qui de la substance même du défunt produiras de nouveaux êtres et lui donnera ainsi la seule immortalité dont l'homme est capable. » Car « serait-il plus poétique de supposer qu'une ombre incorporelle au jour de la résurrection de la chair, ramasse ses os et son vêtement tombé en pourriture, que de contempler dans l'échange des matières une force éternelle qui rajeunit tout, une fontaine de Jouvence toujours jaillissante (1)? » Ou encore : « O Satan, tu es le vrai principe de la lumière et de la liberté, parce que tu as proclamé la révolte contre Adonaï, le premier des despotes : que le défunt vive avec toi dans la région du feu et de la liberté. »

Le Vénérable descend de l'orient, se place auprès du catafalque entre les deux Surveillants, prend un candélabre et trois fois l'élève en l'air en criant : « Frère N..., tes frères te pleurent et te demandent ; réponds-moi ! »

Le mort ne répond pas.

« Mes frères, dit le Vénérable, notre Frère N..., est sourd à notre voix. En vain nous l'appelons dans cette enceinte, il n'y est plus. Nous n'entendrons plus sa voix si douce à nos oreilles ! Rendons-lui donc nos derniers devoirs. »

Suivi des Surveillants et des maçons des hauts grades, il fait le tour du catafalque, et pendant ce temps, prenant des fleurs dans la corbeille que lui présente le Maître des Cérémonies, il les jette sur le catafalque. Ceux qui l'accompagnent prennent comme lui des fleurs dans la corbeille et les jettent par trois fois sur le monument.

Le Vénérable explique ensuite la signification de cette cérémonie : « C'est du sein même de la corruption, dit-il, que naissent les parfums et les charmes

(1) Moleschott, *La Circulation de la matière*, 20^e lettre.

de la vie », parce que de nouvelles substances s'engendrent de celles qui sont détruites : *corruptio unius generatio est alterius*. « La mort n'est que l'initiation à la vie éternelle ; » c'est-à-dire, la destruction est suivie de la régénération : la mort des *individus* n'empêche pas la vie éternelle de l'*espèce*, la seule que professent les vrais maçons. « L'oxygène réduit le cerveau et le sang à des combinaisons simples, d'où la plante en se couvrant de bourgeons tire une nouvelle jeunesse ; » puis en nous nourrissant de la plante, « nous métamorphosons une substance sans pensée en hommes pensants, nous répandons l'esprit dans toutes les parties du monde et dans tous les temps par les enfants de nos enfants : c'est la mort dans la vie et la vie dans la mort (1). »

Les Surveillants prennent la corbeille où est le rouleau mystique, emblème de l'âme du défunt, et la présentent au Vénérable. Celui-ci asperge trois fois le rouleau avec le vin : « Que la force qui jaillissait pour toi du règne végétal, dit-il à l'âme du mort, lui soit rendue et retourne avec ta dépouille aux sources de la vie matérielle, pour servir aux sages desseins du Grand Architecte. » C'est-à-dire : « l'âme est la force de la matière ; cette force a été entretenue par les aliments, spécialement par le vin ; que la force comme la matière rentrent dans le Grand Tout pour servir à de nouvelles générations. » C'est une nouvelle profession à peine déguisée du plus abject matérialisme, que nous avons vu enseigner dès le second grade sous le symbole de la lettre G. « L'individu qui tombe n'est qu'un sacrifice à l'espèce ; la mort même n'est que l'éternité de la circulation de la matière (2) : » « la même matière devient

(1) Moleschott, *ibid.* 6^e lettre.

(2) *Ibid.*

et redevient successivement et sans fin herbe, trèfle, froment, animal et homme : » « l'activité des plantes a appelé l'homme à la vie; l'homme en mourant nourrit et vivifie le règne végétal. »

Le Vénérable asperge trois fois le rouleau avec le lait : « Plus heureux que nous, tu es délivré, dit-il au défunt, des pièges de la duplicité, de la flatterie, de l'hypocrisie et du mensonge! Que la vérité brille pour toi du plus vif éclat, et qu'elle te console des tristes égarements de l'humanité! » C'est-à-dire pour les maçons déistes : « Tu étais avec les vivants, et les prêtres te trompaient par les séductions de leur paradis et les terreurs de leur enfer : maintenant sois avec l'Être Suprême et jouis de sa pure lumière. » Mais pour les maçons plus illuminés : « Tu étais exposé en cette vie aux erreurs de l'état social, et spécialement de la religion chrétienne; tu n'es plus soumis maintenant qu'aux lois véritables de la nature. »

Il asperge trois fois le rouleau avec de l'eau en disant : « Sois purifié par la mort (des souvenirs fâcheux que tu as pu laisser parmi nous, car tu n'as pas besoin d'autre purification)! Que le souvenir de tes faiblesses se noie dans les eaux de la charité (tu seras pur si nous n'avons que de bons souvenirs de ta personne)! Et qu'à la pensée de l'éternel domaine (du grand tout) où ta belle âme (force matérielle) va s'envoler (car « la force comme la matière est indestructible, mais elle se transforme »), nous ne songions plus qu'à tes vertus! » et ainsi tu auras la pureté parfaite.

Le rouleau avec la corbeille qui le renferme est replacé près de la colonne triangulaire. Les frères qui siègent à l'orient vont l'asperger à leur tour pour marquer qu'ils veulent oublier les défauts du mort et ne se souvenir que de ses bonnes actions.

Le Vénérable monte sur l'estrade, répand trois fois de l'encens sur la braise ardente du réchaud, invite tous les frères à prier pour l'âme du défunt le Grand Architecte de l'Univers (l'Être Suprême, ou les forces cosmiques ou Satan lui-même, selon l'initiation des maçons). Il descend près de la colonne triangulaire, et jette sur le rouleau une branche d'immortelles. Les maçons de l'orient font de même.

Le Premier Surveillant et tous les frères de sa colonne se mettent en marche par le nord et viennent défiler devant le rouleau : chacun l'asperge, jette sur lui des fleurs et des branches d'immortelles.

Le Second Surveillant et les frères de sa colonne font la même procession en passant par le midi, aspergent le rouleau et jettent sur lui des fleurs et des rameaux d'immortelles.

Le Premier Surveillant va dégager le rouleau caché sous les fleurs et les immortelles, le prend et l'apporte au Vénérable qui le reçoit sur ses deux mains tendues en avant. Le Maître des cérémonies allume les cassolettes de parfums qui sont aux côtés du trépied. Tout le monde est debout.

Le Vénérable, tenant le rouleau, dit par une profanation sacrilège de nos saints livres : « Que je meure de la mort du juste ! Et que mes derniers moments soient semblables à ceux du frère que nous pleurons ! »

Le Vénérable et les deux Surveillants, tous trois les yeux levés vers le plafond, se rendent au pied du catafalque. Le cercueil a été ouvert auparavant. Ils y déposent le rouleau mystique : « O Grand Architecte de l'Univers, dit le Vénérable, nous remettons entre tes mains l'âme de notre frère bien-aimé ! »

Le Vénérable et les Surveillants retournent en silence à leurs places. Le Vénérable, au milieu du

plus grand silence, frappe quatre fois du plat de sa main droite sur son avant-bras gauche. Tous les frères répètent la même batterie. Tous s'écrient : « Gémissons ! »

Le Vénérable adresse une dernière invocation au Grand Architecte de l'Univers. Suit un temps de de silence. Le Vénérable frappe une seconde fois la batterie de deuil. Les maçons la répètent. « Que la volonté de l'Être Suprême soit accomplie ! » dit le Vénérable. Tous crient : « Amen. »

Le Frère Orateur fait l'éloge funébre du défunt.

On clôt les travaux.

1243. Le lecteur a pu, dans les cérémonies précédentes, surprendre souvent la franc-maçonnerie à copier, ou plutôt à parodier l'Église. C'est que, suivant la remarque du P. Lacordaire, depuis Jésus-Christ, tous ceux qui établissent quelque chose, même contre lui, lui demandent leurs inspirations. « Depuis l'ère chrétienne, aucun établissement religieux ne s'est fondé dans le monde dont Jésus-Christ n'ait été la base et le ciment... Jésus-Christ est devenu le tronc de l'erreur comme celui de la vérité, et quiconque le nie totalement se creuse un abîme où rien ne fructifiera que la mort (1). »

4° Les décorations des lieux et les insignes des personnes.

1244. Les décors des temples maçonniques et les insignes des personnes composent un ensemble d'objets ordonnés au culte du dieu de la franc-maçonnerie.

La loge possède un *autel*. On y aperçoit les emblèmes de la nature et de ses règnes, du soleil, du feu, des deux principes de Manès, du dieu *Tout* des panthéistes ; rappelons le *triangle*, l'*étoile flamboyante*, le *Jéhovah* dans la *gloire*, les *images du*

(1) De la perpétuité et du progrès du règne de J.-C., 40^e conf., an. 1846.

soleil, de la lune, des étoiles, les colonnes Booz et Jakin, le than des Égyptiens, le serpent enroulant un globe, la tête rayonnante d'un bouc, une tête de Janus quadrifons, etc. La loge est tendue soit de bleu en l'honneur du ciel, la plus belle partie de la déesse-nature, soit de rouge, en l'honneur du dieu-feu, soit de vert en l'honneur de l'eau, « élément générateur de toutes les substances ». En un mot, tous les décors conviennent à un temple de la nature.

De même, les vêtements des frères, spécialement ceux des prêtres maçons, leur forme, leur couleur, leurs ornements ont une signification religieuse et se rapportent au culte maçonnique. Quelquefois, les vêtements des maçons ont beaucoup de ressemblance avec ceux des moines, des prêtres ou des évêques catholiques. Dans la société des *Clercs Francs-Maçons de la Stricte-Observance*, « les chefs de loge portaient, dans leurs fonctions, l'habillement des évêques catholiques ; les frères avaient de longs frocs blancs avec une croix rouge sur le côté gauche et un chapeau rouge de forme hexagone (1). » N'est-il pas naturel que les évêques, les prêtres et les moines de la nature cherchent à copier les évêques, les prêtres et les moines du Très-Haut ?

1245. L'Église aime la magnificence dans tout ce qui sert au culte divin, dans les temples, dans les vases sacrés, dans les ornements des ministres de Dieu. Elle veut des temples somptueux, des autels en marbre rare, des calices d'or, de riches tentures, de splendides chasubles, les plus belles peintures, des mosaïques précieuses, des statues et des tableaux de toutes sortes. Elle convie tous les éléments et tous les arts à concourir à la magnificence de son culte ; elle demande à la nature ses plus grandes

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, p. 210.

richesses et veut que les artistes s'épuisent en chefs-d'œuvre pour le Dieu qu'elle honore.

De même, la franc-maçonnerie s'applique à avoir des temples superbes, des ornements magnifiques pour les lieux et pour les personnes. Nous avons vu que pour certaines réceptions, il doit y avoir jusqu'à quatre appartements, richement décorés. Ces ornements sont souvent faits avec du papier ou du carton dorés ou peints ; mais la franc-maçonnerie est la première à déplorer d'être réduite à une telle extrémité, et, lorsqu'elle dispose de ressources considérables, elle ne craint pas de prodiguer de grosses sommes, à l'imitation de l'Église, pour orner les temples de la nature et parer les pontifes de la raison.

Les objets qui servent au culte catholique, ont un caractère spécial et comme un cachet propre, qui les distingue de tout ce qui est employé à des usages profanes. Semblablement, les décors maçonniques sont propres aux loges, et ne peuvent être employés en dehors d'elles.

5° Fêtes et
banquets.

1246. Toute religion a ses fêtes ; la franc-maçonnerie a donc les siennes : ce sont les fêtes de la nature. Dans la plupart des instituts, il y a deux fêtes par année, pour les simples loges ; dans certains rites, comme le rite français, les deux fêtes annuelles sont l'une au solstice d'été et l'autre au solstice d'hiver. Dans d'autres rites, comme celui de Misraïm, les deux fêtes sont l'une à l'équinoxe du printemps, et elle s'appelle *le réveil de la nature*, l'autre à l'équinoxe d'automne, et elle se nomme *le sommeil de la nature*. Quelques instituts ont un plus grand nombre de fêtes. Les ateliers supérieurs ont souvent des fêtes spéciales.

Au XVIII^e siècle déjà, beaucoup de loges avaient substitué le *lundi* au dimanche des chrétiens, en faisaient leur jour de repos et de fête, et le comp-

taient pour le premier jour de la semaine : c'est Ragon qui l'atteste (1).

Ces fêtes se célèbrent avec des cérémonies diverses, au milieu de brillantes illuminations, par des discours et surtout par des banquets. Dans ceux-ci, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, les décors de la salle, la disposition de la table, le nombre des santés, et spécialement « l'action divine de boire », sont réglés par le cérémonial, absolument comme les ornements sacrés et les fonctions liturgiques dans nos églises. Le repas n'est-il pas, en effet, l'acte le plus parfait de la religion maçonnique, celui par lequel on rend au *dieu vivant* le service religieux par excellence? Aussi la chaise du convive s'appelle une *stalle* dans la langue des maçons; dans celle des maçonnes, les mets se nomment *parfums* ou *encens*; dans les agapes des Rose-Croix, porter une santé s'appelle exécuter une *libation*.

1247. Les discours maçonniques sont destinés, ordinairement du moins, à pervertir les hommes plutôt qu'à honorer le dieu maçonnique. Mais, de même que, dans les assemblées chrétiennes, les lectures, quoique principalement ordonnées à l'instruction des fidèles, font partie néanmoins du service et du culte divin, ainsi les discours maçonniques ne sont pas seulement des moyens de perversion, mais encore des hommages rendus au dieu des sectaires.

6° Discours et acclamations en l'honneur du dieu maçonnique.

La franc-maçonnerie est *verbeuse* : chaque loge a son *Orateur*; dans toutes les assemblées, il y a des discours, souvent en grand nombre, quelquefois courts, ordinairement longs, jusqu'à durer plus de deux heures, comme celui de l'Hiérophante au grade d'Épophte. Tantôt déterminés d'avance par le rituel, tantôt laissés en partie ou en totalité à l'inspiration.

(1) Orthod. maç., p. 72, note.

des orateurs, ils consistent tous dans de grands mots que nul orateur ne définit jamais et que tous font retentir du commencement à la fin de leur harangue avec une sorte d'enthousiasme factice. Le genre est uniforme dans toutes les sectes ; il compose un genre nouveau en littérature, l'*éloquence maçonnique*, qui, pendant la révolution et trop souvent même depuis, a été le genre parlementaire.

Or ces discours célèbrent sans cesse le dieu maçonnique, la *nature*, la *raison*, l'*humanité*, le *peuple*. Ils proclament les droits de ce dieu : les droits de la *conscience*, les droits de l'*homme*, la souveraineté du *peuple*. Ils exaltent son indépendance absolue sous les noms de liberté de la *pensée*, liberté de la *conscience*. Ils affirment avec enthousiasme son empire unique et illimité : « La raison est la vérité, la justice, le droit. » Ils le présentent à l'adoration des humains : « L'homme est souverain sur la terre, comme Dieu l'est au ciel. » « L'unique Dieu, ô homme, c'est toi-même. » « Viens, Satan, le proscrit des prêtres, que je te presse sur mon cœur ; car tu es mon Christ. »

Qu'on parcoure les discours prononcés depuis cent ans par les sectaires au sein des loges, ou même au milieu des assemblées parlementaires, des réunions de bienfaisance, ou dans les conférences scientifiques ; on n'en trouvera presque aucun où il n'y ait quelques hommages à l'adresse de la raison, de la liberté, du peuple, de l'humanité. De même que nos saints ont besoin, au milieu même des occupations terrestres, de se retourner vers le Christ Jésus, objet de leur amour, et de dire à sa louange quelques paroles bénies, alors même que ceux qui les entendent ne peuvent pas les comprendre, ainsi les sectaires, quand même ils parlent à des hommes tout à fait étrangers à leurs théories, ne peuvent s'empêcher de nommer le dieu qu'ils adorent, alors même qu'aucun

de ceux qui les entendent n'est capable de pénétrer le sens des mots qui résonnent.

1248. Les *acclamations*, si familières dans les loges, les mots d'ordre et de paix ont la plupart une signification religieuse. Comme les discours, ils sont ordonnés à glorifier le dieu de la Maçonnerie, et avec eux composent une des principales formes du culte maçonnique. Nous croyons inutile d'insister davantage sur ce point.

1249. Les Nicolaïtes et les Gnostiques se livraient dans leurs assemblées à d'infâmes débauches, sur lesquelles saint Épiphane et d'autres Pères nous ont laissé quelques indications sommaires. Plus tard, les Manichéens initiés aux derniers secrets de la secte, se livraient entre eux aux mêmes abominations. Or, ainsi que nous l'avons vu, la franc-maçonnerie est la fille et l'héritière de ces sectes antireligieuses et antisociales : elle est, en effet, selon l'expression de Grégoire XVI dans la célèbre Encyclique *Mirari vos*, « le cloaque infect où se sont amassées toutes les impuretés, toutes les pratiques sacrilèges et toutes les formules blasphématoires des sectes antérieures les plus infâmes (1) ». Il ne faut donc pas être étonné de retrouver dans certaines loges profondes les abominations de la Gnose et du Manichéisme. Ainsi, dans le dernier siècle, au sein de la loge d'Ermenonville, « toute femme admise aux mystères devenait commune aux frères (2) ; au Palais-Royal, « les hommes et les femmes jouaient la comédie à l'état de nature ». Dans

7° Abominations et magie.
α Abominations.

(1) Quæ quidem tanta calamitatum congeries ex illarum imprimis conspiratione societatum est repetenda, *in quas quidquid in hæresibus et in sceleratissimis quibusque sectis sacrilegum, flagitiosum ac blasphemum est, quasi in sentinam quamdam cum omnium sordium concretionem confluit.*

(2) Barruel.

ce siècle-ci, on a parlé de repas nocturnes, servis au milieu de brillantes illuminations par « des Vénus qui avaient le costume d'Ève innocente ». Des désordres plus graves encore ont été signalés.

1250. Ces infamies sont quelquefois accompagnées de la profanation de la sainte Eucharistie. « A Rome, durant les troubles de 1848, raconte Mgr de Ségur, on découvrit plusieurs réunions nocturnes, une entre autres au faubourg du Transtevere, où les adeptes, hommes et femmes, se réunissaient pour célébrer ce qu'ils appelaient la *messe du diable*. Sur un autel orné de six cierges noirs, on déposait un ciboire ; chacun, après avoir *craché sur le crucifix* et l'avoir *soulé aux pieds*, apportait et mettait dans le ciboire une *hostie consacrée*, qu'il avait été recevoir le matin dans quelque église ou bien qu'il avait achetée de quelque méchante vieille pauvre à prix d'argent comme Judas. Puis commençait je ne sais quelle cérémonie diabolique qui se terminait par un ordre donné à tous de tirer le poignard, de monter à l'autel et de frapper le Saint Sacrement à coups redoublés. Ensuite on éteignait toutes les lumières... (1) » et on se livrait aux infamies des mystères païens et des réunions manichéennes. Il y a quelques années, l'auteur de ces pages a reçu d'une personne dont la sincérité est hors de tout soupçon, la révélation d'une assemblée où un misérable prêtre apportait des hosties consacrées que l'on y profanait par des abominations sans nom.

Là apparaît dans ses derniers excès l'esprit satanique qui anime la franc-maçonnerie : comme Satan, les sectaires consommés dans l'initiation, n'ont plus d'autre ennemi que Jésus-Christ ; et, dans le délire de leur haine, ils mettent leur joie suprême à

(1) Mgr de Ségur, *les francs-maçons*.

outrager sa chair virginale par les actions les plus honteuses.

1251. Toutefois, remarquons-le de nouveau, ces abominations sont rares dans la franc-maçonnerie ; peut-être même sont-elles inconnues dans la plupart des instituts maçonniques. De nos jours, comme dans le dernier siècle, on peut appliquer à l'ensemble des loges les paroles suivantes de Barruel : *« Plus sont affreux les mystères cachés dans les arrière-loges, plus l'historien doit insister sur la multitude des francs-maçons honnêtes qui ne voient jamais rien de semblable dans leur société. Rien n'est plus facile, en effet, que d'être dupe dans la Maçonnerie. Tous ceux-là peuvent l'être, qui ne cherchent dans les loges que la facilité d'y faire des connaissances ou de remplir le vide de leur oisiveté, en se réunissant avec des hommes qui se trouvent amis presque aussitôt qu'ils se voient. Il est vrai que souvent cet empire de l'amitié ne s'étend guère au delà des loges ; mais souvent aussi les jours de réunion sont des jours de fête. On boit, on mange à une table, où les plaisirs de la bonne chère sont assaisonnés de tous ceux d'une égalité momentanée, qui ne laisse pas que d'avoir ses charmes. C'est une diversion aux embarras, aux affaires et aux soucis. Ce sont, il est vrai, quelquefois des orgies ; mais ce sont celles de l'égalité et d'une liberté qui ne blesse personne. Ce qu'on a dit de certaines assemblées où la pudeur se trouvait offensée, ne convient pas au commun des loges. C'est même un des pièges de la secte que le maintien général de la décence dans ses fêtes. Les infamies de Cagliostro eussent fait désertier le plus grand nombre des frères. Ce monstrueux Adonis révolta dans Strasbourg les Sœurs égyptiennes, et leurs cris le trahirent. Nous n'étions plus au temps des mystère de la bonne Déesse ou des Adamites. Il fut chassé de cette ville pour les avoir tentés. Il eût perdu de même les maçons dans Paris, s'il eût voulu multiplier ses loges*

du faubourg Saint-Antoine, et les confondre avec celles de l'Orient (1). »

Quelques-uns ont même pensé que les anciennes infamies des Gnostiques et des Manichéens avaient entièrement disparu du sein de la franc-maçonnerie. Mais la rareté des révélations prouve plutôt le soin que les sectaires des arrière-loges mettent à « couvrir le temple », que leur conversion. Depuis quelques années, on parle d'infâmes associations dont les membres se livrent entre eux aux désordres de Sodome; les Templiers s'étaient rendus spécialement odieux par ces sortes d'abominations; leurs descendants sont-ils étrangers à ces sociétés ténébreuses? Nous attendons de plus amples révélations.

b Magie.

1252. Les pratiques de la magie ont été familières aux sectes gnostiques et manichéennes. Or nous avons entendu les interprètes les plus illustres de la franc-maçonnerie recommander aux maçons l'étude des arts occultes et déclarer que sans cette connaissance nul ne peut être parfait maçon. Nous avons vu que certains hauts grades se donnent avec des cérémonies qui semblent appartenir à la magie. Plusieurs chefs de la franc-maçonnerie, et même des sectes entières se sont livrées aux pratiques de cet art ténébreux; c'est ce que nous avons déjà remarqué. Ainsi dans la secte des *Martinistes*, « on pratiquait l'art d'évoquer les morts, l'art de faire parler des hommes absents, de voir ce qu'ils faisaient à mille lieues de distance, etc. (2). » Il en a été de même dans la secte des *Élus Coëns*, établie par Martinez-Paschalis (3), dans celle des *Clercs Francs-Maçons de la Stricte-Observance*, qui travaillait en Allemagne au milieu du

(1) Barruel, Mémoires..., tome II, ch. x.

(2) Barruel, Mémoires..., tome II, ch. xi.

(3) Ragon, *Orthod. maçonnique*, ch. xii, p. 149.

dernier siècle (1), dans celle des *Clercs de la Haute-Observance*, (2) dans celle des *Swedenborgiens* (3), dans le rite du *Rose-Croix rectifié* (4), et dans beaucoup d'autres encore. Plus récemment, on a parlé de l'apparition du démon dans certaines réunions maçonniques ; on a même dit qu'il avait présidé certaines assemblées sous une apparence humaine.

1253. Beaucoup de contemporains refusent d'admettre ces faits. Nous ne saurions blâmer ceux qui, pour y croire, exigent des preuves absolument évidentes. Le sont-elles ? Nous n'avons pas à nous prononcer sur *certain*s faits particuliers ; mais il nous semble qu'on ne peut les révoquer en doute dans leur *ensemble* sans violer toutes les règles d'une saine critique.

Peut-on s'étonner de trouver la pratique des sciences occultes dans les associations maçonniques ? D'une part, les évocations des puissances de l'enfer, ces apparitions et toutes les autres pratiques de la magie n'ont-elles pas été traditionnelles dans les sociétés secrètes de tous les temps ? N'ont-elles pas existé, en effet, chez les manichéens du moyen âge, chez les manichéens du iv^e et du v^e siècle, chez les gnostiques, au sein des anciens mystères ? D'autre part n'est-il pas juste que ceux qui ne veulent pas se soumettre au Verbe de Dieu et à son Église, deviennent le jouet des esprits de ténèbres, que ceux qui ne veulent pas admettre la révélation de Jésus-Christ croient aux mensonges des démons, et que ceux qui nient les miracles soient trompés par les prestiges des puissances de l'abîme ?

(1) Ragon, *Orthod. maçonnique*, ch. xv, p. 209-210.

(2) *Ibid.*, ch. xvi, p. 237.

(3) *Ibid.*, ch. xviii, p. 257.

(4) *Ibid.*, p. 271-273.

8^e Réponse à
une objection.

1254. Avant de terminer ce chapitre, nous croyons nécessaire de répondre à une objection qui s'est présentée peut-être à l'esprit de certains lecteurs. « Ne faites-vous pas trop d'honneur au culte maçonnique, nous dira-t-on, en le comparant avec le culte catholique ? Ne prenez-vous même pas trop au sérieux les cérémonies et les emblèmes des loges ? Les maçons les plus élevés les abandonnent avec mépris aux maçons des grades inférieurs. Ceux-ci même en usent souvent, sans y attacher de signification, ou en y voyant les sens les plus divers. Il n'est pas rare d'entendre les écrivains de la franc-maçonnerie les traiter d'arbitraires et de ridicules. Donnons à ces pratiques le mépris dont elles sont l'objet dans les loges elles-mêmes ; mais ne les mettons pas en parallèle avec les cérémonies de l'Église. »

1255. Sans doute nous sommes loin d'égaliser les rites maçonniques à la liturgie catholique. De même que les prestiges du démon ont toujours quelque côté petit et ridicule qui les distingue des miracles réels et trahit l'action de l'ange déchu, de même les cérémonies maçonniques sont une contrefaçon plutôt qu'une imitation du culte catholique. Le démon, avons-nous dit avec Tertullien, est « le singe de Dieu ». Un singe peut faire des gestes qui aient quelque ressemblance avec ceux de l'homme ; mais ces gestes en différeront profondément : car ils ne sont pas inspirés et réglés par l'intelligence. Ainsi Satan peut chercher à imiter les pratiques de la religion de Jésus-Christ ; mais, en les imitant, il les travestit, et les cérémonies qu'il établit, quelque pompeuses qu'elles puissent paraître encore, sont toujours ridicules en quelque manière. Nous sommes donc loin de croire que les pratiques maçonniques puissent soutenir la comparaison avec la liturgie catholique.

Et toutefois ces pratiques sont dirigées contre la

liturgie catholique : car elles composent le culte de la nature, destiné, dans la pensée des sectes, à remplacer un jour universellement le culte de Dieu. A ce titre, elles ont une gravité qui se mesure à la grandeur même de Dieu, puisqu'elles sont des cérémonies sacrilèges établies pour outrager Dieu par l'adoration de la créature ; et par conséquent, quelque vaines et quelque ridicules qu'elles soient en elles-mêmes, elles sont, à raison de leur fin, dignes de l'exécration de tous les serviteurs de Dieu.

1256. Il est vrai que la plupart de ceux qui accomplissent les cérémonies maçonniques, ignorent leur signification. Mais elles n'en demeurent pas moins essentiellement impies. De même, en effet, que les prières et les actions de la liturgie catholique ont, en vertu même de l'institution de l'Église et par suite de ses intentions, une valeur qui ne dépend pas des bonnes ou des mauvaises dispositions de ceux qui les prononcent ou les exercent, ainsi les cérémonies maçonniques ont par elles-mêmes la signification que leur a attribuée la franc-maçonnerie ; et partant, comme les premières rendent à Dieu un culte digne de lui, alors même que les ministres n'en ont pas l'intelligence, de même les secondes outragent Dieu, quelle que soit l'ignorance de ceux qui les pratiquent. Ainsi, dans l'Église, un petit enfant honore Dieu, lorsqu'il récite des prières liturgiques dans une langue qu'il ignore, ou lorsqu'il fait des signes dont les sens lui sont encore peu connus ; car l'Église parle et agit en lui, et le Saint-Esprit, qui habite dans son cœur, les présente lui-même à la majesté divine. De même, le franc-maçon qui exerce les rites de son ordre, insulte Dieu en adorant la nature, parce que la franc-maçonnerie parle et agit en lui, et que l'esprit de Satan, premier inspirateur de ces cérémonies, leur donne leur signification sacrilège. C'est pourquoi

l'Église témoigne et ses vrais enfants doivent témoigner autant d'horreur pour les formules et les signes maçonniques que de respect et de vénération pour les pratiques de la liturgie catholique.

LES CONDAMNATIONS PONTIFICALES

Résumé et preuve générale de tout ce qui précède

1257. La franc-maçonnerie a été condamnée pour la première fois en 1738 par le Pape Clément XII; elle l'a été depuis par la plupart des Pontifes qui se sont succédé sur la chaire de saint Pierre. Nous allons reproduire les principaux passages des documents qui renferment ces condamnations; ces extraits seront tout ensemble le résumé et la preuve de tout ce que nous avons dit dans le cours de cet ouvrage sur la franc-maçonnerie.

Remarque
préliminaire.

1258. Écoutons d'abord Clément XII, qui le premier des Pontifes romains eut l'honneur d'élever la voix pour dénoncer et pour condamner les sociétés secrètes.

I. Condamnation de la franc-maçonnerie par Clément XII le 28 avril 1738.

Après avoir rappelé qu'il est de son devoir « de veiller avec la plus active sollicitude à l'intégrité de la religion orthodoxe, et d'écarter du monde catholique les dangers des troubles », le Pontife constate l'existence des associations maçonniques et en signale les caractères généraux : « Averti par la rumeur publique, dit-il, nous avons reconnu les effrayants progrès que font de jour en jour certaines sociétés, assemblées, réunions, conventicules, dits des francs-maçons, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute secte, contents d'affecter une certaine apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après les lois et les statuts qu'ils se sont donnés, et s'engagent par les serments les plus rigoureux, prêtés même sur la Bible, et sous des peines très graves, à cou-

vrir d'un silence inviolable tout ce qu'ils font ensemble dans le secret. »

Ainsi, au commencement du XVIII^e siècle, comme de nos jours, les francs-maçons appartenaient à toutes les croyances, affectaient au dehors une grande honnêteté, s'enveloppaient dans le plus profond secret, et s'engageaient par serment et sous des peines sévères à ne rien révéler de ce qui se disait et se faisait parmi eux.

1259. Dès lors les sociétés maçonniques étaient mal famées; c'était un déshonneur pour un fidèle que de s'y engager, et plusieurs princes les avaient prosrites : *« Telle est la nature du crime qu'il se trahit lui-même, et que les propres efforts qu'il fait pour se cacher, le font mieux remarquer. Aussi les sociétés susdites ont éveillé des soupçons si forts dans l'esprit des fidèles, que s'enrôler dans leur sein est, aux yeux des personnes sensées et honnêtes, s'entacher de la marque d'une complète perversion. Et, en effet, si ces hommes ne faisaient pas le mal, auraient-ils une si grande horreur de la lumière? Cette réprobation universelle est devenue si éclatante que dans plusieurs pays la puissance séculière a, depuis quelque temps déjà, proscriit et interdit lesdites sociétés comme contraires à la sûreté des royaumes. »*

1260. Comme ces sociétés sont secrètes, qu'elles sont odieuses aux bons, funestes à la religion et à l'État, le Pape déclare qu'il est de son devoir de les condamner. Il les condamne donc et défend à tout chrétien sous peine de l'excommunication réservée au Pontife romain d'en faire partie ou de les favoriser en quelque manière que ce soit. *« Réfléchissant donc sur les grands maux qui résultent de ces sortes de sociétés non seulement pour la tranquillité des États, mais encore pour le salut des âmes; comme la parole divine nous avertit qu'en serviteur fidèle et prudent,*

préposé à la famille du Maître, nous avons le devoir de veiller le jour et la nuit, de peur que de tels hommes, pareils à des voleurs, ne pénètrent dans la maison, ou semblables à des renards, ne dévastent la vigne, c'est-à-dire de peur qu'ils ne pervertissent les cœurs des simples, et, dans l'obscurité, ne percent les innocents de leurs traits : afin de fermer cette grande voie qui menace de s'ouvrir à des iniquités de toutes sortes, après mûre délibération, de notre plein pouvoir apostolique, Nous avons résolu et décrété de condamner et de proscrire lesdites sociétés, assemblées, réunions, conventicules de francs-maçons, comme nous les condamnons et les proscrivons par notre présente Constitution, valable à perpétuité.

« C'est pourquoi, nous défendons sévèrement et en vertu de la sainte obéissance, à tous les fidèles du Christ et à chacun d'eux, de quelque état, rang, condition, ordre, dignité et prééminence qu'ils soient, laïcs ou clercs, séculiers ou réguliers, méritant même une mention spéciale, d'oser ou de présumer sous quelque prétexte et pour quelque raison que ce puisse être, établir, propager ou entretenir lesdites sociétés de francs-maçons, les recevoir chez soi ou leur donner asile ailleurs, s'y faire inscrire, assister aux réunions, leur donner le pouvoir ou la facilité de s'assembler, leur fournir quelque chose, leur donner secours, conseil ou faveur, ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement, par soi ou par autrui, de quelque manière que ce soit, comme aussi d'exhorter les autres, les provoquer et les engager à se faire agréger à ces sortes de sociétés, à assister à leurs réunions, à les aider et à les favoriser en quoi que ce puisse être ; mais nous leur ordonnons absolument de s'abstenir tout à fait de ces sortes de sociétés et d'assemblées, et cela sous peine d'excommunication à encourir pour tout contrevenant par le seul fait et sans autre déclaration, sans

que personne puisse en être absous par autre que par nous-même ou par le Pontife romain pour lors existant, si ce n'est toutefois à l'article de la mort. »

1261. Enfin le Pape défère les transgresseurs aux juges ecclésiastiques, et même aux juges séculiers : « Nous voulons de plus et nous ordonnons que tant les évêques et les prélats supérieurs et autres ordinaires des lieux, que tous les inquisiteurs de l'hérésie, fassent des informations et procèdent contre les transgresseurs, quel que soit leur état, grade, condition, ordre, dignité et prééminence, qu'ils les répriment et les punissent de peines méritées, comme fortement suspects d'hérésie : nous leur donnons la pleine puissance de procéder contre les transgresseurs, de les punir par des peines convenables, en invoquant même s'il est besoin, le secours du bras séculier (1). »

II. Condamnation de la franc-maçonnerie par Benoît XIV, 18 mai 1751.

1262. En 1751, le Pape Benoît XIV condamna de nouveau la franc-maçonnerie dans une lettre adressée à tous les fidèles de Jésus-Christ.

Après avoir rappelé la constitution antérieure de Clément XII, le grand Pontife insiste sur les raisons qui ont déterminé son prédécesseur à proscrire les associations maçonniques : « Parmi les causes très graves qui ont porté notre prédécesseur Clément XII à interdire et à condamner lesdites sociétés et qui sont exprimées dans la constitution ci-dessus rapportée, la première est que, dans ces sortes de sociétés, il se réunit des hommes de toute religion et de toute secte, ce qui peut évidemment porter les plus graves atteintes à la pureté de la religion catholique. La seconde est le secret rigoureux et impénétrable dont on cache tout ce qui se fait dans ces assemblées, en sorte qu'on peut bien leur appliquer la parole de Cécilius Natalis, rapportée par Minucius Felix : « Les bonnes choses

(1) Const. *In Eminentis*, 28 apr. 1738.

« aiment toujours la publicité, les crimes se couvrent de secret. » La troisième est le serment que font les membres de ces associations de garder inviolablement ce secret, comme s'il pouvait leur être permis d'alléguer une promesse ou un serment quelconque, pour refuser d'avouer lorsqu'ils seront interrogés par l'autorité légitime, ce qui se fait dans ces conventicules contre l'ordre établi, soit religieux, soit politique. La quatrième est que ces sociétés ne sont pas moins contraires aux lois civiles qu'aux lois canoniques, puisque tous collèges, toutes sociétés, rassemblés sans l'autorité publique, sont défendus par le droit civil, comme on le voit au Livre XLVII des Pandectes, tit. 22 (*De collegiis ac corporibus illicitis*), et dans la célèbre lettre de C. Plinius Cécilius Secundus, qui est la XCVII, liv. X, où il est dit qu'il est défendu par les ordonnances de l'empereur qu'il se forme et existe des sociétés et des collèges sans l'autorité du prince. La cinquième est que déjà, en plusieurs pays, lesdites sociétés ont été prosrites par les lois des princes séculiers. La dernière enfin est que ces sociétés sont en mauvaise réputation auprès des personnes prudentes et probes, et qu'à leurs yeux s'y enrôler, c'est se souiller de la tache de perversité. »

1263. Benoît XIV ne se contente pas de renouveler la condamnation des sociétés maçonniques, mais il adresse un pressant appel aux princes séculiers pour qu'ils emploient leur puissance à les proscrire et à les détruire. » Notre prédécesseur Clément XII, dit-il, engageait déjà les évêques, les prélats supérieurs et les autres ordinaires des lieux, à ne pas omettre d'invoquer le secours du bras séculier, s'il le fallait, pour mettre à exécution la constitution contre lesdites sociétés. Or non seulement nous approuvons et nous confirmons cet ordre, non seulement nous adressons aux supérieurs ecclésiastiques le même avertissement et la même recommandation; mais encore, mû par notre sol-

licitude apostolique, nous invoquons par nos présentes lettres et nous requérons de tout notre zèle, à l'effet de ce qui précède, l'assistance et le secours de tous les princes et de toutes les puissances séculières catholiques. En effet les souverains et les puissances ont été choisis de Dieu pour être les défenseurs de la foi et les protecteurs de l'Église ; et par conséquent leur devoir est d'employer tous les moyens convenables pour faire observer parfaitement les constitutions apostoliques. C'est ce que les Pères du Concile de Trente leur ont rappelé au chapitre XX^e de la XXV^e session. C'est ce qu'auparavant l'empereur Charlemagne avait déclaré en termes remarquables dans ses capitulaires (tit. I, ch. II), lorsqu'après avoir prescrit à tous ses sujets l'observation des ordonnances ecclésiastiques, il ajoutait : « Nous ne pouvons nullement concevoir comment nous « seront fidèles ceux qui se montrent infidèles à Dieu et « à ses prêtres. » Aussi, enjoignant à tous les ministres et les officiers de ses États d'obliger absolument tous ses sujets à rendre une parfaite obéissance aux lois de l'Église, l'empereur décerna des peines très sévères contre ceux qui négligeraient de le faire : « Ceux qui en « ceci, dit-il, seront trouvés négligents ou désobéissants, « ce qu'à Dieu ne plaise, ne pourront plus conserver « aucune dignité dans notre empire, quand même ils « seraient nos propres enfants ; ils seront exclus de notre « palais, ne pourront plus avoir avec nous ni avec les « nôtres aucune société ni aucune communication, mais, « en punition de leur faute, seront traités sans égards « et sans faveurs (1). »

1264. Pourquoi les princes du XVIII^e siècle ont-ils été sourds aux avertissements si solennels de la Chaire Apostolique ? Pourquoi au lieu de persécuter la vaillante et bienfaisante Compagnie de Jésus,

(1) Const. *Providas*, 18 mail 1851.

n'ont-ils pas tourné leur puissance contre les pnieieuses sectes maçonniques ? Ils auraient épargné à leurs peuples ces désastres de toutes sortes qui les ont si douloureusement éprouvés, et à leurs propres familles ces révolutions violentes dont plusieurs d'entre elles sont encore aujourd'hui les victimes. « *Plût à Dieu, - dira plus tard un successeur de Benoît XIV, plût à Dieu que les chefs des États eussent alors fait autant de cas des constitutions pontificales que le demandait le salut de l'Église et de la société civile! Plût à Dieu qu'ils eussent été persuadés qu'ils devaient voir dans les Pontifes romains successeurs de saint Pierre, non seulement les pasteurs et les docteurs de l'Église catholique, mais encore les plus fermes appuis des gouvernements, et les sentinelles les plus vigilantes pour découvrir et signaler les périls qui menacent la société! Plût à Dieu qu'ils eussent employé leur puissance à combattre et à détruire ces sectes, dont les Pontifes romains leur dénonçaient les principaux desseins! Ils auraient sans doute réussi dès lors à en débarrasser la terre. Mais hélas! trompés par l'hypocrisie des sectaires, cédant aux conseils imprudents de quelques-uns de leurs ministres, ils mirent beaucoup de négligence ou du moins s'abstinrent de déployer une grande vigueur dans cette affaire; et, bientôt, les premières sectes maçonniques donnèrent naissance à un grand nombre d'autres, plus perverses et plus audacieuses encore (1). »*

1265. A son tour Pie VII condamna solennellement la franc-maçonnerie en général, et l'institut des Carbonari en particulier dans ses lettres apostoliques *Ecclesiam a Jesu Christo*, du 13 septembre 1821.

III. Condamnation de la franc-maçonnerie par Pie VII, 13 septembre 1821.

L'illustre Pontife, après avoir rappelé combien est immense de nos jours la multitude des hommes per-

(1) Léon XII, epist. encyc. *Quo graviora*, 10 mart. 1825.

vers qui travaillent à corrompre et à détruire l'Église, ajoute que *la plupart d'entre eux*, en vue de mieux réussir dans leur dessein impie, se sont unis en associations secrètes. « *L'Église que Jésus-Christ a fondée sur la pierre fermée*, dit-il, *et contre laquelle, selon sa promesse divine, les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, a été attaquée si souvent et par des ennemis si terribles, que, sans cette immuable promesse, on aurait pu craindre de la voir disparaître sous les coups de la violence ou par les ruses de la perfidie. Ce qui est arrivé dans les siècles antérieurs, se renouvelle encore et même surtout à l'époque malheureuse où nous vivons, et qui semble être CES DERNIERS TEMPS annoncés par les Apôtres, dans lesquels apparaîtront des imposteurs suivant leurs passions et marchant d'impiété en impiété. Personne, en effet, n'ignore quel nombre prodigieux d'hommes pervers s'est ligué dans ces temps si difficiles contre le Seigneur et contre son Christ, et s'applique principalement à tromper les fidèles par les vaines subtilités d'une philosophie menteuse et à leur faire abandonner la doctrine de l'Église, dans le dessein d'affaiblir et de ruiner même, s'il était possible, cette même Église. Pour atteindre plus facilement ce but, LA PLUPART D'ENTRE EUX ONT FORMÉ DES SOCIÉTÉS OCCULTES (1), dans l'espérance d'attirer plus librement un plus grand nombre d'hommes à leurs criminels complots. »*

1266. Pie VII rappelle ensuite le zèle que les Pontifes romains ont mis à signaler et à condamner les sectes maçonniques, et il déplore le peu de succès qu'ont eu leurs paroles. « *Il y a longtemps déjà que le Siège apostolique, ayant découvert ces sectes, a élevé la voix contre elles avec liberté et avec éclat, et mis au*

(1) Quod ut facilius assequerentur, eorum plerique occultos cœtus clandestinasque sectas coegerunt.

grand jour les ténébreux desseins qu'elles formaient contre la religion et contre la société civile. Il y a longtemps qu'il a appelé sur elles l'attention de tous, afin que tous prissent garde à leurs projets destructeurs. Mais il faut gémir de ce que les efforts du Saint-Siège n'aient pas obtenu les effets qu'il en attendait, et de ce que ces hommes pervers aient poursuivi l'exécution de leurs complots. Il en est résulté, en effet, ce déluge de maux dont nous avons été témoins. »

1267. Puis le Pontife signale en particulier la secte des Carbonari. Il en marque le caractère distinctif, qui est un respect hypocrite pour Jésus-Christ, sa religion et son Église. Il énumère plusieurs caractères qui lui appartiennent en commun avec les autres sociétés maçonniques, tels que le secret de ses assemblées et de ses pratiques, les serments qu'elle demande à ses membres, le système de la tolérance religieuse qui préside à son recrutement. Il expose le but des nouveaux sectaires : c'est principalement de propager le rationalisme ou l'indifférence en matière de religion, de parodier la Passion de Jésus-Christ par des cérémonies sacrilèges, de tourner en dérision les autres mystères chrétiens, de substituer des rites impies aux sacrements de l'Église, et plus spécialement peut-être de faire une guerre acharnée à la Papauté. Enfin il signale la morale des nouveaux sectaires ; il est vrai, dit-il, qu'ils vantent bien haut la morale ; mais en réalité ils favorisent les débordements les plus honteux de la concupiscence, permettent de tuer ceux d'entre eux qui feraient quelque révélation et encouragent toutes les entreprises séditionneuses.

Citons les paroles du Vicaire de Jésus-Christ.

1268. « *Entre les sociétés secrètes, nous devons mentionner spécialement une secte récemment fondée, qui s'est propagée avec rapidité dans toute l'Italie et dans*

d'autres contrées, et qui, bien que divisée en plusieurs branches, et prenant différents noms suivant les circonstances, est cependant réellement une par la communauté d'opinions et de complots et par sa constitution elle-même. On la désigne le plus souvent sous le nom de secte des Carbonari. Ces sectaires affectent un singulier respect et un zèle merveilleux pour la religion catholique, et pour la personne et la doctrine de Jésus-Christ, qu'ils ont parfois la coupable audace d'appeler leur grand maître et le chef de leur société. Mais ces discours, qui paraissent plus doux que l'huile, ne sont autre chose que des traits dont se servent ces hommes perfides pour blesser plus sûrement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes : ils se présentent sous des vêtements de brebis, mais ils ne sont au fond que des loups dévorants.

« Sans doute ce serment si sévère qu'ils font à l'exemple des anciens Priscillianistes, de ne révéler en aucun temps ni en aucune circonstance, quoi que ce soit qui puisse concerner leur société, à des hommes qui n'y seraient point admis, ainsi que de ne jamais s'entretenir avec ceux des derniers grades des choses relatives aux grades supérieurs ; de plus, les assemblées clandestines et illégitimes qu'ils tiennent à l'exemple de plusieurs hérétiques ; cette réunion dans une même société de personnes de toutes les religions et de toutes les sectes, montrent assez, quand même il ne s'y joindrait point d'autres indices, qu'il ne faut avoir aucune confiance dans leurs discours.

« Mais il n'est pas besoin de conjectures ni de raisonnements pour porter sur leurs discours le jugement que nous venons d'énoncer. Leurs livres imprimés, dans lesquels on trouve ce qui s'observe dans leurs réunions et notamment dans celles des grades supérieurs, leurs catéchismes, leurs statuts, d'autres documents authentiques, les témoignages de ceux qui, après avoir appartenu à leur société, l'ont abandonnée et en ont révélé les er-

reurs et les artifices aux magistrats légitimes, font voir manifestement que les Carbonari ont principalement pour but de propager le plus pernicieux système qui puisse être, à savoir l'indifférence en matière de religion, en donnant à chacun la plus absolue liberté de se faire une religion selon ses opinions et ses caprices ; de profaner et d'outrager la Passion de Jésus-Christ par des cérémonies abominables ; de jeter le mépris sur les sacrements de l'Église (auxquels ils paraissent en substituer criminellement d'autres qu'ils ont inventés) et sur les mystères de la religion catholique ; enfin de renverser ce Siège apostolique, contre lequel, animés d'une haine acharnée, ils trament les plus noirs attentats, parce qu'en lui réside dans toute sa vigueur la primauté souveraine et universelle de l'Église.

« Les préceptes de morale que donne la société des Carbonari ne sont pas moins coupables, ainsi que le prouvent ces mêmes documents, quoiqu'elle se vante hautement d'exiger de ses membres qu'ils aiment et pratiquent la charité et les autres vertus, et] s'abstiennent de tout vice. Ainsi elle favorise effrontément les désordres de la concupiscence ; elle enseigne qu'il est permis de tuer ceux qui révéleraient le secret dont nous avons parlé plus haut ; et, quoique Pierre, le prince des Apôtres, recommande aux chrétiens de se soumettre, pour Dieu, à toute créature humaine qu'il a établie au-dessus d'eux, soit au roi, comme étant le premier dans l'État, soit aux magistrats, comme étant les envoyés du roi, et quoique l'Apôtre Paul ordonne que tout homme soit soumis aux puissances plus élevées, cependant cette société enseigne qu'il est permis d'exciter des révoltes pour dépouiller de leur puissance les rois et tous ceux qui commandent, auxquels elle ne craint pas de donner injurieusement le nom de tyrans. »

1269. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut le Pontife, que les Carbonari aient commis déjà des grands

attentats en Italie. Aussi, poursuit-il, il est du devoir de celui qui a la garde de tout le troupeau du Christ de « réprimer les efforts sacrilèges de ces sectaires » ; et de même que les papes Clément XII et Benoît XIV ont condamné la secte des francs-maçons, lui-même à son tour se sent obligé de proscrire celle des Carbonari, « qui est un rejeton de la première, ou du moins, en est une imitation, *propago vel certe imitatio* ». En conséquence, il défend à tous les fidèles sans exception et sous peine d'excommunication, « de propager ou de favoriser la secte des Carbonari, de s'y faire initier, d'assister à leurs assemblées sous quelque prétexte que ce puisse être, d'engager qui que ce soit à s'y faire inscrire, et à la favoriser en quelque manière ». Les expressions de la défense sont à peu près les mêmes que dans les constitutions de Clément XII et de Benoît XIV contre les francs-maçons.

1270. Pie VII prescrit en outre à tous les fidèles sous la même peine d'excommunication de dénoncer aux ordinaires les membres ou les fauteurs de la secte ; il condamne ses rituels, ses catéchismes et ses autres livres et défend à tous les chrétiens, sous la peine d'excommunication, de les lire ou même de les garder.

« Nous ordonnons en outre à tous les fidèles, dit-il, sous la même peine de l'excommunication réservée à Nous et aux Pontifes romains, nos successeurs, de dénoncer aux évêques ou à qui de droit, tous ceux qu'ils connaîtraient pour être membres de cette société, ou pour avoir trempé dans quelques-uns des complots dont nous avons parlé.

« Enfin, pour repousser plus efficacement tout péril d'erreur, nous condamnons et nous proscrivons ce que les Carbonari nomment leurs catéchismes et tous leurs livres, où est décrit ce qui se passe dans leurs assem-

blées, et aussi leurs statuts, leurs codes et tous les ouvrages composés pour leur défense, soit imprimés, soit manuscrits, et nous défendons à tous les fidèles sous la même peine d'excommunication, de lire ou de garder aucun de ces livres, et nous leur ordonnons de les livrer tous aux ordinaires des lieux ou aux autres personnes qui ont le droit de les recevoir (1). »

1271. Léon XII condamne plus solennellement encore la franc-maçonnerie que ses prédécesseurs dans la célèbre constitution *Quo graviora*, donnée le 13 mars 1825.

IV. Condamnation de la franc-maçonnerie par Léon XII, 13 mars 1825.

Ce pape rappelle d'abord en général le zèle des Pontifes romains pour « réprimer et détruire les sectes qui, dans le cours des siècles, ont menacé l'Église d'une ruine entière ». Il rappelle ensuite en particulier la sollicitude des papes Clément XII, Benoît XIV et Pie VII, pour condamner les sectes des francs-maçons et des carbonari, « ouvertement ennemies de l'Église catholique », « qui font une guerre acharnée à la religion chrétienne et aux puissances séculières légitimes ». Léon XII insère en entier dans sa constitution les trois lettres de ses prédécesseurs.

1272. Puis il signale les nouveaux progrès des sociétés secrètes, et mentionne la fondation d'une secte nouvelle, l'Universitaire : « Il n'y avait pas longtemps que la constitution de Pie VII avait été publiée, lorsque sans aucun mérite de notre part, nous avons été élevé à cette chaire suprême du bienheureux Pierre. Aussitôt, nous avons mis tous nos soins à reconnaître l'état, le nombre et la force des sociétés secrètes. Ces recherches nous ont bientôt donné la certitude que leur audace avait augmenté, et que leur multitude s'était encore accrue de sectes nouvelles. Entre autres, nous devons signaler celle qui porte le nom d'UNIVERSITAIRE : elle a établi son siège

(1) Litt. apost. *Ecclesiam a Jesu Christo*, 13 sept. 1821.

dans plusieurs Universités, où les jeunes gens, au lieu d'être instruits, sont pervertis par des maîtres qui sont initiés aux mystères de cette secte, véritablement dignes du nom de mystères d'iniquité, et où ils sont formés à tous les crimes. »

1273. Ensuite, parlant des sociétés secrètes en général, Léon XII fait un tableau abrégé des malheurs dont elles sont la cause. Nous recommandons les paroles du Pontife à l'attention de certains catholiques qui refusent de croire à la puissance des sectes maçonniques et les traitent de « vain épouvantail ». Sans doute nous ne disons pas que les malheurs de l'Église et de l'État dans les temps modernes, doivent être attribués *tous sans exception*, aux agissements des sociétés secrètes ; mais nous soutenons que la franc-maçonnerie préside universellement à cette guerre acharnée qui, depuis un siècle, est faite à l'Église, et qu'elle été *la principale cause* de la révolution française et a eu *la plus large influence* dans la plupart des révolutions contemporaines. C'est ce que va déclarer Léon XII lui-même.

« *Ainsi, il est arrivé, dit Léon XII, que si longtemps après que la TORCHE DE LA RÉVOLTE A ÉTÉ ALLUMÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN EUROPE PAR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES et PORTÉE AU LOIN PAR SES AGENTS (allusion à la révolution française), et quoique les plus puissants princes de l'Europe aient remporté d'éclatantes victoires qui nous faisaient espérer la répression de ces sociétés, leurs coupables efforts n'ont cependant pas encore cessé. CAR, DANS LES MÊMES CONTRÉES OU LES ANCIENNES TEMPÊTES PARAISSENT APAISÉES (par exemple la France), n'a-t-on pas à craindre de nouveaux troubles et de nouvelles séditions que ces sociétés trament sans cesse (le Pape parlait ainsi en 1825)? N'y redoute-t-on pas les poignards impies dont ils frappent en secret ceux dont ils ont arrêté la mort? Combien de luttes terribles l'au-*

torité n'a-t-elle pas à soutenir pour maintenir la tranquillité publique (1) !

« C'est à la même source qu'il faut attribuer les affreuses calamités qui désolent presque partout l'Église et que nous ne pouvons pas rappeler sans douleur, ou plutôt sans angoisse (2). Ses dogmes et ses préceptes les plus sacrés se trouvent attaqués avec une impudente audace; on cherche à avilir son autorité, et la paix dont elle aurait le droit de jouir, est non seulement troublée, mais tout à fait détruite.

« Il ne faudrait pas croire que si nous attribuons aux sociétés secrètes tous ces maux et d'autres encore dont nous omettons de parler, c'est faussement et par calomnie. Les ouvrages que les membres de ces sectes ont osé écrire sur la religion et sur la société civile, et dans lesquels ils traitent l'autorité avec mépris, « blasphèment la majesté », présentent Jésus-Christ comme un scandale ou une folie, et même nient l'existence de Dieu et soutiennent que l'âme meurt avec le corps; les codes et les statuts, dans lesquels sont expliqués leurs pratiques et leurs projets, prouvent évidemment ce que nous avons dit, à savoir que ces sectes sont la source d'où partent

(1) Inde vero existit, quod, tanto etiam post tempore quo primum perduellionis faces in Europa a clandestinis sectis per consecratos suos inflammatae atque latae sunt, et post reportatas a potentissimis Europae principibus praecclarissimas victorias, quibus illae comprimendae sperabantur, nondum tamen nefarii eorum conatus finem habuerunt. In illis enim ipsis regionibus, in quibus pristinae tempestates conquiescere videntur, qui metus est novarum barbararum et seditionum, quas illae sectae perpetuo moliuntur? Quae impiarum formido sicarum, quas in eorum corporibus clam desigunt, quos ad mortem designarunt?

(2) Inde etiam existunt acerbissimae calamitates, quibus Ecclesia fere ubique vexatur, et quas sine dolore, imo sine mœrore commemorare non possumus.

tant d'efforts pour renverser les puissances légitimes et détruire entièrement l'Église (1). Enfin il est certain et incontestable que toutes ces différentes sociétés, quoique portant diverses dénominations, sont alliées entre elles par le lien criminel de leurs infâmes projets (2). »

1274. En conséquence Léon XII condamne toutes les sociétés secrètes; il condamne non seulement celles qui existent déjà, mais encore toutes celles qui pourront se former à l'avenir; il défend sévèrement à tous les fidèles d'établir quelque'une de ces sociétés, de s'y faire inscrire et de les favoriser ou de les tolérer en quelque manière; il ordonne à tous les chrétiens de dénoncer aux ordinaires ceux qui en font partie; il déclare spécialement nuls et criminels les serments maçonniques.

« Dans ces circonstances, nous croyons qu'il est de notre devoir de condamner de nouveau les sociétés secrètes, et de le faire de telle sorte qu'aucune d'elles ne puisse prétendre qu'elle n'est pas comprise dans notre sentence apostolique, et se servir de ce prétexte pour induire en erreur des hommes peu instruits ou peu attentifs. Aussi, après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église Romaine, de notre propre mouvement, après mûre délibération et de science certaine, nous défendons TOUTES LES SOCIÉTÉS SECRÈTES, TANT CELLES QUI SONT FORMÉES MAINTENANT, QUE CELLES QUI POURRAIENT SE FORMER A L'AVENIR, et qui concevraient contre l'Église et les puissances légitimes les projets dont nous avons parlé; nous

(1) Hac omnia aperte declarant cuncta quæ jam memoravimus et quæ ad legitimos principatus labefactandos et Ecclesiam funditus delendam spectant ab iis proficisci.

(2) Atque hoc veluti certum exploratumque habendum est has sectas, licet nomine diversas, nefario tamen impurissimorum consiliorum vinculo esse inter se conjunctas.

les défendons pour toujours sous les peines infligées dans les lettres de nos prodécesseurs, reproduites plus haut, et que nous confirmons expressément par notre présente constitution.

« C'est pourquoi, nous ordonnons à tous les chrétiens et à chacun d'eux, quel que soit leur état, rang, dignité, condition, laïcs ou clercs, séculiers ou réguliers, méritant même une mention spéciale, de ne jamais se permettre, sous quelque prétexte et pour quelque raison que ce puisse être, d'établir, de propager ou de favoriser les dites sociétés, de les recevoir ou de les cacher soit dans leur maison, soit autre part, de se faire initier à ces sociétés dans quelque grade que ce soit, d'assister à leurs assemblées, de procurer, d'aider ou de permettre les réunions, de fournir quoi que ce soit à ces sociétés, de leur donner conseil, appui ou faveur, en public ou en secret, directement ou indirectement, ou bien d'engager d'autres personnes, même indirectement et par d'autres, à se faire recevoir dans ces sociétés, à assister à leurs assemblées, et à les aider et à les favoriser en quoi que ce soit ; au contraire nous leur commandons de demeurer absolument étrangers à ces sociétés, à leurs assemblées, réunions et conventicules, sous peine pour tout contrevenant d'encourir l'excommunication par le fait même sans qu'il puisse en être absous, hormis le danger de mort, par un autre que par nous ou par le Pontife romain pour lors existant.

« Nous ordonnons en outre à tous, sous la même peine d'excommunication réservée à nous et à nos successeurs, de dénoncer aux évêques et aux autres personnes convenables, tous ceux qu'ils sauront membres de ces sociétés ou qui se seront rendus coupables de quelqu'un des crimes sus-mentionnés.

« Nous condamnons surtout et nous déclarons nul le serment impie et criminel que font les membres de ces sociétés de ne révéler à personne ce qui concerne ces sec-

tes et de frapper de mort ceux des membres qui feraient des révélations aux supérieurs soit ecclésiastiques soit civils. N'est-ce pas un crime, en effet, de faire du serment, c'est-à-dire d'un acte qui doit être prononcé selon la justice, d'en faire, disons-nous, un lien qui oblige à commettre un assassinat, et à mépriser l'autorité de ceux qui, ayant la conduite de l'Église ou de la société civile, ont le droit de connaître tout ce qui intéresse gravement la conservation de l'une et de l'autre? N'est-ce pas le comble de l'iniquité d'invoquer Dieu comme témoin et comme garant d'odieux attentats? Les Pères du III^e concile de Latran ont dit avec beaucoup de sagesse : « Il ne faut pas considérer comme serment, mais comme « parjure, tout ce qui est promis au détriment de l'Église « et contre les décrets de ses Pontifes. » C'est une audace ou plutôt une démence intolérable que certains de ces sectaires, après avoir dit non seulement dans leur cœur, mais en face des hommes et dans des écrits publics, qu'il n'y a pas de Dieu, osent cependant exiger le serment de ceux qu'ils admettent dans leurs sectes. »

1275. Après avoir condamné les sociétés maçonniques, le Vicaire de Jésus-Christ s'adresse aux évêques pour les presser de les démasquer et de les combattre, aux princes pour les exhorter à se défier de leurs menées et à les réprimer avec une prudente sévérité, à tous les fidèles pour leur recommander d'être en garde contre leurs séductions, et à ceux-là mêmes qui sont entrés dans ces associations, pour les conjurer de rompre avec elles.

« Maintenant, vénérables Frères, patriarches, primats, archevêques et évêques, dit-il aux chefs de la hiérarchie, nous demandons et nous implorons votre secours ; donnez tous vos soins au troupeau que le Saint-Esprit vous a confié en vous nommant évêques de son Église... Découvrez à vos fidèles les ruses des sectaires et apprenez-leur avec quelle diligence ils doivent les éviter et fuir leur

commerce. Développez en eux par des leçons efficaces une souveraine horreur pour la doctrine perverse de ces hommes qui tournent en dérision les plus saints mystères de notre religion et les préceptes les plus purs de Jésus-Christ, et attaquent les puissances légitimes. Et, pour nous servir des paroles de notre prédécesseur Clément XIII dans sa lettre encyclique aux patriarches, primats, archevêques et évêques de l'Église universelle, en date du 14 septembre 1758, « Pénétrons-nous, nous « vous en conjurons, de la force du Saint-Esprit, de « l'intelligence et du courage qui en sont le fruit, afin « de ne pas ressembler à ces chiens qui ne peuvent pas « aboyer, laissant nos troupeaux exposés à la fureur des « bêtes des champs. Ne nous laissons pas détourner par « quoi que ce soit du devoir que nous avons d'affronter « toutes sortes de combats pour la gloire de Dieu et le « salut des âmes. Pensons à celui qui fut aussi pendant « sa vie, en butte aux contradictions des pécheurs. Si « nous nous laissons intimider par l'audace des mé- « chants, c'en est fait de la force de l'épiscopat et de l'au- « torité sublime et divine de l'Église : nous ne pouvons « plus même prétendre à la qualité de chrétiens, si nous « en sommes venus au point de trembler devant les « menaces ou les embûches d'abominables sectaires. »

1276. Le Pontife s'adresse en second lieu aux princes chrétiens : « C'est avec d'instantes supplications que nous implorons aussi votre secours, princes catholiques, nos très chers fils en Jésus-Christ, pour qui nous avons une affection tout à fait singulière et vraiment paternelle. Nous vous rappellerons ces paroles que Léon le Grand, notre prédécesseur, dont nous portons le nom, tout indigne que nous en sommes, adressait à l'empereur Léon : « Vous devez être vivement convaincu que la puissance « souveraine ne vous a pas seulement été donnée pour « gouverner le monde, mais encore et même principale- « ment pour prêter main forte à l'Église, en compri-

« *mant les méchants avec énergie, en protégeant les
« bonnes lois et en rétablissant l'ordre partout où il est
« troublé.* »

« *Les circonstances actuelles sont telles que vous avez
à réprimer les sociétés secrètes, non seulement afin de
défendre la religion catholique, mais encore pour votre
sûreté et celle de vos sujets. La cause de la religion est
aujourd'hui tellement liée à celle de la société, qu'on ne
peut d'aucune manière séparer l'une de l'autre. Car
ceux qui font partie de ces sectes ne sont pas moins
ennemis de votre puissance que de la religion : ils atta-
quent l'une et l'autre, ils travaillent à les ruiner toutes
deux; et certes, s'ils le pouvaient, ils ne laisseraient
subsister ni l'une ni l'autre.*

« *Et telle est la perfidie de ces hypocrites sectaires que,
alors qu'ils paraissent le plus appliqués à augmenter
votre puissance, ils travaillent avec le plus d'ardeur à
la renverser. Ils ne cessent de répéter que notre pouvoir
et celui des évêques doivent être restreints et affaiblis
par les princes, et qu'il faut transférer à ceux-ci les
droits tant de cette chaire apostolique et de cette Église
principale, que des évêques appelés à partager notre
sollicitude. Or ces perfides conseils ne leur sont pas
seulement inspirés par leur haine de la religion, mais
encore par l'espoir que les peuples soumis à votre empire,
en voyant renverser les bornes posées dans les choses
saintes par Jésus-Christ et par l'Église, seront amenés
facilement, par cet exemple, à changer et à détruire
aussi la forme du gouvernement.* »

Jusqu'ici, hélas! bien peu de princes ont pris ces graves paroles de l'illustre Pontife pour règle de leur conduite; bien peu même y ont fait attention. Nous espérons que dans l'avenir les rois seront plus sensés.

1277. Léon XII s'adresse ensuite à tous les chrétiens. Ayez en horreur, leur dit-il, les sectes et les

sectaires; prenez garde à leurs séductions; vous ne pouvez, sans un péché grave, vous faire initier au moindre de leurs grades, car en entrant dans la franc-maçonnerie vous vous rendez complices de tout le mal qui s'y fait. « Vous aussi, fils chéris, qui professez la religion catholique, écoutez nos instantes prières et nos pressantes exhortations. Évitez absolument ces hommes qui appellent la lumière ténèbres et les ténèbres lumière. En effet, quel avantage sérieux pourriez-vous retirer de votre union avec des sectaires qui ne tiennent aucun compte ni de Dieu ni des puissances qu'il a établies, qui leur déclarent et leur font la guerre par des intrigues et des assemblées secrètes, et qui, tout en protestant hautement qu'ils veulent uniquement le bien de l'Église et de la société, prouvent par toutes leurs actions que leur unique ambition est de tout détruire? Ces hommes sont semblables à ceux auxquels saint Jean défend de donner l'hospitalité et même de rendre le salut (1) et que nos pères appelaient les premiers-nés de Satan. Il faut donc que vous preniez bien garde aux séductions et aux discours mielleux qu'ils emploieront pour vous persuader d'entrer dans leurs associations. Tenez pour certain que personne ne peut consentir à faire partie de ces sectes, sans se rendre coupable d'un péché très grave : fermez les oreilles à leurs paroles, lorsque pour vous décider à vous faire initier à leurs grades inférieurs, ils protesteront énergiquement qu'ils ne s'y commet rien qui soit contraire à la raison et à la religion et qu'au contraire tout ce qui s'y dit et s'y pratique est pur, droit et honnête. Certes, ce serment criminel dont nous avons parlé et qui est exigé dès les premières initiations, est suffisant pour vous montrer combien il est répréhensible d'entrer dans les moindres grades et d'y rester. Puis, quoique ce qu'il y a de plus

(1) II Joan. 10.

blâmable ne soit pas confié à ceux qui ne sont pas parvenus aux grades supérieurs, il est cependant manifeste que la puissance et l'audace de ces sociétés pernicieuses sont accrues par le nombre et l'accord de ceux qui y sont enrôlés; en sorte que ceux qui appartiennent aux grades inférieurs, doivent être considérés comme les complices des crimes qui se commettent dans toute la société, et que cette sentence de l'apôtre tombe sur eux : « Ceux qui font ces choses, sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui sont partisans de ceux qui les font (1). »

1278. Enfin Léon XII s'adresse à ceux qui ont le malheur d'être engagés dans les sectes maçonniques et il les conjure de reconnaître le triste état de leur conscience et de rentrer dans les voies du salut. Nous omettons de citer ces paroles, parce que si elles nous révèlent la mansuétude et la tendresse du Père suprême de la grande famille chrétienne, elles ne nous apportent aucune lumière nouvelle sur la nature des sociétés secrètes.

V. Condamnation de la franc-maçonnerie par Pie VIII, 24 Mars 1829.

1279. Après Léon XII, écoutons son successeur Pie VIII signalant les sociétés secrètes à l'attention de tous les pasteurs de l'Église.

« Il est de votre devoir, écrit-il aux patriarches, primats, archevêques et évêques du monde entier, il est de votre devoir de tourner vos regards vers ces associations secrètes d'hommes factieux, ennemis déclarés de Dieu et des princes, qui emploient tous leurs efforts à désoler l'Église, à bouleverser les États, à troubler tout l'univers, et qui, en brisant le frein de la foi véritable, ouvrent la voie à tous les crimes. En s'efforçant de cacher, sous la religion d'un serment ténébreux, et l'iniquité de leurs assemblées et les desseins qu'ils y forment, ils ont fait soupçonner dès le commencement

(1) Litt. apost. *Quo graviora*, 13 mart. 1825.

ces affreux attentats que nous avons vu sortir en ces temps malheureux du puits de l'abîme et qui ont éclaté au grand dommage de la religion et des empires. »

1280. Le Pontife rappelle ensuite les condamnations antérieures des sociétés secrètes par les papes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII. Il confirme les constitutions de ses prédécesseurs, et ajoute : « *Nous travaillerons de tout notre pouvoir pour empêcher l'Église et la société civile de souffrir des complots de ces sectes, et nous appelons pour ce grand ouvrage votre concours quotidien, afin que revêtus de l'armure du zèle et unis par les liens de l'esprit, nous soutenions vaillamment notre cause commune, ou plutôt la cause de Dieu, pour détruire ces remparts derrière lesquels se retranchent l'impiété la plus audacieuse et la corruption la plus abominable. »*

1281. Enfin Pie VIII flétrit de nouveau, à l'imitation de Léon XII, l'*Universitaire*, et réproouve les machinations dont elle use pour porter dans les chaires des Universités « des maîtres dépravés qui conduisent la jeunesse dans les sentiers de Baal », et pour corrompre partout l'esprit et le cœur des étudiants.

1282. Grégoire XVI à son tour, dans la première Encyclique qu'il adressa aux évêques du monde entier et qui restera à jamais célèbre, signala la franc-maçonnerie comme « la principale cause de toutes les calamités de l'Église et des royaumes (1) », et comme « l'égoût impur de toutes les sectes antérieures ». Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer son témoignage.

VI. Condamnation de la franc-maçonnerie par Grégoire XVI, 15 août 1832.

(1) Quæ quidem tanta calamitatum congeries ex illarum imprimis conspiratione societatum est repetenda... Encyc. *Mirari vos.*

VII. Condam-
nation de la
franc-maçonne-
rie par Pie IX.

1283. Pie IX, dans le cours de son glorieux pontificat, a flétri et proscrit plus de vingt fois les sectes maçonniques. Nous allons reproduire en entier celle de ces condamnations qui a eu peut-être le plus de retentissement.

En 1862, Napoléon III prononça la dissolution de la Société de saint Vincent de Paul. La même année, il donna par un décret public un Grand Maître à la Maçonnerie française ; quelque temps après, l'Archevêque de la capitale assista aux obsèques de ce haut dignitaire des Loges. Plusieurs répétaient que les condamnations publiées par les Pontifes romains contre les sociétés secrètes, étaient nulles dans les pays où le gouvernement tolérait ces sortes d'associations. En présence de ces faits et de ces prétentions, Pie IX crut devoir élever sa grande voix. Il le fit dans le consistoire du 25 septembre 1865.

1284. « Parmi les nombreuses machinations et les moyens divers dont les ennemis du nom chrétien se sont servis pour attaquer l'Église et par lesquels ils ont essayé, mais en vain, de la détruire, il faut, sans nul doute, Vénérables Frères, compter cette secte perverse, vulgairement appelée MAÇONNIQUE, qui cachée d'abord dans des antres ténébreux, a fini par se faire jour, pour la ruine commune de la religion et de la société civile. Aussitôt que nos prédécesseurs les Pontifes romains ont eu découvert ses embûches et ses fraudes, fidèles à leur office pastoral, ils se sont appliqués sans retard à réprimer par leur autorité, à frapper des censures, comme d'un glaive spirituel et à exterminer cette secte qui ne respire que le crime et ourdit les plus noirs complots contre la société religieuse et la société civile. En effet, notre prédécesseur Clément XII, par ses lettres apostoliques, proscrit et réprouva cette secte, et interdit à tous les fidèles non seulement de travailler à la multiplier, mais encore de la favoriser de quelque

manière que ce fût, sous peine de l'excommunication réservée au Souverain Pontife. Benoît XIV confirma par une nouvelle constitution cette juste et légitime sentence de condamnation, et il ne manqua pas de conjurer les souverains catholiques de consacrer toute leur sollicitude et d'employer tous leurs efforts à détruire cette secte maudite, et à repousser le péril commun. »

1285. Il est profondément regrettable, poursuit Pie IX, que les princes n'aient pas entendu cet appel. L'Église et l'État n'auraient pas été affligés par tant de révolutions et de guerres. « *Plût à Dieu que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de notre prédécesseur ! Plût à Dieu que, dans une affaire aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse ! CERTES, NI NOS PÈRES, NI NOUS, NOUS N'AUROIS JAMAIS EU A DÉPLORER TANT DE MOUVEMENTS SÉDITIEUX ET DE RÉVOLUTIONS, TANT DE GUERRES INCENDIAIRES QUI MIRENT EN FEU L'EUROPE ENTIÈRE, NI TANT DE MAUX QUI ONT AFFLIGÉ ET AFFLIGENT ENCORE L'ÉGLISE (1).* »

1286. « *Mais comme la fureur des méchants était loin de s'apaiser, Pie VII, notre prédécesseur, frappa d'anathème une secte d'origine récente, celle des Carbonari, qui s'était répandue surtout en Italie, où elle avait fait un grand nombre d'adeptes. Enflammé du même zèle pour les âmes, Léon XII condamna, par ses lettres apostoliques, non seulement les sociétés secrètes que nous venons de mentionner, mais encore toutes les autres, de quelque nom qu'elles fussent appelées, conspirant contre*

(1) *Atque utinam supremi iidem principes decessoris nostri vocibus aures præbuisent; utinam in causa tam gravi non remissius egissent: nunquam certe fuissent deplorandi nostra patrumque memoria tanti seditioſum motus, tanta bellorum incendia, quibus Europa universa conflagravit, tanta denique malorum acerbitas, a quibus afflictata est, atque adhuc afflictatur Ecclesia.*

l'Église et le pouvoir civil, et il les interdit sévèrement à tous les fidèles sous peine d'excommunication.

1287. « *Toutefois, les efforts du Siège Apostolique n'ont pas eu le succès qu'on était en droit d'en attendre, Jusqu'ici la secte MAÇONNIQUE dont nous parlons, n'a pas été vaincue ni terrassée ; au contraire, elle a pris de si prodigieux développements qu'en ces jours si difficiles, elle se montre dans tous les pays avec impunité et lève de toutes parts une tête audacieuse. Nous avons dès lors jugé nécessaire de revenir sur le même sujet, attendu que, par suite de l'ignorance où la plupart se trouvent peut-être des complots qui se trament dans ces sociétés secrètes, on a vu se répandre cette fausse opinion que ces associations et ces institutions sont inoffensives, qu'elles n'ont d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité, et qu'en conséquence il n'y a rien à en craindre pour l'Église.*

« *Qui cependant ne voit combien une telle persuasion est éloignée de la vérité ? Que signifie, en effet, cette union d'hommes de toute religion et de toute croyance ? Que signifient ces conventicules si secrets, et ce serment si rigoureux exigé des initiés, de ne jamais rien découvrir de tout ce qui concerne ces sociétés ? Pourquoi ces peines affreuses auxquelles se vouent les membres, dans le cas où ils viendraient à manquer à leurs engagements ? A coup sûr, elle ne peut manquer d'être impie et criminelle une société qui fuit ainsi le jour et la lumière ; car celui qui fait le mal, selon la parole des saints livres, hait la lumière.*

1288. « *Combien différent de cette association les pieuses sociétés qui fleurissent dans l'Église catholique (en particulier la Société de saint Vincent de Paul) ! Rien chez elles n'est caché ; les règles qui les régissent sont sous les yeux de tous ; tous aussi peuvent voir les œuvres de charité qu'elles exercent suivant la doctrine de l'Évangile.*

« Aussi n'avons-nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de ce genre si salutaires et si bien faites pour exciter la piété et secourir les pauvres (la Société de saint Vincent de Paul elle-même), être attaquées et même détruites en certains lieux (en France) : tandis qu'on contraire on encourage, ou tout au moins on tolère (tandis que le gouvernement français encourage ou tout au moins tolère) la ténébreuse société MAÇONNIQUE, si ennemie de l'Église et de Dieu, si dangereuse même pour la sûreté des royaumes.

« Nous éprouvons, Vénérables Frères, une profonde douleur en voyant que, dans la répression de cette secte, telle que l'ordonnent les constitutions de nos prédécesseurs, plusieurs de ceux que la nature même de leurs fonctions et le devoir de leur charge devraient rendre pleins de vigilance et d'ardeur dans un sujet aussi grave, (certains évêques eux-mêmes), se montrent indifférents, et, en quelque sorte, endormis. Si quelques-uns pensent que les constitutions apostoliques, publiées sous peine d'anathème contre les sociétés secrètes, leurs adhérents et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où ces sectes sont tolérées par l'autorité civile, assurément ils sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, Vénérables Frères, nous avons déjà réprouvé cette fausse doctrine (dans l'Encyclique *Quanta cura*), et aujourd'hui nous la réproouvons et la condamnons de nouveau. En effet, est-ce que ce souverain pouvoir de paître et de diriger le troupeau universel, que les Pontifes romains ont reçu de Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre, cette autorité suprême qu'ils doivent exercer dans l'Église, peut dépendre du pouvoir civil, et celui-ci a-t-il le droit d'arrêter cette puissance ou de la restreindre en quoi que ce soit?

1289. « Dans cette situation, de peur que les hommes peu attentifs et surtout les jeunes gens ne se laissent

égarer, et pour que notre silence ne donne à personne l'occasion de défendre l'erreur, nous avons résolu, Vénérables Frères, d'élever notre voix apostolique. Confirmant donc dans votre assemblée les constitutions de nos prédécesseurs, nous réprouvons et nous condamnons par notre autorité apostolique la secte MAÇONNIQUE et les autres sociétés du même genre, qui, tout en différant en apparence, se forment tous les jours dans le même but, et conspirent, soit ouvertement, soit clandestinement, contre l'Église et les pouvoirs légitimes, et nous voulons que tous les chrétiens de toute condition, de tout rang, de toute dignité et de tout pays, les tiennent pour prosrites et réprouvées, sous peine d'encourir les censures mentionnées dans les lettres de nos prédécesseurs.

1290. Maintenant, il ne nous reste plus, pour satisfaire à la sollicitude et aux vœux de notre cœur paternel, qu'à avertir et à exhorter les fidèles qui se seraient associés à des sectes de ce genre, d'obéir à de plus sages inspirations, et d'abandonner ces funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle.

Quant à tous les autres fidèles, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires, qui, tout en affectant au dehors une certaine apparence d'honnêteté, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion de Jésus-Christ et contre les puissances légitimes, et qui n'ont qu'une pensée et qu'un but, anéantir tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que ces sectaires sont comme les loups que Jésus-Christ Notre-Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau. Qu'ils sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'Apôtre nous a interdit la société et même l'abord, jusqu'au point de nous défendre de les saluer.

1291. Que le Seigneur, si riche en miséricordes, exauçant nos humbles prières, daigne, par le secours de sa

grâce, ramener les insensés à la raison, et les pécheurs dans les sentiers de la justice! Qu'il lui plaise de réprimer les fureurs de ces hommes pervers, qui, dans le secret de leurs sociétés maudites, méditent des complots si impies et si criminels, et qu'enfin l'Église et la société civile puissent trouver un peu de répit aux troubles si nombreux qui les agitent depuis si longtemps! Afin que nos vœux soient exaucés, recourons à l'intercession toute-puissante de la très sainte Vierge Mère de Dieu, conçue sans péché, à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Église et les monstres des erreurs. Implorons aussi la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, qui ont consacré cette ville par leur glorieux sang. Nous avons la confiance qu'avec leur secours et leur assistance, nous obtiendrons plus facilement ce que nous demandons à la bonté divine (1). »

1292. Quelque temps plus tard, les francs-maçons du Brésil prétendirent que les condamnations pontificales atteignaient seulement les sociétés maçonniques de l'Europe, mais non pas celles du Nouveau Monde : car, disaient-ils, les sociétés maçonniques de l'Europe sont des sectes de conspirateurs; celles d'Amérique au contraire ne travaillent qu'au progrès de la civilisation et à l'exercice des œuvres philanthropiques. Pie IX, dans une lettre adressée aux évêques du Brésil, déclara bientôt que les sociétés maçonniques des Deux Mondes étaient toutes également condamnées, celles-là même qui affectaient de n'avoir d'autre but que le progrès de la civilisation et la pratique de la bienfaisance. « *Afin, dit-il, que dans une matière aussi grave il ne puisse rester aucun doute ni aucune place à l'illusion, nous nous empressons de déclarer de nouveau et de confirmer que*

(1) Alloc. consist. *Multiplices inter machinationes*, 25 sept. 1865.

les sociétés maçonniques, tant celles qui existent dans le Brésil, que celles qui se trouvent en quelque endroit de la terre que ce soit, lesquelles sont présentées par un grand nombre de personnes, soit trompées elles-mêmes, soit cherchant à tromper les autres, comme occupées uniquement des progrès de la civilisation et de l'exercice de la bienfaisance, sont prosrites par les constitutions apostoliques, et que tous ceux qui ont eu le malheur de donner leur nom à quelqu'une d'entre elles, sont par le fait même sous le coup de l'excommunication réservée au Pontife romain (1). » « Nous désirons vivement, Vénérables Frères, ajoute le grand pontife, que, soit par vous-mêmes, soit par vos coopérateurs, vous les signaliez aux fidèles comme des fléaux pernicieux, et que vous vous efforciez par tous les moyens en votre pouvoir d'en préserver votre troupeau. »

VIII. Con-
damnation de
la franc-ma-
çonnerie par
Léon XIII.

1293. Nous allons terminer par le document le plus remarquable peut-être qui ait été publié jusqu'ici contre les sociétés secrètes, la célèbre Encyclique de Léon XIII, du 20 avril 1884. Nous citerons les principaux passages; nous donnerons l'analyse des autres.

1^o Prélimi-
naires.
« La franc-
maçonnerie pré-
sente à la Cité de
Sainte.

1294. Le Pontife romain commence par rappeler que deux Cités partagent le genre humain, la Cité de Dieu, dont la loi est l'amour de Dieu poussé jusqu'à la haine de soi-même, et la Cité de Satan, dont la loi est au contraire l'amour propre porté jusqu'à la haine de Dieu. A la Cité de Satan, poursuit-il, préside aujourd'hui la franc-maçonnerie, comme à la Cité de Dieu la hiérarchie sacrée. « *Les sectaires en effet, ne prennent plus la peine, dit-il, de dissimuler leurs intentions : ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu; publiquement, à ciel ouvert, ils entreprennent de ruiner la sainte Église de*

(1) Litt. *Exortæ in ista ditione*, 29 apr. 1876.

Dieu, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ. Aussi, en présence de ces maux, pressé par la charité, nous nous sentons porté à crier vers Dieu : « SEIGNEUR, VOICI QUE VOS ENNEMIS FONT UN GRAND BRUIT ; CEUX QUI VOUS HAÏSSENT ONT LEVÉ LA TÊTE ; ILS ONT OURDI CONTRE VOTRE PEUPLE DES COMLOTS PLEINS DE MALICE, ET ILS ONT RÉSOLU DE PERDRE VOS SAINTS. OUI, ONT-ILS DIT, VENEZ ET FAISONS-LES DISPARAITRE DU MILIEU DES NATIONS (1). » En un si pressant danger, devant une guerre si opiniâtre et si cruelle faite au christianisme, c'est notre devoir de signaler le péril, de dénoncer les adversaires, d'opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leurs industries. »

1295. Léon XIII rappelle ensuite que les Pontifes romains « reconnurent cet ennemi capital au moment même où, sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour » et que « lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme, en les avertissant de se tenir en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre ». Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX à diverses reprises, « dénoncèrent de la façon la plus expresse la secte des francs-maçons comme une société criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile (1), et édictèrent contre elle les peines les plus graves ». Plusieurs sectaires, poursuit Léon XIII, accusèrent les Pontifes romains

à Anciennes
condamnations
de la franc-ma-
çonnerie édic-
tées par les
Pontifes ro-
mains..

(1) Ps. LXXXII, 2-4.

(2) Hæc Apostolica sedes denunciavit aperteque edixit, sec-tam Massonum, contra jus fasque constitutam, non minus esse christianæ rei quam civitati pernicioseam.

de se tromper ; mais d'autres membres des sociétés proscrites reconnurent la justice des condamnations ; un certain nombre de princes même édictèrent des lois contre elles, et enfin, les événements, hélas ! ne donnèrent que trop raison à la prévoyante sagesse des Papes.

La condamnation plus récente des principales doctrines maçonniques par Léon XII lui-même.

1296. Aujourd'hui, poursuit le Pontife, les sociétés secrètes ont, au sein des nations modernes, *une puissance qui équivaut presque à la souveraineté* : « *Les prévoyantes et paternelles sollicitudes de nos prédécesseurs, dit-il, n'eurent pas partout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer soit à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient eu cependant l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en résulte que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès : envahissant, à force d'audace et de ruses, tous les rangs de la hiérarchie sociale, elle a pris, au sein des États modernes, une puissance qui ressemble presque à une domination (1).* »

Léon XIII rappelle que, frappé de cette puissance formidable des sectaires, il a reconnu la nécessité de les combattre de toutes ses forces, le jour même où il a pris en main le gouvernail de l'Église. C'est contre eux ou plutôt contre leurs doctrines perverses, qu'il a publié ses principales Encycliques : l'Encyclique *Quod apostolici muneris*, « pour combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes » ; l'encyclique *Arcanum*, « pour mettre en lumière et défendre la notion véritable et naturelle de la société domestique, dont le mariage est l'origine et la source » ; l'encyclique

(1) *Inferendoque sese per audaciam et dolos in omnes reipublicæ ordines, tantum jam posse cœpit, ut prope dominari in civitatibus videatur.*

Diuturnum, « pour faire connaître, d'après les principes de la sagesse chrétienne, l'essence du pouvoir politique et montrer ses admirables harmonies avec l'ordre naturel, aussi bien qu'avec le salut des peuples et des princes. » Le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici connaît depuis longtemps ces incomparables encycliques par les nombreuses citations que nous leur avons empruntées. « Aujourd'hui, continue le grand Pape, à l'exemple de nos prédécesseurs, nous avons résolu de fixer directement notre attention sur la société maçonnique, sur l'ensemble de sa doctrine, sur ses projets, sur ses habitudes traditionnelles de penser et d'agir, afin de mettre dans une plus grande lumière sa puissance pour le mal, et d'arrêter dans ses progrès la contagion de ce funeste fléau. »

1297. Après ce grave préambule, Léon XIII, entre dans l'examen des sectes maçonniques; il signale d'abord leur caractère de sociétés secrètes; il expose ensuite le but qu'elles poursuivent, c'est principalement la destruction de l'ordre surnaturel établi par Jésus-Christ, mais c'est aussi le renversement de l'ordre naturel lui-même.

Écoutons le grand Pape.

« Il existe dans le monde, dit-il, un grand nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, le rite, la forme, l'origine, se ressemblent et s'accordent entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels : toutes en réalité sont identiques à la secte des francs-maçons, qui est pour toutes les autres comme le centre d'où elles procèdent et où elles aboutissent (1). » Car, ainsi que nous l'avons exposé, les sociétés maçonniques proprement dites, celles qui ont la double hiérarchie des grades et du

↳ Caractère général des sectes maçonniques : ce sont des sociétés secrètes.

(1) Quæ cujusdam est instar centri unde abeunt et quo redeunt universæ.

gouvernement, donnent naissance à toutes les autres, et le plus souvent en retiennent la direction générale. « A l'époque présente ces sectes ont l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées : elles tiennent leurs assemblées en plein jour et sous les yeux de tous ; elles ont leurs journaux. Et cependant, si on va au fond des choses, elles n'ont pas cessé de garder leur nature et leurs allures de sociétés secrètes. Il y a, en effet, chez elles des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes. Tels sont le but suprême, les desseins intimes, les hauts chefs, certaines réunions plus occultes et intérieures, ainsi que les décisions prises, les moyens et les agents d'exécution. A cette loi du secret concourent merveilleusement : la division faite entre les associés des droits, des offices et des charges ; la distinction hiérarchique, savamment organisée, des ordres et des degrés, et la discipline sévère à laquelle tous sont soumis. Le plus souvent ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus ils doivent faire le serment solennel de ne jamais révéler à personne, en aucun temps, d'aucune manière, les noms des associés, les signes et les doctrines de la société. C'est ainsi que, sous des apparences mensongères, et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite, les francs-maçons, comme autrefois les manichéens, n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices. Considérant le secret comme leur premier bien, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble pour cultiver la science ; ils affectent d'être conduits par le zèle le plus ardent pour les progrès de la civilisation, par un singulier amour pour le pauvre peuple ; à les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre au plus grand nombre possible d'hommes tous

les bienfaits de la société civile. Mais, à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs; de se tenir toujours prêts à exécuter, au premier signal, tous les ordres donnés : se vouant d'avance, en cas contraire, aux traitements les plus rigoureux et même à la mort. De fait, il n'est pas rare que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre eux qui sont convaincus, soit d'avoir livré la discipline secrète de la société, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs; et cela se pratique avec une telle dextérité que le plus souvent l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie pour veiller sur les crimes et en tirer vengeance. »

Il ne reste plus qu'à conclure : les sectes maçonniques sont des sociétés secrètes, donc ce sont des sociétés perverses. « Or, continue le Pape, vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres; enchaîner à soi par les liens les plus étroits et sans leur avoir fait connaître préalablement à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère; armer pour le meurtre des mains à l'aide desquelles on s'assure l'impunité du crime : ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même. C'est pourquoi la société dont nous parlons est évidemment en opposition avec la justice et la morale naturelles. »

1298. Après avoir signalé les associations maçonniques comme des sociétés secrètes et avoir conclu de ce caractère qu'elles sont en opposition avec la morale naturelle, Léon XIII examine en détail quelles sont leurs fins. Les sectes, dit-il, travaillent à prêcher et à appliquer le *naturalisme* ou le *rationalisme* : elles sont, ainsi que nous avons

3^o But de la franc-maçonnerie.

« Attaques contre l'ordre surnaturel.

pu souvent le constater dans le cours de cet ouvrage, les armées du rationalisme : comme les naturalistes, les francs-maçons aspirent à abolir tout l'ordre surnaturel et à bouleverser l'ordre naturel, à anéantir l'Église catholique et toute la religion chrétienne et à transformer radicalement ou à détruire même la société civile, la famille et toutes les institutions naturelles. Mais prêtons l'oreille à la voix du grand Pontife : « *Le suprême dessein des francs-maçons est de ruiner de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle façonnée à leurs idées, et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme (1).* »

Remarque
préliminaire.

1299. Avant de développer cette thèse, le Souverain Pontife prémet une remarque assez importante : « *Ce que nous allons dire comme ce que nous avons déjà dit doit s'entendre de la secte maçonnique prise dans son ensemble, et en tant qu'elle embrasse toutes ces sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées, mais nous ne prétendons pas l'appliquer à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il s'en peut trouver, et même en bon nombre, qui, sans être exempts de faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final qu'elles poursuivent. De même aussi, il se peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas certaines conclusions extrêmes qui découlent, il est vrai, des principes communs à toute l'association et que tous par conséquent*

(1) Est consillorum suorum ultimum, scilicet evertere funditus omnem eam, quam instituta christiana pepererunt, disciplinam religionis reique publicæ, novamque ad ingenium suum extruere, ductis e medio *naturalismo* fundamentalis et legibus.

devraient admettre logiquement, mais qui ont quelque chose de si odieux qu'elles font horreur à ceux qui ont gardé quelque honnêteté. De même encore, plusieurs sociétés sont portées par les circonstances de lieux et de temps à aller moins loin qu'elles ne le voudraient elles-mêmes ou que ne le font d'autres associations : il ne faudrait pas conclure pour cela qu'elles soient étrangères aux engagements fondamentaux de la franc-maçonnerie; car ces engagements ne doivent pas tant être appréciés par les actes accomplis et par leurs résultats, que par l'esprit et les principes généraux. »

1300. Après cette remarque préliminaire, le Pontife entre dans le développement de sa thèse : *la franc-maçonnerie est l'armée du naturalisme.* « Le premier principe des naturalistes, dit-il, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine a droit à être maîtresse et souveraine. En conséquence, ou ils tiennent peu de compte de nos devoirs envers Dieu, ou ils en altèrent la notion par des sentiments faux et erronés. Ils nient, en effet, que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation : ils ne reçoivent aucun dogme de la religion, aucune vérité en dehors de ce que la raison humaine peut comprendre et ne reconnaissent pas de maître en la parole duquel on doit avoir foi à raison de l'autorité de sa mission divine. Et comme l'Église catholique a proprement et uniquement la charge de posséder dans leur plénitude et de garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner et tous les autres moyens surnaturels accordés d'en haut pour le salut des hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques. »

1301. Or la franc-maçonnerie travaille à anéantir tout l'ordre surnaturel. « Maintenant, poursuit le Pontife, que dans les choses qui touchent à la religion, on examine à l'œuvre la secte des francs-maçons, là surtout

Ce qu'est le naturalisme.

La franc-maçonnerie travaille à prêcher et à appliquer le naturalisme.

où son action est plus libre : et qu'on dise si elle ne semble pas s'être donné pour mandat de mettre à exécution les décrets des naturalistes. »

Elle travaille à séculariser la société.

1302. Elle entreprend d'abord de détruire le règne social de Jésus-Christ, de soustraire la société civile à l'autorité spirituelle de l'Église : « Elle déploie les efforts les plus longs et les plus opiniâtres pour réduire à néant le magistère et toute l'autorité de l'Église sur la société civile. C'est pourquoi elle prêche et combat sans relâche pour la complète séparation de l'Église et de l'État. En conséquence, elle exclut des lois aussi bien que de l'administration publique la très salutaire influence de la religion catholique. En définitive, elle aspire à constituer l'État tout entier en dehors des institutions et des lois de l'Église. »

Attaques générales contre l'Église.

1303. Mais il ne lui suffit pas de soustraire l'État à la domination spirituelle de l'Église, elle veut la détruire elle-même. « C'est peu pour les francs-maçons d'enlever à l'Église la direction de la société; elle est pour eux une ennemie qu'ils s'acharnent à écraser. L'impunité est assurée à tous ceux qui, par la parole, par la plume, par l'enseignement, attaquent les fondements eux-mêmes de la religion catholique. Les droits de l'Église, les divines prérogatives dont elle a été dotée, sont indignement violés. On réduit aux dernières limites sa liberté d'action, et cela par des lois qui au premier abord ne semblent pas trop oppressives, mais qui en réalité sont faites pour la rendre esclave. On fait contre le clergé des lois spéciales vraiment intolérables, destinées à restreindre excessivement le nombre de ses membres ou à réduire toujours davantage ses moyens d'existence ou d'action. Les restes des biens ecclésiastiques sont soumis à mille servitudes, sont placés même sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils. Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées. »

Attaques spéciales contre le Saint-Siège.

1304. C'est spécialement contre le Saint-Siège que les sectaires se montrent acharnés. « *A l'égard du Siège apostolique et du Pontife romain l'inimitié de ces sectaires atteint les proportions de la fureur. Ils ont commencé sous le couvert d'allégations pleines de mensonges par dépouiller le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits; puis ils l'ont réduit à une situation inique, pleine de difficultés et vraiment intolérable; enfin, à l'heure présente, les chefs de la conspiration déclarent ouvertement que le moment préparé depuis longtemps par leurs trames occultes est arrivé d'abolir la puissance sacrée des Pontifes romains et d'anéantir pour jamais cette Papauté qui est d'institution divine.* »

1305. Tel est but principal de la franc-maçonnerie, la destruction de tout l'ordre surnaturel. « *Pour mettre hors de doute l'existence de ce plan* », conclut Léon XIII, « *il suffirait, à défaut d'autres preuves, d'invoquer le témoignage d'hommes initiés aux secrets desseins de la secte, et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente, ont attesté comme certaine la volonté où sont les francs-maçons de poursuivre le catholicisme d'une inimitié implacable et de ne se donner aucune relâche avant d'avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes.* »

Observation.

Faudrait-il conclure de ce qui précède que l'entrée dans les sectes maçonniques est fermée aux catholiques? Non, remarque Léon XIII : elles reçoivent les catholiques sans les obliger d'abjurer leur religion; mais, ajoute-t-il, cette tolérance elle-même sert leurs desseins : « *Que si tous les membres de la secte* », dit le Pontife, « *ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la franc-maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. En premier lieu, cette conduite lui permet de trom-*

per plus facilement les personnes simples et sans défiance, et rend accessible à un plus grand nombre l'entrée des loges. Ensuite, les sectaires, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux de toutes les religions, réussissent à accréditer par là la grande erreur du temps présent, à savoir qu'il faut reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion et mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or ce principe suffit, à lui seul, à ruiner toutes les religions, mais tout spécialement la religion catholique; car celle-ci, étant la seule vraie de toutes les religions, ne peut être mise sur le même rang que les autres sans la dernière des injustices. »

3° Attaques de la franc-maçonnerie contre l'ordre naturel lui-même.

1306. Nous avons vu, en traitant des *Erreurs modernes*, que les rationalistes ne se contentent pas de nier et de rejeter l'ordre surnaturel, mais que tous, à un degré ou à [un autre, se trouvent entraînés à méconnaître et à bouleverser l'ordre naturel. C'est ce que déclare Léon XIII dans ce passage que nous avons déjà cité : « *Les naturalistes ne se bornent pas à nier la révélation et à combattre l'Église. Audacieusement engagés dans la voie de l'erreur sur les plus importantes questions, ils sont emportés et comme précipités par la logique jusqu'aux conséquences les plus extrêmes de leurs principes, soit à cause de la faiblesse de la nature humaine, soit par le juste châtement dont Dieu frappe leur orgueil. Il arrive ainsi qu'ils ne gardent plus dans leur certitude et leur intégrité les vérités accessibles à la lumière elle-même de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. »*

« Or, » poursuit le Pontife, « *la secte des francs-maçons s'égare dans les mêmes erreurs et va se briser sur les mêmes rescifs. »* Elle méconnaît, en effet, les vérités de la religion naturelle; elle attaque jusqu'aux fondements de la morale naturelle; elle attaque la

société civile, la famille et tout l'ordre naturel. Écoutez le grand Pape.

1307. « *Bien que, prise dans son ensemble, la secte fasse profession de croire à l'existence de Dieu, le témoignage de ses propres membres établit que cette croyance n'est pas, pour chacun d'eux individuellement, l'objet d'un assentiment ferme et d'une inébranlable certitude. Ils ne dissimulent pas que la question de Dieu est parmi eux une cause de grands dissentiments. Il est même avéré qu'il y a peu de temps des luttes très vives se sont engagées entre eux à ce sujet. En fait, la secte laisse à ses membres pleine liberté ou de soutenir qu'il y a un Dieu, ou de prétendre qu'il n'y a pas de Dieu ; et ceux qui nient absolument ce dogme sont aussi facilement reçus à l'initiation que ceux qui de quelque manière l'admettent encore, tout en le dénaturant, comme les panthéistes, qui retiennent bien de l'Être divin on ne sait quelles absurdes apparences, mais en rejettent tout ce qu'il y a d'essentiel.*

Attaques contre le dogme de l'existence de Dieu.

« *Or quand ce fondement nécessaire est détruit ou seulement ébranlé, les autres principes de l'ordre naturel, par une conséquence nécessaire, chancellent dans la raison humaine, et celle-ci n'a plus que des incertitudes sur la création de l'univers par un acte libre et souverain du Créateur, sur le gouvernement du monde par la Providence, sur la survivance de l'âme et l'existence d'une vie future et immortelle succédant à la vie présente.* »

1308. Les francs-maçons, poursuit Léon XIII, vantent souvent la morale. Mais quelle autorité peuvent avoir des règles de mœurs qui ne sont pas fondées sur la croyance en Dieu ? Peut-on même parler d'honnêteté quand, niant la déchéance originelle et prétendant à la rectitude essentielle de la nature humaine, on affirme que l'homme qui suit sa nature fait toujours bien ? En fait les sectaires font déborder les crimes sur la terre ; ils encouragent même tous les

Attaques contre la morale.

moyens de la corruption ; quelques-uns sont allés jusqu'à dire qu'il fallait saturer les multitudes de vices.

« *Quelles seront les mœurs privées et publiques, après qu'on a fait périr ces vérités capitales qui sont la base de l'ordre naturel, et qui intéressent si fort l'ordre de la connaissance et l'ordre de la conduite ? C'est ce dont il est facile de se rendre compte. Nous ne parlons pas ici de ces vertus surnaturelles, que personne ne peut ni pratiquer ni acquérir sans un don spécial de Dieu, et dont il est impossible de trouver la moindre trace chez ceux qui font profession d'ignorer dédaigneusement la rédemption du genre humain, la grâce, les sacrements, l'éternelle félicité du ciel. Nous parlons simplement des devoirs qui résultent des principes de l'honnêteté naturelle.*

« *Or, un Dieu qui a créé le monde et le gouverne par sa Providence ; une loi éternelle dont les prescriptions ordonnent de respecter l'ordre de la nature et défendent de le troubler ; une fin dernière placée pour l'âme dans une région supérieure aux choses humaines et au delà de ce séjour terrestre : voilà les sources, voilà les principes de toute justice et de toute honnêteté. Faites-les disparaître (c'est ce que font les francs-maçons comme les naturalistes) ; aussitôt il devient impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste ou sur quoi elle s'appuie. Et, en effet, la morale, la seule chose qui trouve grâce devant la secte maçonnique, et dans laquelle elle veut que le jeune âge soit instruit avec soin, n'est autre que celle qu'ils appellent morale CIVIQUE, morale INDÉPENDANTE, morale LIBRE, c'est-à-dire une morale qui ne fait aucune place aux idées religieuses. Or, combien une telle morale est insuffisante, jusqu'à quel point elle manque de solidité et fléchit sous le souffle des passions, on s'en convainc assez par les tristes résultats qu'elle a déjà donnés. Là, en effet où,*

après avoir pris la place de la morale chrétienne, elle commence à régner avec plus de liberté, on voit promptement dépérir la probité et l'intégrité des mœurs, grandir et se fortifier les opinions les plus monstrueuses et l'audace des crimes partout déborder. Ce mal provoque aujourd'hui des plaintes et des lamentations universelles, auxquelles font souvent écho un grand nombre de ceux qui auraient intérêt à le dissimuler, mais qui, contraints par l'évidence, sont forcés de le confesser malgré eux.

« En outre, comme la nature humaine a été viciée par le péché originel et que pour cela elle est plus disposée au vice qu'à la vertu, l'honnêteté est absolument impossible si l'on ne réprime les mouvements désordonnés de l'âme, et si l'on ne soumet les appétits inférieurs à la raison. Dans ce combat intérieur, il faut souvent mépriser les intérêts temporels et se résoudre aux plus durs travaux et à la souffrance, si l'on veut que la raison victorieuse demeure en possession de sa principauté. Or les naturalistes et les francs-maçons n'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu, nient que le père du genre humain ait péché, et par conséquent que les forces du libre arbitre soient d'aucune façon « débilitées ou inclinées vers le mal (1) ». Tout au contraire, exagérant la puissance et l'excellence de la nature, et, mettant uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et maîtriser ses appétits.

« Aussi voyons-nous multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies; représentations théâtrales dont la licence

(1) Conc. Trid., sess. VI, de justif., cap. 1.

passé toutes les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui le RÉALISME ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie : en un mot tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie.

« Tous ces efforts corrupteurs sont sans doute bien criminels, mais ils sont tout naturels dans des hommes qui enlèvent l'espérance des biens à venir, renferment la félicité dans la vie présente et la concentrent sur cette terre.

« A l'appui de ces assertions, nous pouvons apporter un fait bien certain quoiqu'en apparence incroyable. Comme personne n'obéit avec autant de servilité à ces habiles et rusés sectaires que ceux dont le caractère s'est énervé et abruti dans l'esclavage des passions, il s'est trouvé dans la franc-maçonnerie des hommes pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens possibles en vue de saturer la multitude de licence et de vices ; car, à ces conditions elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux. »

Attaques con-
tre la famille.

1309. Les francs-maçons portent atteinte à la famille et aspirent à se rendre maîtres de l'éducation. « Relativement à la société domestique, » dit Léon XIII, « voici à quoi se résume l'enseignement des naturalistes. Le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats ; il peut donc être dissous à la volonté des contractants ; les chefs de l'État ont puissance sur le lien conjugal. Dans l'éducation des enfants, il n'y a aucune obligation absolue de les instruire de la religion : qu'on laisse à chacun le soin d'embrasser, quand il sera en âge, la religion qui lui plaira.

« Or telles sont les opinions des francs-maçons ; et non seulement ils adhèrent pleinement à ces principes,

mais encore ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, en beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union légitime; ailleurs la loi permet le divorce; ailleurs on travaille à l'introduire le plus tôt possible dans la législation. Toutes ces mesures tendent à changer promptement l'essence du mariage et à le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'une passion et pouvant être dissous quand ce caprice variera.

« Les sectaires travaillent avec un accord remarquable et une incroyable énergie à s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Ils sentent en effet qu'ils pourront façonner à leur gré et tourner où ils voudront cet âge tendre et flexible, et se flattent d'employer là le moyen le plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens tels qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'instruction et dans l'éducation des enfants, ils veulent exclure absolument les ministres de l'Église de tout enseignement et de toute surveillance; et déjà, dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à exclure de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu. »

1310. Le Souverain Pontife arrive enfin aux attaques des francs-maçons contre l'ordre civil.

Attaques contre la société.

« Viennent ensuite », dit-il, « les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des naturalistes: les hommes sont égaux en droits; tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition; chacun est libre par nature; nul n'a le droit de commander à personne; c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité n'émane d'eux-mêmes. Tout pouvoir est en conséquence dans le peuple libre; ceux qui

exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, les chefs de l'État peuvent être dépouillés, même malgré eux, de l'autorité souveraine. La source de tous les droits civils réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'État, mais constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'État doit être athée; il ne trouve, en effet, dans les diverses formes religieuses, aucune raison de préférer l'une à l'autre; toutes doivent donc être traitées de la même manière.

« Or, que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés, c'est trop manifeste pour qu'il soit nécessaire d'en donner des preuves. Certes, il y a longtemps déjà qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, employant à cette fin toutes leurs forces et toutes leurs ressources. Ils frayent ainsi le chemin à d'autres sectaires nombreux et plus audacieux, qui allant aux dernières conséquences, veulent établir le partage et la communauté des biens entre les citoyens après avoir fait disparaître toute distinction de rang et de fortune. »

Observations.

1311. Après avoir exposé l'ensemble des projets destructeurs des sectes maçonniques, Léon XIII fait quelques observations générales. Les francs-maçons, dit-il, veulent abolir le christianisme et par conséquent « ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens : » quelle « insigne folie ! » Ils veulent faire répudier « les bienfaits si admirables, miséricordieusement acquis par Jésus-Christ aux individus, aux familles et aux nations » : quelle « audacieuse impiété ! » Dans la guerre acharnée que la franc-maçonnerie fait à l'Église, « il est facile de reconnaître la haine implacable dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ, et sa pas-

sion de vengeance (1) » ; oui, la franc-maçonnerie, ainsi que nous l'avons souvent remarqué, est une institution satanique.

Ils attaquent les fondements mêmes de la morale, « et se font les auxiliaires de ceux qui voudraient que l'homme n'eût, comme l'animal, d'autre règle d'action que ses désirs » : n'est-ce pas là « une doctrine abjecte et ignominieuse ? »

Ils veulent enlever au mariage « tout caractère sacré et religieux », et permettre de « le rompre au gré des contractants » : par là « la famille est livrée au trouble et à la confusion, les femmes sont découronnées de leur dignité, les enfants sont réduits à la plus triste condition. »

Ils ont la prétention de constituer l'État en dehors de toute religion. « C'est là une témérité sans exemple, même chez les païens ; » car « d'après les païens eux-mêmes, il serait plus aisé à une ville de se tenir debout sans être appuyée au sol que privée de Dieu. » Le culte public est de droit naturel, tout aussi bien que le culte individuel. Quant au pouvoir social, la première source n'en est pas le peuple, mais Dieu, auteur de la société ; et bien loin que le peuple crée le pouvoir souverain, il en dépend. Tous les hommes sont de même race, ont une même nature et sont appelés à une même fin : « si l'on regarde donc aux droits et aux devoirs qui découlent de cette communauté d'origine et de destinée, il n'est pas douteux qu'ils ne soient tous égaux. » Mais « ils diffèrent les uns des autres, soit par les facultés de l'esprit, soit par les forces physiques ; il existe entre eux mille différences de mœurs, de goûts, de caractère : rien

(1) *In hujusmodi voluntate vesana et tetra recognosci propemodum videtur posse illud ipsum quo Satanas in Jesum Christum ardet inexpiabile odium ulciscendique libido.*

ne répugne donc tant à la raison que de prétendre les ramener tous à la même mesure et d'introduire dans les institutions de la vie civile une égalité rigoureuse. » La force et la beauté du corps humain résulte du concours harmonieux de membres divers; la force et la beauté de la société résulte « d'une sage hiérarchie des mérites, des goûts, des aptitudes concourant tous, chacun à sa manière, au bien général ».

4^e Dernier terme de la franc-maçonnerie.

1312. Quel est le dernier terme où tendent les sociétés secrètes ? A un bouleversement universel, répond Léon XIII, à l'anarchie pure. Certaines sectes, ajoute-t-il, se proposent expressément ce but; la franc-maçonnerie vulgaire ne se le propose pas expressément, mais elle admet des principes qui y conduisent logiquement : aussi on peut dire d'une façon générale que le dernier terme auquel mènent toutes les sociétés secrètes, est l'état de nature. Écoutez le Pontife.

« Les pernicieuses doctrines que nous venons de rappeler menacent les sociétés des bouleversements les plus épouvantables. Car, qu'on retranche la crainte de Dieu et le respect des lois, qu'on rabaisse l'autorité des princes, qu'on tolère et qu'on encourage la manie des révolutions, qu'on lâche la bride aux passions populaires, qu'on enlève tout frein, excepté celui des châtimens : on aboutira nécessairement à une révolution universelle et à la ruine de toutes les institutions. Cette révolution et cette ruine universelles sont le but même que poursuivent expressément le plus grand nombre des associations COMMUNISTES et SOCIALISTES. La secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs entreprises, car elle favorise leurs desseins, et s'accorde pleinement avec elles sur l'ensemble des principes. Aussi, si on n'arrive pas immédiatement ni partout aux conséquences les plus extrêmes, ce n'est pas à la nature de la secte ni

à la volonté des sectaires qu'il faut l'attribuer, mais à la vertu de cette divine religion, qui ne peut pas être anéantie, ainsi qu'à la partie saine des citoyens, qui refuse de subir le joug des sociétés secrètes et lutte avec courage contre leurs entreprises insensées.

1313. Léon XIII signale aux princes et aux peuples l'ardeur singulière que les sociétés secrètes mettent à les tromper les uns et les autres. Puissent les peuples et leurs chefs entendre ces solennels avertissements du chef de l'Église !

5° Efforts des francs-maçons pour tromper les princes et les peuples.

Dé fiance nécessaire aux uns et aux autres.

« Plût à Dieu, » dit Léon XIII, « que tous, jugeant l'arbre par ses fruits, sussent reconnaître le germe et le principe des maux qui nous accablent ! Nous avons affaire à un ennemi rusé et fécond en artifices. Il excelle à chatouiller agréablement les oreilles des princes et des peuples, et il a su prendre les uns et les autres par la douceur de ses maximes et l'appât de ses flatteries. Les princes ? les francs-maçons se sont insinués dans leur faveur sous le masque de l'amitié, en vue de s'en faire des alliés et de puissants auxiliaires pour l'oppression du catholicisme. Afin d'exciter leur haine, ils accusent calomnieusement l'Église d'être jalouse de la puissance des princes et de mettre en question leurs droits. Assurés par cette politique de l'impunité de leur audace, ils sont arrivés à prendre un immense empire dans le gouvernement des sociétés, quoique par ailleurs ils soient toujours prêts à ébranler les fondements des États, à poursuivre, à dénoncer et même à renverser les princes toutes les fois que ceux-ci usent du pouvoir autrement qu'ils ne voudraient. — Les peuples ? Ils se jouent d'eux en les flattant d'une façon semblable : ils ont toujours à la bouche les mots de « liberté » et de « prospérité publique » ; à les en croire, c'est l'Église, ce sont les princes qui ont toujours fait obstacle à ce que les masses fussent arrachées à une injuste servitude et délivrées de la misère. Les sectaires ont séduit le peuple

par ce langage fallacieux; et excitant en lui la soif des changements, ils l'ont lancé à l'assaut des deux puissances ecclésiastique et civile. »

Hélas! poursuit le Pontife, la condition du peuple est-elle devenue meilleure depuis que les francs-maçons ont pris la haute direction de la société? D'une part, « le peuple se trouve privé des consolations qu'il aurait trouvées avec tant de facilité et d'abondance dans les croyances et les pratiques de la religion »; d'autre part, « il est accablé par une oppression et une misère croissantes ».

Ce n'est pas la franc-maçonnerie, c'est l'Église, ajoute le Pape, qui est la vraie bienfaitrice des sociétés humaines. Car « elle met sous la sanction du devoir et de la conscience l'obligation de rendre à la puissance civile ce qui lui est légitimement dû; en faisant découler de Dieu lui-même le droit de commander, elle donne à l'autorité un surcroît considérable de dignité et une facilité plus grande de se concilier l'obéissance, le respect et le bon vouloir des citoyens; toujours amie de la paix, elle entretient la concorde, en embrassant tous les hommes dans la tendresse de sa charité maternelle; uniquement attentive à procurer le bien des mortels, elle ne se lasse pas de rappeler qu'il faut toujours tempérer la justice par la clémence, le commandement par l'équité, les lois par la modération, que le droit de chacun est inviolable, que c'est un devoir de travailler au maintien de l'ordre et de la tranquillité générale, et de venir en aide, dans toute la mesure du possible, par la charité privée et publique, aux souffrances des malheureux. »

Aussi, conclut Léon XIII, « *princes et peuples feraient preuve de sagesse politique et agirait conformé- ment aux exigences du salut général, en s'unissant à l'Église pour résister aux attaques des francs-*

maçons, au lieu de s'unir aux francs-maçons pour combattre l'Église. »

1314. Léon XIII termine en renouvelant toutes les 6° Conclusion.
condamnations portées par le Saint-Siège contre les sociétés maçonniques, et en pressant les évêques de les combattre avec une extrême énergie : *« Tous les décrets portés par les Pontifes romains, nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique, dit-il, toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir, nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier. Plein de confiance à cet égard dans la bonne volonté des chrétiens, nous les supplions, au nom de leur salut éternel, et nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège apostolique. »*

« Quant à vous, Vénérables Frères, nous vous prions, nous vous conjurons d'unir vos efforts aux nôtres, et d'employer tout votre zèle à faire disparaître l'impure contagion du poison qui circule dans les veines de la société et l'infecte tout entière. Il s'agit pour vous de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. Combattant pour de si grands intérêts, vous aurez un courage, vous aurez une force à toute épreuve. »

Léon XIII indique enfin quelques-uns des moyens les plus efficaces pour arrêter les progrès des sociétés secrètes et leur enlever cet empire redoutable qu'elles ont conquis sur les sociétés humaines. Nous nous réservons de citer un peu plus loin ces derniers avertissements de cette incomparable Encyclique.

CONCLUSIONS

I

1315. La franc-maçonnerie est une corporation d'*ouvriers* qui travaille à *renverser l'ancien temple*, c'est-à-dire à détruire l'ancien ordre religieux et social, dans lequel les générations humaines servaient Dieu par l'adoration de son essence infinie et par la soumission rendue à ses représentants ; et à *élever un temple nouveau*, c'est-à-dire à établir un nouvel ordre public dans lequel la raison et la volonté individuelles soient *libres* de l'autorité de Dieu et de celle de ses mandataires, et la chair *franche* du joug de l'esprit.

C'est une *armée* qui poursuit une vaste et implacable guerre contre ce qu'elle appelle « les préjugés », « le fanatisme », « le despotisme » ; contre ce que nous appelons Dieu et ses prêtres, les rois de la terre et tous les dépositaires de la puissance publique, les peuples et leur religion, leurs traditions, leurs mœurs ; en un mot contre l'ordre naturel et surnaturel émané de Dieu : l'Église, la société civile, la société domestique, et leurs soutiens : la magistrature, l'aristocratie, l'armée, etc.

C'est une hiérarchie de *prêtres* organisée contre la hiérarchie catholique, pour remplacer le service et le culte de *Dieu* et de son *Christ* par le service et le culte de la *nature*.

Aussi les francs-maçons revendiquent-ils les titres et prennent-ils les insignes de *prêtres*, de *chevaliers* et d'*ouvriers* : *prêtres du temple*, *chevaliers du temple*, *ouvriers du temple*, disent-ils ; en réalité *prêtres de l'irréligion souveraine*, *chevaliers de la révolution totale*, *ouvriers de l'anarchie absolue* ; audacieusement insurgés contre Dieu et contre tous ceux qui commandent en son nom, et poussant d'un bout du monde à l'autre le double cri de l'Archange rebelle : *Non serviam ! Similis ero Altissimo !* c'est-à-dire : *Liberté, Égalité, Fraternité !*

II

1316. Cette hiérarchie impie *cache* son existence et son culte à la hiérarchie sainte qu'elle veut supplanter. Cette armée *dissimule* ses bataillons, ses plans de campagne et ses opérations elles-mêmes, aux armées qu'elle combat. Cette corporation *trompe* les peuples sur les destructions et sur les constructions qu'elle médite et qu'elle accomplit.

Bien plus, les membres inférieurs de cette hiérarchie, de cette armée, de cette corporation, n'ont ordinairement pas la connaissance des chefs auxquels ils obéissent, ignorent le nombre et quelquefois l'existence des degrés supérieurs à leur propre grade et sont le plus souvent tout à fait étrangers à l'ensemble des instituts maçonniques.

Enfin, la plupart des maçons, jusque dans les plus hauts grades, ignorent le but réel de la franc-maçonnerie. Ce sont des prêtres qui exercent un culte dont ils n'ont pas l'intelligence, et dont souvent même ils ne soupçonnent pas les mystères; des soldats qui font la guerre sans savoir au juste contre quels ennemis on les fait combattre; des ouvriers qui travaillent à élever un temple dont ils ignorent le plan.

Et ainsi les sectes maçonniques sont bien véritablement des *sociétés secrètes*: elles sont secrètes à l'égard des *profanes*, auxquels elles cachent leurs projets, leur composition et jusqu'à leur existence même. Elles sont secrètes à l'égard même des *affiliés*, qui savent seulement ce qui se fait dans le champ restreint où ils sont renfermés et ignorent ce qui se passe au-dessus et au dehors de cet étroit espace.

III

1317. Le pontife et le dieu de cette hiérarchie, le généralissime de cette armée, le grand maître de cette corporation, c'est Satan « dieu de ce siècle (1) », « général de tous les révolutionnaires (2) », « ouvrier d'iniquité ». Les francs-maçons sont ses « fils (3) » par la participation à son esprit; ils sont les complices et les ministres de « l'Adversaire (4) », chef et

(1) II Cor. iv, 4.

(2) Parole de Pie IX.

(3) Joan. viii, 44.

(4) I Pet. v, 8.

inspirateur de tous les antéchrists dans la guerre à outrance qu'ils font à Dieu et à son Christ. C'est lui qui est le premier auteur de la franc-maçonnerie, l'âme invisible qui anime ce grand corps, le ressort secret qui donne le mouvement à ce vaste organisme.

Sous ce pontife suprême, ce général en chef, ce premier grand maître, commandent divers pontifes, généraux et grands maîtres, dont le nombre est variable selon les temps, qui sont d'autant plus puissants qu'ils sont plus audacieux dans l'impiété et dans le crime : ce sont les chefs des divers instituts maçonniques, surtout les chefs des sectes les plus perverses. Ces chefs sont perpétuellement occupés à tromper les ambitions rivales et subalternes, et ne se maintiennent au pouvoir qu'à force de ruses et de violences, et quelquefois même au moyen de l'assassinat. Parfois un chef plus habile parvient à s'emparer du gouvernement d'un grand nombre d'instituts : dans ce cas, la franc-maçonnerie reçoit de cette unité de direction une puissance immense et devient capable de frapper les plus grands coups.

Sous ces chefs supérieurs, lieutenants immédiats de Satan, il y a une multitude de chefs subalternes, inquiets, jaloux, dont les mesquines ambitions font des instituts maçonniques un image de l'enfer.

Mais quelque profondes et vives que soient les divisions et les querelles intestines, la franc-maçonnerie est réunie en un seul corps par une triple unité : l'unité de son chef invisible, l'unité de ses symboles, et surtout peut-être l'unité de son but. « *Il est certain, disait le pape Léon XII, que toutes ces sectes, quoique diverses de nom, sont unies entre elles par le criminel lien de leurs infâmes projets* (1). » « *Fière*

(1) Atque hoc veluti certum exploratumque habendum est

de ses précédents succès, » ajoute Léon XIII, *« la secte des francs-maçons lève insolemment la tête, et son audace semble ne plus connaître aucunes bornes. Rattachés les uns aux autres par le lien d'une fédération criminelle et de leurs projets occultes, ses adeptes se prêtent un mutuel appui et se provoquent entre eux à oser et à faire le mal (1). »* Aussi les maçons des Deux Mondes se regardent tous comme frères, membres d'une même association, voués à la même œuvre.

IV

1318. Depuis plus d'un siècle, la franc-maçonnerie exerce une influence prépondérante dans les affaires de ce monde. C'est ce que nous avons entendu déclarer plus haut à Léon XII, à Pie VIII, à Grégoire XVI, à Pie IX et à Léon XIII. Au XVIII^e siècle, elle a tramé et conduit la vaste conjuration des sophistes contre l'Église et l'ordre social chrétien; elle a décrété et exécuté la révolution française. Vingt fois en un siècle, elle a changé la constitution des États et bouleversé les frontières des nations. Elle a détruit les ordres et les corps publics, et s'en va transformant les législations et les mœurs, et opérant cette vaste « fusion humanitaire » qui est le prélude de « l'état de nature ». Trop souvent depuis cent ans, les rois ont été ses dupes et ses vassaux, et les peuples ses

has sectas, licet nomine diversas, nefario tamen impurissimorum consillorum vinculo esse inter se conjunctas. Litt. apost. *Quo graviora.*

(1) *Encyc. Humanum genus.*

victimes et ses esclaves. En beaucoup de régions, elle a broyé, mêlé, fait et défait les États.

V

1319. En contemplant le grand nombre de ses instituts, l'habileté de leurs manœuvres souterraines et la grandeur des succès qu'elle a déjà obtenus, la franc-maçonnerie se croit sûre d'arriver un jour et peut-être prochainement à un triomphe complet. « Laissez les hommes aux vues bornées raisonner et conclure à leur manière, disait Weishaupt; ils concluront, mais la *nature* agira. Inexorable à toutes leurs prétentions intéressées, elle s'avance, et rien ne peut suspendre son cours majestueux. Laissez donc les rieurs rire et les moqueurs se moquer (1). » « La France régénérée, dit un maçon plus moderne, n'a point encore atteint le point de *perfection* que *commandent* les doctrines de la Maçonnerie et le génie des philosophes. Mais le mouvement est donné, *entraînant, irrésistible. Le grand-œuvre s'accomplira* (2). »

Et, en effet, il s'accomplit.

Un vaste système de dispositions légales, de pressions administratives et d'agissements secrets atteint et enveloppe les écoles publiques, et arrache peu à peu l'enfance et la jeunesse aux mains de Jésus-Christ. Les villes sont abîmées dans une mer de fange ; les campagnes elles-mêmes sont envahies par

(1) Discours de l'Hiérophante au grade d'Épopte.

(2) Bazot, tableau historique, philosophique et moral de la Franc-Maç. en France.

des désordres dignes de Sodome ; « toute chair paraît avoir corrompu sa voie », et le monde semble livré à ces vices universels et invétérés qui, au v^e et au vi^e siècle, furent la cause véritable des invasions barbares, et qui, au temps de Noë, avaient provoqué cette immense catastrophe qui détruisit l'humanité presque tout entière. Jamais on n'a tant parlé que dans ce siècle-ci : l'enfant parle, le vieillard parle ; on fait des conférences de toute nature à toutes sortes d'auditeurs. Mais presque partout c'est le verbe de l'homme qui se fait entendre. Le Verbe de Dieu s'éteint insensiblement sur la terre ; et le vent ne nous apporte plus que des échos affaiblis de sa voix. O Verbe du Père, êtes-vous de nouveau à l'agonie ?

La franc-maçonnerie, comme les pharisiens au pied de la croix, qu'on nous pardonne l'expression propre quoique un peu vulgaire, trépigne de joie à la vue de ce déclin de la Parole du Père, de cet affaiblissement universel de la foi, de cet envahissement lamentable des mauvaises doctrines et des mauvaises mœurs, et ils annoncent que le Galiléen va bientôt descendre au tombeau.

VI

1320. Et cependant les catholiques croient partout au triomphe de l'Église sur la révolution. Une indomptable espérance anime les pasteurs et les fidèles du monde entier. Le cri de la confiance retentit dans les forêts des sauvages comme dans les grandes cités du monde civilisé. Mgr Manning, sur

les bords de la Tamise, annonce de meilleurs jours ; et, celui qui fut pendant si longtemps « l'Ange exilé de Genève » n'a cessé dans les plus illustres chaires de l'Europe de saluer le grand siècle qui succédera à notre époque tourmentée. Plusieurs fois, Pie IX, comme Grégoire VII captif ou exilé, a annoncé que le règne de la justice succéderait un jour à l'empire de la force, et qu'après le déluge de feu qui doit passer sur le monde, une nouvelle chrétienté s'élèverait sur les ruines de la révolution abattue. O jour ardemment attendu, quand se lèvera ton aurore ?

VII

1321. Au milieu de la transformation universelle de l'ancien ordre social, une seule institution résiste à toutes les attaques : l'Église seule demeure ce qu'elle était auparavant, pendant que l'ancienne société est bouleversée, se dissout et disparaît. Ou plutôt, lorsque tout autour de l'Église est livré à de mortelles convulsions et entre en agonie, elle-même semble se rajeunir : l'Église, en effet, paraît prendre de nos jours une force d'expansion et une puissance d'action qu'elle n'a peut-être jamais eues depuis l'époque apostolique.

Et cependant, c'est à l'Église que la franc-maçonnerie en veut principalement ; c'est contre elle qu'elle ourdit ses trames les plus savantes ; c'est sur elle qu'elle décharge ses coups les plus violents. Et même, elle ne bouleverse tout l'ordre naturel, comme nous l'avons dit, que pour mieux enlever à l'édifice surnaturel ses points d'appui : si elle fait la

guerre aux rois, si elle s'acharne contre l'aristocratie, si elle mine les pouvoirs légitimes, c'est principalement parce qu'elle voit en eux des soutiens de l'Église.

Fait étrange, la franc-maçonnerie veut surtout anéantir l'Église, et tout succombe excepté l'Église.

VIII

1322. En même temps les éléments d'un nouvel ordre social s'élaborent lentement. L'enseignement chrétien renaît avec un éclat qui épouvante nos adversaires. Les ordres religieux refléussent de toutes parts et retrouvent une ferveur qu'ils ont à peine connue dans leurs plus beaux jours. Le clergé chargé du soin des églises se retrempe dans la science et dans la vertu au milieu des persécutions et grâce au martyr. Une race toute nouvelle de catholiques militants semble sortir de terre pour réconcilier le pauvre avec le riche, envahir la magistrature et l'armée. O grands hommes, c'est de vos rangs que sortiront les législateurs, les ministres et les rois futurs qui replaceront l'univers ébranlé sur « la pierre angulaire posée par le Père », notre adorable Sauveur, l'Homme-Dieu, Jésus-Christ. Les partis qui se succèdent de nos jours au pouvoir, s'usent tous et ne font que « multiplier les maux », parce qu'aucun ne bâtit sur « la pierre ». Vous, lorsque vous serez au pouvoir, vous éleverez un édifice qui demeurera, parce que vous bâtirez sur le Christ. La politique des persécutions ou des compromis passera ; votre politique, qui est « la politique du Roi Jésus » durera.

IX

1323. Peut-être même pouvons-nous entrevoir la raison providentielle de l'empire que Dieu laisse à la franc-maçonnerie depuis un siècle.

Les défenseurs que Dieu s'était plu dans le cours des siècles, à donner à son Église, comme les rois -et les nobles, comme les ordres et les corps publics, avaient peu à peu changé leur mission protectrice en un rôle dominateur. Sous prétexte de préserver des tempêtes le vaisseau de l'Église, ils l'avaient chargé d'amarres qui gênaient ses mouvements et le retenaient dans l'immobilité du port. Or « Dieu, comme dit Bossuet, n'a rien tant à cœur que la liberté de son Église ». Il a donc déchaîné une violente tempête qui a brisé les amarres et jeté le vaisseau dans la haute mer, où il navigue librement pour « porter au loin » à tous les peuples « le pain » de vie.

La liberté de l'Église, voilà donc, semble-t-il, quel sera le premier effet salutaire de la révolution. Il y en aura un second.

1324. Certaines eaux, dit-on, ont la propriété de dissoudre tous les corps, excepté l'or. La franc-maçonnerie est, permettez la comparaison, une de ces eaux ; elle dissout toutes les institutions, excepté la religion catholique. C'est ce que les rois et les peuples reconnaîtront peu à peu ; et alors, pour échapper eux-mêmes à la dissolution, ils viendront chercher dans l'Église une force de résistance qu'ils ne peuvent trouver ailleurs. Et ainsi toutes les institutions

publiques, qui avaient insensiblement laissé échapper de leur sein la sève catholique, viendront se greffer de nouveau sur l'arbre de vie, la sainte Église de Dieu. Tout ce qui voudra échapper à la mort, devra chercher dans l'Église un principe de vie : tout ce qui refusera de venir à l'Église, achèvera de se dissoudre et disparaîtra tout à fait sous l'action de la franc-maçonnerie. Aussi cette dissolution universelle de toutes les institutions sociales se terminera par leur renaissance universelle. Et par là, on verra se vérifier une fois de plus cette loi constante : toute attaque dirigée contre l'Église fortifie et développe cela même qu'elle tend à détruire. La franc-maçonnerie, qu'on nous permette ces néologismes, travaille à « déchristianiser le monde », elle réussira à le « rechristianiser » ; elle poursuit la sécularisation universelle », elle enfantera le règne le plus magnifique de Jésus-Christ.

X

1325. Mais la franc-maçonnerie elle-même ne succombera-t-elle pas ?

Il est sans doute peu probable qu'elle disparaisse jamais entièrement. De même que les Gnostiques, les Manichéens et tous les sectaires antichrétiens et antisociaux des âges antérieurs, subsistent encore aujourd'hui dans les francs-maçons, qui ont hérité de leurs doctrines et de leurs pratiques, ainsi vraisemblablement les francs-maçons eux-mêmes, sous un nom ou sous un autre, existeront jusqu'à la fin du monde, et formeront, dans les temps de l'Antéchrist, le noyau

et peut-être les corps principaux de ces grandes armées qui « feront la guerre aux saints et les vaincront ».

Toutefois elle peut perdre cet empire redoutable dont elle est en possession aujourd'hui. Pour cela, il suffirait que les chefs d'États, au lieu de se défier de l'Église et de se livrer à la franc-maçonnerie, se misent à concevoir de la défiance à l'égard de la franc-maçonnerie et de la confiance pour l'Église, et que l'État et l'Église parfaitement unis attaquaissent de concert la grande ennemie.

XI

1326. Dans cette lutte contre la franc-maçonnerie, *la part principale d'action appartient à l'Église*. C'est ce que nous pouvons recueillir de plusieurs des lettres pontificales citées plus haut. « Nous le savons », dit Léon XIII, « le remède le meilleur et le plus efficace dans lequel nous plaçons notre espoir, est la vertu même de cette religion divine que les francs-maçons haïssent d'autant plus qu'ils la redoutent davantage : aussi il importe souverainement de faire d'elle le point central de la résistance contre l'ennemi commun (1). »

Les Papes ne cessent de dénoncer la franc-maçonnerie au monde ; aussi les évêques feront de même : Léon XIII leur en fait la recommandation expresse : « PAR VOS DISCOURS », leur dit-il, « PAR DES LETTRES PASTORALES SPÉCIALEMENT CONSACRÉES A CE SUJET,

Remèdes.
1^o Du côté de l'Église.
a Deux remèdes très efficaces.

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

instruisez vos peuples ; faites leur connaître et les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs, et la perversité de leurs doctrines, et l'infamie de leurs actes ; rappelez-leur qu'EN VERTU DES SENTENCES PLUSIEURS FOIS PORTÉES PAR NOS PRÉDÉCESSEURS, AUCUN CATHOLIQUE, S'IL VEUT RESTER DIGNE DE CE NOM, ET AVOIR DE SON SALUT LE SOUCI QU'IL MÉRITE, NE PEUT, SOUS AUCUN PRÉTEXTE, S'AFFILIER A LA SECTE DES FRANCS-MAÇONS (1). » Que les prêtres fassent écho à la voix des évêques. Que dans les moindres villages comme dans les plus grandes villes, du haut des chaires les plus élevées comme dans les plus humbles, l'ennemi commun soit signalé, dénoncé, démasqué. Les écrivains parlent beaucoup depuis trente ans des sociétés maçonniques ; mais oserons-nous dire que les pasteurs n'en parlent peut-être pas assez ? La condition essentielle en effet du recrutement et de l'influence des sectes, c'est le secret lui-même dont elles sont enveloppées ; elles seraient par conséquent frappées d'impuissance, le jour où elles seraient connues. Or c'est aux pasteurs qu'il appartient surtout de les démasquer. Qu'ils fassent chaque année deux ou trois instructions sur les sociétés secrètes, nul fidèle n'ignorera plus ce qu'elles sont et ce qu'elles veulent.

1327. Il y a quelques années, un illustre évêque a ordonné que dans toutes les paroisses de son diocèse, chaque fois que les enfants feraient leur première communion, après avoir, selon l'usage, renouvelé les promesses de leur baptême, ils ajouteraient l'engagement de ne jamais entrer dans aucune société secrète condamnée par l'Église. Quelques évêques ont depuis prescrit la même pratique dans leurs

(1) *Encyc. Humanum genus*, 20 apr. 1884.

diocèses. Léon XIII a exprimé récemment le désir qu'elle fût adoptée et suivie par toute l'Église : « *Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à recevoir dignement les sacrements, agiront sagement, »* dit-il, « *s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agréger à aucune association à l'insu de leurs parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur (1).* »

En effet, si ce sont tous les fidèles qu'il faut instruire de l'existence, de la nature et des projets des sociétés secrètes, ce sont surtout les enfants et les adolescents. Comment, en effet, un jeune homme ou un homme fait, bien instruit dès son enfance de ce que sont et de ce que veulent les associations maçonniques, pourrait-il se laisser prendre à leurs artifices et s'engager dans leurs rangs ? La plupart des fidèles, nous le répétons, n'ont besoin que de connaître les sectes, pour être à jamais prémunis contre la tentation d'en faire partie.

1328. Léon XIII signale d'autres moyens très puissants pour combattre le règne des sociétés secrètes. b Autres remèdes.

C'est en premier lieu l'affiliation des laïques aux ordres religieux, et spécialement à l'ordre si populaire de saint François : du moment, en effet qu'un fidèle appartient à un tiers ordre, il échappe presque entièrement à l'action des sociétés secrètes : « *Le tiers ordre de saint François, »* dit-il, « *peut rendre de grands services pour vaincre la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les*

(1) Qui adolescentulos ad sacra percipienda rite erudiunt, non inepte fecerint, si adducant singulos ut statuunt ac recipiant, inscientibus parentibus, aut non auctore vel curione vel conscientiaë giudice, nulla se unquam societate obligaturos. Ibid.

jours de nouveaux progrès (1). » « Cette association », comme toutes les autres du même genre, « est une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non selon l'absurde façon dont les francs-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain (2).

1329. De même il est difficile aux sectaires de prendre de l'influence sur les laïques qui sont engagés dans les associations de la charité chrétienne; Léon XIII leur recommande spécialement d'entrer dans la Société de saint Vincent de Paul, « qui a donné, dit-il, tant d'exemples admirables et qui a si bien mérité des classes populaires », « dont les membres, dit-il encore, ne poursuivent d'autre but que de soulager les pauvres et les malheureux, ce qu'ils font avec autant de succès que de modestie (3). »

1330. Il s'est formé déjà des cercles, des comités, des associations que l'on peut bien appeler anti-maçonniques puisqu'ils ont pour fondement la haine des sociétés secrètes. Nous désirons que ces associations se multiplient de plus en plus, spécialement parmi les écrivains, les négociants et les voyageurs de commerce.

1331. Comme la classe ouvrière est plus que toute autre accessible aux séductions de la franc-maçonnerie, il est nécessaire d'en réunir les membres dans des associations honnêtes, capables de les protéger contre les agissements des sectaires, spécialement contre leurs tentatives d'enrôlement. Léon XIII recommande vivement le rétablissement des anciennes corporations ouvrières, avec le monopole en moins : « Une institution due à la sagesse

(1) *Encyc. Humanum genus.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps », dit-il, « pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si l'utilité de ces associations se fit sentir à nos ancêtres par une longue expérience et de décisives épreuves, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits encore, car elles offrent les plus précieuses ressources pour combattre avec succès et pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur condition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une très grande habileté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises (1). En conséquence, et pour le salut du peuple, nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, les anciennes corporations, d'une façon appropriée au temps présent. Ce n'est pas pour nous une joie médiocre d'avoir vu se constituer en plusieurs lieux des associations de ce genre, des sociétés de patrons, destinées à venir en aide à l'honorable classe des prolétaires, à assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, à leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété (2).

1332. Puis, les erreurs modernes, qui sont en grande

(1) *Invitandi ad societates honestas, ne pertrahantur ad turpes.* Encyc. *Humanum genus.*

(2) *Ibid.*

partie, nous le savons, le fruit des sociétés secrètes, sont aussi leur principal moyen d'influence; c'est pourquoi on travaille efficacement à ruiner leur empire, lorsqu'on s'applique à répandre la connaissance des vérités du salut : « *Il faut* », dit encore Léon XIII, « *à l'aide de fréquentes instructions et exhortations, faire en sorte que les masses aient la connaissance de la religion. Dans ce but, nous conseillons vivement d'exposer d'une façon populaire, soit de vive voix soit par écrit, les éléments des principes sacrés de la philosophie chrétienne. On arrivera par là à guérir par une science de bon aloi les maladies intellectuelles des hommes et à les prémunir tout à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des écrits se rencontre avec une insatiable avidité d'apprendre (1).* »

1333. La connaissance de l'Église spécialement est un antidote souverain contre toutes les séductions des sectaires : car qui serait tenté d'aller à l'église de Satan, qu'il nous soit permis de parler ainsi, s'il connaissait l'Église de Dieu? « *Aussi,* » dit Léon XIII aux pasteurs des âmes, « *donnez tous vos soins à ce que tous les hommes connaissent à fond l'Église catholique et l'aiment de tout leur cœur, car, plus cette connaissance et cet amour seront grands dans les âmes, plus grande aussi sera l'horreur des sociétés secrètes (2).* »

1334. Voilà les principaux remèdes que nous trouvons indiqués au monde par les souverains Pontifes, surtout par Léon XIII. S'ils étaient universellement et assidûment employés pendant vingt ans seulement, la franc-maçonnerie perdrait la plus grande partie de son influence, et serait menacée peut-être dans

(1) Encyc. *Humanum genus*.

(2) Ibid.

son existence même. Qu'il plaise à Dieu de susciter des évêques qui sachent entrer pleinement dans les vues de Léon XIII ! Pussions-nous voir un jour beaucoup de conciles particuliers et même un concile œcuménique édicter des mesures destinées à porter partout l'efficacité toute-puissante de ces remèdes !

1335. Ajouterons-nous une dernière considération ? La vie de paroisse s'est beaucoup affaiblie dans les temps modernes : or c'est peut-être parce que les fidèles sont peu attachés à la communauté chrétienne, qu'ils se laissent engager dans les associations secrètes.

La vie liturgique n'est plus connue d'un grand nombre de fidèles ; elle est peu comprise et peu goûtée des autres : or peut-être les contemporains ne vont-ils assister à des cérémonies impies dans les temples maçonniques que parce qu'ils sont devenus étrangers aux cérémonies religieuses de nos églises.

Aussi nous appelons de tous nos vœux l'avènement de quelques hommes de Dieu puissants en œuvres et en paroles, de quelques saints qui rendent au culte catholique sa dignité et sa splendeur, restaurent la vie paroissiale dans sa vigueur antique, et qui ouvrant les esprits et les cœurs à l'intelligence et à l'amour des rites sacrés, réapprenant aux hommes le chemin de l'église, leur fassent prendre à dégoût les cérémonies et les temples maçonniques.

1336. L'État peut puissamment seconder l'action de l'Église.

2° Du côté
l'Etat.

Il pourrait par exemple prononcer la suppression de toutes les loges qui ne lui révéleraient pas leur existence et ne permettraient pas à ses officiers d'assister à leurs assemblées ; il pourrait faire entrer la lumière dans les repaires où se cachent les sectaires, afficher dans toutes les communes du département la liste des loges et de tous leurs membres, publier tout ce qu'il réussirait à saisir de papiers

secrets et d'archives, favoriser toutes les œuvres qui auraient pour but de combattre et de démasquer les sociétés secrètes, enfin arriver à proscrire toutes les associations condamnées par l'Église. « Nous vous conjurons avec d'instantes supplications, dit Léon XIII s'adressant aux princes chrétiens, de prêter à l'Église votre concours pour la répression de ces sectes pernicieuses ; votre sûreté et celle de vos peuples ne le demandent pas moins que les intérêts de la religion catholique (1). »

Il pourrait de même encourager l'établissement et favoriser le progrès des associations pieuses ou charitables. Il pourrait surtout travailler à la restauration des corporations ouvrières chrétiennes, dont nous venons d'entendre le Chef de l'Église recommander l'institution. Trop souvent les princes ont favorisé les sectes maçonniques et ont entravé ou même pros crit les sociétés religieuses ; il est temps qu'ils encouragent toutes les associations honnêtes et qu'ils réservent leur défiance et leur sévérité pour les sociétés secrètes.

Mais dans cette lutte contre la franc-maçonnerie, l'État devra recevoir la direction de l'Église, et concerter ses mesures avec elle, s'il ne veut pas être joué par les sectaires. Il faudra qu'il se propose d'aider l'Église, de favoriser son action, d'appliquer ses décrets, en un mot, d'agir comme le serviteur et le ministre de l'Église.

1337. L'action concertée de l'Église et de l'État devra tendre principalement à démasquer la franc-maçonnerie. « *Avant tout* », écrit Léon XIII, « *il faut travailler à arracher à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et à la faire voir telle qu'elle est* (2). »

(1) Encyc. *Humanum genus*.

(2) *Primum omnium reddendam Massonibus esse suam, dempta persona, faciem*. Encyc. *Humanum genus*.

En effet, les sectes maçonniques sont par essence des sociétés *secrètes*; les révéler au monde, c'est les anéantir. Semblables à Satan, leur auteur et leur chef, elles n'exercent de séduction qu'à la condition de demeurer inconnues; les faire sortir des antres ténébreux où elles se cachent, ou plutôt porter la lumière dans ces antres eux-mêmes pour faire voir leur hideux visage, c'est les forcer de rentrer dans « les puits de l'abîme d'où elles sont sorties ». C'est pourquoi les mesures de l'Église et de l'État contre les sociétés secrètes, devront avoir pour fin principale de rendre manifestes à tous les hommes leur but, leur composition, leurs moyens d'action.

Tout le monde convient qu'il suffirait de publier les noms des maçons pour faire abandonner les loges aux trois quarts d'entre eux et amener la fermeture du plus grand nombre des ateliers vulgaires.

Trois ou quatre mesures de ce genre sagement décrétées et vigoureusement appliquées anéantiraient presque complètement la franc-maçonnerie.

1338. Un jour sans doute l'État, redevenu chrétien Autre remarque ou simplement honnête, entreprendra de combattre les sociétés secrètes. Mais dès maintenant une résolution très importante s'impose à tous les enfants dévoués de la sainte Église : les catholiques ont, en dehors des cas d'une absolue nécessité, le devoir de ne jamais demander les services d'un médecin, d'un avocat, d'un notaire engagé dans quelque société secrète, de ne pas faire de commandes à des négociants ou à des fabricants connus pour francs-maçons, et en général de ne rien acheter de tous ceux qui portent leur argent aux loges. « Quelle alliance, dit saint Paul, peut-il y avoir entre Bélial et Jésus-Christ? Quelle entente peut exister entre les ténèbres et la lumière? Quelles communications peut-il y avoir entre les catholiques et les francs-maçons? On dira

peut-être : « Mais ce médecin est si capable ! » Il est capable ? Vous diriez peut-être plus justement : « Il est prôné comme capable » ; car sa réputation lui a été faite par les sectaires. Il est capable ? Mais il est excommunié par l'Église, il est maudit de Dieu : ne craignez-vous pas d'être enveloppé dans sa malédiction, bien loin d'être guéri par son art ?

Est-il besoin d'ajouter que la résolution dont nous venons de parler s'impose surtout aux personnes ecclésiastiques et aux communautés religieuses ?

XII

1339. De grands bouleversements, de longues calamités seront peut-être encore nécessaires, pour éclairer les rois et les peuples sur la perversité de la franc-maçonnerie et leur faire comprendre qu'elle est dans les temps présents leur grande ennemie. Peut-être devons-nous voir plusieurs fois encore les sectes maçonniques devenir maîtresses des sociétés publiques et renouveler les horreurs qui ont épouvanté le monde à la fin du dernier siècle. Mais chaque triomphe de la franc-maçonnerie est une voix qui la dénonce ; chaque révolution qu'elle opère, lui fait faire un pas vers sa propre ruine : c'est de victoires en victoires qu'elle s'achemine à une défaite suprême, tandis que c'est d'épreuves en épreuves que l'Église marche vers une victoire éclatante.

1340. Ne craignez pas, ô vous qui considérez la faiblesse de l'Église et la puissance de son ennemie. Le faible David abattra encore le Goliath orgueilleux ; une

simple femme coupera la tête à l'impie Holopherne, et un jour Israël délivré des ennemis qui la menacent et l'insultent, chantera un hymne au Christ vainqueur : « Nous avons vu ceux qui opèrent l'iniquité, qui sèment les fléaux et les recueillent, renversés tout à coup par le souffle de Dieu et emportés par le tourbillon de sa colère. Le lion ne rugit plus ; la voix de la lionne a cessé, et les dents des lionceaux ont été brisées. Le tigre n'est plus, parce que sa proie lui a été enlevée, et les petits du lion ont été dispersés (1). » « A vous la victoire, triomphateur magnifique ! A vous, la gloire, le règne et l'empire, Sauveur, Pontife, Dieu ! Les ennemis se sont enfuis devant votre face. Les rois et les peuples se mettent à genoux devant votre Vicaire, pour recevoir de ses lèvres sacrées les dogmes et les lois du salut éternel. Vivez et régnez à jamais, ô Jésus, roi des rois et seigneur des seigneurs. »

(1) Vidi eos qui operantur iniquitatem, et seminant dolores et metunt eos, flante Deo periisse, et spiritu iræ ejus esse consumptos. Rugitus leonis et vox leonæ, et dentes catulorum leonum contriti sunt. Tigris perit, nec quod non haberet prædam, et catuli leonis dissipati sunt, Job, iv, 8-11.

FIN

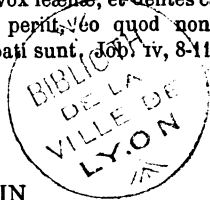


TABLE DES MATIÈRES

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE AU XIX^e SIÈCLE

LA FRANC-MAÇONNERIE

LIVRE DEUXIÈME (Suite)

DEUXIÈME DIVISION

Origine des sectes maçonniques

	PAGES
Préliminaire :	
Opinions diverses.....	1
 CHAPITRE I — <i>Origine de la franc-maçonnerie dans sa forme présente</i>	
1° Notions sur les corporations ouvrières du moyen âge en général, et sur celles des francs-maçons en particulier.....	5
2° Invasion des corporations de francs-maçons par le manichéisme.....	7
<i>a.</i> Date des commencements de cette invasion.....	7
<i>b.</i> Date des premières loges régulièrement constituées	9
<i>c.</i> Toutes les corporations de maçons n'ont pas été envahies par le manichéisme.....	11
<i>d.</i> En revanche d'autres corporations ouvrières l'ont été.....	11

CHAPITRE II — *Origine de la franc-maçonnerie dans son essence*

	PAGES
Thèse.	
ART. I. — Identité substantielle de la franc-maç. avec les sectes manichéennes et gnostiques.....	14
§ I. — Parallèle entre les sectes des temps apostoliques et les sectes maçonniques.....	14
§ II. — Parallèle entre les sectes gnostiques du II ^e et III ^e siècle et les sectes maçonniques.....	23
§ III. — Parallèle entre les sectes manichéennes et les sectes maçonniques.....	36
I. Parallèle entre le manichéisme en général et la franc-maçonnerie.....	36
II. Parallèle entre la secte manichéenne des Pauliciens et les sectes maçonniques.....	50
III. Parallèle entre les sectes albigeoises et les sectes maçonniques.....	53
IV. Parallèle entre les Templiers et les francs-maçons.....	62
ART. II. — Genèse de la franc-maçonnerie.....	70
§ I. — Ancêtres immédiats des francs-maçons : <i>les Albigeois et les Templiers</i>	71
1 ^o Invasion du manichéisme au XII ^e siècle.....	71
2 ^o Défaite et conversion des sectaires.....	71
3 ^o Envahissement de l'ordre du Temple par le manichéisme.....	72
4 ^o Pénétration du manichéisme dans les corporations des maçons constructeurs.....	75
5 ^o Origine des symboles et des cérémonies de la franc-maçonnerie moderne.....	77
6 ^o Conclusion.....	79
§ II. Ancêtres plus éloignés des francs-maçons : <i>les manichéens des âges précédents</i>	80
III. Premiers ancêtres des francs-maçons : <i>les gnostiques</i>	83

§ IV. La franc-maçonnerie et les systèmes du polythéisme.....	85
Conclusion de la DEUXIÈME DIVISION.....	87

LIVRE TROISIÈME

TRAVAIL DE CONSTRUCTION DU TEMPLE

Division du sujet.....	91
------------------------	----

PREMIÈRE DIVISION

Travail interne des Sociétés Secrètes

CHAPITRE I — *Recrutement des travailleurs*

ART. I. — Procédés de recrutement.....	92
1° Procédés généraux.....	92
2° Procédés particuliers dans la secte des Illuminés.....	94
3° Illusion commune des candidats.....	96
ART. II. — Les recrues.....	97
1° Les jeunes gens, spécialement les étudiants....	97
2° Les professeurs, les avocats, les journalistes, les artistes, les artisans.....	98
3° Les fonctionnaires publics.....	99
4° Les princes et les grands.....	100
5° Les princes détrônés et les cadets des familles souveraines.....	101
6° En général ceux qui ont une grande influence..	102
7° Les mécontents.....	103
Conclusion.....	103

CHAPITRE II — *Formation des travailleurs*

ART. I. — Procédés généraux de formation.....	105
I. Principal moyen : les formules et les cérémonies maçonniques.....	105

	PAGES
1° Exposé de la méthode	105
2° Avantages de cette méthode.....	109
3° Quelques exemples.....	110
II. Inégalité des progrès dans les divers maçons....	112
ART. II. — Les dogmes des grades inférieurs.....	114
I. Premier dogme : la tolérance maçonnique.....	114
Remarque.....	117
II. Deuxième dogme ou deuxième vertu des grades inférieurs : la défiance à l'égard du clergé.....	118
ART. III. — Les instructeurs de certains grades.....	120
ART. IV. — Soins des sectes pour sonder et étudier les jeunes initiés.....	123
ART. V. — Efforts pour lier à l'ordre les jeunes initiés.	125
Indication de quatre moyens.....	125

CHAPITRE III — *Emploi des ouvriers du Temple*

ART. I. — Services généraux rendus par tous les maçons.....	129
I. Contributions.....	129
1° Contributions régulières et irrégulières...	129
2° Importance de ces contributions.....	134
II. Action sur l'opinion publique.....	139
1° Comment se fait l'opinion publique dans les nations modernes.....	139
2° Exemples.....	142
III. Espionnage.....	143
1° L'espionnage dans la secte des Illuminés.	143
2° L'espionnage dans la secte des Juges Phi- losophes Inconnus.....	146
3° L'espionnage dans les autres sectes.....	148
ART. II. — Services spéciaux rendus par les diverses classes de maçons.....	149
Remarque préliminaire.....	149
1° Services des hommes de lettres et des sa- vants.....	150
2° Services des médecins, des négociants, des voyageurs, des soldats.....	151

3° Services des professeurs et des fonctionnaires	152
4° Services des hauts maçons.....	153
Remarque. Les hauts chefs sont souvent des <i>Juifs</i> ..	160

DEUXIÈME DIVISION

Le travail externe des Sociétés Secrètes

SECTION PREMIÈRE — LE TRAVAIL EXTERNE DANS
SON OBJET

Préliminaires,

CHAPITRE I — *Attaques contre la propriété individuelle*

I. Partage forcé des successions.....	165
II. Spoliation de l'Église.....	168
III. Spoliation de la noblesse.....	169
IV. Le régime des impôts et des dépenses publiques....	170
1° Le régime des impôts.....	170
a. Augmentation progressive des impôts...	170
b. Les droits de mutation.....	171
2° Le régime des dépenses publiques.....	172
a. Les fonctionnaires salariés par l'État....	172
b. Les rentiers payés par l'État. Les armées permanentes.....	172
c. Le projet de l'impôt progressif.....	173
d. Conclusion.....	173
V. Facilité de l'expropriation	174

CHAPITRE II — *Attaques contre la famille*

I. Attaques contre le mariage.....	175
1° Établissement du mariage civil.....	175
2° Permission du divorce.....	176
3° Dissolution des mœurs.....	178
II. Attaques contre la stabilité de la famille et contre l'autorité paternelle.....	179

	PAGES
1° Trois autres inconvénients du partage forcé des successions.....	179
2° Inconvénance de l'égalité politique du père et des enfants.....	181
3° Injustice du monopole universitaire et de l'obligation de l'enseignement.....	181
III. Destruction de la vie de famille.....	183
1° La vie de famille chez les Romains de l'Empire et dans les nations chrétiennes.....	183
2° Retour aux habitudes de la vie romaine.....	184
a. Envahissement du forum.....	184
b. Restauration des théâtres, des cirques, des thermes.....	185
c. Multiplication des cafés et des cabarets..	186
d. Fondation des cercles, casinos, etc.....	187
e. Quelques autres institutions.....	187
g. Développement des ateliers.....	188
h. Développement des casernes.....	188
i. Création des crèches, asiles, etc.....	188
3° Conclusion.....	188

CHAPITRE III — *Attaques contre la nationalité*

Préliminaires :

Déclarations des sectaires contre les patries diverses...	189
I. Le cosmopolitisme maçonnique.....	191
1° Principe.....	191
2° Explication.....	192
3° Remarque.....	193
II. Attaques systématiques dirigées contre les institutions, les traditions et l'histoire nationale.....	194
III. Subversions des frontières.....	197
IV. Mouvement international.....	198

CHAPITRE IV — *Attaques dirigées contre la puissance civile*

I. Mobilité des constitutions.....	200
II. Avilissement de la puissance souveraine.....	202

	PAGES
III. Envahissement de la démocratie.....	204
1° L'ancienne constitution.....	204
2° La théorie révolutionnaire et son application.	206

CHAPITRE V — *Attaques dirigées contre l'Église*

I. Acharnement des sectaires contre l'Église.....	208
II. Un genre spécial d'attaques.....	210
1° Coaliser les sectes dissidentes contre l'Église.	210
2° Protestantiser les catholiques.....	211
a. Deux moyens employés.....	211
b. Résultat.....	212
III. Conclusion.....	213

SECTION DEUXIÈME — LE TRAVAIL EXTERNE DANS SES MOYENS

OU PROCÉDÉS MAÇONNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE

Préliminaires :

1° Objet de cette nouvelle partie.....	214
2° Division de la matière.....	216

TITRE I

LOI UNIVERSELLE QUI PRÉSIDE AUX TRAVAUX MAÇONNIQUES

CHAPITRE UNIQUE

I. Exposé de la loi : <i>la fin justifie les moyens</i>	217
II. Preuves de l'existence de cette loi.....	218
1° Pour tous les instituts en général.....	218
2° Pour quelques instituts en particulier.....	219
3° Autres preuves.....	222
III. Remarque.....	224

TITRE II

PROCÉDÉS GÉNÉRAUX EMPLOYÉS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE

SOUS-TITRE I — PREMIER PROCÉDÉ : *Le mensonge*

ARTICLE PRÉLIMINAIRE

	PAGES
I. Premier caractère de Satan.....	226
II. Premier caractère de la franc-maçonnerie.....	227
1° Sens de la question.....	227
2° Quelques textes.....	227

CHAPITRE I — *Quelques formes principales de mensonge*

ART. I. — Dissimulation du but maçonnique.....	230
I. Dissimulation du but maçonnique à l'égard du vulgaire des maçons.....	230
II. Dissimulation du but maçonnique à l'égard des profanes.....	232
III. Dissimulation spéciale du but maçonnique à l'égard des princes.....	236
ART. II. — Affectation de christianisme.....	237
I. J.-C. travesti en franc-maçon et en chef de francs-maçons.....	237
II. Les francs-maçons revendiquent la qualité d'être <i>les vrais et purs chrétiens</i>	239
1° Ils ont hérité, disent-ils, de la doctrine secrète de J.-C.....	239
2° Ils ont la connaissance rationnelle de ses mystères.....	240
III. Remarques.....	241
1° Les francs-maçons prétendent faire la	

guerre, au nom du vrai christianisme, au cléricanisme.....	241
2° Dessein de cette imposture.....	242
ART. III. — L'emploi de mots et de formules équivo- ques.....	243
ART. IV. — Quelques ruses touchant de près à la tac- tique précédente.....	248
1° Affirmer des principes dont on dissimule les con- séquences.....	248
2° Dissimuler un but poursuivi, en paraissant pour- suivre un but tout différent.....	250
3° Combattre les ennemis sans les nommer.....	252
4° Présenter la persécution comme un acte défensif..	253
ART. V. — Les mensonges de « la science moderne »...	254
Conclusions et remarques.....	255
1° Puissance séductrice des erreurs modernes....	255
2° Resplendissement futur de la vérité.....	257
3° Remarque.....	257

CHAPITRE II — *Moyens employés par la franc-maçonnerie
pour répandre ses mensonges*

ART. I. — Action hiérarchique des sectaires.....	259
ART. II. — Réunions et associations.....	262
ART. III. — La presse.....	266
I. La mauvaise presse.....	266
1° Considération générale.....	266
2° Diverses classes de mauvais écrits.....	267
II. Part de la franc-maç. dans la mauvaise presse.	268
III. Travail des sectaires pour répandre les mau- vais écrits.....	270
1° Recommandations et subventions des loges.	270
2° Colportage et bibliothèques.....	271
a. Dans le dernier siècle.....	271
b. Dans le siècle présent.....	274
Crieurs, colporteurs, bibliothèques..	274
c. Bon marché.....	278
IV. Guerre à la bonne presse.....	278

SOUS-TITRE II — DEUXIÈME PROCÉDÉ : *Excitation et emploi des passions.*

CHAPITRE I — *Aperçu général*

	PAGES
I. Les deux hommes et les deux cités ou les deux armées.....	279
II. La franc-maçonnerie préside à la cité ou à l'armée des passions	280

CHAPITRE II — *Étude plus détaillée*

ART. I. — Comment la franc-maçonnerie excite les passions.....	284
I. Excitation de l'orgueil.....	284
II. Excitation de l'avarice.....	286
III. Excitation de la volupté.....	291
ART. II. — Comment la franc-maçonnerie recrute les passions	295
ART. III. — Comment la franc-maçonnerie dirige les passions des profanes.....	298

SOUS-TITRE III — TROISIÈME MOYEN : *La violence*

CHAPITRE I — *Quelques considérations générales*

I. Quelques textes.....	300
II. La violence est au fond de tout institut maçonnique, et même de tout maçon actif.....	308
III. L'éducation maçonnique inspire la violence...	309

CHAPITRE II — *Énumération de quelques-unes des violences maçonniques*

ART. I. — Violences exercées par la franc-maçonnerie sur les propres membres.....	311
---	-----

	PAGES
I. L'assassinat des traîtres.....	311
II. Le suicide recommandé ou même prescrit en certains cas.....	316
ART. II. — Violences exercées par la franc-maçonnerie sur les profanes et sur les sociétés publiques.....	319
I. Assassinats	319
II. Massacres, exécutions sommaires, pillages ...	323
III. Les séditions.....	339
1° Les émeutes contemporaines.....	339
2° Manière dont sont conduites le plus souvent les émeutes.....	340
3° Deux exemples.....	343
a. La prise de la Bastille en 1789....	344
b. L'émeute de Florence en 1859.....	347
c. Quelques remarques.....	348
4° Pression des foules sur les assemblées délibérantes.....	352
IV. Guerres	356
V. Révolutions	361
VI. La Terreur.....	366

TITRE III

PROCÉDÉS PARTICULIERS EMPLOYÉS POUR LA CONSTRUCTION
DU TEMPLECHAPITRE I — *Moyens employés par la franc-maçonnerie pour dominer sur les États*

ART. I. — Premier moyen.....	374
Créer une opinion publique qui s'impose au gouvernement	374
I. Influence de l'opinion publique sur ceux qui gouvernent.....	374
II. La franc-maçonnerie gouverne facilement l'opinion publique dans les pays démocratisés.....	375

III. Les loges savent souvent donner à leurs réclamations les apparences de l'opinion publique.....	377
IV. Les loges excitent les réclamations de ceux qui sont avec elles et empêchent les protestations de ceux qui sont contre elles....	378
V. Conclusion.....	379
ART. II. — Second moyen.....	380
Introduire les adeptes dans les places et les emplois publics.....	380
I. Premier procédé.....	380
II. Deuxième procédé.....	380
1° Ce procédé dans la secte des illuminés..	380
2° Ce procédé dans les autres instituts....	383
3° Explication de deux faits.....	385
4° Ce procédé est traditionnel chez les manichéens.....	387
5° Un petit nombre de francs-maçons peuvent dominer un État.....	388
ART. III. — Troisième moyen.....	389
Créer une démocratie dépendante de la franc-maçonnerie.....	389
Considération préliminaire sur la hiérarchie en général.....	389
I. Conditions normales de la société civile.....	391
1° Le pouvoir suprême et les influences sociales.....	391
2° Développement des libertés locales et individuelles.....	395
II. Transformations que les sectaires font subir à la société civile en vue de la dominer..	398
1° Désagrégation des individus par l'abolition des groupes sociaux naturels.....	398
2° Centralisation aux mains de l'État.....	399
3° Le règne de la démagogie, ou la souveraineté des masses populaires.....	401
III. Conclusions.....	403
IV. Dernières observations.....	405



